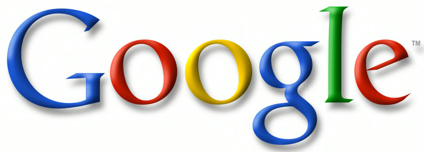






1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN





HISTOIRE

DE LA

LITTÉRATURE LATINE

Paris. — Imprimerie A. Reiff, 3, rue du Four.

HISTOIRE

DE LA

LITTÉRATURE LATINE

DEPUIS LA FONDATION DE ROME
JUSQU'A LA FIN DU GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN

PAR

CLOVIS LAMARRE

DOCTEUR ÈS LETTRES
PRÉSIDENT D'HONNEUR DE L'ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT
MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE LISBONNE

TOME TROISIÈME



PARIS
LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE
15, RUE SOUFFLOT, 15

1901

LIVRE CINQUIÈME

CICÉRON, SA VIE ET SES DISCOURS

CHAPITRE PREMIER

VIE DE CICÉRON AVEC LA CHRONOLOGIE DE SES ŒUVRES ET L'HISTORIQUE DE SES PRINCIPAUX DISCOURS.

I. De l'an 106 à 77. Sa naissance ; ses études ; ses débuts comme orateur et comme écrivain. — II. De l'an 76 à 64. Sa questure, son édilité, sa préture. Sa conduite et ses discours jusqu'au consulat. Lutte contre Verrès. — III. L'an 63. Cicéron consul. Conjuration de Catilina. — IV. De l'an 62 à 50. Lutte contre Clodius. Exil de Cicéron. Son retour Son gouvernement de Cilicie. — V. De l'an 49 à 45. Pendant la guerre civile et sous la dictature de César. — VI. Les années 44 et 43. Lutte contre Antoine. Mort de Cicéron.

I

Si la poésie, malgré le génie de Lucrèce, le talent de Catulle et les généreux efforts de leurs émules contemporains, n'est pas arrivée, dans cette période de l'histoire littéraire de Rome, à la perfection qu'il lui était réservé de montrer un peu plus tard, la prose, plus heureuse, atteignit alors son apogée. Cicéron, César, Salluste lui donnèrent, dans l'éloquence, dans la philosophie, dans l'histoire, une souplesse, une harmonie, une majesté qu'elle n'avait pas encore connues. Cicéron surtout, par ses discours, par ses entretiens philosophiques, par ses traités de rhétorique, par sa correspondance, la produisit dans tout son éclat comme dans toute son élégance et sa pureté. Il y apparaît comme la figure la plus glorieuse et la plus digne d'être étudiée.

Mais, avant d'entrer dans l'examen des immenses travaux qui remplirent sa vie et dont nous ne saurions nous

rendre compte sans y attacher longtemps notre attention, il est nécessaire de donner d'abord un aperçu de cette vie. On y trouve un grand nombre de détails qui présentent les motifs de ses œuvres, avec les circonstances au milieu desquelles il les a produites, et qui servent par conséquent à les faire mieux comprendre.

Marcus Tullius Cicéron [1] naquit le 3 janvier de l'an 106 av. J. C., dans une campagne voisine d'Arpinum, patrie de Marius. Sa famille, agrégée à l'ordre équestre, habitait de longue date ce municipe, qui jouissait du droit de cité romaine et dont les habitants votaient, dans les comices, avec la tribu Cornélia. Ses aïeux, grâce à leur fortune et aux liaisons qu'il leur avait été permis d'entretenir avec les principaux citoyens de la République, eussent donc pu briguer les honneurs publics; mais aucun d'eux, parait-il, ne s'était senti assez d'ambition pour sacrifier l'obscure sécurité de la maison familiale aux périlleuses aventures d'une brillante carrière. Quant à son père, il avait trouvé dans la faiblesse de sa santé un motif de plus pour continuer de vivre à la campagne; nous savons qu'il s'y livrait à l'étude des lettres, et qu'il s'y était uni à Helvia, femme de famille riche et dont une sœur était mariée au chevalier C. Aculéon, célèbre jurisconsulte à Rome. Fut-ce le grand renom acquis récemment par son compatriote Marius qui inspira à cet homme paisible quelque projet ambitieux pour ses deux fils? C'est possible. Toujours est-il qu'il amena à Rome Marcus et son frère Quintus, qui, à quel-

(1) « Le premier de cette famille qui fut surnommé Cicéron, dit Plutarque (*Vie de Cic.*, 1), dut jouir d'une certaine estime pour que ses descendants aient tenu à honneur de garder ce surnom, tout ridicule qu'il était; car *Cicer*, en latin, signifie *pois chiche*; et il parait que le premier qui s'appela Cicéron avait à l'extrémité du nez une petite excroissance de la forme d'un pois. » Pline (*Hist. nat.*, XVIII, 3) donne une explication différente et dit que les surnoms de *Cicero*, *Fabius*, *Lentulus* venaient probablement de la culture des pois, des fèves, des lentilles, dans laquelle avaient excellé les premiers qui les ont portés.

ques années près, avaient le même âge et pouvaient, ainsi que les deux fils de leur oncle Aculéon, partager les mêmes études.

Marcus se signala tout de suite par son opiniâtreté au travail et par la vivacité de son esprit. Le grand orateur Licinius Crassus, qui l'avait pris en affection, présidait lui-même au choix de ses maîtres, à la direction de ses lectures et de ses exercices ; et, sous cette habile et puissante inspiration, il faisait de si rapides progrès en toutes sciences qu'il devint en peu de temps, dans le monde des écoles, l'objet de l'admiration générale. Son goût passionné pour les écrivains grecs, qui le portait à les traduire constamment, assouplissait son style et lui donnait de bonne heure l'habitude de parler le latin avec plus d'abondance. La poésie aussi, dont il avait reçu d'Archias les premières leçons, charmait sa jeune imagination. On prétend qu'il n'avait que quatorze ans quand il composa son premier poème, intitulé *Pontius Glaucus*, qui pourtant ne fut pas regardé comme une œuvre indigne du public, puisqu'il existait encore au temps de Plutarque. Quelques années après, à seize ou dix-sept ans, dit-on, il donna des *Phénomènes* d'Aratus la libre traduction, dont j'ai déjà parlé, et, presque en même temps, le poème de *Marius*.

C'était le moment où, venant de prendre solennellement la robe virile, il était, selon l'usage, placé sous le patronage spécial d'un grand personnage. Son patron attitré fut Quintus Mucius Scævola, celui qu'on appelait l'augure pour le distinguer du grand pontife du même nom. Mais le grand pontife ne lui témoignait pas moins d'intérêt que l'augure, et l'un et l'autre furent ses maîtres en droit civil. Tout en écoutant les leçons de ces deux illustres jurisconsultes, il suivait assidûment les débats du Forum, ne manquait aucune des harangues des principaux orateurs, et ne laissait point s'écouler un seul jour sans se livrer lui-même aux exercices oratoires, soit qu'il composât et déclamât en latin, soit qu'il aimât mieux le faire en grec pour profiter plus sûrement des corrections des excel-

lents maîtres grecs qui l'entouraient. Il en eut bientôt de toutes sortes et des plus remarquables : tandis qu'Apollonius Molon[1], plaideur éloquent et rhéteur accompli, lui enseignait l'art de la composition, et que le stoïcien Diodote[2], entre autres connaissances, lui fournissait surtout cette science de la dialectique, sans laquelle, comme il l'a dit lui-même, on ne saurait atteindre à la véritable éloquence, l'épicurien Phèdrus[3], qui avait écrit sur la nature des dieux[4], et l'académicien Philon[5], le plus illustre des disciples de Clitomaque, le plus éloquent des philosophes athéniens que les malheurs de la Grèce amenaient alors à Rome, lui faisaient approfondir les systèmes de philosophie les plus opposés.

Cependant à tant de travaux il avait fallu joindre encore d'autres occupations. Pour arriver à jouer un rôle dans la République, il ne suffisait pas de savoir parler et discuter, il était indispensable aussi de savoir combattre : on n'était citoyen parfait qu'à la condition d'avoir payé à la patrie le tribut de son courage. Cicéron avait donc marché, dans la guerre sociale, sous les ordres de Pompée Strabon, père du grand Pompée, et avait dû combattre aussi sous Cornélius Sylla, lorsque celui-ci n'était encore que le lieutenant du consul Papirius. Ces expéditions toutefois n'avaient interrompu que momentanément ses études, qu'il semble avoir poursuivies, avec la même tranquillité au milieu des horreurs de la guerre civile, des cruautés de Marius et de Cinna, des proscriptions non moins sanglantes de Sylla.

Il avait publié, déjà depuis plusieurs années, les deux livres *de l'Invention* et la traduction de *l'Économique* de Xénophon[6], lorsque, le calme se rétablissant sous la volonté de

(1) Plut., *Vie de Cic.*, 4.
(2) *Brut.*, 90; *Tuscul.*, V, 39, etc.
(3) *Ep. ad Fam.*, XIII, 1; *Ad Att.*, V, 11; etc.
(4) On a retrouvé à Herculanum quelques fragments de son traité περὶ φύσεως θεῶν.
(5) *Acad.*, passim.
(6) Quelques critiques lui attribuent deux ouvrages qu'il aurait écrits à la

l'impitoyable dictateur et le barreau ayant pu se rouvrir, il y parut pour la première fois à l'âge de vingt-six ans. Il venait de plaider quelques causes civiles, entre autres sans doute celle de Publius Quintius, quand s'offrit à lui une occasion, non moins dangereuse qu'honorable, de déployer son talent dans une cause criminelle.

Sextus Roscius, un des principaux citoyens d'Amérie, ayant été assassiné, la nuit, dans une des rues de Rome, Chrysogon, affranchi et favori de Sylla, s'était emparé de ses biens en achetant frauduleusement au prix de deux mille sesterces ce qui en valait six millions, et, comme Roscius avait un fils qui pouvait réclamer sa succession, Chrysogon n'avait pas trouvé de plus sûr moyen pour se délivrer de lui que de le faire accuser du crime de parricide. Il y avait à Rome des entrepreneurs d'accusations ; un misérable du nom d'Érucius s'était chargé de ce rôle infâme, appuyé même par deux Roscius, parents du jeune homme, qui peut-être avaient participé à l'assassinat et contre la promesse de quelque lucre avaient vendu leur concours au favori du dictateur. Sextus n'avait aucun défenseur; non pas que Rome manquât d'orateurs, mais tous craignaient Chrysogon et son tout-puissant protecteur. L'ère des proscriptions était à peine fermée ; on ne pouvait sans péril plaider la cause de la justice ; chacun gardait le silence. Et ce fut dans ces circonstances que Cicéron prit la parole et sauva l'innocent

Cette cause lui acquit une grande célébrité et l'on s'empressa dès lors de lui confier les affaires les plus importantes. Il eut encore à braver la colère de Sylla en défendant contre le célèbre orateur Cotta la liberté d'une femme d'Arrétium[1]. Mais, soit qu'il craignit de s'exposer

même époque : l'un sur l'*Art militaire*, l'autre sur l'*Administration de la République*.

(1) Car il prétendit que certaines villes d'Italie avaient raison de réclamer le droit de cité dont les privait une loi de Sylla, et il soutint que c'était un de ces droits naturels contre lesquels, ni par loi ni par autorité, personne ne pouvait opposer de prescription.

plus longtemps à quelque vengeance du dictateur, soit plutôt qu'il éprouvât quelque inquiétude au sujet de sa santé, qu'avaient altérée l'excès du travail et un débit de parole trop éclatant, il quitta Rome tout à coup, à la fin de sa seconde année d'exercice au barreau, et se rendit à Athènes.

Il y passa six mois, avec son cher Atticus et son ami Varron, cherchant toujours à s'instruire et à se perfectionner dans son art. Auditeur assidu d'Antiochus l'Ascalonite[1], philosophe académicien, qui, suivant l'exemple de Socrate et de ses premiers disciples, apportait un certain éclectisme dans ses doctrines, il y suivit en même temps les leçons d'éloquence de Démétrius de Syrie, dont la renommée déjà ancienne ne s'était pas affaiblie. Puis, il se rendit en Asie, où les sophistes les plus réputés se firent un plaisir de lui donner les conseils qu'il leur demandait; il écouta ainsi Eschine de Milet[2], qui, dans le genre asiatique, lui paraissait tenir un des premiers rangs; Denys de Magnésie[3], qui s'était attaché à lui au point de l'accompagner dans les différentes villes qu'il parcourait; Eschyle de Cnide; Xénoclès d'Adramytte; et surtout Ménippe de Stratonice, qu'il regardait comme le plus éloquent de tous et à qui il donnait le beau titre d'orateur attique. Il alla ensuite à Rhodes, où il vit le fameux Posidonius, qui émettait dans son enseignement comme dans ses ouvrages *sur les Dieux, sur le Destin, sur le Devoir*, des idées dont l'écrivain romain profita sans doute pour écrire plus tard son *De Natura Deorum*, son *De Fato*, son *De Officiis*. Il y retrouva aussi Apollonius Molon, à qui il s'était déjà confié à Rome, et qui ne lui avait pas ménagé les avis au sujet de sa trop grande abondance. Cet excellent rhéteur, tout en critiquant ce qu'il y avait encore en lui de répréhensible, était loin de lui refuser alors son admiration, et Plutarque cite,

(1) *Brut.*, 91; *Acad.*, I, 3: Plut., *Vie de Cic.*, 4.
(2) *Brut.*, 95.
(3) *Brut.*, 91.

à ce propos, une anecdote qui mérite d'être rapportée. Un jour que, sur l'invitation de Molon, Cicéron venait de déclamer en grec dans son école, et que l'auditoire avait couvert ce discours d'applaudissements unanimes, le maître seul demeurait pensif sans témoignage de satisfaction ; l'orateur s'en inquiéta ; «Moi aussi, lui répondit-il, je vous loue et je vous admire, Cicéron; mais je plains le sort de la Grèce, quand je songe que le savoir et l'éloquence, les deux seuls biens qui lui restaient, deviennent par vous la conquête des Romains[1] ».

Quand il revint, sa santé était rétablie, sa poitrine s'était fortifiée; grâce à la nouvelle méthode qu'il avait adoptée, sa voix n'avait plus rien de forcé, son style aussi, comme il le dit dans son *Brutus*, avait cessé de fermenter. Il ne lui restait plus qu'à donner la perfection à son geste: il la demanda aux leçons du grand acteur Roscius[2], avec qui il se lia d'amitié, et dont il eut bientôt l'occasion de reconnaitre les services, en défendant ses intérêts dans un plaidoyer qui nous a été conservé[3].

Quelques mois avant de plaider cette cause, il s'était marié. Sa femme s'appelait Térentia: elle possédait une dot assez élevée[4], si l'on considère l'état de fortune où il était lui-même, et appartenait sans nul doute à une famille noble, puisqu'elle avait une sœur, du nom de Fabia, qui était vestale. Il entrait alors dans sa trente et unième année.

(1) Plut., *Vie de Cic.*, 4.

(2) Voir ce que j'ai dit de Roscius, tom. II, p. 614.

(3) Il reste quelques fragments d'un plaidoyer qu'il prononça, vers la même date, en faveur d'un certain M. Tullius, accusé de dol. Quant aux plaidoyers pour Scamander, accusé d'empoisonnement, et pour le chevalier C. Mustius, il n'en reste rien.

(4) Cent vingt mille drachmes, dit Plutarque, ce qui représente un peu plus de cent mille francs d'aujourd'hui.

II

Dans toute la force de l'âge et du talent, il jugea le moment venu d'aspirer aux charges publiques, et il brigua la questure, fonction qui, bien qu'inférieure à l'édilité, ne donnait pas moins entrée au Sénat. Le peuple lui accorda, en cette occasion, un éclatant témoignage de son estime : les tribus le nommèrent à l'unanimité et de tous ses compétiteurs il fut proclamé le premier. Le sort lui attribua la plus importante des deux questures de Sicile, celle de Lilybée[1]. Mais les circonstances n'étaient guère favorables : il y avait disette et il fallait expédier à Rome la plus grande partie du blé du pays. Dans cette tâche difficile Cicéron sut montrer, avec la prudente habileté d'un administrateur consommé, les vertus d'un magistrat intègre et soucieux du bien de ses administrés. Il ne cessait pas pour cela de s'exercer à l'éloquence et de se préoccuper de tout ce qui pouvait, dans sa province, intéresser la science. Ce fut lui qui y découvrit le tombeau d'Archimède, et ce fut lui qui, en plaidant devant le préteur, sauva, à la grande satisfaction des familles les plus distinguées de Rome, quelques jeunes gens coupables par imprudence d'un acte d'indiscipline militaire. Sa questure fut en tous points très honorable pour lui : les Siciliens admiraient surtout cette équité, ce désintéressement dont il faisait preuve et qui étaient choses rares en ces temps de corruption ; à son départ, ils lui rendirent des honneurs tels que jamais magistrat chargé des mêmes fonctions n'en avait reçu de semblables.

Cicéron, dont le noble orgueil s'exaltait facilement, re-

(1) L'autre était celle de Syracuse.

venait donc à Rome avec l'espoir que le bruit de son administration l'y aurait précédé, quand un petit incident de voyage lui démontra la vanité de cette ambition. Il a raconté lui-même ce mécompte d'amour-propre très agréablement. « Les Siciliens, dit-il[1], avaient inventé pour moi des honneurs sans exemple Aussi les quittais-je avec le ferme espoir que le peuple romain allait s'empresser de m'offrir toutes les marques de sa considération. Sur ma route se trouvait Pouzzol et je m'y arrêtai ; c'était par hasard la saison où d'ordinaire s'y rassemble en foule la plus brillante société. Je fus presque anéanti lorsque je m'entendis demander quel jour j'avais quitté Rome et s'il ne s'y était passé rien de nouveau.— Je reviens de ma province, répondis-je. — Ah ! oui, me dit-on, d'Afrique. — Mais non, répliquai-je assez mécontent déjà et d'un ton dédaigneux ; c'est de Sicile. — Alors un autre, faisant l'homme bien renseigné, de s'écrier: Eh quoi ? ignorez-vous donc que Cicéron était questeur à Syracuse ? — Que faire ? Je pris le parti de ne plus me fâcher et je ne fus plus qu'un de ceux qui étaient venus prendre les eaux. »

Cette petite aventure, ajoute-t-il, « m'a plus servi sans doute que tous les compliments qu'on m'aurait adressés. Car, après avoir reconnu que le peuple romain avait l'oreille dure, mais l'œil vif et perçant, je ne me souciai plus de ce qu'on entendrait dire de moi ; je fis désormais en sorte que mes concitoyens me vissent tous les jours ; je vécus sous leurs yeux, quittant à peine le Forum et ne souffrant que personne ne trouvât d'obstacle ni dans mon portier ni dans mon sommeil. » Telle fut, en effet, la ligne de conduite dont il ne s'écarta pas un instant durant les cinq années d'intervalle que les lois fixaient aux questeurs sortis de charge avant de pouvoir exercer l'édilité ou le tribunat, qui l'un et l'autre menaient au consulat. Sans autre intérêt que la gloire, il se mit à la disposition de

(1) *Pro Planc.*, 26.

ceux qui réclamaient son appui [1], consacrant au Forum tous les jours non fériés et occupant les jours de fête eux-mêmes soit à composer ses harangues soit à écrire celles qu'il avait composées; car il avait pour règle cette maxime, à son avis, non moins belle que solide, mise par Caton l'Ancien en tête de ses *Origines*, « que les grands hommes ont à rendre compte de leurs loisirs comme de leurs occupations [2] ».

Aussi, dès que le laps de temps légal se fut écoulé, obtint-il dans les élections pour l'édilité un succès égal à celui qu'il avait précédemment obtenu pour la questure. Le vote unanime des tribus [3] le désigna en l'an 70 [4], pour entrer en fonction l'année suivante. Mais cette année même, où il n'était encore qu'édile désigné, devait lui procurer un de ses plus beaux triomphes d'orateur.

Caïus Verrès, de famille patricienne, venait de quitter le gouvernement de la Sicile, dans lequel il s'était fait proroger deux ans de suite pour se livrer plus longtemps aux spoliations et aux pillages: un long cri de vengeance retentit alors dans cette province, qu'il avait considérée comme une riche proie dévolue à son insatiable cupidité, et toutes les villes, à l'exception de Syracuse et de Messine, envoyèrent des députés à Rome pour l'y poursuivre. Il leur fallait un patron qui se chargeât de l'accusation. Leur choix se porta sur Cicéron qui, lors de son départ de Lilybée, avait promis, dans un discours public, de s'intéresser toujours au pays [5]. Mais Verrès, ayant intérêt à ne pas trouver contre lui un si habile orateur, lui suscita secrètement,

(1) Ce fut alors qu'il prononça les plaidoyers pour L. Varénus, accusé de meurtre; pour P. Oppius, ancien questeur du consul M. Aurélius Cotta, accusé de concussion; pour Sthénius, Sicilien, iniquement frappé par Verrès d'une condamnation capitale.

(2) *Pro Planc.*, 27.

(3) *In Pison*, 1.

(4) A l'âge de 37 ans.

(5) Nous n'avons plus ce discours connu sous le titre de *Oratio quum quæstor Lilybæo decederet.*

dans la personne d'un Sicilien du nom de C. Cæcilius Niger, un concurrent qui ne cherchait à attirer la cause entre ses mains que pour la trahir. Or, comme un citoyen ne pouvait en poursuivre un autre qu'à la condition d'y être autorisé par le préteur urbain, quand plusieurs accusateurs, chose qui n'était pas rare, se présentaient ainsi dans la même affaire, leurs prétentions réciproques étaient jugées par une procédure préliminaire connue sous le nom de *divinatio*; ce nom lui venait de ce que, loin de reposer, comme les autres, sur des faits et de rouler sur le passé, elle réglait l'avenir d'après de pures présomptions et dépendait absolument de la sagacité du juge qui, sans instruction préalable, sans comparution des témoins, et d'après une simple audition des concurrents, devait deviner[1], pour ainsi dire, lequel d'entre eux se trouvait à même de remplir le mieux son devoir. Après le discours prononcé, à cette occasion, par Cicéron, en réponse à celui de Q. Cæcilius Niger, le juge lui donna gain de cause. C'était un premier succès.

Verrès néanmoins se croyait certain d'être absous. Le tribunal qui devait le juger était composé des principaux membres du Sénat, et il était sûr de la bienveillance de ceux que leur naissance ou leur position sociale appelaient au gouvernement des provinces, de ceux qui pouvaient avoir besoin à leur tour pour eux-mêmes, pour leurs parents ou leurs amis, d'une semblable impunité. Entre les protecteurs qui ne craignaient point de se déclarer ouvertement pour lui on distinguait trois Métellus, un Scipion et le célèbre orateur Hortensius, qui, cette année précisément, était consul désigné, et qui se chargeait de sa défense. Ajoutez à cela que Verrès avait rapporté de Sicile cent millions de sesterces[2], fruit de ses rapines, et qu'avec cet argent il avait en main la plus puissante des armes pour gagner sa cause. Mais, loin d'intimider Cicéron,

(1) Aul. Gel., *Noct. Att.*, II, 4.
(2) Plus de vingt millions de francs.

toutes ces difficultés ne firent qu'exciter son zèle. Cent dix jours lui étaient accordés pour instruire l'affaire; il partit aussitôt, alla de ville en ville, prenant à sa charge personnelle les frais de son voyage, recueillit les informations et, au bout de cinquante jours, reparut à Rome avec ses preuves et ses témoins. Ses adversaires ne s'attendaient pas à tant de célérité : ils eussent voulu retarder la solution du procès jusqu'au moment où le consulat d'Hortensius eût assuré un grand appui au coupable; le temps qu'ils auraient gagné pouvait aussi servir à leurs manœuvres de corruption. Cicéron le comprit, et, sacrifiant son amour-propre d'orateur à l'intérêt de sa cause, il ne chercha plus qu'une chose, produire au plus vite, dans une première action ou plaidoirie, les pièces et les témoins à l'appui de chaque fait, en réservant les longs développements pour une seconde action. Hortensius se vit obligé d'interroger les témoins à mesure qu'ils paraissaient; la nouveauté de ce procédé, l'énergie de l'accusateur, l'énormité des crimes qui se trouvèrent invinciblement prouvés par les dépositions, le confondirent à ce point qu'il ne se sentit plus le courage de prononcer un seul mot pour la défense de son client; Verrès prévint sa condamnation en s'exilant. Ce qui n'empêcha pas Cicéron triomphant de publier les harangues qu'il eût fait entendre dans la seconde action, si elle avait eu lieu, et ces cinq *Verrines*, jointes à l'espèce d'exorde qu'il avait prononcé dans son unique plaidoirie ainsi qu'au discours préliminaire en réponse à Cæcilius Niger, forment un ensemble qui nous est resté comme le modèle de l'éloquence judiciaire.

Cette éclatante et légitime vengeance, si vertueusement exercée par l'orateur au nom de toute une province affligée contre un des membres les plus connus de la noblesse, était de nature à plaire singulièrement au peuple de Rome. Son édilité, pendant laquelle il déploya, sans être riche, une générosité [1] dont on lui sut gré, accrut encore sa popu-

(1) Sa fortune ne lui permettait pas, comme celle de certains édiles, d'offrir à la ville des fêtes splendides; mais il agit selon ses moyens, et les



larité; et, deux années plus tard, dès qu'il eut le droit de postuler la préture, l'unanimité des suffrages se porta encore une fois sur lui, de sorte qu'il fut élu le premier préteur, c'est-à-dire préteur de la ville. Dans l'intervalle, il n'avait cessé ni de parler, ni d'écrire : ses plaidoyers pour M. Fontéius et pour A. Cæcina[1] sont de cette époque ainsi que les premières de ses nombreuses lettres à Atticus.

Il venait d'entrer dans l'exercice de sa préture, quand il prononça son premier discours politique et monta pour la première fois à la tribune aux harangues. Après la révolte des soldats de Lucullus, quelques défaites de ses lieutenants et son rappel, le bruit courait à Rome que Mithridate vainqueur reconquérait tout son empire et formait les projets les plus redoutables; les amis de Pompée profitèrent de l'alarme ainsi répandue : déjà, par la loi Gabinia, ils lui avaient fait donner autorité sur toutes les mers et sur toutes les côtes; le tribun C. Manilius demanda que sa puissance fût étendue sur la Phrygie, la Bithynie, la Cappadoce et le Pont, qu'à lui seul fût remise la direction de la guerre contre Mithridate et ses alliés. Un si grand pouvoir entre les mains d'un seul homme effrayait les esprits les plus prudents; Catulus et Hortensius s'opposaient à la rogation du tribun ; Cicéron[2], au contraire, la soutint de toute son éloquence, et fit de Pompée l'éloge le plus complet et le plus habile, le représentant comme le seul général capable de terminer heureusement la guerre commencée, avec une étendue de pouvoir qui n'était sans danger qu'entre ses mains. Bien des gens le soupçonnèrent alors de ne chercher dans de telles louanges que l'amitié d'un homme puissant qui pourrait bientôt le servir pour sa propre élévation au consulat.

Siciliens lui ayant amené des animaux de leur ile en témoignage de reconnaissance, il en profita pour opérer une baisse dans le prix des vivres.

(1) Peut-être aussi un plaidoyer pour A. Gabinius, ainsi que celui qu'il prononça en faveur de Titinia, femme de Cotta.

(2) César l'appuyait aussi; mais on comprend que César ne dut éprouver aucun scrupule à établir un tel précédent. Cf. Dion Cassius, XXXVI, 26.

Lui-même avait prévu ces soupçons, et il les combattait dans la péroraison de sa harangue :

« Testorque omnes deos, et eos maxime, qui huic loco temploque præsident, qui omnium mentes eorum, qui ad rempublicam adeunt, maxime perspiciunt, me hoc neque rogatu facere cujusquam, neque quo Cn. Pompeii gratiam mihi per hanc causam conciliari putem, neque quo mihi ex cujusquam amplitudine, aut præsidia periculis, aut adjumenta honoribus quæram;... quidquid in hac causa mihi susceptum est, Quirites, id omne me reipublicæ causa suscepisse confirmo. »

« J'atteste tous les dieux, surtout ceux qui président à cette tribune; à cette enceinte sacrée, et qui lisent dans le cœur de quiconque vient ici prendre part au gouvernement, que je n'agis à la sollicitation de personne, que je ne cherche pas en ce moment à me concilier la faveur de Cn. Pompée, à me procurer, par l'élévation d'un homme, un secours dans les dangers, une protection dans la carrière des honneurs;... oui, Romains, le but que je me suis proposé dans cette affaire, le seul, je l'affirme, c'est l'intérêt de la République. »

Il n'est pas impossible, en effet, que Cicéron, en parlant ainsi, fût de bonne foi. L'état de l'Orient envisagé avec ses périls, la gloire militaire de Pompée et la modération dont ce général faisait montre, pouvaient persuader à de bons citoyens qu'il devenait utile de recourir à lui, de lui confier un pouvoir exceptionnel, et cela sans danger pour les libertés publiques. En tous cas, l'orateur, dans cette circonstance, sans rien perdre de sa popularité, puisqu'il appuyait la proposition d'un tribun aimé du peuple, s'assurait l'appui d'un parti puissant dans la noblesse, et comme de tout temps il avait eu pour lui la classe des chevaliers, il se trouva dans les conditions les meilleures pour aspirer à la magistrature suprême.

On doit reconnaître d'ailleurs qu'il ne sacrifia à son ambition aucun des devoirs que lui imposait la préture. Il suivait avec attention toutes les causes qui étaient appelées à son tribunal, et sa sévérité n'épargnait nullement ceux qui croyaient pouvoir compter le plus sur l'impunité, grâce à leur crédit ou à celui de leurs amis. Plu-

tarque rapporte[1] que Licinius Macer, accusé de concussion par la province d'Asie, où il avait été propréteur, avait tant de confiance dans l'appui de Crassus que, sans attendre la fin du jugement, il était retourné chez lui pour se revêtir de la toge blanche, comme s'il eût gagné sa cause, mais qu'ayant repris le chemin du Forum, il rencontra son protecteur, apprit de lui sa condamnation, rentra aussitôt, se coucha et mourut. Cette affaire et plusieurs autres affermirent plus que jamais la réputation d'intégrité que s'était acquise Cicéron.

Remarquons en outre que ses fonctions de préteur ne l'empêchaient pas de continuer à prendre en main la défense de certains accusés. Peu après les débats pour la la loi Manilia, il plaida la cause d'Aulus Cluentius Avitus, chevalier du municipe de Larinum, qui était accusé par sa mère, Sassia, d'avoir empoisonné son beau-père[2]. Et, dans les derniers jours de sa charge, l'auteur même de la loi Manilia, accusé de péculat, fut défendu par lui, sur la demande et au milieu des applaudissements du peuple[3].

En quittant la préture, il pouvait, suivant l'usage, jouir du gouvernement d'une province. Mais il préféra ne pas s'éloigner du Forum; il désirait recommander son frère Quintus à l'édilité et en même temps préparer sa candidature personnelle au consulat. Ce fut alors que, profitant d'une nouvelle occasion de s'attirer la faveur populaire, il prononça en faveur du tribun C. Cornélius, à qui l'on reprochait le crime de lèse-majesté envers la République, deux discours, que Quintilien juge des plus remarquables, mais que nous ne possédons pas[4]. A la même date aussi, paraît-il, il faillit parler pour Catilina[5], qui avait commis

(1) Plut., *Vie de Cic.*, 9.

(2) Il l'avait déjà défendu une autre fois contre un certain Ennius.

(3) Pendant sa préture Cicéron prononça devant le peuple le discours *De Pecuniis residuis*, dont il ne reste rien.

(4) Alors également il plaida pour M. Fundanius, accusé de concussion; pour Q. Gallius que M. Calidius accusait de brigue; et pour C. Orcininus.

(5) *Epist. ad Att.*, I, 2.

des concussions en Afrique, et qui, comme lui, visait le consulat : leur entente mutuelle les eût fait sans doute élire en même temps; mais jamais deux hommes ne parurent de natures plus opposées; il ne se virent que pour comprendre à quel point ils différaient. Cicéron apprit bientôt les crimes que Catilina avait commis pendant la dictature de Sylla, comprit ceux dont il était encore capable, et lui refusa le secours de son éloquence. Le coupable n'en fut pas moins acquitté, grâce à la prévarication de Clodius, son accusateur, qui, moyennant argent, ne fit pas valoir ses moyens. Mais, lors des élections consulaires, tandis que Catilina échouait de quelques voix par rapport au second élu, Cicéron, accueilli par d'unanimes acclamations, passait le premier des candidats et était proclamé consul avec C. Antonius[1].

III

La situation était singulièrement grave. Le tribun P. Servilius Rullus troublait le Forum par la proposition d'une de ces lois agraires qui, de tout temps, avaient eu le don d'agiter la multitude en excitant ses convoitises. Et cette agitation n'était, pour ainsi dire, qu'un des signes avant-coureurs de la redoutable tempête que préparait sourdement la haineuse et factieuse ambition de Catilina, déçu dans ses premières espérances.

Voici quelle était la proposition de Rullus : vendre toutes les terres appartenant à la République pour en racheter d'autres qui seraient données aux citoyens indi-

(1) Pour déjouer les intrigues de ceux qui voulaient l'empêcher d'être élu, il avait prononcé le discours que Quintilien (*Inst. orat.*, III, 7) intitule *In competitores* et qu'Asconius, qui en a conservé quelques fragments, appelle *In toga candida*, parce que Cicéron était alors revêtu de la robe blanche attribuée aux candidats.

gents ; faire nommer des commissaires ou décemvirs dans une assemblée du peuple qui serait tenue par un tribun ; donner à ces décemvirs, pour cinq ans, le pouvoir de vendre, d'acheter, de distribuer des terres comme ils l'entendraient, d'exiger des généraux, Pompée excepté, un compte de tout butin et de tout argent, d'établir des colonies où ils le voudraient et particulièrement en Campanie, en un mot, d'administrer toutes les ressources de l'État. En outre, les décemvirs devaient avoir des licteurs et choisir deux cents chevaliers spécialement chargés de faire exécuter dans les provinces leurs ordonnances, qui seraient sans appel. Cette perspective de conférer un pouvoir absolu à dix magistrats causait de si vives alarmes aux partisans de la liberté et du repos public que Cicéron, à peine investi de la dignité consulaire, se hâta de la combattre et dans le Sénat et sur le Forum. Au Sénat, comme le dit Rollin, « il avait beau champ et un auditoire favorable » ; ce premier discours n'offrit aucune difficulté. Mais il n'en était pas de même du second, qu'il fallut adresser au peuple. Lui, homme nouveau, magistrat non sorti des rangs de la noblesse, inaugurait son consulat, qu'il devait avant tout à sa popularité, en combattant, sur le Forum, entouré de tout le Sénat, une loi essentiellement populaire ! Une telle tâche pourtant ne dépassait pas son talent. Il déploya tant d'habileté que les sentiments de la multitude furent complètement retournés, et que Rullus, s'avouant vaincu, ne monta pas à la tribune pour soutenir sa loi. Seulement, quelques jours après, le tribun répandit dans le peuple des calomnies contre celui qu'il n'avait pas osé combattre en face. Le consul, disait-il, n'avait attaqué la loi agraire que pour favoriser les anciens partisans de Sylla qui possédaient de grandes propriétés en Italie. Et ces calomnies semblant produire quelque impression, Cicéron réunit deux fois le peuple sur le Forum pour se disculper. C'est du moins ce qu'il nous apprend lui-même dans une de ses lettres à Atticus, où il énumère ses œuvres consulaires et où il dit qu'il avait prononcé deux petites

harangues, appendices de la loi agraire, *ἀποσπασμάτια legis agrariæ*. La première nous est restée : c'est celle que nous connaissons sous le nom de *troisième discours contre la loi agraire;* l'autre est perdue. Mais toutes deux produisirent le même effet; Servilius Rullus et ses collègues gardèrent le silence, comme précédemment, et il ne fut plus question de cette loi *Servilia*.

Cependant les ennemis de l'ordre cherchaient partout de nouveaux moyens pour exciter la colère du peuple et amener des troubles dans la ville. L'accusation de haute trahison lancée tout à coup par le tribun T. Labiénus contre le vieux sénateur C. Rabirius et l'affaire inattendue du tribun Othon en donnèrent presque immédiatement la preuve.

Trente-six ans auparavant, les consuls C. Marius et Valérius Flaccus ayant reçu du Sénat plein pouvoir pour comprimer une sédition soulevée par Saturninus, le sénateur Rabirius, qui combattait avec d'autres auprès des consuls, avait tué l'oncle de Labiénus, un des plus chauds partisans du chef de la sédition. De là l'accusation portée par celui-ci. Elle venait, pensera-t-on, d'une façon bien tardive; mais il faut remarquer qu'en atteignant Rabirius, elle visait surtout celle des prérogatives du Sénat qui consistait à mettre en un moment Rome entière sous les armes par la seule force du décret qui enjoignait aux consuls de veiller à ce que la République ne reçût aucun dommage. Il y avait dans cette terrible mesure de salut public comme un frein qui devait arrêter les entreprises criminelles des plus ambitieux; et l'on comprend que, dans un moment où se tramaient des complots dont chacun avait déjà le vague sentiment, les factieux de tous les rangs devaient se croire intéressés au succès d'un pareil procès. Jules César, que ses vues ambitieuses portaient, avec beaucoup plus d'adresse et de prudence que Catilina, à affaiblir le Sénat, avait réussi à se faire nommer duumvir, conjointement avec L. César, pour juger l'accusé; et tous deux, malgré la déposition favorable des témoins, malgré la défense habile et

énergique d'Hortensius, avaient condamné Rabirius à être mis en croix, supplice réservé aux esclaves et que la loi Porcia interdisait d'infliger à un citoyen romain. Rabirius en appela donc au peuple assemblé par centuries, et Cicéron crut de son devoir de consul de se charger de cette cause, puisqu'elle lui semblait intéresser, non moins que tout l'ordre sénatorial, l'avenir même de la République. Mais, malgré la véhémence qu'il y déploya, on ne sait ce qui serait advenu, si Métellus Céler, préteur et augure, s'apercevant du trouble qui régnait ce jour-là dans le Forum, n'eût annoncé que les auspices n'étaient pas favorables et n'eût, sous ce prétexte, rompu l'assemblée avant que les voix fussent recueillies. Les événements, qui se succédèrent avec rapidité, empêchèrent ensuite le tribun de reprendre son accusation.

Ce procès montre jusqu'à quel point les passions étaient excitées, puisque toute l'éloquence du puissant orateur faillit, en cette occasion, éprouver un échec. Elle fut plus heureuse dans l'affaire d'Othon. Une loi de ce tribun, qui datait déjà de quatre ans et qui jusque-là n'avait soulevé aucune espèce de manifestation publique, avait assigné à l'ordre équestre une place distinguée dans les spectacles. Or, un jour, sur un mot d'ordre lancé par les factieux, qui cherchaient à susciter la discorde entre les plébéiens et les chevaliers, comme Othon arrivait au théâtre pendant une représentation du célèbre Roscius, l'acteur et la pièce sont aussitôt oubliés, et de tous les bancs, où siégeait le peuple, des huées s'élèvent à l'adresse du tribun; les chevaliers, qui en ressentent l'injure, y répondent par des applaudissements. On allait en venir aux mains. Cicéron paraît[1], se fait suivre par les tapageurs au temple de Bellone; là, il leur adresse des reproches, des conseils, il leur fait honte de l'indécence de leur conduite; et, de retour au théâtre, ces mêmes plébéiens, qui venaient d'outrager Othon, ré-

(1) Plut., *Vie de Cic.*, 13.

parent leur faute en l'accueillant par des applaudissements aussi nourris que ceux des chevaliers[1].

Le succès d'une autre harangue, qui suivit de près celle-là, ne fut pas moins merveilleux. Les enfants des proscrits, exclus à jamais du Sénat et des fonctions publiques par une loi de Sylla, réclamaient l'abolition d'une mesure inique qui les déshonorait. Cicéron avouait qu'ils avaient raison; mais il était convaincu, comme il devait le dire plus tard dans son traité *Des Devoirs*[2], qu'il y a des choses justes et bonnes en elles-mêmes, dont la nature peut être modifiée par les circonstances, et il craignait que, dans la situation présente, la réhabilitation soudaine de ces malheureux n'amenât quelque trouble; il entreprit de leur prouver à eux-mêmes qu'ils avaient intérêt à endurer plus longtemps l'iniquité dont ils étaient victimes et que d'ailleurs il n'était point de sacrifice qu'ils ne dussent faire à la patrie. Il les convainquit si bien qu'ils cessèrent toutes poursuites. Ce discours, que Pline compte parmi ses plus brillants titres de gloire[3], de même que le précédent, ne nous a pas été conservé.

Nous avons également à regretter la perte de la harangue que le consul, dans le même temps, adressa au peuple pour renoncer au gouvernement qui lui avait été assigné par le sort. Ce renoncement, auquel nul autre peut-être que Cicéron n'eût pu se résoudre, puisque la Macédoine, qui lui était échue, passait pour la province la plus importante et la plus riche, n'était à ses yeux qu'un acte politique de haute portée et nécessaire au salut de l'État. Il savait que son collègue, avant d'être élu, se trouvait en relations suivies avec Catilina, et que les embarras que lui causait sa situation de fortune, l'avaient rendu secrètement favorable

(1) Peut-être Virgile (*Æn.*, I, 148) a-t-il fait allusion à ce triomphe de l'éloquence dans ces vers si connus :

Ac, veluti magno in populo..... etc.

(2) *De Off.*, III, 13.
(3) *Hist. nat.*, VII, 30.

aux factieux. Il s'assura de lui par la cession de cette province consulaire si riche, et, libre désormais de toute appréhension de ce côté, il put dire bien haut que les deux consuls agiraient constamment d'un commun accord dans la défense de la République.

Le danger devenait imminent. Catilina, qui devait se représenter aux élections consulaires, était décidé, cette fois, à ne plus rien ménager. Le complot qu'il avait ourdi s'étendait au loin. L'Ombrie, l'Étrurie, le Samnium avaient été travaillés par ses émissaires, qui y armaient sans bruit les vieux soldats de Sylla; la province d'Afrique et peut-être l'Espagne étaient prêtes à lui obéir; la flotte d'Ostie paraissait lui être gagnée; et à Rome même, dans le nombre considérable des hommes pervers qui l'entouraient, il comptait un préteur, un tribun désigné, vingt-quatre chevaliers, onze sénateurs, dont un, P. Lentulus Cornélius Sura, avait eu pour aïeul un prince du Sénat.

Irrité d'une loi, que Cicéron fit alors voter et qu'il comprit avoir été dirigée contre lui, parce qu'elle devait atteindre les candidats qui se faisaient accompagner par des gens à leurs gages, il résolut de le tuer le jour même des comices. Mais le vigilant consul, qui entretenait des intelligences parmi les conjurés, connaissait tous leurs projets. Il interpella Catilina en plein Sénat sur les faits qui lui étaient dénoncés. L'audacieux qui, déjà peu de jours auparavant, menacé par Caton, avait osé répondre que « si on mettait le feu à l'édifice de sa fortune, il éteindrait ce feu sous des ruines », ne baissa pas le ton : « Dans la République, dit-il en désignant par ses paroles le Sénat et le peuple, il y a deux corps : l'un débile avec une tête faible; l'autre plein de force, et sans tête : je dois trop à celui-ci pour ne pas lui servir de tête tant que je vivrai[1] ». Une telle réponse dessilla les yeux des plus incrédules : les consuls furent aussitôt « chargés de veiller au salut de la République » selon la formule qui les investissait de tout pouvoir.

(1) Cic., *Pro Muren.*, 25.

Les élections avaient été différées. Quand elles eurent lieu, Cicéron, revêtu d'une cuirasse apparente, qui montrait à chacun qu'il avait besoin d'être gardé [1], se trouva entouré d'une foule de défenseurs; le vote s'accomplit jusqu'au bout sans incident, et Décius Junius Silanus ayant été désigné consul pour l'année suivante avec C. Licinius Muréna, il ne resta plus à Catilina d'autre moyen que le crime pour s'élever. Les conjurés sans retard rassemblés, il est décidé que lui, Catilina, ira prendre le commandement de l'armée qu'a réunie Mallius en Étrurie, que Lentulus dirigera la sédition dans Rome, que le feu sera mis aux divers quartiers de la ville par des incendiaires obéissant à Cassius Longinus, et que Céthégus se chargera de faire égorger les sénateurs. Celui-ci se propose, avec un de ses complices, de surprendre tout d'abord Cicéron, en se présentant, le matin, à sa porte, comme pour le saluer. Mais une femme de haute naissance et de mœurs dépravées, du nom de Fulvie, qui vivait avec un des conjurés, les trahit. Le consul tient sa porte close et gardée, et convoque immédiatement le Sénat. Il y fait entendre [2] contre Catilina, qui ose s'y présenter, cette fameuse apostrophe et cette écrasante harangue *(1re Catilinaire)*, dont l'éclat retentissant nous émeut encore aujourd'hui. En vain le coupable essaie-t-il de répondre : le vide s'est fait autour de lui, des cris d'indignation couvrent sa voix, il doit sortir.

Mais il sort, la menace à la bouche, et, quittant Rome à la hâte, part pour rejoindre l'armée de Mallius. Ses complices, restés, comme il a été convenu, sous la direction de Lentulus, se mettent aussitôt à traiter d'imaginaires les périls de la République, à représenter l'absent comme une victime que force à l'exil la haine non motivée du consul. Cicéron paraît alors devant le peuple, explique sa con-

(1) Cic., *Pro Muren* , 26

(2) Probablement le 7 novembre. Voir *La Vie Parlementaire à Rome sous la république, Essai de reconstitution des séances historiques du Sénat romain*, par J.-B. Mispoulet, in-8, 1899, p. 178.

duite dans un discours qui réclamait moins de véhémence, mais plus d'habileté que le premier, et dévoile à tous *(2e Catilinaire)* les crimes projetés des conjurés, l'attentat que prépare Catilina en se rendant non pas à Marseille en innocente victime, comme on le prétend, mais au camp de Mallius, en traître à la patrie.

L'événement justifie promptement cette accusation. Quelques jours plus tard, on apprend que Catilina a rejoint Mallius et s'apprête à marcher sur Rome à la tête d'une armée. Le Sénat le déclare ennemi de l'État, ordonne la levée de nouvelles troupes, et charge Antonius d'aller directement l'attaquer, tandis que Métellus Céler devra lui fermer le chemin de la Gaule. Cicéron, qui s'est réservé la garde de la ville, suit attentivement toutes les démarches de Lentulus, de Céthégus, de Cassius et de leurs principaux complices à l'intérieur. Il ne peut les arrêter sans avoir en main la preuve irréfutable de leur complot, car ce serait fournir à tous leurs amis secrets[1] un prétexte pour exciter dans Rome une sédition, dont on ne saurait prévoir le résultat. La patience est donc son premier devoir, il le sait, et il ne frappera que lorsqu'il se sera produit des actes évidents.

Il semble même en ce moment cacher ses préoccupations politiques et l'on a peine à comprendre comment, au milieu de soins si importants, il trouve le temps et la tranquillité d'esprit nécessaires pour se charger d'une cause particulière : il défend Muréna, consul désigné, contre une accusation de brigue et de corruption, lancée par Sulpicius, son compétiteur, et appuyée par Caton[2].

Mais voici que Lentulus entame une criminelle négociation avec les députés que le peuple belliqueux des Allobroges a envoyés à Rome pour se plaindre auprès du Sénat

(1) Voir dans Salluste le tableau de la situation de Rome en ces jours-là et le nombre de ceux qui se trouvaient intéressés au succès de la conjuration. *Catil.*, ch. 36 sqq.

(2) Il venait de plaider aussi pour C. Pison, personnage consulaire, accusé par César d'abus de pouvoir.

de l'avarice de son gouverneur. Ces députés, sur le point de se laisser entraîner dans la conjuration, dont le plan leur a été expliqué, consultent, avant de prendre un parti décisif, le sénateur Fabius Sanga, patron de leur nation. Celui-ci parvient à les dissuader, les gagne complètement, communique, de leur aveu, leurs révélations à Cicéron, qui dès lors dirige leur conduite, et, par leur moyen, fait saisir les lettres adressées par Lentulus et les autres tant à Catilina qu'au sénat des Allobroges. Les coupables, qui ne connaissent rien de cette saisie, se rendent en toute confiance à une réunion à laquelle les a convoqués le consul : ils sont conduits au Sénat; leurs lettres ouvertes et lues devant eux, les déclarations des députés Allobroges les accablent : ils finissent par tout avouer, et leur détention est immédiatement prononcée en attendant qu'il soit statué sur leur sort. Le Sénat décrète des remerciements aux consuls et aux préteurs, et, par un honneur exceptionnel, vote au nom de Cicéron des vœux solennels dans tous les temples. La séance levée, Cicéron court sur le Forum où est assemblé le peuple, et lui fait le récit *(3e Catilinaire)* de ce qui vient de se passer.

Cependant la ville est agitée. Les amis de Lentulus cherchent à soulever la populace; on parle de tentatives qui se préparent pour délivrer les prisonniers; on n'est sûr ni des intentions de César, ni même de celles de Crassus[1]. Le consul ordonne aux chevaliers de se tenir sous les armes, fortifie sa garde, double les postes de la ville. Et, dès le surlendemain, il assemble le Sénat pour mettre en délibération le sort des coupables. La question est grave pour tous; car le peuple seul tient des lois le pouvoir de condamner un citoyen à la peine de mort. Malgré cela, Silanus, consul désigné, qui opine le premier, Muréna son collègue et tous les consulaires concluent à la mort des prisonniers et de ceux de leurs complices qui seront saisis; mais César, préteur désigné, qui cherche un moyen habile

(1) Sall., *Catil.*. 48.

de sauver les coupables, propose la prison perpétuelle avec la confiscation des biens, et prononce un discours, aussi artificieux qu'éloquent, dont l'impression semble ébranler l'assemblée. Cicéron ne veut pas profiter de cette hésitation pour se soustraire à la lourde responsabilité que fera peser sur lui personnellement l'usurpation de pouvoir du Sénat : il montre courageusement quelle est celle des deux opinions qu'il préfère *(4e Catilinaire)*. Caton, avec sa rude éloquence, l'appuie, et l'assemblée vote la mort. Le consul alors, pour empêcher l'intervention de quelque tribun qu'exciterait aisément César, pour prévenir aussi tout acte de révolte, frappe vite : il va prendre Lentulus, le conduit, à travers le Forum, au Tullianum où les préteurs amènent les autres condamnés, et les livre successivement aux mains des triumvirs capitaux. Puis il traverse pour la seconde fois le Forum, lance à la foule ces seuls mots : « Ils ont vécu [1] », et entouré d'un nombre considérable de citoyens, qui l'acclament, il retourne chez lui avec la conviction intime d'avoir sauvé la patrie.

Rome, en effet, échappait au danger qu'elle avait couru. L'exécution rapide des principaux coupables, en privant à jamais les conjurés des chefs qui devaient diriger leurs mouvements, mettait la ville à l'abri des attentats dont elle avait été menacée, et quant à Catilina, ses bandes armées n'avaient pu offrir de résistance sérieuse aux troupes régulières qu'en Étrurie seulement. On sait comment lui-même devait se faire tuer bientôt au combat sanglant de Pistoia.

Après ces journées d'alarmes, les témoignages de la reconnaissance publique ne manquèrent point au consul qui, dans des circonstances aussi difficiles, avait joint tant de courage à tant de prévoyance. Il est vrai qu'à l'expiration de sa charge, lorsqu'il se présenta devant le peuple avec l'intention de glorifier son administration [2], le tribun

(1) Plut., *Vie de Cic.*, 22.
(2) Ce discours qu'il avait préparé *sur son consulat* ne nous est connu que par quatre ou ciuq mots cités par Nonius Marcellinus.

Quintus Métellus Népos[1] déclara que « l'homme qui n'avait pas permis aux accusés de se défendre, ne se défendrait pas non plus », et il lui prescrivit de se borner au serment d'usage « qu'il n'avait rien fait de contraire aux lois »; mais Cicéron lui ayant répondu par ce cri « Je jure que j'ai sauvé la République », tout le peuple, entraîné par son noble enthousiasme, répéta après lui ce serment, et, de même que le Sénat, l'acclama *Père de la Patrie*. Ce beau nom, que la flatterie devait attacher plus tard à la dignité impériale, Rome libre, dit Juvénal, le lui donna :

Roma patrem patriæ Ciceronem libera dixit.

IV

Cependant l'opposition du tribun, beau-frère de Pompée, venait de montrer à Cicéron que Pompée s'éloignait de lui. César, dont l'ambition ne trouvait pas son compte à voir tant de gloire avec tant d'éloquence chez le même homme, ne lui était pas moins contraire. Et Crassus se plaignait hautement d'avoir été calomnié par les soupçons qu'il avait conçus sur sa complicité dans la conjuration de Catilina. Tous trois allaient former cette alliance connue sous le nom de premier triumvirat, et par laquelle ils se jurèrent de mettre en commun leur crédit et leurs ressources. Caton, il est vrai, qui avait pris la direction du Sénat, était pour Cicéron : mais Caton, l'homme probe par excellence, avec les meilleures intentions, gâtait souvent les affaires. L'ancien consul ne tarda pas à comprendre que son crédit tombait. Il chercha à le maintenir par ses tra-

(1) Cicéron prononça peu après un discours contre lui « *Contra concionem Q. Metelli* ». Cf. Aul. Gel., *Noc. Att.*, XVIII, 7; Cic., *Epist. ad Attic.*, I, 13; *ad Famil.*, V, 1, 2.

vaux littéraires et par ses plaidoiries. Ce fut alors qu'il publia, en même temps que sa libre traduction des *Pronostics* d'Aratus, des mémoires écrits en grec sur son consulat, Περὶ ὑπατείας, des mémoires secrets, en latin, *De suis consiliis*, et un poème épique sur le même sujet, *De consulatu suo*. Ce fut alors aussi qu'il plaida pour P. Sylla, pour le poète Archias, pour son ancien collègue C. Antonius, pour A. Thermus, qu'il défendit deux fois, pour Valérius Flaccus[1].

Mais les grandes louanges que, dans ses mémoires et son poème, il croyait bon de se donner à lui-même, avivaient davantage les jalousies suscitées par sa gloire. Et puis, comme s'il n'avait pas encore assez d'adversaires, un fait scandaleux, qui donna lieu à une des causes célèbres du moment, était venu lui créer, dans la personne d'un jeune noble, qui s'était jusque-là montré un de ses chauds partisans, un ennemi, dont l'acharnement exerça la plus funeste influence sur sa vie.

P. Clodius, sur le point d'être surpris, sous un déguisement de chanteuse, dans la demeure de Pompéia, femme de César, où l'on célébrait les mystères de la bonne déesse, s'en était échappé avant d'avoir été tout à fait reconnu. Poursuivi devant le préteur, il soutint que, la nuit où avait été commis le sacrilège dont on l'accusait, il se trouvait loin de Rome. Or, Cicéron, qui avait reçu sa visite le soir même, crut de son devoir de témoigner contre lui. Mais on soupçonna, dit Plutarque[2], qu'il avait parlé moins pour faire une déposition fidèle que pour se justifier auprès de sa femme Térentia, jalouse, depuis quelque temps, d'une des sœurs de Clodius. Celui-ci, grâce à ce soupçon habilement répandu, grâce aussi à l'argent qui corrompit une partie de ses juges, obtint, à quelques voix de majorité, son acquittement. Et dès lors, il ne songea plus qu'à

(1) De l'an 62 à 60 datent aussi les plus anciennes des lettres familières et les premières lettres à son frère Quintus, propréteur d'Asie.

(2) *Vie de Cic.*, 29.

se venger de Cicéron, en lui suscitant de toutes parts des hostilités et des dangers.

Après s'être fait adopter par un plébéien et nommer ainsi tribun, il commença par s'attacher la multitude par quelques lois populaires, puis il convoqua une assemblée dans le cirque Flaminien, en dehors de la ville, afin que César pût y assister, quoique sorti de Rome avec le titre de proconsul, et il proposa un plébiscite par lequel serait exilé quiconque aurait, sans jugement du peuple, puni de mort un citoyen romain. Aucun nom n'était prononcé; mais tout le monde comprenait qui visait ce plébiscite. D'ailleurs dès que les amis de Cicéron parurent, ils furent assaillis, blessés, dispersés par les partisans armés de Clodius. L'illustre consulaire, prenant le deuil, escorté de chevaliers et de patriciens, parcourut alors les rues de Rome en implorant le peuple; sur son chemin se trouva partout Clodius, environné de ses mercenaires, pour l'outrager. N'ayant aucune aide à espérer des deux consuls Gabinius et Pison, qui pactisaient avec le tribun, abandonné de Pompée, qui, pour rester fidèle au triumvirat, refusait de recevoir sa visite, il se demanda s'il devait se défendre les armes à la main, comme l'y engageaient beaucoup de ses amis, ou s'exiler volontairement pour éviter à la ville les horreurs d'une guerre intestine. Hortensius et Caton lui conseillèrent ce dernier parti, lui disant qu'il ne tarderait pas à être rappelé par le peuple, que fatigueraient bientôt les excès de Clodius. Il suivit leur avis, alla consacrer au Capitole une petite statue portant pour inscription « Minerve, protectrice de Rome », et quitta nuitamment, avec quelques compagnons seulement, cette ville qui naguère l'acclamait comme son sauveur.

Il se rendit en Lucanie pour de là se diriger sur la Sicile; le gouverneur de l'île, un de ses anciens amis pourtant, lui écrivit de ne pas y venir. Il gagna Brindes, s'y embarqua à deux reprises, une tempête l'ayant forcé la première fois d'y rentrer, passa enfin à Dyrrachium, et arriva à Thessalonique, où son ami Plancius, questeur de Macédoine, le

reçut dignement. «Mais en vain, dit Plutarque[1], on lui témoignait de l'intérêt, en vain les villes grecques luttaient de bons offices à son égard; triste, abattu, il tournait sans cesse les regards vers l'Italie, comme un amant malheureux, et dans son infortune il montrait trop d'accablement et de faiblesse pour un homme qu'avaient formé de si fortes études.» Les nouvelles qu'il recevait de Rome, à la vérité, n'étaient point de nature à le consoler. Après son départ, Clodius ne s'était pas contenté de faire prononcer son exil; par d'autres décrets, sa maison de ville avait été rasée, ses maisons de campagne incendiées, une partie de ses meubles mis aux enchères. Pour ceux-ci il ne s'était pas présenté d'acquéreurs, mais le reste avait été pillé, les deux consuls en avaient pris leur part; et sur le terrain de la maison de Rome, par une amère dérision, Clodius avait consacré un temple à la liberté. La femme même et les enfants de l'exilé, injuriés, n'étaient point restés à l'abri de tout danger. En recevant ces tristes avis, Cicéron ne cessait de se lamenter, s'apitoyant sur les siens et sur lui-même, se reprochant d'avoir trop vécu, suspectant tous ceux qui lui avaient conseillé le départ, se défiant de ses meilleurs amis, qu'il accusait d'égoïsme, de dissimulation et de trahison. Son découragement faisait peine à voir, et nous-mêmes, à la lecture des lettres si nombreuses[2] qu'il écrivit en cet état, nous ne pouvons nous empêcher d'être douloureusement impressionnés, en remarquant, après Plutarque, combien et son beau génie et son grand amour de la philosophie et la générosité naturelle de son âme l'ont laissé désarmé dans ce malheur.

Cependant, comme l'avaient prévu Hortensius et Caton, les excès de Clodius amenèrent un revirement dans les esprits. Les deux nouveaux consuls, à peine entrés en charge, ayant proposé au Sénat le rappel de Cicéron, deux

(1) *Vie de Cic.*, 32.

(2) Toutes les lettres du livre III *à Atticus* et plusieurs du livre XIV des *Familières*.

tribuns, Milon et Sextius, se chargèrent d'en faire la demande au peuple. Milon était un homme d'une force athlétique, d'un caractère aussi violent que Clodius et qui s'entourait, comme lui, de mercenaires en armes, mais qui le combattait à outrance et qui mettait au service de la République tous les moyens dont l'autre usait pour la détruire. Il y avait parfois entre les bandes des deux adversaires des rixes meurtrières. Au milieu de cette lutte la proposition ne recevait point de solution. Pompée pourtant, qui venait d'avoir personnellement à souffrir de l'insolence de Clodius, s'y était rallié et s'efforçait d'en amener le succès. César lui-même ne s'y opposait plus. Enfin, le Sénat déclara qu'il ne s'occuperait d'aucune affaire tant que le rappel du banni ne serait point prononcé, et, peu après, à la suite d'une bagarre sanglante, dans laquelle Clodius fut chassé du Forum, toutes les centuries votèrent la loi. On décréta des éloges aux villes qui avaient accueilli l'exilé; on décida que ses maisons seraient rétablies aux frais de l'État; et, le jour de son retour, le Sénat, en corps, alla l'attendre aux portes de la ville avec une foule immense de citoyens pour le conduire au Capitole. Après dix-sept mois d'absence, cette rentrée, qui ressemblait à un triomphe, exalta son imagination autant que son malheur l'avait accablé, et, de son propre aveu, lui fut un dédommagement de tout ce qu'il avait enduré.

Le lendemain et le jour suivant, il adressa, en deux harangues habilement composées, ses remerciements au Sénat et au peuple. Il eut ensuite à plaider devant les pontifes, avant de reconstruire sa maison, pour démontrer la nullité de la consécration du temple élevé par Clodius, et obtint aisément gain de cause. Mais Clodius était loin de cesser toute hostilité : non seulement, à la suite de certains incidents considérés comme des prodiges néfastes, il répandait le bruit que la colère des dieux punirait la violation d'un lieu consacré et il chargeait d'imprécations Cicéron, qui se sentait obligé de haranguer le Sénat à ce sujet; selon son habitude, il recourait encore aux voies de fait,



et la maison eût été difficilement rebâtie, si Milon, avec sa bande, n'avait plus d'une fois repoussé par les armes les tentatives criminelles de ce redoutable adversaire. Il est vrai que Cicéron se laissa lui-même aller à la violence en brisant, un jour, au Capitole, les tables qui portaient l'inscription des actes de Clodius[1], et Caton[2], bien que son ami, ne manqua pas de lui adresser, à ce propos, des reproches sévères ; mais, si l'acte était répréhensible, et certes on ne saurait le nier, ne le comprend-on pas chez un homme exaspéré par l'acharnement dont le poursuivait un pareil ennemi? Du reste, à part ce moment d'oubli, on ne voit pas ce qu'on pourrait reprendre dans sa conduite à l'égard de Clodius ; son discours de remerciement au peuple n'avait pas une seule fois mentionné le nom du tribun, et il semble bien qu'il n'aurait aspiré, dès son retour, qu'à l'oubli de toute injure.

Son premier soin avait été de payer à Pompée sa dette de reconnaissance en obtenant du Sénat qu'il fût chargé pour cinq ans de l'intendance des vivres avec la surveillance des ports et marchés dans tout l'empire. Il lui témoignait bientôt une véritable complaisance en défendant, pour lui plaire, Vatinius et Gabinius, dont il avait subi la haine et contre lesquels il avait d'abord parlé. Il ne refusait pas de se réconcilier avec Crassus, qui, le jour de sa rentrée, était venu le recevoir avec tout le Sénat. Et quant à César, il n'était pas de ménagements, de flatteries même qu'il n'employât pour entretenir avec lui de bonnes relations. Son frère Quintus, devenu un des lieutenants du vainqueur des Gaules, projetait un poème épique pour célébrer ses conquêtes, et lui aussi se proposait d'y travailler. Non pas assurément qu'il considérât alors la Répu-

(1) Dion, XXXIX, 21. Middleton, dans son histoire de Cicéron, passe très légèrement sur ce fait.

(2) Caton revenait alors assez glorieusement, avec 7,000 talents d'or pour le trésor, de Chypre où l'avait envoyé, pour l'éloigner momentanément de Rome, un de ces plébiscites de Clodius.

blique comme à l'abri de l'ambition de Pompée, de Crassus et de César, dont l'alliance existait plus solide que jamais; mais il pensait sans doute que, par cela même qu'ils étaient trois, leurs aspirations individuelles, en se contrebalançant mutuellement, se trouvaient dans un équilibre qui les rendait moins redoutables, et que par conséquent il était de bonne politique de ne rompre avec aucun d'eux.

Sans se détacher des affaires publiques, il trouva donc assez de calme pour se livrer alors à des travaux littéraires de longue haleine. Outre le poème sur la *Guerre des Gaules*, qu'il n'acheva pas, il en composa un tout entier sur ses malheurs, *De temporibus suis*, il écrivit les *trois dialogues de l'orateur*, un traité sur le *Droit civil*, et les livres intitulés *De la République*. Dans le même temps[1], il prononça devant le Sénat des discours importants, celui entre autres sur les provinces consulaires, en faveur de César, et que les républicains ne lui pardonnaient pas; celui pour Crassus, à qui l'on voulait retirer son gouvernement de Syrie; ceux sur le roi d'Alexandrie, contre Pison, pour la liberté des Ténédiens, sur les dettes de Milon, etc. Le nombre de ses plaidoyers fut encore plus considérable: il plaida pour P. Ascitius; pour son ami Sextius, accusé d'avoir attenté au salut public; pour Bestia, qui pourtant lui avait nui, comme tribun, à la fin de son consulat; pour Cornélius Balbus, qui défendait le droit de cité que lui avait conféré Pompée; pour Cælius Rufus, auquel réclamait une forte somme d'argent cette sœur de Clodius si connue, veuve de Métellus Céler, la fameuse Lesbie du poète Catulle; pour l'ancien tribun Cispius; pour Caninius Gallus, ancien tribun également; pour Plancius, accusé de brigue dans les élections de l'édilité par son compétiteur; pour les habitants de Réate, qu'avaient privés de leurs eaux les travaux exécutés par leurs voisins; pour C. Messius, un de ses zélés partisans, et lieutenant de César; pour Drusus, accusé d'avoir prévariqué dans un procès criminel; pour

(1) De l'an 57 à 54.



Rabirius Postumus, auquel on voulait faire payer, au moins en partie, la somme qu'avait touchée Gabinius pour le rétablissement de Ptolémée Aulète sur son trône; enfin, pour M. Æmilius Scaurus, fils du prince du Sénat, qui s'était indemnisé, disait-on, dans son gouvernement d'Espagne des grandes dépenses faites pour les jeux de son édilité.

Cette demi-tranquillité, dans laquelle vivait Cicéron, fut tout à coup troublée par les plus graves événements. D'abord, Crassus et son fils furent tués dans une expédition contre les Parthes, et si la dignité de membre du collège des augures, qui se conférait pour toute la vie, fut un honneur auquel Cicéron ne resta pas insensible, lorsqu'il fut appelé à prendre dans ce collège la place qu'y occupait le fils, la disparition du père, dont il avait fini par se faire un ami, lui causa les plus vives inquiétudes; il sentit bien que, le triumvirat cessant, César et Pompée, dont la mort récente de Julie avait relâché les liens d'union[1], ne tarderaient pas à entreprendre l'un contre l'autre une lutte d'influence, dans laquelle il deviendrait bien difficile de les tenir en balance. Et puis, les troubles intérieurs de Rome prirent des proportions alarmantes. Tandis que Milon sollicitait le consulat, Clodius briguait la préture. Le succès de Milon eût mis Cicéron à l'abri des persécutions du préteur, mais Clodius appuyait aussi vigoureusement que possible les compétiteurs de Milon, et Pompée comme César, craignant de trouver en un homme aussi énergique un consul qui aurait su les combattre au besoin, se montraient contraires à son élévation. L'anarchie devint telle que, les élections n'ayant pu s'accomplir, on ne procéda même pas à la nomination d'un interroi, comme le réclamait la constitution.

Ce fut une rencontre imprévue des deux adversaires qui mit fin à leur hostilité par la mort violente de l'un d'eux.

(1) Pompée, pour resserrer son alliance avec César, avait épousé sa fille Julie.

Clodius revenait de sa terre d'Aricie, et Milon allait à Lanuvium, chacun avec une escorte, quand ils se trouvèrent devoir passer l'un à côté de l'autre sur la voie Appienne, à peu de distance de Rome. Par suite de provocations parties on ne sait au juste de quel côté, une collision se produisit, Clodius tomba percé de coups, et tous les siens ayant été tués ou mis en fuite, il fut laissé gisant sur la route. Un sénateur, qui peu après passait par hasard, prit le cadavre sur sa voiture, et le porta chez la veuve, qui, dans son désespoir, entourée d'une grande foule accourue à ses cris, implora la vengeance du peuple. Des tribuns s'en chargèrent. Le corps, le lendemain, fut exposé par eux sur le Forum et la populace surexcitée se livra aux plus grands excès. La Curie et la basilique Porcia furent incendiées, la demeure du grand pontife saccagée, les maisons d'un grand nombre d'amis de Milon endommagées et pillées, celle de Milon lui-même, qui ressemblait à une forteresse, étant trop bien défendue pour être envahie. Ces scènes de sauvagerie, qui durèrent plusieurs jours, eurent pour résultat de faire apparaître Milon comme une sorte de défenseur de l'ordre, et tandis que ses amis pressaient l'élection consulaire pour y appuyer sa candidature, afin de prévenir l'accusation dont il était menacé, ses compétiteurs s'efforçaient de ne point laisser refroidir l'indignation populaire. Mais la nomination de l'interroi n'ayant pas mis fin aux troubles du Forum, l'aristocratie inquiète songea à des mesures exceptionnelles, et les partisans de Pompée, tandis qu'il s'abstenait avec soin de toute démarche personnelle, jugèrent le moment favorable pour lui faire accorder un pouvoir extraordinaire. Comme le titre de dictateur était devenu odieux depuis Sylla, sur la proposition de Bibulus, et du consentement même de Caton, dont Pompée fort habile promettait de suivre les avis, on décida qu'il serait consul, mais sans collègue, avec la faculté de s'en adjoindre un, deux mois plus tard, s'il le jugeait utile.

Ainsi Pompée, seul consul, et revêtu de l'autorité que

conférait la formule *caveat consul*, se trouva, pour le moment, avoir conquis par les voies légales le pouvoir suprême. Son premier soin fut de se débarrasser de Milon. Il commença par promulguer, en les dirigeant évidemment contre lui, de nouvelles lois sur la violence et la brigue. Puis il feignit de craindre pour sa sûreté personnelle à cause d'un prétendu complot qui aurait été tramé par Milon : et enfin, malgré l'opposition du tribun Cælius Rufus, il pressa le jugement que réclamaient les vengeurs de Clodius. Cicéron, qui n'avait pas craint de dire en plein Sénat que Milon avait bien mérité de la patrie en la débarrassant de ce mauvais citoyen [1], et qui se trouvait tout naturellement désigné par les nombreux services que lui avait rendus l'accusé, se chargea de sa défense. Mais, le jour du jugement, lorsqu'il vit le tribunal entouré des soldats de Pompée, le Forum rempli du peuple ameuté par le tribun Munatius Plancus Bursa, il se troubla tout à coup, et, perdant ses moyens, fut incapable de parler avec son éloquence ordinaire. Milon, condamné par trente-huit voix contre treize, quitta Rome aussitôt.

Pour ne pas rester sous le coup de cet échec oratoire et aussi, sans doute, pour donner une certaine satisfaction à son client, Cicéron, modifiant complètement son discours, publia le plaidoyer, que nous admirons aujourd'hui sous le nom de *Milonienne*, et qui fit dire à l'exilé ce mot si connu : « S'il avait parlé comme il a écrit, je ne mangerais pas d'aussi bon poisson à Marseille ! » L'orateur lui procura en même temps le plaisir de la vengeance. Dès que Munatius Plancus Bursa eut déposé sa charge, il l'accusa comme complice des factieux qui, pendant les funérailles de Clodius, avaient incendié la Curie, et le fit bannir à perpétuité.

(1) Il avait prononcé aussi dans le Sénat toute une oraison en faveur de son ami, accusé par Clodius d'avoir fait une fausse déclaration lors de la présentation de l'état de ses dettes. Ce discours dont il ne reste que quelques fragments, découverts par Angelo Mai dans un manuscrit palimpseste de Milan, est intitulé *Interrogatio de ære alieno Milonis*.

Après avoir prononcé, peu après, deux plaidoyers en faveur de M. Sauféius, il se remit à ses travaux littéraires, composa l'important traité *Des lois (De legibus)*, et commença une *Histoire romaine*. Il ne nous reste que le titre de cette histoire, qu'il ne semble pas d'ailleurs avoir menée bien loin. Une nouvelle fonction publique, qu'il dut accepter malgré lui, vint le distraire de ses études et l'éloigner encore une fois de l'Italie.

Pompée, qui avait pris la précaution de se faire proroger son commandement d'Espagne pour cinq ans, tout en maintenant son séjour à Rome, venait de promulguer une loi[1] qui n'accordait plus le gouvernement des provinces aux préteurs et aux consuls que cinq ans après l'exercice de leur charge, et qui décidait que l'intervalle résultant de ce délai à l'égard des magistrats nouveaux serait rempli par les préteurs et consuls des dix dernières années ayant refusé des provinces. Or Cicéron était au nombre de ceux-ci et le gouvernement de la Cilicie[2] lui échut.

En partant, il avait reçu la mission de rétablir le roi Ariobarzane en Cappadoce. Il fut assez habile pour y réusir sans combat. Il n'avait d'ailleurs sous ses ordres qu'une armée peu nombreuse[3]. Cependant, malgré toutes les craintes que lui inspirait, non sans raison, une guerre sérieuse avec les Parthes, il combattit hardiment, sur la frontière de Syrie, les brigands du mont Amanus, s'empara même, après un siège régulier, de la ville de Pindenissum, et se conduisit, comme général, avec assez de talent et de courage pour que ses soldats le saluassent du titre d'*imperator* et qu'on lui décernât, à Rome, l'honneur des supplications. Peut-être porta-t-il trop loin l'appréciation de ses

(1) Cette loi *(De Ambitu)* avait pour but d'empêcher les grosses dépenses que se permettaient les candidats aux magistratures parce qu'ils comptaient sur le riche rapport d'une province immédiatement après l'expiration de leur charge.

(2) Cette province comprenait, avec la Cilicie, la Pisidie, la Pamphylie et l'île de Chypre.

(3) 12.000 fantassins et 2.600 chevaux, dit Plutarque. *Vie de Cic.*, 36.

exploits en prétendant plus tard à l'honneur encore plus grand du triomphe. Ce fut du moins l'avis de Caton, qui s'y opposa, et dont il eut la faiblesse de se plaindre un peu trop. Toujours est-il que, si son gouvernement lui mérita quelque gloire militaire, il y acquit bien plus de titres à la reconnaissance publique par les qualités et les vertus administratives qu'il y déploya. Agissant tout à l'opposé de ces grands de Rome qui, ruinés par des élections dispendieuses, ne cherchaient dans les provinces, qui leur étaient confiées, qu'un moyen de rétablir leur fortune, il témoigna à ceux qui dépendaient de lui des sentiments d'équité, de bienveillance, de désintéressement auxquels avait été loin de les habituer son prédécesseur Appius Pulcher. Il s'attira leur amour autant que leur admiration, et tous eussent été bien heureux de le garder longtemps pour gouverneur. Mais il n'aspirait qu'à les quitter : nous voyons par les lettres qu'il écrivait à Atticus et à ses amis avec quelle persistante attention il suivait de loin les moindres affaires de Rome, et combien il craignait qu'on ne prorogeât ses fonctions. La fin de sa mission fut pour lui comme une délivrance : abandonnant aussitôt l'Asie, il prit à peine le temps d'aller recueillir à Rhodes, puis à Athènes, le souvenir de ses anciennes études, les témoignages d'amitié des savants qu'il y connaissait, avec un juste tribut de l'admiration de la Grèce, et il regagna l'Italie, où il tomba, comme il le dit[1], au milieu des flammes de la guerre civile.

V

L'incendie, qui couvait depuis longtemps, venait d'éclater. César avait refusé de licencier son armée, si on ne lui

(1) « Incidi in ipsam flammam civilis discordiæ, vel potius belli. » *Ep. ad fam.*, XVI, 11.

accordait pas le consulat, et si Pompée ne se contentait pas de son commandement d'Espagne; Pompée, de son côté, qui se croyait sûr de l'Italie et prétendait n'avoir qu'à frapper du pied la terre pour créer des légions, l'avait fait déclarer par un sénatus-consulte perturbateur du repos public, s'il n'obéissait pas à l'ordre de licencier ses troupes. Entre ces deux adversaires Cicéron, par une illusion qui flattait en même temps son patriotisme et sa vanité, crut d'abord qu'il pourrait devenir un médiateur; et, quand tout espoir de réconciliation fut perdu, son indécision fut grande avant de prendre définitivement parti. On lui a reproché souvent les hésitations, les démarches irrésolues auxquelles il se laissa alors aller. Mais songez un peu à la situation dans laquelle il se trouvait. La grandeur de la position qu'il s'était faite et l'illustration de son nom ne lui commandaient-elles pas de réfléchir avant d'engager et de compromettre l'une et l'autre, avec sa vie peut-être, dans une lutte où, sans aucun intérêt en perspective pour lui-même, celui de la République n'était pas absolument évident? Sans doute, César, en passant le Rubicon, avait violé les lois. Mais qu'était-ce, en somme, que celui qui représentait la légalité? Pouvait-on se fier entièrement à lui sans redouter son ambition? N'avait-il pas menacé ses ennemis d'imiter Sylla[1] et de recourir aux proscriptions? N'était-il pas l'ancien triumvir, à qui l'aristocratie ne pouvait se livrer maintenant sans être obligée d'oublier qu'il avait naguère relevé le pouvoir des tribuns et s'était uni contre elle avec César? La question n'était donc pas aussi simple qu'elle en a l'air. Remarquez en outre que Cicéron, qui s'était rendu compte de l'imprévoyance et des premières imprudences de Pompée, ne mettait en doute ni la supériorité du génie militaire de César ni le résultat des hostilités. Ajoutez encore que toute sa famille l'exhortait à demeurer neutre, et surtout Dolabella, qui avait épousé Tullie, sa

(1) « Quæ minæ denique omnibus qui remansissent? Quam crebro illud : Sulla potuit, ego non potero? » — Et plus loin : « Ita *sullaturit* animus ejus, et *proscripturit* diu. » *Ad Att.*, IX, 10.

fille bien-aimée, et qui était devenu un des confidents de César. Puis souvenez-vous que, malgré tant de motifs d'abstention, sacrifiant ses hésitations à l'honneur, il finit par se rendre auprès de Pompée, par l'unique raison que c'était là, après tout, que se défendaient, avec Caton et ses amis, le droit et la liberté.

Seulement, après tant de mûres réflexions, il y alla sans passion comme sans espoir, et le peu de préparatifs sérieux qu'il y trouva, les fautes quotidiennes qu'il y vit commettre par les hommes présomptueux, qui s'occupaient moins des moyens de vaincre que de la manière dont ils exploiteraient la victoire, accrurent chaque jour ses appréhensions. Loin de se donner la peine de les dissimuler, il employait parfois, pour les exprimer, de ces ingénieux sarcasmes, auxquels ne le portait que trop son penchant à l'ironie, et qui, dans la circonstance, ne laissaient pas que d'indisposer contre lui celui-là même qu'il était venu retrouver. A propos, par exemple, d'un transfuge qui, dans la précipitation de son départ, avait oublié son cheval dans le camp de César: «Voilà, dit-il, un homme qui a mieux pourvu à la sûreté de son cheval qu'à la sienne.» On comprend que l'amertume de ses plaisanteries ne devait nullement plaire à l'imprévoyant orgueil de Pompée. Déjà, à son arrivée, il avait été accueilli bien froidement: le général en chef, avec une hauteur maladroite, lui avait témoigné son mécontentement du long retard apporté à sa décision, et lui avait demandé où était son gendre Dolabella: «Avec votre beau-père», lui avait-il répondu par une de ces vives ripostes dont il avait le privilège; et la suite n'avait guère amélioré des relations si mal commencées; les froissements s'étaient accentués, si bien qu'il était tenu à l'écart de toute fonction importante et traité presque en suspect. Il resta toutefois jusqu'à la fameuse bataille de Pharsale, où Pompée, par suite de ses mauvaises dispositions et du manque d'exercice de ses troupes, avec une infanterie double et une cavalerie sextuple, fut complètement battu par son rival.

Mais, lorsque le vaincu se fut enfui précipitamment, laissant quinze mille des siens étendus morts sur le terrain et vingt-quatre mille prisonniers entre les mains du vainqueur, Cicéron n'hésita plus à abandonner une lutte qui, tout honorable qu'elle était, lui semblait désormais ne pouvoir amener d'autre résultat que la mort des derniers défenseurs de la République. En vain Caton le pressa-t-il de prendre, en sa qualité de consulaire, le commandement des quelques troupes qui restaient à Dyrrachium, il s'y refusa; et, à la grande indignation du fils de Pompée et de ses amis, qui l'eussent peut-être tué sans l'intervention énergique de Caton lui-même, il aima mieux se séparer d'eux et regagner l'Italie.

Ce retour, traité de trahison par ceux des nobles Pompéiens, qui se fussent volontiers servi de sa présence et de son nom pour aviver l'ardeur de leurs soldats, ne manqua pas d'amertume. Il resta longtemps à Brindes, sans savoir au juste le sort que lui réservait César. Enfin, celui-ci, sur l'intercession d'Oppius et de Balbus, lui adressa une lettre bienveillante par laquelle il le prévenait de son arrivée prochaine, et, lorsque, débarqué à Tarente, il se dirigea sur Brindes, Cicéron put aller au devant de lui. « Cicéron rougissait, dit Plutarque[1], d'avoir à faire, aux yeux de tous, l'épreuve des dispositions d'un ennemi victorieux. Il n'eut cependant rien à dire ni à faire contre sa dignité. » Car César, du plus loin qu'il le vit, descendit de cheval, le salua cordialement, et marchant à côté de lui l'espace de plusieurs stades, s'entretint avec lui seul, à la vue de tous ceux qui étaient venus à sa rencontre.

A partir de ce moment[2], César, qui savait combien l'amour-propre de Cicéron était sensible aux caresses, s'efforça de le séduire par les plus habiles coquetteries. Il porta même la clémence jusqu'à ne point se froisser de certain éloignement affecté, de certaine hardiesse qui pou-

(1) *Vie de Cic.*, 39.
(2) Cf. *Ad Famil.*, IV, 4.

vait servir de consolation au républicain en deuil de la liberté. Lorsque, par exemple, après la bataille de Thapsus, qui entrainait la soumission de l'Afrique, Caton eut mis fin à son honorable carrière par la mort tragique que l'on connait, Cicéron opposa *l'Éloge* de ce vertueux patriote à ceux qui n'avaient plus d'adulation que pour le vainqueur, et César, répondant à cet écrit par un *Anti-Caton*, sembla prendre plaisir à témoigner toute son estime non seulement pour l'éloquence, mais pour la vie de l'auteur de l'*Éloge*.

Ce fut un acte de générosité de César qui permit à Cicéron de lui témoigner publiquement sa reconnaissance. Gardant une réserve pleine de dignité, il avait cessé de parler, consacrant son temps à des ouvrages destinés, pour la plupart, à parfaire l'instruction de son fils, tels que des traductions de morceaux d'Homère et des tragiques grecs, une traduction des discours d'Eschine et de Démosthène *sur la Couronne*, avec une préface *sur le meilleur genre d'éloquence*, une traduction du *Timée* et du *Protagoras* de Platon, le *Dialogue sur les partitions oratoires*, les *Paradoxes*, le *Brutus* et l'*Orateur*. Même au Sénat, il s'était toujours abstenu de prendre la parole et s'était contenté de voter silencieusement. Mais, le jour où il s'agit du sort de son ami M. Claudius Marcellus, qui jadis, dans le consulat, s'était montré un des plus ardents adversaires du vainqueur des Gaules, et qui, à la suite de la bataille de Pharsale, s'était réfugié à Mitylène, comme César, après avoir énuméré tous ses griefs contre le fugitif, avait néanmoins déclaré qu'il céderait à l'intercession du Sénat, Cicéron, au moment de voter, rompit son long silence, et voyant dans ce jour de clémence, comme il le dit lui-même[1], le premier beau jour de Rome depuis les malheurs de la guerre civile, adressa au dictateur cette pathétique harangue, que nous

(1) Sur les rapports qu'eurent, aux diverses époques, César et Cicéron, voir, dans l'ouvrage de M. G. Boissier *Cicéron et ses amis*, l'étude spéciale qui a pour titre leurs deux noms.

possédons, où respirent, avec le plus pur patriotisme, toute la noblesse et la sensibilité de son âme.

Peu après, il fut assez heureux pour obtenir par son éloquence le rappel d'un autre de ses amis. César avait déjà refusé la grâce de Ligarius, qui payait de l'exil l'acte d'avoir, dans la guerre civile, livré le commandement de l'Afrique à un partisan de Pompée. Tubéron, pour rendre le sort de l'exilé encore moins douteux, avait porté contre lui une accusation régulière. La cause se trouvait renvoyée au Forum, et le tribunal était présidé par le dictateur lui-même, qui, tout en se promettant le plaisir d'entendre quelque beau discours de Cicéron, était si bien décidé à prononcer la condamnation de l'accusé, que les tablettes qu'il avait en main contenaient d'avance son arrêt. Mais, dès que l'orateur eut commencé son plaidoyer, on vit César attentif subir, à plusieurs reprises, l'émotion la plus vive; les tablettes fatales s'échappèrent à la fin de ses mains, et ce président de tribunal, qui était loin d'apporter à l'affaire l'impartialité d'un juge, s'étonna de prononcer la grâce d'un de ses plus odieux ennemis.

Il semble ainsi que Cicéron ait pris à tâche, à cette époque, de ne se servir de son talent oratoire qu'en faveur des anciens amis de Pompée.

Dans le même temps, les difficultés et les chagrins domestiques ne lui manquaient pas. A son retour de Pharsale, il avait trouvé ses affaires si embarrassées et l'état de sa fortune si déplorable qu'il avait toutes les peines du monde à pourvoir à ses dépenses. « Je n'ai pas trouvé les affaires de ma maison, écrivait-il à un ami, en meilleur état que celles de la République [1] ». Il ne lui avait pas été difficile, en étudiant ses comptes avec un peu plus d'attention qu'il ne le faisait ordinairement, de reconnaitre les nombreux détournements commis à son préjudice par Térentia, qui était une femme aussi rapace que désagréable et qui s'entendait merveilleusement avec son affranchi

(1) *Ad Fam.*, IV, 14.

Philotinus, homme d'affaires habile et peu scrupuleux, pour augmenter sa fortune personnelle au détriment d'un mari trop confiant. Des offenses, d'une autre gravité, avaient sans doute blessé Cicéron plus cruellement encore. Il s'était donc résigné au divorce; mais il fallut entendre alors toutes les exigences pécuniaires de Térentia, et, pour mettre fin à des débats qui le faisaient trop souffrir, il accorda tout ce qu'elle demandait. « Faites tout ce qu'il faut, écrivait-il[1], à son ami Atticus, chargé par lui de ce règlement de comptes; j'aime mieux être mécontent d'elle que de moi-même ». Ce qui n'empêcha pas Térentia, fort irritée, de répandre partout des plaintes amères. Elle n'était, à l'entendre, coupable de rien, et son mari ne l'avait délaissée que parce qu'il avait conçu une passion extravagante pour Publilia, sa pupille. Cicéron, à la vérité, presque immédiatement après son divorce, avait commis l'imprudence de s'unir à cette très jeune fille confiée à sa tutelle. Mais Tiron, son secrétaire, prétend qu'il n'avait consenti à ce mariage très désiré par Publilia, que parce qu'il trouvait dans la fortune de cette seconde femme le moyen de payer les dettes que lui avait fait contracter la première. Quoi qu'il en fût, on ne laissa pas que de s'égayer un peu des aventures conjugales d'un homme qui s'était souvent moqué des autres : et de plus, comme il eût dû le prévoir, son intérieur se trouva bientôt plus troublé que jamais. Publilia était plus jeune que sa belle-fille. Or, Tullia précisément, ruinée et outragée par son mari Dolabella, qui se conduisait en véritable débauché, venait de divorcer aussi et de rentrer chez son père. La mésintelligence se mit entre elles deux.

Un malheur plus grand allait arriver. Tullia, qui était enceinte, mourut presque aussitôt qu'elle eut donné le jour à un fils. En perdant cet objet de sa plus tendre affection, celle qu'il avait élevée à sa façon, qu'il avait initiée

(1) *Ad Att.*, XII, 21.

à ses études, «en qui, se plaisait-il à dire[1], il avait retrouvé ses traits, sa parole et son âme», Cicéron éprouva la plus affreuse douleur de sa vie. Publilia n'ayant pas su s'y associer, dans son indignation, il la répudia sur le champ, et préférant lui restituer cette dot dont il avait tant besoin, il demeura inflexible dans sa décision, malgré les prières et les instantes démarches qu'elle-même et sa mère tentèrent auprès de lui. Et rien ne le consolait, ni les exhortations des philosophes qui lui écrivirent, ni les témoignages d'estime et de sympathie que lui adressèrent, ainsi que César, les plus grands personnages de tous les partis. Ce n'était point un tombeau qu'il eût voulu élever à sa chère Tullia, mais un temple, construit à grands frais, consacré selon les rites, et où son image eût été placée comme celle d'une divinité à jamais vénérée dans l'opinion des hommes[2].

Il essaya du moins de livrer à la postérité la mémoire et les vertus de sa fille, tout en cherchant à soulager son cœur, par un écrit qu'il intitula *De Consolatione*. Le secours, qu'il avouait[3] en avoir reçu, l'encouragea à continuer de demander quelque apaisement à la lecture des philosophes comme à la composition d'ouvrages personnels. Il écrivit l'*Hortensius*, qui est une exhortation à l'étude de la philosophie ; les *Académiques ;* le *Traité des vrais biens et des vrais maux ;* le commencement *des Tusculanes ;* des *Prologues* pour ses œuvres philosophiques ; l'*Éloge de Porcia*, sœur de Caton ; un traité sur les merveilles de la nature, composé sans doute à l'imitation de ceux que les Grecs intitulaient *Θαυμάσια*, et que Pline cite deux fois sous le nom de *Admiranda ;* des lettres grecques, que cite Plutarque[4] ; et enfin une longue lettre politique à César. Dans cette dernière

(1) *Ad Quint.*, I, 3.

(2) « Teque, omnium optimam doctissimamque, approbantibus diis immortalibus ipsis, in eorum cœtu locatam, ad opinionem omnium mortalium consecrabo. » *Fragm. Consolat.*, édit. Leclerc, in-8, t. XXIX, p. 398.

(3) *Ad Att.*, XII, 14, 28 ; *De Divinat.*, II, 1 ; *Tuscul.*, IV, 29.

(4) *Vie de Cic.*, 24.

œuvre probablement il prenait auprès du dictateur la défense des idées libérales, qu'il avait soutenues si longtemps, et lui conseillait de suivre une direction qui fût de nature à donner quelque satisfaction aux républicains; mais, comme elle n'a jamais été publiée, il est impossible de savoir au juste ce qu'elle contenait. Il est certain toutefois que César ne s'en offensa pas. Car, peu après, non seulement il consentit à entendre, dans sa maison, le plaidoyer que Cicéron vint lui présenter en faveur du vieux roi Déjotarus, qui avait combattu à Pharsale auprès de Pompée, mais, accompagné d'une suite nombreuse, il alla lui faire une visite dans une de ses villas. Nous savons du reste, par une des lettres de Cicéron, que, dans cette entrevue, dont il s'était tiré, disait-il, avec honneur, il avait retenu la conversation sur des questions purement littéraires.

VI.

On voit par ce qui précède que, pendant tout le temps que dura la dictature de César, la situation de Cicéron n'avait pas été aussi humble qu'on s'est plu à le répéter. Sous un régime despotique il avait trouvé moyen de rendre encore quelques services à la liberté et à ses partisans, et, tout en concédant parfois au maître le tribut d'éloges et de flatteries que nécessitaient les circonstances comme l'intérêt même des Pompéiens, qu'il ne cessait de défendre, il avait eu l'adresse de conserver, avec un air d'opposition, assez d'indépendance pour être toujours respecté [1]. L'opinion générale lui était restée si favorable qu'on le regardait partout comme le plus glorieux représentant de la République.

(1) « Quievi cum aliqua dignitate », dit-il en parlant de cette époque de sa vie. *Philip.*, III, 11.

Aussi, lorsque, aux ides de Mars, Brutus, Cassius et leurs amis eurent cru pouvoir et devoir venger la liberté par le meurtre de César, ce fut lui, bien qu'il eût été tenu en dehors de leur complot, qu'ils appelèrent aussitôt, en brandissant leurs armes, comme s'ils le reconnaissaient pour leur chef. N'éprouvant alors d'autre sentiment que l'amour de la patrie, dont il voyait en eux des libérateurs, il monta au Capitole avec eux et une grande partie des sénateurs.

Il eût déployé, en cette occasion, toute l'énergie qu'il avait jadis montrée dans son consulat, si l'on eût écouté son avis. Il demandait que, sans tenir compte d'Antoine, qui était alors consul, le Sénat se réunît immédiatement et pourvût lui-même au rétablissement des lois. Antoine, non moins terrifié que tous les amis de César, après avoir rejeté les insignes du pouvoir, se tenait caché; quant à son collègue Dolabella, il affectait de se montrer joyeux du fait accompli. Le Sénat, en se pressant, aurait donc pu agir sans crainte. Mais Brutus, qui ne s'était rendu meurtrier que par justice, et qui tenait maintenant, dans la reconstitution de la République, à l'observation des formes légales, préféra uue transaction avec Antoine. La plupart, qui trouvaient que le peuple n'avait pas répondu avec empressement à leur premier appel et qui ne voyaient autour d'eux pour appuyer le Sénat qu'une troupe de gladiateurs, se rangèrent à l'opinion de Brutus, et ce fut celle-ci qu'on suivit. Une si étrange inaction, suivant un acte d'une si grande hardiesse, rendit à Antoine son audace ordinaire, et Cicéron ne put que déplorer de voir « les mêmes hommes, qui avaient agi avec un courage viril, montrer ensuite une prudence d'enfant [1]. »

Pendant qu'ils hésitaient, Antoine, sans perdre de temps, s'entendit avec Lépide, maître de cavalerie, qui souleva les vétérans dans l'île du Tibre; puis il se fit livrer les papiers et les épargnes de César, s'empara du Trésor public, et, le

(1) « Animo virili, consilio puerili ». *Ad Att.*, XV, 4.

second jour, en sa qualité de consul, convoqua le Sénat dans le temple de Tellus, qu'entouraient les vétérans, menaçant de violence quiconque porterait atteinte aux avantages que leur avait conférés le dictateur. La séance, à laquelle n'osèrent se rendre les conjurés, fut très orageuse. Antoine représenta que ce serait abolir tous les actes de César que de le déclarer tyran, et, sans parler des vétérans dont on entendait les cris, l'abolition des actes nuisait à tant de gens que la proposition qui avait été faite de cette déclaration de tyrannie fut rejetée. Mais si César n'était pas tyran, les conjurés devenaient des meurtriers sans excuse. Cicéron prit alors la parole, et, conciliant tous les intérêts, demanda, avec la consécration des actes, celle de la paix par l'amnistie. Son discours et le vote conforme qui s'en suivit à l'unanimité, amenèrent une détente générale : Lépide et Antoine ayant envoyé leurs enfants comme otages aux conjurés restés dans le Capitole, ceux-ci en descendirent ; Cassius alla souper chez Antoine et Brutus chez Lépide.

Mais, de la part d'Antoine, cette sorte de traité de paix n'était qu'un leurre. Il n'avait eu pour but que de pouvoir lire au peuple le testament de César, rendu valable par la décision générale du Sénat, et de pouvoir aussi procéder à ses funérailles publiques. On sait avec quel art il le fit. La foule ameutée parcourut la ville en criant vengeance, incendia la Curie, mit en pièces un tribun, qu'elle prit pour un des meurtriers, et dressa sur le Forum un bûcher, autour duquel elle passa la nuit entière. Les conjurés prirent la fuite.

Antoine, devenu maître de la ville, crut toutefois devoir user de quelque tempérament à l'égard du Sénat, qui ne se montrait pas moins indigné que Cicéron d'une violation si perfide de l'amnistie votée. Il fit semblant tout à coup de trahir le peuple, provoqua l'abolition de la dictature, fit exécuter un démagogue qui agitait le Forum, laissa rétablir Sextus Pompée dans ses biens, ne s'opposa pas à ce que Brutus et Cassius prissent possession de leurs gouverne-

ments de Syrie et de Macédoine. Mais, presque en même temps, pour se mettre en sûreté, disait-il, contre la haine du peuple provoqué, il réclama une garde particulière, qu'il ne tarda pas à porter à six mille hommes, et dès lors il jeta le masque. Tous les moyens lui furent bons pour se faire des créatures : la vente des places, des honneurs, des provinces lui rapporta, en moins d'un mois, plus de 140 millions, dont il se servit pour acheter des soldats, des sénateurs et les plébéiens ; puis, se sentant assez fort, il fit enlever à Brutus et à Cassius, en leur donnant un dédommagement dérisoire, leurs riches et puissantes provinces, qui furent attribuées à son collègue Dolabella et à lui-même.

Cicéron, qui avait compté d'abord que la mort de César allait amener l'affranchissement de la patrie, et qui, même après l'indignation que lui avait causée la conduite d'Antoine, avait encore eu quelque espoir de solution pacifique lors de la docilité momentanée de ce perfide, regrettait maintenant, de plus en plus, le manque d'énergie qu'avaient montré ses amis dans les premiers moments. « Le tyran est mort, disait-il douloureusement, mais la tyrannie vit toujours. » Il comprenait que le temps des résistances placides était passé, et qu'aux soldats d'Antoine il fallait opposer des légions républicaines. Mais Brutus, le seul, avec Cassius, qui pût se mettre à la tête d'une armée, dans son amour de la légalité, répugnait à commencer une nouvelle guerre civile. Et Cicéron ne savait plus à quelle résolution s'arrêter. Parfois il formait le projet d'aller rejoindre en Grèce son fils Marcus[1], dont la conduite, d'abord dirigée

(1) Cicéron, qui s'illusionnait, comme la plupart des pères, sur le mérite de ses enfants, s'était trompé sur les aptitudes de son fils, dont il eût voulu faire un grand orateur et un grand philosophe, alors qu'il n'avait que les instincts les moins délicats d'un soldat. Sous la tutelle du rhéteur Gorgias, plus attentif à flatter ses vices qu'à cultiver ses qualités, le jeune Marcus avait eu la liberté de préférer à la philosophie de Platon et d'Aristote le falerne et le vin de Chio, dont le goût lui resta toute sa vie. Il faut avouer toutefois qu'il donna quelque consolation aux dernières années de son père,

par un précepteur infidèle, ne lui avait pas toujours donné les satisfactions auxquelles il aurait eu le droit de prétendre. Puis il restait, préférant, malgré les dangers dont le menaçait la haine d'Antoine, suivre les événements de plus près, cherchant à gagner à la cause républicaine les deux consuls désignés pour l'année suivante, et trouvant toujours, au milieu de tant de soucis patriotiques et d'inquiétudes personnelles, le courage de distraire son esprit par la composition continuelle de nouveaux ouvrages.

Comment, à une époque aussi troublée de sa vie, trouva-t-il le loisir de terminer les *Tusculanes*, d'activer le traité *de la Gloire*, qui justifiait sa généreuse passion, d'écrire *les Topiques*, de composer ses ouvrages *sur la Nature des Dieux*, *sur la Divination*, *sur le Destin*, *sur les Vertus*, ses beaux dialogues *sur la Vieillesse* et *sur l'Amitié*, tous deux dédiés à son cher Atticus, d'entreprendre des *Mémoires*, qui auraient eu pour la postérité le plus vif intérêt, et de commencer, pour le terminer presque immédiatement, au plus fort même de sa lutte contre Antoine, son immortel traité *Des Devoirs* ? On conçoit à peine une pareille vivacité d'esprit, et si l'on réfléchit que la plus sévère perfection se trouve constamment unie à cette prodigieuse facilité, on est saisi d'étonnement et d'admiration devant son génie.

Convaincu enfin qu'il n'y avait plus d'espérance à concevoir que dans les moyens extrêmes, il renonçait à tout

en méritant les éloges de Brutus, dont il se montra un des plus dévoués et des plus courageux lieutenants, si bien que Cicéron était satisfait de lui quand il lui dédia le *De Officiis*. Il faut dire aussi que, plus tard, Auguste l'ayant appelé au consulat, et la mort d'Antoine ayant eu lieu précisément cette année-là, il fit noter d'infamie la mémoire du meurtrier de son père, dont il chercha ainsi à venger la mort. Mais il n'en resta pas moins le plus grand buveur de son temps. Pline l'Ancien rapporte qu'il buvait souvent deux conges (6 litres) d'un trait, et que, dans l'ivresse, il lui arriva, un jour, de jeter sa coupe à la tête d'Agrippa (*Hist. nat.*, XIV, 28). Triste exploit, et qui eût été plus digne d'un fils d'Antoine que d'un fils de Cicéron ; car Antoine, lui aussi, était passé maître en ivrognerie, et se montrait, au dire de Pline, si fier de ce genre de supériorité qu'il en avait fait l'objet d'un mémoire.

emploi de son éloquence et quittait décidément l'Italie, quand le mauvais temps le rejeta sur la côte de Rhégium, d'où il gagna le port de Vélie. Brutus, qui s'apprêtait à partir pour la Grèce, vint l'y trouver, eut avec lui une longue conférence, et réussissant à lui communiquer l'ardeur de sa foi dans le triomphe final des idées de justice, obtint de lui qu'il tentât une dernière lutte sur le terrain de la loi, qu'il retournât à Rome pour remuer le peuple et le Sénat par l'influence légitime de sa parole, pour former aussi, par l'habileté de sa diplomatie, comme au temps de son consulat, une immense coalition de tous les honnêtes gens contre ce despotisme éhonté qu'un soldat, qui n'avait aucune des qualités de l'ancien dictateur, prétendait brutalement imposer à tous. Avec une générosité vraiment virile, un courage qu'aucune défaillance ne devait plus démentir, Cicéron accepta le rôle périlleux qui lui était tracé.

Et alors eut lieu ce grand combat, qui remplit la dernière partie, la plus belle peut-être de sa vie politique. Il faut lire les quatorze discours qu'il prononça contre Antoine et qu'il nomma *Philippiques*, parce qu'ils ont pour objet d'animer les Romains contre ce despote comme Démosthène animait les Athéniens contre Philippe ; il faut lire les livres VII, XI, XII des *Lettres familières*, les livres XIV, XV, XVI des *Lettres à Atticus*, écrits à cette époque : c'est par cette lecture qu'on acquiert une idée de l'activité infatigable qu'il déploya pendant tout le temps que dura ce drame émouvant. Dès son retour, après avoir bravé son ennemi par un discours prononcé dans le Sénat *(1re Philippique)*, il lui lance, en réplique à une harangue calomnieuse, la plus virulente invective que présente l'histoire entière de l'éloquence dans l'antiquité *(2e Philippique)*. Il enhardit les timorés et les tièdes, commence la coalition qu'a demandée Brutus, et attache définitivement à sa cause Hirtius et Pansa. Mais on n'a pas de soldats : Sextus Pompée n'est qu'en train de réorganiser ses troupes en Sicile, et si Décimus Brutus possède quelques légions, il

occupe avec elles la Gaule Cisalpine. Or, Antoine attend à Brindes l'armée de Macédoine, menace de se venger en mettant bientôt tout à feu et à sang, et il est homme à le faire. Heureusement le jeune Octave offre au Sénat l'appui des vétérans armés que, par ses promesses et ses largesses, il a appelés autour de lui en parcourant les environs de Rome. Venu pour accepter l'héritage de César, son père adoptif, ce jeune homme, à la suite de démêlés avec Antoine, est bien aise de profiter de l'occasion pour se faire connaître. Ses services nécessairement sont acceptés, puisque le Sénat n'a d'autre défense immédiate que la sienne. Il devance donc Antoine dans Rome; il l'y tient ensuite en échec. Cependant Antoine, de plus en plus irrité, et qui précédemment s'est fait attribuer par le peuple, malgré le Sénat, le gouvernement de la Gaule Cisalpine, somme Décimus Brutus d'abandonner cette province, et, sur le refus du gouverneur, qui entend défendre l'autorité du Sénat, il marche contre lui. Rome alors n'ayant plus de consul présent, Cicéron appuie *(3e Philippique)* dans le Sénat la proposition de donner une garde aux consuls désignés afin de les munir de la force nécessaire pour défendre l'État, remercie Octave en termes on ne peut plus élogieux de sa précieuse intervention, qu'il désire qu'on reconnaisse par une sanction légale. Il obtient un sénatus-consulte [1] conforme à ses désirs, se rend aussitôt au Forum, y rend compte de ce qui vient d'y être fait *(4e Philippique)*, y traite Antoine d'ennemi, et suscite, en louant Octave ainsi que Décimus Brutus et leurs légions, un enthousiasme au milieu duquel on proclame qu'il vient de sauver une nouvelle fois la République [2]. Peut-être les louanges emphatiques et les honneurs accordés au jeune ambitieux sont-ils dangereux : Brutus le croit et reproche à Cicéron de s'être laissé séduire par les cajoleries d'un maître futur. Mais

(1) Dion Cassius, XLV, 15.

(2) « Quum vos universi, una mente atque voce, iterum a me conservatam esse rempublicam conclamastis ». *6e Philip.*

Cicéron, dont le patriotisme est bien obligé de s'appuyer pour le moment sur quelque force réelle, n'entretient sans doute pas autant d'illusions qu'on le dit sur le caractère d'Octave. Dans tous les cas, il s'apprête à placer le plus de pouvoir possible entre les mains d'Hirtius et de Pansa, qui vont devenir officiellement consuls. L'ardeur dont il réussit à animer le Sénat et le peuple, se propage dans l'Italie, dans la Grèce, où son fils, qui vient d'abandonner ses études, devient un des chefs de l'armée républicaine, dans l'Asie et dans l'Afrique, où Cassius et Cornificius l'aident énergiquement. Les lettres qu'il adresse en tous lieux à quiconque détient quelque autorité, portent dans les provinces et les armées la même émotion que les *Philippiques*. Tous ces discours qu'il prononce alors tantôt dans la Curie, tantôt dans le Forum, soit pour empêcher de traiter honteusement avec le rebelle (*5e, 6e, 7e, 12e, 13e Phil.*), soit pour effrayer ceux qui sont encore tentés de rester ses complices (*8e Phil.*), soit enfin pour encourager et récompenser les défenseurs de la bonne cause (*9e, 10e, 11e, 14e Phil.*), répandent dans le monde entier la haine d'Antoine et l'amour de la patrie. Il est l'âme du grand parti de l'ordre légal, auquel son éloquence a donné la vie. A Rome du reste on le comprend ainsi, et quand le succès vient enfin couronner tant d'efforts, quand les légions réunies de Décimus Brutus, des deux consuls et d'Octave abattent, à Modène, la puissance d'Antoine, c'est lui qu'on regarde comme le véritable vainqueur, c'est lui qu'on conduit au Capitole au milieu des cris de triomphe, c'est de lui qu'on veut entendre le récit de la victoire. « J'ai recueilli en ce jour, écrivait-il à Brutus, le fruit de mes travaux et de mes veilles[1] ».

Triomphe, hélas! acheté bien cher et qui ne devait être que de courte durée! Les deux combats de Modène avaient coûté la vie aux deux consuls : l'un avait été tué sur le

(1) « Quo quidem die magnorum meorum laborum multarumque vigiliarum fructum cepi... » *Ad Brut.*, 3.

terrain, l'autre n'avait pas survécu à ses blessures; et cette double mort favorisait si bien l'ambition d'Octave qu'on le soupçonna plus tard d'y avoir contribué par quelque moyen criminel. En vain le Sénat voulut-il reporter sur Décimus Brutus la gloire militaire du succès en décrétant en son nom les supplications solennelles et en lui confiant presque aussitôt la conduite de la guerre; les légions victorieuses n'avaient de prédilection que pour Octave. En vain Cicéron, plus adroit, en comblant, en accablant celui-ci d'honneurs[1], chercha-t-il ensuite à le priver de tout commandement, et lui fit-il décerner l'ovation, parce qu'il était de règle qu'après le triomphe tout général congédiât ses troupes. Les vétérans, à qui le piège fut signalé, envoyèrent au Sénat une députation de quatre cents d'entre eux pour signifier qu'Octave désirait le consulat, et comme on hésitait : « Si vous ne le faites bientôt consul, s'écria l'un d'eux en frappant sur son épée, ceci le fera. » Octave se dirigea alors sur Rome à la tête de huit légions, y entra aux applaudissements de la plèbe, dont il était très aimé, reçut d'une assemblée le pouvoir consulaire, se fit aussitôt reconnaître comme fils adoptif de César, distribua aux troupes, en le puisant au trésor public, l'argent qu'il leur avait promis, et poussa son collègue Pédius à proposer une enquête contre les meurtriers de César et leurs complices, qui tous furent condamnés à l'exil et à la confiscation de leurs biens.

Cicéron, perdant espoir, s'était retiré à Tusculum. Les dangers s'amoncelaient de toutes parts. Antoine, qu'on avait poursuivi trop mollement, avait retrouvé des forces : Lépide, qui secrètement lui était toujours resté dévoué, avait fini par passer à lui avec ses troupes; Asinius Pollion et Plancus, malgré leurs anciennes protestations de ralliement au Sénat, avaient suivi cet exemple. Octave crut bon alors de chercher à lui être agréable. Il s'entendit avec

(1) « Laudandum adolescentem, ornandum, tollendum ». *Vell. Paterc.*, II, 62; *Suet.*, 12.

Pédius pour obtenir qu'on levât la mise hors la loi prononcée contre Lépide. Antoine ne manqua pas de répondre à cette avance : ses cavaliers ayant réussi à surprendre Décimus Brutus qu'ils massacrèrent, il écrivit à Octave qu'il avait immolé cette victime aux mânes de son père. L'intervention de Lépide les rapprocha ensuite tout à fait. Et tous les trois, dans une conférence qu'ils tinrent durant trois jours aux environs de Bologne, formèrent le second triumvirat, qui leur attribuait pour cinq ans un pouvoir absolu.

Les triumvirs avaient dressé de longues listes de proscription, où chacun, pour n'être point gêné dans ses vengeances personnelles, avait sacrifié aux deux autres quelques-uns de ses proches et de ses amis. Lépide avait livré son propre frère; Antoine, son oncle L. César, ainsi qu'un frère de son ami Plancus et le beau-père de son autre ami Pollion; Octave, un de ses tuteurs, C. Toranius, et celui qu'il appelait naguère du nom de père, Cicéron.

Lorsque Cicéron apprit, à Tusculum, que son nom était sur la liste, il se rendit à Asture, près de la mer, avec l'intention de gagner la Grèce, où il aurait retrouvé Brutus[1]. Mais le vaisseau sur lequel il s'embarqua fut repoussé par les vents. Selon le récit de Plutarque, il eut alors un moment la pensée de pénétrer en secret dans la maison d'Octave, pour s'y tuer et attacher au foyer du perfide un génie vengeur. La crainte des tortures qui lui seraient infligées, s'il était découvert, le détourna de ce projet. Après quelques autres résolutions, aussitôt rejetées que conçues, il revint à sa villa de Formies : « Je mourrai, s'écria-t-il[2], dans cette patrie que j'ai si souvent sauvée! » Il était entouré de serviteurs dévoués, qui étaient tout prêts à le défendre; mais, quand il se vit poursuivi, il leur ordonna de s'ar-

(1) Il était accompagné tout d'abord par son frère Quintus; mais celui-ci dut le quitter pour aller se munir à Rome des choses indispensables, et tomba sous les coups des espions d'Antoine, qui l'égorgèrent ainsi que son fils. Cf. Plut. *Vie de Cic.*, 47.

(2) Fragment de Tite-Live, cité par Sénèque, *Suasor.*, VII.

rêter et de poser à terre sa litière. Ses assassins arrivèrent, conduits par le tribun légionnaire Popilius, qu'il avait autrefois sauvé, dit-on, d'une accusation de parricide; par un geste qui lui était ordinaire, prenant son menton avec la main gauche, il les regarda fixement[1]. Sa vue impressionnait tellement les soldats que la plupart se couvrirent le visage, lorsque, mettant la tête hors de la litière, il la présenta lui-même au glaive du centurion Hérennius. Celui-ci la lui trancha, puis lui coupa la main. L'une et l'autre furent portées à Antoine, qui les reçut avec une joie féroce. Dion ajoute même[2] que Fulvie, veuve de Clodius et femme d'Antoine, aussi abjecte que le triumvir dans sa haine, mit sur ses genoux la tête sanglante, et prit plaisir à percer de l'épingle de sa coiffure la langue qui l'avait poursuivie de ses sarcasmes en flétrissant les crimes de ses deux maris. Puis, ces tristes restes, par l'ordre d'Antoine, furent attachés à la tribune aux harangues, spectacle d'effroi pour les Romains, qui, en regardant, les yeux pleins de larmes, ce trophée funèbre, y voyaient moins les traits de la victime que l'image même de l'âme du triumvirat.

Ainsi périt Cicéron, à l'âge de soixante-quatre ans[3], emportant avec lui pour toujours, comme Démosthène, les dernières espérances de liberté d'un grand peuple.

(1) Plut., *Vie de Cic.*, 48.

(2) XLVII, 8.

(3) Exactement soixante-trois ans, onze mois et quatre jours, le 7 décembre 43. — Parmi les nombreux ouvrages qui ont été écrits sur la vie de Cicéron, voir surtout : Plutarque, *Vie de Cicéron;* Conyers Middleton, *History of the life of Cicero;* Villemain, *Notice* dans la biographie de Michaud; J. V. Le Clerc, *Prolégomènes* formant le tome I de sa traduction des œuvres complètes de Cicéron; Th. Baudement, *Notice* dans la collection des auteurs latins de D. Nisard; de Golbery, *Notice* dans la collection Panckouke; W Drumann, *Geschichte Rome*, V., p. 216-716; VI, p. 1-380; W. Teuffel, *Studien und Charakt.*, 1871, p. 289-338; W. Forsyth, *Life of M. Tullius Cicero*, London, 1864, 2 vol.; Charpentier, *Cicéron, étude sur sa vie et ses ouvrages*, 1870; G. Boissier, *Cicéron et ses amis*, Paris, 1865; C. Hartung, *De Proconsulatu Cic. ciliciensi*, Wurzbourg, 1868; G. d'Hugues, *Une province romaine sous la République*, étude sur le proconsulat de Cicéron, 1876; Lichtenberger, *De Ciceronis re privata*, thèse, 1895, in-8 de 91 pages.

CHAPITRE II

Cicéron. — Ses discours avant, pendant le consulat et jusqu'au départ en exil.

I. ***Avant le consulat.*** **Pour Publius Quintius. Pour Sext. Roscius d'Amérie. Pour Quintus Roscius le comédien. Les Verrines : discours préliminaire contre Cæcilius ; discours de la première action ; les cinq discours de la seconde action. Pour Cæcina. Pour Fontéius. Discours en faveur de la loi Manilia. Pour A. Cluentius Avitus. — II.** ***Pendant le consulat.*** **Discours sur la loi agraire. Pour C. Rabirius. Les quatre catilinaires. Pour L. Muréna. — III.** ***Depuis le consulat jusqu'au départ en exil.*** **Pour P. Sylla. Pour le poète A. Licinius Archias. Pour L. Flaccus.**

I

J'ai pris soin, dans le chapitre biographique qui précède, de m'arrêter tout particulièrement sur les circonstances historiques qui ont motivé les principaux triomphes oratoires de Cicéron. Cette précaution allégera quelque peu le travail d'explications que nécessite l'analyse de ses discours, et pour que le lecteur, à mesure que l'occasion s'en présentera, puisse avec facilité recourir aux renseignements déjà donnés, je suivrai, dans cet examen analytique, l'ordre chronologique indiqué par la biographie même. Je laisse de côté, naturellement, les harangues et les plaidoyers cités dont il ne nous reste que les titres ou des lambeaux [1]; il me suffit de parler de ceux qui nous ont été

(1) Les anciens en connaissaient cent vingt. — Cf. Belin, *De Ciceronis orationum deperditarum fragmentis*, 1875.

conservés, soit en entier, soit par fragments assez importants[1] pour nous faire connaître et les sujets et la manière dont ils sont traités.

POUR PUBLIUS QUINTIUS[2]. — Quintius était en discussion d'intérêts avec un certain Nævius, crieur public, enrichi par ses intrigues. Après avoir promis de se désister de toutes ses prétentions, celui-ci avait profité d'un voyage de Quintius en Gaule pour prendre défaut contre lui, obtenir la saisie de ses biens et en faire afficher la vente. Un des amis de Quintius y avait mis opposition : et Quintius une fois de retour, Nævius l'avait amusé pendant dix-huit mois par des propositions d'accommodement sans jamais aboutir à rien de précis. Puis, tout à coup, il s'était présenté devant le préteur, demandant que Quintius eût à fournir caution pour la somme à laquelle il serait condamné, *attendu que ses biens étaient restés sous la saisie pendant trente jours,* temps après lequel tout créancier avait le droit de vendre à l'en-

(1) Les manuscrits des diverses œuvres de Cicéron sont très nombreux. La plupart appartiennent au XVe siècle, mais plusieurs remontent jusqu'au IVe ou IIIe siècle. M. Em. Chatelain, dans sa *Paléographie des classiques latins*, a reproduit (Ire partie, 1884-1892) des spécimens non seulement des plus célèbres, mais aussi de quelques autres qu'il a jugés dignes d'être mis en relief. On ne saurait d'ailleurs se faire une idée générale des manuscrits de Cicéron sans consulter C. Halm, *Zur Handschriftenkunde der Ciceron Schriften*, 1850, 24 p. in-4. Voir aussi les principales éditions des œuvres complètes, depuis l'édition *princeps* de Minuziano, Milan, 4 vol. in-fo 1498-99, jusqu'à celles de ces derniers temps : J. V. Le Clerc, 1821-25 ; N. E. Lemaire, 1827 sqq. ; 2e édit. d'Orelli, continuée par G. Baiter et Halm, 1845-62 ; R. Klotz, dans la bibl. Teubn., 1863-71 ; G. Baiter et C. L. Kayser, 1861-69 ; C. F. W. Müller, 1879 sqq. Il va sans dire en outre que chaque ouvrage de Cicéron a eu, de nos jours, des éditions spéciales d'un grand intérêt : j'aurai plus d'une fois, au cours des cinq chapitres qui suivent, occasion d'appeler sur elles l'attention des lecteurs.

(2) Ce discours, le plus ancien sans doute de ceux que nous avons, n'est certainement pas le premier plaidoyer de Cicéron, comme le prouve cette phrase de l'exorde : « *Quod mihi consuevit in cæteris causis esse adjumento, id quoque in hac causa deficit* ». — Parmi les mss., curieux palimpseste de la bibl. de l'Université de Turin.

can les biens saisis. Quintius, dont l'acquiescement eût été la reconnaissance du droit de Nævius, s'y était refusé. Le préteur alors avait ordonné qu'il attaquât Nævius en nullité de la saisie. Mais ainsi la position des deux parties n'était plus la même. Il ne s'agissait plus de savoir si Quintius était débiteur de Nævius, mais si les biens de Quintius avaient été légalement saisis pendant trente jours; et du moment que la réponse à cette question était affirmative, même sans rien devoir, Quintius subissait l'expropriation, condamnation infamante, qui lui faisait perdre, avec sa fortune, son honneur et ses droits de citoyen.

Cette cause offrait d'autant plus d'intérêt que déjà elle avait été plaidée une première fois; que Nævius avait pour avocat Hortensius, le premier orateur du temps, et pour protecteurs le consulaire Philippe et les partisans les plus puissants de Sylla, dont il avait embrassé la cause après avoir trahi celle de Marius. Toutes ces circonstances, qui eussent pu intimider un orateur encore à ses débuts, ne firent pourtant qu'aiguiser le talent et le courage de Cicéron.

Après avoir, dans un exorde insinuant[1], noté les difficultés de la cause et les dangers de son client, après avoir raconté avec précision tout ce qu'ont fait à Rome et en Gaule, Quintius et Nævius, il pose nettement l'état de la question : « Nævius n'a pas possédé les biens de Quintius aux termes de l'édit du préteur »; et il le prouve en montrant : 1° que Nævius n'a jamais été fondé à requérir du préteur l'envoi en possession de ces biens; 2° qu'il n'a pu les posséder; 3° et que, même illégalement, la saisie n'a

(1) Racine a parodié cet exorde d'une manière fort plaisante dans sa comédie des *Plaideurs* (Act. III, sc. 3). Toutefois, remarquons-le bien, ce n'est point Cicéron que Racine voulait tourner en ridicule, mais les avocats qui croyaient imiter Cicéron en le contrefaisant. Le célèbre Patru lui-même, un jour qu'il plaidait pour un pâtissier contre un boulanger, avait abusé de son érudition en empruntant l'exorde du *Pro Quintio*, et la réputation de Patru, dit Geoffroy dans son *Commentaire sur les Plaideurs*, rendit tout à fait piquante la parodie de Racine.

pas été consommée. — 1° Il n'y avait pas matière à saisie, car la dette n'existe pas; la preuve en est que, pendant toute une année de séjour en Gaule avec Quintius, Nævius ne lui a rien réclamé, et que, maintenant même, il recourt au moyen de procédure qui empêche tout jugement sur cette question de dette. Et d'ailleurs Quintius n'a pu consentir à cet ajournement dont on parle pour prétendre ensuite qu'il a fait défaut, puisque, de l'aveu de tous, à la date de ce prétendu consentement, il n'était pas à Rome. — 2° Aux termes de l'édit, il est impossible aussi qu'il y ait eu possession, puisque l'édit établit nettement les catégories de débiteurs contre lesquels peut s'exercer le droit de saisie, et que Quintius ne saurait être classé dans aucune de ces catégories. — 3° Quant à la troisième proposition, nous n'en avons plus le développement, mais on voit ce qu'il devait être par la récapitulation qui rappelle ensuite, un peu longuement peut-être, tous les arguments du discours. — Puis vient la péroraison, où, sans craindre de rendre Nævius odieux, Cicéron cherche à émouvoir le juge en faveur de Quintius.

Ce plaidoyer ne mérite pas, il est vrai, d'être admiré sans restriction, et l'on y trouve quelques traits de mauvais goût, souvenirs de l'argumentation de l'école, qui dénotent la jeunesse de l'orateur. C'est même un de ces traits que cite Rollin, lorsque, d'une manière générale, il condamne l'emploi des figures de rhétorique si usées et si rebattues qu'elles ont perdu toute leur grâce.

« Miserum est exturbari fortunis omnibus; miserius est, injuria : acerbum est ab aliquo circumveniri; acerbius, a propinquo : calamitosum est bonis everti; calamitosius, cum dedecore : funestum est a forti atque honesto viro jugulari; funestius, ab eo, cujus vox in præconio quæstu prostitit : indignum est a pari vinci aut superiore; indignius, ab inferiore atque humiliore : luctuosum est tradi alteri cum bonis; luctuosius, inimico : horribile est causam capitis dicere; horribilius, priore loco dicere. [1] »

(1) *Pro Quint.*, 31.

« Il est triste d'être dépouillé de tous ses biens, plus triste de l'être injustement; il est dur d'être trompé, plus dur de l'être par un de ses proches; il est malheureux de perdre sa fortune, plus malheureux de la perdre avec déshonneur; il est cruel d'être égorgé par un homme courageux et honorable, plus cruel de l'être par celui qui a prostitué sa voix à crier dans les ventes publiques; il est humiliant d'être vaincu par un égal ou un supérieur, plus humiliant de l'être par un inférieur de basse condition; il est déplorable d'être livré, avec tout ce qu'on possède, à la merci d'autrui, plus déplorable de l'être à son ennemi; il est affreux d'avoir à plaider pour sa vie, plus affreux d'avoir à le faire en parlant avant son accusateur. »

Rien, en effet, n'est moins naturel que l'espèce de refrain fatigant que produit cette longue succession de positifs et de comparatifs, qui n'ont même pas le mérite de présenter une gradation soutenue. Cicéron n'a fait ici que des antithèses peu capables de produire une émotion réelle.

Cependant, quelques taches et quelques parties faibles qu'on y relève, le *pro Quintio* n'est pas un discours à dédaigner. « On y trouve, dit Burnouf, du mouvement, de l'intérêt, une discussion claire et animée, une raillerie toujours fine, quelquefois sanglante. On y remarque même des traits de ce pathétique que Cicéron mania si bien dans la suite. Le style est généralement simple et du ton qui convenait devant un seul juge ou un très petit nombre[1] d'assesseurs. » La meilleure preuve d'ailleurs que le plaidoyer fut bon, c'est que, prononcé dans les conditions les moins favorables, il eut néanmoins un plein succès : Quintius, paraît-il[2], contre toute attente, obtint gain de cause.

(1) Dans les causes civiles, le préteur jugeait par lui-même ou désignait un juge pris dans la liste, qu'il dressait en entrant en charge, des citoyens ayant droit de siéger dans les tribunaux. Le juge, ainsi désigné, prenait pour assesseurs des jurisconsultes de son choix, qui avaient voix consultative, mais non délibérative.

(2) C'est du moins ce que fait entendre un passage d'Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, XV, 28.

POUR SEXT. ROSCIUS D'AMÉRIE[1]. — L'affaire Roscius, plaidée un an après celle de Quintius, était bien plus importante et plus périlleuse. Nous avons vu, dans le chapitre biographique[2], comment une fausse accusation de parricide avait été lancée contre l'accusé, au moyen d'un misérable du nom d'Érucius, par les auteurs mêmes et les complices du crime, à l'instigation de celui qui en avait le plus profité et qui n'était rien moins que Chrysogon, l'affranchi et le favori de Sylla, tout-puissant dictateur. Comme il était impossible, dans une telle cause, de passer sous silence les abus de pouvoir et les crimes des hommes en vue, aucun avocat n'avait osé s'en charger. Cicéron seul, entraîné par l'ardeur et la générosité de la jeunesse, eut ce courage. Il sut d'ailleurs faire preuve d'une adresse et d'une réserve que la jeunesse et le courage n'ont pas toujours : en se laissant aller à toute son indignation contre l'injustice et en rendant Chrysogon aussi odieux que possible, il eut pour Sylla les plus habiles ménagements, et « il prit, dit Laharpe[3], le parti le plus prudent lorsque l'on combat l'autorité, celui de supposer qu'elle n'est point instruite, et qu'elle ne saurait l'être ».

Le discours se divise en trois parties. La première comprend la justification du jeune Roscius et la réfutation détaillée de toutes les allégations d'Érucius; l'orateur y démontre jusqu'à l'évidence que son client n'a eu ni la volonté ni les moyens d'exécuter le crime. La seconde est une attaque directe contre les deux parents de Roscius qui l'accusent, mais que dénoncent comme les vrais coupables et leur caractère connu, et leur conduite après l'attentat, et leur association avec Chrysogon, et le fruit qu'ils en ont recueilli. La troisième est entièrement dirigée contre Chrysogon, acquéreur à vil prix des biens de la victime. L'orateur prouve que la vente de ces biens était illégale et soupçonne même qu'elle n'a pas eu lieu. Il

(1) Entre autres mss., celui du Vatican (Palat. 24) peut-être du ve siècle.
(2) Voy. p. 11.
(3) *Cours de Litt.*, 1re partie, Liv. II, ch. IV, sect. 2.

s'élève alors avec véhémence contre la richesse scandaleuse et l'insolente puissance de cet affranchi, dont des citoyens romains ont la bassesse de se déclarer clients et protégés. Il parle avec une véritable hardiesse des malheurs publics. Et revenant sur ce même sujet dans sa péroraison, il met le tribunal en garde contre le but des accusateurs, qui est, en poursuivant Roscius, de se créer un droit nouveau pour détruire les enfants des proscrits.

« Quod si id vos suscipitis, et eam ad rem operam vestram profitemini; si idcirco sedetis, ut ad vos adducantur eorum liberi, quorum bona venierunt : cavete, per deos immortales, judices, ne nova et multo crudelior per vos proscriptio instaurata esse videatur... Homines sapientes, et ista auctoritate et potestate præditos, qua vos estis, ex quibus rebus maxime respublica laborat, iis maxime mederi convenit. Vestrum nemo est, quin intelligat populum romanum, qui quondam in hostes lenissimus existimabatur, hoc tempore domestica crudelitate laborare. Hanc tollite ex civitate, judices; hanc pati nolite diutius in hac republica versari[1]... »

« Si vous suivez cette voie, si vous favorisez leur projet, si vous siégez ici pour qu'on amène devant vous les fils de ceux dont les biens ont été vendus, au nom des dieux, juges, prenez garde de recommencer une proscription nouvelle et beaucoup plus barbare... Des hommes sages, avec la considération et le pouvoir dont vous jouissez, doivent surtout remédier aux maux dont la République est le plus tourmentée. Aucun de vous ne peut se dissimuler que le peuple romain, qui passait autrefois pour très clément envers ses ennemis, est aujourd'hui, dans les guerres civiles, dévoré de la soif du sang. Juges, délivrez-nous de ces cruautés : ne souffrez pas qu'elles s'exercent plus longtemps dans notre patrie... »

Ce plaidoyer, comme le précédent, se ressent de l'âge de Cicéron[2]. Il présente en quelques endroits des redites, des

(1) *Pro Sex. Rosc.*, 53.

(2) Sur la langue des premiers écrits de Cicéron, voir Ph. Thielmann, *De Sermonis proprietatibus quæ leguntur apud Cornificium et in primis Ciceronis libris*, acta Semin. Argentoratensis, Strasbourg, 1879: G. Landgraf, *De Ciceronis elocutione in orationibus pro Quintio et*

comparaisons sans grâce, des antithèses trop multipliées, et surtout cette trop facile abondance qui n'a pas encore le talent de s'arrêter. Cicéron, plus tard, le reconnaissait sans peine et critiquait lui-même un des passages du discours qui avait été reçu avec les plus vives acclamations : « Quels applaudissements, dit-il, j'obtins dans ma jeunesse, lorsque je décrivis le supplice des parricides[1] ! Il est vrai que je ne fus pas longtemps à m'apercevoir que ce morceau n'avait que l'effervescence du vin nouveau... Tout y sent le jeune homme, et les louanges en réalité s'adressaient moins à la perfection de l'œuvre qu'aux espérances qu'elle donnait[2]. »

Malgré cela pourtant, il aimait à se rappeler le grand honneur que lui avait procuré parmi ses concitoyens l'entreprise d'une pareille cause; c'était, dans sa vieillesse, un de ses plus doux souvenirs; il en parlait souvent à son fils, et l'exhortait, s'il aimait la véritable gloire, à défendre comme lui l'honnête homme malheureux que menace un ennemi puissant : « C'est ce que j'ai fait plusieurs fois, lui disait-il, et tout particulièrement lorsque, dans ma jeunesse, je luttai pour S. Roscius d'Amérie contre la toute-puissance de Sylla[3] ».

Pour Quintus Roscius le Comédien. — Ce plaidoyer ne fut prononcé que plusieurs années après le précédent et quand Cicéron reparut au barreau à la suite de son voyage en Grèce. En voici le sujet :

Caïus Fannius Chéréa possédait un esclave nommé Panurge, qu'il chargea le comédien Roscius de former dans

pro Sexto Roscio conspicua„ Würtzbourg, 1877, et son édit. du *Pro Sexto Roscio*, Erlangen, 1882-1884.

(1) *Pro Sext. Rosc.*, 26 — Ce supplice était aussi terrible que bizarre. On enfermait le parricide avec une vipère, un chien, un singe et un coq, dans un sac de cuir, qu'on enduisait de poix et de bitume, ensuite on le jetait dans le Tibre ou dans la mer.

(2) *Orat.*, 30; Quintilien exprime la même pensée, *Inst, Orat.*, XII, 6.

(3) *De Offic.*, II, 14.

[illegible] le sens de ce [illegible] préjudicielle

[illegible] passe pour [illegible] ou [illegible] Bibl. nat. de [illegible] est du [illegible] palimpseste du [illegible] La biblio- [illegible] très important [illegible] six discours contre [illegible] conservé pour les [illegible] fait défaut. — Nous [illegible] *Cæcilium* [illegible] IV et V, *De Signis* et *De Suppliciis*, avec [illegible] index, cartes et [illegible] Librairie Hachette).

2. Voir page 17.

qui avait lieu toutes les fois que plusieurs accusations se présentaient dans une même cause. J'ai dit aussi quels étaient les graves griefs des Siciliens contre leur ancien préteur Verrès, et comment celui-ci, dans la crainte de voir leur cause confiée à Cicéron, lui avait suscité habilement un compétiteur dans la personne de Q. Cæcilius Niger, qu'il faisait passer pour son ennemi personnel, mais qui en réalité lui était tout dévoué. Cæcilius prétendait donc qu'il devait être chargé de l'accusation de préférence à tout autre, 1° parce qu'il avait autrefois reçu de Verrès une offense, qui l'avait rendu son ennemi ; 2° parce qu'il avait rempli auprès de lui les fonctions de questeur et qu'il avait ainsi connu mieux que personne ses malversations et ses excès ; 3° parce qu'il était naturel que, Sicilien lui-même, il plaidât pour les Siciliens.

Cicéron répond à ces allégations. Après s'être concilié l'esprit des juges en leur démontrant qu'on ne saurait lui faire reproche de remplir les engagements pris par lui envers les Siciliens, ses anciens administrés, et de se présenter, en leur nom, selon l'usage des ancêtres, comme accusateur d'un scélérat, dans une cause qui intéresse l'ordre sénatorial et la République tout entière, il établit la question. Dans un procès de concussion, dit-il, s'il se présente plusieurs accusateurs, il y a deux choses à considérer : quel est celui que désire le plus la nation opprimée et quel est celui que craint le plus l'accusé. Or sur aucun de ces deux points il n'y a de doute possible : c'est à lui-même que les Siciliens désirent remettre leur cause ; les sollicitations de leurs députés le prouvent suffisamment ; et c'est lui surtout que craint Verrès, comme le démontrent assez les démarches que font ses amis pour qu'on choisisse Cæcilius. D'ailleurs l'accusateur doit être celui qui au talent de la parole joint une intégrité irréprochable, celui qui, en se chargeant de la cause, ne fait que remplir un devoir et suivre les anciens usages ; et Cicéron prouve que, contrairement à Cæcilius, il réunit les conditions requises.

Dans tout ce discours, on sent que l'orateur est absolument convaincu de ce qu'il dit : cette fois il est maître de son éloquence, il marche droit au but, et les apostrophes qu'il adresse à son compétiteur, quand il lui demande pourquoi il veut être le patron des Siciliens malgré eux, sont d'une force irrésistible :

« Nunc hoc dicunt : utrumque se nosse ; alterum se cupere defensorem esse fortunarum suarum, alterum plane nolle. Cur nolint, etiam si taceant, satis dicunt : verum non tacent : tamen his invitissimis te offeres ? tamen in aliena causa loquere ? tamen eos defendes, qui se ab omnibus desertos potius, quam abs te defensos esse malunt ? tamen his operam tuam pollicebere, qui te neque velle sua causa, nec, si cupias, posse arbitrantur[1] ?... »

« Maintenant ils disent qu'ils nous connaissent tous deux ; qu'ils veulent l'un de nous pour défenseur et pas du tout l'autre. Quand ils n'expliqueraient pas cette aversion, leur silence serait assez significatif ; mais ils l'expliquent et vous seriez leur avocat malgré eux ! et vous parleriez dans une cause qui ne vous regarde pas ! et vous défendriez des hommes qui aiment mieux être abandonnés de tout le monde que d'être défendus par vous ! et vous leur offririez vos services, quand ils sont convaincus que vous n'avez pas l'intention et qu'en aucun cas vous n'auriez le pouvoir de leur être utile !... »

Première action contre Verrès. (In C. Verrem actio prima.) — Une fois chargé de l'accusation, Cicéron, comprenant qu'il y avait intérêt à agir vite, réussit à surprendre ses adversaires par la rapidité qu'il mit à réunir les armes qui lui étaient nécessaires[2] ; puis, réservant pour une seconde action les développements propres à faire briller son talent, il ne songea, dans la première, qu'à profiter immédiatement de tous les témoins et de toutes les preuves qu'il pouvait produire à l'appui des faits incriminés. Par une méthode nouvelle, qui déconcerta complètement Hortensius, défenseur de Verrès, il se contenta d'une sorte de

(1) Ch. 6.
(2) Page 18.

préambule donnant une idée de l'accusation entière, puis, sans s'attacher à la forme littéraire d'un véritable discours, il mit Hortensius dans l'obligation de discuter avec lui les preuves et les témoignages produits, à mesure qu'ils se succédaient.

« Ut nihil inter illam usitatam accusationem, atque hanc novam intersit, nisi quod in illa tunc, quum omnia dicta sunt, testes dantur; hic in singulas res dabuntur; ut illis quoque eadem interrogandi facultas, argumentandi dicendique sit. Si quis erit, qui perpetuam orationem accusationemque desideret, altera actione audiet : nunc id, quod facimus (ea ratione facimus, ut malitiæ illorum consilio nostro occurramus) necessario fieri intelligat [1]. »

« La seule différence entre l'accusation ordinaire et celle-ci, c'est qu'à l'ordinaire on ne produit les témoins qu'après qu'on a tout dit, et qu'ici on les produira à la suite de chaque fait, les adversaires d'ailleurs restant libres d'interroger, de prouver et de discuter. Si quelqu'un regrette que l'accusation ne se développe pas en un plaidoyer suivi, la seconde action lui donnera satisfaction, et pour le moment, qu'il se rende bien compte que, pour déjouer les manœuvres de nos adversaires, la marche que nous suivrons est absolument nécessaire. »

Un tel plaidoyer, interrompu à chaque instant par la comparution des témoins et la discussion contradictoire des preuves, n'a sans doute jamais été mis par écrit; dans tous les cas, nous ne le possédons pas. Ce que nous avons, sous ce titre d'*actio prima*, c'est le préambule dont je viens de citer quelques lignes [2]. L'orateur y dévoile toute la perversité de Verrès, ses intrigues pour reculer le jugement, pour obtenir des juges corruptibles. Il montre combien son châtiment importe à la République et particulièrement à l'ordre sénatorial, sur lequel tout entier retomberait l'infamie d'un seul, si elle n'était punie comme elle le mérite. Il ne néglige rien de ce qui peut intimider l'accusé, ses défenseurs et les juges eux-mêmes, qu'il menace, à mots

(1) Ch. 18.
(2) J'en donne l'exorde à l'*Appendice*, LXIX.

[illegible], de porter la cause devant le peuple, si l'on emploie de mauvaises manœuvres pour faire échapper le coupable ou si l'on n'a pas assez d'égard aux charges de l'accusation. Et cette accusation, il la résume en deux mots :

« Dicimus, C. Verrem, quum multa libidinose, multa crudeliter in cives romanos atque in socios, multa in deos hominesque nefarie fecerit, tum præterea quadringenties sestertium ex Sicilia contra leges abstulisse. Hoc testibus, hoc tabulis privatis, publicisque auctoritatibus.... vobis planum faciemus. . »

« Nous affirmons que C. Verrès, tout en se rendant coupable de débauches infâmes, de cruautés envers des citoyens romains et des alliés, d'outrages et de crimes envers les dieux et les hommes, a enlevé de Sicile, contre les lois, quarante millions de sesterces. Cela, nous vous le prouverons clairement par des témoins, par des registres et des actes, tant publics que particuliers... »

Après cette procédure, comme on le sait, Hortensius abandonna la défense, et Verrès se hâta de s'exiler volontairement. Mais Cicéron, qui tenait à ce que les turpitudes et les crimes du coupable fussent à jamais connus, et qui voulait prouver combien sa condamnation eût été inévitable s'il avait persisté à se défendre, écrivit, comme si une seconde procédure avait réellement eu lieu, cinq livres ou discours connus sous le nom de *seconde action* contre Verrès.

SECONDE ACTION CONTRE VERRÈS, PREMIER DISCOURS; (LIBER PRIMUS. DE QUÆSTURA, DE LEGATIONE, DE PRÆTURA URBANA). — Les antécédents de Verrès ne pouvaient être indifférents à la cause : prouver qu'il avait déjà commis de nombreux méfaits dans les magistratures précédemment exercées, c'était montrer combien facilement il avait dû se livrer à de nouveaux excès dans l'administration de la Sicile. Après avoir, dans un exorde qui nous semble un peu long, attaqué l'impudence de l'accusé, l'avoir menacé d'un châti-

ment inévitable, soit devant les juges actuels, soit devant le peuple, et s'être expliqué sur les motifs du procédé suivi dans la première action, l'orateur s'attache donc à ces antécédents. Il veut bien, dit-il, passer sous silence toute la jeunesse de Verrès, quelques faits honteux qu'on puisse y relever : il ne lui demandera compte de sa conduite que du jour où il est devenu questeur. Mais il y a quatorze ans de cela ; ce nombre d'années s'est partagé entre la questure, la lieutenance en Asie, la préture à Rome, la préture en Sicile, et puisque, durant tout ce temps, il n'est point d'heure qui n'ait été marquée par un vol, un forfait, une cruauté, une infamie, il importe que l'accusation passe le tout en revue.

« Quæstor Cn. Papirio consuli fuisti abhinc annos quatuordecim : ex ea die ad hanc diem quæ fecisti, in judicium voco. Hora nulla vacua a furto, scelere, crudelitate, flagitio reperietur. Hi sunt anni consumti in quæstura, et legatione asiatica, et prætura urbana, et prætura siciliensi. Quare hæc eadem erit quadripartita distributio totius accusationis meæ [1]. »

Seulement, comme il n'y a d'intéressé, en somme, dans ce procès, que le peuple des Siciliens, la questure, la lieutenance en Asie et la préture de Rome seront rapidement examinées dans le cours de ce premier discours, tandis que les méfaits commis en Sicile fourniront à eux seuls la matière des quatre autres.

1° *Questure*. Verrès, nommé questeur du consul Carbon, à la première occasion, abandonne son consul et passe, avec la caisse militaire dont il a la garde, dans le parti de Sylla. Au moyen de cette trahison, il vole six cent mille sesterces. — 2° *Lieutenance*. Verrès a commis, dans l'exercice de cette charge, des rapines, des vols, des actes atroces. Son attentat, entre autres, contre la fille d'un citoyen de Lampsaque, nommé Philodamus, fait frémir : les habitants de la ville ayant voulu repousser ses émissaires, il fit

(1) Ch. 12.

trancher la tête au malheureux père, qui avait défendu l'honneur de sa fille, au frère, qui avait protégé sa sœur. En racontant de pareils crimes, l'orateur s'anime d'une indignation vertueuse et ce morceau est un modèle de narration oratoire. Il ne s'indigne pas moins au récit de certains actes de cupidité et de perversité. Malléolus, en mourant, avait laissé la tutelle de son fils à Verrès : celui-ci pilla les biens de son pupille, et, en revenant de sa province, il en accusa Dolabella, dont il était le lieutenant. — 3° *Préture de Rome.* Ce troisième article, bien que nous n'en ayons pas la fin, est le plus étendu des trois : l'orateur le subdivise en deux : l'administration de la justice et l'entretien des édifices publics. Il rappelle plusieurs iniquités du préteur sur ces deux points et les expose de manière à attirer sur l'accusé le mépris et la colère des juges.

SECOND DISCOURS DE LA SECONDE ACTION CONTRE VERRÈS; (LIBER SECUNDUS. DE JURISDICTIONE SICILIENSI.) Les antécédents de Verrès établis, Cicéron aborde les faits constitutifs de la cause, ceux qui se sont produits en Sicile. Après un très bel éloge de cette province, après un exposé des démarches des Siciliens pour venir accuser le préteur, Cicéron raconte d'abord les jugements iniques rendus contre une foule de malheureux, tels que Dion d'Halèse, Sosippe et Épicrate d'Agyrone, Héraclius de Syracuse, Épicrate de Bidis, Sopater, Sthénius. Il montre ensuite les honneurs et les charges publiques livrés à prix d'argent; les contributions exigées des Siciliens pour ériger des statues à leur tyran; les concussions, les vols, les gains usuraires de Verrès agissant de concert avec les fermiers publics, notamment avec Carpinatius, dont les malversations et la complicité sont décelées par leurs registres.

Le plan de ce discours est d'une rare simplicité. Dans la première partie, l'orateur étale l'odieux de chacun des jugements qu'il raconte, et ses narrations successives sont on ne peut plus mouvementées. On remarque, dans la

seconde, celle des malversations, le portrait de Timarchide, un des principaux agents du préteur[1].

Troisième discours de la seconde action contre Verrès; (Liber tertius. De re frumentaria.) — Cicéron ne traite ici que des malversations commises par Verrès dans l'administration des blés, et, comme au point de vue administratif, on distinguait le blé dîmé, *decumanum*, le blé acheté, *emptum*, et le blé dont la valeur était estimée en argent, *æstimatum*, cette distinction lui fournit la division de son discours en trois parties. — 1° La plupart des villes de Sicile étant tenues de remettre au peuple romain la dîme de leurs blés, l'orateur explique comment Verrès s'entendait avec les employés chargés de la réception de cette dîme et surtout avec Apronius, dont il fait un portrait odieux, pour voler les agriculteurs, les forcer de donner plusieurs fois ce qu'ils devaient, et réduire certains d'entre eux à ne garder qu'une minime partie de leur récolte. Il montre que rien de ces vols n'est revenu à l'État, que l'accusé seul en a profité, et il lui reproche la ruine et la dépopulation de sa province. — 2° Il parle ensuite du blé *acheté*, c'est-à-dire de celui que les Siciliens étaient obligés de vendre à la République à un prix fixé par le Sénat, et il raconte les déprédations du préteur à ce sujet, les gratifications scandaleuses accordées par lui à ses agents aux dépens de la Sicile et du peuple romain. — 3° Enfin, le blé *estimé*, celui que la province devait fournir, soit en nature, soit en argent, pour l'approvisionnement de la maison même du préteur, avait donné lieu à des abus non moins répréhensibles. Verrès en avait exigé plus qu'il ne lui en était dû et l'avait estimé douze sesterces le boisseau au lieu de trois sesterces que fixait la loi. En agissant ainsi, prétendait son défenseur, il n'avait fait qu'imiter d'autres préteurs; mais Cicéron, repoussant un pareil moyen de défense, s'élève avec énergie contre les vexations générales

(1) Ch. 54.

de l'administration romaine à l'égard des peuples qui lui sont soumis, et n'en plaint que davantage la Sicile d'être devenue la proie du plus exécrable de tous ces indignes magistrats.

La matière du discours était ingrate. L'orateur, dans son exorde, prenait soin d'en avertir les juges[1]. L'ouvrage pourtant est d'une lecture attachante. Et je ne parle pas seulement de l'intérêt qu'il a pour nous, aujourd'hui, en nous fournissant sur la statistique agricole et fiscale de l'ancienne Sicile une foule de renseignements précieux; je parle de l'œuvre oratoire. Les faits y sont bien ordonnés, les preuves enchainées avec art, le style admirablement varié; au milieu des calculs et des détails arides se retrouvent les ornements de la plus brillante et de la plus vive éloquence. Voyez, entre autres, le morceau où la toute-puissance de Verrès est rapprochée de celle de Sylla[2]; et le passage où est décrite la haine qu'inspire aux peuples du monde entier la corruption des magistrats de la République :

« Lugent omnes provinciæ ; queruntur omnes liberi populi ; regna denique jam omnia de nostris cupiditatibus et injuriis expostulant : locus intra Oceanum jam nullus est, neque tam longinquus, neque tam reconditus, quo non, per hæc tempora, nostrorum hominum libido iniquitasque pervaserit. Sustinere jam populus romanus omnium nationum non vim, non arma, non bellum, sed luctum, lacrymas, querimonias non potest. In ejusmodi re ac moribus, si is, qui erit adductus in judicium, quum manifestis in flagitiis tenebitur, alios eadem fecisse dicet : illi exempla non deerunt ; reipublicæ salus deerit, si improborum exemplis improbi judicio ac periculo liberabuntur[3]... »

« Toutes les provinces gémissent, tous les peuples libres se plaignent, enfin tous les royaumes réclament contre nos mœurs déréglées et nos violences : il n'est plus, jusqu'à l'Océan, aucun lieu si

(1) « *Jucunditatis in agendo, et varietatis minus habebit.* » Ch. 7.
(2) Ch. 35. — Voir l'*Appendice*, LXX.
(3) Ch. 89.

éloigné et si ignoré, où n'aient pénétré, de nos jours, la tyrannie et l'iniquité de nos concitoyens. Le peuple romain ne peut plus soutenir, non la force, les armes et les guerres, mais les gémissements, les larmes, et les plaintes de toutes les nations. Cela étant et avec de pareilles mœurs, si devant les tribunaux un accusé, dans l'impossibilité de nier ses crimes, vient dire que d'autres ont fait comme lui, certes il trouvera des exemples ; mais la République, elle, trouvera sa ruine si les méchants, en s'appuyant de l'exemple des méchants, échappent à la sévérité des tribunaux... »

Quatrième discours de la seconde action contre Verrès ; (Liber quartus, De Signis[1].)— Cette quatrième partie du plaidoyer est si bien la suite de la précédente, qu'elle n'avait pas besoin d'exorde particulier : des déprédations commises au sujet du blé l'accusateur passe immédiatement aux autres vols du préteur ; une proposition générale lui suffit pour annoncer son sujet :

« Nego in Sicilia tota, tam locupleti, tam vetere provincia, tot oppidis, tot familiis tam copiosis, ullum argenteum vas, ullum Corinthium, aut Deliacum fuisse ; ullam gemmam, aut margaritam ; quidquam ex auro, aut ebore factum ; signum ullum æneum, marmoreum, eburneum ; nego ullam picturam, neque in tabula, neque textili fuisse, quin conquisierit, inspexerit ; quod placitum sit, abstulerit. »

« Je nie que dans la Sicile entière, province si riche, si ancienne, remplie de cités et de familles si opulentes, il y ait eu un seul vase d'argent, un seul vase de Corinthe ou de Délos, une seule pierrerie, une seule perle, un seul ouvrage en or ou en ivoire, une seule statue de marbre, d'airain ou d'ivoire ; je nie qu'il y ait eu un seul tableau, une seule tapisserie, qu'il n'ait recherchés, examinés, et qu'il n'ait enlevés quand ils lui plaisaient. »

Il se met aussitôt à retracer tous ces vols. Mais ce n'est pas au hasard qu'il les prend l'un après l'autre : il parle

(1) Voir un mémoire lu par M. Boissier dans la réunion des cinq académies du 24 oct. 1885, intitulé : *Un amateur d'objets d'art à la fin de la République*. Libr. Didot, 1885. — Cf. E. Bertrand, *Cicéron artiste*, 1890 ; Rigal. *Cicero optimarum artium æstimator*, 1890.

d'abord de ceux dont les particuliers ont été victimes, puis de ceux qu'ont subis les propriétés publiques, les temples, les monuments consacrés, soit à la gloire du peuple romain, soit à la religion des Siciliens. Le discours, en somme, n'est qu'une série de narrations où se répètent sans cesse les mêmes genres de crimes; il n'y en a pas moins de onze; mais l'ordre, dans lequel ces récits sont présentés, est habilement calculé de façon à tenir l'attention de plus en plus éveillée; et l'on ne saurait trop admirer comment cette foule d'objets de même nature, loin d'amener une monotonie fastidieuse, excite l'intérêt par la variété même des traits et des couleurs que l'art de Cicéron y a répandue. On dirait une galerie de tableaux, heureusement diversifiée, et où chaque spécimen, avec son caractère propre, a le genre de beauté qui lui convient[1]. Parmi ces morceaux remarquables citons notamment le rapt du candélabre d'or d'Antiochus, celui de la statue de Diane à Ségeste, du Mercure de Tyndare, de la Cérès d'Enna[2].

S. 10. Cinquième discours de la seconde action contre Verrès; (Liber quintus. De suppliciis.) — Dans ce dernier discours du plaidoyer contre Verrès, Cicéron le considère comme détenteur de la force publique, de l'autorité militaire, et il examine l'usage que le préteur en a fait. Il prouve : 1° que Verrès, n'a montré ni prudence, ni talent, ni courage[3] dans sa conduite militaire et que, par son infâme avarice non moins que par son imprévoyance, il a compromis la sûreté de sa province et fait triompher les pirates qui sont venus insulter la puissance de Rome jus-

(1) Aussi est-ce le *De Signis* que Truffer place au-dessus des autres *Verrines*. « On ne quitte point un objet chéri, dit-il, sans être tenté de jeter les yeux en arrière pour en jouir encore un moment. Tel est l'effet que produit sur moi le discours que l'on vient de lire. Il me semble si parfait que seul il suffirait, à mon gré, pour dévouer l'affreux préteur à l'exécration des siècles. »

(2) Ch. 27-32; 33-38; 39-42; 48-51. — Voir l'*Appendice*, LXXI-LXXII.

(3) Voir l'*Appendice*, LXXIII.

que dans le port de Syracuse; 2° que, pour donner le change à l'opinion, il a imaginé d'accuser de trahison tous les capitaines des vaisseaux siciliens, les a fait juger, condamner et mettre à mort; 3° et que, non content d'exercer ses cruautés envers les alliés, il a traité d'une façon plus criminelle encore des citoyens romains. Un grand nombre d'entre eux ont été jetés dans les cachots, étranglés en prison, ou battus de verges et suppliciés sur la place publique. C'est le plus grand de tous les attentats de Verrès; aussi l'accusateur l'a-t-il réservé pour la fin. Il s'attache surtout au supplice de Gavius, du municipe de Cosa, exécuté sur le forum de Messine :

« Cædebatur virgis in medio foro Messanæ civis romanus, judices; quum interea nullus gemitus, nulla vox alia istius miseri, inter dolorem, crepitumque plagarum, audiebatur, nisi hæc : *Civis romanus sum*. Hac se commemoratione civitatis omnia verbera depulsurum, cruciatumque a corpore dejecturum arbitrabatur. Is non modo hoc non perfecit, ut virgarum vim deprecaretur : sed quum imploraret sæpius, usurparetque nomen civitatis; crux, crux, inquam, infelici et ærumnoso, qui nunquam istam potestatem viderat, comparabatur. O nomen dulce libertatis ! o jus eximium nostræ civitatis ! o lex Porcia, legesque Semproniæ ! o graviter desiderata, et aliquando reddita plebi romanæ tribunitia potestas ! Huccine tandem omnia reciderunt, ut civis romanus in provincia populi romani, in oppido fœderatorum, ab eo, qui beneficio populi romani fasces et secures haberet, deligatus in foro virgis cæderetur [1] ! »

« Oui, juges, un citoyen romain était battu de verges en plein forum de Messine. Au milieu de ses souffrances et des coups qui retentissaient, il ne faisait entendre aucun gémissement, aucune plainte, rien que ces mots : *Je suis citoyen romain*. En rappelant ce titre, il croyait désarmer ses bourreaux, mettre fin à son supplice. Mais non seulement il ne détourna pas de lui les verges; pendant qu'il invoquait, qu'il réclamait sans cesse le nom de citoyen, une croix, oui, une croix était préparée pour cet infortuné, qui n'avait jamais vu pareil abus de pouvoir. O doux nom de liberté ! droits sacrés du citoyen ! loi Porcia ! lois de Sempronius ! puissance tribunitienne, si

(1) Ch. 62-63.

vivement regrettée, et récemment rendue au peuple, existiez-vous donc pour que, dans une province romaine, dans une ville alliée, un citoyen romain fût, en place publique, attaché au poteau, battu de verges sur l'ordre d'un homme à qui Rome a confié les faisceaux et les haches!... »

Au récit de tels forfaits, qui devaient produire tant d'impression sur un peuple si jaloux de sa liberté et de ses droits, Cicéron s'exalte et, dans un mouvement impétueux, il déclare que, si pareil crime ne recevait point son châtiment immédiat, l'accusé, les juges et ceux qui les auraient corrompus seraient traduits par lui devant l'assemblée du peuple; il appellerait sur eux la vengeance de la nation entière. Puis il invoque, en terminant, la protection et le secours des dieux dont Verrès a profané et dépouillé les temples[1].

Le style de ce cinquième discours présente toute la force et l'abandon généreux d'une âme passionnée, et si, sous d'autres rapports, quelques critiques, comme Truffer, donnent au *de signis* la préférence sur le *de suppliciis*, celui-ci est certainement le plus digne d'admiration par la chaleur, le mouvement de la pensée et l'énergie de l'expression. Ces deux dernières *Verrines* d'ailleurs, comme l'ont très bien remarqué Rollin et Laharpe, l'emportent sur les premières; ce qui n'enlève rien à la qualité des premières. Bref, si dans ce plaidoyer, considéré en entier, on tenait à relever de légers défauts, on pourrait, à la rigueur, y noter quelques détails oiseux ou trop abondants, et aussi quelques plaisanteries à l'adresse de Verrès,

(1) Après l'exil de Verrès, ses biens furent saisis et vendus au profit des Siciliens. Il vécut alors dans la honte, abandonné de ceux qui s'étaient dits ses amis. Après la mort de César, grâce à une loi qui rappelait les bannis, il revint à Rome; mais comme il avait sauvé du naufrage de sa fortune quelques statues que voulait Marc Antoine, il fut mis au nombre des proscrits et fut tué quelques jours après Cicéron, « heureux, dit Lactance (*De Origine erroris*, *Lib. II*), de ce que les dieux de sa religion lui eussent permis de vivre assez pour voir la mort déplorable de son ancien accusateur. »

qui nous paraissent aujourd'hui d'un goût douteux[1]; mais l'ensemble n'en est pas moins un des chefs-d'œuvre oratoires de l'antiquité, tous les critiques sont d'accord sur ce point, et Cicéron lui-même, dans un de ses traités de rhétorique, avoue qu'il y voyait réunis tous les genres de l'éloquence[2].

Pour Cæcina[3]. — Il y eut trois actions dans cette affaire de Cæcina; les plaidoyers prononcés par Cicéron dans les deux premières, s'il les a écrits, sont perdus, mais le troisième, que nous possédons, nous met suffisamment au courant de la question.

Cæcina, en faveur de qui avait testé sa femme Césennia, avait trouvé dans Ébutius, ancien intendant de celle-ci, un prétendant à un domaine qui faisait partie de l'héritage. Ce domaine avait été, il est vrai, acheté par Ébutius, mais pour le compte et avec les deniers de Césennia; elle l'avait possédé plus de quatre ans sans réclamation aucune, les baux avaient été dressés en son nom, et c'est à elle qu'avaient payé les fermiers. Les deux parties ayant demandé des arbitres, il y avait à remplir une formalité préalable. Selon l'usage, les deux adversaires devaient se réunir avec leurs amis sur le terrain contesté et y défendre leurs droits, après quoi le réclamant portait sa plainte devant le préteur comme ayant été dépossédé par violence. Or, le jour convenu, Ébutius, avec des gens armés, empêcha Cæcina de se rendre dans le domaine. Cæcina se plaignit aussitôt au préteur et obtint une ordonnance (*interdictum*) pour être rétabli dans la terre « d'où il avait été chassé

(1) Comme Verrès était surchargé d'embonpoint, Cicéron joue souvent sur son nom qui signifie *porc;* il l'appelle aussi *le balai de la Sicile*, parce que ce même nom a quelque rapport avec le mot *verriculum*, qui signifie *balai*. Il faut dire, à la décharge de Cicéron, que ces sortes de plaisanteries plaisaient beaucoup aux Romains.

(2) *Orator*, ch. 29.

(3) Pour le texte de ce discours, on a des fragments palimpsestes, de Turin, un ms. de Munich, XI[e] siècle, un ms. de Berlin, XII[e] siècle.

par des hommes armés, *unde dejectus est hominibus armatis* ». Ébutius refusa d'obéir, alléguant que l'ordonnance ne le regardait pas, 1° parce que Cæcina n'avait pu être chassé d'un endroit où il n'était pas entré ; 2° parce que lui, Ébutius, n'avait pas fait usage d'hommes réellement porteurs d'armes de guerre, *armati* ; 3° parce que Cæcina, de la ville de Volaterre, ne pouvait hériter, Sylla ayant enlevé aux habitants de cette ville le droit de cité.

Tout le discours de Cicéron est dans la réfutation de ces trois motifs. Il réfute les deux premiers par les contradictions des témoins mêmes d'Ébutius, et, quant au troisième, il prouve que son client n'a pas perdu le titre de citoyen romain, qu'un acte arbitraire ne saurait ravir. Puis, dans la péroraison, de même qu'il l'a fait dans l'exorde, il cherche à dépeindre Cæcina sous les couleurs les plus avantageuses comme à rendre suspect Ébutius. Il montre d'ailleurs que ce dernier chicane misérablement sur les mots et il prie les juges de l'excuser si lui-même emploie plus de subtilité dans cette cause que dans les précédentes, puisqu'il y est forcé par son adversaire.

Pour apprécier ce plaidoyer, nous pouvons nous en rapporter à ce qu'en dit Cicéron dans son *Orateur*. Après avoir expliqué que la véritable éloquence consiste à dire les petites choses avec simplicité, les médiocres avec agrément, les grandes avec noblesse[1], il cite le *Pro Cæcina* comme exemple du genre simple : « Toute la cause, dit-il, roulait sur les termes de l'ordonnance du préteur. Plusieurs points qu'on avait embrouillés furent éclaircis par mes définitions ; je fis l'éloge du droit civil et sur les mots qui avaient prêté à chicane je m'expliquai nettement. » On chercherait donc en vain dans ce discours de grands mouvements d'éloquence, le sujet ne le comportait pas ; mais quelque simple qu'en soit le genre, et quelque bizarres que paraissent certaines expressions de jurisprudence, on y trouve des morceaux remarquables : que l'orateur, en

(1) Orat., 29.

effet, étudie la question de savoir s'il vaut mieux s'attacher à l'esprit de la loi que de s'en tenir rigoureusement à la lettre; qu'il enseigne le respect dû au droit civil; ou qu'il profite de l'absence du commissaire Aquillius pour lui adresser une louange pleine de délicatesse[1], on voit combien le vrai talent peut se faire reconnaître en plaidant les moindres causes.

POUR FONTÉIUS[2]. — Man. Fontéius, après une préture de trois ans dans la Gaule Narbonnaise, était accusé de concussion[3] par M. Plétorius, à la sollicitation des Gaulois dont les députés, ayant pour chef Induciomare, assistaient au jugement. Un an après s'être fait l'accusateur de Verrès, Cicéron n'avait pas craint d'accepter la défense d'un préteur qu'une nation poursuivait comme malhonnête. Le croyait-il innocent? c'est possible, et tout porte à croire que Fontéius fut absous. Mais nous devons remarquer en passant, dans tous les cas, que, si les grands orateurs romains considéraient comme une chose indigne de se charger d'une accusation contre un honnête homme, ils ne croyaient nullement démériter en défendant un coupable.

Le plaidoyer pour Fontéius ne nous est pas arrivé en entier. Les longs fragments que nous en avons semblent indiquer que Plétorius avait suivi dans son accusation la marche adoptée par Cicéron lui-même dans les *Verrines;* car, en lui répondant, le défenseur repousse d'abord les reproches portant sur la conduite de l'accusé dans les charges remplies par lui avant sa préture en Gaule[4]. Il examine ensuite les trois chefs d'accusation : 1° les dettes que Fontéius, disait-on, avait fait contracter à la Gaule

(1) Ch. 17, 18, 19; ch. 25 et 26; ch. 27. — Voir *Appendice*, LXXIV.

(2) Ms. important du VIIIe siècle, Rome, arch. de la Basil. S. P. n° H 25.

(3) Il y eut aussi deux actions pour cette affaire, mais Cicéron n'eut sans doute pas à parler dans les deux.

(4) Il avait été questeur de Rome, proquesteur en Espagne, lieutenant en Macédoine, et préteur de Rome.

[illegible] sein [illegible] les [illegible] plus [illegible] c'est [illegible] mai [illegible]

[illegible] même [illegible] Soit [illegible] mes [illegible]

[illegible] le carac- [illegible] naires [illegible] Narbonne, [illegible] Gaule; et, [illegible] de la [illegible] sa sœur, les [illegible] est un des [illegible]

[illegible] sérieux l'amère [illegible] aïeux, imaginé, [illegible] a été permis au [illegible] comme plus [illegible] Danube [illegible] le Sénat, et il compose le [illegible] Induciomare. Voir [illegible] de Cic., t. IX, p. 11 sqq.

DISCOURS EN FAVEUR DE LA LOI MANILIA [1].—Ce discours, qui fut le début de Cicéron à la tribune aux harangues, fit adopter, malgré l'opposition d'Hortensius et de Catulus, la loi présentée par le tribun Manilius, en vertu de laquelle Pompée, déjà chargé de la protection des mers, fut investi du commandement de toutes les armées romaines en Orient pour achever de réduire Mithridate [2].

Après avoir expliqué, dans l'exorde, avec une modestie qui ne manque pourtant pas d'assurance, pourquoi il n'a point paru jusqu'à ce jour à la tribune, il trace un tableau animé des affaires d'Asie, rend à Lucullus la justice qui lui est due pour les services rendus dans la guerre qu'il n'a pu terminer, expose combien cette guerre intéresse à la fois la gloire du nom romain, le salut des alliés, la fortune même de la République, combien il importe d'en finir avec un adversaire souvent vaincu, mais toujours redoutable. — Pour cela le général à choisir doit posséder toutes les grandes qualités d'un chef d'armée accompli : la science des armes, les vertus guerrières, l'ascendant sur ses soldats et le bonheur. Pompée est le seul qui réunisse toutes ces qualités dans un degré suprême, et l'orateur tâche de le démontrer en faisant de lui l'éloge le plus magnifique.— Il passe ensuite à la réfutation des assertions qu'objectaient Hortensius et Catulus pour faire rejeter la loi : « Le peuple, disaient-ils, ne devait pas s'exposer à remettre tant de puissance à un seul homme; c'était une innovation contraire aux anciennes coutumes. » Il y répond par l'expression de l'absolue confiance que doivent inspirer et les vertus et le mérite de Pompée. — Il exhorte alors, en terminant, le tribun Manilius à se montrer inébranlable, et il lui promet de le soutenir de tout son pouvoir, déclarant d'ailleurs qu'il n'agit ainsi qu'en vue de l'intérêt public.

Des harangues politiques de Cicéron, aucune n'est plus travaillée, mieux ordonnée que celle-ci. Les arguments

(1) Mss. du Vatican, de Berlin, de Munich.

(2) Voir, plus haut, page 19.

employés pour réfuter les objections de ses deux adversaires, sont sans doute moins solides que séduisants, et quelques critiques lui ont à ce sujet reproché certains abus d'artifices de rhétorique comme certaine exagération dans les louanges; mais il n'y avait, en somme, que l'éloge de Pompée qui pût entraîner le vote de la loi, qu'il jugeait utile; c'était là, pour ainsi dire, le fond même du sujet; et il s'y est attaché en y déployant toutes les richesses de son langage. « Dans mon discours pour la loi Manilia, a-t-il écrit plus tard dans son *Orateur*, j'avais à louer Pompée; je demandai au genre tempéré de l'éloquence le style du panégyrique [1]. »

Pour A. Cluentius Avitus [2]. — Peu après les débats pour la loi Manilia, Cicéron eut à défendre, devant le préteur Q. Viconius Naso, le chevalier romain Aulus Cluentius Avitus, du municipe de Larinum, en Apulie, qui était accusé, à l'instigation de sa propre mère, Sassia, par son beau-frère, Caïus Oppianicus, d'avoir empoisonné son beau-père Statius Albius Oppianicus.

Cet Oppianicus, le père, huit ans auparavant, avait été condamné pour tentative d'empoisonnement contre Cluentius lui-même, et celui-ci passait pour avoir corrompu, à cette époque, les juges qui avaient prononcé la condamnation. Or l'exilé était mort depuis quelque temps, et c'est de cette mort qu'il était question. A vrai dire, il n'y avait pas de preuves formelles de l'empoisonnement dont était accusé Cluentius; mais comme le tribunal qui avait à juger l'affaire, avait qualité pour connaître également des crimes d'empoisonnement et des crimes de corruption, il était à craindre pour Cluentius, quoique l'accusation actuelle portât seulement sur le premier fait, qu'il ne fût condamné comme empoisonneur par cela même qu'il passait pour s'être rendu coupable de corruption. On avait

(1) *Orat.*, ch. 29.
(2) Palimpseste de Turin, mss. de Munich, de Florence.

déjà vu des tribunaux, entraînés par l'opinion publique, juger un accusé d'après l'ensemble de sa conduite et lui appliquer ainsi une sentence autre que celle qui lui était due. Voilà pourquoi Cicéron ne parle que dans la dernière partie de son plaidoyer du crime d'empoisonnement, qui, à ses yeux, ne comportait pas grande discussion, les preuves absolues faisant défaut, tandis qu'il en consacre les soixante premiers chapitres à l'autre accusation, dont ne s'était jamais lavé son client. Et ce côté de l'affaire était d'autant plus difficile à plaider pour lui, que personnellement il avait été mêlé aux débats qui s'étaient élevés autrefois entre Cluentius et Oppianicus : il avait été de ceux qui avaient reproché à Cluentius d'avoir corrompu les juges, tandis que maintenant il devait démontrer tout le contraire.

La première et la plus longue partie de son plaidoyer s'attache donc aux anciens débats. Il dépeint Oppianicus le père comme un personnage couvert de crimes et d'infamie, que les juges ne pouvaient pas ne pas condamner. La corruption était inutile ; elle n'a pas été commise et Cluentius en est innocent. Mais en serait-il coupable, le tribunal actuellement ne pourrait pas le juger sur ce point. Ce dernier moyen de défense, Cluentius, fort de son innocence, ne l'accepte pas ; mais lui, l'avocat, a le droit de se servir de tout ce qui peut sauver son client, et il fait valoir les termes et l'autorité de la loi. — Il passe ensuite à l'examen des accusateurs. Quelle est cette femme qui cherche aujourd'hui à faire condamner son fils ? N'a-t-elle pas eu trois maris dont le troisième fut l'assassin du second ? N'est-ce pas elle-même qui, par son dévergondage, a fait mourir ensuite Oppianicus de chagrin et de honte ? N'a-t-elle pas fait périr son premier-né ? N'a-t-elle pas marié sa fille du second lit avec le jeune Caïus à la condition que celui-ci se porterait accusateur de son beau-frère Cluentius ? Et quant à Caïus, si d'ailleurs il n'est pas guidé, dans son accusation, par un intérêt sordide, on peut affirmer qu'il est sous la pression de l'indigne Sassia. Peut-être aussi est-il animé par un désir personnel de vengeance filiale

contre celui qui autrefois a fait condamner son père. — En tout cas, il n'y a aucune preuve qui démontre que Cluentius est coupable d'empoisonnement : et là seulement est la véritable question. — Le tribunal d'un préteur, conclut l'orateur, saura se mettre à l'abri des passions d'une assemblée populaire et ne se montrer sensible qu'à la vérité.

Le tribunal acquitta Cluentius. Eut-il raison ? Nous ne pouvons guère nous prononcer à cet égard, puisque, si nous connaissons le discours du défenseur, nous n'avons pas celui de l'accusateur. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que Cicéron, alors même qu'il n'aurait pas été gêné par l'aveu, quelque peu pénible, auquel il était acculé pour rétracter certaines paroles avancées par lui huit ans auparavant, n'aurait pu imaginer en faveur de son client un plaidoyer plus serré, plus habile, plus riche en ressources oratoires. Quintilien le citait souvent comme modèle [1], et l'auteur semblait aussi le préférer à beaucoup d'autres de ses discours : il le notait volontiers comme un de ceux où il avait réussi à réunir tous les genres de style et qui lui avaient fait le plus d'honneur [2].

II

Des discours politiques prononcés par Cicéron pendant son consulat, plusieurs sont perdus ; tels sont : le discours au peuple pour Othon, le discours sur les enfants des proscrits, et celui par lequel il renonça au gouvernement de la

(1) Voir notamment *Inst. Orat*, VI, 6.

(2) *Orat.*, ch. 29 et 30. — Le critique anglais H. Blair, dans son *Cours de rhétorique et de belles-lettres*, aujourd'hui trop dédaigné, dit que le « *Pro Cluentio* est, parmi les discours judiciaires de Cicéron, un des plus sages, des plus corrects et des plus forts en arguments ». Leçon XXVIII.

province qui lui était échue [1]; il nous en reste huit : trois sur la loi agraire, un en faveur de Caïus Rabirius et les quatre *Catilinaires*.

PREMIER DISCOURS SUR LA LOI AGRAIRE ; (DE LEGE AGRARIA CONTRA P. S. RULLUM IN SENATU.) — Dès son entrée en fonction, le nouveau consul eut à lutter contre le tribun Rullus, qui proposait une loi agraire [2]. Il commença par une harangue au Sénat pour raffermir le courage des membres de cette assemblée et jeter le trouble dans l'esprit des tribuns, en s'engageant à repousser la loi de toutes ses forces et à ne pas souffrir que, pendant son administration, les biens de l'État, les finances et les libertés publiques reçussent la moindre atteinte. Nous n'avons pas en entier cette première harangue ; mais, par ce qui nous en reste, nous sommes à même d'en comprendre le sujet, qui vient d'être expliqué en deux mots, et nous sentons que l'orateur n'eut à faire, en cette occasion, aucun effort d'éloquence ni de style : il devait convaincre et satisfaire facilement une assemblée toute prévenue contre la proposition du tribun.

SECOND DISCOURS SUR LA LOI AGRAIRE ; (DE LEGE AGRARIA CONTRA P.S. RULLUM AD POPULUM [3].) — La partie difficile de la tâche du consul restait à remplir : il fallait poursuivre les tribuns jusque dans leur propre domaine, au Forum, et faire revenir la majorité du peuple de la première impression que le projet de loi avait dû naturellement produire sur elle.

Débutant par les moyens les plus propres à la captiver, il lui témoigne sa reconnaissance pour l'unanimité des suffrages dont il a été honoré par elle, annonce qu'il veut être un consul populaire [4], et proteste qu'il ne blâme pas toute

(1) Page 26.
(2) Voir page 23.
(3) Mss. de Berlin et d'Erlangen
(4) Voir *Appendice*, LXXV.

loi agraire en principe. Mais il passe à l'examen des nombreux articles qui lui offrent quelque moyen de mettre en suspicion les tribuns : la manière, par exemple, de nommer les décemvirs réclamés par Rullus ; la délimitation des catégories de citoyens qui seules doivent fournir ces nouveaux magistrats ; l'appareil et l'étendue de leur pouvoir ; la liberté qu'ils auraient de disposer à leur guise des biens de l'État, sont autant de motifs qu'il développe adroitement pour indisposer le peuple contre la loi et contre ceux qui la proposent. Le dernier point qu'il traite est le partage du territoire de la Campanie ; il démontre, en y insistant, combien dangereuse serait la création d'une colonie puissante à Capoue. Il termine en annonçant avec fermeté la résolution inébranlable, qu'il a prise d'accord avec son collègue, de combattre tout projet pernicieux des tribuns et de sauvegarder, avec la sûreté de l'État, la tranquillité et la prospérité publiques.

Cette seconde harangue, un peu prolixe dans l'examen des articles du projet de loi, est remarquable par l'énergie de la fin et l'habileté du commencement Le début surtout a fait l'admiration des rhéteurs ; et Rollin, dans son *Traité des Études*[1], après en avoir donné l'analyse avec le plus grand soin, la propose comme un modèle parfait de ce qu'on appelle dans l'école « exorde par insinuation ».

TROISIÈME DISCOURS SUR LA LOI AGRAIRE ; (DE LEGE AGRARIA CONTRA P. S. RULLUM AD POPULUM). — Les tribuns, qui n'avaient osé répondre à Cicéron, faisant courir sur lui des bruits calomnieux au sujet des motifs qui lui avaient dicté son opposition à la loi, le consul crut bon de venir s'en expliquer devant le peuple.

Cette harangue, qui est une des plus courtes qu'il ait prononcées, est aussi une des plus vives.

Il se plaint d'abord de ce que les tribuns aient mieux aimé colporter contre lui des délations que de l'attaquer

(1) Liv. III, ch. 3, art. 2.

publiquement et en sa présence. Ils n'ont pas osé jusqu'ici se mesurer corps à corps avec lui, il leur offre encore le combat et les défie de nouveau. Rullus l'accuse de vouloir maintenir les concessions de Sylla ; mais l'article XL de la loi ratifie formellement ces concessions, et non seulement cet article donne toute sécurité aux acquéreurs des biens des proscrits, mais il leur crée même une position plus avantageuse qu'aux propriétaires de biens patrimoniaux. Si, dans ses premiers discours, Cicéron n'en a pas parlé, c'est qu'il n'a pas voulu donner prétexte à de nouvelles discussions ni rouvrir une plaie de l'État à peu près cicatrisée. Rullus d'ailleurs avait des motifs tout particuliers pour ne pas se taire sur ce point, et lui, qui accuse le consul de favoriser les détenteurs des biens donnés par Sylla, n'a écrit l'article XL de sa loi que pour assurer à son beau-père Valgius une immense fortune qui ne se compose que de pareils biens! Quelle est donc l'effronterie de ces tribuns qui espèrent prendre le peuple romain pour leur dupe? Qu'ils paraissent enfin, et qu'ils répondent, s'ils le peuvent!

Mais Rullus, ainsi interpellé, puis mis au défi, une fois encore, par un quatrième discours, que nous ne possédons pas, ne voulut jamais paraître, et grâce à l'éloquence et à la vigilante insistance du consul, qui détruisait les mauvaises impressions du peuple à mesure qu'on les faisait naître, ce fameux projet de loi, qui, à l'origine, avait été un sujet de crainte pour le Sénat, disparut tout à fait.

POUR C. RABIRIUS, ACCUSÉ DE HAUTE TRAHISON ; (PRO C. RABIRIO, PERDUELLIONIS REO, AD QUIRITES [1]). — Complètement battus sur la question de la loi agraire, les tribuns prirent pour objet de leur vengeance le chevalier Caïus Rabirius et le poursuivirent pour crime de haute trahison, l'accusant d'avoir, trente-six ans auparavant, tué le tribun

(1) Entre autres, ms. de Rome, bibl. du Vatican, d'écriture onciale peut-être du v[e] siècle.

Saturninus. Nous avons vu[1] comment César était d'accord avec Labiénus accusateur et comment Cicéron crut qu'il était de son devoir de consul de prendre en main la défense de l'accusé : ce n'était pas une cause ordinaire qui demandât un simple plaidoyer, c'était, à vrai dire, une affaire intéressant l'État et qui réclamait devant le peuple un discours politique. Ses adversaires le lui rendirent aussi difficile que possible : on lui fit défendre de parler plus d'une demi-heure, et pour émouvoir le peuple, on exposa à la tribune aux harangues comme l'image d'un martyr de la liberté le portrait de Saturninus. Les passions, ce jour-là, étaient excitées au plus haut point.

Cicéron explique d'abord les motifs qui lui ont fait entreprendre la défense de Rabirius. Après avoir montré l'importance de l'affaire et s'être plaint qu'on lui eût imposé, pour la plaider, un temps si limité, il détruit quelques imputations étrangères à la cause. Une comparaison qu'il établit entre Labiénus et Caïus Gracchus lui fournit des traits contre son adversaire. Un autre parallèle, fait entre lui-même et Labiénus, concourt au même effet : car Labiénus lui ayant reproché de vouloir abolir l'accusation pour crime de haute trahison, il répond que, tandis que le tribun veut qu'on inflige à des citoyens le supplice des esclaves, lui, consul, s'oppose à cette cruelle violation de la dignité civique. — Quant à Rabirius, il n'a pas tué Saturninus ; mais, s'il l'avait tué, l'orateur l'avouerait volontiers... Et comme, à ces paroles, une partie de l'assemblée murmure, Cicéron, sur un ton de hauteur inaccoutumé, apostrophe vivement[2] les interrupteurs :

« Nihil me clamor iste commovet, sed consolatur, quum indicat esse quosdam cives imperitos, sed non multos. Nunquam, mihi credite, populus romanus hic, qui silet, consulem me fecisset, si vestro clamore perturbatum iri arbitraretur. Quanto jam levior est acclamatio ! quin continetis vocem, indicem stultitiæ vestræ, testem paucitatis ? »

(1) Page 24.
(2) Cf. Quintil., *Inst. Orat.*, XI, 3.

« Ces clameurs ne m'effraient en aucune façon ; elles m'encouragent au contraire, en me prouvant que, s'il y a parmi vous des citoyens mal instruits, ils sont peu nombreux. Jamais, croyez-moi, ce peuple romain, qui garde le silence, ne m'eût fait consul, s'il eût pensé que je pusse me laisser troubler par vos clameurs. Mais déjà ces cris sont plus faibles : que n'étouffez-vous des murmures qui prouvent votre sottise et décèlent votre petit nombre. »

Puis, loin de se rétracter, il soutient avec fermeté ce qu'il vient d'affirmer et déclare qu'on doit louer Rabirius de s'être joint à tous ceux qui alors, sur l'ordre exprès des consuls agissant en vertu d'un sénatus-consulte, ont pris régulièrement les armes pour la défense de la République.

« Libenter, inquam, confiterer, si vere possem, aut etiam, si mihi esset integrum, C. Rabirii manu L. Saturninum esse occisum ; et id facinus pulcherrimum esse arbitrarer : sed, quoniam id facere non possum, confitebor id, quod ad laudem minus valebit, ad crimen non minus. Confiteor, interficiendi Saturnini causa, C. Rabirium arma cepisse. Quid est, Labiene ? quam a me graviorem confessionem, aut quod in hunc majus crimen exspectas ? Nisi vero interesse aliquid putas inter eum qui hominem occidit, et eum qui cum telo occidendi hominis causa fuit. Si interfici Saturninum nefas fuit, arma sumpta esse contra Saturninum sine scelere non possunt. Si arma jure sumpta concedis, interfectum jure concedas necesse est. »

« Oui, je le répète, si la chose était vraie, et si je parlais le premier dans cette cause, j'avouerais très volontiers que c'est de la main de C. Rabirius que L. Saturninus a été tué ; et je jugerais l'acte très beau. Mais, puisque je ne le puis, j'avouerai de même un fait qui, sans être aussi glorieux pour mon client, n'aura pas moins de valeur pour l'accusateur. J'avoue donc que C. Rabirius a pris les armes avec l'intention de tuer Saturninus. Eh bien, qu'en dites-vous, Labiénus ? Quel aveu plus fort attendez-vous de moi ? Quel plus grave sujet d'accusation ? A moins que vous ne mettiez de la différence entre le meurtrier et celui qui s'est armé pour le meurtre. Si la mort de Saturninus est un crime, on n'a pu, sans crime, prendre les armes contre lui ; mais si vous m'accordez que l'on avait le droit de s'armer, il faut que vous conveniez qu'on a eu le droit de le tuer. »

Interpellant Labiénus, il lui demande ce que lui-même aurait fait dans ces circonstances. Il lui reproche ensuite de vouloir outrager la mémoire de Marius[1] et d'autres grands hommes. Il conclut en répétant que, si l'action reprochée à Rabirius avait été accomplie par lui, ce qui n'est pas, cette action, loin de mériter un châtiment, serait digne d'une récompense.

Nous voyons, en lisant cette harangue, que les entraves imposées à l'abondance ordinaire de Cicéron ne nuisirent en rien à son éloquence, elle n'en eut que plus de force dans sa précision. La grandeur du sujet d'ailleurs était de nature à l'inspirer. « Dans la cause de Rabirius, se plaisait-il à dire[2], c'était des droits et de la majesté du peuple romain qu'il s'agissait; j'y mis toute la chaleur des mouvements oratoires. » Aussi, dans la classification qu'il établissait des trois genres de style, désignait-il le *pro Rabirio* comme celui de ses discours qui fournissait le meilleur exemple de style sublime.

PREMIER DISCOURS CONTRE L. CATILINA, AU SÉNAT; (IN L. CATILINAM ORATIO PRIMA HABITA IN SENATU[3]). — J'ai détaillé successivement, dans la période consulaire de la vie de Cicéron, les faits au milieu desquels ont été prononcées les quatre *Catilinaires* et qui ont été la cause de chacune d'elles: sans revenir sur ces faits, je n'ai plus ici qu'à rendre compte des discours.

Le consul, ayant convoqué les sénateurs au Capitole, comme cela se faisait en cas d'alarme, allait leur rendre compte du complot qu'il avait découvert, lorsque Catilina, entrant tout à coup, alla s'asseoir sur le banc des consu-

(1) Voir *Appendice*, LXXVI.

(2) *Orat*, 29. Il en parle de même dans le discours *contre Pison*, ch. 2.

(3) Pour les Catilinaires, nombreux mss.; entre autres, ceux de Munich (bibl. royale) du XIe et du XIIe s.; celui de Zurich (bibl. du Canton); celui de Milan (bibl. Ambros.). du Xe s., un des meilleurs; celui de Londres (British Museum), du Xe s. — M. Chatelain, dans sa *Paléographie*, donne des spécimens de ces divers manuscrits.

laires. A la vue d'une telle audace, Cicéron abandonne le rapport qu'il devait faire, et c'est au coupable que, dans une apostrophe foudroyante, il s'adresse directement :

« Quousque tandem abutere, Catilina, patientia nostra ? Quamdiu etiam furor iste tuus nos eludet ? Quem ad finem sese effrenata jactabit audacia ? Nihilne te nocturnum præsidium Palatii, nihil urbis vigiliæ, nihil timor populi, nihil concursus bonorum omnium, nihil hic munitissimus habendi senatus locus, nihil horum ora vultusque moverunt ? Patere tua consilia non sentis ? Constrictam jam omnium horum conscientia teneri conjurationem tuam non vides ? Quid proxima, quid superiore nocte egeris, ubi fueris, quos convocaveris, quid consilii ceperis, quem nostrum ignorare arbitraris ? O tempora ! O mores ! Senatus hæc intelligit, consul videt : hic tamen vivit. Vivit? Imo vero etiam in senatum venit ; fit publici consilii particeps ; notat et designat oculis ad cædem unumquemque nostrum. Nos autem viri fortes [1],... »

« Jusques à quand, Catilina, abuseras-tu de notre patience ? Combien de temps encore serons-nous les jouets de ta fureur ? Jusqu'où se portera ton audace effrénée ? Quoi ! ni la garde qui passe la nuit sur le Palatin, ni les postes qui veillent dans la ville, ni la consternation du peuple, ni le concours de tous les bons citoyens, ni ce lieu fortifié choisi pour la réunion du Sénat, ni les regards indignés de tous ceux qui sont ici, rien n'a pu t'ébranler ? Tu ne comprends donc pas que tes projets sont découverts ? Tu ne vois pas que ta conjuration, connue de tous, est comme enchaînée ? Crois-tu qu'un seul de nous ignore ce que tu as fait et la nuit dernière et la nuit précédente, où tu as été, quels hommes tu as rassemblés, quelles résolutions tu as prises? O temps ! ô mœurs ! le Sénat le sait, le consul le voit, et cet homme vit encore ! Il vit ? Que dis-je ? Il vient au Sénat, il prend part aux conseils de la République, il choisit et marque de l'œil ceux d'entre nous qu'il veut immoler ! Et nous, hommes courageux,... »

Si le consul n'imite pas la sévérité des anciens Romains en infligeant immédiatement au coupable le supplice mérité, c'est qu'il a de puissants motifs pour le différer. Mais il

(1) *Cat.*, I, 1.

connaît les conjurés ; il a veillé et veille sur leur conduite. — Il donne avec précision plusieurs détails du complot et raconte ce qui s'est passé, la nuit, dans la maison de Lecca. Il défie Catilina de rien nier, puisque, dans le Sénat même, il y a plusieurs de ses complices. — Que Catilina s'en aille donc avec eux au camp de Mallius. L'horreur que soulève son aspect dans cette assemblée ne lui dit-elle pas de quitter Rome au plus tôt? La patrie elle-même le lui commande au nom du salut public [1]. En proposant de se constituer prisonnier chez un citoyen, n'avoue-t-il pas qu'il est coupable? Et sans doute ce qu'il attend pour partir, c'est l'ordre d'exil ; le consul, méprisant la haine que vont lui vouer les méchants, avec l'assentiment du Sénat, le lui donne. — D'ailleurs Catilina, qui est prêt, puisque déjà il a envoyé en avant l'aigle de Marius, n'a-t-il pas hâte de jouir, au milieu de son armée de brigands et de scélérats, des joies qu'il s'est promises? — Peut-être, à la vérité, reprochera-t-on au consul de permettre à un tel coupable de s'en aller impuni, mais c'est le meilleur parti qu'on puisse adopter, car aussitôt que Catilina se sera mis à la tête de son armée, les plus aveugles, qui ne croient pas encore à la conspiration, seront convaincus, et les hypocrites, qui simulent l'ignorance, seront tenus de la combattre. — Oui, que les conjurés partent au plus vite, et plaise à Jupiter, protecteur de Rome, de punir les criminels, de sauver la République !

Il nous est permis de penser que cette harangue improvisée nous est parvenue telle qu'elle fut prononcée. Car nous savons que des tachygraphes, disposés à cet effet dans la salle du Sénat, recueillaient les paroles des principaux orateurs, et nous pouvons nous en rapporter au témoignage de Salluste, qui certes n'aimait pas Cicéron. Voici en quels termes il en parle : « Catilina, pour mieux dissimuler..., se rendit au Sénat. Alors le consul,

(1) Voir à l'*Appendice*, LXXVII, le mouvement oratoire dans lequel Cicéron fait intervenir la Patrie personnifiée et suppliant Catilina de lui rendre enfin le repos.

M. Tullius, soit qu'il craignît l'effet de sa présence, soit que la colère l'animât, prononça un discours lumineux et qui fut utile à la République; *il l'a publié depuis*[1]. » La réserve même que l'historien apporte à l'éloge qu'il en fait prouve que si la harangue avait subi des modifications importantes dans la transcription, il n'aurait pas manqué de le constater. On y retrouve du reste les traces de l'improvisation : le récit y est souvent interrompu; les réflexions, les sentiments viennent à chaque instant se jeter au travers des faits. « Apostrophes, exclamations, interrogations, prosopopées, tout cela, dit M. Girard[2], se succède avec rapidité, et nous n'en sommes point fatigués, parce que nous sentons dans celui qui parle une émotion véritable, parce que nous voyons qu'il est emporté lui-même par le mouvement de son âme, et que d'ailleurs, avec un art infini quoique naturel, il sait, grâce à la merveilleuse facilité de son talent, donner à sa pensée les tours les plus variés, les formes à la fois les plus élégantes et les plus propres à mettre en relief le sentiment qui le domine. Tantôt c'est une invective ardente, où respire toute l'indignation d'un honnête homme; tantôt une voix pathétique, où l'on retrouve un écho des belles paroles que Platon a prêtées aux Lois dans *le Criton*; ailleurs c'est une ironie sanglante, qui lance à la face de Catilina toutes les souillures de sa vie, et le cloue, pâle de colère, au banc où l'ont laissé seul ses collègues indignés. » Cependant, au dire de Salluste, ni la véhémence de Cicéron, ni la force de la conscience ne purent intimider assez Catilina pour lui ôter tout désir de répliquer. Prenant une contenance hypocrite, il se leva pour répondre; mais à peine eut-il le temps de prononcer quelques phrases vagues portant sur l'opinion que devait donner de lui sa naissance opposée à

(1) « Postremo, dissimulandi caussa.... in senatum venit. Tum M. Tullius consul, sive præsentiam ejus timens, sive ira commotus, orationem habuit luculentam atque utilem reipublicæ; quam postea scriptam dedit. » Sall., *Catil.*, ch. 31.

(2) Girard, *Introd.* à l'éd. class. des *Catilinaires*. Librairie Delagrave.

celle du consul; la réprobation générale l'empêcha de poursuivre; les noms de parricide et d'incendiaire retentirent à ses oreilles; alors il jeta le masque et quitta le Sénat avec un cri de rage et de menace. C'était ce qu'avait voulu Cicéron.

DEUXIÈME DISCOURS CONTRE L. CATILINA, DEVANT LE PEUPLE; (IN L. CATILINAM ORATIO SECUNDA, AD QUIRITES). — Dès le lendemain, Catilina ayant quitté la ville pendant la nuit, le consul convoque le peuple et lui rend compte de ce qui s'est passé.

Il annonce le départ du coupable, dont il se félicite comme d'une victoire; car, chassé de la ville, cet ennemi de l'État a perdu sa position; et il n'y avait aucun intérêt à l'empêcher de s'en aller, puisque son départ, en prouvant son crime, va forcer ses conjurés à se dévoiler. L'orateur regrette seulement que ceux-ci ne l'aient pas tous accompagné, et il engage ces hommes pervers à rejoindre leur chef, en les menaçant d'un prompt châtiment s'ils restent à Rome sans renoncer à l'exécution des attentats projetés. Il répond ensuite à ceux qui lui reprochent d'avoir abusé de son autorité envers Catilina qui, selon eux, ne part pas en révolté au camp de Mallius, mais qui, forcé par un ordre arbitraire à l'exil, se retire paisiblement à Marseille. « Me préservent les dieux, s'écrie-t-il, de leur demander, pour faire taire la calomnie, la nouvelle que Catilina s'est mis à la tête d'une armée de rebelles et vous déclare la guerre! Voilà pourtant ce que, dans trois jours, vous apprendrez. »

« Nunquam ego a diis immortalibus optabo, Quirites, invidiæ meæ levandæ causa, ut L. Catilinam ducere exercitum hostium, atque in armis volitare audiatis; sed triduo tamen audietis[1] ».

Puis il dépeint ceux qui, dans la ville, sont les amis secrets de Catilina, il les divise par catégories spéciales et déplore leur grand nombre. Mais la République ne manque pas de

(1) Ch. 7.



ressources pour lutter contre de pareils ennemis ; et elle a de plus la puissance morale ; car d'un côté sont toutes les vertus, de l'autre tous les vices. Que les conjurés, se rendant compte de la situation, ouvrent donc leur cœur au repentir, qui, seul, peut les sauver ! Et que les citoyens honnêtes se rassurent, qu'ils aient confiance dans la vigilance du consul, dans la protection des dieux, qui, par leurs augures et leurs prodiges, manifestent chaque jour leur volonté.

Telle est, en résumé, la seconde *Catilinaire*, qui semble moins remarquable que la première parce qu'elle a moins d'éclat et moins de mouvements oratoires, mais qui présentait, il faut l'avouer, plus de difficultés à l'orateur. Dans la nécessité d'y insister sur les mêmes faits et d'y répondre aux mêmes objections que la veille, Cicéron était obligé, devant le peuple, en présence des nombreux partisans de la conjuration, d'y mettre plus d'habileté et d'y apporter des moyens nouveaux plus propres à impressionner la foule. Dans le tableau, par exemple, qu'il présente de tous ceux qui favorisent secrètement les desseins de Calilina, l'ironie et le sarcasme ne sont pas épargnés à ceux qu'il combat, pour les rendre odieux et méprisables, et les traits dont il se sert pour caractériser, comme il convenait, chacune des six classes qu'il établit, forment une série de peintures satiriques qui devaient singulièrement plaire à l'esprit caustique de son auditoire. L'argument que, dans la péroraison, pour rassurer les bons, il tire des prodiges accomplis par les dieux en témoignage de leur constante protection, est bien aussi un des moyens de nature à produire le plus d'effet sur l'imagination populaire. Le ton général d'ailleurs est ferme et dénote la décision du magistrat résolu à remplir tout son devoir.

TROISIÈME DISCOURS CONTRE L. CATILINA, DEVANT LE PEUPLE ; (IN L. CATILINAM ORATIO TERTIA, AD QUIRITES). — Après la révélation des Allobroges, la confrontation et les aveux forcés des principaux chefs de la conjuration, dont la con-

duite criminelle vient d'être [illegible] prouvée devant le Sénat. Cicéron paraît [illegible] devant le peuple et lui annonce que les coupables sont [illegible].

Il se félicite de ce que Rome vient d'échapper au plus terrible danger qu'elle ait jamais couru. Il rappelle les desseins des conjurés, fait le récit de toutes leurs manœuvres et des sages précautions qu'il a prises pour les déjouer. Il montre combien il importait que Catilina s'éloignât, car ce n'est pas de ce chef aussi habile que hardi qu'on eût pu attendre les fautes qui ont été commises par ses complices. En tout cela du reste Rome doit son salut à la protection des dieux, dont lui-même sans doute est l'instrument et le ministre. Il cite les prodiges récents : le Capitole frappé de la foudre ; la statue de Jupiter renversée ; les prédictions des aruspices, ordonnant l'érection d'une statue nouvelle pour prévenir l'effet des complots tramés contre l'État, et ce fait qu'on élevait cette statue sur le Forum à l'heure précise où les conjurés étaient appréhendés. Il exhorte les Romains à prendre part, avec leurs femmes et leurs enfants, à la fête religieuse que le Sénat reconnaissant a votée en son honneur : jamais actions de grâces solennelles ne furent plus méritées ; car, tandis que les autres dissensions civiles, qui pourtant n'avaient pour but que de changer les hommes au pouvoir, ont causé, au milieu de terribles massacres, le meurtre des citoyens les plus distingués, grâce à lui, aucune lutte n'a ensanglanté la ville dans cette conjuration qui tendait à l'anéantissement absolu de l'État.

« Ita me gessi, Quirites, ut omnes salvi conservaremini ; et quum hostes vestri tantum civium superfuturum putassent, quantum infinitæ cædi restitisset, tantum autem urbis, quantum flamma obire non potuisset ; et urbem et cives integros incolumesque servavi [1] ».

« J'ai si bien fait, citoyens, que vous êtes tous sauvés. Vos ennemis s'étaient imaginé qu'il ne resterait de citoyens que ce qui aurait échappé au massacre général, qu'il ne resterait de la ville que ce que

(1) Ch. 10.

l'incendie n'aurait pu atteindre ; et en quoi que ce soit, ni la ville, ni les citoyens n'ont souffert, j'ai tout sauvé. »

Pour prix de ses services il ne demande ni honneurs, ni monuments ; que ses concitoyens transmettent seulement à leurs enfants le souvenir de son dévouement, et si les méchants veulent jamais le punir du bien accompli, que les bons citoyens lui donnent pour toujours leur aide. Quant à lui, il ne se manquera pas à lui-même, il luttera franchement contre les pervers et saura soutenir dans la condition privée, où il rentrera bientôt, la renommée de son consulat.

Quelles qu'aient été la sagesse et l'efficacité des mesures prises par Cicéron en ces graves circonstances, nous ne pouvons nous empêcher de penser que, dans tout ce discours, il en parle avec trop de lyrisme. Pour l'excuser on a beau remarquer que ceux auxquels il s'adressait alors et qui se trouvaient délivrés tout à coup des plus vives alarmes, devaient ressentir d'autres impressions que les nôtres ; on a beau rappeler que ces panégyriques personnels n'étaient pas rares chez la plupart des grands citoyens de Rome, obligés, en prévision d'un avenir toujours incertain, d'établir le plus fermement possible dans l'esprit du peuple l'affirmation de leurs glorieux services ; on a beau enfin constater que le Sénat n'avait jamais auparavant décerné à un consul, dans l'exercice des fonctions civiles, l'honneur des prières solennelles, et qu'un pareil vote était bien de nature à exalter l'amour-propre de Cicéron ; il n'en est pas moins vrai que, placés à distance comme nous le sommes, et accoutumés, de nos jours, à une réserve de meilleur goût, nous trouvons dans ce langage dithyrambique quelque chose qui, en nous froissant, nous est désagréable. Il me semble aussi qu'il appuie ici plus que de raison sur les nombreux prodiges qui sont censés avoir précédé et avoir accompagné sa victoire. Peut-être m'objectera-t-on que le consul, le représentant attitré du Sénat, pour qui la religion a été de tout

temps un instrument politique, avait bien le droit de s'adresser à la crédulité du peuple et de chercher dans les idées religieuses un moyen de lui inspirer l'horreur des conjurés. Sans doute ; mais je crois qu'il ne s'y attache tant, dans ce discours, que pour s'y attribuer ce rôle d'instrument des dieux, dont il a parlé en commençant et qu'il se prêtera si complaisamment dans tout le cours du poème épique qu'il écrira plus tard *De Consulatu suo ;* je préfère de beaucoup la manière plus discrète qu'a montrée, dans l'emploi du même moyen, la péroraison du discours précédent. En somme, malgré le mérite de certains passages tels que le récit, aussi vif qu'intéressant, de l'intervention des Allobroges, de la confusion des principaux coupables et de leurs aveux, la troisième *Catilinaire* est, sans conteste, la moins bonne des quatre.

QUATRIÈME DISCOURS CONTRE L. CATILINA, AU SÉNAT ; (IN L. CATILINAM ORATIO QUARTA, HABITA IN SENATU). — Le Sénat est rassemblé pour prendre une décision sur le sort des chefs de la conjuration qui sont détenus. Silanus vient d'opiner pour le dernier supplice, et bien que la loi Sempronia ne permette qu'à une assemblée du peuple de condamner à mort un citoyen, d'autres consulaires ont exprimé le même avis. César, sous prétexte de rendre le châtiment des coupables plus pénible en le prolongeant, mais en réalité pour les sauver, a proposé la prison perpétuelle et la confiscation des biens. C'est le tour de Cicéron d'exprimer son opinion. C'est sur lui, consul, que doit retomber plus tard la responsabilité de toute mesure illégale, et la plupart des sénateurs ne lui dissimulent pas les craintes qu'ils éprouvent pour lui ; d'autres, plus timides, redoutent même que l'état général des esprits n'empêche d'exécuter sans trouble public un arrêt de mort.

Les inquiétudes que les sénateurs témoignent pour lui fournissent à l'orateur un exorde plein de noblesse et d'émotion : il les remercie, mais il les invite à ne penser qu'au salut de la patrie, se déclarant prêt depuis longtemps

au sacrifice de sa vie. Il rappelle l'immensité du crime des conjurés, leurs aveux, la ferme conduite du Sénat, qui les a déjà jugés et condamnés, et à qui il ne reste plus qu'à déterminer immédiatement la peine. Il examine alors les deux avis de Silanus et de César. Il avoue que personnellement il devrait préférer le dernier des deux, puisque sa propre responsabilité serait mise à couvert et par la nature même du châtiment infligé et par la popularité du nom de César. Mais il se demande si en vérité l'on a le droit d'invoquer la loi Sempronia en faveur d'ennemis de la patrie qui n'ont rien du citoyen romain, et sa conscience lui répond que le Sénat peut sans aucun scrupule faire son choix entre les deux opinions émises. Quant à lui, il fera exécuter la sentence qui aura été prononcée, quelle qu'elle soit. Et il juge, comme César, qu'elle devrait être aussi rigoureuse que possible. Seulement il ne pense pas, comme César, que la prison perpétuelle est un châtiment plus dur que la mort ; il croit, au contraire, avec tout le monde, que le plus grand des supplices est la peine capitale. Mais, en insistant sur la rigueur de la peine à infliger, il met en garde le Sénat contre la peur de passer pour commettre une cruauté ; il ne saurait, dit-il, y en avoir aucune à l'égard des conjurés, quand on songe aux forfaits qu'ils préparaient, tandis que c'en serait vraiment une envers la patrie que traiter avec indulgence de pareils crimes conçus contre elle. Il combat ensuite la crainte exprimée par quelques-uns au sujet des troubles que soulèverait l'exécution d'un arrêt de mort : toutes ses précautions sont prises, et il sait sur quel concours de citoyens il peut compter. Quant à l'avenir qui l'attend, il n'ignore pas combien d'ennemis il s'est faits en luttant contre les nombreux partisans de la conjuration ; mais il les méprise. La mort n'est rien pour lui auprès de la gloire que lui ont assurée les décrets du Sénat; désormais sa place est marquée dans l'histoire à côté des hommes les plus illustres de Rome, et si le crime triomphant venait jamais à le perdre, son fils, aujourd'hui au berceau, restera sous la protection du Sénat,

profitera de la gloire et des services de son père. Pour terminer il résume rapidement les motifs qui engagent l'assemblée à prononcer l'arrêt énergique et patriotique dont il accepte la responsabilité.

La quatrième *Catilinaire*, dont l'historien Salluste, par une impardonnable réticence, n'a pas fait la moindre mention, est de beaucoup supérieure aux deux précédentes : plusieurs critiques la préfèrent même à la première. Elle n'est pas, il est vrai, aussi éclatante, aussi véhémente ; mais on y trouve, à un plus haut point, cette gravité, cette résolution ferme et digne qui convient à l'homme d'État revêtu de la suprême magistrature : on y sent, d'un bout à l'autre, l'expression vraie du sacrifice le plus généreux, qui ramène tout aux seuls intérêts de l'État. On ne saurait trop admirer aussi l'habileté déployée dans l'argumentation qui répond à l'avis de César : avec un art merveilleux l'adversaire se trouve enserré dans ses propres subtilités ; et ce ton de modération et de convenance parfaite dans la discussion, joint à l'émotion naturelle des sentiments les plus élevés, fait de cette harangue un véritable chef-d'œuvre[1].

POUR L. MURÉNA[2]. — Outre les harangues politiques prononcées par Cicéron pendant son consulat devant le Sénat et devant le peuple, nous avons de lui, datant de la même année, entre la seconde et la troisième *Catilinaire*, un plaidoyer[3] développé devant le préteur en faveur de L. Muréna. Celui-ci venait d'être désigné consul pour l'année suivante,

(1) Voltaire a imité plusieurs passages et presque traduit certaines phrases des *Catilinaires* dans sa tragédie *Rome sauvée*.

(2) Mss. récents remontant au ms. apporté d'Allemagne en Italie par le Pogge.

(3) Dans la même année aussi il plaida pour le consulaire C. Pison ; mais cet autre plaidoyer est perdu. « On aurait peine à concevoir, dit La Harpe, comment, parmi tant de dangers qui devaient occuper alors toutes les pensées de Cicéron..., le consul eut encore le loisir d'être avocat,... si l'on ne savait quelle prodigieuse facilité il tenait de la nature et de l'habitude et ce que peut l'homme qui s'est accoutumé à faire un usage continuel de son temps et de son génie. »

vec Décimus Silanus, après des élections où il avait eu pour compétiteurs Servius Sulpicius et Catilina ; mais Servius Sulpicius, se croyant plus de titres que lui, le citait en justice comme coupable de brigue, et M. Caton était de ceux qui appuyaient l'accusation. Il était défendu par Hortensius, par Crassus et par Cicéron, qui parlait le troisième. La tâche de Cicéron était d'autant plus délicate qu'il était lui-même l'auteur d'une loi contre la brigue et qu'il ne voulait rien dire qui pût blesser Sulpicius et Caton, tous les deux ses amis, pour lesquels il professait une profonde estime.

En quelques mots aussi fermes que modérés, il répond d'abord aux deux reproches, qui lui étaient adressés, de manquer, en se chargeant de cette cause, aux devoirs de sa charge et à ceux de l'amitié. Il entre alors dans le sujet et fait l'examen des trois griefs principaux de l'accusation : les antécédents de Muréna, l'insuffisance de ses titres au consulat, et ses brigues pour l'obtenir. « De ces trois griefs, dit-il, le premier, qui devait être le plus grave, a été si faiblement, si légèrement traité, qu'on semble l'avoir invoqué bien plus pour se conformer à la marche régulière des accusations que pour inculper sérieusement la conduite privée de Muréna. »

« Atque harum trium partium prima illa, quæ gravissima esse debebat, ita fuit infirma et levis, ut illos lex magis quædam accusatoria, quam vera maledicendi facultas de vita L. Murenæ dicere aliquid coegerit[1] ».

Il n'a donc pas à en parler beaucoup et il considère aussitôt le peu d'insistance des accusateurs sur ce point comme un brevet de vertu pour son client :

« ... prope inimicorum confessione, virum bonum atque integrum hominem defendimus[2] ».

(1) Ch. 5.
(2) Ch. 6.

« ... C'est presque de l'aveu de nos adversaires que vous devez voir en celui que je défends un honnête et vertueux citoyen ».

Il s'étend beaucoup plus sur le second chef, l'inégalité du mérite des deux candidats. Si Sulpicius appartient à une famille plus glorieuse que Muréna, s'il est arrivé avant lui dans les élections de la questure et de la préture, s'il est le plus habile jurisconsulte de son temps, toutes ces raisons n'étaient pas suffisantes pour qu'il fût nécessairement nommé consul de préférence à Muréna[1]. L'orateur établit à ce propos un long parallèle entre la profession de jurisconsulte et celle des armes; d'une manière fort piquante en sa bouche, il fait de la dernière de ces deux professions le plus brillant éloge et la met bien au-dessus de l'autre. Il trace alors à grands traits le récit de la guerre de Mithridate, guerre plus sérieuse, comme il le prouve, que ne le prétendait Caton, et dans laquelle Muréna, en déployant, sous les ordres de Lucullus, le courage, la prudence, l'activité d'un bon lieutenant, s'est acquis, par ses services militaires, autant de titres honorables au consulat que n'importe par quels services civils. Il compare aussi la conduite des deux rivaux dans l'exercice de la préture, rappelle la magnificence des jeux donnés par Muréna, et les motifs particuliers qui, dans les élections consulaires, ont détourné le peuple de Sulpicius. Si d'ailleurs Muréna n'avait pas réussi, était-ce Sulpicius qui en aurait profité? Non, c'eût été Catilina, le plus redoutable de ses compétiteurs, celui qui comptait sur ce succès pour détruire la République et contre lequel Cicéron, au moment même des élections, avait à lutter de toutes ses forces.

Quant au grief de corruption électorale, vraisemblablement le mieux fondé des trois, Hortensius et Crassus l'avaient amplement traité, et comme nous n'avons pas le commencement de cette troisième partie du plaidoyer de Cicéron, nous ne savons pas si dans l'argumentation qu'il

(1) Voir à l'*Appendice*, LXXVIII, le passage sur l'incertitude des élections.

opposait aux récriminations de Sulpicius, il procédait à l'examen détaillé de chacune d'elles. Il ne le fait pas du moins en répondant à Caton : détournant adroitement l'attention des juges de la personne de son client, il les engage à se mettre en garde contre la grande autorité de l'accusateur, à qui il donne en même temps une leçon de modération. Non pas qu'il attaque Caton, en qui il reconnaît toutes les vertus qui font le grand homme ; mais à côté de ces qualités supérieures qu'il se plait à constater en lui, et qui lui sont absolument personnelles, il relève quelques légères imperfections, qui lui sont, pour ainsi dire, étrangères et qui ne lui viennent que des doctrines stoïciennes, dont il fait profession.

« In M. Catone, judices, hæc bona, quæ videmus, divina, et egregia, ipsius scitote esse propria : quæ nonnumquam requirimus, ea sunt omnia non a natura, sed a magistro[1] ».

Cette critique de la philosophie de Zénon, à laquelle se livre l'orateur, et où, sans blesser en rien la dignité de son adversaire, il fait cependant sourire de sa haute vertu et le dépouille aux yeux du tribunal de son prestige d'infaillibilité, joint à un tact parfait la malice la plus charmante. A la lecture de ce morceau, on comprend le mot de Caton : « Il faut avouer que notre consul a bien de l'esprit ! » Mais, dans la circonstance, Cicéron n'était pas seulement un homme d'esprit; l'homme de gouvernement, le magistrat qui ne perdait de vue ni les intérêts de la République ni le grand ennemi du moment, se montre avec la même énergie, la même gravité que dans les harangues consulaires. Son ton s'élève, lorsque, après avoir combattu et singulièrement réduit l'accusation de Caton, il montre combien l'acquittement de son client importe au salut de l'État, combien il est essentiel que Décimus Silanus ne reste pas seul consul désigné en présence de la terrible conjuration que lui-même s'efforce actuellement d'abattre :

et ce n'est qu'après avoir fait valoir ces hautes considérations politiques que, pour toucher les juges en faveur de l'accusé, il a recours aux moyens pathétiques dans une péroraison dont le mouvement rappelle la fameuse harangue de C. Gracchus[1].

A la suite de ce magnifique plaidoyer, modèle de finesse et d'urbanité[2], Muréna fut absous, sans délibération, à l'unanimité.

III

POUR P. SYLLA[3]. — Des quelques années qui séparent son consulat de son exil nous avons trois plaidoyers de Cicéron : pour Sylla, pour Archias et pour L. Flaccus.

P. Sylla n'était pas sans antécédents fâcheux : accusé de corruption électorale, quelques années auparavant, à la suite d'élections consulaires, dont il était sorti vainqueur, il avait vu annuler sa nomination, ce qui jusqu'alors était sans exemple. L. Torquatus, qui l'avait, en cette affaire, accusé avec succès, le poursuivit de nouveau peu de mois après le consulat de Cicéron, prétendant qu'il avait été le complice de Catilina et dans son premier com-

(1) Voir à l'*Appendice*, LXXIX, ce morceau, qui montre avec quel art Cicéron savait développer un motif fourni par un de ses devanciers.

(2) Voici en quels termes Quintilien en parle : « La difficulté est plus grande lorsque nous avons à craindre de blesser ceux contre qui nous plaidons. Cicéron, parlant pour Muréna, se trouvait dans cet embarras en présence à la fois de M. Caton et de S. Sulpicius. Mais avec quelle délicatesse, après avoir reconnu à celui-ci toutes sortes de qualités, il lui dénie l'art de réussir dans une candidature au consulat !... Et, à l'égard de Caton, quelle dextérité ne montre-t-il pas ! C'est en témoignant la plus vive admiration pour sa vertu, qu'il trouve en lui quelque rigidité tenant moins à son propre caractère qu'à un défaut de la secte stoïcienne. Vous diriez qu'il s'agit entre eux non d'un procès, mais d'une discussion philosophique. » *Inst. Orat.*, XI, 1, 68.

(3) Un ms. de la bib. royale de Munich, xe s., est d'une importance capitale pour le *Pro Sulla* qu'il a conservé en entier.

plot, dans lequel devaient être assassinés les deux consuls en charge, Cotta et Torquatus le père, et dans le second, qui avait fait courir de si grands dangers à la République. Cicéron ne craignit pas de se charger, avec Hortensius, de la défense de l'accusé. Le fit-il par intérêt, comme on l'en a parfois soupçonné [1], ou par conviction? Ses deux biographes Morabin et Middleton se trouvent sur cette question en complet désaccord. Toujours est-il qu'il n'y avait guère apparence que celui qui avait lutté contre Catilina avec tant d'acharnement se démentît au point de prendre en main la cause d'un de ceux contre lesquels il aurait tenu, dans l'exercice de son consulat, des preuves absolues de culpabilité. Et Torquatus sentait si bien tout l'avantage qui devait résulter pour Sylla de ce patronage de Cicéron, que, dans son discours d'accusation, il ne s'était pas fait scrupule de traiter Cicéron fort librement, le taxant de légèreté et d'inconséquence, cherchant même à le rendre odieux et le représentant comme une sorte de roi qui s'attribuerait, dans l'État, le droit de perdre ou de sauver les citoyens, selon son bon plaisir. Amoindrir, en cette circonstance, l'effet de la considération due au défenseur n'était rien moins que porter un coup droit à l'accusé.

L'orateur, avant toute autre chose, avait donc à parler de lui-même ; pareil sujet, comme on le sait, ne l'embarrassait guère, et il était à craindre que, dans le rappel nécessaire des faits glorieux de son consulat, il ne se laissât entraîner à quelque panégyrique excessif. Mais il ne semble pas avoir, cette fois, outrepassé les convenances : non seulement la réponse qu'il oppose aux reproches presque insolents de Torquatus est pleine de mesure et de modération, mais, s'il présente aux juges sa propre apologie, il y montre une véritable noblesse et prend soin d'expliquer le motif de l'importance qu'il a donnée à cette première partie de son discours :

(1) Ayant acheté de Crassus une magnifique maison sur le Palatin, Cicéron l'aurait payée des deniers de Sylla dans le temps même qu'il travaillait à sa défense.

« Sed jam redeo ad causam ; atque hoc vos, judices, testor : mihi de memetipso tam multa dicendi necessitas quædam imposita est ab illo. Nam. si Torquatus Sullam solum accusasset, ego quoque hoc tempore nihil aliud agerem, nisi eum, qui accusatus esset, defenderem : sed quum ille tota illa oratione in me esset invectus, et quum initio, ut dixi, defensionem meam auctoritate spoliare voluisset, etiamsi dolor meus respondere non cogeret, tamen ipsa causa hanc a me orationem flagitasset [1] ».

« Mais je reviens à la cause, et je vous proteste, juges, que, si j'ai si longuement parlé de moi-même, c'est Torquatus qui m'y a forcé. Car s'il s'était contenté d'accuser Sylla, de mon côté, je me serais borné à défendre cet accusé ; mais, comme il n'a cessé dans son plaidoyer de se déchaîner contre moi personnellement, et que son premier soin, comme je l'ai dit, a été de chercher à ôter tout son poids à ma défense, quand même l'injure qui m'était faite ne m'aurait pas forcé de lui répondre, le seul intérêt de mon client eût exigé de moi cette réplique. »

Il aborde alors les griefs allégués par Torquatus contre son client, s'attache successivement à chacun d'eux, et relève sur chaque point l'insuffisance des preuves sur lesquelles s'appuie l'accusation. S'il ne peut affirmer que Sylla n'a jamais eu de relations d'amitié avec certains conjurés, il démontre du moins suffisamment que rien ne prouve sa participation effective à leur complot. Il fait d'ailleurs de Sylla, quoique condamné pour fait de brigue, un portrait assez flatteur pour pouvoir l'opposer au caractère odieux des complices de Catilina ; et, après avoir défendu en quelques mots les personnages consulaires traités sans ménagement par Torquatus, il prend à témoin les dieux tutélaires de Rome qu'il défend honnêtement une cause juste, qu'il ne cache sciemment aucun crime de Sylla, et que, dans tout le cours de son consulat, il n'a sur son compte rien découvert, rien soupçonné, rien appris. Aussi, dit-il, autant il s'est montré inflexible dans la répression du crime, autant il se sent pris de pitié à l'égard

(1) Ch. 12.

d'un homme qu'il regarde comme innocent. Et cette même pitié il cherche à l'inspirer aux juges dans les termes les plus pathétiques.

Les juges acquittèrent Sylla.

POUR LE POÈTE A. LICINIUS ARCHIAS[1]. — Ce fut aussi dans l'année qui suivit son consulat que Cicéron prononça ce discours, un de ses plaidoyers les plus courts, mais un des plus remarquables par son originalité et par ses qualités littéraires. Il s'agissait de soutenir les droits d'Archias au titre de citoyen romain, titre dont il jouissait depuis vingt-huit ans et qui lui était contesté par un de ses ennemis. La cause assurément ne réclamait pas l'éloquence d'un grand avocat : car il suffisait de montrer que le poète, né à Antioche, avait été pourvu légalement, à Héraclée, de la qualité de citoyen, et la discussion d'un pareil fait dépendait de la preuve testimoniale, laquelle ne faisait pas défaut. Mais Archias, que nous ne connaissons aujourd'hui que par quelques épigrammes recueillies sous son nom dans les *anthologies*, jouissait alors d'une grande renommée ; il était l'auteur de deux poèmes lyriques, écrits en grec, l'un sur la guerre des Cimbres, qui lui avait valu l'amitié de Marius, l'autre sur la guerre de Mithridate en l'honneur de Lucullus, dont la famille l'avait accueilli avec le plus d'empressement à Rome et qui précisément lui avait fait obtenir son titre de citoyen. Archias, en outre, avait encouragé Cicéron, dès sa première jeunesse, dans ses débuts poétiques, était toujours resté en relations familières avec lui, et tout récemment lui avait manifesté l'intention de célébrer en un troisième poème épique la gloire de son consulat. Le goût des lettres, la reconnaissance, l'amitié,

(1) Des trois sources au moyen desquelles on établissait surtout le texte de ce discours, le *Gemblacensis* de Bruxelles, l'*Erfurtensis* de Berlin, et les *Variantes* de Pithou, c'est la première que M. Ém. Thomas, dans sa savante édition, considère non comme la principale, mais comme la seule qui soit sûre. Voir l'introduction et le commentaire critique et explicatif de cette édition, Paris, Librairie Hachette, 1883, gr. in-8 de 64 p.

l'amour-propre, tout conseillait donc à Cicéron de se charger d'une cause dont, à vrai dire, la difficulté ne semblait pas devoir contribuer beaucoup à sa renommée. Son génie en tira pourtant une œuvre dont la saveur et le charme particuliers ont fait les délices des littérateurs de tous les temps, et l'on peut dire que, si le poète Archias, qui promettait à l'orateur romain de lui assurer l'immortalité par ses vers, est resté lui-même célèbre jusqu'à nos jours, il ne le doit qu'à ce plaidoyer, où son nom se trouve si brillamment uni à l'éloge le plus magnifique et le plus convaincu des lettres [1] et de la poésie.

C'est là, en effet, l'originalité du *pro Archia*. Après avoir exposé le motif de reconnaissance et la passion littéraire qui l'incitent à se charger de la défense d'un homme qui a dirigé ses premiers pas dans la carrière des lettres et qu'ont illustré les plus savants travaux, Cicéron divise son discours en deux parties bien nettes :

« Quæso a vobis, ut in hac causa mihi detis hanc veniam, accommodatam huic reo, vobis, quemadmodum spero, non molestam ; ut me pro summo poeta atque eruditissimo homine dicentem, hoc concursu hominum litteratissimorum, hac vestra humanitate, hoc denique prætore exercente judicium, patiamini de studiis humanitatis ac litterarum paullo loqui liberius, et in ejusmodi persona, quæ, propter otium ac studium, minime in judiciis periculisque tractata est, uti prope novo quodam et inusitato genere dicendi. Quod si mihi a vobis tribui concedique sentiam, perficiam profecto, ut hunc A. Licinium non modo non segregandum, quum sit civis, a numero civium, verum etiam, si non esset, putetis adciscendum fuisse [2]. »

« Je vous demande dans cette cause une grâce, qu'autorise la condition de l'accusé, et dont vous n'aurez point, j'espère, à vous repentir : c'est qu'ayant à parler pour un grand poète, pour un savant illustre, au milieu de tous ces amis des lettres, devant un tribunal si instruit et que préside un tel préteur, il me soit permis de m'étendre

(1) Voir l'*Appendice*, LXXX.
(2) Ch. 2.

avec quelque liberté sur l'excellence de l'instruction et des études littéraires, et que, représentant un de ces hommes que ses loisirs studieux ont toujours tenu éloigné de nos procès et de nos luttes, je puisse recourir à une manière de parler toute nouvelle et sans exemple. Si j'obtiens de vous cette faveur, sans nul doute je produirai en vous cette conviction que non seulement A. Licinius, qui est vraiment citoyen, ne doit pas être retranché du nombre des citoyens, mais que, même s'il n'y était pas, vous devriez l'y admettre. »

Par une argumentation aussi claire que rapide il montre, dans la première partie, combien est certain le droit d'Archias. Pour cela, après avoir rappelé la réputation qu'ont de bonne heure acquise au poète d'Antioche au milieu des premières familles de Rome ses talents et ses vertus, il n'a qu'à citer la loi qui lui a conféré la qualité de citoyen, le témoignage de la députation d'Héraclée et celui de Lucullus, les registres du préteur qui font foi. Voilà pour la cause en elle-même, et dès lors le plaidoyer serait terminé, s'il le voulait. Mais n'a-t-il pas promis de prouver que, si Archias n'avait pas son titre, il faudrait le lui accorder? Toute la seconde partie n'est donc que le développement de cette pensée. Ce sont les lettres, dit-il, qui élèvent l'âme et fortifient le courage en nous présentant sans cesse les grands modèles de l'antiquité ; le naturel le plus heureux ne peut être perfectionné que par elles ; et si elles joignent ainsi à l'agrément l'utilité la moins incontestable, à quelle estime, à quelles récompenses n'ont pas droit les poètes tels qu'Archias? Ne sont-ils pas comme les interprètes des dieux, et de même qu'Homère, que tant de villes réclament pour citoyen, n'ont-ils pas été de tout temps grandement honorés? Archias, lui, a tout particulièrement mérité des Romains : à l'exemple d'Ennius, il a chanté la grandeur de Rome en célébrant ses hommes illustres; en ce moment encore, il compose un poème auquel son défenseur ne peut rester insensible, car la gloire est l'aliment des âmes généreuses. Après cet aveu noblement prononcé, Cicéron termine par le résumé géné-

ral de ses motifs et l'expression de la confiance qu'il a dans la bienveillance du tribunal et de son président.

« Quæ de causa, pro mea consuetudine, breviter simpliciterque dixi, judices, ea confido probata esse omnibus : quæ non fori, neque judiciali consuetudine, et de hominis ingenio, et communiter de ipsius studio locutus sum, ea, judices, a vobis spero esse in bonam partem accepta; ab eo, qui judicium exercet, certo scio [1]. »

« Ce que j'ai dit sur le fond de la question simplement et en peu de mots, selon ma coutume, vous l'aurez, j'ose le croire, approuvé tous; quant à l'éloge, peu conforme au ton du Forum et aux usages des tribunaux, que je vous ai présenté du poète en particulier et de l'objet de ses études, des lettres en général, j'espère bien aussi, juges, que vous l'aurez accueilli avec bienveillance; c'est ce qu'a fait le magistrat, qui préside à ce jugement, j'en suis absolument certain. »

Ce magistrat, nous le connaissons : c'était son propre frère, Quintus, ami des lettres, comme lui, et, comme lui, poète aussi.

Pour L. Flaccus [2]. — Ce discours est de trois années postérieur au précédent. Lucius Valérius Flaccus, préteur sous le consulat de Cicéron, chargé, après cette préture, du gouvernement de l'Asie-Mineure, avait été, dès son retour, accusé de concussion par ses ennemis; mais l'instruction du procès ayant demandé du temps, la cause ne put être plaidée que sous le consulat de J. César et de Calpurnius Bibulus, c'est-à-dire, quatre ans après qu'il avait mérité, comme préteur, les félicitations du Sénat pour les services rendus au consul et à la République dans la découverte de la conjuration de Catilina. Bien que l'accusation ne fût sans doute pas sans fondement, le souvenir de ses services fit que Cicéron n'hésita pas à se joindre à Hortensius pour le défendre. Nous savons par une des *lettres à*

(1) Ch. 12.
(2) Ms. de Rome (arch. de la Basil. S. P.), du VIIIe s., déjà cité. — Cf. W. Oetling, *Librorum mss. qui Cic. or. p. Flacc. continent qualis sit conditio*, Hameln, 1872, 21 p. in-4.

Atticus qu'Hortensius qui parla le premier, sut mêler à la défense de l'ancien préteur un chaleureux et pompeux éloge de l'ancien consul, dont il *éleva la conduite jusqu'aux nues*[1]. Cicéron, qui sentait alors s'accroître chaque jour l'animosité de ses ennemis désireux d'une vengeance, et qui croyait bon de rappeler le plus possible ses droits à la reconnaissance publique, n'était pas fâché non plus d'en faire autant. Aussi retrouvons-nous dans ce plaidoyer un nouvel exemple de ces louanges personnelles sur lesquelles nous avons eu l'occasion d'exprimer notre façon de penser. Le *pro Flacco*[2] d'ailleurs n'est pas un de ses discours les plus intéressants. Il est consacré presque tout entier à la réfutation des nombreux témoins qui chargeaient Flaccus, pour la plupart Grecs asiatiques ou citoyens romains établis en Asie; l'orateur cherche tantôt à faire rire d'eux par ses plaisanteries, tantôt à les rendre suspects en opposant simplement leurs dires à ceux des Grecs d'Athènes, de Lacédémone et de Marseille. Toutefois l'exorde et la péroraison sont écrits sur un ton plus élevé; il s'y attache plus particulièrement à faire valoir les services de Flaccus, et si ces deux parties du plaidoyer ne manquent pas de noblesse, la seconde surtout est empreinte d'une émotion suffisante pour avoir fait craindre aux juges de condamner l'ancien préteur dans le sein même de la ville qu'il avait contribué à préserver des plus funestes attentats. Flaccus fut absous.

Cette cause est la dernière que plaida Cicéron avant de partir en exil. Son départ eut lieu l'année suivante.

(1) «... quam plena manu, quam ingenue, quam ornate *nostras laudes in astra sustulit*... Sic habeto, nec amantius, nec honorificentius, nec copiosius potuisse dici. » *Epist. ad Att.*, II, 25.

(2) Il y a une lacune considérable après l'exorde.

CHAPITRE III

CICÉRON. — SES DISCOURS DEPUIS SON RETOUR D'EXIL JUSQU'A SA MORT.

I. Les quatre discours au sujet de son retour et de sa maison : *Oratio post reditum in senatu; Oratio ad Quirites post reditum; Oratio pro domo sua, ad pontifices; Oratio de aruspicum responsis.* — II. Discours divers : Pour P. Sextius et contre P. Vatinius. Sur les provinces consulaires. Pour L. Cornélius Balbus. Pour M. Cælius Rufus. Contre L. Calpurnius Pison. Pour Cn. Plancius. Pour C. Rabirius Postumus. Pour Titus Annius Milon. — III. Discours prononcés devant César tout-puissant. Pour M. Marcellus. Pour Quintus Ligarius. Pour le roi Déjotarus. — IV. Les quatorze Philippiques. — V. Appréciation générale de l'éloquence de Cicéron.

I

A sa rentrée dans Rome, Cicéron prononça, au sujet de son retour et de sa maison, quatre discours, dont deux devant le Sénat, un devant le peuple et un devant le tribunal des pontifes: la chose n'est pas douteuse. Mais des érudits anglais et allemands[1], trouvant dans les quatre compositions que nous possédons une répétition fréquente des mêmes faits et des mêmes idées, y croyant voir en même temps plusieurs phrases embarrassées et quelques contradictions dans certains détails, se sont ingéniés à prouver qu'elles ne sont pas l'œuvre de Cicéron. Il faut avouer que plusieurs passages y ont été altérés par suite du grand nombre de fautes et de variantes que présentaient les manuscrits[2], et il faut reconnaitre aussi que les rhéteurs,

(1) Markland, Aug. Wolf, Beck, Schütz.

(2) Pour ces discours, ms. de Florence (bibl. Laurent.) du xve s., et surtout ms. de Paris (bibl. Nat. lat. 7794), du ixe s., un des plus importants recueils de discours de Cicéron.

dans les exercices de leurs écoles, y ont introduit quelques interpolations. Mais cet aveu nécessaire ne doit nullement nous entraîner à en nier l'authenticité. Il n'est pas étonnant que les mêmes idées reviennent dans quatre discours qui traitent des mêmes affaires personnelles de l'orateur; il nous est permis de considérer comme fort douteuse la critique du style faite par des érudits n'écrivant que médiocrement le latin; et quant aux légères contradictions qu'ils se sont plu à relever, nous savons qu'il ne serait pas difficile d'en noter de semblables dans les autres ouvrages de Cicéron. Dans le plaidoyer *pour Muréna*, par exemple, il dit qu'il ne parle pas devant des ignorants, et dans le traité de philosophie *de Finibus*[1] il dit, au contraire, que lorsqu'il plaidait pour Muréna, il parlait devant des ignorants : regardons-nous pour cela comme apocryphe, soit le traité philosophique, soit le plaidoyer? Non, ce sont là des chicanes sans valeur. La haute antiquité d'ailleurs de ces quatre harangues, telles que nous les avons, n'est contestée par personne, et, en les enlevant à Cicéron, on serait obligé de les attribuer à quelqu'un de ses contemporains[2]. Or, le prix que l'auteur attachait à la première au moins d'entre elles, la lui faisait regarder comme un acte mémorable de sa vie politique; il l'a citée longuement dans son

(1) *Pro Mur.*, 29; *De Fin.*, IV, 27.

(2) « Si l'on persistait à dire que le fond de ces ouvrages n'est pas de Cicéron, il faudrait les attribuer alors à quelqu'un de ses contemporains les plus instruits et les plus habiles. Mais cette chaleur qui n'exclut pas l'adresse, cette attention qu'un déclamateur n'aurait jamais eue de ne pas attaquer, de ne pas même nommer le tribun populaire Clodius dans le discours au peuple, cet amour de la gloire, ces nobles aveux où respire l'âme de Cicéron, ces longs et magnifiques développements qui font le principal caractère de son éloquence, ces allusions à de petits faits qu'on ne trouve indiqués que dans ses lettres, cette connaissance détaillée du gouvernement, des familles romaines, des moindres personnages nommés dans le reste de ses œuvres, m'étonneraient plus, si ces discours n'étaient pas de lui, que ne peuvent m'étonner quelques inexactitudes ou quelques répétitions dans Cicéron lui-même, et surtout quelques fautes de copistes, quelques interpolations de grammairiens dans des ouvrages qui ont traversé près de vingt siècles. » J. V. Le Clerc, éd. in-8, t. XI, p. 70.

plaidoyer *pour Plancius* ; il l'avait écrite tout entière avant de la prononcer afin, a-t-il dit lui-même, d'en faire un témoignage éternel (*testimonio sempiterno*) de sa reconnaissance envers ceux qui avaient le plus contribué à son rappel : tout le monde la connaissait. Qui donc eût osé, peu après, refaire en faussaire une œuvre rendue si publique ? N'attachons pas plus d'importance qu'elles ne méritent à de pareilles conjectures, et, sans nous en occuper davantage, procédons à la brève appréciation de chacun de ces quatre discours comme si l'authenticité n'en avait jamais été contestée.

Le premier en date est, sans conteste, celui qui fut adressé au Sénat sur son retour et qui porte pour titre ORATIO POST REDITUM IN SENATU. La plupart des éditeurs le plaçaient autrefois le second, mais l'ordre à suivre est nettement indiqué par une des *Lettres à Atticus*, où l'auteur, après avoir dépeint la réception presque triomphale qui lui avait été faite par les Romains, s'exprime en ces termes : « Le lendemain, 5 septembre, j'adressai mes remercîments au Sénat... j'eus ensuite à parler au peuple [1] »

Dans cette harangue, il ne faut pas chercher le plan d'un discours ordinaire. Sauf un passage contenant des récriminations acerbes contre les deux anciens consuls Gabinius et Pison, ses ennemis, c'est une série d'actions de grâces à l'adresse de chacun des magistrats qui ont effectivement concouru à l'acte de réparation, et surtout de Lentulus, celui des deux consuls actuels qui en a fait le premier la proposition. Au milieu de tant de bonnes paroles il ne manque pas l'occasion de réserver à Pompée un compliment particulier, et sans remercier nommément tous ceux qu'il voudrait [2], il témoigne sa reconnaissance

(1) Cf. *Ad Att.*, IV, 1.

(2) Il s'explique sur ce point dans le plaidoyer pour Plancius : « En ce premier discours prononcé au Sénat après mon retour, dit-il, je ne remerciais nommément qu'un très petit nombre de citoyens ; car je n'aurais pu énumérer tous nos amis, et j'aurais été coupable d'en omettre un seul ; j'avais donc résolu de ne nommer que ceux qui avaient été les principaux auteurs et les chefs de mon rétablissement. » *Pro Planc.*, ch. 30.

au Sénat entier. Il proteste, en terminant, de son dévouement à la patrie, dévouement que ses malheurs n'ont fait qu'augmenter, puisqu'ils ont été la cause du bienfait et des honneurs qu'il vient de recevoir.

Malgré l'acuité trop vive de quelques traits lancés contre Gabinius et Pison, malgré la forme un peu emphatique de certains termes de gratitude, le ton général est digne; on sent, à ce ton, que l'orateur, selon sa propre expression, que j'ai citée plus haut, parlait en vue de la postérité, et cherchait à fixer pour toujours la part de responsabilité ou d'éloge revenant à chacun dans les événements si importants où lui-même figurait comme le personnage principal.

Le discours au peuple, ORATIO AD QUIRITES POST REDITUM, traite le même sujet, mais d'une manière différente. Cicéron, devant ce nouvel auditoire, emploie les moyens les plus propres à toucher la foule, et semblant ne comprimer en rien l'épanchement naturel de son cœur, exprime, avec les marques de la plus vive émotion, le bonheur d'être rendu à sa famille, à ses amis, la joie d'être enfin délivré des souffrances de l'exil. Il remercie ses concitoyens de leur touchant accueil, de leur bienveillante protection, qui, en mettant fin à ses maux, ajoute même à sa gloire. Il développe ce dernier point avec un plaisir manifeste : il montre comment les autres consulaires, exilés avant lui, ont dû leur retour aux nombreuses sollicitations de leur puissante famille ou même aux armes de leurs soldats, tandis que lui, qui d'ailleurs est sorti de Rome sans se défendre pour ne pas y produire les mêmes désordres que ses ennemis, privé de toute parenté considérable, sans appui de faction armée, s'est vu soutenu par tous les magistrats de la République et par ses plus grands hommes, particulièrement par le consul Lentulus, par les tribuns Milon et Sextius, par le grand Pompée, il a été redemandé par l'Italie entière, et, seul entre tous, a eu l'honneur d'être réintégré dans tous ses droits par l'auguste assemblée des centuries. Aussi, déclare-t-il, son âme, loin d'être abattue,

a pris des forces nouvelles : le reste de sa vie sera employé à l'accomplissement des devoirs que lui impose la reconnaissance d'un si grand bienfait, et, sans oublier la cruauté de ses ennemis, il ne se vengera d'eux qu'en travaillant plus que jamais au bonheur et à la gloire « d'une cité qui, par ses suffrages unanimes, a déclaré qu'elle ne se croirait rétablie dans sa majesté qu'après l'avoir rétabli lui-même dans ses droits de citoyen ; *ea civitate, quæ suam dignitatem non posse tenere se, nisi me recuperasset cunctis suffragiis judicavit* ».

Ce qu'on a surtout remarqué dans cette harangue, c'est le soin avec lequel l'orateur s'est abstenu d'y prononcer le nom de Clodius. On a même attribué ce silence au fait que Clodius, n'étant plus magistrat, n'était plus à craindre, et à un sentiment de convenance qui aurait empêché Cicéron de mêler les cris de la vengeance aux pieux accents de la reconnaissance. Mais Clodius, souvenons-nous en, quoique humilié par le retour de celui qu'il avait forcé à l'exil, n'en restait pas moins un homme redoutable qu'entouraient de nombreux partisans ; et, d'un autre côté, Cicéron, au milieu de ses remercîments, n'a passé sous silence ni la cruauté de ses ennemis ni la haine que méritait leur scélératesse. S'il n'a pas cité par son nom le plus implacable d'entre eux, ce fut sans doute de peur d'exciter quelque tumulte dans une partie du Forum ; ce fut peut-être aussi par habileté, pour ne pas lui reconnaître, devant le peuple, au moment même de son triomphe, une importance dont, au fond, il n'était que trop inquiet. La preuve en est que, partout ailleurs, quand il parlera devant les pontifes, devant le Sénat, devant le préteur, il ne manquera pas de se dédommager amplement de cette réserve prudente gardée devant le peuple.

Le discours pour sa maison, ORATIO PRO DOMO SUA, AD PONTIFICES, est d'un genre tout particulier : prononcé, vingt-quatre jours après le précédent, devant un tribunal spécial, celui des pontifes, il avait pour but d'obtenir l'autorisation

de reprendre le terrain sur lequel existait la maison qu'avait fait raser Clodius pour y établir un temple[1].

Cicéron, pour appeler à lui la bienveillance de ses juges, s'attache d'abord avec insistance à la réfutation des reproches que lui adressaient Clodius et ses partisans au sujet de la politique dont il faisait montre, depuis son retour, à l'égard de Pompée, et qu'ils accusaient d'être dangereuse pour la République. Après ce préambule, il fait valoir tous les motifs qui lui permettent de prouver que les actes de Clodius antérieurs à la consécration, entachés d'illégalité, ne pouvaient y donner lieu. Il attaque l'adoption de Clodius, qui seule avait pu le rendre éligible au tribunat; il démontre que la loi de son exil, obtenue par la violence, est nulle par elle-même et reconnue comme telle par tous les magistrats et par tous les auteurs de son rappel. D'ailleurs, dit-il, l'exil n'est que le châtiment d'un crime ou l'effet d'une sentence; or, il n'y pas eu de véritable jugement, et quant au crime il n'en a pas commis d'autre que celui d'avoir sauvé Rome et d'avoir pu le déclarer par serment en présence du peuple. Clodius, ajoute-t-il, va encore me reprocher de faire mon propre éloge. Mais ne m'y oblige-t-il pas sans cesse par ses attaques? En cette circonstance il me reproche d'avoir pris la fuite et il y voit l'aveu de ma culpabilité. Mais mon départ n'était-il pas, lui aussi, une bonne et belle action, puisque, en refusant de résister violemment à la violence, j'épargnais toutes sortes de maux à l'État? Il examine ensuite l'acte même de consécration; par un grand nombre de raisons et d'exemples, il fait voir que cet acte, n'ayant pas été accompli selon les formalités légales, loin d'autoriser une spoliation, n'a été qu'un outrage de Clodius à la religion. Et c'est à ces dieux outragés par son ennemi, à ces dieux de Rome dont il a sauvé les temples pendant son consulat, qu'il s'adresse, dans le mouvement oratoire qui anime sa péroraison, pour demander aux pontifes, interprètes de leur volonté, de le rétablir

(1) Voir page 35.

enfin, conformément au vœu du Sénat, non plus seulement dans ses droits de citoyen, mais dans ses foyers.

« Quæso obtestorque vos, pontifices, ut me, quem auctoritate, studio, sententiis restituistis, nunc, quoniam senatus ita vult, manibus quoque vestris in sedibus meis collocetis. »

Nous trouvons dans une des lettres à Atticus le récit des débats qui s'élevèrent à la suite de la sentence favorable rendue par les pontifes. Cicéron, en fin de compte, fut autorisé par un sénatus-consulte à reprendre possession de l'emplacement de sa maison et à la rebâtir ; il reçut même, en dédommagement des pertes qu'il avait subies, une indemnité de l'État. Son plaidoyer, comme on le voit, avait obtenu un plein succès. Il en faisait d'ailleurs un très grand cas. « J'ai plaidé, écrivait-il à son ami [1], devant les pontifes le dernier jour de septembre ; j'y ai apporté beaucoup de soin, et si jamais j'ai su parler et le montrer en quelque occasion, ç'a été certainement dans celle-ci, où ma douleur et l'intérêt du sujet, m'animant également, donnaient plus de force à mes paroles. Ce discours mérite d'être mis entre les mains de notre jeunesse. » Il est certain que la critique la plus sévère ne saurait infirmer entièrement ce jugement ; mais on [2] a cru pourtant pouvoir remarquer dans cette pièce si travaillée un peu moins d'ordre et de proportion que dans certaines autres, quelque diffusion dans plusieurs parties, quelque abus des digressions ; et, afin de s'expliquer par une raison toute personnelle, la prédilection de l'auteur pour cet ouvrage, on s'est demandé, trop malicieusement peut-être, s'il n'en pensait tant de bien que parce qu'il y avait dit beaucoup de mal de Clodius.

Son ennemi ne lui en manifesta que plus d'animosité [3], et plusieurs prodiges alarmants ayant mis le Sénat dans la

(1) *Ad Attic.*, IV, 2.

(2) J. Vict. Le Clerc, tom. XI, p. 167,

(3) Pour suivre rigoureusement l'ordre chronologique, il faudrait mettre ici le plaidoyer *pour Sextius* et le discours *contre Vatinius*, qui ont pré-

nécessité de consulter les aruspices, qui rendirent une réponse menaçante au sujet des impiétés et des crimes commis dans les derniers temps, Clodius en profita pour exciter le peuple contre Cicéron, cherchant à faire croire que l'ancien consul, en reconstruisant sa maison sur un terrain consacré, était la seule cause de la colère des dieux, le seul coupable visé par cette réponse des aruspices. Dès le lendemain, Cicéron lui répondit, dans le Sénat, où il était certain de ne pas être interrompu par les partisans du factieux.

Cette harangue, intitulée ORATIO DE ARUSPICUM RESPONSIS, est divisée en deux parties. Dans la première, l'orateur démontre jusqu'à l'évidence la fausseté des accusations portées contre lui, et rappelle que le Sénat, le peuple et le tribunal des pontifes unanimement ont reconnu la nullité, bien prouvée, de la consécration d'un temple sur l'emplacement de sa maison. Dans la seconde, retournant contre son adversaire tous les traits qu'il en a reçus, et reprenant point par point la réponse des aruspices, il la lui applique d'un bout à l'autre, justifie cette application par le détail des impiétés, des profanations, des violences commises par ce pervers, et conclut que nul autant que Clodius ne saurait être considéré comme l'ennemi des dieux et le fléau de l'État.

Les idées sont bien ordonnées, se suivent rapidement, et la véhémence ne manque pas dans ce discours. On serait plutôt tenté d'y trouver, surtout dans la seconde partie, un excès de chaleur et d'emportement. La dignité de l'orateur n'eût fait qu'y gagner si, dans l'expression de la haine que méritait d'ailleurs un pareil personnage, il se fût maîtrisé

cédé de très peu de jours le *discours sur la réponse des aruspices*; mais, en plaçant celui-ci immédiatement après le *pro domo sua*, on a l'avantage : 1° d'en rendre le sujet plus intelligible, puisqu'il est la suite du *pro domo sua*; 2° de donner sans aucune interruption les quatre discours qui ont trait aux affaires personnelles de Cicéron après son retour, et sur lesquels aussi porte d'une manière égale l'observation générale que nous avons faite, en tête de ce chapitre, sur la question de leur authenticité.

davantage et eût gardé un peu plus de la modération qui convenait à un consulaire tel que lui, parlant dans l'assemblée des sénateurs. Il est vrai que, la veille, dans cette assemblée même, les esprits s'étaient tellement échauffés qu'on avait failli en venir aux coups, et que Clodius, devant la manifestation presque générale de la violente indignation causée par ses odieuses paroles, avait dû se retirer précipitamment.

II

Plaidoyer pour P. Sextius et Discours contre P. Vatinius [1]. — Les deux sont liés l'un à l'autre : ils ont été prononcés dans le même procès et concouraient au même but, l'acquittement de P. Sextius, qui s'était montré un des amis les plus dévoués de Cicéron pendant son exil, et que Clodius faisait accuser par un des siens, Tullius Albinovanus, d'avoir attenté au salut public. Hortensius s'était chargé de la défense de l'accusé, et Cicéron avait sollicité comme une grâce le soin de plaider aussi pour celui qui l'avait si bien servi. Le premier s'était réservé de démontrer par les faits l'innocence de son client; le second, n'ayant rien à ajouter à la discussion des moyens, s'attacha surtout à gagner l'esprit des juges en leur faisant désirer que les preuves développées par son collègue ne fussent pas infirmées. Or, P. Vatinius était un des témoins les plus hostiles à Sextius, de sorte qu'il importait beaucoup à la cause d'enlever toute valeur à sa déposition. De là le

(1) Pour ces deux discours et les trois suivants, ms. de Paris, du ixe s., déjà cité pour les quatre précédents dans la note de la p. 118.—Cf. H. Wrampelmeyer, *Librorum mss. qui Cic. et p. Sest. et pro Cæl. continent ratio qualis sit*, Gött., 1868. 30 p. in-4.

discours dirigé contre lui, comme l'explique du reste le passage suivant de Quintilien : « Quelquefois, dit-il, on prend les témoins en particulier, et alors, c'est une sorte d'attaque qui tantôt se trouve jointe à la défense du client, comme dans la plupart des plaidoyers, et tantôt forme un discours à part, comme celui que Cicéron prononça contre Vatinius[1] ». Remarquons aussi que, contrairement aux éditeurs qui placent ce discours après le plaidoyer même, nous devons croire qu'il l'a précédé, puisque dans l'ordre de la procédure, l'interrogatoire des témoins se faisait avant le plaidoyer, que suivait immédiatement le jugement.

Analyser un tel morceau n'est guère possible : on ne saurait y marquer les divisions ordinaires d'une harangue régulière; c'est une invective virulente, dans laquelle l'orateur ne cherche qu'une chose, accabler le témoin coup sur coup de questions plus pressantes les unes que les autres et qui rappellent aux juges les circonstances les plus odieuses de sa vie. Toute réserve y est laissée de côté, et si nous entendions aujourd'hui pareille diatribe, assurément nous crierions au scandale et nous rappellerions l'orateur à l'ordre. Mais le goût des Romains, paraît-il, ne ressemblait point au nôtre ; ces sortes d'invectives, comme le prouve la citation ci-dessus de Quintilien, n'étaient pas rares chez eux, et nous ne voyons pas que ce professeur d'éloquence blâme le moins du monde Cicéron d'en avoir fait usage. Voici du reste comment l'auteur lui-même en a parlé dans une de ses lettres à son frère Quintus : « Notre cher Sextius a été absous à l'unanimité, et j'ai traité à mon gré, avec l'applaudissement des dieux et des hommes, Vatinius qui l'accusait... Qu'ajouterai-je? l'insolent, l'audacieux Vatinius s'est retiré confus et humilié[2] ».

(1) *Inst. Orat.*, V, 7.

(2) *Ad Quint, II, 4.* — Après avoir lu une invective aussi violente, on comprend difficilement comment Cicéron a pu se résoudre, deux ans plus tard, à prononcer un plaidoyer pour Vatinius, accusé alors de concussion, et qu'il fit absoudre, quoique coupable. Il y fut, pour ainsi dire, obligé par

Quant au plaidoyer, je viens de dire qu'il avait moins pour but de prouver l'innocence de l'accusé, déjà défendu par Hortensius, que d'exciter en sa faveur la bienveillance des juges. Cicéron associe donc sa propre personne à celle de son client et cherche à reporter sur Sextius une partie du vif intérêt dont on l'honore lui-même. Il fait comprendre que c'est l'ancien consul que poursuivent les accusateurs en poursuivant ceux qui l'aiment; et, s'il retrace longuement, une fois de plus, et son exil et son retour, c'est qu'il trouve dans ce récit le moyen non seulement de rendre plus odieux les meneurs de toute cette affaire, partisans de Clodius, mais aussi de faire valoir les grands services que lui ont rendus, lors de ses malheurs immérités, la noble conduite et l'honnêteté de celui qu'il défend. Ainsi se justifie tout le plaisir qu'il prend évidemment à entrer dans le détail des faits qui le concernent personnellement. Il est plus difficile d'admettre la crudité des paroles injurieuses que, dans sa véhémente indignation, il adresse parfois à ceux qui, après l'avoir persécuté si cruellement, ne cessent pas de le persécuter encore dans ses amis. Mais, si nous ne pouvons nous empêcher de relever en plusieurs passages ce défaut, qui d'ailleurs, je le répète, ne blessait pas la délicatesse de ses auditeurs, nous ne devons pas rester insensibles aux beautés d'un discours qui, outre l'intérêt qu'il offre à ceux qui veulent étudier l'histoire mouvementée de cette époque, est riche en morceaux remarquables. Tels sont le tableau qu'il présente des devoirs incombant aux vrais hommes d'État[1] et le tracé de la ligne de conduite qu'il propose aux jeunes gens qui désirent arriver aux honneurs en méritant l'estime publique :

les instances de César et de Pompée, à qui, dans ce moment-là, il ne croyait pouvoir rien refuser; mais lui-même ne s'est point pardonné une pareille inconséquence : « O Caton! s'écriait-il, quel est votre bonheur! personne ne vous demande rien qui soit contraire à votre dignité ». Ce discours en faveur de Vatinius ne nous a pas été conservé.

(1) Voir *Appendice*. LXXXI.

« Vosque, adolescentes, et qui nobiles estis, ad majorum vestrum imitationem excitabo, et qui ingenio et virtute nobilitatem potestis consequi, ad eam rationem, in qua multi homines novi et honore et gloria floruerunt, cohortabor. Hæc est una via, mihi credite, et laudis, et dignitatis, et honoris : a bonis viris, sapientibus, et bene natura constitutis, laudari et diligi ; nosse descriptionem civitatis, a majoribus nostris sapientissime constitutam [1]... »

« Vous, jeunes citoyens, qui êtes nobles de naissance, je vous exciterai à suivre les traces de vos ancêtres ; et vous qui, par vos talents et vos vertus, pouvez acquérir la noblesse, je vous engagerai à marcher dans la voie où tant d'hommes nouveaux se sont couverts d'honneur et de gloire. Il n'y a qu'un moyen, croyez-moi, d'obtenir l'estime, la considération et l'honneur, c'est de mériter les éloges et l'affection des citoyens honnêtes, sages et bien nés ; c'est de connaître la constitution que nos ancêtres ont établie avec tant de sagesse... »

DISCOURS SUR LES PROVINCES CONSULAIRES. — Cinq mois environ après le plaidoyer pour Sextius, le Sénat fut convoqué pour délibérer sur le choix des provinces où devaient être envoyés les consuls désignés. Il y en avait alors quatre surtout auxquelles on pouvait songer à donner de nouveaux gouverneurs : la Macédoine et la Syrie, qui séparément étaient alors administrées par Calpurnius Pison et Aulus Gabinius, les deux anciens consuls qui s'étaient montrés si hostiles envers Cicéron ; la Gaule Cisalpine et la Gaule Transalpine, ordinairement séparées, mais pour le moment réunies entre les mains de César. Beaucoup de sénateurs, jaloux et inquiets de l'autorité naissante de ce dernier, voulaient conformément aux termes et à l'esprit de la loi Sempronia, lui enlever ce gouvernement ; mais, quand ce fut le tour de Cicéron de parler, il appuya l'avis contraire que, seul des consulaires, venait d'exprimer P. Servilius Isauricus. Depuis son retour d'exil, par un re-

(1) Ch. 65.

virement qu'a expliqué sa biographie[1], il ne négligeait aucune occasion de gagner les bonnes grâces du vainqueur des Gaules et de soutenir devant le Sénat toutes les propositions qui lui étaient favorables.

Il y a deux parties bien distinctes dans cette harangue. La première est dirigée contre Pison et Gabinius, auxquels l'orateur ne ménage aucun des traits capables de les blesser. Les prenant à partie l'un après l'autre, il passe en revue les actes dont ils se sont rendus coupables et avant d'arriver au pouvoir et dans l'exercice de leurs magistratures. Il dépeint leur administration sous les couleurs les plus noires et montre qu'il est utile à l'État de faire cesser au plus tôt la tyrannie de pareils hommes, qui ne servent qu'à répandre parmi les peuples la haine du nom romain. Mais, ajoute-t-il, quand même ils seraient tous les deux irréprochables, ce ne serait pas encore une raison pour les maintenir dans leur situation alors qu'on enlèverait César à la sienne. Passant, par cette transition, à la seconde partie, il fait alors un éloge pompeux de César, et à ceux qui l'interrompent pour lui demander pourquoi il parle ainsi d'un homme qui naguère lui a fait du mal, il répond qu'il consulte ici le bien de l'État et non l'intérêt d'une vengeance personnelle, qu'il lui est impossible de n'être pas l'ami de qui sert bien son pays.

« ... respondeam, me communis utilitatis habere rationem, non doloris mei... nemini ego possum esse bene de republica merenti non amicus[2]. »

Il fait remarquer du reste que ce n'est pas la première fois qu'on l'entend louanger César, pour qui il a demandé, dans des occasions récentes, et qu'on lui décernât l'honneur des supplications aux dieux en remercîment de ses victoires, et qu'on payât ses troupes non sur le butin, mais

(1) Page 37.
(2) Ch. 8 et 9.

sur le trésor public, et qu'on lui accordât dix lieutenants. S'il se montre, dit-il, si favorable à César, c'est que, par ses exploits extraordinaires contre un peuple redoutable, ce grand général mérite l'appui de quiconque aime la patrie ; et il déclare qu'il n'est aucune comparaison possible entre un tel gouverneur et un Pison ou un Gabinius, qu'on doit voir en lui le seul consul réellement capable d'achever l'œuvre entreprise en Gaule, et que, César désirât-il abandonner son gouvernement, il serait encore du devoir du Sénat de l'y maintenir.

Le Sénat suivit en grande partie l'avis de l'orateur : si Gabinius, que protégeait Pompée, fut prorogé durant une année dans le gouvernement de la Syrie, Pison fut rappelé de Macédoine, et César conserva les deux Gaules. Ce dernier résultat fut amèrement reproché dans la suite à Cicéron par les républicains, auprès de qui il chercha plus d'une fois à s'en justifier [1].

POUR L. CORNÉLIUS BALBUS [2]. — Comme prix de son courage et de sa fidélité aux Romains, Balbus, de la ville de Gadès (Cadix), avait reçu de Pompée le droit de cité romaine. Pompée, en effet, tenait de la loi Gellia-Cornélia le pouvoir de conférer ce droit à ceux de sa province d'Espagne qui, de l'avis de son conseil, l'auraient mérité par leurs services. Mais un accusateur, originaire aussi de Gadès, interprétant contre Balbus certaines dispositions législatives, lui disputa son titre. D'après la loi Julia, prétendait-il, personne, dans une ville fédérée, ne pouvait jouir de la qualité de citoyen romain sans que les habitants de cette ville eussent régulièrement accepté la loi en vertu de laquelle était conféré le titre ; or, Gadès était une ville fédérée et les Gaditains n'avaient émis aucune

(1) Voir surtout la grande lettre à Lentulus, écrite l'année suivante, *Ad Fam.*, I, 9.

(2) Cf. W. Büchner, *Annot. crit. ad or. pr. Balbo*, Schwerin, 1866, in-4; Gasquy, *De Cic. pr. Balbo oratione*, 1886.

résolution au sujet de la loi Gellia-Cornélia. De plus, cette dernière exceptait les villes qui étaient liées par un traité *consacré*, c'est-à-dire par un traité ayant reçu l'approbation du peuple romain, et telle était la nature de celui de Gadès. Balbus choisit pour avocats Pompée et Crassus, qui s'adjoignirent Cicéron et lui laissèrent dans cette plaidoirie le rang le plus honorable avec le soin d'achever leur œuvre en parlant le dernier.

L'orateur tout d'abord s'excuse d'avoir à parler après des hommes tels que Crassus et Pompée, et fait valoir, en faveur de son client, l'autorité de ces deux illustres citoyens: il appuie surtout sur la glorieuse recommandation de Pompée qui, à elle seule, selon lui, suffirait pour établir la bonté de la cause; car ce grand homme, qui a conféré le titre de citoyen à l'accusé et que tacitement on s'efforce d'atteindre en ce moment, est incapable de rien faire ou de rien dire contre les lois, dont il a la parfaite connaissance. Mais Balbus n'a pas seulement pour lui la précieuse amitié des plus grands personnages; ses qualités personnelles, son courage, ses services sont autant de titres à la bienveillante attention des juges. Après cet exorde, l'orateur traite la question de droit. Il cherche à démontrer que, si le consentement d'une ville fédérée est nécessaire pour l'exécution chez elle d'une loi indifférente au salut de l'État, il n'en est pas de même quand il s'agit d'une loi, comme celle de Gellius et Cornélius, qui intéresse le peuple romain, auquel il ne saurait être interdit de récompenser les services qu'on lui a rendus. A ses raisonnements il joint de nombreux exemples d'étrangers appelés ainsi, surtout par Marius, au droit de cité romaine sans que les formalités en question aient été remplies. Il se demande même, si, en fait, les Gaditains, dont, en droit, le consentement n'était pas nécessaire, ne l'ont pas donné, puisqu'ils viennent d'envoyer une députation pour implorer les juges en faveur de Balbus et qu'ils lui ont accordé le droit d'hospitalité publique comme à un citoyen romain. Quant au traité de Gadès, qui, à la vérité, a toujours été

observé, jamais, dit-il, il n'a été consacré, et, s'il l'eût été, cette ordonnance du peuple romain se trouverait annulée par une ordonnance postérieure. Cette démonstration achevée, Cicéron, dans sa péroraison, revient sur la personne même de l'accusé, qui a bien administré sa fortune, mais qui ne l'a pas mal acquise, comme osent le dire ses accusateurs; il voit en lui un homme parfaitement honorable, digne en tout point de la protection que lui témoignent et Pompée et César : car Balbus, ami de Pompée, est un des officiers[1] de César et a pris part à ses succès en Gaule. L'orateur craint que ce ne soient surtout ces hautes amitiés qui excitent contre l'accusé les nombreux et puissants ennemis de ces deux grands hommes, et, après avoir fait un appel véhément à la concorde, il prie les juges de rester étrangers à de pareilles injustices, en décidant lequel ils aiment mieux, ou que l'amitié des citoyens illustres fasse la gloire d'un homme, ou qu'elle entraîne sa ruine.

« Accedat etiam illud, ut statuatis hoc judicio, utrum posthac amicitias clarorum virorum calamitati hominibus, an ornamento esse malitis. »

Ce plaidoyer, qui présente quelque intérêt historique par les renseignements qu'il fournit sur la collation en certains cas du droit de cité, est surtout remarquable par le soin avec lequel Cicéron montre en Balbus un infortuné qui se trouve traduit en justice, « non pour un délit personnel, mais pour le bienfait d'un grand homme, non pour combattre une accusation, mais pour débattre à ses périls un point de droit public[2] ». Quant à cette question de droit, la traite-t-il en jurisconsulte ? Il nous semble bien que non. Il discute ici les lois avec plus de finesse que de solidité, et

(1) Il était, auprès de César, le *præfectus fabrum*, soit l'ingénieur en chef chargé de la construction des machines de guerre. Voir mon ouvrage sur la *Milice romaine*, IVe partie, ch. 7.

(2) « ... qui non de suo peccato, sed de hujus summi et clarissimi viri facto; non de aliquo crimine, sed periculo suo de publico jure disceptat. » Ch. 28.

l'on sent que, dans l'explication qu'il donne des textes, il se sert pour les besoins de la causo de toute l'ingéniosité de son esprit : c'est par insinuation qu'il procède dans le discours entier; il y déploie d'autant plus d'habileté qu'il sait apparemment ne pas pouvoir produire une conviction complète. Les juges, en donnant gain de cause à Balbus, ont donc, sans aucun doute, envisagé beaucoup moins la légalité de son titre que sa situation personnelle et la valeur de ses amis. C'était tout ce que demandait l'avocat. Son client lui en fut fort reconnaissant, et réussit plus tard, après la bataille de Pharsale, à lui être très utile auprès de César [1].

POUR M. CÆLIUS RUFUS [2]. — Fils d'un chevalier romain, Cælius Rufus, qui s'était préparé au barreau sous la direction de Cicéron et de Crassus, s'y était distingué de bonne heure, et, jeune encore, avait fait condamner comme complice de Catilina le consulaire C. Antonius. Mais après avoir sans succès poursuivi une première fois pour faits de brigue et de corruption L. Sempronius Atratinus, il venait de lancer contre lui une nouvelle accusation, lorsqu'il eut à se défendre lui-même. Clodia, la veuve de Métellus Céler, la Lesbie du poète Catulle, qui s'était éprise du jeune orateur et l'avait captivé quelque temps, s'étant vue délaissée par lui, jura sa perte et le fit accuser de tentative d'empoisonnement contre elle. Quatre orateurs, Hérennius, Balbus, Clodius et le fils d'Atratinus se partagèrent l'accusation, en joignant au point principal beaucoup d'autres griefs, tels que d'avoir maltraité son père, frappé un sénateur, envahi les biens de Palla, excité une sédition à Naples, corrompu les suffrages du peuple, emprunté de l'or à Clodia pour faire assassiner les députés d'Alexandrie, comploté avec Catilina; ils lui reprochèrent jusqu'à l'obscurité de sa

(1) Voy. les *Lettres à Atticus*, VIII, 15; IX, 8 et 13.
(2) Cf. C. Barwes, *Quæst. Tull. spec. I ad Cæl. orat. spectans*, Gött., 1868, 39 p.



naissance, et Hérennius insista surtout sur son libertinage et la dépravation de ses mœurs. Cælius, comme il était naturel, parla le premier dans sa propre cause; mais son talent oratoire se prêtait beaucoup plus à l'attaque qu'à la défense, et il dut se considérer comme fort heureux d'avoir l'aide de Crassus et de Cicéron. Crassus se chargea de le justifier par rapport aux biens de Palla, à la sédition de Naples et à l'assassinat de la députation d'Alexandrie; Cicéron le défendit sur tout le reste.

L'exorde est adroitement tiré de cette circonstance que les accusateurs avaient choisi un jour de fête pour procéder contre Cælius : l'orateur s'étonne qu'ils semblent assimiler ainsi la cause de son client aux crimes d'État spécifiés par la loi Lutatia. Il répond à leurs nombreux griefs. On reproche à Cælius une naissance obscure; mais, comme la plupart des juges présents et comme Cicéron lui-même, il est fils d'un chevalier romain. Il a manqué aux devoirs de la piété filiale : c'est de quoi son père seul peut l'accuser, et le deuil visible de son père plaide, au contraire, pour lui. Il n'est point estimé dans son pays natal; il a commis plus d'un outrage à la pudeur; il s'est endetté par ses dépenses exagérées; il a quitté la maison paternelle pour en louer une sur le mont Palatin; il a insulté, le soir, des femmes mariées : mais ses concitoyens envoient une députation des plus considérés d'entre eux pour faire son éloge devant le tribunal; il n'y a aucune preuve de ces actes impudiques, et ce sont là des médisances qui ne donnent lieu contre lui à aucune action juridique; ses dettes et ses dépenses ne sont pas ce qu'on a dit; s'il a quitté la maison paternelle, son père lui-même le lui a conseillé pour qu'il fût plus à portée de ses affaires et du Forum; et quant aux femmes insultées, pourquoi les témoins, qui en parlent aujourd'hui, n'ont-ils pas tiré satisfaction de ces insultes en leur temps? On lui impute à crime ses liaisons avec Catilina : mais ce conspirateur a trompé bien d'autres honnêtes gens par l'apparence de qualités recommandables, et peut-on soupçonner Cælius d'avoir pris part à

sa conjuration, lui qui a fait condamner pour ce crime le consulaire Antonius? On l'accuse également de corruption de suffrages, quand c'est lui qui poursuit pour brigue le père d'un de ses accusateurs! On dit aussi qu'il a frappé un sénateur dans les comices : si ce fait était vrai, pourquoi ce sénateur aurait-il attendu, pour s'en plaindre, que Clodia l'y poussât? — Tous ces griefs, brièvement et clairement réfutés, l'orateur rappelle en quelques mots ceux qu'a déjà traités Crassus, et en arrive à ce qui regarde Clodius personnellement et le point principal de l'accusation. Avant de discuter à fond ces deux imputations d'emprunt d'or et d'empoisonnement, il montre ce qu'est cette courtisane de haut rang et combien doit être suspect le témoignage d'une pareille femme, désireuse de vengeance; il cherche aussi à expliquer la liaison de Cælius avec elle par une de ces faiblesses passagères, qu'il faut, dit-il, en adoptant une morale conforme aux besoins de sa cause, pardonner souvent à la jeunesse. Cælius d'ailleurs, s'empresse-t-il d'ajouter, a prouvé suffisamment, par ses travaux et ses succès, que, si les plaisirs l'ont parfois distrait, ils ne l'ont jamais enchaîné. — Comment croire qu'il aurait emprunté de l'or à Clodia pour le donner aux esclaves de Luccéius afin qu'ils assassinassent Dion d'Alexandrie, qui logeait chez Luccéius? Non seulement cette imputation est absurde en elle-même, puisqu'on ne prend point pour complices d'un tel crime des esclaves que l'on ne connaît pas; mais, outre qu'elle n'est appuyée d'aucune preuve, elle est démentie par la déposition même de Luccéius. Cet emprunt d'or n'est donc qu'une invention de Clodia, sur qui il serait facile de retourner l'arme dont elle se sert : car si elle était liée avec Cælius au point de lui donner de l'or, Cælius ne lui aurait rien caché de l'usage qu'il voulait en faire, et, comme lui, elle serait coupable du crime. — Reste l'accusation d'empoisonnement. Comment ose-t-elle mettre en avant un pareil motif? Oublie-t-elle la mort de Métellus Céler, son époux? L'orateur retrace avec émotion ses derniers moments et s'écrie :

« Ex hac igitur domo progressa ista mulier, de veneni celeritate dicere audebit? Nonne ipsam domum metuet, ne quam vocem eliciat? Non parietes conscios, non noctem illam funestam ac luctuosam perhorrescet[1]? »

« Et c'est en sortant d'une telle maison que cette femme osera parler du prompt effet d'un poison? Elle ne craindra pas que la maison même élève la voix? Ces murs témoins du crime, cette nuit funeste et désastreuse, ne la feront pas tressaillir d'effroi? »

Après cette allusion terrible aux soupçons[2] inspirés contre Clodia par la mort de son mari, l'orateur démontre que l'imputation tentée par elle contre Cælius ne repose sur rien, « qu'on ne trouve ni preuve quant au fait, ni soupçon quant au motif, ni résultat quant à l'exécution. »

« Nullum argumentum in re, nulla suspicio in causa, nullus exitus criminis reperitur[3]. »

Il en conclut qu'on ne saurait appliquer à son client la loi Lutatia, qui n'a pas été établie pour servir d'instrument à la colère d'une femme; et, dans une péroraison touchante, où il intéresse les juges en faveur de Cælius par un récit abrégé de sa vie, il les exhorte à le conserver à son jeune fils, à son vieux père, à la République.

Cette cause, dans laquelle Cicéron se trouvait contraint, comme avocat, de pardonner à la jeunesse de Cælius certaines fautes, qu'il n'aurait jamais excusées comme moraliste, présentait une partie fort délicate à traiter; mais, si l'on peut reprocher à un consulaire si digne de s'être montré trop peu sévère à l'égard des mauvaises mœurs, il faut reconnaître néanmoins que l'orateur ne s'est pas tiré sans adresse de ce passage difficile. L'ensemble du plaidoyer forme un de ses ouvrages les plus piquants. Il y

(1) Ch. 24.
(2) Voir ce qui est dit de ces soupçons dans le chapitre sur Catulle, t. II, p. 547.
(3) Ch. 28.

réunit tous les tons, et à côté des saillies les plus légères, du badinage le plus agréable, on y trouve des morceaux d'une énergie et d'un pathétique incomparables. Le portrait de Catilina[1], par exemple, est un des plus nets qu'on ait tracés de cet habile conspirateur. Il serait difficile de trouver ailleurs plus d'émotion que dans toute la péroraison et dans le récit de la mort de Métellus Céler. La sœur de son ennemi Clodius surtout lui a inspiré des mouvements oratoires remarquables : rien de sanglant comme l'invective qu'il lui adresse par la bouche du vertueux Appius Claudius Cæcus, un de ses ancêtres, évoqué du tombeau; rien d'ironique et d'amer comme les paroles qu'il prête au jeune frère incestueux de cette Clodia, quand il lui conseille de ne pas compromettre, par un éclat imprudent, la paix dont elle jouit au sein du libertinage. Cicéron, qui parlait après deux avocats, semble avoir voulu rompre autant que possible l'uniformité de la cause par la variété de ses digressions et de ses moyens. Les juges ne durent pas s'ennuyer en l'écoutant; soumis aux impressions diverses qui avaient fait disparaître peu à peu les présomptions contraires à l'accusé, ils l'acquittèrent[2].

CONTRE L. CALPURNIUS PISON[3]. — Nous avons vu que Pison, après le discours de Cicéron *sur les provinces consulaires*, avait été rappelé de Macédoine. Dès sa rentrée au Sénat, il se plaignit, non pas de la mesure qui avait été prise, puisqu'elle était conforme à la loi, mais des termes outrageants dont s'était servi Cicéron à son égard, et il l'attaqua violemment. La réponse ne se fit pas attendre.

(1) Voir *Appendice*, LXXXII.

(2) Cælius ne cessa point, par la suite, de se montrer fort attaché à celui qui l'avait si bien défendu. On trouve plusieurs de ses lettres au livre VIII des *Lettres familières*.

(3) Palimps. de Turin ; ms. de Rome (Bas. de S. P.), du VIIIe s.; fragm. retrouvés dans un ms. de Nicolaus Cusanus et publiés par J. Klein, Berlin, 1866.

Ce discours, dont le commencement nous manque, est divisé en trois parties. Dans la première, Cicéron établit un parallèle entre lui-même et son adversaire. Pison est parvenu aux honneurs par son adresse à dissimuler ce qu'il était et grâce au nom de ses ancêtres; lui, homme nouveau, n'y est arrivé que par son mérite; et, pendant son consulat, il a sauvé la République; Pison et son collègue Gabinius, au contraire, pendant le leur, se sont montrés les émules de Catilina. Pison ose incriminer le départ de Cicéron; mais quelle différence entre ce départ, accompagné des vœux et des regrets de ses concitoyens, et celui de Pison poursuivi jusqu'en Macédoine par l'exécration publique! Quelle différence aussi, pendant leur absence, entre le silence prudent de Pison, n'osant même pas écrire au Sénat de peur d'essuyer un affront semblable à celui de Gabinius, dont les demandes d'honneurs étaient honteusement rejetées, et les marques d'estime que lui-même obtenait du Sénat, des magistrats et de toute l'Italie! Il compare enfin l'éclat de son retour à l'obscurité de celui de Pison, qui, seul des consulaires gouverneurs de Macédoine, est revenu de cette province sans obtenir le triomphe. Profitant, à cette occasion, d'une parole maladroite de Pison, qui s'était dit peu jaloux de cet honneur, il admire cette prétendue philosophie, feint de regretter que les grands hommes ne se nourrissent point de pareilles leçons, et suppose ironiquement un discours de Pison à César pour l'engager à ne pas triompher. — La seconde partie comprend, avec un examen de la vie publique et privée de Pison, la réfutation de certains reproches qu'il venait d'adresser à Cicéron. L'orateur insiste sur celui qui lui est le plus sensible : il ménageait, lui disait-on, Pompée et César à qui il devait en vouloir; il tient à expliquer sa conduite envers eux, en prouvant qu'il n'a aucun sujet d'être leur ennemi. — La troisième partie rappelle tous les actes odieux commis par Pison dans le gouvernement de la Macédoine. Si, à son retour, il n'a pas été accusé, il peut l'être, il tremble de l'être, il est condamné

par tout le monde et par lui-même ; et Cicéron, en terminant, se déclare plus satisfait de le voir réduit à cette humiliante posture que formellement accusé[1].

« Nunquam ego sanguinem expetivi tuum ; nunquam illud extremum, quod posset esse improbis et probis commune, supplicium legis ac judicii ; sed abjectum, contemtum, despectum a ceteris, a te ipso desperatum et relictum, circumspectantem omnia, quidquid increpuisset, pertimescentem, diffidentem tuis rebus, sine voce, sine libertate, sine auctoritate, sine ulla specie cousulari, horrentem, trementem, adulantem omnes videre te volui : vidi[2]. »

« Jamais je n'ai eu soif de ton sang ; jamais je n'ai désiré pour toi ce coup fatal qui peut frapper l'innocent et le coupable et que portent le juge et la loi. Mais Pison avili, méprisé, dédaigné par les autres, se désespérant, s'abandonnant lui-même, interrogeant d'un regard inquiet tout ce qui l'entoure, alarmé au moindre bruit, toujours défiant et craintif, sans voix, sans assurance, sans considération, sans aucune ombre de dignité consulaire, frissonnant, tremblant, rampant devant tout le monde : voilà ce que je voulais voir ; je l'ai vu... »

Comme le discours contre Vatinius, celui-ci n'est qu'une longue invective. On y trouve plus de régularité dans la composition, mais les injures y sont exprimées, dans certains passages, avec la même crudité, le même manque de retenue, et l'on est surpris, en les lisant, de voir à quel abus de l'éloquence pouvait alors s'abandonner un orateur, même au milieu du Sénat. Pison, à la vérité, tout consulaire qu'il était, passait pour un homme difficile à calomnier, quoi qu'on pût dire contre lui, mais il est pourtant des épithètes basses et grossières que, de la part d'un grand personnage, il eût été plus digne de ne pas faire

(1) L'accusation formelle suivit de près ce discours. Mais Pison dut son acquittement à un incident fortuit. Il allait être condamné, lorsque, pour implorer les juges, il se prosterna plusieurs fois à leurs pieds, le visage contre terre; comme il venait de pleuvoir, la boue s'attacha à sa figure, et son aspect lamentable excita subitement la commisération de tous.

(2) Ch. 41.



entendre en pareille assemblée. De telles invectives, si elles n'étaient accompagnées de discours tout autres, nous donneraient une singulière idée de la haute société des Romains et de leurs mœurs parlementaires.

POUR CNÆUS PLANCIUS[1]. — Un jeune noble, Marcus Juventius Latérensis, ayant échoué dans les élections pour l'édilité contre Cn. Plancius, fils d'un simple chevalier, l'accusa d'avoir formé des cabales, et L. Cassius se joignit à lui dans cette poursuite. Cicéron, malgré l'amitié qui le liait aux deux accusateurs, n'hésita pas à défendre Plancius, qui, étant questeur en Macédoine, s'était empressé de lui offrir un asile et lui avait prodigué, pendant son exil, les soins les plus affectueux.

Il est douteux que nous ayons le plaidoyer tel qu'il a été prononcé ; car voici ce que nous lisons dans une lettre de Cicéron à son frère Quintus : « Les ouvrages que vous attendez de moi sont commencés, mais je ne puis les achever en ce moment ; quant aux plaidoyers pour Scaurus et pour Plancius, si instamment demandés, je les ai finis[2]. » Or, la lettre est d'un an postérieure à l'affaire : on peut donc supposer que l'auteur avait remanié quelque peu son discours pour en faire une œuvre plus littéraire. Il est manifeste aussi que l'œuvre a subi, en plusieurs endroits, des altérations d'autant plus regrettables qu'elle est une des plus intéressantes du recueil entier. Elle se fait surtout remarquer par la qualité la plus opposée au défaut qui vient d'être relevé dans l'invective précédente, par l'urbanité : l'orateur n'y parle qu'avec tous les égards convenables de ses deux adversaires, dont il n'oublie pas un seul instant qu'il est l'ami.

Après avoir protesté de la peine qu'il éprouve d'avoir à plaider contre Latérensis, dans une cause qui nécessite, pour ainsi dire, un parallèle entre les parties, il fait remar-

(1) Mss. de Munich, Berlin, Florence (bibl. Laurent).
(2) *Ad Quint.*, III, 1.

quer, en éludant autant que possible ce parallèle, que la multitude ne raisonne pas toujours ses choix, qu'elle aime surtout ceux qui s'efforcent de lui plaire, et que Latérensis n'a peut-être pas montré auprès d'elle le même empressement que son rival; que l'éclat de sa naissance, loin de lui être utile, a pu lui nuire devant le peuple; que les habitants d'Atina, sa patrie, n'ont pas montré en sa faveur autant d'activité que ceux de Tusculum en faveur de Plancius; que, de plus, celui-ci a eu, par son père, l'appui de tous les chevaliers romains, et a trouvé dans sa propre intervention à lui, Cicéron, qui tenait à témoigner sa juste et profonde reconnaissance, une aide non sans valeur. Il parle ensuite de la vie de son client, loue ses nombreuses qualités, réduit à néant quelques doutes élevés sur ses mœurs comme sur certaines actions de son père, dont on voudrait le rendre responsable. Arrivant enfin au point principal, il prouve que Plancius, honorable en toute sa conduite, jouit à bon droit de l'estime générale, qu'il n'a eu besoin de recourir à aucun moyen illicite pour se faire élire, qu'il peut rendre compte des suffrages qu'il a obtenus, et que l'accusation ne repose, en somme, que sur de vagues soupçons, sur des rumeurs incertaines, dont on ne saurait faire dépendre le sort d'un citoyen. L'orateur d'ailleurs reconnaît chez Latérensis les vertus dont a parlé Cassius, il ne méconnaît pas non plus les services qu'il a rendus à plusieurs villes; mais il explique combien on ignore à Rome les événements qui se passent ailleurs, et raconte, à ce sujet, de la façon la plus piquante, le déboire qu'il a jadis éprouvé personnellement, en revenant de Sicile, après sa questure[1]. Ceci lui sert de transition pour passer à la seconde partie du discours, qu'il consacre surtout à la réfutation des reproches que les accusateurs lui ont adressés à lui-même. On lui a dit qu'il exagérait les titres de Plancius à sa reconnaissance; mais, en principe, l'excès dans cette vertu n'est point un défaut, et, en fait, sa gratitude, quel-

(1) Voir page 15.



que vive qu'elle soit, répond à peine au bienfait qu'il a reçu. On lui a parlé aussi de la faiblesse qu'il aurait montrée en quittant Rome, et du peu de liberté qu'il garderait actuellement en se montrant depuis peu favorable à de hauts personnages dont il n'était pas autrefois le partisan; mais il rappelle que c'est son dévouement à la patrie qui lui a dicté sa conduite lors de son départ; et, sur le second point, il répond que la liberté consiste à soutenir toujours les idées que réclament, en chaque temps, l'intérêt de la République et le bien de la paix. Après cette digression, et reparlant de son exil, il revient à Plancius, dépeint avec une sensibilité touchante l'accueil, les soins de ce véritable ami, qui lui a témoigné, dans ses malheurs, le dévouement d'un fils, et pour qui il implore les juges avec les prières et les larmes d'un père.

A la suite de ce discours, un des plus élégants, des mieux raisonnés et des plus pathétiques de l'orateur, Plancius fut absous. Nous savons que, plus tard, après la bataille de Pharsale, il souffrit, à son tour, comme la plupart des partisans de Pompée, les douleurs de l'exil, et nous aimons à voir, par les consolations que Cicéron lui adressait alors [1], que le cœur du grand citoyen n'avait rien perdu de cette reconnaissance dont il avait parlé si noblement [2] dans son plaidoyer.

POUR C. RABIRIUS POSTUMUS [3].— L'ancien consul Gabinius, l'ennemi de Cicéron, ayant été accusé d'avoir reçu dix mille talents de Ptolémée Aulétès pour le rétablir sur le trône d'Alexandrie, venait d'être condamné, quoiqu'il eût été défendu par Cicéron lui-même, obéissant aux instances simultanées de César et de Pompée. Mais le coupable ne pouvait payer l'amende fixée, et, comme la loi Julia,

(1) *Ad Fam.*, IV, 14, 15.
(2) Voir *Appendice*, LXXXIII.
(3) Il était neveu et fils adoptif de C. Rabirius défendu par Cicéron, pendant l'année de son consulat, dans un procès de lèse-majesté. — Pour ce discours, mss. récents; et fragm. dans l'ancien ms. de Rome (bibl. du Vatican) déjà cité à propos du *pro Fonteio*.

De repetundis, dans la partie qu'elle appelait *quo ea pecunia pervenerit*, donnait le droit aux accusateurs de recourir à ceux dans les mains de qui avaient passé les sommes volées, C. Memmius Gémellus poursuivit C. Rabirius Postumus qui avait été, disait-on, l'agent de Gabinius. Ce Postumus, en effet, avait prêté autrefois à Ptolémée des sommes considérables représentant sa fortune, et pour ne pas être ruiné, avait déterminé Gabinius à rétablir Ptolémée sur le trône d'Égypte en lui faisant garantir par une société de fermiers d'État, qu'il avait formée, les engagements pécuniaires du roi détrôné. Cicéron, se souvenant des services reçus de l'accusé pendant son exil, ne lui refusa pas le secours de sa parole ; et ce plaidoyer, sans avoir tout le mérite littéraire du précédent, n'en est pas moins, pour la régularité de la composition, l'habileté des moyens, la convenance et la modération de la discussion, la générosité des sentiments qui y sont exprimés, un de ceux qui lui ont fait grand honneur.

Après un bref exorde, il explique comment son client a été conduit à commettre l'imprudence de prêter de l'argent à Ptolémée, et il affirme qu'en cet acte il n'y a pas eu de crime. D'abord le prêt n'a nullement été consenti pour servir à corrompre le Sénat ; le Sénat n'a pas été corrompu ; et quand même il l'eût été, Postumus, étranger à cette corruption, n'en pourrait encourir la responsabilité. Cette première accusation réfutée, Cicéron affirme que, pour la saisie des deniers qu'on répète sur Gabinius, Postumus ne saurait être atteint par la loi Julia, à laquelle ne sont pas assujettis les chevaliers romains ; et il insiste habilement sur cette question de principe, qui sans nul doute intéressait plus d'un juge. Il repousse ensuite les diverses propositions de Memmius. Il dit que Rabirius n'a pas conseillé à Gabinius son expédition d'Égypte. Il reconnaît à la vérité que Rabirius a été l'intendant de Ptolémée et a quitté la toge romaine pour le manteau grec, mais il trouve dans ce fait, rendu nécessaire par les événements et l'imminence d'une ruine complète, un motif de commisération et non un sujet

d'accusation. Il nie d'ailleurs que Postumus, lorsqu'il était chargé de lever de l'argent pour Gabinius, en ait jamais levé pour lui-même, et aux affirmations des députés d'Alexandrie sur ce point il oppose un manque de preuves, qui fait douter de leur témoignage. Enfin, au soupçon formulé par Memmius que l'accusé cacherait de l'argent pour se dérober aux effets de la poursuite, il répond par la peinture de la situation lamentable d'un homme à qui la vie serait impossible sans les libéralités de César, dont la noblesse d'âme sait allier aux brillantes vertus d'un grand homme les vertus plus simples mais non moins belles de la bienfaisance et de l'amitié. Il termine en rappelant les services que lui-même a reçus de Rabirius et en suppliant les juges de ne point condamner un innocent qu'accable déjà l'infortune[1].

POUR TITUS ANNIUS MILON[2]. — On a trouvé dans la biographie[3] les détails concernant le meurtre de Clodius et le procès de Milon: on sait que Cicéron n'avait pu parler avec sa présence d'esprit ordinaire, et que, pour remplacer son plaidoyer, qui n'avait pas réussi et que nous n'avons pas, il en écrivit à loisir un second, qui est l'ouvrage en notre possession et qui est regardé comme un modèle des compositions de ce genre.

Un exorde grave et noble prépare la cause avec art en détruisant adroitement des préventions dangereuses. L'orateur établit: qu'il y a des circonstances où le meurtre devient légitime, surtout lorsqu'on repousse la force par la force; que le Sénat a pu regarder comme un attentat contre la sûreté publique le combat de Clodius et de Milon sans rien préjuger contre l'innocence de celui-ci, le vrai coupable étant l'agresseur ; et que, si Pompée a livré l'ac-

(1) Rabirius Postumus fut acquitté et resta dans la suite attaché au parti de César, son bienfaiteur.

(2) Mss. de Munich, Berlin, Florence. — Éd. de C. Halm. (collect. Weidmann), 1874; éd. de J. Martha, 1896. — Comme curiosité citons la traduction en grec par W. Birkler, Stutt., 1860, in-4.

(3) Voir p. 41.

cusé à un tribunal extraordinaire, le choix de juges intègres et éclairés n'est point une menace à son égard. Il expose ensuite les faits, et, dans une narration d'autant plus habile qu'elle n'a pas l'air de l'être, il dispose les esprits à recevoir bientôt ses moyens de défense. « De toutes les préparations, dit Quintilien, les meilleures sont celles dont l'habileté reste inaperçue. Ainsi de tout ce que dit si bien Cicéron pour insinuer que c'est Clodius et non Milon qui a dressé une embuscade à son ennemi, rien ne me paraît plus adroit que ce récit si simple en apparence :

« Milo autem, quum in senatu fuisset eo die, quoad senatus dimissus est, domum venit ; calceos et vestimenta mutavit ; paullisper, dum se uxor, ut fit, comparat, commoratus est... »

« Pour Milon, après être resté ce jour-là, au Sénat jusqu'à la fin de la séance, il revint chez lui, il changea de chaussure et de vêtement, et durant quelque temps, pendant que sa femme s'apprêtait, comme c'est l'usage, il attendit... »

Que Milon paraît tranquille et resssemble peu à l'homme qui prépare un crime! Telle est l'impression que donne l'excellent orateur, non seulement par les détails mêmes dans lesquels il entre en retraçant la lenteur et le calme de ce départ, mais encore par ces expressions si simples, si ordinaires, et qui dissimulent son artifice. S'il en avait employé d'autres sur un ton plus élevé, elles eussent éveillé l'attention des juges qui se seraient mis en garde contre l'avocat. Si le passage paraît froid à plusieurs, cela prouve que les juges ont dû y être trompés, puisque le lecteur lui-même n'en saisit pas la finesse[1] ». La fin de la narration fournit un autre exemple de la même habileté. Au lieu de dire que les esclaves de Milon ont tué Clodius, Cicéron se sert d'une circonlocution adoucie, dont les

(1) *Inst. Orat.*, IV, 2.

termes mêmes semblent à l'avance justifier l'action accomplie :

«... partim occisi sunt; partim, quum ad rhedam pugnari viderunt, et domino succurrere prohiberentur Milonemque occisum etiam ex ipso Clodio audirent, et revera putarent, fecerunt id servi Milonis (dicam enim non derivandi criminis causa, sed ut factum est), neque imperante, neque sciente, neque præsente domino, quod suos quisque servos in tali re facere voluisset[1]. »

« Une partie de ses esclaves fut massacrée; les autres, voyant qu'on livrait combat près de la voiture, et qu'ils ne pouvaient porter secours à leur maître, entendant Clodius lui-même crier que Milon était tué, et croyant qu'il disait vrai, firent alors, (je ne veux pas éluder l'accusation, mais énoncer le fait exactement), sans que leur maître l'ordonnât, sans qu'il le sût, sans qu'il le vît, ce que chacun de nous, en pareille circonstance, aurait voulu que fissent ses esclaves. »

C'est ainsi que tous les détails de la narration concourent à rendre plus facile la preuve de cette double proposition qu'affirme enfin l'orateur avec hardiesse : le meurtre de Clodius a été une action légitime, une action même glorieuse. Dans la première partie, il montre, par le caractère cruel de Clodius, par l'intérêt qu'il avait à se défaire de Milon, par les menaces qu'il venait de proférer, par toutes les circonstances qui ont précédé et accompagné l'acte, que lui seul, avec préméditation, a été l'agresseur, tandis que Milon, dont la loyauté est connue, et qui n'était nullement intéressé à la mort de Clodius, s'est trouvé dans la situation d'un homme attaqué à l'improviste et dont le courage triomphe d'un guet-apens. Milon d'ailleurs, fort de son innocence, n'est-il pas venu se remettre de lui-même au pouvoir de Pompée dont il connaissait les préventions contre lui? Dans la seconde, Cicéron soutient que, lors même que Milon aurait tué Clodius de dessein prémédité, son action, utile à la République et digne d'éloge, ne sau-

(1) Ch. 10.

rait être condamnée par ses concitoyens, qui sont heureux de la mort d'un tel scélérat, et qui frémiraient tous à l'idée de le revoir en vie. Milon, conclut-il, ne craindrait donc pas d'avouer qu'il a voulu tuer Clodius, si telle était la vérité; mais il n'a été que l'instrument des dieux protecteurs de Rome : les dieux eux-mêmes ont châtié ce monstre, qui, même après sa mort, par les mains de ses satellites, a incendié le Sénat, profané le temple de Castor, ensanglanté le Forum. Cette seconde partie est aussi remarquable par la véhémence et la majesté des mouvements oratoires que la première par la méthode, la netteté, la vigueur du raisonnement. Quant à la péroraison, elle est si noble et en même temps si touchante et si pathétiqne qu'elle a fait l'admiration des rhéteurs de tous les temps. Le fier Milon n'avait voulu se plier à aucune des humiliantes démarches auxquelles recouraient ordinairement les accusés : il n'était pas venu tout en deuil implorer ses juges. Cicéron se charge à lui seul de les supplier. « Il s'empare, dit Quintilien, de la grandeur d'âme de son client pour lui concilier l'estime de ses juges, et il prend pour lui-même le rôle de suppliant[1] ». La Harpe développe la même pensée: «C'est un coup de l'art, un trait unique que cette péroraison, où l'orateur, ne pouvant appeler la pitié sur celui qui la dédaignait, prend le parti de l'implorer pour lui-même, prend pour lui le rôle de suppliant, afin d'en répandre l'intérêt sur l'accusé, et rend à Milon toutes les ressources qu'il refusait, en lui laissant tout l'honneur de sa fermeté[2] ». Plus on relit cette admirable harangue, et plus on est convaincu, comme l'était Milon, à Marseille, que, si en effet Cicéron l'avait prononcée telle qu'il l'a écrite, malgré la puissante hostilité de Pompée et des nombreux ennemis de l'accusé, sa cause eût été gagnée.

(1) « Ergo et ille captavit ex ipsa præstantia animi favorem, et in locum lacrymarum ejus ipse successit. » *Inst. Orat.*, VI, 1.

(2) *Cours de Litt.*, L. II, ch. IV, sect. 5. — Voir *Appendice*, LXXXIV.



III

POUR M. MARCELLUS[1]. — Le titre de *pro Marcello*, qui semble être celui d'un plaidoyer en faveur d'un accusé, n'est pas exact; car le discours, qu'il désigne, a été improvisé dans le Sénat pour remercier César du rappel de Marcellus au moment même où le dictateur venait d'accorder cette grâce aux sollicitations pressantes et unanimes des membres de l'assemblée[2]. Cicéron éprouvait une vive affection pour Marcellus qui, depuis la dictature de César, vivait isolé à Mitylène, dans l'île de Lesbos. Rien ne pouvait être plus agréable au grand orateur que l'acte de générosité qui lui rendait un ami si cher. Aussi, dans l'élan de sa joie et de sa reconnaissance, rompit-il le long silence qu'il avait gardé depuis que la République se trouvait sous le joug d'un maître.

Il tire précisément son exorde de ce silence, auquel un profond sentiment de gratitude lui commande de mettre fin. Puis il semble diviser son discours en deux parties. Dans la première, il exalte les vertus guerrières, les exploits et les conquêtes de César, mais pour rehausser sa clémence, qui sera pour lui un titre de gloire, dont l'éclat surpassera encore celui de ses triomphes : car le vainqueur généreux, dit-il, qui pardonne aux vaincus, sait vaincre la victoire même. Dans la seconde, tout en affirmant que la générosité désarme naturellement toute hostilité, il conseille à César de ne pas négliger cependant le soin d'une

(1) Pour ce discours comme pour les deux suivants, mss. de Berlin, de Bruxelles, de Florence (bibl. Laur. plut. XLVIII, nº 25); pour le *pro Marcello* seulement et une partie du *pro Ligario*, autre ms. de Florence (bibl. Laur., L, 45) du xᵉ s., dont la *Paléographie* de M. Chatelain donne un spécimen.

(2) V. p 47. — Voir *Appendice*, LXXXV.

vie qui devient nécessaire aux Romains. Il lui montre l'usage, de plus en plus glorieux, qu'il en doit faire, et l'exhorte vivement à travailler au rétablissement et au bonheur de la République, lui garantissant pour cette noble entreprise le concours de tous les bons citoyens, dont la reconnaissance, dès ce jour, lui est acquise par la mesure de clémence qu'il vient de prendre à l'égard de Marcellus.

Cette analyse de quelques lignes montre assez que, dans ce discours de remercîment, Cicéron ne parle pas en flatteur désireux seulement de caresser l'orgueil d'un vainqueur tout-puissant. S'il se plaît tout d'abord à l'éloge pompeux des grandes actions et des vertus de César, il ne l'exprime qu'avec une parfaite sincérité[1], dignement, dans une pensée généreuse; car c'est de cet éloge même qu'il tire ensuite la courageuse leçon que renferme la seconde partie. Loin de le blâmer de louanges exagérées, il faut comprendre ce à quoi elles tendent et lui savoir gré du noble et généreux effort tenté pour la liberté de son pays. Certes il y avait de l'audace à adresser alors à César des paroles comme celles-ci : « Je souffre de voir que le destin d'une république, fondée pour l'éternité, dépende tout entier de la vie d'un homme qui doit mourir... Vous avez beaucoup fait pour enlever l'admiration des hommes; vous n'avez pas fait assez pour mériter leurs éloges... Vous ne les mériterez que si la République ne reste pas comme elle est[2] ». Le *pro Marcello*, dit avec raison La Harpe, est « le discours le plus noble et le plus pathétique, et en même temps le plus patriotique, que la reconnaissance, l'amitié et la vertu puissent inspirer à une âme élevée et sensible. Il est impossible de le lire sans admiration et sans attendrissement. On cou-

(1) Ce qui prouve bien la sincérité de l'émotion causée à Cicéron par la clémence de César, c'est qu'on la retrouve dans une lettre adressée par lui à Sulpicius et qui n'était pas écrite pour le public : « Ce jour m'a paru si beau, lui dit-il, que j'ai cru voir la République renaître. » *Ad Fam.*, IV, 4.

(2) Ch. 7, 8. — Cf. G. Boissier, *Cicéron et ses amis*, dans l'étude sur César et Cicéron.



vient qu'en ce genre il n'y a rien à comparer à ce morceau ». C'est pourtant de ce morceau incomparable que des érudits allemands[1] ont mis en doute l'authenticité; mais, s'il fallait admettre toutes les hypothèses d'une certaine érudition, il faudrait avouer du même coup qu'aucun chef-d'œuvre littéraire de l'antiquité ne serait plus en sûreté[2].

POUR QUINTUS LIGARIUS. — De même que Marcellus, Ligarius était un ami de Cicéron, qui fit pour lui plus encore que pour le premier. Car, s'il avait pris part aux sollicitations unanimes du Sénat pour obtenir le rappel de Marcellus et s'il avait su trouver les plus dignes accents pour remercier César de cette faveur, il lui arracha, pour ainsi dire, la grâce de Ligarius en faisant tomber de ses mains un acte de condamnation déjà signé[3].

L'exorde commence par l'aveu de l'accusé : oui, Ligarius était dans l'armée de Pompée, et il ne peut recourir, en se défendant devant César, qu'à la clémence qu'ont déjà éprouvée tant de citoyens. Mais qu'avoue-t-il que ne doive avouer l'accusateur lui-même? Tubéron et le père de Tubéron n'ont-ils pas suivi, eux aussi, le parti de Pompée? Ligarius du moins pourrait alléguer pour excuse qu'il était déjà lieutenant en Afrique avant l'engagement des hostilités, qu'il ne désirait que son retour à Rome, et que, s'il n'a pas quitté cette province, ce fut par nécessité. Mais quand même il y serait resté volontairement, pourquoi

(1) Wolf et Schütz.

(2) Marcellus, malgré son rappel, ne revit pas Rome. Au moment où il s'embarquait pour y revenir, il fut assassiné par un furieux, nommé Magius, on ne sait au juste pour quel motif. Voy. Cic. *Epist. ad Attic*., XIII, 10; Val.-Max., IX, 11. — Dans le recueil des *Lettres familières* on en trouve une de ce Marcellus; c'est une réponse à Cicéron qui lui avait écrit comment son rappel avait été obtenu. Tout en remerciant affectueusement son ami, Marcellus y parle avec modération d'une faveur que la nécessité lui faisait accepter plutôt que la pensée de se rallier à César. *Epist. ad Fam.*, IV, 11.

(3) Voir page 48. — Il faut avouer que César avait quelque raison de craindre Ligarius; car celui-ci, après avoir été gracié, ne cessa pas de lui être hostile, il se mit même au nombre des conjurés qui le tuèrent.

craindrait-il de dire ce que son défenseur est tenu d'avouer pour son propre compte? Cicéron s'est rendu dans le camp de Pompée alors que la guerre était commencée; et cependant César lui a rendu tous ses honneurs. Tubéron aussi a combattu à Pharsale auprès de Pompée, et pourquoi veut-il aujourd'hui détourner de Ligarius les effets d'un pardon dont il a profité lui-même [1]? Pourquoi veut-il voir en Ligarius un criminel? César, plus indulgent à l'égard de ceux qu'il a vaincus, les regarde comme des hommes qui ont commis une erreur en prenant la mauvaise cause pour la bonne, et la générosité qu'il leur témoigne les force d'applaudir à une victoire où personne n'a péri que dans le combat. Il est même facile au défenseur de prouver que, dans la guerre, l'accusé a montré contre César moins d'animosité que l'accusateur; mais à quoi bon? Son but n'est pas d'excuser Ligarius par la conduite de Tubéron, ni même de le justifier en aucune façon : Ligarius devant César n'a d'espoir que dans la clémence du vainqueur, cette vertu magnanime, qui, par l'effet le plus étendu et le plus moral de la puissance et de la bonté, rapproche l'homme de la divinité.

« Homines enim ad deos nulla re propius accedunt, quam salutem hominibus dando. Nihil habet nec fortuna tua majus, quam ut possis; nec natura tua melius, quam ut velis servare quam plurimos [2]. »

« C'est en sauvant les hommes que les hommes se rapprochent le plus des dieux. Non, il n'est rien de plus grand dans votre fortune que de pouvoir assurer le salut de tant de malheureux; il n'est rien de meilleur dans votre caractère que de le vouloir. »

La froide analyse ne peut donner une idée de l'habileté insinuante, du pathétique et de l'animation de ce dis-

(1) Voir *Appendice*, LXXXVI.
(2) Ch. 12.



cours, dont le complet succès est le plus glorieux triomphe peut-être qu'ait jamais enregistré l'histoire de l'éloquence. Voici en quels termes, dans un discours prononcé au Parlement[1], s'exprime à ce sujet le célèbre chancelier Daguesseau, dont le nom est si justement et si universellement honoré: « Le conservateur de la République, celui que Rome libre appela le père de la patrie, parle devant l'usurpateur de l'empire et le destructeur de la liberté. Il défend un de ces fiers républicains qui avaient porté les armes contre César, et il a César même pour juge. C'est peu de parler pour un ennemi vaincu en présence du victorieux; il parle pour un ennemi condamné. Il entreprend de le justifier devant celui qui a prononcé sa condamnation avant de l'entendre, et qui, loin de lui donner l'attention d'un juge, ne l'écoute qu'avec la maligne curiosité d'un auditeur prévenu. Mais l'orateur connaît la passion dominante de son juge, et c'est assez pour le vaincre. Il flatte sa vanité pour désarmer sa vengeance : et, malgré son indifférence obstinée, il sait l'intéresser si vivement à la conservation de celui qu'il veut perdre, que son émotion ne peut plus se contenir au dedans de lui-même. Le trouble extérieur de son visage rend hommage à la supériorité de l'éloquence ; il absout celui qu'il avait condamné ; et Cicéron mérite l'éloge qu'il donne à César, d'avoir su vaincre le vainqueur et triompher de la victoire. »

POUR LE ROI DÉJOTARUS. — Déjotarus, tétrarque de Galatie, qui avait été fait roi de la Petite-Arménie en récompense des services rendus à Rome et à Pompée, était venu combattre à Pharsale pour celui-ci, s'était vu alors dépouillé par César, sinon de son titre de roi, du moins d'une partie de ses États, n'en avait pas moins aidé le vainqueur dans la guerre d'Alexandrie et contre Pharnace, et même avait eu l'occasion de lui offrir l'hospitalité. Il semblait devoir

(1) Discours ayant pour titre : *L'Union de la philosophie et de l'éloquence.*

terminer sa vie dans la tranquillité, quand Castor, le fils de son gendre Saocondarius, qui le haïssait, suborna un esclave médecin, nommé Phidippe, attaché à son palais, et le fit accuser par cet esclave d'avoir voulu attenter aux jours de César, dans le moment même où César était son hôte. Cicéron, qui tenait à honneur de défendre tous les anciens amis de Pompée, ne refusa pas de plaider la cause de Déjotarus[1], mais César voulut la juger dans sa propre maison, et ce fut devant cet auditeur, à la fois juge et partie, que l'orateur dut parler.

L'exorde est habilement tiré des circonstances qui augmentent la timidité naturelle de l'orateur; la gravité de l'accusation qui pèse sur un roi, les sentiments dénaturés de Castor, l'indignité de l'accusateur Phidippe, la toute-puissance d'un juge qu'intéresse personnellement l'attentat en question, le lieu même où il doit plaider sans aucun auditoire qui puisse l'animer, tout concourt à ajouter au trouble qu'il ressent ordinairement au début de ses discours. Il prie d'abord César de ne tenir aucun compte, dans l'affaire présente, des anciens torts de Déjotarus. Après avoir été le protégé du Sénat et de Pompée, ce roi pouvait-il se croire criminel en suivant, avec des sénateurs, le parti de son bienfaiteur? L'erreur qu'il a commise n'a-t-elle pas été partagée par bien des Romains? Et, depuis, n'a-t-il pas réussi, en mainte occasion, à la réparer en se rendant utile à César? Qu'il ne soit donc question que de l'attentat dont il est accusé. Mais son caractère respectable, ses mœurs, toute sa conduite ne permettraient pas de croire au fait dont on l'accuse, alors même que l'accusation ne se détruirait pas d'elle seule par la manière dont elle est tissue et par les paroles des accusateurs. L'orateur s'attache à montrer combien tout ce prétendu complot à main armée est imaginaire. Il détruit aussi plusieurs autres griefs menson-

(1) Déjotarus avait déjà été accusé d'être resté dévoué à Pompée, et Brutus, rencontrant en Ligurie César, qui revenait d'Espagne après la bataille de Munda, l'avait défendu avec beaucoup de chaleur, mais sans obtenir aucune bonne parole. Cf. Cic., *Brut.*, 5.

gers, dont on a cru bon de fortifier la principale imputation. Puis il implore pour Déjotarus cette glorieuse générosité de César, dont tant de citoyens romains ont profité, et dont ce roi, qui lui est reconnaissant déjà pour tout ce qui lui a été laissé, ne se montrera certainement pas indigne.

Si ce plaidoyer avait été perdu et si nous n'avions aujourd'hui pour en juger que l'appréciation de l'auteur, nous pourrions ne pas l'estimer à sa juste valeur. Voici, en effet, ce qu'il écrivait en l'adressant à Dolabella : « J'avais avec moi, sans le savoir, le petit discours pour Déjotarus, que vous me demandez. Je vous l'envoie, mais comme une pièce assez maigre, de peu d'intérêt, et qui ne méritait guère d'être écrite. J'ai voulu faire à mon vieil hôte et ancien ami un présent très simple, très modeste et du goût de ceux qu'il fait ordinairement[1]. » Ce discours ne manque pourtant pas de mouvements oratoires, la méthode et le talent d'insinuation n'y font pas plus défaut. Cicéron, lorsqu'il en parlait si modestement, a voulu dire sans doute qu'il ne songeait pas à le mettre au rang des grands plaidoyers qui avaient eu du retentissement public et qui lui avaient valu ses plus éclatants succès. Il est bien vrai, en effet, que prononcé dans une maison particulière et reproduit seulement à deux exemplaires, qui restèrent entre les mains de Déjotarus et de Dolabella, il ne fut cause dans le public d'aucune émotion ; il est certain aussi que César ne contribua en rien à lui donner de l'importance, car le dictateur se contenta de laisser Déjotarus sans condamnation, il ne lui rendit pas ses bonnes grâces[2].

(1) *Epist. ad fam.*, IX, 12.

(2) César mourut bientôt, et Déjotarus, grâce à la nouvelle guerre civile, reprit possession des États dont il avait été dépouillé. Fidèle au parti républicain, il alla, quoiqu'il fût âgé de près de quatre-vingt-dix ans, se ranger ous les drapeaux de Brutus et de Cassius.

IV

Les quatorze harangues prononcées dans la lutte contre Antoine[1] et qu'Aulu-Gelle appelait, non sans raison, *Antoniennes, Antonianæ*[2], ont conservé le nom de *Philippiques* que leur avait donné leur auteur[3].

PREMIÈRE PHILIPPIQUE. — Cicéron, le lendemain de son retour à Rome après une absence de cinq mois, invité par Antoine à se rendre au Sénat, avait craint de s'y trouver à sa discrétion, et ne s'y était pas rendu, alléguant la fatigue du voyage et le mauvais état de sa santé. Antoine, dans l'assemblée, s'était plaint alors d'être outragé par cette défiance mal déguisée et s'était livré contre lui aux démonstrations les plus furieuses. Cicéron vint le lendemain et, en l'absence d'Antoine, qui, à son tour, n'était pas venu, prononça cette première harangue.

Il développe d'abord les raisons qui l'ont engagé à quitter Rome et les motifs de son retour : dans cette explication, tout en mêlant à l'éloge de plusieurs des premiers actes d'Antoine la censure sévère d'une partie de sa conduite, il ne se déclare pas encore son ennemi. Mais il se plaint en-

(1) Pour les *Philippiques*, mss. de Rome, de Munich, de Paris. Cf. V. F. Deycks, *De Cic. Phil. or. cod. vaticano*, Munster, 1844.

(2) En voir les détails historiques pp. 56 et suiv.

(3) *Noct. Att.*, XIII, 1. — Ce fut tout d'abord, semble-t-il, en plaisantant que Cicéron les avait ainsi appelées. Voir la lettre de Brutus à Cicéron, dont je cite un passage dans l'analyse de la Xe Philippique, p. 173. « Ce nom de *philippiques*, dit Marmontel, fut de mauvais augure. Rome (au temps de Cicéron) avait encore plus dégénéré qu'Athènes (au temps de Démosthène) ; et un zèle mal secondé coûta la vie à l'un comme à l'autre orateur. » *Élém. de Littér.*, au mot *Délibératif*.

suite de l'injure qu'Antoine lui a faite, la veille, en menaçant d'aller avec des ouvriers abattre sa maison. Sans doute, dit-il, le désir d'Antoine était de le voir coopérer au décret qui décerne des prières religieuses à César ; mais il déclare ne pas approuver un culte sacrilège qui confond la majesté des dieux avec les honneurs dus à un mort et il conjure « les dieux immortels de pardonner un tel décret au peuple romain, qui le désapprouve, comme au Sénat, qui l'a voté malgré lui. »

« Sed hoc ignoscant dii immortales, velim, et populo romano, qui id non probat, et huic ordini, qui decrevit invitus [1]. »

Ce n'est pas toutefois qu'il s'oppose à la conservation des actes de César ; pour maintenir la paix, il y consent ; seulement par ces actes il n'entend point les pièces, censément secrètes, qu'a publiées Antoine de sa propre autorité, il entend les actes authentiques, dont quelques-uns se trouvent infirmés par les lois mêmes d'Antoine. En s'exprimant sur ce sujet avec tant de liberté, il proteste que son intention n'est point d'offenser Antoine et son collègue Dolabella ; il se plaît, au contraire, à reconnaître ce qu'ils ont fait de bien, et il les invite à rentrer dans la voie où ils s'étaient engagés tout d'abord. Il exhorte particulièrement Antoine à ne pas prendre pour lui cette devise toujours fatale « *Oderint, dum metuant* » [2]. Il termine par la ferme expression de son dévouement à la République :

« Mihi fere satis est, quod vixi, vel ad ætatem, vel ad gloriam. Huc si quid accesserit, non tum mihi, quam vobis, reique publicæ accesserit [3]. »

« Quant à moi, peut-être ai-je assez vécu et pour les années et pour la gloire. Si ma vie se prolonge de quelques jours encore, ils seront moins à moi qu'à vous et à la République ».

(1) Ch. 6.
(2) « Qu'ils me haïssent, pourvu qu'ils me craignent ! » paroles d'Atrée, dans une tragédie d'Attius, souvent citées par Cicéron.
(3) Ch. 15.

Cette péroraison, noble et grande dans sa simplicité, est digne d'une harangue dont la modération même, aux débuts des hostilités, est le signe d'un courage raisonné, qui, dans tout le cours de la lutte, ne se démentira pas.

SECONDE PHILIPPIQUE. — Pour répondre à la harangue de Cicéron, Antoine convoqua de nouveau le Sénat, vint à l'assemblée entouré de la garde qui ne le quittait plus, et, dans un discours qu'il avait travaillé à loisir, en justifiant sa propre conduite, incrimina celle de Cicéron. Celui-ci, croyant que les satellites d'Antoine en voulaient à sa vie, ne se rendit pas à la convocation ; il se retira quelque temps près de Naples, et y composa, pour la répandre en tous lieux, cette véhémente réplique, celle de toutes les *Philippiques* que dut le moins lui pardonner dans la suite son implacable ennemi.

En commençant, il rappelle qu'il cherche à ne blesser Antoine par aucune parole ; mais il fait remarquer que, depuis vingt ans, par une sorte de fatalité, il se trouve en lutte avec quiconque est l'ennemi du Sénat et de la République, et qu'Antoine, à l'instar de Catilina et de Clodius, par une rupture avec lui, doit croire se fortifier en acquérant un titre auprès de tous les mauvais citoyens. Après cet exorde, il s'attache à détruire les accusations dont il a été l'objet. D'abord, il nie avoir jamais reçu aucun bienfait d'Antoine et rejette bien loin le reproche d'ingratitude. Puis il justifie les actes de son consulat qu'a osé attaquer Antoine ; il se défend d'avoir conseillé la mort de Clodius, dont il a eu le droit de se réjouir sans l'avoir provoquée ; il montre que, loin d'exciter la guerre civile entre César et Pompée, il n'a fait auprès de Pompée d'opposition à César que dans le temps où cette résistance était opportune, mais que, dans la suite, il s'est toujours efforcé d'inspirer la paix et la concorde ; il affirme aussi n'avoir pas été l'instigateur du meurtre de César, non pas qu'il condamne cette action des conjurés, il la trouve glorieuse, presque divine, et il ne

refuserait pas de voir son nom sur la liste de ceux qui l'ont accomplie. — Sa défense terminée, il passe à l'attaque. Il présente, en remontant jusqu'à la jeunesse d'Antoine, un odieux tableau de toute sa vie. Au milieu de cette énumération d'infamies et de crimes, il lui reproche : d'avoir donné, le premier, à l'ambition de César un prétexte pour faire la guerre à la patrie ; d'avoir seul osé se présenter à l'adjudication des biens de Pompée, et d'avoir fait de la maison de ce grand homme un lieu de débauches ; d'avoir voulu, lors des Lupercales, conférer à César la royauté. Il lui reproche enfin de marcher dans Rome constamment entouré d'une garde. Et il lui prédit que, malgré ce soin, la vengeance du peuple romain saura bien l'atteindre : on ne supportera pas en un homme tel que lui la tyrannie qu'on n'a point soufferte en César. Il fait un dernier appel à sa conscience, dans l'intérêt seul de la patrie ; car, pour lui-même, il ne craint rien, sa vie a été assez glorieusement remplie pour qu'il ne tienne pas à la prolonger, et il mourra satisfait, si, le jour de sa mort, Rome est libre.

Toute la seconde partie est d'une animation et d'une véhémence saisissantes. On y relève, à la vérité, certaines apostrophes outrageantes, certains détails d'expression et de peinture, qui, autorisés par la langue et la satire latines, dépassent, d'une manière blessante pour nous, les bornes dans lesquelles doit se renfermer l'éloquence moderne. Mais, que d'effets oratoires, que de grands mouvements dans tous ces reproches adressés à Antoine ! Et quelle dignité dans cette péroraison, où l'on sent que l'orateur n'exagère rien en promettant à la patrie, s'il est nécessaire, le sacrifice de sa vie ! Ce sont là des morceaux[1] qu'ont cités volontiers la plupart des rhéteurs depuis Quintilien, et qui font, en effet, de cette seconde *Philippique* l'œuvre remarquable à laquelle Juvénal, dans l'élan d'une admiration excessive sans doute, mais répondant bien au genre

(1) Voir *Appendice*, LXXXVII, LXXXVIII, LXXXIX.

d'esprit du grand satirique, donne l'épithète de divine «*divina philippica* [1] ».

TROISIÈME PHILIPPIQUE. — Antoine a quitté Rome et s'est porté dans la Gaule cisalpine contre D. Brutus, qui se déclarait le défenseur de la République et de l'autorité du Sénat en gardant cette province. Le jeune Octave a spontanément réuni des soldats, feignant de défendre aussi le parti de la République. Des tribuns hostiles à Antoine viennent de solliciter du Sénat le vote d'une garde pour les consuls désignés, afin de leur donner une autorité plus grande dans la lutte qui s'engage. Cicéron, accouru à Rome, appuie cette demande.

Il réclame de la promptitude et de la décision. Il demande qu'on autorise et qu'on récompense les efforts d'Octave qui, de son autorité privée, a commencé et soutient une guerre intéressant l'État. Il prodigue les louanges à ce jeune homme dont le courage s'est opposé aux projets funestes d'Antoine. Il loue aussi la quatrième légion et celle de Mars d'avoir abandonné celui-ci. Il n'oublie pas D. Brutus : il compare son action à celle du premier Brutus, délivrant les Romains de la tyrannie de Tarquin, et établit, à ce propos, entre Tarquin et Antoine un parallèle qui n'est pas à l'avantage du second. Il affirme donc que Brutus et la province de Gaule ont bien mérité de la République en refusant de voir un consul dans un tel homme. Puis il applaudit à la proposition des tribuns qui demandent des gardes pour les consuls désignés et voit dans cette mesure un gage de sécurité pour le Sénat. Il lie d'ailleurs cette proposition aux récompenses demandées pour les chefs et les légions qui se sont déclarés contre Antoine et qui le combattent comme un ennemi de l'État. Il rappelle par combien d'actes, de discours et de desseins coupables cet homme a mérité ce titre ; il montre à combien d'attentats nouveaux on doit s'attendre si l'on n'ose prendre une réso-

(1) *Sat.*, X, 126.

lution vigoureuse. Il s'efforce d'enflammer le courage des sénateurs, leur promet le concours du peuple romain, et, leur inspirant l'horreur de la tyrannie, les exhorte à préférer la mort à la perte de la liberté.

Le résultat de ce discours fut le vote des propositions que l'orateur avait pris soin de formuler lui-même en terminant: une garde était accordée aux consuls désignés; il était déclaré que D. Brutus avait bien mérité de la République en défendant l'autorité du Sénat; que la Gaule, ainsi que Brutus, avait agi conformément au devoir et à l'intérêt de l'État; que les gouverneurs des provinces les garderaient jusqu'à nouvel ordre du Sénat, y tenant leurs armées à la disposition de la République; que des honneurs seraient conférés à Octave, aux vétérans réunis par lui, à la légion de Mars, à la quatrième légion; et que les consuls désignés, dès leur entrée en fonction, feraient un rapport sur tous ces objets et proposeraient les mesures qu'ils jugeraient nécessaires. C'était, on le voit, sans que le nom d'Antoine fût prononcé dans les édits, une déclaration de guerre contre lui.

QUATRIÈME PHILIPPIQUE. — Après avoir triomphé dans le Sénat, Cicéron monta, le même jour, à la tribune aux harangues, et, rendant compte au peuple de ce qui venait de se passer, lui présenta comme un résumé du discours précédent.

Ce sont, avec moins de développements, les mêmes éloges du jeune Octave, de D. Brutus, de la quatrième légion et de celle de Mars, les mêmes attaques contre Antoine, ennemi de l'État. L'orateur se plait à remarquer, à encourager les applaudissements qui l'interrompent fréquemment. Il félicite les Romains du vif amour qu'ils témoignent pour la République, est heureux de leur voir les mêmes sentiments qu'aux sénateurs contre la tyrannie, et leur montre assuré le succès de la cause de la liberté.

L'enthousiasme du peuple, à l'audition de cette brève harangue, procura à Cicéron une des plus grandes joies

de sa vie; on criait de toutes parts qu'il venait de sauver la République une seconde fois; et le souvenir de ces acclamations unanimes, suivant de près le vote qu'il venait d'obtenir du Sénat, lui faisait dire plus tard[1] que, si, ce jour-là, il avait dû perdre la vie en sortant de la tribune, il aurait reçu, avant de mourir, une assez belle récompense de ses efforts.

CINQUIÈME PHILIPPIQUE. — Dès que les nouveaux consuls Vibius Pansa et A. Hirtius furent entrés en exercice, ils présentèrent au Sénat, aux calendes de janvier 44, comme c'était convenu, leur rapport sur la délibération du 19 décembre 43. Mais, dans l'intervalle, les partisans d'Antoine s'étaient remués, le zèle de quelques sénateurs s'était refroidi, et Q. Fufius Calénus, beau-père du consul Pansa, qui opina le premier, fut d'avis d'envoyer à Antoine, avant de le condamner définitivement, une députation qui lui rappellerait le devoir. Plusieurs s'étaient rangés à cette opinion, lorsque Cicéron, à son tour, prit la parole.

Une résolution décisive, dit-il, n'a que trop tardé, et l'on ne peut traiter avec Antoine. Ce serait une inconséquence, une démarche absurde d'adresser une députation à un homme que doivent faire considérer comme ennemi de l'État et les récents arrêtés du Sénat, et l'approbation donnée à ceux qui l'ont combattu, et tous les excès, tous les attentats commis par lui depuis la mort de César. Une telle démarche serait, en outre, inutile et nuisible; car Antoine n'écoutera point la voix de la raison, et les négociations ne serviront qu'à affaiblir l'ardeur des troupes en faisant perdre un temps précieux. Il est urgent de procéder aux mesures militaires que réclame le salut de l'État. Telle est la première partie du discours. Dans la seconde, il traite les autres questions contenues dans le rapport des consuls, développe les motifs des récompenses à décerner aux défenseurs de la République, et propose la formule

(1) *Philip.*, VI, 1.



de décrets qui les concernent. Exaltant surtout les services rendus par Octave, il demande pour lui la dignité de propréteur avec des pouvoirs étendus, et répond de la modération de ce jeune homme qu'il affirme être incapable d'abuser jamais d'une telle bienveillance. Il faut, conclut-il, rendre sans retard tous ces décrets, régler au plus vite ce qu'exigent les circonstances : si, conformément à ses instances, on s'était hâté plus tôt, il n'y aurait pas de guerre.

« Celeritate autem opus est ; qua si essemus usi, bellum, ut sæpe dixi, nullum haberemus[1]. »

L'habileté de l'exorde est à noter : l'orateur n'y a pas l'air de mettre en doute les dispositions de ses auditeurs ; il se déclare satisfait du rapport des consuls et montre à l'égard du courage et de la fermeté du Sénat une confiance que ne saurait affaiblir l'avis exprimé par Fufius Calénus. Il faut remarquer aussi la vivacité et l'énergie de style de la première partie : l'énumération des actes répréhensibles d'Antoine y tient une grande place, mais elle est véhémente et n'enlève rien à la solidité de l'argumentation. L'autre partie, celle qui formule les décrets concernant les honneurs à décerner, embrasse un sujet qui ne prêtait guère aux mouvements oratoires : elle a du moins le mérite de la netteté. Je ne reviens pas ici sur le reproche fait à Cicéron d'avoir trop exalté Octave, qu'il appelle un jeune homme *presque divin*[2], et de s'être trompé, comme homme politique, sur le rôle futur de cet ambitieux ; rappelons-nous seulement l'intérêt qu'il y avait, dans la circonstance, à opposer immédiatement une force armée à l'ambition présente d'Antoine : cette force, Octave l'avait offerte, et son âge, sur lequel Cicéron a bien soin d'appuyer, sans expliquer sa véritable pensée (car il ne pouvait le faire),

(1) Ch. 19.
(2) « ... quis populo romano obtulit hunc divinum adolescentem deus... ? » Ch. 16.

semblait incontestablement présenter une garantie, pour quelque temps du moins.

SIXIÈME PHILIPPIQUE. — La question des récompenses n'avait souffert aucune difficulté. Celle de la députation, au contraire, après avoir donné lieu à une très vive discussion, qui dura trois journées entières, fut tranchée contrairement à l'avis de Cicéron. Car, en fin de compte, on nomma trois députés chargés d'aller trouver Antoine, pour lui remettre, il est vrai, l'ordre de lever le siège de Modène, de laisser la Gaule à D. Brutus, de revenir en deçà du Rubicon et de se soumettre aux autres volontés du Sénat. A l'issue de cette longue délibération, dont le peuple attendait le résultat avec la plus vive impatience, Cicéron, appelé au Forum par le tribun Apuléius, dut y rendre compte de ce qui venait d'être décidé.

Après avoir rappelé la fermeté des résolutions prises par les sénateurs, le mois précédent, et l'enthousiasme suscité par elles chez tout le peuple romain, il expose l'avis qu'il a défendu durant trois jours devant le Sénat. Il regrette que cet avis n'ait pas été suivi, puisque l'envoi de la députation va causer une perte de temps fâcheuse; mais il n'accuse pas pour cela de faiblesse la mesure adoptée; il y voit même l'avantage d'enlever aux partisans d'Antoine tout subterfuge pour l'avenir.

« Ego autem vos hortor, Quirites, ut, etiamsi melius aliud fuit, tamen legatorum reditum exspectetis animo æquo. Celeritas detracta de causa est; boni tamen aliquid accessit ad causam. Quum enim legati renuntiarint, quod certe renuntiabunt, non in vestra potestate, non in senatus esse Antonium: quis erit tam improbus civis, qui illum civem habendum putet [1] ? »

« Pour moi, Romains, quoiqu'il y eût une meilleure décision à prendre, je vous engage à attendre patiemment le retour des députés. Notre cause a perdu l'avantage de la promptitude, mais elle a encore

(1) Ch. 6.



gagné quelque chose en justice, car lorsque les députés vous auront annoncé, et ils vous l'annonceront bien certainement, qu'Antoine ne reconnaît ni votre autorité, ni celle du Sénat, y aura-t-il un citoyen assez pervers pour le considérer encore comme citoyen ? »

Il affirme, et cela par des raisons tirées du caractère d'Antoine, qu'il invective ainsi que son frère Lucius et ses principaux lieutenants, que ce général rebelle ne se soumettra pas aux ordres qui lui sont portés par les députés; il exhorte en conséquence les Romains aux sentiments virils que doit inspirer l'imminence des combats; et il leur promet d'être pour eux une sentinelle vigilante et dévouée dans une guerre qui a pour enjeu la liberté, cette liberté dont les autres nations peuvent supporter la porte, mais qui est le patrimoine du peuple de Rome.

« Aliæ nationes servitutem pati possunt; populi romani res est propria libertas[1]. »

On retrouve ici comme un souvenir de la seconde *Catilinaire*, où l'orateur affirmait, avec ni moins d'assurance ni moins de clairvoyance, que Catilina n'obéirait pas au Sénat. La harangue est brève, puisqu'elle n'est qu'un compte rendu, un résumé de ce qui s'est dit ailleurs; mais l'orateur y parle avec enthousiasme le langage patriotique. Et remarquez avec quelle convenance, tout en ne se déjugeant pas, tout en maintenant la justesse de l'avis qu'il a défendu devant le Sénat, il explique, sur le Forum, la décision contraire prise par les sénateurs; avec quelle sagesse il conseille à ses auditeurs de ne pas manifester de mécontentement à ce sujet, puisque la mesure, malgré la perte de temps dont elle sera la cause, a du bon en elle-même, et qu'elle aura pour résultat inévitable de faire approuver par tous [2], sous peu de jours, une opinion, que,

(1) Ch. 7.
(2) « Malui viginti diebus post sententiam meam laudari ab omnibus, quam a paucis hodie vituperari. » Ch. 6.

pour le moment, quelques-uns croiraient encore pouvoir blâmer.

SEPTIÈME PHILIPPIQUE. — Pendant que les trois députés se rendaient auprès d'Antoine, les partisans de celui-ci, qui entretenaient avec lui une correspondance suivie, ne restaient pas inactifs et ne ménageaient point les fausses nouvelles pour jeter le découragement ou l'incertitude dans l'esprit d'un certain nombre de sénateurs. Plusieurs déjà se montraient disposés à des concessions. Cicéron profita, au milieu d'une séance, du peu d'importance qu'avaient les sujets en discussion pour s'en écarter un moment et parler de la grande affaire, objet de sa vigilance.

Il annonce en peu de mots qu'il délaisse la discussion présente pour s'occuper d'une question plus grave. Il se plaint des partisans d'Antoine et particulièrement de plusieurs consulaires, indignes de ce titre, qui, par toutes sortes de manœuvres, cherchent à tromper le Sénat. Il félicite, au contraire, de ses bonnes dispositions le consul Pansa, resté seul à Rome, pendant que son collègue Hirtius est allé prendre le commandement des troupes, et appuie sur l'importance du rôle qui lui est dévolu. Remarquant alors l'attention que lui prêtent ses auditeurs, il les en remercie et leur demande la permission de donner quelque développement à sa pensée. S'il s'oppose à toute concession à l'égard d'Antoine, dit-il, ce n'est pas que son caractère le porte aux idées belliqueuses, c'est qu'il juge la paix avec un tel homme honteuse, dangereuse, impossible.

« Cur igitur pacem nolo? Quia turpis est, quia periculosa, quia esse non potest.[1] »

Et il prouve, l'une après l'autre, ces trois propositions, en montrant que le Sénat, en ne tenant pas compte de ses

(1) Ch. 3.



décrets récents, s'exposerait à la honte de passer pour une assemblée versatile et débile ; qu'en rappelant Antoine, on réinstallerait dans Rome, plus dangereux que jamais, un homme qui rallierait autour de lui tous les séditieux ; et que ce rappel, qui ne pourrait être approuvé ni par les légions ni par le peuple, exciterait immédiatement les plus graves désordres. Il n'y a donc de paix possible que si Antoine consent à se soumettre ; mais l'orateur sait bien que cette soumission ne se fera pas volontairement. Il exhorte en conséquence les sénateurs à tenir leur courage à la hauteur des circonstances, et le consul à profiter du concours que lui prêtent le Sénat, l'ordre des chevaliers et le peuple pour délivrer à jamais la République du danger qui la menace.

Ce discours, n'étant qu'une sorte de digression par rapport aux questions à l'ordre du jour, ne pouvait prendre des proportions considérables. Quoique bref, il n'embrasse pas moins complètement le sujet, et le ton qui y est gardé est bien celui qui convenait à la gravité de la situation. Marmontel en blâme la division comme péchant contre la simplicité. « S'il est prouvé, dit-il, que la paix avec Antoine est impossible, il est superflu de faire voir qu'elle serait honteuse et dangereuse [1]. » Mais cette critique ne me semble guère fondée ; car, ce n'est qu'après avoir montré la honte et le danger de la paix que l'orateur en affirme l'impossibilité, et les deux premiers motifs, qui étaient deux points fort importants par eux-mêmes, pèsent de tout leur poids sur l'esprit des auditeurs pour leur faire admettre le troisième, qui, sans cela, n'eût pas été facile à établir.

HUITIÈME PHILIPPIQUE. — Servius Sulpicius, un des trois députés du Sénat, était mort devant Modène, et les deux autres avaient apporté, de la part d'Antoine, des propositions inadmissibles. Le Sénat avait donc déclaré l'ouver-

(1) *Élém. de Litt.*, au mot *Division*.

ture des hostilités, mais sans se servir du mot *guerre* et en employant le mot *tumulte*. Cette distinction, qui marquait l'hésitation et la pusillanimité d'une partie des sénateurs, donna lieu à un nouveau discours de Cicéron.

Il se plaint du manque d'énergie du consul, du peu de virilité du Sénat, et, montrant l'absurdité de la distinction qu'on a voulu établir entre les mots *guerre* et *tumulte*, il prouve par les faits qu'il s'agit bien d'une guerre. Il compare ensuite cette guerre contre Antoine aux quatre guerres civiles qui ont, depuis vingt-cinq ans, ensanglanté la République, et qui toutes étaient nées de la discorde des citoyens, tandis que celle-ci s'est élevée malgré l'accord et l'union de tout un peuple. Il réfute le consulaire Fufius Calénus, qui exalte les avantages de la paix sous prétexte de ménager le sang des citoyens, comme si l'humanité consistait à ne point frapper les coupables pour exposer à leurs coups les innocents. Il blâme vivement ceux des consulaires qui n'ont pas honte de conseiller l'envoi d'une seconde députation et qui oublient la noble fierté de l'ancien Sénat de Rome. Il examine les propositions d'Antoine, fait ressortir l'audace de ses exigences, et s'indigne à la pensée que les députés aient pu les entendre sans en être révoltés. Peut-être, ajoute-t-il avec malice, craignaient-ils qu'Antoine n'oubliât le caractère sacré dont ils étaient revêtus; mais alors pourquoi les sénateurs traitent-ils avec autant d'égards Varius Cotyla, député d'Antoine? Pourquoi le consul Pansa entre-t-il en relations intimes avec cet homme? A cette conduite louvoyante Cicéron oppose la fermeté qu'il faudrait que chacun montrât. Il exhorte les consulaires à renoncer, en prenant l'habit militaire, à l'immunité que leur confère leur titre. Il demande enfin qu'on assigne un terme au delà duquel sera déclaré ennemi public quiconque restera attaché à Antoine, et dans la formule d'un édit il fixe ce terme aux ides (15) de mars.

L'énergie de cette harangue, bien coordonnée dans sa rapidité, raffermit le consul et le Sénat. Pansa seconda



aussitôt Cicéron avec assez de netteté pour mériter ses éloges[1], et le Sénat vota, séance tenante, les propositions qu'avait formulées l'orateur.

NEUVIÈME PHILIPPIQUE. — Pansa, dès le lendemain, demanda qu'on accordât à celui des trois députés qui était mort devant Modène et qui n'y était parti que sur les instances du Sénat, quoique se sentant gravement malade, les distinctions les plus honorables qu'on pût déférer aux citoyens morts pour la patrie, c'est-à-dire des funérailles publiques, un monument sépulcral et une statue. P. Servilius, tout en approuvant les deux premières parties de cette proposition, s'opposa à la troisième, disant que l'honneur d'une statue devait être réservé aux députés ayant péri de mort violente. Cicéron avait toujours affectionné Sulpicius, célèbre jurisconsulte, ami de la liberté, et qui avait travaillé toute sa vie au rétablissement de la tranquillité publique[2]; il attachait en outre un grand intérêt national à récompenser le plus dignement possible les services rendus à l'État. Il combattit donc l'avis de Servilius, demandant, comme Pansa, qu'on ne refusât aucun honneur au brave consulaire qui avait payé de sa vie sa déférence pour le Sénat et sa démarche auprès d'Antoine.

Il pose en principe qu'il s'agit moins en la circonstance de rechercher les exemples anciens que d'expliquer l'intention de ceux qui les premiers ont établi ces exemples, et il croit que les ancêtres, en honorant les citoyens morts en légation, ont considéré la cause et non le genre de leur mort. Ils ont voulu, en récompensant le dévouement, encourager le zèle de ceux qui se chargeraient plus tard des mêmes fonctions. Or Sulpicius n'a-t-il pas donné sa vie à la patrie? Il était malade, aurait pu rester à Rome, s'y soi-

(1) « Nous avons d'excellents consuls », écrivait alors Cicéron à Cassius. *Ad Fam.*, XII, 4.

(2) Il avait mérité le beau nom de *pacificateur*. *Epist. ad Att.*, XV, 7; *Ad Fam.*, IV, 1.

gner, s'y guérir : on lui a dit combien ses services étaient nécessaires à Modène, et il y est parti, prévoyant bien qu'il n'en reviendrait pas.

« Reddite igitur, patres conscripti, ei vitam cui ademistis. Vita enim mortuorum in memoria vivorum est posita. Perficite, ut is, quem vos inscii ad mortem misistis, immortalitem habeat a vobis [1]. »

Rendez-lui donc la vie que vous lui avez enlevée. C'est dans le souvenir des vivants que consiste la vie de ceux qui ne sont plus. Faites que celui qu'involontairement vous avez envoyé à la mort reçoive de vous l'immortalité. »

Il fait alors l'éloge du savoir, des talents et des vertus de Sulpicius. Il ne doute pas que tant de qualités n'assurent par elles seules à ce grand citoyen un souvenir dans la mémoire des hommes ; mais si une statue n'est pas indispensable à sa gloire, elle est nécessaire à la reconnaissance des sénateurs, qui se doivent à eux-mêmes de ne point paraître ingrats. Elle sera en même temps une éternelle flétrissure pour Antoine qui, en faisant à la patrie une guerre sacrilège, a eu l'impudence de rejeter le message du Sénat. Il conclut en présentant un projet de décret conforme à la proposition du consul.

Par le sujet même qu'elle traite, la neuvième *Philippique* est toute différente des autres. La proposition qui y est défendue est bien un peu dirigée contre Antoine, comme l'indiquent les derniers mots, mais elle ne l'atteint, en somme, qu'indirectement, et l'ennemi n'y apparaît, pour ainsi dire, qu'incidemment et comme au second plan. Cicéron est avant tout, ici, l'interprète de la reconnaissance publique, et, comme homme d'État, il prononce, en l'honneur d'un citoyen qui a bien mérité de la patrie, un discours qui ne doit pas être sans analogie avec ces anciens éloges funèbres dont parle Tite-Live et dont Valérius

(1) Ch. 5.

Publicola avait donné le premier exemple. C'est une harangue pleine de noblesse et de sensibilité, digne du défenseur de la République, digne de l'ami de Sulpicius[1].

DIXIÈME PHILIPPIQUE. — M. Brutus, depuis quelque temps en Grèce, ayant réussi à réunir sous ses ordres des troupes auxquelles se joignirent trois légions commandées par P. Vatinius, s'était fait ouvrir les portes de Dyrrachium, et, grâce au concours de Q. Hortensius, proconsul de Macédoine, venait de trouver moyen de s'établir dans cette province, qu'Antoine réservait à son frère Caïus. Heureux de ces brillants résultats, il en informa le consul Pansa par une lettre. Celui-ci s'empressa de la communiquer au Sénat et fit de la conduite de l'auteur un éloge qui donna lieu à une délibération, dans laquelle Calénus, opinant au contraire pour un blâme, chercha à inspirer de la défiance et contre M. Brutus, qui s'établissait ainsi en Macédoine, et contre D. Brutus, qui tenait Modène. Cicéron répondit à Calénus.

Après avoir remercié le consul des éloges qu'il n'a pas ménagés à Brutus, l'orateur demande à Calénus, beau-père de Pansa, pourquoi il pense si différemment de son gendre toutes les fois qu'il s'agit des affaires intéressant Antoine, et quel est son but en se montrant constamment hostile aux Brutus, que soutiennent tous les bons citoyens. Pour réfuter son avis et ses insinuations, il expose la conduite de l'auteur de la lettre, dont tout le monde connait la modération, la sagesse, le désintéressement. Il résume ensuite cette lettre, qui disait, entre autres choses, que Caïus, frère d'Antoine, était à Apollonie avec sept cohortes sans oser approcher de la Macédoine. Il cherche à dissiper par des raisons solides les craintes de ceux qui croient que les vétérans ne verront pas volontiers M. Brutus à la tête

(1) La statue fut accordée. Au dire de Pomponius, jurisconsulte du troisième siècle, elle existait encore de son temps. *Pompon., De Origine juris.*, ch 43.

d'une armée, et il déclare d'ailleurs que, pour les sénateurs, la mort serait préférable à la honte de se reconnaître esclaves des caprices des vétérans. Comparant enfin à la conduite criminelle d'Antoine et des siens les vertus de M. Brutus, dont il fait de nouveau l'éloge, il propose une formule de décret pour maintenir cet homme de bien dans le commandement de l'armée qu'il a formée, pour le charger de la défense de la République en Macédoine, en Illyrie et en Grèce, et pour légitimer la conduite d'Hortensius en le prorogeant avec ses questeurs et ses lieutenants dans sa province jusqu'à nouvel ordre.

Cicéron, dans cette dixième *Philippique*, ne prend pas, en parlant à Calénus, le ton agressif et impétueux dont s'est si souvent servi son éloquence. Il n'oublie pas les égards dus à un consul que l'intérêt de l'État commande de ménager, et qui d'ailleurs remplit son devoir; aussi n'use-t-il pas à l'égard du beau-père de Pansa des véhémentes attaques, des vifs moyens de discussion auxquels pouvait s'attendre son adversaire. Il se contente d'exprimer la crainte que leur amitié ne paraisse éprouver quelque refroidissement de leurs perpétuels dissentiments, et encore adoucit-il, le plus qu'il peut, l'expression de cette crainte :

«... quo ita sæpe dissentio, ut jam verear, ne id quod minime fieri debet, minuere amicitiam nostram videatur perpetua dissensio [1]. »

C'est à Antoine et à ses principaux lieutenants qu'il réserve les traits de son indignation, et ces traits ici ne servent qu'à faire ressortir davantage les éloges donnés à Brutus. Du reste l'argumentation générale n'est pas moins ferme qu'habile : on ne saurait trop remarquer, par exemple, la netteté du passage qui concerne le rôle des soldats vétérans par rapport à l'indépendance des délibérations du Sénat; ne vous semble-t-il pas entendre déjà la condamna-

(1) Ch. 1.

tion anticipée de l'influence néfaste que doit jouer un jour la soldatesque[1] sur les destinées de Rome? La harangue entière était bien faite pour entraîner le Sénat à voter le décret proposé : le Sénat, en effet, le vota; et Brutus, peu après, écrivait à l'orateur : « J'ai lu vos deux discours, l'un qui date des calendes de janvier, l'autre qui est une réponse à Calénus au sujet de ma lettre. Vous vous attendez sans doute à mes compliments; en vérité, je ne sais si c'est votre courage ou votre éloquence qui en mérite le plus, et je suis d'avis décidément qu'on applique à vos discours ce nom de *Philippiques* que dans une de vos lettres vous leur donniez en plaisantant[2]. »

ONZIÈME PHILIPPIQUE. — Cassius, ayant tenté en Syrie la même entreprise que M. Brutus en Macédoine, n'y avait pas mal réussi. Mais Dolabella, à qui les artifices d'Antoine avaient fait obtenir cette province, en s'y rendant sans se presser, s'était arrêté dans l'Asie-Mineure, qui était entre les mains de Trébonius, ami de Cicéron et zélé défenseur du Sénat. Par des manœuvres perfides il endormit la défiance de Trébonius, puis à l'improviste se jeta nuitamment dans Smyrne, s'empara de lui, et le fit torturer et décapiter. Ses soldats promenèrent même la tête du malheureux au bout d'une pique et traînèrent son cadavre à la mer. Quant on apprit à Rome ce forfait, l'indignation y fut générale, et le Sénat n'hésita pas à déclarer Dolabella ennemi de l'État. Mais il fallait aviser aux mesures que nécessitait cette déclaration : les uns proposaient de conférer à Servilius les pouvoirs les plus étendus en Asie-Mineure et en Syrie pour y diriger la guerre; les autres, sur la proposition de Calénus, étaient d'avis de donner aux deux consuls Hirtius et Pansa, soit séparément soit con-

(1) Voir sur l'importance de ce rôle l'*introduction* de l'ouvrage que j'a intitulé *De la Milice romaine* (2e édition, 1870).

(2) *Epist. Cic. et Brut.*, 23. Dans cette même lettre, Brutus fait à Cicéron l'éloge de son fils Marcus, qui était le chef de sa cavalerie.

jointement, ces deux provinces, dès que le siége de Modène serait levé. C'eût été faire un sensible affront à Cassius, qui, à la tête de l'armée qu'il venait d'organiser lui-même en Syrie, semblait être mieux en position que personne de poursuivre Dolabella. Pansa cependant approuvait la proposition de son beau-père et la discussion avait duré un jour entier sans aboutir. Le lendemain, Cicéron employa toute son éloquence à réclamer pour Cassius un décret semblable à ceux qu'il avait fait obtenir aux deux Brutus par des discours précédents[1].

En dépeignant le meurtre atroce de Trébonius, il exhale les plaintes les plus vives contre Dolabella, le digne émule d'Antoine. Il les englobe tous deux dans les mêmes accusations, le même mépris, et demande qu'on poursuive vigoureusement le meurtrier qui n'a pas craint d'accomplir un crime semblable à ceux que l'autre méditait. Mais il ne partage aucun des deux avis qui ont été exprimés au sujet de la conduite de la guerre. Il condamne, en général, les pouvoirs extraordinaires tels que ceux dont il est question pour Servilius, et, sans oublier qu'il a conseillé d'en conférer de pareils au jeune Octave, il cherche à montrer que les motifs qu'il a invoqués en faveur d'Octave n'existent nullement en Syrie pour Servilius. Passant à la proposition de Calénus, il prouve ou qu'elle détournerait de la guerre d'Italie les deux consuls, ou que, si l'on attendait l'issue du siége de Modène, on donnerait à Dolabella le temps de se fortifier en Asie. Il expose alors son opinion, qui est de laisser M. Brutus en Macédoine et en Grèce, et de charger spécialement Cassius de la guerre contre Dolabella. Après avoir fait l'éloge de ces deux grands citoyens, il propose la formule d'un décret qui donnerait à Cassius l'autorité nécessaire. Il exalte le mérite de ce chef, exprime sa confiance dans la conduite des troupes déjà réunies et de celles qui vont bientôt s'y joindre, dissipe aussi, en les blâmant[2],

(1) A D. Brutus par la IIIe *Philippique* et à M. Brutus par la Xe.
(2) Voir *Appendice*, XC.

les craintes ressenties par quelques-uns au sujet d'un prétendu mécontentement des vétérans.

La situation de Cicéron, lorsqu'il prononça cette harangue, était assez difficile. Ses adversaires avaient compté l'embarrasser au sujet de Dolabella, qui avait été son gendre, et dont il avait dit le plus grand bien dans les deux premières *Philippiques*, en cherchant alors à séparer sa cause de celle d'Antoine. Ils espéraient aussi indisposer Hirtius et Pansa contre l'orateur en lui faisant soutenir une thèse contraire aux intérêts personnels de ces deux consuls. Nous venons de voir combien peu Cicéron hésita sur le premier point : du moment que Dolabella, ami déclaré d'Antoine, avait mérité d'être déclaré ennemi de l'État, il le traita comme il traitait Antoine lui-même. L'autre point nécessitait plus d'habileté, et ce n'est pas un des moindres mérites de ce discours que l'adresse des précautions oratoires auxquelles a recours l'adversaire de Calénus pour flatter l'amour-propre des consuls tout en combattant une proposition qui leur est matériellement favorable. Hirtius, dit-il, appartient trop à son devoir de général en Italie et en Gaule pour songer à une province lointaine :

« Nihil horum scit, nihil suspicatur. Bellum gerit; in acie stat; de sanguine et de spiritu decertat; ante provinciam sibi decretam audiet, quam potuerit tempus ei rei datum suspicari[1]. »

« Il ne sait rien de tout cela, il ne soupçonne rien ; il fait la guerre, il livre des batailles, il dispute son sang et sa vie ; il apprendra qu'on lui a donné une province avant d'avoir pu soupçonner qu'on y ait songé. »

Et quant à Pansa, puisqu'il est impossible à un esprit, quelque puissant qu'il soit, de s'occuper de deux grandes choses à la fois, il est de l'intérêt de la République que cet excellent consul continue de consacrer, comme il le fait avec un zèle incomparable, les facultés de son âme si forte et si

(1) Ch. 10.

courageuse à la guerre de Modène, à la libération de D. Brutus.

«... istoc animo, quem habes præstantissimum atque optimum, nihil te volumus, nisi de Bruto cogitare. Facis tu id quidem, et eo maxime incumbis : duas tamen res, magnas præsertim, non modo agere uno tempore, sed ne cogitando quidem explicare quisquam potest. Incitare et inflammare tuum istud præstantissimum studium, non ad aliam ulla ex parte curam transferre debemus [1]. »

Cependant, quelque habile qu'eût été Cicéron, son avis ne l'emporta pas tout de suite. Nous le savons par une lettre qu'il écrivit alors à Cassius, où il parle non seulement de ce discours, mais aussi d'une autre harangue sur le même sujet prononcée presque immédiatement après devant le peuple et que nous n'avons pas. « J'aime mieux que vous appreniez de vos autres amis que de moi-même avec quelle chaleur j'ai défendu votre dignité et devant le Sénat et devant le peuple. Au Sénat, mon avis aurait facilement prévalu, si Pansa ne s'y était vivement opposé... Au Forum, j'ai déployé pour vous toute l'ardeur de ma parole si bien qu'il en était rempli et que je n'ai jamais rien vu de semblable aux applaudissements et aux acclamations du peuple.... Mais dans l'une et l'autre assemblée, j'ai pris un engagement que je vous charge d'exécuter. J'ai promis et pour ainsi dire garanti que vous n'aviez pas attendu, que vous n'attendriez pas nos décrets pour agir et que vous prendriez sur vous d'aviser aux moyens de défendre le mieux possible la République [2]. » Cassius était d'autant plus disposé à suivre cette recommandation, qu'il en avait entrepris l'exécution avant de la recevoir, et ses succès contre Dolabella, non moins que les efforts de son éloquent ami et les graves événements de Modène, lui firent obtenir [3] bientôt le décret que la onzième *Philippique* avait réclamé pour lui.

(1) Ch. 9.
(2) *Ad Fam.*, XII, 7.
(3) Vell. Paterc., II, 62.

DOUZIÈME PHILIPPIQUE.—Les amis d'Antoine ayant affecté, pendant quelques jours, un air de tristesse qui indiquait que ses affaires allaient mal, et Calénus ayant formellement demandé [1] si l'on refuserait d'écouter l'assiégeant de Modène alors même qu'il s'éloignerait de cette ville et qu'il promettrait de rentrer sous l'autorité du Sénat, il parut bon de ne pas montrer une rigueur excessive, et l'on décida de lui adresser une députation. Cicéron lui-même, entraîné par son affection pour D. Brutus, qu'il avait ainsi l'espoir de délivrer immédiatement, consentit à en faire partie. Mais dès que cette décision fut prise, les partisans d'Antoine relevèrent la tête et commencèrent à faire entendre qu'ils n'avaient été en aucune façon chargés par lui de parler en son nom. Cicéron, comprenant qu'on venait d'abuser de sa bonne foi, chercha aussitôt à faire revenir le Sénat sur le vote émis.

Il avoue qu'il a été, comme les autres sénateurs et comme le consul, trompé sur la situation et les intentions d'Antoine, et après avoir expliqué comment il a été entraîné à cette erreur commune, il démontre combien, dans l'état actuel des affaires, qui reste le même qu'auparavant, il est, comme auparavant, inutile, honteux et impossible de négocier la paix. Cette démonstration terminée, il ajoute que, si le Sénat, malgré tout, maintient le vote, qui est le résultat d'une surprise, il demande, pour ce qui le regarde, d'être relevé de la promesse qu'il a donnée de faire partie de la députation : il prouve que l'ennemi de l'État, qu'il a si vivement combattu, est devenu son ennemi implacable, et que, dans cette mission aussi peu glorieuse qu'inopportune, il courrait les plus grands dangers, sans que le sacrifice de sa vie fût le moins du monde utile à la République.

Si nous trouvons, dans la première partie de cette harangue, la répétition de motifs déjà développés dans des discours précédents, nous ne pouvons nous en prendre qu'au sujet général, qui, ne changeant pas, ne compor-

(1) Détails fournis par les premiers chapitres du discours.

tait pas deux manières différentes d'argumentation pour aboutir à une même conclusion. La seconde partie, au contraire, qui tenait aux conséquences de l'incident récent du vote du Sénat, traite une matière toute nouvelle ; et nous pouvons affirmer qu'elle l'expose fort habilement : il y a toujours une grande difficulté à dire qu'on refuse une mission dangereuse, puisqu'on peut avoir l'air de n'obéir qu'au sentiment de la peur; mais il n'est guère possible de prévenir une pareille accusation par des arguments plus nombreux et plus imposants. Le Sénat d'ailleurs se rendit aux excellentes raisons données par l'orateur, et non seulement Cicéron fut relevé de sa promesse, mais on revint sur le vote émis, la députation n'eut pas lieu, et l'on pressa l'envoi de nouvelles armées contre Antoine.

TREIZIÈME PHILIPPIQUE. — Le consul Pansa s'était mis à la tête des troupes qu'il avait levées, et, de même qu'Octave, était parti au secours de Modène. Sextus Pompée venait en outre de mettre au service de la République l'imposante armée qu'il avait rassemblée à Marseille. Le Sénat avait décidé de le réintégrer dans les biens de son père et Lépide demandait qu'on exécutât cette décision dans les conditions les plus avantageuses pour lui. Mais, par la même occasion, Lépide, qui, malgré les honneurs qu'il s'était vu décerner à la suite de la cinquième *Philippique*, ne s'était jamais déclaré absolument l'ennemi d'Antoine, écrivit au Sénat pour conseiller la paix. Dans le même temps, Cicéron recevait d'Hirtius communication d'une lettre, fort adroite, adressée par Antoine à ce consul ainsi qu'à Octave, et dont le but était de détacher l'un et l'autre de toute alliance avec les Pompéiens, meurtriers de César. Cette lettre était la preuve qu'Antoine restait toujours dans les mêmes dispositions. Aussi, quand la discussion s'éleva sur la proposition de paix émise par Lépide, qu'appuyaient un grand nombre de sénateurs, Cicéron en tira-t-il parti pour combattre encore une fois toute idée de négociation.

Sans s'attarder ici aux lenteurs d'un exorde inutile, il montre, en rappelant le caractère d'Antoine et de ses principaux lieutenants, que leur retour à Rome est incompatible avec la liberté. Il combat donc l'opinion de Lépide au sujet de la paix. Mais, tout en réfutant son avis sur cette grosse question, il s'attache à le louer de ce qu'il a fait pour Sextus, appuie entièrement ses demandes en faveur de ce seul fils survivant de Pompée, et, sans négliger de lui rappeler que le chef d'une armée n'est que le mandataire de la République, il exprime l'espoir de le voir toujours animé d'un même zèle pour la patrie, qui lui a confié une partie de ses forces. Du reste, s'il s'oppose si exclusivement à toute négociation, c'est qu'il a la connaissance parfaite des intentions d'Antoine. La lettre qu'Hirtius vient de lui communiquer ne permet aucun doute, et Lépide, comme tout le monde, abandonnera ses illusions sur la paix, lorsqu'il la connaitra. L'orateur demande en conséquence la permission de la lire, et la lit en la commentant dans chacune de ses parties. De cette explication il conclut qu'il n'y a d'honorable et de possible que la continuation de la guerre. Il déclare ensuite qu'il est tout prêt à voter les propositions de Servilius conformes aux demandes de Lépide pour Sextus; il propose même d'y ajouter ou de voter dans un second décret que le fils de Pompée, par son dévouement à la République, s'est montré digne de son père et de ses ancêtres, et que ses offres sont agréables au Sénat et au peuple romain.

Ce discours est un de ceux dans lesquels l'orateur a le mieux montré combien il savait user de courtoisie envers ceux dont il combattait l'avis, quand il jugeait qu'il y avait un intérêt pour l'État à les ménager. On comprend, rien qu'à l'habileté de toutes les précautions oratoires qu'il emploie pour s'opposer à un conseil de Lépide, de quel poids devenait ce médiocre personnage dans la balance où s'estimaient les partis dont dépendaient les destinées de Rome.

QUATORZIÈME PHILIPPIQUE. — Les armées des consuls et d'Octave avaient remporté quelque succès sur Antoine. Ces succès, à la vérité, n'étaient pas encore décisifs et le siège de Modène n'avait pas été levé. Mais dès qu'on les apprit à Rome, la joie y fut grande, et quelques-uns s'imaginèrent que la guerre était terminée. Servilius, entre autres, en demandant au Sénat pour les trois généraux l'honneur des *supplications*, proposa que les citoyens reprissent la toge comme en temps de paix. Mais Cicéron s'y opposa.

Sans exorde, le discours est une réponse immédiate à la proposition qui vient d'être faite. L'orateur la réfute en montrant que, la cause et l'objet de la guerre étant le siège de Modène et la délivrance de D. Brutus, il ne peut être question de reprendre l'habit de paix tant que Modène et Brutus ne seront pas délivrés. Quant aux *supplications* à décréter en l'honneur des généraux, non seulement il est de l'avis de Servilius, mais, allant plus loin que lui, il demande qu'elles durent cinquante jours, c'est-à-dire plus que celles qu'on avait accordées à César et à Pompée pour leurs victoires sur les ennemis du dehors. Il s'étonne que, dans son projet de décret, Servilius n'ait point traité Antoine d'ennemi public, mais il s'en console en faisant remarquer que décerner les supplications à ses vainqueurs, c'est en réalité le déclarer ennemi de l'État, puisque jamais pareil honneur n'a été accordé ni même sollicité à propos d'une guerre civile. Il dit aussi que Servilius a négligé de conférer le titre d'*imperator* aux trois généraux et prouve, par le récit de leurs exploits devant Modène, qu'ils ont bien mérité cette distinction. Il ajoute que la gloire des soldats est inséparable de celle de leurs chefs : il exprime l'avis que le sénatus-consulte nouveau garantisse aux vivants les récompenses promises et consacre par des actes de reconnaissance la mémoire des morts. Il propose, en conséquence, un décret qui, par des articles spéciaux, ordonne d'élever un monument en l'honneur des légionnaires qui ont péri pour la cause de la République, et confère aux pères, aux mères,

aux femmes, aux enfants et aux frères des soldats morts les armes à la main, les récompenses qu'auraient reçues eux-mêmes ces hommes généreux, s'ils avaient vécu.

La dernière partie qui est une espèce d'éloge funèbre des citoyens ayant sacrifié leur vie au pays, respire la plus noble et la plus énergique éloquence[1]. On[2] y a vu une imitation du fameux éloge de Périclès pour les guerriers morts dans la guerre du Péloponèse; mais le désir d'imiter ne produit pas cette chaleur de langage, cette vérité de sentiments; et Cicéron avait assez d'enthousiasme pour la patrie et la liberté, assez d'élévation de pensée pour puiser en lui-même tous les éléments de ce magnifique morceau, qui termine, comme le chant du cygne[3], la série de ses discours.

Après la quatorzième *Philippique*, en effet, il ne nous reste aucune harangue de lui. La guerre de Modène, dont il avait été l'âme, fut presque aussitôt terminée, et nous avons vu comment le jeune Octave, irrité des précautions qu'on commençait à prendre contre lui, se réconcilia tout à coup avec Antoine, acceptant comme une des conditions de cette réconciliation la mort du grand orateur qui, pour soutenir la lutte entreprise en faveur de la liberté, n'avait pas craint de favoriser puissamment sa fortune. La quatorzième philippique avait été prononcée le 21 avril 43, et Cicéron fut tué le 7 décembre de la même année[4].

V

De l'analyse de tous ces discours de Cicéron, que nous venons d'examiner et de juger chacun en particulier, il

(1) Voir *Appendice*, XCI.
(2) Thomas, *Essai sur les éloges*, ch. 10.
(3) C'est le mot dont il avait caractérisé le dernier discours de Crassus.
(4) Voir pp. 60 et 61.

reste à tirer, comme conclusion, l'appréciation générale de son éloquence.

Les reproches, on s'en est aperçu déjà, ne lui ont pas été épargnés par une critique souvent trop attachée à relever rigoureusement les quelques défauts que renferme toute œuvre humaine, quelque admirable qu'elle soit.

Celui de ces défauts sur lequel ordinairement ont le plus insisté les commentateurs est l'excessive vanité qu'a déployée l'orateur dans l'expression trop souvent renouvelée de sa propre apologie; et j'accorde, en effet, qu'il y a dans quelques-unes de ses œuvres, où il est question de son rôle politique, des saillies regrettables d'un amour-propre exagéré. Mais il faut reconnaître, à sa décharge, que, la plupart du temps, il ne fait son éloge que par nécessité, alors que ses adversaires, en attaquant ses actes et ses intentions, ont réclamé de lui qu'il se justifiât. Souvent même il en fait la remarque et montre que, « s'il a parlé de lui avec quelque fierté, ce n'a pas été pour se vanter, mais pour repousser une accusation ».

« Nihil enim unquam de me dixi sublatius, adsciscendæ laudis causa potius, quam criminis depellendi[1]. »

Il faut aussi se rappeler que, dans les républiques anciennes, il n'était pas nécessaire de recourir à toutes les précautions oratoires qu'on prend de nos jours pour affecter une modestie qui n'est pas au fond du cœur et pour ménager la susceptibilité d'un auditoire trop inquiet. « Plus un peuple, dit Thomas dans son *Essai sur les Éloges*, cherche à se faire valoir par de petites choses, au défaut des grandes, et plus il est blessé de cette franchise altière, ou de la naïve simplicité d'une âme qui s'estime de bonne foi et ne craint pas de le dire... Chez les anciens, la liberté républicaine permettait plus d'énergie aux sentiments de franchise, au langage. Cet affaiblissement de caractère, qu'on nomme

(1) *Pro domo sua*, ch. 36.



politesse, et qui craint tant d'offenser l'amour-propre, c'est-à-dire la faiblesse inquiète et vaine, était alors plus inconnu. On aspirait moins à être modeste, et plus à être grand. Ah ! que la faiblesse permette quelquefois à la force de se sentir elle-même, et, s'il nous est possible, consentons à avoir de grands hommes, même à ce prix. »

Du reste, ne confondons pas les quelques écarts de vanité auxquels a pu se laisser aller Cicéron avec le noble amour de la gloire, inséparable, chez lui comme chez tous les cœurs généreux, du dévouement à la patrie et de la passion du bien public.

« Romains, j'aime la gloire, et ne veux point m'en taire,
Des travaux des humains c'est le digne salaire.
Ce n'est qu'en vous servant qu'il la faut acheter.
Qui n'ose la vouloir, n'ose la mériter. »

Voilà ce que lui a fait dire Voltaire, au V[e] acte de la tragédie de *Rome sauvée*, et le poète dramatique, en mettant dans sa bouche de telles paroles, avait parfaitement compris son caractère : il lui restituait son véritable langage. Car, loin de cacher un sentiment qu'il regardait comme la source des plus belles actions des hommes, Cicéron l'a toujours hautement avoué :

« Neque enim est hoc dissimulandum, quod obscurari non potest, sed præ nobis ferendum : trahimur omnes laudis studio et optimus quisque maxime gloria ducitur... atque, jam me vobis indicabo, et de meo quodam amore gloriæ, nimis acri fortasse, verumtamen honesto, vobis confitebor... Nullam enim virtus aliam mercedem laborum periculorumque desiderat, præter hanc laudis et gloriæ : qua quidem detracta, judices, quid est, quod in hoc tam exiguo vitæ curriculo, et tam brevi, tantis nos laboribus exerceamus [1] ? »

« Nous n'avons pas en effet à dissimuler ce sentiment généreux, qui éclate en nous malgré nous, nous devons plutôt nous en faire honneur. Nous sommes tous sensibles aux attraits de la louange, et

(1) *Pro Archia*, ch. 10 et 11.

c'est sur les plus nobles cœurs que la gloire agit le plus... Pour moi, je vous l'avoue, je ressens pour la gloire un amour trop vif peut être, mais du moins honorable :... car la vertu ne se promet d'autre prix des travaux et des périls que la louange et la gloire, et sans ce mobile, ô juges, quel motif aurions-nous, dans le cours si borné d'une vie fugitive, pour nous exposer à de pareils labeurs ? »

Un autre défaut sur lequel on n'insiste pas moins, en général, c'est la facilité avec laquelle il traite une même question à des points de vue tout opposés selon les besoins de la cause qu'il défend. Dans le plaidoyer *pour Cluentius*, par exemple, il prouve que son client n'a pas, dans un procès antérieur, cherché à corrompre ses juges, quand, lors de ce procès, il a émis l'opinion contraire. Terrible, dans les *Verrines*, contre les déprédateurs des provinces, il protège, dans le plaidoyer *pour Fontéius*, l'oppresseur de la Gaule. Après avoir lancé *contre Vatinius* la plus véhémente et la plus cruelle des invectives, il consent à plaider pour lui. Il se charge également de défendre Gabinius qu'il a attaqué, à maintes reprises, en termes non moins énergiques. Lui, d'une austérité si rigide dans la censure des mœurs de Pison, d'Antoine et de tous ses adversaires, quand il parle *pour Cælius*, il ne prend plus, pour juger la conduite de ce jeune débauché, qu'un ton de douce plaisanterie, un air de condescendance et de bonhomie paternelles, des paroles aussi propres que possible à excuser le dévergondage de la jeunesse. Il ne craint même pas de mentir à ses convictions les plus intimes, et nous entendons, dans le plaidoyer *pour Muréna*, l'auteur du fameux « *cedant arma togæ* », le brillant panégyriste d'Archias et des belles-lettres, humilier la gloire de l'éloquence devant celle des armes.

S'il plaide ainsi le pour et le contre selon les nécessités du moment, ajoute-t-on encore, il ne montre pas moins de facilité à déplacer les questions, et ne se fait aucun scrupule, lorsque l'examen sérieux des faits offre un danger pour les accusés qu'il défend, d'y substituer tout ce qui peut, au contraire, leur être profitable : tantôt ce sont des



plaisanteries ou des invectives à l'adresse des témoins et des accusateurs, qu'il rend ou ridicules ou odieux pour enlever tout crédit à leurs dépositions; tantôt ce sont des éloges qu'il décerne pompeusement à des hommes qui n'en sont guère dignes, afin d'attirer sur eux quelque bienveillante sympathie; parfois même il ose faire appel aux préjugés et aux passions des juges autant au moins qu'à leur conscience. Ainsi, dans la défense de *Cælius*, que Clodia accusait de tentative d'empoisonnement, il s'attache surtout à la vie de cette femme, qu'il livre à la risée comme au mépris public; quand il plaide *pour P. Cornélius Sylla*, soupçonné de complicité avec Catilina, ne pouvant apporter à l'appui de la prétendue innocence de cet ancien consul, cassé pour fait de brigue, que des arguments plus spécieux que solides et des preuves purement négatives, il s'étend sur les services que, dans son exil, lui-même a reçus de son client, et finit par présenter de ce personnage un portrait élogieux, assurément peu conforme à la vérité; dans son plaidoyer *pour Fontéius*, au lieu de démontrer l'honnêteté de ce gouverneur, il s'efforce d'exciter l'indignation des juges contre l'arrogance des Gaulois et va jusqu'à les prémunir contre la crainte des menaces de ces descendants de Brennus.

Mais ces exemples, et bien d'autres encore qu'on pourrait y joindre, donnent-ils à la critique le droit d'accuser Cicéron, aussi sévèrement qu'elle le fait, de coupable inconséquence et de mauvaise foi? Sans doute il eût mieux valu rester toujours d'accord avec soi-même, ne défendre jamais que d'honnêtes gens, n'avoir besoin dans chaque cause que d'exposer la vérité des faits; sans doute aussi, ces sortes de pactes intimes que l'avocat conclut avec sa conscience pour dégager sa personnalité de ce qu'il dit ayant rapport aux autres, ne s'accordent guère avec cette définition de l'orateur, si morale et si belle, qu'avait trouvée Caton l'Ancien « *vir bonus bene dicendi peritus* ». Cicéron n'est pourtant pas sans excuse. Ce n'est pas, en effet, avec cette rigidité de principes que les grands orateurs de l'antiquité enten-

daient pratiquer l'art de l'éloquence. Ils admettaient qu'il y avait dans cette pratique des nécessités auxquelles ils ne pouvaient se dérober, et que leur premier devoir était d'obéir à l'intérêt du client. Rien ne leur semblait donc moins répréhensible que de se contredire. Un des plus célèbres d'entre eux, l'orateur Antoine, n'avait jamais voulu conserver par écrit aucun de ses plaidoyers de peur, disait-il, qu'on ne prît plaisir à opposer son opinion du jour à celle de la veille. Et Cicéron, qui rappelait ce mot de son illustre prédécesseur, mais qui agissait avec plus de franchise en publiant ses discours, pouvait se croire en droit d'expliquer de la manière suivante ses contradictions :

« Sed errat vehementer, si quis in orationibus nostris, quas in judiciis habuimus, auctoritates nostras consignatas se habere arbitratur. Omnes enim illæ orationes causarum et temporum sunt, non hominum ipsorum ac patronorum. Nam si causæ ipsæ pro se loqui possent, nemo adhiberet oratorem. Nunc adhibemur, ut ea dicamus, non quæ nostra auctoritate constituantur, sed quæ ex re ipsa causaque ducantur [1]. »

« On se tromperait étrangement si l'on croyait avoir l'expression de nos opinions personnelles dans les discours prononcés par nous devant les tribunaux. Tous ces discours sont le langage de la cause et de la circonstance, et non pas celui de l'homme, celui de notre propre personne : car si les causes pouvaient parler elles-mêmes, personne n'aurait recours à notre voix. On nous emploie, non pour dire ce que nous pourrions affirmer comme autorité, mais pour faire valoir les moyens que fournit la cause. »

Ainsi s'excusaient, en même temps que deux avis contraires sur le fond même de certaines questions, tous les moyens mis en usage pour passer habilement à côté de certaines autres, en remplaçant, au besoin, la défense par l'attaque, en recourant, à défaut d'arguments solides, aux développements agréables, en cherchant parfois à produire l'émotion plus que la conviction. Pour rester dans mon

(1) *Pro Cluent.*, ch. 50.

sujet, je ne veux pas ici examiner si, de nos jours, il n'arrive pas à nos plus célèbres avocats d'imiter sur tous ces points ceux de l'antiquité. Je remarque seulement qu'alors, comme aujourd'hui, il paraissait juste qu'un accusé, même coupable, ne fût point privé de défenseur. Et j'ajoute que les causes les plus douteuses, étant précisément celles qui réclament le plus d'efforts, étaient aussi celles qui faisaient le mieux ressortir les ressources de l'orateur et son mérite. Voyez avec quelle préférence Quintilien, l'éminent professeur d'éloquence judiciaire dans l'antiquité, s'attache à ceux des plaidoyers de Cicéron où sont employées les plus grandes habiletés de son art. Puis demandez-vous de combien de chefs-d'œuvre la littérature romaine eût été privée, si le défenseur des Cluentius, des Cælius, des Ligarius et de tant d'autres n'avait jamais voulu parler que pour défendre l'exacte vérité et la parfaite innocence.

Soit, me direz-vous peut-être, admettons que, même dans ses contradictions les plus flagrantes, même dans ses invectives les plus vives et ses éloges les moins mérités, il n'ait fait que se soumettre, comme ses prédécesseurs et ses contemporains, à des nécessités imposées par l'éloquence judiciaire; mais ne retrouvons-nous pas des défauts semblables dans ses discours politiques? N'y rencontrons-nous pas des inconséquences fâcheuses; des diatribes contre ses adversaires, allant jusqu'aux peintures et aux expressions les plus grossières; des apologies exagérées d'hommes qu'il avait précédemment combattus ou d'hommes appelés par leur ambition à ruiner un jour cette grande cause de la liberté dont il était le défenseur? Le reproche ici, je l'avoue, me touche davantage, et, si je ne m'y associe pas tout à fait, je ne me sens pas non plus porté à le réfuter entièrement. J'ai déjà dit ce qu'il est permis de penser de la licence de certaines invectives, et j'ai pris soin de les noter au passage dans l'analyse des harangues qui les contiennent. J'ai marqué aussi, en les expliquant, dans le chapitre biographique, les moments de faiblesse, les imprévoyances et lés indécisions de l'homme d'État. Il est certain que la

vivacité d'imagination dont était doué Cicéron, et qui le livrait tout entier aux haines et aux colères comme aux amitiés de l'heure présente, le priva souvent du sang-froid et de la netteté de vue nécessaires au bon politique. Les événements avaient trop de prise sur lui pour qu'il les dominât et qu'il en prévînt les conséquences. Plusieurs de ses plus grands discours ne furent ainsi que des méprises ou des mécomptes. La première fois qu'il monta à la tribune aux harangues, en appuyant *la loi Manilia*, qui attribuait à Pompée un commandement inouï, il contribuait à établir un précédent qui devait justifier l'ambition de César. Plus tard, sa harangue *sur les provinces consulaires*, par laquelle il demandait que César fût maintenu dans les Gaules alors qu'il proposait de retirer à Gabinius et à Pison la Macédoine et la Grèce, créait, sans qu'il le comprît, dans ce privilège accordé au vainqueur des Gaulois, une menace de dictature prochaine. Dans ses *Philippiques* enfin, à quelle imprudence ne se laissait-il pas entraîner, en se portant garant, devant le Sénat et devant le peuple, de la vertu civique d'Octave, dont il faisait un divin jeune homme, suscité par le ciel pour la défense des lois ! Toutes ces erreurs de Cicéron, je ne les dissimule pas. Mais, en les blâmant, je ne puis m'empêcher de songer combien difficile et combien glorieuse en même temps devrait, malgré tout, nous apparaître la situation de cet homme, qui n'a pour toute arme que sa parole pour combattre une foule d'ambitieux entourés de légions à leur dévotion ; qui se voit forcé de s'appuyer tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre, pour défendre la cause légitime ; qui, toujours fidèle à la République, au temps même de la dictature, ne désespère pas d'amener le dictateur à l'idée de reconstituer un gouvernement libéral ; et qui, s'il se livre jusqu'au bout aux illusions, n'obéit jamais, dans cet aveuglement, qu'au plus ardent, au plus pur patriotisme, réussit à ranimer l'enthousiasme chez un peuple dégénéré, et lui fait acclamer, une fois encore, sur le Forum ce mot de liberté qui n'y retentira plus jamais après lui !

Malgré les élans de ce constant et généreux dévouement à la patrie, on a pourtant osé pousser le dénigrement jusqu'à l'accuser d'un manque absolu de courage, et à l'appui d'une accusation qui ne tend à rien moins qu'à montrer dans ses harangues politiques les plus célèbres de vaines et fausses déclamations, on a accumulé contre lui, comme à plaisir, les remarques injustes et les soupçons odieux. On a prétendu que, dans ses *Catilinaires*, il exagérait à dessein les dangers de la conjuration pour acquérir à bon compte une brillante renommée; on a fait observer que, dans ses *Philippiques*, il ne criait que de loin contre un absent. Comme si Salluste, l'historien contemporain, n'avait pas reconnu, par le beau récit qu'il en a fait, toute l'importance du complot de Catilina; et comme si, en entreprenant une lutte implacable contre Antoine, l'orateur avait pu se croire assuré du succès et abrité dans l'avenir contre toute vengeance d'un cruel vainqueur! Il était naturellement impressionnable, c'est vrai. Nous savons, par son propre aveu, que, jusqu'à la fin de sa carrière, « toutes les fois qu'il avait à parler dans une cause importante, il se sentait plus vivement ému que ne semblaient devoir le permettre son habitude de la parole et son âge [1] ». Nous savons même que cette émotion le privait parfois de ses moyens, et nous avons vu comment il perdit entièrement contenance le jour où il voulut plaider pour Milon. Mais être troublé dans le début d'un discours et manquer de courage sont deux choses toutes différentes. La preuve d'ailleurs que ses périls n'étaient point imaginaires, et qu'il avait au cœur la vaillance d'un grand homme, c'est que les *Catilinaires* lui valurent l'exil, et les *Philippiques*, la mort; c'est qu'il avait, à maintes reprises, prévu et prédit le sort qui l'attendait; c'est que, le moment venu, il mourut en héros.

(1) « Quum in omnibus causis gravioribus initio dicendi commoveri soleam vehementius, quam videtur vel usus, vel ætas mea postulare,... » *Pro Dejot.*, ch. 1.

Reste enfin un reproche d'un autre genre que les précédents, et qui a trait, non plus au caractère de l'homme politique, non plus aux mœurs oratoires de l'avocat, mais à la nature même de son éloquence. On l'a trouvée surabondante, se complaisant trop aux digressions agréables et non nécessaires, au développement des lieux communs, aux morceaux à effet tenus en réserve pour certaines occasions, sacrifiant trop aussi la simplicité, la précision, l'oubli d'elle-même à l'éclat des mots et des figures, à la rondeur des périodes. Déjà, au temps de Cicéron, les orateurs d'une certaine école, qui avouaient d'ailleurs la supériorité de son génie, refusaient de reconnaître à sa manière de parler le véritable caractère de l'atticisme[1]. Affectant dans leurs compositions le style coupé, la concision de la phrase, la frugalité des mots, ils confondaient l'art de la parole avec celui de renfermer des idées fines et déliées[2] dans un tout petit espace. Cicéron s'indignait et les raillait souvent de leur prétention à l'élégance attique. « Ils veulent, disait-il, mesurer l'éloquence d'après leur propre faiblesse et n'accordent d'admiration qu'à ce qu'ils croient pouvoir imiter[3] ». « Ils décorent du nom d'attique, ajoutait-il, toute diction sèche, pauvre et aride, pourvu qu'elle soit polie, de bon ton et correcte[4] »; et il leur montrait qu'avec leur méthode, qui peut à la rigueur satisfaire un grammairien, on ne saurait ni convaincre la multitude, ni lui plaire, ni la toucher; il les mettait au défi de produire de grands orateurs, agissant puissamment sur leur auditoire, excitant l'enthousiasme, arrachant les applaudissements et les suf-

(1) Cf. Lantoine, *De Cicerone contra Atticos disputante*, 1874; Gache et Piquet, *Cicéron et ses ennemis littéraires*, 1886.

(2) « Rien, dit Buffon dans son *Discours sur le style*, n'est plus opposé à la véritable éloquence, que l'emploi de ces pensées fines, et la recherche de ces idées légères, déliées, sans consistance, et qui, comme la feuille du métal battu, ne prennent de l'éclat qu'en perdant de la solidité ».

(3) « Quid enim sit atticum, discant, eloquentiamque ipsius viribus, non imbecillitate sua, metiantur. Nunc enim tantum quisque laudat, quantum se posse sperat imitari. » *Orat.*, ch. 7.

(4) *Brut.*, ch. 82.

frages, admirés à la fois des savants et du peuple[1]. Il se sentait à l'aise en leur parlant ainsi. Car, tandis que ses discours à lui attiraient chaque fois une foule nombreuse et produisaient sensation, tous ces prétendus attiques étaient dédaignés du public au point d'être délaissés parfois, non seulement par les spectateurs, mais par les amis mêmes de leurs clients[2]. Leur échec pourtant n'empêcha pas de se perpétuer le reproche qu'ils adressaient à Cicéron; leur école ne s'éteignit pas avec eux. « Maintenant encore, écrivait Quintilien plus d'un siècle après, des écrivains secs, sans substance, sans force, et qui, d'une manière si abusive, donnent à leur faiblesse le nom de santé, importunés de l'éclat trop vif de l'éloquence cicéronienne, qui produit sur eux l'effet éblouissant du soleil, se réfugient à l'ombre de ce grand mot de style attique[3] ». Et Quintilien, comme Cicéron, prouvait combien était ridicule cette prétention à la véritable éloquence chez des orateurs que leur sécheresse rendait impuissants à produire une impression profonde sur la multitude.

Mais si ces détracteurs de Cicéron étaient dans l'erreur en s'attribuant un mérite qu'ils n'avaient pas, Cicéron possédait-il le pur atticisme, c'est-à-dire ce charme indéfinissable qui émane d'une sobriété sans sécheresse, d'une harmonie sans affectation, d'une mesure exacte et exquise en tout? On ne saurait l'affirmer. Lui-même n'osait le dire : il essayait seulement de démontrer que l'action de l'orateur sur la foule et l'admiration générale suscitée par lui sont les marques de la véritable éloquence, concluant que tout ce qui est bien dit est dit à la manière attique. « *Ita fiet, ut omnes, qui bene, iidem etiam attice dicant*[4] ». Il voulait faire entendre par là que les conditions mêmes de l'atticisme, comme celles de l'éloquence, changent avec le mi-

(1) *Brut.*, ch. 49 et 50.
(2) « Non modo a corona, sed etiam ab advocatis relinquuntur. » *Brut.*, ch. 84.
(3) *Inst. Orat.*, XII, 10.
(4) *Brut.*, ch. 84, derniers mots.

lieu dans lequel on parle, et que, tout en prenant Démosthène pour modèle, un Romain, pour bien parler et réussir, pouvait et devait se souvenir qu'il parlait à des Romains. Aussi Quintilien appuie-t-il vivement sur cette pensée, quand il conclut à la même définition de l'atticisme que Cicéron. « Pourquoi, s'écrie-t-il, penser que le goût attique n'appartient qu'à ceux dont le style se traîne comme un filet d'eau à travers des cailloux ? Pourquoi dire que c'est là seulement qu'on sent l'odeur du thym ? En vérité, je crois que si, en pleine Attique, ces gens rencontraient un terrain plus riche et plus fertile que le reste, ils diraient qu'il n'en est pas, par le seul motif qu'il rendrait plus qu'il n'aurait reçu, et dérogerait à cette fidélité du sol athénien dont a ri Ménandre. Quoi ! s'il venait un orateur qui joignît aux grandes qualités de Démosthène celles qui paraissent lui avoir manqué, soit parce que la nature les lui avait refusées, soit parce que les lois de son pays ne les lui permettaient pas, et que cet orateur excitât plus vivement les passions, j'entendrais dire : Démosthène n'a pas fait cela ! et s'il en résultait une œuvre plus harmonieuse que les siennes, chose que je ne crois guère possible, mais enfin si elle se produisait, on me dirait que cette œuvre n'est pas attique ! Oh ! que ne sait-on mieux donner à ce mot son véritable sens, en pensant que tout ce qui est parfaitement dit, est dit à la manière attique. — *Melius de hoc nomine sentiant, credantque attice dicere esse optime dicere*[1]. »

Le grand mérite de Cicéron a été précisément de trouver la forme qui convenait le mieux au caractère romain. Le peuple d'Athènes, mobile, léger, capricieux, dont l'oreille s'éveillait plus à l'audition d'une fable qu'à celle d'une longue et sérieuse discussion, échappait facilement à ses orateurs : il fallait, pour être maître de lui, le ressaisir sans cesse par la rapidité et la vigueur de la pensée, ne pas lui laisser le temps de s'occuper des agréments du style, capable de lui faire oublier tout le reste; aussi Démosthène

(1) *Inst. Orat.*, XII, 10.

songeait-il surtout à frapper son esprit par des coups de surprise et par une énergique concision : la sobriété de son éloquence faisait sa force. Autres étaient les Romains : ce peuple sérieux, pondéré, que sa nature portait, bien qu'il méprisât ceux qui en faisaient profession, aux sentences morales et aux observations philosophiques, qui, de tout temps, avait eu le sentiment profond de la gravité des fonctions législatives et judiciaires exercées par lui, et dont l'orgueilleuse fierté n'entendait point se soumettre à l'appel d'une voix impérieuse, demandait à être circonvenu de loin par toutes sortes de précautions habilement préparées. Cicéron trouva dans son abondance tout ce qu'il fallait pour cela. Entre la sécheresse de l'école de ses détracteurs, laquelle poussait à l'exagération la sobriété de l'atticisme, et l'excessive jactance de l'école asiatique[1], dont on l'accusait de préférer les procédés, il y avait une forme à prendre, il la prit, et il en fit une éloquence originale, essentiellement romaine.

Les longues études par lesquelles il s'était préparé à l'art oratoire, la connaissance profonde qu'il avait acquise et de la rhétorique et du droit civil et des diverses doctrines philosophiques et de l'histoire nationale, tout contribuait à lui fournir, de quelque sujet qu'il s'agît, soit dans l'argumentation, soit dans la narration, ces majestueux développements qui, semblables aux larges eaux d'un fleuve, dont la continuité fait la puissance, se suivaient comme d'eux-mêmes et concouraient par leur ensemble imposant à la prise de possession de son auditoire. Le soin que jamais, à aucune époque de sa vie, il n'abandonna de nourrir et de raviver sa parole par la composition écrite, lui assurait aussi, jusque dans ses improvisations les plus soudaines et les plus hardies[2], cet art de la phrase, cette période d'une aisance et d'une harmonie presque parfaites, dont le

(1) « Asiana gens, tumidior alioqui atque jactantior, vaniore etiam dicendi gloria inflata est. » Quint., *Inst. Orat*, XII, 10. Pétrone dit en parlant de cette école : « ventosa et enormis eloquentia. »

(2) Comme dans le *Pro Marcello* et la première *Catilinaire*.

charme, toujours si puissant même sur les oreilles les moins cultivées, devait être d'autant plus sensible aux Romains que leur langue semblait l'avoir ignoré jusque-là. Le don naturel enfin de toucher l'âme et de l'émouvoir, qu'il avait révélé dès son premier discours, et qui s'était si bien manifesté en lui que, dans toutes les causes plaidées par plusieurs orateurs à la fois, on le chargeait toujours de la partie du plaidoyer qui réclame le plus de pathétique, achevait de donner à son éloquence un pouvoir merveilleux. Sachant à la fois convaincre, plaire, émouvoir, il réunissait, en son abondance méthodique, les trois qualités dont l'alliance seule constitue le grand orateur.

Personne du reste n'a jamais osé lui contester ce titre. Ceux-là mêmes qui, chez les Romains, se sont efforcés de rabaisser sa gloire en cherchant quelques défauts dans sa manière de dire, n'ont pu s'empêcher de le lui reconnaître. Ainsi l'auteur du *Dialogue sur les orateurs*, qui lui était malveillant et qui se plaisait à relever dans ses premiers discours les choses qu'on peut réellement y reprendre et beaucoup d'autres encore, avouait que son éloquence, parvenue à sa maturité, « avait laissé bien loin derrière elle tous les orateurs de son temps, et que cette supériorité tenait surtout au goût dont il avait fait preuve, en polissant, le premier, le langage, en sachant, le premier, bien choisir les mots et combiner la phrase avec art, en introduisant dans la composition des morceaux brillants et des pensées neuves [1] ». Quant à ceux qui n'ont usé du droit de critique que pour exprimer leur admiration, ils se sont parfois attachés plus particulièrement à l'éloge des harangues politiques. « O Cicéron, écrivait Pline l'Ancien, quelle serait ma faute si je passais ton nom sous silence ? Mais à laquelle de toutes tes perfections donner la préférence ? Puis-je faire mieux que de rappeler les témoignages éclatants rendus à ton mérite par le peuple romain tout entier et que de choisir parmi les actes de ta vie ceux de ton con-

(1) *Dialog. de Orat.*, ch. 22.

sulat? Tu parles, et les tribus renoncent à la loi agraire, c'est-à-dire à leur subsistance ; tu conseilles, elles pardonnent à Roscius sa loi sur le théâtre et consentent à une distinction de place qui les humilie ; tu pries, et les enfants des proscrits prennent honte de briguer les magistratures. Devant ton génie, Catilina a pris la fuite, et c'est toi qui as proscrit Marc-Antoine. Salut, ô toi qui, le premier de tous, as reçu le nom de *Père de la patrie*, qui, le premier, triomphas sans quitter la toge, et couvris de lauriers l'art de la parole ; toi, le père de l'éloquence et des lettres latines ; toi enfin (c'est le dictateur César, ton ancien ennemi, qui l'a écrit), toi, qui surpasses en gloire tous les triomphateurs, puisqu'il est plus beau d'avoir reculé ainsi les limites du génie romain que celles de leur empire par tous les autres talents réunis [1] ». Mais si quelques-uns, de même que Pline, émus par le souvenir de l'éloquence retentissante du Forum, dont Cicéron avait été le dernier et le plus brillant représentant, ont semblé réserver la plus belle part de leur enthousiasme à ses discours politiques, la plupart des critiques, plus fidèles au sentiment de Cicéron lui-même [2], se sont arrêtés de préférence à l'appréciation élogieuse de ses plaidoyers. Je ne saurais résister au plaisir de citer à ce propos une des plus belles pages de Quintilien : « Marcus Tullius, après s'être appliqué tout entier à l'imitation des Grecs, a reproduit, ce me semble, la force de Démosthène, l'abondance de Platon, la douceur d'Isocrate. Mais ce n'est pas seulement par l'étude qu'il s'est acquis ce que chacun d'eux avait de meilleur ; la plupart de ses grandes qualités, ou, pour mieux dire, toutes, il les a tirées de lui-même, grâce à l'heureuse fécondité d'un immortel génie. Car, pour

(1) *Hist. nat.*, VII, ch. 40.

(2) Il exprime très nettement ce sentiment par la bouche d'Antoine dans le second livre du *De Oratore* : « Toutes les autres sortes de discours, croyez-moi, sont un jeu pour l'homme qui a quelque esprit, un peu de pratique, de l'instruction, et une certaine connaissance des lettres ; mais aborder les luttes du barreau, c'est une grosse entreprise et peut-être le plus noble effort de l'esprit humain... » II, 17.

parler comme Pindare, il ne ramasse pas les eaux de pluie : c'est une source vive qui déborde ; et la Providence divine semble, comme par un bienfait spécial, l'avoir fait naître, afin qu'en lui l'éloquence essayât toutes ses forces. En effet, qui peut mieux convaincre et plus vivement émouvoir ? Qui a jamais été doué de plus de charme ? Même ce qu'il arrache, vous diriez qu'on le lui accorde ; et, quand il entraîne violemment le juge, celui-ci semble non pas être violenté mais le suivre de plein gré. Il y a dans tout ce qu'il dit une telle autorité, qu'on aurait honte de ne pas être de son avis ; et ce n'est pas la parole partiale d'un avocat qu'on entend, mais le langage convaincu d'un témoin ou d'un juge. Ajoutez que toutes ces choses, dont une seule coûterait à n'importe qui des soins infinis, coulent chez lui sans travail, et que son style, le plus beau qu'on puisse entendre, a néanmoins pour caractère la plus heureuse facilité. Aussi est-ce à juste titre que ses contemporains l'ont proclamé roi du barreau et qu'il a eu cette bonne fortune, dans la postérité, que son nom de Cicéron n'est plus celui d'un homme, mais le nom même de l'éloquence. Ayons-le donc sans cesse devant nos yeux ; proposons-le-nous pour modèle : sachons bien que c'est avoir profité, que de faire de Cicéron ses délices [1] ».

De l'opinion générale des anciens si nous passons à celle des modernes, nous retrouvons une semblable unanimité dans l'éloge. Montaigne lui-même, qui d'ordinaire traite assez mal Cicéron sur les autres points, dès qu'il s'agit de son éloquence, juge « qu'elle est du tout hors de comparaison et croit que jamais homme ne l'égalera [2]. » Tous s'accordent a voir réunis, dans ses harangues, à un haut

(1) *Inst. Orat.*, X, 1. — Pour les harangues politiques de Cicéron, il est utile de lire l'ouvrage de M. J.-B. Mispoulet, *La Vie parlementaire à Rome sous la République* (Essai de reconstitution des séances historiques du Sénat romain), 1899, in-8 de 418 p. De même, pour les plaidoyers, il y a intérêt à lire : A. Desjardins, *De Scientia civili apud M. T. Ciceronem* 1858 ; Gasquy, *Cicéron jurisconsulte*, 1886 ; J. Martha, *Cicéron avocat*, dans la *Revue des Cours et Conférences*, 1891.

(2) *Essais*, L. II, ch. 10.

degré, la justesse et la vigueur du raisonnement, le naturel et la vivacité des mouvements, l'art des bienséances, le don du pathétique, la gaieté mordante de l'ironie, et surtout la perfection et la convenance du style [1]. Quelques-uns, à la vérité, lui préfèrent Démosthène, et Fénelon est du nombre. Mais Fénelon ne lui refuse pour cela aucune des grandes qualités oratoires et ne nie pas qu'il n'ait même, quand il le veut, celles de ces qualités qui distinguent le plus l'orateur grec. « Je proteste, déclare-t-il, que personne n'admire plus Cicéron que je fais. Il embellit tout ce qu'il touche. Il fait honneur à la parole. Il fait des mots ce qu'un autre n'en saurait faire. Il a je ne sais combien de sortes d'esprit. Il est même court et véhément, toutes les fois qu'il veut l'être, contre Catilina, contre Verrès, contre Antoine,... mais j'avoue que je suis moins touché de l'art infini et de la magnifique éloquence de Cicéron que de la rapide simplicité de Démosthène [2]. » Le plus grand nombre cependant, en établissant le parallèle [3] des deux orateurs, ne montrent pas une préférence aussi marquée pour celui d'Athènes : ou bien, ils se réjouissent qu'il y ait dans tous les arts des hommes assez supérieurs pour qu'on ne puisse pas s'accorder sur le droit de primauté, et sont d'avis que, lorsque le mérite se manifeste à un si haut degré de part et d'autre, chacun a le droit de choisir selon son penchant, pourvu qu'il ne donne point son sentiment pour une décision et son goût personnel pour une règle ; ou bien, ils coupent, pour ainsi dire, la question en deux, font une distinction, qui n'est pas sans justesse, en considérant Démosthène et Cicéron d'abord dans les grandes assemblées délibérantes, puis devant les

(1) Villemain, *Notice sur Cicéron.*

(2) *Lettre sur les occupations de l'Académie Française*, IV.

(3) Une des comparaisons les plus fréquentes dans ce parallèle est celle qui consiste à représenter Démosthène comme un général qui va toujours droit à l'ennemi, toujours heurtant et frappant, et Cicéron comme un stratégiste qui aime à faire un siège en règle, s'empare de toutes les issues, enveloppe l'ennemi de toutes parts, jusqu'à ce qu'enfin il en triomphe.

tribunaux, et s'ils sont portés alors à présenter celui-là comme le plus sérieux, le plus fort, le plus puissant des orateurs politiques, ils voient dans celui-ci le plus habile et le plus fécond, le plus brillant et le plus persuasif des orateurs judiciaires. Ce n'est certes pas que Cicéron leur apparaisse sans aucun petit défaut: ils ne cachent pas que son abondance leur semble avoir quelque excès de richesse et d'élégance, voire même d'harmonie; mais ils reconnaissent que, s'il donne toujours à ses pensées un tel développement, elles n'en sont ni moins ingénieuses, ni moins profondes, ni moins fortes. Son éloquence, en effet, ne jette ni la lumière des éclairs rapides et aveuglants, ni les coups de tonnerre qui surprennent et foudroient; elle brille d'un éclat continu, et en même temps qu'elle pénètre de son rayonnement jusqu'aux moindres parties de l'ensemble qu'elle illumine, elle attire, elle prend, elle tient l'auditoire par le charme d'une voix dont les moyens variés répondent à toutes les émotions de l'âme. Ses légères imperfections disparaissent au milieu de ses beautés : elle fait de lui, sinon le premier, l'un des deux premiers orateurs de toute l'antiquité [1], et le plus grand, assurément, qu'ait produit Rome.

(1) Saint Jérôme a écrit : « Le plus bel éloge que l'on puisse adresser à Cicéron, c'est de lui dire : Démosthène, en te devançant, t'a empêché d'être le premier orateur, et toi tu l'as empêché d'être l'unique. » — « Marcus Tullius in quem pulcherrimum illud elogium est : Demosthenes præripuit tibi, ne esses primus orator; tu illi ne solus. » *Ad Nepot. De Vita Cleric.*, t. 4, éd. Bened.

LIVRE SIXIÈME

CICÉRON. SES TRAITÉS DE RHÉTORIQUE ; SES ŒUVRES PHILOSOPHIQUES ; SES LETTRES ET SES CORRESPONDANTS.



CHAPITRE PREMIER

Cicéron. Ses traités de rhétorique.

I. Les deux livres intitulés *De Inventione*. Ressemblances de cette composition scolastique avec la *Rhétorique à Hérennius*. Analyse et appréciation. — II. Abandon de la forme didactique. Les trois dialogues de l'Orateur, *Dialogi tres de Oratore*. — III. Brutus ou dialogue sur les orateurs illustres, *Brutus sive dialogus de claris oratoribus*. — IV. Après avoir exposé dans les ouvrages précédents les règles et l'histoire de l'éloquence, Cicéron, dans le livre ayant pour titre *Orator*, se propose de fixer les traits du parfait orateur et d'en donner l'idéal. Ce qu'il entend par l'atticisme. A l'*Orator* fait naturellement suite la dissertation *De Optimo genere oratorum* (Du meilleur genre d'éloquence), dissertation servant de préface à une traduction des plaidoyers d'Eschine et de Démosthène *sur la Couronne*. — V. Retour à la méthode scolastique dans les deux derniers ouvrages de rhétorique, écrits l'un pour l'instruction d'un ami, l'autre pour celle de son fils : *Topica*, Les Topiques ; *De Partitione oratoria*, Les Partitions oratoires.

I

Il eût été regrettable que le plus grand des orateurs romains ne se fût pas exercé à fixer dans des ouvrages spéciaux les règles de l'art oratoire. Cette abstention pourtant n'aurait pu paraître étonnante. En Grèce, ni Démosthène, ni Eschine, ni Hypéride, ni Lysias n'avaient écrit sur l'éloquence; à Rome non plus, aucun célèbre orateur, sauf Caton, qui composa pour son fils un petit traité de rhétorique, ne s'était appliqué à ce genre de travail. Il semble même que la rhétorique avait moins de chance qu'en Grèce de trouver à Rome quelque interprète parmi les illustres représentants de l'éloquence; car elle y avait encouru, de

tout temps, une suspicion presque générale, et, à plusieurs reprises, y avait dû fermer ses écoles. C'est ainsi que Caton, malgré son traité, ne s'était fait aucun scrupule de lancer l'anathème contre tous les rhéteurs grecs et de les proscrire; et c'est ainsi que l'orateur Crassus, devenu censeur, avait prononcé contre ce genre d'écoles une condamnation d'autant plus remarquable qu'elle atteignait particulièrement les rhéteurs latins [1]. Mais il était réservé à Cicéron de détruire sur ce point les préjugés des Romains. Dès son début dans la carrière et alors qu'il n'était pas encore beaucoup plus qu'un étudiant, il tint, comme l'avait essayé peu auparavant l'auteur de la Rhétorique à Hérennius, à coordonner par écrit les préceptes d'éloquence qu'il avait recueillis de ses maîtres, et ses premiers essais, rédigés sans doute pour sa propre instruction autant que pour celle des autres, ne laissèrent pas que d'obtenir tout de suite un succès fort honorable. Plus tard, dans la plénitude de son génie et à l'apogée de sa gloire, il sembla regretter de s'être laissé aller à publier trop tôt des livres où il n'avait pu donner la marque d'une expérience accomplie [2]; et il développa alors ses idées sur l'art de la parole et sur l'histoire de l'éloquence dans de grands et brillants ouvrages, absolument dignes de sa haute renommée. Ce qui ne l'empêcha pas d'ailleurs, lorsqu'il s'agit ensuite de l'instruction de son fils, de revenir aux manuels élémentaires. Ses diverses œuvres de rhétorique n'ont donc pas toutes la même importance; mais toutes méritent l'attention; et elles ne sont pas tellement nombreuses que nous ne puissions nous arrêter quelque peu sur chacune d'elles.

La première en date est le traité que Priscien, toutes les fois qu'il le cite, désigne sous le nom de *rhetorica*, que Quintilien [3] dénomme aussi *libri rhetorici*, et qui est connu sous

(1) Aul.-Gel., XV, 11. Voir tom. II. p. 441.

(2) « Quoniam quæ pueris, aut adolescentulis nobis ex commentariolis nostris inchoata ac rudia exciderunt, vix hac ætate digna, et hoc usu, quem ex causis, quas diximus, tot tantisque consecuti sumus ;. . » *De Orat.*, I, 2.

(3) *Inst. Orat.*, III, 6 et 11.



le titre traditionnel De Inventione, titre d'ailleurs dont l'usage continu s'explique par l'indication précise qu'il donne du contenu de l'ouvrage tel que nous l'avons. Car l'ouvrage est incomplet ou mutilé. Du moins nous n'en possédons que deux livres [1], la fin du second renvoie ce qui reste à dire aux suivants, et les suivants n'existent plus, ou même ils n'ont jamais paru, puisque nous n'en retrouvons aucune citation chez les auteurs anciens.

Il y a du reste de telles ressemblances entre cette *Rhétorique* et la *Rhétorique à Hérennius*, que plusieurs savants n'ont voulu donner aux deux qu'un seul et même auteur et ne voir dans le *De Inventione* qu'une édition nouvelle, considérablement revue, il est vrai, sensiblement corrigée et améliorée, de l'ouvrage précédent. Il faudrait, à leur avis, attribuer à Cicéron la paternité de la *Rhétorique à Hérennius* et croire qu'il l'aurait recommencée, comme, beaucoup plus tard, il s'astreignit à refaire une de ses œuvres philosophiques les plus importantes [2]. Quand on considère, en effet, le fond du sujet qui est le même, le grand nombre de passages transportés de la première composition dans la seconde sans modification notable et même parfois sans aucun changement, on est presque tenté de se ranger à cette opinion qui a pour elle l'autorité de J.-V. Le Clerc. Mais, à y regarder de près, on remarque que le plan est différent, et qu'à côté de ces passages empruntés au premier travail parce qu'ils s'appliquent à des théories qu'il n'y avait pas lieu de modifier, le *De Inventione* développe des idées toutes nouvelles et tout autres sur certaines parties de la rhétorique et sur cet art en général [3].

(1) Ms. de Würzbourg (bibl. de l'Univ.), du IXe s.; plusieurs mss. de Saint-Gall. (bibl. du Chap. no 820 et no 852), du Xe et du XIIe s.; (bibl. vadienne no 313), du Xe s. — Édit. Weidner, 1878.

(2) Les *Académiques*, dont les deux éditions sont restées longtemps confondues.

(3) En ce qui concerne les raisons sur lesquelles on s'appuie pour soutenir que la *Rhétorique à Hérennius* n'est pas de Cicéron, voir une dissertation de 8 p. dans les *Morceaux choisis tirés des traités de rhétorique de Cicéron*, par Ém. Thomas. 1897, in-18, p. 69-76.

Le livre premier commence par de très hautes considérations sur l'éloquence. L'auteur en montre l'utilité et l'abus dans la conduite de la vie et dans la direction des États. Il en recherche l'origine, qu'il place au commencement des sociétés, fait voir comment elle est arrivée à la perfection, étudie les causes qui en ont produit la corruption, et conclut qu'il est du devoir des hommes de bien de la cultiver pour obvier aux maux qu'elle causerait s'ils l'abandonnaient aux méchants. La nécessité d'en étudier l'art ainsi démontrée, il aborde cette étude. Il en fixe la matière et les parties. Suivant l'opinion d'Aristote et contrairement à celle d'Hermagoras, qu'il réfute, il divise la matière en trois genres; le *démonstratif*, le *délibératif* et le *judiciaire*. Quant aux parties, il en compte cinq : l'*invention*, la *disposition*, l'*élocution*, la *mémoire* et le *débit*. Il s'étend d'abord assez longuement sur l'*invention* dans tout état de *cause*. Puis il l'examine dans les six parties du discours. L'*exorde* est de deux sortes, direct et par insinuation : il indique les différentes sortes de causes auxquelles il faut l'approprier et la manière d'en atteindre le but, qui est de gagner la bienveillance, l'intérêt et l'attention. Il passe alors à la *narration* et à la *division* dont il enseigne les règles. Puis vient la *confirmation*, qui consiste à établir la bonté de la cause et à la démontrer victorieusement par des preuves; après avoir donné un exposé général de tous les moyens qu'on peut tirer des personnes et des choses, il traite de l'induction et du syllogisme, dont il fournit de nombreux exemples, il fait voir combien il y a de variété dans l'emploi et la forme des raisonnements. La *réfutation*, qui succède à la confirmation, puisant aux mêmes sources qu'elle, il réunit aussi des exemples propres à déterminer comment peuvent être combattus les divers genres de raisonnements. Enfin, après avoir expliqué pourquoi il ne suit pas le système d'Hermagoras qui admet la digression comme une des parties du discours, il traite de la *conclusion*, qui comprend ; 1° la récapitulation; 2° l'indignation, dont les moyens sont fournis par des lieux communs au nombre de quinze; 3° la plainte,

qui peut développer des lieux communs au nombre de seize.

Le second livre a une préface spéciale qui ne manque pas d'agrément. L'auteur rappelle le sage procédé du peintre Zeuxis, qui, voulant dans l'image d'Hélène exprimer la perfection de la beauté, choisit pour modèles les cinq jeunes filles les plus belles de Crotone, afin de prendre à chacune celles des qualités qui la distinguaient. S'autorisant, dit-il, de cet exemple, il a consulté tous les traités de rhéthorique depuis Aristote jusqu'aux plus récents pour leur emprunter leurs meilleurs préceptes. Entrant alors en matière, il se propose de déterminer la nature des lieux communs qui conviennent à la *confirmation* et à la *réfutation* dans tous les genres de causes. Ce n'est plus, comme dans le premier livre qui traitait déjà de ces deux parties du discours, la marche de l'argumentation et la manière de faire valoir les raisons qu'il veut avant tout enseigner; il prend maintenant pour objet d'étude le fond des choses, les raisons mêmes que chaque cause peut offrir.

« Et quia, quo pacto tractari conveniret argumentationes, in libro primo non indiligenter expositum est, hic tantum ipsa inventa unamquamque in rem exponentur simpliciter, sine ulla exornatione, ut ex hoc inventa ipsa, ex superiore autem expolitio inventorum petatur. »

Naturellement il commence par le *genre judiciaire*. Il examine tout d'abord la cause *conjecturale*, où l'accusateur et le défenseur ont à discuter : 1° le motif de l'action incriminée ; 2° le caractère de celui qui en est accusé ; 3° le fait même. Il passe en revue toutes les conjectures tirées de ces trois sources. Il soumet au même examen la cause *légale*, question de définition et de récusation, où sont recherchés les motifs juridiques pour décliner soit la compétence du tribunal, soit celle de l'accusateur, soit la légalité des poursuites. Il poursuit ensuite l'application du système sur la cause *juridiciaire* en ce qui concerne l'alternative, la récrimination, le recours et l'aveu. Et il termine

par certaines questions qui peuvent être comprises dans les trois sortes de causes du genre judiciaire, telles que la discussion sur le texte de la loi, qu'il appelle question de lettre ou de sens. Il passe alors au genre *délibératif* et au genre *démonstratif* qui, selon lui, ont pour but, l'un l'utile et l'honnête, et l'autre l'honnête seul. Dans l'étude de ces deux mobiles, il expose sur les vertus et les vices des théories conformes à celles qu'il développera plus tard dans son beau traité *Des Devoirs* : il y joint des considérations sur les lieux communs tirés de la nécessité et des circonstances, qui, avec l'utile et l'honnête, influent sur la conduite des hommes ; et il montre la source des raisons qui doivent faire préférablement l'objet de l'éloge et du blâme. Après avoir ainsi épuisé tout ce qu'il avait à dire sur l'*Invention*, il met fin à ce second livre en renvoyant les autres parties de la rhétorique à des livres suivants, que nous ne possédons pas, et qui probablement, comme je l'ai dit plus haut, n'ont jamais été publiés.

On doit reconnaître par cette simple analyse que le plan et le but de l'écrivain dans ces deux livres de l'*Invention* ne sont pas absolument les mêmes que dans la *Rhétorique à Herennius*. Il faut avouer, il est vrai, que le principal défaut qui déparait le premier traité se manifeste encore dans celui-ci. Le jeune rhéteur, s'attachant à suivre ses maîtres, se livre, comme son devancier, à toutes les subtilités qu'avaient imaginées les sophistes grecs pour donner à leur art quelque chose de mystérieux. Avec l'ennui d'une longue suite de préceptes nous retrouvons l'aridité des formes didactiques. Cependant le progrès est indéniable et les qualités sont plus développées. Le style a pris plus de nombre et d'éclat. L'influence de l'étude de Platon se fait sentir et nous nous apercevons fort bien que, tout en conservant la méthode d'Aristote, l'auteur cherche à acquérir les agréments et la brillante diction du disciple de Socrate. Il suffirait, pour le prouver, de citer les préambules des deux livres : celui du second, qui rappelle l'anecdote du procédé de Zeuxis, est un développement aussi attachant

qu'ingénieux ; et celui du premier, qui est la préface générale du traité, forme un morceau[1] d'une gravité et d'une élévation remarquables.

II

Mais qu'il y a loin de ce premier traité aux *Dialogues de l'Orateur* (DIALOGI TRES DE ORATORE[2]), l'ouvrage qui vient en deuxième rang par ordre de date dans les œuvres de rhétorique de notre auteur ! Cicéron est alors dans sa cinquante-deuxième année ; il a prononcé la plupart de ses grands discours, est arrivé au point le plus élevé de sa glorieuse carrière. Au débutant, presque renfermé dans les étroites limites des leçons de ses professeurs, a fait place l'homme qu'une expérience de trente années et la pratique continue des affaires ont formé, à qui, non moins que son génie, la réflexion, l'étude approfondie de toutes choses et la recherche infatigable de la perfection dans l'art de la parole ont assuré la première place à la tribune comme au barreau. C'est le roi de l'éloquence qui écrit sur l'éloquence !

Aussi, renonçant à son ancienne méthode, ne craint-il pas de juger plus sévèrement que personne ses premiers ouvrages, qu'il considère comme indignes de son talent actuel. En même temps, prenant possession de la rhétorique au nom de l'éloquence romaine, il plante fièrement

(1) J'en cite une partie à l'*Appendice*, XCII.

(2) Ms. d'Avranches (bibl. de la ville, n° 238), du commencement du IXe s., avec lacunes partiellement remplies un peu plus tard ; ms. de Londres (British mus.), du IXe s., avec lac. ; ms. d'Erlangen (bibl. de l'Univ., n° 848), du Xe s., complété au XVe s. La *paléographie* de M. Chatelain donne des spécimens de ces divers mss.

l'étendard national sur cette province littéraire conquise sur la Grèce. « Il n'ira plus, dit-il, chercher dans les éléments du vieil enseignement dont on occupait son enfance une suite de préceptes méthodiques; il exposera, tel qu'on le lui a fait connaître, le sujet d'une discussion qu'ont eue un jour des orateurs romains célèbres par leur éloquence, par leur situation et la dignité de leur caractère... »; et il demande à Quintus, le frère aimé à qui il dédie son travail, « la permission de préférer à l'autorité des Grecs celle des citoyens de Rome que le jugement de leurs concitoyens a placés au premier rang dans l'art de bien dire. »

« Repetamque, non ab incunabulis nostræ veteris puerilisque doctrinæ quemdam ordinem præceptorum, sed ea, quæ quondam accepi in nostrorum hominum eloquentissimorum, et omni dignitate principum, disputatione esse versata... Dabis hanc veniam, mi frater, ut opinor, ut eorum, quibus summa dicendi laus a nostris hominibus concessa est, auctoritatem Græcis anteponam[1]. »

C'est donc le dialogue qui remplace ici la forme didactique, et nous assistons à une conversation, pleine de mouvement et de vie, élégante, spirituelle, attachante aussi par la célébrité des personnages qui y prennent part, intéressante même par les souvenirs dramatiques que vient de laisser la mort tragique de presque tous ces hommes illustres. Les deux principaux sont Crassus et Antoine, c'est-à-dire, les deux prédécesseurs les plus célèbres de Cicéron dans la carrière de l'éloquence; ils sont accompagnés du grand jurisconsulte Scævola l'augure, beau-père de Crassus, et de deux jeunes gens de haute espérance, Sulpicius et Cotta, qui, arrivés déjà à une certaine renommée par leur talent oratoire, se tiennent néanmoins à une distance respectueuse, mais servent à provoquer la verve des deux grands maîtres par leur impatience d'apprendre. Scævola se retire à la fin du premier dialogue et fait place à deux nouveaux interlocuteurs, Catulus, ami des lettres et de la

(1) I, 6.



philosophie grecque, dont il avait fait une étude particulière, et C. J. César, frère utérin de Catulus, qui passait pour l'homme le plus habile à manier la plaisanterie.

La scène est placée sous les riants ombrages de la maison de campagne de Crassus, à Tusculum. La célébration des Grands Jeux vient d'interrompre pour quelques jours les travaux politiques, à une époque on ne peut plus troublée de la vie de Rome, et, pour oublier les alarmes et les graves préoccupations dont on s'est entretenu la veille, Crassus fait tomber la conversation sur l'éloquence.

A l'époque dont il s'agit, Cicéron n'était que dans sa seizième année. La scène qu'il décrit ainsi, trente-six ans plus tard, est-elle donc une simple fiction imaginée par lui comme un cadre commode à l'exposition des théories de son art? Il semble, à plusieurs reprises, affirmer [1] le contraire. On peut en conséquence supposer que le fond en est réel, et rien ne nous empêche d'admettre qu'une discussion de ce genre, ayant eu lieu en effet entre Antoine et Crassus, lui ait été succinctement racontée par quelqu'un des interlocuteurs, qui en avait gardé l'impression. Dans tous les cas, que cette circonstance soit réelle ou supposée, il en a tiré le plus habile parti pour donner à son ouvrage la forme qui en relève singulièrement l'intérêt [2].

Le premier dialogue a pour objet de fixer l'idée qu'on doit se faire de l'orateur et de déterminer les connaissances dont il a besoin. Les personnages une fois présentés, Crassus, Antoine et Scævola discutent quelques principes généraux sur lesquels l'accord s'établit, puis, sur les instances de Sulpicius et de Cotta, qui veulent, comme le fait remarquer Scævola, « non pas entendre le stérile verbiage d'un sophiste grec qui répéterait comme une chanson les leçons de l'école, mais s'instruire auprès d'un homme à qui ses lumières et son talent ont mérité le premier rang dans la

(1) Cependant un passage d'une lettre à Atticus (IV, 16) paraît contredire ces affirmations.

(2) Cf. La Harpe, *Cours de Litt.*, 1re partie, L. II, ch. 1.

capitale du monde », Crassus consent à leur exposer ses opinions sur les études nécessaires à celui qui veut s'y distinguer, sur les méthodes qu'il a suivies lui-même. D'après la haute idée qu'il conçoit du véritable orateur, c'est-à-dire, « de celui qui ne commence jamais un discours sans éprouver la crainte de ne pas répondre à l'attente de l'auditoire le plus difficile[1] », il exige de lui, avec une aptitude naturelle, une instruction presque sans bornes. Sans blâmer absolument l'enseignement des rhéteurs, dont il donne un rapide résumé, il le déclare insuffisant. A l'étude des préceptes il faut joindre et préférer la pratique. Il rappelle combien lui ont été personnellement utiles l'exercice fréquent de la composition par écrit[2] et la traduction des chefs-d'œuvre de la Grèce. Il recommande la lecture des poètes, la connaissance de l'histoire et des institutions politiques. Il insiste surtout sur l'étude de la philosophie, qui donne les moyens d'émouvoir les passions des hommes, et sur celle du droit civil, qui fait éviter dans la plupart des causes beaucoup de fautes grossières, et qui, sans présenter ni les difficultés ni l'aridité qu'on lui suppose, procure la considération et les honneurs.

A ce portrait de l'orateur parfait, Antoine, prié à son tour d'exposer les résultats de son expérience, ne manque pas de présenter des objections assez vives. Il trouve excessives les exigences de Crassus et veut resserrer dans des limites moins étendues le savoir de l'orateur. Il prétend qu'on ne saurait approfondir toutes les sciences et que des notions générales sur les sujets qu'on peut avoir à traiter sont suffisantes. Il se demande, par exemple, s'il est bien nécessaire, pour manier le pathétique, d'avoir sondé les replis du cœur humain, et, afin de prouver que ce n'est pas dans la philosophie qu'il faut aller chercher les préceptes de l'art oratoire, il cite l'exemple du stoïcien Ruti-

(1) Il affirme plus loin que le véritable orateur ne saurait commencer un discours sans être intimidé. Voir *Appendice*, XCIII.

(2) Je donne ce passage à l'*Appendice*, XCIV.



lius, qui, traduit en justice, aurait vu proclamer son innocence s'il eût été défendu par Crassus, tandis qu'il se fit condamner en se défendant en philosophe. Il combat avec plus d'insistance encore l'importance pour l'orateur de la connaissance approfondie du droit civil, dont il conteste les prétendus agréments, et aux formules duquel, il en donne des exemples, Crassus lui-même, dans ses plaidoyers les plus difficiles, a pris bien soin de préférer la puissance de l'éloquence. Ce n'est pas toutefois qu'il trouve mauvais qu'on accorde quelque soin à acquérir du savoir et dans le droit civil et dans les autres sciences, mais il veut qu'on dérobe le moins de temps possible à l'exercice même de la parole, et qu'on suive en cela, dit-il, le zèle infatigable de Démosthène.

Crassus réplique que son opinion n'est nullement modifiée par les arguments spécieux qui viennent de lui être objectés, qu'il a voulu peindre l'orateur parfait, tandis que Antoine, entraîné sans doute par son goût habituel de la réfutation, a représenté l'avocat ordinaire, le discoureur capable de soutenir le pour et le contre. Mais, conclut-il, « puisque vous renfermez l'orateur dans un cercle étroit, il vous sera plus facile de développer les préceptes et les règles de son art. » Et il remet ce développement au lendemain.

Dans le second dialogue, en effet, qui traite spécialement de l'*invention* et de la *disposition*, parties où excellait Antoine, c'est lui qui tient le rôle principal. Le magnifique éloge qu'il fait tout d'abord de l'éloquence s'éloigne si peu des idées émises par Crassus sur les qualités requises du véritable orateur, que, sur la remarque qui lui en est faite, il avoue de bonne grâce qu'il a cédé, la veille, au plaisir de la contradiction. Il entre alors en matière et distingue les trois genres sur lesquels l'éloquence peut s'exercer ; il se livre, après cette distinction, à une assez longue digression sur l'histoire, qui, selon lui, exige les talents de l'orateur; mais il affirme, d'accord en cela avec tous les anciens,

que le genre judiciaire, sur lequel les rhéteurs multiplient les préceptes, est le plus difficile de tous : il voit dans le plaidoyer le plus grand effort de l'esprit humain. Aussi déclare-t-il, sur une observation de Catulus[1], que ce n'est pas à de vains rhéteurs qu'on peut demander les règles d'une pareille éloquence. Il passe en revue cet enseignement des écoles dont il blâme la subtilité et explique comment il s'y prendrait lui-même pour former un orateur. Il le choisirait nécessairement ayant certaines aptitudes, sans lesquelles il est impossible d'atteindre à une véritable hauteur. Il lui conseillerait de s'attacher à quelque grand maître du barreau qui serait pris pour modèle. Il le mettrait ensuite en présence des affaires difficiles et lui apprendrait à bien reconnaître le genre de la cause et le point à juger. Ceci acquis, il lui montrerait les moyens de prouver la vérité de ce qu'on soutient, de tirer du sujet et des choses extérieures les diverses sortes d'arguments à faire valoir. Et cette première partie de l'invention exposée, il lui indiquerait la méthode que lui-même a l'habitude de suivre dans les deux autres parties. Il explique donc comment il se concilie la bienveillance et la faveur des juges et des auditeurs, comment aussi il emploie le pathétique pour faire naître en eux[2] les impressions qui conviennent à sa cause. Il rappelle à ce sujet quelques-uns de ses plus heureux plaidoyers. Mais l'examen de tous les moyens auxquels on peut avoir recours pour exciter ou calmer la passion, l'ayant amené à parler de la plaisanterie, il engage César à traiter ce sujet puisqu'il le connaît mieux que personne.

César s'acquitte du soin qui lui est confié, distingue notamment dans la plaisanterie : la *raillerie*, qui consiste dans l'allure générale du discours, les *bons mots*, qui ne

(1) Voir à l'*Appendice*, XCV, la moquerie de Catulus au sujet des rhéteurs grecs qui se mêlent d'enseigner l'éloquence sans l'avoir pratiquée.

(2) La force du pathétique est telle, remarque-t-il, que l'orateur éprouve lui-même les sentiments et les passions qu'il veut inspirer aux auditeurs, et c'est ainsi qu'il les leur inspire. Voir *Appendice*, XCVI.



doivent jamais ressembler à des bouffonneries et dont les meilleurs sont les plus imprévus. Il cite, à l'appui des procédés qu'il indique, des exemples dont la plupart ont perdu pour nous tout leur sel.

Après que César a fini, Antoine reprend l'exposé de sa méthode. Il termine ce qui a rapport à l'*invention* en notant que, dans toute cause, il amplifie, exagère ce qu'elle présente de favorable, atténue, au contraire, dissimule ce qu'elle peut avoir de désavantageux, et s'applique à ne rien laisser échapper qui nuise au client. Il passe alors à la *disposition*, et, après quelques considérations générales sur l'ordre dans lequel il distribue d'ordinaire ses arguments, il traite des diverses parties dont se compose un plaidoyer : exorde, narration, etc. Comme la plupart des règles qu'il établit ainsi pour le genre judiciaire s'appliquent également au genre délibératif et au genre démonstratif, il se borne à quelques mots seulement sur ces deux derniers, faisant remarquer toutefois que l'éloquence ne doit pas être la même dans les graves délibérations du Sénat que dans l'assemblée du peuple, et donnant du panégyrique une appréciation fort sensée. Ayant dit enfin tout ce qu'il pensait sur l'*invention* et la *disposition*, il consent encore à s'occuper de la *mémoire*. Il montre combien elle est nécessaire à l'orateur, quels services elle lui rend, et par quels procédés artificiels on peut la développer et la fortifier en soi. Mais il n'a pas la prétention d'embrasser tout l'ensemble de la rhétorique. Il veut laisser à Crassus le soin de traiter de l'*élocution*, c'est-à-dire, suivant la remarque de Cotta, de cette partie de l'éloquence dont l'éloquence même a tiré son nom, et qui est l'art de rendre et d'embellir par le langage tout le fond qu'on a trouvé et mis en ordre. Crassus, après quelque hésitation exprimée par des paroles de politesse et de modestie, accepte cette tâche et la remet à un troisième entretien, qui aura lieu le soir du même jour.

Il est impossible de passer sous silence les quelques pages que Cicéron a placées en tête de ce troisième dia-

logue. Il y trace avec une émotion poignante la mort à laquelle Crassus succomba, quelques jours plus tard, au milieu de l'un de ses plus grands succès oratoires[1]; et ce souvenir douloureux en appelle d'autres sous la plume de l'auteur; il ne peut s'empêcher de penser aux circonstances tragiques au milieu desquelles ont péri successivement tous les interlocuteurs de Crassus[2], sauf Cotta, et faisant un retour sur lui-même, il semble jeter un coup d'œil prophétique sur le sort qui l'attend aussi.

Après cette introduction le dialogue commence. Crassus, selon sa promesse, prend la parole pour traiter de l'*élocution* et de l'*action*. Il établit que, malgré la variété des genres qu'embrasse l'éloquence et la diversité des talents de ceux qui la professent, elle peut, comme la peinture, la sculpture et la poésie, où chaque artiste, chaque poète a sa manière propre, être assujettie à certaines règles générales. Il indique comme qualités indispensables de l'élocution la *correction* et la *clarté*, sur lesquelles il ne croit pas devoir insister. Mais, avant de passer aux qualités plus rares, il s'élève à de hautes considérations sur l'union qui doit exister entre l'art de bien penser et l'art de bien dire, entre la sagesse et l'éloquence; et, indiquant comment il s'est instruit lui-même, il montre que l'orateur doit s'être fait,

(1) Voir *Appendice*, XCVII.

(2) Catulus fut réduit par Marius à se tuer lui-même; César, frère de Catulus, Scævola, le jeune Sulpicius tombèrent assassinés; Antoine eut le sort que devait avoir plus tard Cicéron; sa tête et ses mains furent clouées à la tribune aux harangues; Cotta, seul, échappa à une mort violente, mais en s'exilant et en perdant tous ses biens. « Ne reconnaissez-vous pas, dit Villemain, une triste analogie entre ces annales sanglantes de la tribune romaine et l'histoire de nos premiers orateurs politiques? Lorsque, au commencement de nos troubles civils, on voyait ces hommes brillants d'esprit et d'espérances, se presser autour d'une tribune nouvelle et inconnue, aurait-on pensé que, quelques mois après pour les uns, quelques années après pour les autres, presque tous auraient disparu? Mirabeau, il est tombé comme Crassus, tué par la tribune: et ces jeunes gens, faits pour la gloire, et qui n'ont pas eu le temps de la recueillir, ou qui l'ont gâtée, Barnave, Vergniaud et d'autres, ils sont morts, comme le jeune Sulpicius, sous le glaive des proscripteurs. » *Littér. au XVIII*e *siècle*, t. IV, p. 17.



avant tout, un fonds de connaissances de tout genre, particulièrement de philosophie morale et politique. Ce n'est qu'à cette condition, dit-il, qu'on peut acquérir les rares qualités qui donnent au langage les ornements convenables et sa parfaite justesse, l'*élégance* et la *convenance*. Il expose alors ses idées sur la nature des ornements du discours, sur l'emploi qu'il faut en faire pour arriver à plaire sans jamais produire la satiété ; il indique ceux qui se rapportent aux divers genres de questions ou de causes, dont il établit une division qui n'est pas exactement la même que celle d'Antoine. Il a soin d'ailleurs, après cette division, de remarquer que les sujets les plus susceptibles d'ornements sont ceux où il s'agit de généralités; qu'il est bon, même dans les causes particulières, d'agrandir, d'élever les questions, mais qu'on n'acquiert la faculté de les traiter avec cette ampleur qu'à la condition de s'être muni d'abord de connaissances infiniment variées. Il en revient donc à la pensée qui lui a servi de point de départ: il regrette qu'on se borne actuellement à une seule étude, qu'on n'ait plus aucune idée de cette parenté qui unit toutes les sciences et tous les arts aussi bien que toutes les vertus, et s'appuyant sur d'illustres exemples pris chez les Romains comme chez les Grecs, il conclut que l'orateur doit acquérir tous les genres de savoir et surtout ne point séparer la philosophie de l'éloquence.

Cotta et César, chacun à sa manière, expriment alors, comme Catulus l'a déjà fait précédemment, leur assentiment à l'opinion de Crassus. Mais Sulpicius avoue, un peu en plaisantant, que, pour le genre d'éloquence auquel il aspire, il n'a pas besoin d'approfondir la doctrine de Carnéade, et prie le grand orateur de vouloir bien continuer son enseignement en précisant les règles qui concernent l'élégance et la convenance du discours.

Crassus s'occupe d'abord des mots pris séparément : il distingue les mots propres et les expressions figurées, et s'étend particulièrement sur la métaphore, dont il indique

l'agrément mais aussi le dangereux abus[1]. Il parle ensuite de l'arrangement des mots, de la forme et de l'harmonie de la phrase, qui, sans renfermer de vers, doit avoir son nombre et son rythme : il entre à ce sujet dans quelques détails et note les mesures et les pieds métriques qu'on doit employer de préférence au début et à la fin des périodes. Puis vient une énumération rapide des figures de mots et des figures de pensées, suivie d'observations sur les convenances du discours. Enfin il passe à *l'action*. Il en démontre l'importance[2]; et, comme elle se compose du geste, de la physionomie et surtout de la voix, il donne des préceptes sur chacune de ces parties.

Catulus le remercie de s'être acquitté si complètement et si brillamment de la tâche entreprise et regrette que son gendre Hortensius n'ait pu assister à de si belles leçons, ce qui permet à Crassus de terminer l'entretien par un grand éloge de cet orateur, qui alors était encore jeune, mais qui devait bientôt acquérir la célébrité.

Telle est la matière des trois *dialogues de l'Orateur*, autant du moins qu'un résumé analytique peut l'indiquer; mais ce dont il ne saurait donner une idée, c'est le charme même de cet entretien d'amis, la perfection de leur langage[3], le rare bonheur des expressions dont ils se servent pour exposer les pensées les plus justes et les plus profondes sur leur art, c'est enfin l'habileté de l'auteur à faire parler ces illustres personnages selon le caractère de chacun, selon les qualités et les tendances qui leur étaient personnelles. Lorsque nous entendons Antoine resserrer par des raisons si spécieuses le domaine de l'orateur et dévoiler ensuite avec une verve si piquante toutes les ressources de l'invention, tous les moyens propres à attirer, à convaincre, à entraîner un auditoire, parfois même à le surprendre et

(1) Il faut, dit-il, de la variété dans le style : car la satiété est, en toute chose, voisine du plaisir le plus vif. Voir *Appendice*, XCVIII.
(2) Voir *Appendice*, XCIX.
(3) Cf. Causeret, *La langue de la rhétorique chez Cicéron*, 1887.

à l'égarer, nous retrouvons le dialecticien connu par son merveilleux talent pour la réfutation, le redoutable avocat pour qui le triomphe de la vérité passe après celui de la cause. Crassus, au contraire, s'indigne « contre ce divorce entre la langue et le cœur »; ne séparant point la sagesse de la parole, il s'attache à ne pas rompre la chaîne immense qui unit entre elles toutes les connaissances humaines, et nous voyons en lui, alors même qu'il donne ses moindres préceptes sur l'élocution et l'action, le penseur idéaliste dont l'âme se plaît à planer dans la sérénité des régions philosophiques. Sans aucun doute celui des deux que préfère Cicéron est le second. Il lui prête, avec l'amour de cette philosophie que lui-même a tant étudiée, toutes les richesses de son propre génie. Il semble ainsi, malgré les quelques traits de ressemblance qu'Antoine peut avoir avec lui à certains moments, qu'il se peint personnellement dans ce portrait de la grande éloquence sous lequel il représente le maître révéré et idéalisé de son enfance. Mais il serait difficile d'approfondir une pareille question. Qu'il ait voulu ou non se cacher sous le nom du plus noble et du plus brillant de ses personnages, il n'en reste pas moins évident qu'il a apporté à ce travail de rhétorique un soin qui en a fait une de ses meilleures productions. Il en a parlé d'ailleurs plusieurs fois dans ses lettres[1] avec complaisance, et l'opinion favorable qu'il en avait conçue, s'est trouvée confirmée par tous ceux qui, dans la suite, ont écrit sur l'art de la parole. Quintilien a fait à cet ouvrage des emprunts nombreux : Fénelon, dans ses *Dialogues sur l'éloquence*, en a admiré l'élévation des idées; et Marmontel, qui l'appelait « son oracle », en a cité et traduit fréquemment des passages, « regrettant, disait-il, de ne pouvoir le répandre tout entier dans ses écrits ».

(1) *Epist. ad Fam.*, I, 9; *Ad Attic.*, IV, 13.

III

La forme du dialogue, employée par Cicéron dans le *De Oratore*, lui avait trop bien réussi pour qu'il n'y eût plus recours. Lorsque la bataille de Pharsale lui eut imposé des loisirs en réduisant le barreau et la tribune au silence, et qu'il dut chercher dans des travaux littéraires des consolations au spectacle de la ruine de la République et de l'éloquence, la pensée lui vint naturellement de raconter l'histoire de cette éloquence qui périssait, et, pour composer cette œuvre de si haute critique, où il devait donner, avec des considérations sur l'art de la parole, son appréciation sur tous ses devanciers et ses contemporains, il supposa un entretien, dans sa maison de Tusculum, entre lui-même et ses deux amis Atticus et Brutus; ce fut le nom de celui-ci qui servit de titre à l'ouvrage : *Brutus* (*sive dialogus de claris oratoribus* [1]), *Brutus ou dialogue sur les orateurs illustres* [2].

Un profond sentiment de tristesse dicte à l'auteur les premières pages du livre, où, tout en déplorant la perte d'Hortensius [3], son rival et son ami, il le félicite d'avoir échappé par la mort à la vue des calamités qui désolent ceux qui lui survivent. A l'amertume de ses regrets et de ses douleurs il cherche, dit-il, un remède dans le souvenir

(1) Ce sous-titre n'a été ajouté qu'au xv[e] siècle.

(2) Nos plus anciens mss. du *Brutus* datent du xv[e] siècle et proviennent de celui qui, trouvé à Lodi vers 1422, se perdit peu après. Le principal est le *Florentinus Magliabecchianus*, I, 1, à la suite duquel on classe : l'*Ottobonianus* 2057 ; le *Neapolitanus* IV B 43; l'*Ottobonianus* 1592; le *Neapolitanus* IV B 36; le *Mutinensis* VI D 6. — Voir la savante édition du *Brutus* donnée par M. Jules Martha, texte latin publié d'après les travaux les plus récents, avec un commentaire critique et explicatif, une introduction et un index, 1892, gr. in-8 de XLVII-264 pp.

(3) Voir tom. II, p. 454.

des grands hommes que lui rappelle un entretien récent, et, après avoir exposé les circonstances dans lesquelles eut lieu ce dialogue, il le livre au lecteur.

Les trois interlocuteurs commencent par épancher leur amitié. Puis, sur les instances de ses deux visiteurs, résolus à faire trêve aux préoccupations politiques, Cicéron se décide à leur retracer l'histoire des orateurs romains. A quelques réflexions générales sur la difficulté de l'éloquence, qui est née longtemps après les autres arts, il joint un rapide résumé[1] de ce qu'elle fut chez les Grecs depuis les sophistes et Socrate, leur antagoniste, jusqu'à Démétrius de Phalère, et remarque que, si elle a jeté quelque éclat à Rhodes et dans l'Asie, elle n'a jamais brillé en Grèce que chez les Athéniens. Il en arrive alors à Rome, et dans une longue revue, où il prend à tâche d'examiner non seulement les orateurs les plus illustres mais aussi ceux qui n'ont à présenter que des titres relativement médiocres, il parcourt toutes les périodes de l'histoire de la République depuis les premiers temps jusqu'au temps présent inclusivement[2]. La complaisance qu'il montre souvent à distribuer ainsi les éloges à des inconnus nous ferait voir en lui un panégyrique trop désireux d'augmenter le nombre des noms glorieux de son pays, si nous n'entendions parfois Brutus et Atticus, habilement placés à ses côtés pour se charger du rôle de la censure, apporter fort à propos les restrictions nécessaires à des jugements trop bienveillants. Mais il ne tombe jamais dans le défaut auquel s'abandonnent volontiers certains historiens de ne favoriser des personnages médiocres que pour amoindrir d'autre part les plus réputés. Rien n'est plus éloigné de sa pensée que le dénigrement : son élévation d'âme lui fait toujours ignorer l'envie, et alors même que les plus dignes ont été ses émules ou ses adversaires, tels

(1) Je donne, à l'*Appendice* CI, le passage ayant rapport à Isocrate.

(2) On a vu, dans ceux des chapitres précédents qui traitent de l'éloquence à Rome avant Cicéron, la plupart des noms cités dans le *Brutus* ainsi que les jugements portés par l'auteur sur les orateurs romains.

qu'Hortensius et César, il leur accorde le large tribut de son admiration. Est-ce à dire pour cela qu'il leur sacrifie sa propre gloire? Non certes. Le soin qu'il met à nous rappeler, avec les souvenirs de sa jeunesse, les labeurs de son éducation oratoire, la légitime fierté qu'il ne cache pas en nous disant à quel prix l'orateur le mieux doué acquiert le talent, ne nous laissent aucun doute sur l'opinion qu'il a de lui-même, et, quelque forme bienséante qu'il donne à ses expressions lorsqu'il s'apprécie, nous sentons chez lui la noble confiance que lui inspire sa valeur. Je suppose même qu'il y a une sorte de coquetterie de sa part à traiter si libéralement les autres, et qu'il pense bien, en les plaçant le plus haut possible, s'élever du même coup, puisqu'il a conscience de sa supériorité sur eux. Je ne vois rien de blessant pour sa mémoire dans cette supposition. N'avait-il pas le droit, en se jugeant, de penser ce qu'a pensé la postérité? Et ce mobile dont je parle, auquel il aurait obéi en exaltant autrui, eût-il pu agir sur lui sans la générosité de sa nature? Il fallait que son cœur fût absolument inaccessible aux bas sentiments qui rendent jaloux et injuste. Aussi n'est-ce point un ordinaire plaisir pour le lecteur que d'entendre, comme on l'entend ici, un homme parler de tous ceux qui ont suivi la même carrière que lui, non seulement avec impartialité, mais avec bonne grâce et bienveillance.

A ce plaisir il faut joindre l'intérêt qu'ont pour nous tant de renseignements inappréciables fournis par le *Brutus* sur cette partie de l'histoire littéraire de Rome, qui nous serait presque inconnue sans cet ouvrage. On ne saurait, au point de vue de l'érudition[1], savoir trop de gré à l'écrivain d'y être entré jusque dans les moindres détails de son sujet. Ces détails, à la vérité, en allongeant beaucoup la liste des noms, offraient quelque danger de composition et pouvaient devenir fastidieux. Mais des digressions fré-

(1) Sous ce rapport il avait trouvé un guide excellent dans cette sorte de manuel de la chronologie romaine que venait de publier son ami Atticus sous le titre de *liber annalis*.



quentes soutiennent habilement l'attention, en mêlant à la nomenclature historique l'examen de certaines questions que soulève l'appréciation des orateurs cités. A propos de Galba, par exemple, nous apprenons pourquoi les discours de certains maîtres perdent de leur mérite à la lecture. A propos de Rutilius, il nous est démontré que la méthode stoïcienne, qui fait des gens habiles dans la dialectique, ne convient pas au barreau. A la suite de noms d'orateurs appartenant aux villes alliées sont émises des réflexions sur l'urbanité particulière à la capitale[1]. Plus loin, une discussion fait ressortir le parallèle qu'on peut établir entre le jugement du peuple et celui des connaisseurs; une autre, où sont rappelées plusieurs dames romaines célèbres par leur manière de bien dire, fait valoir l'influence de l'éducation domestique sur l'élégance et la pureté du langage. Le nom de César donne lieu à la comparaison de la gloire de l'éloquence et de celle des armes; et l'appréciation des grandes qualités de son style les met en opposition avec l'altération introduite dans la langue latine par la trop grande affluence des étrangers qui viennent à Rome. C'est ici aussi qu'est abordée pour la première fois, au sujet de C. Licinius Calvus, la grosse question de l'atticisme, sur laquelle l'auteur reviendra avec insistance dans l'*Orator*. Toutes ces dissertations, qu'autorise et facilite la marche un peu décousue du dialogue, et où Cicéron révèle, comme en passant, les mystères du grand art dont il écrit l'histoire, répandent dans les diverses parties de son ouvrage l'agrément que ne laisse pas de procurer une grande variété d'idées, lorsqu'elles sont judicieuses et toujours exprimées avec bonheur.

De l'ensemble de cette lecture il se dégage aussi un double sentiment d'orgueil et de tristesse patriotiques auquel nous ne saurions rester indifférents. Depuis les premières pages du livre, en effet, où le grand orateur exprime[2]

(1) Voir *Appendice*, CII.
(2) Voir *Appendice*, C.

la douleur que lui causent les malheurs de la République et le silence du Forum, jusqu'aux dernières, où, tout en plaignant Brutus de voir arrêter brusquement l'essor de son jeune talent, lorsqu'il répète avec la même émotion les mêmes regrets, que fait-il, si ce n'est évoquer, pour le grand honneur de son pays, toutes ses gloires passées et présentes, mais gloires finies et qui n'auront plus de suite! Il nous semble, en parcourant avec lui les diverses périodes de la littérature romaine, visiter, sous sa conduite, les grandes voies d'une immense nécropole, riche en monuments de personnages illustres dont il nous explique les brillantes épitaphes. Ou plutôt, c'est l'éloquence elle-même, l'éloquence romaine personnifiée, qui est là, étendue, dans toute sa grandeur, au milieu de cette tombe où viennent de la précipiter le triomphe et la dictature de César, et sur laquelle il prononce, lui, le plus vaillant de tous ses enfants, la plus digne et la plus glorieuse des oraisons funèbres!

IV

Non content d'avoir exposé à plusieurs reprises les règles de l'éloquence et d'en avoir retracé l'histoire, Cicéron voulut fixer les traits du parfait orateur, en donner l'idéal. Tel est l'objet du livre intitulé ORATOR, l'*Orateur*[1], qu'il publia presque en même temps que l'ouvrage précédent et qu'il dédia à Brutus, alors gouverneur de la Gaule Cisalpine.

(1) Cicéron, dans plusieurs de ses lettres (*Ad Fam.*, XII, 17; *Ad Att.*, XIV, 20), emploie pour désigner l'*Orator* les mots « *de optimo genere dicendi* »; mais ce n'est pas un sous-titre qu'il entend ajouter au titre principal; il indique ainsi l'ouvrage par le sujet qui y est traité. — Ms. d'Avranches (bibl. de la ville, n° 238), du IXe s., déjà cité à propos du *De Oratore*.

La forme du dialogue, cette fois, est abandonnée. Après avoir indiqué nettement, dans les deux premiers chapitres, le but de l'ouvrage, il déclare qu'il n'y a rien de si beau, en quelque genre que ce soit, qui ne le cède à une beauté primitive, dont les autres ne sont qu'une imparfaite ressemblance, il remonte avec Platon aux *idées*, aux principes éternels et immuables[1]. Il est ainsi amené à établir que la parole repose sur la pensée et que l'éloquence ne saurait être parfaite sans l'étude de la philosophie[2]. Il distingue alors les trois principaux caractères du grand orateur, tour à tour simple, tempéré, sublime, examine à ce propos la nature du véritable atticisme et voit dans Démosthène, qui a su réunir et concilier les trois caractères, l'orateur attique par excellence. Puis il énumère les fonctions que doit remplir l'orateur pour trouver les choses à dire, pour les mettre en ordre, pour les exprimer. Mais, sans insister sur l'invention et la disposition, il s'attache particulièrement à l'élocution, dans laquelle, à son avis, réside surtout l'éloquence. Car, mettant à part le langage des philosophes, des sophistes, des historiens et des poètes, il ne regarde comme éloquent que celui qui, devant les juges, le peuple ou le Sénat, sait prouver, plaire et surtout émouvoir. Il parle à cette occasion des bienséances oratoires, appuie ses théories de la convenance sur des exemples empruntés souvent à ses propres discours, et termine cette première partie du livre par l'examen des figures de mots et des figures de pensées. La seconde partie, à laquelle il attachait une grande importance, parce qu'il était, pour ainsi dire, à Rome, l'inventeur de la qualité de style qui y est traitée, ne comprend qu'une longue dissertation sur le nombre oratoire. Il y considère d'abord l'arrangement des mots, dans lequel on doit ou lier aussi habilement que possible la fin de l'un au commencement de l'autre de manière à former les sons les plus satisfaisants pour l'oreille; ou

(1) *Appendice*, CIII.
(2) *Appendice*, CIV.

choisir les mots et les combiner si bien que le rythme naisse de lui-même; ou donner à la période une chute harmonieuse et juste[1]. Il cherche ensuite l'origine, la cause, la nature, l'usage et l'utilité du nombre. Enfin, une courte péroraison soumet tout l'ouvrage au jugement de Brutus.

Ce jugement, paraît-il, ne fut pas favorable, et nous ne devons guère nous en étonner. Brutus appartenait à cette école d'orateurs, dont j'ai parlé dans un chapitre précédent[2], qui professaient au sujet du meilleur genre d'éloquence des opinions diamétralement opposées à celles de Cicéron, qui n'entendaient nullement par le mot *atticisme* la même chose que lui, et qui flétrissaient parfois son talent du nom d'asiatique en blâmant chez lui une trop grande abondance, un goût excessif pour l'harmonie. Leur expliquer avec tant de netteté ce qu'il entendait par le genre attique, exalter devant eux comme qualités essentielles de l'orateur parfait celles mêmes qui étaient éminemment les siennes, telles que l'ampleur du discours, l'éclat de l'imagination, la vivacité du pathétique et le nombre du style, qu'était-ce en somme sinon les combattre et protester contre la sécheresse de leur méthode? Ne pouvaient-ils pas voir dans son livre, en même temps que leur condamnation, un hommage indirect à son propre génie, dont il paraissait faire l'esthétique? Et n'était-ce pas trop exiger que de leur demander le témoignage de leur satisfaction? Il n'avait, il est vrai, entrepris la composition de l'ouvrage qu'à la sollicitation personnelle de Brutus, et bien que, dans la conclusion, il semble reconnaître qu'il y avait eu de sa part quelque témérité à obéir à cette invitation, il se croyait sans doute en droit néanmoins d'espérer que son ami, en recevant le travail demandé, le remercierait par

(1) « Collocabuntur verba, aut ut inter se quam aptissime cohæreant extrema cum primis, eaque sint quam suavissimis vocibus; aut ut forma ipsa concinnitasque verborum conficiat orbem suum; aut ut comprehensio numerose et apte cadat. » Ch. 44.

(2) Liv. V, ch. III, 5, p. 190 sqq.



quelque concession flatteuse. Il n'en fut rien, si nous nous en rapportons au regret qu'exprime l'auteur dans une lettre adressée peu après à Atticus : « Lorsque, dit-il [1], j'adressai à Brutus mon livre sur la parfaite éloquence, que je n'avais pour ainsi dire composé qu'à sa sollicitation, il m'écrivit, et à vous aussi, que ma manière de voir n'était pas la sienne ».

Mais le sentiment de Brutus, trop sujet à l'erreur dans une question qui lui était personnelle, ne devait pas être d'un grand poids sur le jugement des connaisseurs impartiaux, et les éloges que reçut bientôt Cicéron lui montrèrent qu'on savait apprécier un livre qu'il n'avait pas moins soigné que les deux précédents, auquel même il attachait volontiers sa réputation. « J'ai la conviction, écrivait-il à Lepta [2], d'y avoir mis tout ce que je sais sur l'art de la parole..... je consens à perdre dans l'opinion, comme juge en la matière, tout ce qu'on refusera d'estime à cet ouvrage ».

L'*Orator* méritait, en effet, qu'il en parlât à ses confidents [3] avec tant de chaleur. La première partie est un des plus brillants morceaux de la littérature latine, où la théorie des arts emprunte à la philosophie les pensées les plus nobles et les plus fécondes. Si la seconde, beaucoup plus didactique, est pour nous d'un intérêt moindre, il ne faut pas oublier qu'elle avait alors une importance particulière pour les Romains, dont la langue, si peu musicale à l'origine, venait d'acquérir, par les efforts surtout de Cicéron, beaucoup de la richesse d'harmonie si naturelle à la langue grecque. Tous ces détails sur le nombre oratoire, qui peuvent nous paraître minutieux, leur marquaient les

(1) « Quin etiam, quum ipsius precibus pæne adductus, scripsissem ad eum de optimo genere dicendi, non modo mihi, sed etiam tibi scripsit, sibi illud, quod mihi placeret, non probari. » *Ad Attic.*, XIV, 20.

(2) « Mihi quidem sic persuadeo, me, quidquid habuerim judicii in dicendo, in illum librum contulisse... non recuso quin, quantum de illo libro, tantumdem de mei judicii fama detrahatur. » *Ad Fam.*, VI, 18.

(3) Voir aussi une lettre à Cornificius. *Ad Fam.*, XII, 17.

procédés mécaniques d'un art qui venait de donner à leur éloquence nationale une magnificence inconnue ; et ces leçons techniques devaient leur être d'autant plus précieuses qu'elles leur étaient expliquées dans un style qui faisait leur admiration comme il fait encore la nôtre.

A l'*Orator* joignons naturellement un travail d'importance beaucoup moindre, intitulé DE OPTIMO GENERE ORATORUM, *Du meilleur genre d'éloquence* [1], publié à la même époque et à peu près aussi dans la même intention. Poursuivant cette grosse discussion sur l'atticisme qui lui tenait tant au cœur, Cicéron avait traduit en entier [2] les deux célèbres plaidoyers prononcés par Eschine et Démosthène dans l'affaire *de la Couronne*, afin de réfuter ses adversaires par l'exemple même des deux premiers orateurs attiques, et il fit précéder cette traduction du petit ouvrage dont nous parlons, et qui n'est, à vrai dire, qu'une préface de quelques pages.

Après avoir établi que, s'il y a des degrés parmi les orateurs, l'éloquence est une, il montre que cette parfaite éloquence, la seule qu'on doive rechercher, est celle qu'on a vue fleurir à Athènes. Mais on connaît, dit-il, la gloire des orateurs attiques sans se rendre compte de leur génie; on sait assez généralement remarquer qu'ils étaient sans défaut, on ne comprend pas tout ce qu'ils avaient de belles qualités. C'est ainsi que certains orateurs de Rome prétendent réduire l'atticisme à la simplicité, c'est-à-dire à la justesse et à la pureté, tandis qu'il possédait en outre l'abondance, l'élévation, la chaleur et l'énergie. Les plaidoyers *sur la Couronne* le prouvent abondamment : voilà pourquoi, après avoir exposé brièvement la matière du procès [3], il va donner immédiatement la traduction de ces chefs-d'œuvre.

(1) Suivant Orelli, le meilleur ms. du *De Optimo genere oratorum* est celui de Saint-Gall (bibl. du Chap., nº 818), du XIᵉ siècle.

(2) Cette traduction, totalement perdue, existait encore au temps de saint Jérôme.

(3) Voir *Appendice*, CV.

Ce que Cicéron dit ici de l'atticisme n'est guère qu'une répétition de ce qu'il a déjà démontré ailleurs. Aussi l'attention des critiques s'est-elle plus spécialement arrêtée sur le passage où il nous fait connaître sa manière de traduire, laquelle consiste[1], nous explique-t-il, non pas à rendre le texte des auteurs grecs mot pour mot, mais à conserver leurs pensées avec le caractère et la force de leurs expressions tout en choisissant des termes propres au génie de la langue latine. Ce passage a été cité par la plupart des rhéteurs modernes[2] qui ont donné des préceptes sur la traduction.

V

Les deux derniers ouvrages de rhétorique dont il nous reste à parler, sont ceux qu'on lit le moins maintenant. Cicéron y est revenu à cette méthode scolastique qu'il avait suivi dans le premier traité publié au temps de sa jeunesse, et dont l'aridité n'est nullement faite pour attirer les lecteurs d'aujourd'hui. Les motifs particuliers qui lui ont dicté ces deux livres expliquent d'ailleurs ce retour à son premier système : l'un intitulé TOPICA, *Les Topiques*[3], a été spécialement composé pour son ami Trébatius, qui l'avait prié de lui expliquer les règles d'Aristote sur cette partie de la dialectique que le philosophe grec avait appelée τοπική; et dans l'autre, sous le titre de DE PARTITIONE ORATORIA, *Les partitions oratoires*, il a écrit un abrégé méthodique de l'art oratoire pour l'instruction de son fils.

Qu'était-ce donc que *la Topique ?* C'était l'art de trouver les lieux (τόποι, *loci*) ou sources d'arguments et de preuves

(1) La méthode de Cicéron a été rappelée et suivie par saint Jérôme dans sa version de la Bible ; c'était aussi celle qu'on préférait au XVII[e] siècle.

(2) Rollin, *Traité des Études*, liv. I, ch. I, art. 3 ; Batteux, *De la construction oratoire*, 3[e] partie, ch. 5.

(3) Ms. de Saint-Gall (bibl. du Chap., n° 830), du X[e] s.; ms. d'Einsiedeln (bibl. du Couv., n° 324), du IX[e] s.

pour toutes sortes de sujets. La logique de Port-Royal[1] et celle de Marmontel[2] donnent une analyse rapide des *Topiques* d'Aristote et de Cicéron ; mais c'est Marmontel qui indique de la façon la plus heureuse la signification du mot τόποι. « Ce mot, dit-il, signifie sources communes. En le traduisant par *lieux communs*, on en a avili l'idée. Mais l'objet, en lui-même, n'en a pas moins son prix. Les *lieux*, ou les moyens de l'art, sont *communs* en ce qu'ils s'emploient, ainsi que les couleurs du peintre, à tout un genre de travail ; mais l'habileté les rend propres à l'effet qu'on veut produire. La palette de Raphaël ou du Titien était la même que celle du plus mauvais peintre ; les lieux étaient les mêmes pour Cicéron que pour le plus mauvais raisonneur de son temps. Mais le Titien et Raphaël négligeaient-ils de connaître le nombre et l'effet des couleurs que l'on broyait pour eux comme pour une foule de mauvais coloristes ? » La connaissance de la *Topique* avait donc son utilité et nous comprenons pourquoi C. Trébatius Testa, tout jurisconsulte éminent qu'il était, avait prié son ami Cicéron de lui faire connaître un tel art.

Après quelques mots de préface[3], l'auteur établit la grande division des lieux *intrinsèques* ou pris dans le sujet même, et des lieux *extrinsèques* ou accessoires. Il explique en détail chacun des intrinsèques, c'est-à-dire la définition, les deux sortes de division, l'étymologie, et les neuf espèces d'affinités. Puis il examine plus succinctement les extrinsèques, qu'il appelle en général *témoignages*. A la suite de cette exposition, qu'il accompagne de nombreux exemples faisant allusion pour la plupart à la jurisprudence, si connue de Trébatius, il traite des questions dans lesquelles sont employés les lieux : car si la même discussion, dit-il, ne les contient pas tous, toute discussion en admet un certain nombre. Il distingue en conséquence les questions

(1) 3e partie, ch. 17.
(2) XIe leçon.
(3) Voir *Appendice*, CVI.



relatives à la thèse générale ou *proposition* et celles qui sont relatives à l'hypothèse ou *cause* particulière. Les premières sont au nombre de cinq, et il leur assigne tour à tour les lieux qui leur sont propres. Les autres appartiennent à trois genres : le délibératif, le démonstratif, le judiciaire ; et il indique également les lieux particuliers à chacun de ces genres. Il fait ensuite le même travail pour les différentes parties du discours.

Un ouvrage si technique présentait nécessairement quelques obscurités. Cicéron ne l'ignorait pas. Il écrivait à son ami, en le lui adressant : « J'y ai mis le plus de clarté possible, et si vous y trouvez encore des parties obscures, il faut songer qu'aucune science ne s'apprend à la simple lecture sans maître et sans exercice... Cependant, si vous le lisez avec attention et plusieurs fois, je suis convaincu que vous parviendrez à l'entendre sans le secours de personne. » Et si Trébatius pouvait trouver des difficultés à cette lecture, à plus forte raison devons-nous en rencontrer, nous qui ne pouvons comprendre, comme lui, toutes les allusions au droit romain que renferment tant d'exemples choisis à son usage. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas le droit d'apprécier les *Topiques* avec le superbe dédain que certains critiques leur ont parfois témoigné. Il est certain que Cicéron a apporté, dans l'exposition de cette difficile matière, un ordre, une précision dont il faut lui savoir d'autant plus gré qu'on sait maintenant qu'il a rédigé ce traité au milieu des plus grandes inquiétudes, en quelques jours seulement, sur le vaisseau qui l'avait pris à Vélie pour le porter en Grèce, et privé de toute espèce de livres, n'ayant par conséquent d'autre secours que sa mémoire pour rappeler les arides leçons d'Aristote. Le sujet par lui-même [2] ne mérite pas non plus notre mépris, si nous voulons bien nous souvenir du long et impérieux empire exercé sur l'humanité par cette doctrine des τόποι grâce à

(1) *Ad Fam.*, VII, 19.

(2) Cinq siècles et demi après Cicéron, il a été développé de nouveau par le célèbre Boèce dans un ouvrage en sept livres, qui nous a été conservé.

laquelle Aristote avait si bien expliqué les formes où doit se mouler la pensée que, durant seize siècles, les savants n'ont semblé pouvoir raisonner qu'avec lui et par lui.

Les *Partitions*[1] *oratoires*, qui ont peut-être paru avant les *Topiques*, mais qui se trouvent placées après elles dans presque toutes les éditions, forment, comme je l'ai dit tout à l'heure, une espèce de manuel abrégé de rhétorique. Cicéron s'y représente personnellement répondant aux questions de son fils, et comme celui-ci ne laisse pas que d'avoir acquis déjà du savoir dans la partie, ses questions dénotent assez d'entendement de la matière à traiter pour que le père, en lui répondant, suive dans son enseignement une marche méthodique et un plan très régulier.

Ce plan d'ailleurs, par sa précision, répond bien au caractère élémentaire que l'auteur entendait donner à son livre, imitant peut-être en cela l'exemple de son ami Varron le Polygraphe, vulgarisateur de premier ordre, qui, dans ce temps-là, se mit à rédiger des petits traités du même genre pour transmettre au plus grand nombre possible de lecteurs les notions générales de toutes les sciences qu'il avait étudiées.

Cicéron explique d'abord que la rhétorique se divise en trois parties principales : le talent de l'orateur, le discours et la question[2]. Il étudie alors chacune de ces parties : 1° Le talent de la parole comprend l'invention, la disposition, l'élocution, l'action et la mémoire, dont il indique successivement la nature, le but et les préceptes; 2° dans la composition du discours, il examine quatre parties, dont deux, la narration et la confirmation, ont pour objet de convaincre en établissant le fait, et dont les deux autres, l'exorde et la péroraison, sont employées pour toucher et entrainer les auditeurs; 3° la question est générale ou

(1) Ce titre traduit le mot des rhéteurs grecs qui entendaient par διαιρέσεις toutes les divisions et subdivisions de leur art, et qui appelaient les traités de ce genre διαιρετικαὶ τέχναι.

(2) Voir *Appendice*, CVII.

particulière. La question générale, appelée thèse, est de deux espèces, spéculative ou pratique. La question particulière, appelée cause, rentre dans un des trois genres, démonstratif, délibératif ou judiciaire. L'examen et les règles de ces diverses questions complètent l'ouvrage, dont la conclusion est un éloge de l'école académique, sans les leçons philosophiques de laquelle on ne saurait, dit-il, ni trouver, ni comprendre, ni traiter toutes les divisions de l'art oratoire.

Malgré la netteté d'un tel plan et la correction ordinaire du style, l'ouvrage n'eut guère de succès. La classification scolastique, qui subdivise à l'infini chaque partie du sujet, y amène d'autant plus facilement la sécheresse qu'il est impossible, dans un résumé, de recourir aux ornements des digressions ; et la forme du dialogue employée ici ne peut même pas corriger ce défaut, car il n'y figure que deux personnages, dont l'un est spécialement chargé des questions, toujours posées avec la même déférence, et l'autre des réponses, toujours données sur le même ton doctrinal. Dans ces conditions, qui restent invariables d'un bout à l'autre, le dialogue, loin d'être un agrément, amène une sorte de fatigue et ajoute à la monotonie que produit déjà l'exposé didactique. Voilà ce qui explique sans doute comment un livre, qui eût pu se répandre plus tard dans toutes les écoles, y resta presque inconnu. La plupart des anciens grammairiens n'en ont rien dit, et si Quintilien, en le citant, n'avait pas expressément affirmé qu'il est de Cicéron, bon nombre de critiques peut-être auraient été tentés, comme Wetzel[1], de partager les doutes exprimés, au XVe siècle, par Ange Décember[2] sur le véritable nom de l'auteur. Sans qu'il soit besoin de l'affirmation de Quintilien, il y a pourtant dans les *Partitions oratoires* des qualités qui en montrent bien l'origine. On y remarque en même temps combien les préceptes qui y sont résumés découlent natu-

(1) *Rhetorica minora*, Lignitz, 1807.
(2) *De Polit. litter.*, liv. I.

rellement de tout ce qui a été développé dans les ouvrages précédents de Cicéron, et aussi combien est parfait l'accord de sa théorie et de sa pratique. Marmontel n'a pas négligé de noter ce dernier point : « Le plan de la *Milonienne*, dit-il[1], est tracé en dix lignes dans le traité des *Partitions oratoires*. On a dit de Montaigne que c'était l'homme du monde qui savait le mieux ce qu'il disait et le moins ce qu'il allait dire. Mais Cicéron savait également bien ce qu'il dirait, et comment il fallait le dire. C'est là le caractère de l'esprit de méthode. Aussi, dans les savantes et profondes leçons qu'il en a données, non seulement l'orateur, mais le politique, le moraliste, le métaphysicien trouvera sa route tracée. C'est surtout dans ce dialogue entre son fils et lui, *des Partitions oratoires*, qu'en un quart d'heure de lecture, vous apprendrez, en théorie, tout ce que Cicéron lui-même savait dans l'art d'amener les esprits au but de la persuasion ».

Quelque bien qu'on ait le droit d'en penser, il faut reconnaître néanmoins que ce dernier ouvrage de rhétorique n'a jamais contribué à la réputation de Cicéron. J'ajoute même que, si les *Topiques* et les livres *de l'Invention* ont eu de la vogue dans le passé et conservent encore de l'intérêt pour nous, ils ne me semblent plus servir de nos jours à la perpétuité de sa gloire. La courte préface des deux plaidoyers sur la couronne, le *De optimo genere oratorum*, n'a pas non plus l'importance nécessaire pour entrer en ligne de compte lorsqu'il s'agit de l'immortalité d'un nom. Mais trois des sept traités que nous venons d'examiner se sont maintenus à travers les siècles sans rien perdre de leur mérite et de leur célébrité. Les *Dialogues sur l'orateur*, le *Brutus* et l'*Orateur* sont trois œuvres éminentes qui prennent rang à la suite de ses plus beaux discours et qui nous font voir, dans le plus grand des orateurs romains, un rhéteur digne en tous points de tracer les règles et l'histoire de cette éloquence où il excellait.

1. Leçon XI[e], à la fin



CHAPITRE II

Cicéron. Ses œuvres philosophiques.

I. Dans quelles circonstances et dans quel but Cicéron composa ses œuvres philosophiques. Un mot des diverses écoles qui avaient attiré l'attention des Romains. Pourquoi Cicéron se tourna de préférence vers l'Académie. — II. Ses premières préoccupations philosophiques le portèrent vers la science politique. Analyse et appréciation de ses deux premiers traités : La République, *De Republica*, et Les Lois, *De Legibus*. — III. Traités de métaphysique. Apologie de l'étude de la philosophie spéculative, l'*Hortensius*. Les Académiques, *Academica;* leurs deux éditions incomplètes. Des vrais biens et des vrais maux, *De Finibus bonorum et malorum*, en cinq livres. Les Tusculanes, *Tusculanæ quæstiones*, aussi en cinq livres. Les six petites dissertations intitulées *Paradoxes*. — IV. Philosophie religieuse, théodicée. Les trois livres sur la nature des dieux, *De Natura deorum*. Les deux livres sur la divination, *De Divinatione*. Traité du destin, *De Fato*. — V. Philosophie morale. Caton l'ancien ou dialogue sur la vieillesse, *Cato major sive de senectute dialogus*. Lælius ou dialogue sur l'amitié, *Lælius sive de amicitia dialogus*. Les trois livres de morale sociale intitulés Des Devoirs, *De Officiis*.

I

Nous venons de voir Cicéron, dans ses traités de rhétorique, recommander à ceux qui veulent devenir de véritables orateurs l'étude de la philosophie comme la meilleure gymnastique de l'intelligence, l'auxiliaire incomparable de l'éloquence, et sa biographie nous a montré qu'il s'était occupé de bonne heure de cette étude par un examen approfondi de toutes les écoles de la Grèce. Jeune encore, il s'était même essayé dans la traduction de plusieurs traités des philosophes grecs : sa version de l'*Écono-*

mique [1] de Xénophon, par exemple, dont il nous reste quelques fragments, date de sa vingt-troisième année. Mais ce n'avait été là qu'un de ces exercices qui rentraient dans le cadre de son éducation oratoire, et il est probable que, plus tard, malgré le goût très vif que devaient exciter en un esprit tel que le sien les problèmes agités par la dialectique ingénieuse ou éloquente d'Aristote, de Platon, et de tant de maîtres célèbres dont il avait suivi les leçons, il n'aurait jamais sacrifié ses travaux du Forum et du Sénat, qui devaient faire sa gloire, au plaisir d'écrire pour les Romains des livres philosophiques, si les malheurs de sa vie politique, en l'écartant du gouvernement de l'État, ne lui avaient imposé des loisirs et procuré l'occasion de se livrer à des compositions de ce genre. A vrai dire, celles-ci, quelque honneur qu'elles aient ajouté à son nom, ne furent jamais pour lui qu'un passe-temps, une consolation, sans doute aussi un moyen de parler encore à ses concitoyens, dans les moments où la tribune et le barreau lui étaient fermés, en soutenant devant eux, dans ces sortes d'ouvrages, des thèses tout à la fois politiques, religieuses et morales, capables d'exciter leur curiosité, capables de rasséréner leurs âmes en ces temps de calamités publiques.

L'entreprise d'ailleurs n'était point sans difficulté. Depuis longtemps, à la vérité, la philosophie ne rencontrait plus à Rome l'hostilité qu'y avaient suscitée, du vivant de Caton, les discussions des trois délégués d'Athènes, Carnéade, Diogène et Critolaüs; les riches ouvraient volontiers leurs maisons aux maîtres grecs qui la professaient; et les jeunes gens qui voulaient acquérir une haute culture intellectuelle ne manquaient pas, lorsqu'ils en avaient les moyens, d'aller chercher cet enseignement jusqu'à Athènes et à Rhodes. Mais, tout en se montrant désireux de connaître les différentes doctrines de toutes les écoles grecques, les

(1) Celle du *Protagoras*, dont nous avons quelques phrases, et celle du *Timée*, que nous possédons en grande partie, sont de beaucoup postérieures à celle de l'*Économique*.

nobles Romains n'en gardaient pas moins un certain dédain pour une étude à laquelle ils ne consentaient encore à se livrer que dans un idiome étranger. « A quoi bon, disaient la plupart, vouloir acclimater chez nous des leçons si contraires à notre aptitude naturelle et au génie de notre langue? Si les savants ont du goût pour ces recherches, ne trouvent-ils pas chez les écrivains grecs de quoi se satisfaire [1] ? » Ce fut un des grands mérites de Cicéron de ne tenir aucun compte de leur opposition. « Pourquoi, répondait-il, faire si peu de cas de notre langue et de notre intelligence [2] ? Vos préventions tiennent à des essais informes et qui devaient échouer ; mais qu'on fasse choix de meilleurs modèles, qu'on écrive mieux, on réussira. » Et il s'efforça de doter son pays d'une langue et d'une littérature philosophiques.

Il n'eut pas besoin pour cela de créer de toute pièce un système nouveau. Deux doctrines surtout s'étaient, à Rome, partagé les esprits : celle d'Épicure et celle de Zénon. L'Épicurisme, j'ai eu l'occasion de le dire déjà en parlant de Lucrèce, n'était point en soi une morale de débauche et d'emportement ; mais trop raffiné, trop fade en même temps pour les appétits violents et les passions brutales d'un peuple de soldats, il n'était pas compris du plus grand nombre, qui ne voulaient y voir, avec la négation des dieux et de l'immatérialité de l'âme, que la liberté de tout oser pour arriver à la pleine jouissance de la volupté la moins pure. Et ceux-là qui le comprenaient, qui étaient les plus honnêtes et les plus sages de la secte, ne se dérobaient point aux conséquences fâcheuses de l'indifférence qui leur était prêchée : cachés dans leur luxueuse apathie, ils s'abandonnaient eux-mêmes, cédaient mollement aux circonstances pour n'en être pas fatigués, et vivaient insensibles à la perte des libertés publiques

(1) *Acad.*, I, 3 ; *De Fin.*, I, 2.
(2) *De Fin.*, I, 2 et 3 ; *Tuscul.*, I, 3.

comme à tous les malheurs qui pouvaient frapper la patrie sans atteindre leurs personnes.

La doctrine de Zénon, au contraire, qui, loin de prôner l'inertie et l'égoïsme, conseillait la contention et le raidissement de toute l'âme dans la recherche de la vertu et l'accomplissement du devoir, répondait mieux au vieux génie romain. Des hommes d'élite l'avaient adoptée, cherchant en elle un effort désespéré pour résister à la corruption commune et sauver du moins la dignité de l'homme dans le naufrage de celle du citoyen et de l'État. Mais leur cœur, complice, malgré eux, de la société au milieu de laquelle ils vivaient, ne pouvait se soutenir facilement et naturellement à la hauteur qu'ils ambitionnaient, et, dans leur lutte contre l'enivrement général du vice, il fallut qu'ils produisissent en eux comme une sorte d'enivrement de la vertu[1]. Outrant les forces de la nature, ils se guindaient pour être grands, ils montraient une austérité hautaine et superbe, qui dégénérait parfois en intolérance et en dureté, et qui leur faisait émettre les paradoxes les plus étranges. Quand on écoutait, par exemple, leur distinction des sages et des fous, qui ne laissait aucune place pour ceux qui n'étaient ni l'un ni l'autre; quand on leur entendait dire que le sage est seul libre, seul riche, seul roi, qu'il ne se trompe jamais, qu'il ne commet pas la moindre faute, qu'il est exempt de toute défaillance et de toute faiblesse, qu'il est sans pitié, qu'il est l'égal de la divinité, on était en droit de trouver en de pareilles prétentions autant de folie que d'insensibilité et d'orgueil.

Cicéron, qui, par sa générosité naturelle, eût été porté vers l'école de Zénon, et qui se plaisait à reconnaître tout ce qu'elle avait de noble et d'élevé, était doué de trop de bon sens pour ne pas reprocher à ses amis stoïciens l'exagération à laquelle ils se laissaient entraîner. Nous avons vu comment, dans un de ses meilleurs plaidoyers, celui

(1) Cf. Denis, *Histoire des théories et des idées morales dans l'antiquité*, tom. I, ch. 5. — Cf. P. Montée, *Le stoïcisme à Rome*, Paris, 1865.



qu'il prononça pour Muréna, il sut, sans manquer de respect à Caton, qu'il affectionnait beaucoup, mais qui était un des plus illustres représentants du stoïcisme, introduire à l'adresse de ses opinions philosophiques la plus adroite et la plus piquante de toutes les critiques. Sa verve sarcastique s'exerça plus d'une fois sur le même sujet. Il y avait aussi et surtout dans l'école de Zénon un défaut qu'il ne pouvait lui pardonner: c'est que, avec sa rigidité, elle rétrécissait et desséchait l'éloquence. A ses yeux, en effet, le plus grand tort du Portique était de produire des orateurs sans haleine, sans passion, sans ressources dans la discussion [1]; leur obscurité le fatiguait; leur habitude de défigurer les mots l'irritait [2]; et il les blâmait sans cesse de ne savoir ni développer un argument ni donner le moindre éclat au discours [3].

Quant à l'épicurisme, pas n'est besoin d'expliquer longuement pourquoi il crut devoir le combattre. La fausseté des principes sur lesquels repose cette doctrine le touchait moins peut-être que les résultats qu'elle entraîne dans la vie sociale. Homme d'État prévoyant et citoyen dévoué à son pays, il lui était impossible d'admettre un système qui n'enfantait que l'égoïsme et l'indifférence politique [4].

Condamnant ainsi les conséquences de la doctrine d'Épicure et n'approuvant pas sur tous les points les stoïciens, il se tourna vers l'Académie, troisième école qui n'avait pas à Rome autant d'adhérents que les deux autres, parce qu'elle réclamait de ses adeptes plus de savoir, de travail et de discussion. Fidèle à la méthode socratique et platonicienne, elle faisait profession d'examiner librement chaque question, de discuter sans partialité les divers sentiments, de procéder toujours avec beaucoup de précaution et de

(1) *De Orat.*, III, 18; *Brut.*, 31.
(2) *De Fin.*, IV, 1, 2, 3, 7.
(3) *Parad.*, prooem.
(4) C'est une des vérités qu'il cherche à mettre le plus en lumière, « que l'honnête homme, le bon citoyen se doit à la patrie et n'a pas le droit de se désintéresser des affaires publiques. » Voir *Appendice*, CVIII.

défiance. La nouvelle Académie, dont Carnéade avait été le fondateur, poussait même le scrupule si loin qu'elle n'affirmait jamais rien sans réserve, se contentant de s'attacher à la vraisemblance et à la probabilité. Non pas que, sans opinion déterminée, sans règle de jugement et de conduite, elle flottât dans le doute absolu comme les sceptiques ; loin de là. « Notre sentiment, disaient au contraire les académiciens, n'est pas qu'il n'y ait rien de vrai, mais seulement que le faux et le vrai se présentent à nous mêlés de telle manière qu'il nous est impossible de les distinguer avec certitude ; il y a néanmoins beaucoup de choses probables et dont la grande probabilité, à défaut de certitude, suffit pour régler la vie du sage[1] ». — « Les autres, expliquaient-ils, soutiennent qu'il y a des choses *certaines* et des choses *incertaines* : nous reconnaissons, nous, des choses *probables* et des choses *improbables*. Mais rien ne nous empêche de nous rattacher à ce qui est probable et de rejeter ce qui manque de probabilité : en nous abstenant de toute affirmation présomptueuse, nous évitons la témérité qui est si éloignée de la sagesse[2] ». — Notre courage, ajoutaient-ils encore, ne faiblit pas dans l'ardeur de nos recherches, et nos discussions n'ont d'autre but, en exposant les opinions contraires, que d'en faire jaillir, d'en exprimer ou ce qui est le vrai ou ce qui s'en approche le plus. Entre nous et ceux qui prétendent savoir, il n'y a qu'une différence : ils ne doutent point de la vérité de ce qu'ils soutiennent, et nous, nous regardons comme probables bien des opinions auxquelles nous nous conformons volontiers, mais que nous ne voudrions guère affirmer. Par là nous avons plus de liberté et d'indépendance, puisque nous restons absolument maîtres de notre jugement, et que rien ne nous contraint à soutenir des doctrines prescrites et pour ainsi dire commandées. Les autres sont liés avant d'avoir pu juger du meilleur parti à prendre :

(1) *De Nat. deor.*, I, 5.
(2) *De Offic.*, II, 2.

dans l'âge le plus faible, s'abandonnant à un ami, ou séduits par les seules paroles du premier philosophe qu'ils ont entendu, ils portent un jugement sur des choses qui leur sont inconnues, et vers quelque doctrine que les ait, pour ainsi dire, poussés le vent, ils s'y accrochent comme à un rocher[1] ».

Neque nos studium exquirendi defatigati relinquimus, neque nostræ disputationes quidquam aliud agunt, nisi ut, in utramque partem dicendo, eliciant, et tanquam exprimant aliquid, quod aut verum sit, aut ad id quam proxime accedat. Neque inter nos, et eos, qui se scire arbitrantur, quidquam interest, nisi quod illi non dubitant, quin ea vera sint, quæ defendunt; nos probabilia multa habemus, quæ sequi facile, affirmare vix possumus. Hoc autem liberiores et solutiores sumus, quod integra nobis est judicandi potestas ; nec, ut omnia, quæ præscripta et quasi imperata sint, defendamus, necessitate ulla cogimur. Nam ceteri primum ante tenentur adstricti, quam, quid esset optimum, judicare potuerunt : deinde infirmissimo tempore ætatis aut obsecuti amico cuidam, aut una alicujus, quem primum audierunt, oratione capti, de rebus incognitis judicant et ad quamcunque sunt disciplinam quasi tempestate delati, ad eam, tanquam ad saxum, adhærescunt.

Cette indépendance laissée par l'Académie à ses disciples dans la recherche de ce qui se rapproche le plus de la vérité, et la faculté que cette recherche même leur donnait de passer en revue les autres systèmes pour en extraire tout ce qui s'y trouvait de meilleur, convenaient admirablement à l'état d'esprit de Cicéron, qui ne voulait pour lui d'attache indissoluble à aucune secte, qui était avant tout éclectique, et qui, de plus, n'avait d'autre but en écrivant ses ouvrages que de faire connaître aux Romains, dans leur propre langue, ce que les philosophes de tous les temps avaient pensé de plus raisonnable sur chaque question et de plus propre à l'instruction des esprits ou à l'élévation des âmes. Ce qui lui plaisait aussi dans l'Académie, c'est que, en établissant l'usage de disputer pour et contre

(1) *Acad*, II, 3.

chaque école, elle donnait au talent oratoire l'occasion de se développer largement sur toutes sortes de sujets; c'est qu'elle ne séparait jamais l'exposition dogmatique de l'élocution abondante et harmonieuse[1]; c'est qu'en elle, comme il se plaisait à le répéter[2], prenait sa source le fleuve de l'éloquence.

Ne nous étonnons donc pas de la grande place que Cicéron donna dans ses pensées à la philosophie, représentée par l'école académique. L'ayant toujours considérée comme la mère même de l'éloquence[3], le jour où la parole lui fut interdite, il se retourna vers elle comme celle qui, par ses principes nobles et indépendants, lui avait valu, bien plus efficacement que toute la science des rhéteurs, sa réputation de grand orateur, et il lui demanda, dans le silence du cabinet, le moyen de servir encore son pays par d'utiles méditations sur les graves problèmes dont la solution profite à la conduite des hommes.

Il était naturel que, sous ce rapport, la science politique, une des branches principales de la morale chez les anciens, fût l'objet des premières préoccupations d'un homme qui l'avait si longtemps pratiquée dans les plus hautes magistratures de l'État. Sans doute aussi pensait-il que, par son caractère non désintéressé, cette science devait exciter plus vivement l'attention des Romains que des spéculations métaphysiques et les préparer plus facilement pour l'avenir à la lecture d'autres œuvres philosophiques. Ses deux premiers traités furent donc des traités politiques.

(1) *Brut.*, 31.
(2) *Orat.*, 3.
(3) *Tuscul.*, II, 3; *Orat.*, 3; *Parad.*, Procem.; Quint., *Inst. Orat.*, XII, 2.

II

Il intitula l'un *la République* (De Republica), et l'autre, *les Lois* (De Legibus). Platon avait donné les deux mêmes noms à deux de ses œuvres; mais nous aurons occasion de remarquer combien cette ressemblance de titres entraîna peu l'écrivain latin à imiter servilement son prédécesseur dans la manière d'envisager les deux sujets.

La République est un dialogue, dont la scène est reportée par l'auteur à près d'un siècle[1] avant le moment où il écrit, et dans lequel figurent comme interlocuteurs le second Scipion, vainqueur de Carthage et de Numance; Q. Tubéron, son neveu, partisan du stoïcisme; le consulaire L. Furius Philus; P. Rutilius Rufus, celui qui mérita d'être comparé à Socrate par sa condamnation et par ses vertus; C. Lælius, surnommé le Sage; Sp. Mummius, frère du destructeur de Corinthe; le jurisconsulte M. Manilius; C. Fannius et Q. Scævola, gendre de Lælius.

Le dialogue devait avoir neuf livres. Mais, lorsque les deux premiers furent achevés, Cicéron en ayant donné lecture à quelques amis dans sa maison de Tusculum, Salluste, qui était de cette réunion, lui conseilla de changer tout son plan et de suivre la méthode d'Aristote qui, lorsqu'il écrivait sur de telles matières, parlait en son propre nom. Salluste alléguait que l'intervention fictive de personnages anciens donnait à l'ouvrage une apparence de fable, et que l'auteur prendrait sur ses lecteurs beaucoup plus d'autorité en s'adressant à eux directement avec toute la dignité d'un consulaire qui avait été personnellement mêlé aux plus grandes crises de l'État. « Cette remarque,

(1) A l'époque des troubles qui accompagnèrent la révolution tentée par les Gracques.

avouait Cicéron dans une lettre à son frère [1], me frappa d'autant plus que, dans mon plan, je ne pouvais toucher aux grands événements de Rome postérieurs à l'époque de mes personnages. » Et il se montrait disposé à suivre le conseil qui lui était donné. Mais, dans le fait, un des motifs qui l'avait guidé tout d'abord était précisément la crainte, en ayant à parler de son temps, de heurter qui que ce fût des personnages vivants. Il éprouvait aussi une assez vive répugnance à sacrifier les deux livres déjà tout composés. Il finit par s'en tenir à son premier cadre. Seulement il en diminua sensiblement l'étendue et réduisit de neuf à six le nombre de ses livres.

De cette œuvre d'autant plus méditée et plus soigneusement écrite qu'elle était son début dans la philosophie et devait, en faisant agréer aux Romains une science et une langue nouvelles, soutenir la grande réputation qu'il avait conquise par son éloquence; de cette œuvre, qui tout de suite fut très favorablement accueillie [2], pour laquelle il montra jusqu'à la fin de sa vie une prédilection particulière en la citant constamment, et que les Pères de l'Église ont si souvent rappelée aux premiers chrétiens, il ne nous reste malheureusement que des fragments qui n'en représentent guère que le quart [3], et qui, par leur décousu, en rendent l'analyse bien difficile.

Dans les premiers chapitres l'auteur combat l'opinion des épicuriens qui veulent qu'on s'abstienne de prendre part aux affaires publiques, et déclare que, malgré le souvenir de ses infortunes, il préfère à la tranquillité du rivage les dangers de la tempête au milieu desquels on peut travailler à sauver les autres. Il expose ensuite la scène du dialogue et en fait paraître les divers interlocuteurs,

(1) *Ep. ad Quintum.*, III. 5.

(2) Cælius lui écrivait : « Tui libri politici omnibus vigent ». *Epist. fam.*, VIII, 1.

(3) Ms. palimpseste provenant de s. Colomban de Bobbio, découvert à Rome par A. Mai et publié par lui. Cf. *M. Tulii Ciceronis de republica quæ supersunt, edente A. Maio. Vatic. biblioth. præf.*, Romæ, in-8, 1822.

qui n'arrivent, à la manière de ceux de Platon, que par de longs détours au véritable sujet : ce n'est, en effet, qu'après avoir parlé du parhélie qui venait d'avoir lieu et qui les conduit à mettre en parallèle les combinaisons du système planétaire et celles du gouvernement des peuples, que Lælius, pour l'instruction des plus jeunes, dont le premier devoir, à son avis, est d'étudier l'histoire et la constitution de leur pays, engage Scipion à oublier le ciel pour la terre et à leur dire quel est, selon lui, le meilleur gouvernement. Les nombreuses lacunes qui interrompent pour nous la réponse de Scipion, nous permettent néanmoins d'entrevoir que, cédant au désir de Lælius, il considérait les avantages et les inconvénients de chacune des trois principales formes politiques, indiquait peut-être une certaine préférence pour la monarchie comparée théoriquement aux deux autres prises séparément, mais arrivait à cette conclusion : « que la meilleure constitution pour un État est celle qui réunit dans une juste mesure les trois formes de gouvernement et qui est tout ensemble royale, aristocratique et populaire[1] ».

Cette excellente constitution, Scipion la trouve à Rome même. Dans le second livre, il prend Rome à son origine, fait remarquer la situation privilégiée qui lui a été faite à proximité de la mer, sans qu'elle fût une ville maritime, suit son histoire sous tous les rois, en appuyant, à propos de Tarquin le Superbe, sur le caractère odieux du tyran, auquel il oppose un portrait de l'homme sage et vertueux dont le conseil et l'action sont l'appui d'un pays. Il passe alors aux premiers temps de la République, parle de Valérius Publicola et de la loi de l'appel au peuple, considère le Sénat, le consulat, la dictature, le tribunat, et nous mène ainsi jusqu'à l'abolition du décemvirat. Mais, à ce point de son récit, nous sommes arrêtés par une lacune irréparable, et nous n'en retrouvons plus que des morceaux mutilés où se trouvent quelques traits sur le caractère du

(1) Nonius, IV, 292.

véritable homme d'État et sur la nécessité de la pondération des pouvoirs dans le gouvernement. Tel que nous l'avons pourtant, ce second livre nous fait bien entendre la véritable pensée qu'avait Cicéron en écrivant le traité de *la République*. Cette peinture embellie de l'ancienne constitution romaine, cet éloge perpétuel des coutumes antiques, ce culte du passé, que nous retrouverons également dans le traité *des Lois*, nous montre bien l'homme qui avait passé sa vie à la recherche d'un principe conservateur capable d'assurer la durée du noble ouvrage de la grandeur de Rome, et qui venait demander aux vieilles mœurs, aux vieux souvenirs de la patrie un appui qu'il n'attendait plus des lois ni de la distribution des pouvoirs [1]. Et, en comprenant sa pensée, nous voyons du même coup la grande différence qui distingue son œuvre de celle de Platon. Lui-même nous l'a marquée nettement :

... Civitatemque optandam magis, quam sperandam, quam minimam posuit; non quæ possit esse, sed in qua ratio rerum civilium perspici posset, effecit. Ego autem, si quo modo consequi potuero, rationibus eisdem, quas ille vidit, non in umbra et imagine civitatis, sed in amplissima republica enitar, ut cujusque et boni publici, et mali causam tanquam virgula videar attingere [2].

De sa république, plus désirable que possible, Platon a resserré les limites autant qu'il a pu ; il n'a pas cherché un plan qui pût être réalisé, mais le moyen d'exposer les principes de la politique. Quant à moi, je tâcherai d'appliquer ces mêmes principes non pas au vain fantôme d'un État imaginaire, mais à la plus puissante des républiques du monde, de façon à faire toucher, pour ainsi dire, du doigt la cause du bien et du mal dans les gouvernements.

L'aperçu historique donné par le second livre devait donc être suivi de considérations détaillées sur les parties les plus importantes de la constitution romaine. Mais une

(1) Voy. Villemain, *Discours prélim.* de sa traduction de *la République*.
(2) *De Rep.*, II, 30.



question générale se présentait tout d'abord. Il s'agissait de savoir si la justice est utile aux gouvernements, et si ce principe, sacré aux yeux du moraliste, ne peut pas, au nom de la raison d'État et de la politique, être sérieusement combattu. Un nouveau prologue sur l'excellence de l'art qui fonde et gouverne les États ouvrait ici, avec le troisième livre, la seconde des trois journées d'entretien: Philus, tout en manifestant quelque répugnance pour sa tâche, se chargeait de plaider la cause de l'injustice au moyen des arguments de Carnéade, et Lælius lui répondait. Mais cette réponse de Lælius, que Cicéron regardait comme un des plus beaux morceaux du traité[1], est perdue presque en entier. Puis Scipion, Lælius et Spurius revenaient, comme la veille, au sujet principal du dialogue, à l'examen des trois formes de gouvernement; et Scipion concluait qu'il n'y a réellement de chose du peuple que lorsque, dans une agrégation d'hommes liée par l'adoption du même droit et la communauté des mêmes intérêts, la chose publique est réglée avec sagesse et justice[2].

Les deux livres suivants[3] étaient alors consacrés aux considérations détaillées sur les institutions morales et civiles, et, autant qu'on en peut juger par le peu que nous en avons, l'auteur y parlait de la famille, de l'éducation, de la censure, des funérailles, des jeux, des spectacles, des tribunaux. Il y comparait avec fierté aux mœurs relâchées des Grecs la sévérité des vieux Romains, et il lui était facile d'opposer à la monstrueuse promiscuité[4], imaginée par

(1) *De Amic.*, chap. 7.

(2) Saint Augustin, dans la *Cité de Dieu* (l. II, ch. 21), a donné une analyse de ce troisième livre. Lactance (VI, 8) en a cité la belle définition du principe de la loi. Voir *Appendice*, CIX.

(3) La troisième journée de l'entretien commençait avec le v[e] livre.

(4) Communauté des biens; communauté des femmes; égalité des fonctions pour l'homme et pour la femme; éducation des enfants remise entièrement à l'État (les parents ne devant pas connaitre leurs enfants ni ceux-ci leurs parents); participation uniforme de toute la jeunesse aux mêmes exercices et à la même instruction : telles sont les utopies que renferme la société idéale du philosophe grec.

Platon comme l'idéal de la société, les lois de Rome sur la sainteté du mariage, sur la légitimité des enfants, sur l'autorité et l'indépendance paternelles, etc. Cet éloge des beaux siècles de Rome entraînait, à la vérité, le blâme des choses du moment; et il s'en plaignait amèrement:

Nostra vero ætas quum rempublicam sicut picturam accepisset egregiam, sed jam evanescentem vetustate, non modo eam coloribus iisdem, quibus fuerat, renovare neglexit, sed ne id quidem curavit, ut formam saltem ejus, et extrema tanquam lineamenta servaret. Quid enim manet ex antiquis moribus, quibus ille dixit rem stare romanam? quos ita oblivione obsoletos videmus, ut non modo non colantur, sed etiam ignorentur[1].

Notre siècle, après avoir reçu la République comme un excellent tableau qui commençait à vieillir et à s'effacer, loin de songer à lui rendre son premier éclat, n'a même pas essayé d'en conserver l'esquisse et les derniers traits. Que reste-t-il, en effet, de ces mœurs antiques, qui, comme l'a dit Ennius, faisaient la grandeur de Rome? Nous les voyons tombées dans un tel oubli, que non seulement on ne les pratique plus, mais qu'on ne les connaît même pas.

Mais ces tristes réflexions sur le présent ne l'empêchaient pas de suivre son plan et de rechercher dans le passé glorieux de sa patrie les principes du gouvernement modèle que Platon demandait aux rêves de son imagination.

Pour ce qui est du sixième livre, nous n'en connaissons pas au juste le sujet, car nous n'en posséderions presque rien sans le magnifique morceau que nous a conservé Macrobe, le *Songe de Scipion*. On soupçonne qu'il y était question de l'influence des idées religieuses sur le bonheur des sociétés, et que, après avoir établi la loi du dévouement sacrifiant tout à la Cité[2], Cicéron marquait à cette vertu sa récompense dans l'apothéose décernée au grand homme dont il vénérait la mémoire. Le *Songe de Scipion*, en effet, promet aux âmes généreuses un bonheur sans mélange

(1) Fragm. 1 du liv. V.

(2) Ce dévouement religieux à la cité sera admiré plus tard des chrétiens qui mettront à la place de Rome *la Cité de Dieu*.



dans l'immortalité : il leur montre le séjour qui leur est réservé, d'où elles auront le privilège d'embrasser du regard l'univers, d'écouter le concert des sphères célestes, et d'en comprendre toutes les merveilles qui nous sont cachées par les voiles de la terre. Imitation lointaine de la conception de Platon, qui fait raconter les spectacles de l'autre vie[1] par Her l'arménien, ressuscité douze jours après sa mort, ce morceau est d'une éloquence et d'une hardiesse admirables. V. Le Clerc y voit le monument de la prose latine le plus empreint des couleurs de l'imagination grecque, le plus voisin des compositions fantastiques, inspirées aux sages d'Athènes et d'Alexandrie par l'idéalisme de l'école de Socrate. « Ces nobles idées, dit-il[2], conviennent si bien à la belle âme de Scipion, que l'esprit n'est point étonné des merveilles de ce récit, et qu'il semble qu'un tel homme a dû parler un tel langage. Le style rend le prestige complet : jamais Cicéron n'a mieux su réunir la simplicité à l'élévation, la grâce à la force, le génie de Platon à la gravité du consul romain. »

L'autre traité politique de Cicéron, le DE LEGIBUS[3], sans avoir la même importance que le *De Republica*, n'en est pas indigne. Le premier livre surtout offre d'éclatantes beautés de style et de pensée. L'auteur y remonte aux sources mêmes du droit[4] et s'y élève jusqu'à la région la plus sublime des idées pour découvrir la loi antérieure à toutes les lois, le type éternel du juste, reflet de la Divinité. Pour réfuter ceux qui plaident la cause de l'instabilité de la morale, il établit l'immutabilité du juste et de l'injuste, la préexistence du droit primitif, et affirme éloquemment ce que, seize siècles plus tard, Leibnitz[5], répondant à Puffen-

(1) *Rép.*, X, ch. 12.

(2) Édit. in-8, tom. XXIX, p. XLVI.

(3) Ms. de Leyde (bibl. de l'Univ. Vossianus Fol. 86) du xe s., (id. anc. fonds no 118,) du xie s. — Cf. Orelli, 2e édit. revue par Vahlen, Berlin, 1871.

(4) Voir *Appendice*, CX.

(5) *Jugement d'un anonyme* sur le Traité des devoirs de l'homme et du citoyen, de Puffendorf.

dorf, démontrera d'une manière péremptoire, à savoir que, «dans la science du droit, si l'on veut donner une idée pleine de la justice humaine, il faut la tirer de la justice divine comme de sa source; qu'à toutes les deux il y a des règles communes; et qu'elles doivent être enseignées dans la jurisprudence universelle.» Mais n'allez pas croire que, pour toutes ces belles définitions du premier livre, Platon ait été son maître et son guide principal. Il avait cherché dans la philosophie grecque une autorité, sinon plus imposante, du moins plus solide et plus conforme au génie romain. «Ce que Cicéron dit de la loi, déclare Turnèbe, il l'a emprunté non à Platon, mais aux stoïciens. Vous vous tromperiez absolument si vous pensiez que toute cette dissertation est platonique.» Lui-même d'ailleurs prend soin de nous en avertir par ce jugement qu'il met dans la bouche d'un de ses interlocuteurs, son frère Quintus:

Habeo vero, frater; et in hoc admodum delector, quod in aliis rebus, aliisque sententiis versaris, atque ille. Nihil enim tam dissimile est, quam vel ea, quæ ante dixisti, vel hoc ipsum legis exordium. Unum illud mihi videris imitari, orationis genus[1].

Oui, mon frère, et ce qui me plaît le plus, c'est que vos pensées, vos maximes sont tout autres que celles de Platon: car rien n'en diffère plus que ce que vous avez dit d'abord et que ce préambule de la loi. Il me semble bien que vous n'imitez de lui qu'une chose, le style.

Le style et la manière de présenter ses personnages dans le lieu où se passe l'entretien, voilà, en effet, ce en quoi surtout Cicéron prend ici Platon pour modèle. Le philosophe grec s'était représenté parcourant, un jour d'été, les allées champêtres qu'ombragent les cyprès de Cnosse, et discourant, en cette promenade, avec Clinias de Crète et le Lacédémonien Mégillas sur les institutions des républiques et sur les meilleures lois. Eh bien, Cicéron se dépeint se promenant lui aussi, le matin d'un jour d'été, dans les

(1) *De Leg.*, II, 7.



environs de sa maison d'Arpinum avec son frère Quintus et son ami Atticus; il nous répète l'entretien qu'ils ont eu, sous les hauts peupliers, sur les rives vertes et fraîches du Liris et du Fibrène, à propos de ce même sujet des lois dans lequel ils recherchaient, comme il le dit[1], quelque chose de plus profond que ne le demandent les besoins du barreau.

Mais Platon, tout en corrigeant, il est vrai, quelques-unes des erreurs de son traité de *la République*, avait appliqué dans ce nouvel ouvrage des lois théoriques à sa cité idéale. Cicéron n'envisage pas la question de la même manière. Son esprit positif s'attache à la réalité des choses : il est Romain avant tout ; et, de même que précédemment il a vu dans le vieux gouvernement de Rome la meilleure des constitutions politiques, c'est dans les vieilles lois romaines qu'il s'efforce de trouver maintenant la meilleure des législations. Aussi, les principes du droit rationnel une fois établis, descend-il aussitôt des régions de l'idéal pour ne plus considérer d'autre hauteur que celle du Capitole: les douze tables présentent à ses yeux le type des bonnes lois. Il consacre le second livre au droit de la religion et des pontifes, le troisième à celui du pouvoir et des magistrats. Dans l'un, sans cesser de s'en rapporter aux pieuses coutumes des ancêtres et aux cérémonies nationales, il traite successivement des croyances, du culte, des fêtes, des prêtres et des augures, des sacrifices, des jeux publics, des rites domestiques et nationaux, du sacrilège, de la consécration des champs, de la sévérité des funérailles, du respect des sépultures et des mânes. Dans l'autre, après avoir présenté l'histoire abrégée de la royauté

(1) « Visne igitur, ut ille Crete cum Clinia et cum Lacedæmonio Megillo, æstivo, quemadmodum describit, die, in cupressetis Cnossorium, et spatiis silvestribus, crebro insistens, interdum acquiescens, de institutis rerum publicarum ac de optimis legibus disputat : sic nos inter has procerissimas populos, in viridi opacaque ripa inambulantes, tum autem residentes, quæramus iisdem de rebus aliquid uberius, quam forensis usus desiderat ? » *De Leg.*, I, 5.

et prouvé la nécessité du pouvoir, il parle de l'administration des provinces; du tribunat du peuple, dont il explique les inconvénients et les avantages ; de l'institution du Sénat[1]; des divers modes de suffrages; des règles que doivent observer le peuple et le Sénat dans leurs délibérations : en un mot, de la distribution des magistratures et de leurs relations qui constituent la forme du gouvernement par un habile système de pondération propre à mitiger l'une par l'autre l'autorité des grands et la puissance de la démocratie.

La fin de ce troisième livre montre qu'il n'était pas le dernier de l'ouvrage. Car, au moment où Cicéron vient de dire quelques mots des gardiens des lois, il se fait rappeler par Atticus qu'il ne s'est pas encore acquitté[2] de toute sa tâche et qu'il lui reste à traiter plusieurs parties importantes. Il semble se proposer pour objets d'études : le droit des magistrats ou l'ensemble des lois qui établissent leur juridiction; les jugements ou les lois qui constituent tout le droit criminel; et puis le droit civil sur lequel, à plusieurs reprises, il a promis de s'expliquer. L'étendue des matières qu'embrassent ces questions permet de supposer qu'elles étaient développées en plusieurs livres, de telle façon que l'ouvrage entier a dû en comprendre cinq ou six. Ch. de Rémusat opine pour ce dernier nombre, et c'est aussi l'avis de Görenz, commentateur d'une grande autorité. Du reste, Lactance, saint Augustin et Macrobe nous ont conservé quelques passages du *De Legibus*, qui ne font partie d'aucun des trois premiers livres, et Macrobe a cité expressément[3] un de ces courts fragments comme faisant partie d'un cinquième.

(1) Il voudrait un sénat qui fût par ses vertus le modèle des autres ordres, « *ceteris specimen esto* », parce que les exemples des grands, lorsqu'ils sont mauvais, font plus de mal que leurs fautes. Voir *Appendice*, CXI.

(2) *De Leg.*, III, 20.

(3) Macr., *Saturn.*, VI, 4.



Peut-être aussi, comme le pensent quelques doctes interprètes, le *De Legibus* ne fut-il jamais complètement achevé. On expliquerait ainsi non seulement l'insuffisance de quelques déductions et le vague de certaines parties, mais encore la différence très marquée du style des préambules des deux premiers livres et de celui de la discussion générale : celle-ci, en effet, ne semble pas avoir reçu les dernières retouches de l'écrivain, tandis que ceux-là, extraits du recueil de prologues qu'il avait composés d'avance, sont des morceaux finis et d'un travail exquis. D'après même plusieurs de ces interprètes, étonnés de tant d'obscurités et de vides, le *De Legibus*, bien qu'il eût été écrit peu aprés le *De Republica*, dans l'espace de temps[1] qui sépara la mort de Clodius du commencement des guerres civiles, n'aurait pas été publié par Cicéron lui-même, mais par ses amis ou ses affranchis, qui, après sa mort seulement, auraient reconstitué son ouvrage en réunissant de leur mieux tout ce qu'il en avait laissé. Mais il est bien difficile d'admettre une pareille conjecture : Cicéron se montrait trop désireux de profiter de son vivant du moindre honneur que pouvaient lui procurer ses œuvres pour en avoir délaissé à ce point une des plus étendues.

Au surplus, les défauts qu'on croit pouvoir y relever ne sont pas tels qu'ils aient dû la gâter aux yeux des contemporains. Sans doute, le second livre et une partie du troisième, dans l'étude qu'ils présentent des vieilles lois romaines, sont plus propres à exciter de nos jours la curiosité de l'antiquaire qu'à satisfaire le goût de l'homme de lettres ; sans doute aussi, l'amour de la saine logique nous permet d'être choqués, lorsque nous voyons que, dans cet exposé de textes législatifs, l'auteur se contente d'affirmer l'excellence de l'antique législation de Rome, sans en donner les preuves, et sans la rapprocher des prin-

(1) Époque indiquée par Turnèbe, adoptée par Schütz et Wagner, fixée par Chapman, savant anglais, qui a composé une dissertation spéciale sur la date du traité *Des Lois*.

cipes supérieurs énoncés dans le premier livre. Mais remarquons d'abord que les Romains, auxquels il s'adressait, ne pouvaient pas trouver à l'explication de ces textes les mêmes obscurités, les mêmes difficultés que nous. Et puis, ne perdons pas de vue qu'à cette époque si troublée, où tout s'effondrait, le parti des honnêtes gens n'avait plus de ressource et ne voyait plus de règle que dans le respect des ancêtres et le culte du passé; quand le politique ici domine le philosophe, ce qui est fautif pour nous pouvait être une qualité aux yeux de ses lecteurs. Ne croyait-il pas, en somme, remplir un devoir patriotique en exposant de cette façon les préceptes de la science? Ne méconnaissons pas d'ailleurs son principal mérite. Si, dans cet enseignement sur les lois, certaines déductions étaient mal tirées, si les exemples étaient choisis dans un voisinage trop restreint et trop immédiat, les prémisses du moins étaient posées dans toute leur élévation, en dehors, on peut le dire, et bien au delà de l'horizon romain. N'était-ce point là, en fin de compte, tout ce qu'il avait voulu par ses deux traités politiques : ouvrir à ses concitoyens les grandes vérités sans les effrayer, dans le détail, par des considérations au-dessus de leur portée, et leur faire faire, tout en laissant la généralité de ses explications dans un ordre d'idées qui leur fût habituel, un premier pas vers l'étude de la véritable philosophie?

III

Pour les y engager définitivement il écrivit l'apologie de cette étude dans un ouvrage auquel il donna le nom d'HORTENSIUS. C'était, en effet, ce personnage qui, dans le dialogue, présentait avec le tableau des merveilles de l'éloquence, la série des objections généralement soulevées



par les ennemis de la philosophie contre ses subtilités, ses obscurités et ses erreurs ; mais l'auteur ne prêtait ainsi à de tels reproches tout le charme de la parole du grand orateur que pour en triompher ensuite avec plus d'éclat. Nous n'avons malheureusement plus ce traité, mais les fragments, que nous en possédons, nous font comprendre que les interlocuteurs d'Hortensius, qui étaient Catulus et Cicéron lui-même, s'y montraient tout à fait à la hauteur de leur tâche. « Nous pouvons, dit Le Clerc[1], entrevoir encore, malgré les mutilations du texte, combien le philosophe romain élevait les plaisirs de l'âme au-dessus de toutes les voluptés de la terre, combien il préférait ces efforts de notre raison, ces révélations de notre cœur, à la vaine recherche de la faveur populaire, aux illusions mêmes de la gloire ; et nous comprenons alors pourquoi le plus éloquent apôtre de l'Église latine, et le plus sensible aux belles créations du génie, saint Augustin, n'a pas craint de dire plusieurs fois que c'était surtout la lecture de l'*Hortensius* qui lui avait inspiré le goût de la vraie philosophie, c'est-à-dire de la philosophie chrétienne. La vérité que soutenait Cicéron ne pouvait être confirmée par une plus forte preuve et un plus noble exemple[2]. »

Ce fut après cette sorte d'introduction à l'étude de la science purement spéculative que parurent les *Académiques*, le traité *Des Vrais biens et des vrais maux*, et les *Tusculanes*.

Les *Académiques* (ACADEMICA) étaient consacrées à la grande question de la certitude, autour de laquelle viennent nécessairement s'entrechoquer tous les systèmes philosophiques. L'examen des solutions diverses présentées sur ce grave sujet par les différentes sectes fournissait à Cicéron l'occasion de tracer comme une histoire abrégée de l'Académie tout entière et en même temps de témoigner sa préférence pour le probabilisme de Carnéade. Il avait

(1) *Introduction aux fragments*, p. XLIX, édit. in-8, tom. XXIX.
(2) Cf. August., *Conf.*, III, 4, 7 sqq.; VIII, 7, 17.

d'abord composé cet ouvrage de deux livres seulement, intitulés l'un Catulus et l'autre Lucullus, d'après les noms des principaux interlocuteurs du dialogue; mais, plus tard, reconnaissant que la matière se prêtait mieux à une autre divison, il remania son travail d'un bout à l'autre pour en faire quatre livres ; et, soit que le choix de personnages étrangers aux subtilités de l'Académie lui parût mauvais, soit qu'il éprouvât le désir d'être agréable à Varron dans l'espoir d'obtenir de lui une marque publique de déférence lors de la publication impatiemment attendue de son grand ouvrage sur la langue latine, il supprima Catulus et Lucullus et, à leur place, mit en scène auprès de lui Varron et Atticus. La seconde édition toutefois ne fit point disparaître la première ; il semble même que les deux se conservèrent longtemps. Mais, aujourd'hui, nous n'avons plus qu'une partie du premier livre de la seconde et le second livre de la première [1].

Dans le premier livre de la seconde édition, Varron commence par expliquer comment, après Socrate, qui appliqua le premier la science philosophique à la morale [2], l'enseignement de Platon donna lieu à deux écoles, opposées dans la forme, bien qu'elles fussent assez d'accord sur le fond des choses, l'*ancienne* ou la première Académie et le péripatétisme. Il indique les doctrines qu'elles professaient en physique, en morale, en logique. Puis, à la suite des héritiers directs de Platon, Speusippe, Xénocrate, Polémon, Cratès et Crantor, à la suite d'Aristote, de Théophraste et de Straton il place aussi dans cette ancienne académie Zénon de Cittium, le fondateur du stoïcisme, sans remarquer suffisamment, semble-t-il, l'intervalle immense qui sépare ce dernier, en logique surtout, des sublimes théories du maitre. Cicéron prend alors la parole. A Zénon il oppose

(1) Mss. du IXe et du Xe s. : ms. de Paris (bibl. nat., lat. 6331), du XIIe s., dont Ch. Thurot a signalé l'importance (Revue critique, 1870, I, p. 17). — Cf. Engstrand, *De Libris Ciceronis acad.*, Upsala, 1860, 32 p. in-8, — Édit. Reid, 1885.

(2) Voir *Appendice*, CXII.

Arcésilas, chef de la seconde ou *moyenne* Académie, qui, en combattant les stoïciens, portait le doute jusqu'au point de nier toute certitude et même toute probabilité. Mais nous nous rendons compte de la difficulté qu'éprouve ici l'orateur lorsqu'il s'efforce d'enter cette doctrine, si voisine du pyrrhonisme, sur le spiritualisme des premiers disciples de Platon, et nous sentons qu'il a hâte de parler de Carnéade, le quatrième successeur d'Arcésilas[1], qui, en adoptant un probabilisme beaucoup plus conforme au doute socratique, fonda une troisième Académie, celle qu'on appela la *nouvelle*. Seulement c'est au moment précis où est abordée cette partie intéressante de la discussion que le texte fait défaut : la fin du livre et de toute la seconde édition est perdue.

Reste le second livre de la première. Là l'entretien a lieu entre Hortensius, Catulus, Cicéron et Lucullus, ces deux derniers chargés des rôles principaux. Dans la première partie, Lucullus, qui avait eu des relations étroites avec Antiochus, disciple du Portique et partisan du dogmatisme stoïcien, traite, d'après ce philosophe, la question du témoignage des sens et de la certitude qui en résulte. Il réfute l'opinion des philosophes qui, tout en reconnaissant qu'il y a des choses claires et évidentes, disaient qu'on ne peut rien saisir. Il attaque également ceux qui, tout en accordant qu'il y a des choses vraisemblables, prétendaient qu'il n'y a rien de certain. Il s'en prend à la nouvelle Académie, critique sa manière de raisonner et s'efforce de démontrer la fausseté de ses arguments. Dans la seconde partie, Cicéron lui répond. Après avoir avoué son attachement à la doctrine de Carnéade, reprise par Philon, il soutient, contre Antiochus, l'impossibilité d'atteindre à la certitude. Il nie qu'on puisse connaître l'essence des choses par la perception des images sensibles; il nie que la raison elle-même soit plus sûre que les sens; et, pour se défendre

(1) Carnéade eut pour maître Hégésimus; celui-ci, Évandre; celui-ci, Lacyde, qui fut disciple d'Arcésilas.

des conséquences de cette double négation, il cherche à démontrer que le vraisemblable fournit au sage une règle de conduite suffisante; que le probabilisme ne détruit ni la logique, ni l'art, ni la morale, ni le droit. Comme une dernière preuve en faveur de cette doctrine il expose avec esprit la variété même des opinions émises sur tous les points de la science par les diverses sectes de philosophie. Il se tourne alors vers Hortensius et Catulus et leur demande de se prononcer sur la question. Catulus approuve le doute de Carnéade et de Philon. Hortensius hésite et, par un jeu de mots, réclame le *sursis*. « Je vous tiens, s'écrie aussitôt Cicéron, car c'est là le propre sentiment de l'Académie. »

Le doute, voilà donc la conclusion de cette grave discussion, conclusion peu solide, il faut l'avouer, et sur laquelle Marmontel, dans la dernière leçon de sa *Logique*, a porté le jugement suivant : « Cicéron avait adopté la doctrine de Carnéade, comme la plus commode, pour sa manière libre, aisée et variable de penser et discourir. Rien de plus raisonnable à l'égard des systèmes, dont aucun n'avait jusque-là un caractère de vérité; mais étendre celui du doute jusqu'aux vérités les plus indiscutables, prétendre que le vrai n'a jamais aucun caractère qui, dans le faux, ne fût souvent le même, c'est ce que Cicéron avait, je crois, autant de peine à se persuader, qu'il a mis d'artifice et d'adresse à le soutenir. » Aussi saint Augustin, dont nous avons constaté tout à l'heure la vive admiration pour l'*Hortensius* de notre philosophe, condamnait-il ses *Académiques* avec énergie. Il a même écrit contre elles tout un ouvrage en trois livres[1]. Il ne suffit pas, en effet, disait-il, au bonheur de l'homme de rechercher la vérité, il faut la découvrir, et cette découverte est impossible avec ces deux assertions de l'Académie : que nulle connaissance n'est assurée, que nul assentiment ne doit être absolu. Il poursuivait alors le probabilisme dans toutes ses subtilités

(1) Ce fut avant d'être prêtre, vers l'an 386, qu'il composa ce traité.

et en dévoilait, avec une ironie des plus incisives, les dangereuses contradictions.

La traduction adoptée du titre DE FINIBUS BONORUM ET MALORUM [1] par ces mots *« Des vrais biens et des vrais maux »* est exacte, mais elle pourrait être plus littéralement remplacée par cette autre *« Des bornes des biens et des maux »*. L'objet, en effet, de ce traité est l'examen des limites jusqu'où peuvent aller dans la nature humaine le souverain bien et le souverain mal, et l'expression latine *De finibus* est la reproduction de l'expression περὶ τελῶν qui servait de titre à plusieurs ouvrages grecs sur le même sujet. Cicéron se sert même des mots grecs en traçant le plan de son ouvrage dans une lettre à Atticus [2] : « Dans mes derniers écrits, dit-il, j'ai suivi la manière d'Aristote qui mène ses entretiens en s'y réservant le rôle principal. Ainsi ai-je fait dans mes cinq livres récents περὶ τελῶν où la doctrine des épucuriens est défendue par L. Torquatus, celle des stoïciens par M. Caton, et celle des péripatéticiens par M. Pison. Toutes ces personnes n'étant plus, je n'aurai suscité aucune jalousie. » En quelques lignes, l'auteur indique ainsi l'idée générale et les divisions de son ouvrage, le motif du choix de ses personnages et les noms des trois écoles dont ils sont les défenseurs.

Non pas que sur cette question du souverain bien, à laquelle avaient voulu donner une solution toutes les sectes philosophiques de la Grèce, il n'y eût eu que trois avis différents. Varron en comptait facilement jusqu'à deux cent quatre-vingt-huit possibles [3]. Mais tant de combinaisons,

(1) Ms. de Rome (bibl. vatic. Palat., 1513) du XIe s. ; ms. de Paris, du XIIe s., cité plus haut pour *Acad. poster.*; mss. plus récents. -- Édit. Madvig, 1869 ; Orelli-Baiter, 2e, comm. par D. Böckel, Berlin, 1872, H. Holstein, Leipzig, 1873.

(2) *Ad Attic.*, XIII, 19.

(3) « Marcus Varro in libro de philosophia tam multam dogmatum varietatem diligenter et subtiliter scrutatus advertit, ut ad *ducentas octoginta octo* sectas, non quæ jam essent, sed quæ esse possent, adhibens quasdam differentias, *facillime* perveniret. » August., *De Civit.*, XIX, 1.

variables à l'infini dans les détails, se rapprochaient nécessairement les unes des autres par le fond, et chacune d'elles, en définitive, se rattachait par des liens d'origine à l'une des trois opinions principales que Cicéron étudie.

Le premier et le second livre sont entièrement réservés à la doctrine d'Épicure, qui plaçait le souverain bien dans la volupté et pour qui la douleur était le plus grand des maux. Dans le premier livre, Torquatus expose et soutient cette doctrine. Dans le second, Cicéron la réfute[1], et il y emploie une dialectique des plus serrées, une démonstration des plus véhémentes; car, à ses yeux, l'épicurisme est l'ennemi principal, puisqu'il représente le sacrifice du bonheur général au bonheur particulier, celui de l'État à l'individu, l'abandon de la patrie.

Les deux livres suivants traitent de l'opinion de Zénon et des stoïciens, qui ne mettaient au rang des biens que ce qui est honnête et au nombre des maux que ce qui est honteux. L'un explique et défend ce système: c'est Caton qui y parle. L'autre en est la contre-partie : Cicéron, sans témoigner à l'égard du stoïcisme la même aversion que pour l'épicurisme, en condamne les excès moraux et ne lui ménage en aucune occasion ses fines et piquantes railleries. Il fait entendre que ceux des philosophes qui regardaient la vertu comme le plus grand des biens, mais non pas comme le seul, lui semblent être d'un avis plus conforme que celui de Zénon aux principes de la nature et aux lumières de la raison, puisque l'homme, étant composé d'une âme et d'un corps, doit pouvoir tirer son bonheur de l'un et de l'autre.

Le cinquième livre enfin, dont le dialogue est placé à Athènes et à l'Académie même[2], a pour sujet la troisième

(1) Voir un passage de cette réfutation à l'*Appendice*, CXIII.

(2) Celui des deux premiers livres l'avait été dans la maison de Cicéron auprès de Cumes ; et celui des deux suivants, auprès de Tusculum, dans la maison de campagne de Lucullus. Mais, au début du cinquième, l'auteur



opinion, celle des anciens académiciens et des péripatéticiens. Pison qui appartenait à l'école d'Aristote et qui avait eu occasion, depuis plusieurs mois qu'il était à Athènes, de s'entretenir sur cette question avec Antiochus[1], se charge de l'expliquer, et montre qu'à la suite de l'honnête et de la vertu, mots identiques dans le langage philosophique, on peut admettre dans les conditions du bonheur, pourvu qu'on n'en exagère pas l'importance, l'usage légitime des choses naturelles et l'éloignement des maux physiques. Au cours de la démonstration, Cicéron ne laisse pas que de soulever quelques objections sur certains points; mais il n'entreprend pas contre cette troisième opinion de réfutation en règle, comme il l'a fait pour les deux précédentes, et, tout en indiquant qu'il ne la trouve pas tout à fait satisfaisante, il montre néanmoins très suffisamment que c'est vers elle qu'il incline le plus.

Pouvait-il faire mieux ? Pouvait-il donner à cette grande question du *souverain bien* une solution complète et définitive? Non, répond La Harpe qui a analysé et jugé le *De Finibus* avec beaucoup de bon sens. Car là-dessus « si, dit-il, on ne trouve nulle part un résultat entièrement satisfaisant, c'est qu'il était impossible d'en obtenir sur ce qui n'existait pas. C'est le premier inconvénient (et il est capital) de ces interminables controverses des anciens. Aucun ne s'est aperçu qu'ils cherchaient tout ce qu'on ne peut pas trouver, puisqu'il est de toute impossibilité que le souverain bien soit dans un ordre de choses où tout est nécessairement imparfait. Cela nous parait aujourd'hui si simple, que personne ne s'avise plus d'en douter; mais il est très commun d'ignorer ce qui est pourtant une vérité de fait, que, si les modernes ont absolument renoncé à cette question, qui n'a cessé d'agiter pendant tant de siècles les écoles anciennes, c'est depuis que le législateur

se représente se promenant à l'Académie et parlant avec ses amis du plaisir qu'on ressent à visiter les lieux où les grands hommes ont passé leur vie. Voir *Appendice*, CXIV.

(1) V, 3.

de l'Évangile eut appris à l'homme que le bonheur n'était point de ce monde, et qu'il ne fallait pas l'y chercher[1] ».

Ne faisons donc pas un reproche à Cicéron de n'avoir pas accompli l'impossible. Admirons plutôt avec quelle exactitude il s'est renfermé dans son sujet, avec quel art il l'a envisagé sous toutes ses faces, avec quelle ampleur il l'a développé. Admirons aussi combien, dans cet ouvrage comme dans les Académiques, la langue latine, cet instrument si rebelle à la dialectique, a été assouplie par lui pour exprimer avec justesse toutes les nuances de la pensée philosophique. Certes, jamais Athénien, rompu dès la jeunesse aux subtilités de l'école, ne s'était joué dans un style plus aisé et plus charmant au milieu de ces problèmes ardus; et l'on ne fera que lui rendre justice en approuvant absolument ces paroles qu'il a mises, à la fin du dernier dialogue, dans la bouche de Pomponius, un des auditeurs de Pison : « Vous m'avez fait un extrême plaisir; car, ce que je ne croyais pas qu'on pût dire en latin, vous l'avez dit avec non moins de précision que les Grecs, dans le meilleur langage. »

Ce mérite de style se retrouve dans les *Tusculanes*[3], qui furent composées dans le même temps que le *De finibus* et publiées presque aussitôt après. Le titre, que les uns lisent TUSCULANÆ QUÆSTIONES et les autres TUSCULANÆ DISPUTATIONES[4], indique que l'ouvrage est un ensemble de dissertations sur un certain nombre de questions et que ces questions ont

(1) *Cours de Littér.*, 1re partie, liv. III, chap. 2, section 3.

(2) « Mehercule pergrata mihi oratio tua. Quæ enim dici latine posse non arbitrabar, ea dicta sunt a te, nec minus plane, quam dicuntur a Græcis, verbis aptis. » *De Fin.*, V, 32.

(3) Entre autres mss. celui de Paris (bibl. nat. lat., 6332) du IXe s. — Édit. G. Tischer, G. Sorof, 1872; O. Heine, Leipz., 1873; C. Meissner, Leipz., 1873.

(4) Les auteurs anciens fournissent des témoignages à peu près égaux, pour l'une et l'autre dénomination, mais on préfère généralement le mot *quæstiones* qui semble mieux répondre aux titres ordinaires ἐρωτήματα, ζητήματα, que les philosophes grecs donnaient à ces sortes d'ouvrages.



été débattues dans la maison de Cicéron voisine de Tusculum. Elles sont au nombre de cinq, qui forment autant de livres, et, dès le début du premier, l'auteur fixe en peu de mots la méthode qu'il va suivre dans tous.

Fiebat autem ita, ut, quum is, qui audire vellet, dixisset quid sibi videretur, tum ego contra dicerem. Hæc est enim, ut scis, vetus, et Socratica ratio contra alterius opinionem disserendi. Nam ita facillime, quid verisimillimum esset, inveniri posse Socrates arbitrabatur. Sed quo commodius disputationes nostræ explicentur, sic eas exponam, quasi agatur res, non quasi narretur. Ergo ita nascetur exordium.

A. Malum mihi videtur esse mors. — *M.* Iisne, qui mortui sunt, an iis, quibus moriendum est? — *A.* Utrisque. — *M.* Est miserum igitur, quoniam malum. — *A.* Certe[1].

Voici comme nous procédions : celui qui voulait m'entendre commençait par exposer son opinion, après quoi je la combattais. Telle était, vous le savez, la vieille méthode que suivait Socrate pour réfuter les doctrines des autres et qui, à son avis, permettait d'arriver à l'opinion ayant pour elle le plus de probabilité. Mais pour vous mettre mieux au fait de nos entretiens, je les rappellerai non pas sous la forme d'un récit, mais sous la forme même d'un dialogue réel. Commençons:

L'Auditeur. Je regarde la mort comme un mal. — *Cicéron.* Pour les morts, ou pour ceux qui doivent mourir? — *L'Aud.* Pour les uns et pour les autres. — *Cic.* Elle les rend donc malheureux, puisque c'est un mal. — *L'Aud.* Oui.

Et voilà, avec la méthode des cinq livres, la question du premier nettement posée. La mort est-elle un mal ? Cicéron veut prouver que non. Il rejette d'abord, en ce qui concerne les vivants, les fictions des poètes sur le Tartare comme de vains épouvantails. Puis, il établit ce dilemme: ou les morts ne sont plus rien, et ils ne peuvent souffrir; ou ils conservent le sentiment, et ce ne peut être que pour jouir d'une vie meilleure[2]. Il combat alors l'une après

(1) Tusc., I, 4 et 5.

(2) Cicéron, ne considérant la divinité que comme une bonté infinie, affirme que, s'il y a une autre vie, elle ne peut être que meilleure; c'est exact

l'autre les opinions de différentes sectes philosophiques sur la nature de l'âme, et, après avoir renversé successivement leurs systèmes, il cherche les preuves de l'immortalité de l'âme dans la nature de sa substance, dans l'opinion générale de tous les peuples, dans la pensée intime de l'homme et le besoin puissant qu'il éprouve de se survivre, dans l'intérêt même[1] qu'il prend à un avenir qui pourtant ne lui appartiendra pas, comme l'affirme la conduite de tous ceux qui meurent volontairement pour la patrie. Il démontre, par des exemples, que la mort, loin d'être un mal, est le plus souvent un bien, attendu qu'elle nous affranchit des maux que nous pouvons souffrir ou qu'elle prévient ceux qui peuvent nous arriver. Il nous engage donc à nous tenir toujours dans une telle disposition d'esprit, que la dernière heure, si terrible pour les autres, nous paraisse heureuse. Car, ajoute-t-il, en terminant par cet argument, un des plus concluants :

Non enim temere, nec fortuito sati et creati sumus, sed profecto fuit quædam vis, quæ generi consuleret humano; nec id gigneret, aut aleret, quod, quum exantlavisset omnes labores, tum incideret in mortis malum sempiternum: portum potius paratum nobis, et perfugium putemus[2].

Ce n'est pas le hasard, une cause fortuite qui nous a créés et produits, mais, sans aucun doute, quelque puissance dont le rôle est de veiller sur le genre humain ; et si elle nous a fait naître et nous a conservé la vie, ce n'est pas pour nous précipiter, après que nous avons subi toutes les misères de ce monde, dans une mort suivie d'un mal éternel. Regardons plutôt la mort comme un asile, comme un port prêt à nous abriter.

Cette première *Tusculane* est regardée comme une des meilleures : elle résume d'une manière admirable tout ce

en ce qui concerne les gens de bien ; mais en Dieu la bonté est inséparable de la justice, d'où il résulte qu'il ne peut y avoir de récompense pour les bons sans qu'il y ait de châtiment pour les coupables.

(1) Voir *Appendice*, CXV.

(2) *Tusc.*, I, 49.

que les philosophes, les poètes et les législateurs avaient écrit sur la même question, et renferme au sujet de l'immortalité une profession de foi véhémente et que n'atténue en rien, quoi qu'on en ait dit, le probabilisme de l'auteur. Je ne saurais trop, à ce propos, appeler l'attention du lecteur sur la remarque que s'empresse de faire notre philosophe après qu'il a cité les dernières paroles de Socrate : « Il est temps, avait dit Socrate, que nous nous séparions, moi pour mourir, vous pour vivre. Lequel des deux vaut mieux ? Les dieux immortels le savent ; mais je crois qu'aucun homme ne le sait. » Et Cicéron d'ajouter aussitôt : « Bien qu'il dise qu'à l'exception des dieux nul ne sait lequel vaut mieux de la vie ou de la mort, lui-même le sait très bien ; car il s'en est expliqué auparavant ; mais c'était sa coutume de ne rien affirmer et il la garde jusqu'au bout[1]. » Cette remarque montre assez ce qu'il faut accepter de ces atténuations que la méthode socratique, suivie par Cicéron dans son entretien, semblerait parfois apporter à l'expression de sa croyance en l'immortalité. Nous devons ici penser de lui ce que lui-même croyait devoir penser de Socrate.

Dans le *second* entretien, il examine si la douleur est le souverain mal ou même si elle est un mal. Après avoir exposé et critiqué diverses doctrines philosophiques sur ce point, il prouve qu'il n'y a de véritable mal que ce qui est honteux ou criminel. Il avoue toutefois que la douleur est chose triste et ennemie de notre nature ; mais il proclame que nous avons en nous la puissance de la vaincre. Elle n'est, en vérité, qu'une occasion pour l'âme de déployer sa grandeur et sa beauté : « Regardez, dit-il, une âme qui s'est agrandie, qui s'est portée jusqu'au plus haut degré de cette élévation où peuvent surtout la faire briller le dédain et le mépris de la douleur, regardez-la comme ce qu'il y a de plus beau au monde. »

(1) « Etsi, quod præter deos negat scire quemquam, id scit ipse, utrum melius sit. Sed suum illud, nihil ut affirmet, tenet ad extremum. » *Tusc.*, I, 42. — Cf. *De Amicitia*, 4.

Hoc igitur tibi propone : amplitudinem et quasi quamdam exagerationem quam altissimam animi, qui maxime eminet contemnendis et despiciendis doloribus, unam esse omnium rem pulcherrimam[1].

Mais l'âme est sujette à diverses maladies, et de même qu'on étudie avec soin l'art de conserver et de guérir le corps, on doit non moins attentivement pratiquer la philosophie pour soulager l'âme de ces maladies, dont la plus fréquente est le chagrin (ægritudo). Le moyen de remédier à cette affection, voilà le sujet de la *troisième conférence*, sujet que Cicéron avait déjà très étudié puisqu'il venait d'écrire, après la mort de sa fille bien-aimée, le traité *de la Consolation*[2]. Il combat d'abord l'opinion des stoïciens, qui l'entraîne, il faut l'avouer, dans une trop longue[3] discussion grammaticale de mots. Il démontre ensuite, avec plus d'intérêt, l'insuffisance des systèmes d'Épicure et de l'école cyrénaïque[4]. Il indique alors les remèdes efficaces contre le chagrin. Et certes les avis qu'il donne sur les moyens à employer pour nous consoler nous-mêmes ou pour consoler les personnes affligées qui nous entourent sont excellents; mais peut-être leur attribue-t-il un pouvoir trop absolu. La philosophie peut affirmer qu'elle est capable d'adoucir les maladies de l'âme; en prétendant qu'elle les guérit nécessairement et radicalement, elle courrait grand risque de se compromettre.

Du chagrin, Cicéron, dans la *quatrième* dissertation, passe aux autres affections, aux passions. Il trouve excellente la

(1) *Tusc.*, II, 26.

(2) Voir plus haut, p. 50. Il n'en reste que de courts fragments extraits surtout de Lactance. Une fausse *Consolatio*, généralement attribuée à Sigonius, parut à Venise en 1583 ; les anciens éditeurs, ne connaissant pas avec certitude l'auteur de cette pièce, la joignirent aux œuvres complètes de Cicéron avec ce titre : *M. T. Ciceronis, si Deo placet, Consolatio;* ils auraient dû dire : *Incerti auctoris Consolatio.*

(3) Du ch. 4 au ch. 10.

(4) Le système d'Épicure consistait à écarter toute idée fâcheuse et à rappeler les idées riantes. L'école cyrénaïque attribuait le chagrin, non à toute espèce de mal, mais à celui qui est imprévu.



définition de Zénon, qui les appelle « des mouvements de l'âme opposés à la raison et contraires à la nature[1] »; et, selon la méthode des stoïciens qui, d'après lui, sont de tous les philosophes ceux qui ont montré dans l'étude de cette question le plus de pénétration[2], il divise ces mouvements désordonnés en quatre groupes principaux. Tantôt, en effet, ils nous livrent à une *tristesse* cruelle ; tantôt ils nous affaiblissent et nous abattent par la *crainte*; tantôt ils allument en nous la *cupidité*, un désir impatient qui franchit toutes les bornes de la modération; et lorsque enfin nous nous croyons parvenus à la possession de l'objet de nos désirs, la violence de ceux-ci fait place à des transports de *joie*, qui nous mettent hors de nous, et dont on a très bien dit que ce qui en fait le comble, c'est le comble de la folie. En suivant le même système, il subdivise ces quatre groupes en espèces : à la tristesse, par exemple, il rattache l'envie, la rivalité, l'ennui, l'abattement, etc.; à la crainte, la paresse, la honte, la peur, la timidité; à la joie, la malignité qui se réjouit du mal d'autrui, la sensualité, la vanité; à la cupidité, l'emportement, la haine, la discorde, l'avidité, etc. Mais contre toutes ces passions, qu'à tort, dit-il, les péripatéticiens excusent dès qu'elles ne dépassent pas certaines limites, il ne voit qu'un remède puissant, la vertu, dont il présente une magnifique peinture. C'est elle, conclut-il, qui, par sa fermeté et sa persévérance, peut combattre, dès leur naissance ou dans leur développement, nos maladies spirituelles, nées de nos préjugés et qui ne prennent de force que dans notre faiblesse et notre coupable acquiescement[3].

« La vertu seule suffit à l'homme pour le rendre heu-

(1) « Definitio perturbationis : qua recte Zenonem usum puto. Ita enim definit, ut perturbatio sit adversa ratione, contra naturam, animi commotio. » Ch. 21.

(2) « Utamur, in his perturbationibus describendis, stoicorum definitionibus et partitionibus : qui mihi videntur in hac quæstione versari acutissime. » Ch. 15.

(3) « Omnes oriuntur ex judiciis opinionum et voluntatibus. » Chap 38.

reux », telle est la proposition qui fait naturellement suite à la précédente et que soutient Cicéron dans la *cinquième Tusculane*. En dédiant celle-ci, comme les quatre autres, à Marcus Brutus, il se félicite d'y défendre une thèse particulièrement chère à Brutus lui-même, qui l'a traitée dans un ouvrage spécial[1]. Il en prend occasion pour glorifier la philosophie, qui n'a pas été jusque-là étudiée à Rome comme elle aurait dû l'être, et dont l'étude présente la science même de la vertu. Après cette préface, il entre en matière. Il établit, en discutant avec une grande sagacité les opinions de Zénon, d'Ariston, de Critolaüs et de Xénocrate, que s'assurer la tranquillité de l'âme, c'est-à-dire se dégager des passions pour se mettre au-dessus de toutes les impressions qui en résultent, c'est être heureux, et que la vertu procure ce bonheur, puisque d'ailleurs il n'y a rien de bon que ce qui est honnête[2]. Il dépeint parfaitement la félicité dont jouit véritablement l'homme vertueux après qu'il est sorti des épreuves auxquelles il a été soumis ; et il se plaît, dans sa conclusion, à citer les paroles de Carnéade, qui constatait que stoïciens et péripatéticiens n'étaient séparés en cette discussion que par une simple question de mots, s'accordant au fond pour reconnaître tous ensemble le pouvoir qu'a le sage d'être heureux.

Cette cinquième *Tusculane* n'est nullement inférieure à la première. Dans les autres, dans la seconde et la troisième surtout, nous serions tentés assez souvent de reprocher au philosophe de s'être trop abandonné à la rhétorique, si lui-même, au début de l'ouvrage[3], ne nous avait pas pré-

(1) « Brutus, in eo libro, quem *de Virtute* composuit », dit Sénèque, qui en cite quelques mots, les seuls qui nous en restent, *Consol. ad Helviam*, ch. 9.

(2) L'auteur prouve, par l'exemple de Denys, tyran de Syracuse, que le vice, même tout-puissant, ne peut être heureux. Voir *Appendice*, CXVI.

(3) « Sic nobis placet nec pristinum dicendi studium deponere, et in hac majore et uberiore arte versari. Hanc enim perfectam philosophiam semper judicavi, quæ de maximis quæstionibus copiose posset, ornateque dicere... » *Tusc.*, I, 4.



venus qu'il voulait y conserver son ancien caractère d'orateur pour répandre sur les plus graves questions philosophiques les grâces et l'abondance du style. Mais le cinquième livre, comme le premier, me semble devoir échapper à cette sorte de reproche : les propositions logiquement développées y sont d'une beauté et d'une élévation remarquables, et les moyens oratoires qui y sont employés ne font, à mon sens, qu'y accroître les charmes et la force de la pensée.

Quant à l'unité même des *Tusculanes*, elle n'est point niable ; et l'abbé d'Olivet, un des traducteurs de Cicéron qui l'ont le plus étudié et le mieux connu, ne s'est pas fait faute de la préciser, en portant sur le tout un jugement plein de sagesse et de goût : « Quoique, dit-il, détachées et prises chacune à part, ce soient autant de questions indépendantes les unes des autres, il n'en est pas moins vrai que les cinq ensemble forment un corps des mieux construits. Unité dans le dessein, justesse dans la division, variété dans les matières, voilà, si je ne me trompe, tout ce qui peut contribuer à la perfection d'un ouvrage quant au fond ; et j'ai peine à croire qu'il y ait dans les écrits, ou anciens ou modernes, quelque autre plan mieux imaginé, plus régulier, que celui des *Tusculanes*. Quel a été le but de Cicéron ? C'est de bien faire comprendre à l'homme qu'il ne tient qu'à lui d'être heureux. Un sentiment confus et aveugle se soulève d'abord contre cette proposition. Mais quelle obligation n'aurai-je pas à un auteur qui pourra réussir à m'en convaincre ? Je veux être heureux ; toutes mes vues, tous mes désirs se portent là ; cet instinct me parle à tous les moments de la vie ; je puis renoncer à tout, excepté à l'envie d'être heureux : cependant je ne le suis point ; dois-je m'en prendre à la nature ou à moi ? Pour me décider là-dessus, il faut que je rentre en moi-même, et que j'examine au vrai ce que je suis. Hélas ! que suis-je ? Un animal destiné à mourir tôt ou tard. Avant que d'arriver à ce dernier terme, je puis, et à chaque instant, me voir aux prises avec la douleur. Je puis, et à chaque inssant, recevoir des sujets d'affliction. J'ai dans mon cœur

le poison le plus funeste, une source intarissable de passions. Mais, en même temps, pour combattre les divers ennemis de mon repos, j'ai une raison qui m'éclaire sur ce qui est bien ou mal; qui me fait sentir que je suis né pour aimer et pour pratiquer le bien; qui, par rapport aux maux dont je me plains, corrige l'erreur de mes sens et qui enfin, si je suis docile à ses lois, me répond de ma félicité. Voilà ce qu'embrassent les cinq *Tusculanes*..... Aucun des philosophes grecs ne fut exempt d'erreurs; mais, en même temps, combien ne leur doit-on pas de leçons utiles à la société, et qui sont allées insensiblement à l'extirpation de la barbarie. Cicéron en a fait un choix; ils les a mises dans leur plus beau jour; et sans doute il mérite, n'eût-il composé que ses *Tusculanes*, de marcher à la tête des anciens qui ont le mieux servi la raison. »

Après m'être étendu sur ce beau travail, je ne parlerai que très brièvement d'un ouvrage, moitié philosophique, moitié oratoire, qui n'a pas à beaucoup près la même valeur, et qui, sous le titre général de PARADOXES (παράδοξα)[1], comprend des déclamations absolument indépendantes les unes des autres, sur les sujets suivants, que les stoïciens avaient coutume d'examiner dans le loisir de leurs écoles: — *Il n'est d'autre bien que l'honnête*[2]; — *La vertu suffit pour vivre heureux;* — *Toutes les fautes sont égales et toutes les bonnes actions aussi;* — *Tout homme sans sagesse est en démence;* — *Le sage seul est libre et hors de la sagesse il n'y a que des esclaves;* — *Le sage seul est riche.*

Ces six questions, dont nous reconnaissons quelques-unes pour les avoir vues profondément étudiées dans le *De Finibus* et les *Tusculanes*, ne sont ici pour Cicéron que matière à exercices de style. Il avoue, dans sa préface, qu'il

(1) Mss. de Leyde (bibl. de l'Univ.) du IXe s.; de Florence (bibl. Laurent.) du IXe ou du XIe s.; de Vienne (bibl. imp.) du IXe s.; de Paris (bibl. nat. lat. 18420) du XIIe s.

(2) Voir *Appendice*, CXVII.

s'est fait un amusement de réduire en lieux communs[1] les propositions que les stoïciens appellent paradoxes, parce qu'elles surprennent par leur étrangeté et sont en désaccord avec les opinions reçues. Il a voulu, dit-il, en essayant de les produire au grand jour, voir si les savants parlent nécessairement une autre langue que le commun des hommes. Et il prie M. Brutus de ne pas dédaigner ce petit ouvrage, composé en quelques courtes nuits, après en avoir agréé un autre qui avait coûté de plus longues veilles. Il le lui offre comme un simple spécimen d'exercices ordinaires; et, s'il ose espérer que son ami reconnaîtra dans les *Paradoxes* le style de l'artiste, il ne lui demande pas de leur attribuer la valeur d'un chef-d'œuvre.

Hoc opus in acceptum ut referas, nihil postulo. Non est enim, ut in arce poni possit, quasi illa Minerva Phidiæ; sed tamen, ut ex eadem officina exisse appareat.

Je ne demande nullement que vous me teniez compte de ce travail. Il n'est pas de ceux qu'on puisse placer dans la citadelle comme la Minerve de Phidias, reconnaissez-y seulement une œuvre sortie du même atelier.

Réduite à ces termes, la comparaison est exacte : rien ne nous empêche d'apprécier cet ensemble de petites compositions, admirablement écrites, ni plus ni moins qu'il le faisait lui-même.

IV

Les études métaphysiques conduisent si naturellement à la théodicée que nous ne devons pas nous étonner de trouver à la suite des *Académiques*, du *de Finibus* et des *Tusculanes*,

(1) « Ludens conjeci in communes locos... » *Præf.* — On y entrevoit cependant quelques-unes de ses préoccupations politiques.

des ouvrages philosophiques qui rentrent dans ce nouvel ordre d'idées et qui ont trait à la théologie et à la religion des Romains. Ce qui nous surprendra, c'est la liberté de parole dont y use un homme d'État conservateur, augure depuis neuf ans, vieilli dans la défense de l'ancien droit sacré.

Le dialogue *sur la Nature des Dieux*, DE NATURA DEORUM[1], dont les interlocuteurs sont trois philosophes, l'épicurien Velléius, le stoïcien Balbus, et l'académicien Cotta, comprend trois livres.

La doctrine d'Épicure est le sujet du premier livre. Velléius, qui en est le défenseur, prend le premier la parole. Il tâche d'abord de démontrer que le monde n'a pas été créé et qu'il n'a pas été créé pour les hommes. Il n'admet pas non plus l'opinion de ceux qui prétendent que le monde a une âme. Il combat successivement les systèmes d'un grand nombre de philosophes sur l'origine et la constitution des choses. Il établit ensuite la nécessité de reconnaître des dieux d'après la prénotion qu'en ont tous les hommes. Il les considère comme des êtres immortels, à l'abri de toute peine, exempts de toute passion. Il dit que la raison commande de leur attribuer la forme humaine. Et quant à leur manière de vivre, il croit qu'ils ne font rien, ne s'intéressent à rien, et qu'ils jouissent d'une félicité constante et parfaite dans cette complète et sage inaction. Il montre, en terminant, combien ces dieux d'Épicure diffèrent de ceux des stoïciens, et combien, avec eux, on se sent à l'abri de toutes les craintes qu'inspirent la fatalité et la divination. Cotta lui répond. Tout en le louant de l'élégance et de la lucidité de son exposition, il entreprend de la réfuter d'un bout à l'autre, et il ne laisse pas que de présenter cette réfutation entière avec un gracieux enjouement, une politesse exquise.

(1) Mss. de Vienne (bibl. imp.) et de Rome (bibl. du Vat.) du IXe s.; de Leyde (bibl de l'Univ.) du XIe s.; de Florence (bibl. Laurent.), IXe ou XIe s. — Édit. G. F. Schömann, 1850; Cf. Heidtmann, *Epist. crit. ad Schömann*, 1856; R. Klotz, *Adn. crit.*, 1868; P. Stamm, 1873.

Le second livre est occupé par la démonstration stoïcienne de Balbus. Il trouve la preuve de l'existence des dieux non seulement dans le témoignage unanime de tous les peuples, mais aussi dans la contemplation raisonnée de l'univers[1], et dans les marques certaines qu'ils donnent eux-mêmes de leur présence par les faits de la divination, les prédictions et les augures. Puis il explique quelle est leur nature. Il y a d'abord les astres qui apparaissent comme une infinité de dieux, doués des plus belles formes, et se mouvant dans la région la plus pure du ciel de telle manière qu'ils semblent s'être accordés pour tout conserver et protéger. Les sages de l'antiquité ont aussi reconnu des dieux dans les bienfaits divins : le blé et le vin, par exemple, sous les noms de Cérès et de Bacchus. Ils ont également considéré comme divinités toutes les choses qui ont en elles une telle puissance sur la nature humaine qu'on ne peut comprendre leur action que par une influence divine : par exemple, la Foi, l'Intelligence, l'Honneur, la Vertu, l'Amour, voire même la Volupté. Ils ont admis encore, suivant en cela la reconnaissance des peuples, l'apothéose des hommes qui avaient rendu d'éminents services, soit à l'humanité, soit à leur patrie. Enfin, les phénomènes de la nature ont donné l'origine à une multitude de dieux : les poètes les ont revêtus de la forme humaine, et les fictions poétiques ont rempli de superstitions la vie de l'homme; mais en rejetant ces fables avec mépris, on reconnait, dit-il, la puissance divine dans toutes les parties de la nature, et quelques noms que l'antiquité ait donnés à ces divinités, il faut les révérer religieusement. Les dieux, ajoute-t-il, ne sont pas inactifs : c'est leur providence qui a réglé le monde entier dans l'origine, c'est elle qui le gouverne dans tous les temps. Et il le prouve. Après avoir développé majestueusement[2] le tableau des merveilles

(1) Voir *Appendice*, CXVIII.

(2) Du chap. 30 au chap. 53. Fénelon développera un tableau du même genre dans les premiers chapitres de son *Traité de l'existence et des attributs de Dieu*.

qu'offrent la terre et les cieux, il en tire cette conclusion que l'universalité des choses est dirigée avec une sagesse et une prudence divines pour le bien et la conservation de tout. Il traite même une dernière question. Pour qui, se demande-t-il, est établi cet ordre imposant des choses? Est-ce pour les végétaux, privés de sentiments? Est-ce pour les animaux, privés d'intelligence? N'est-ce pas plutôt pour des êtres raisonnables, c'est-à-dire les dieux et les hommes, qui sont ce qu'il y a de plus parfait, puisque rien ne surpasse la raison? Examinant alors l'homme en détail, il explique[1] que ni la conformation, ni l'arrangement de ses membres, ni la puisssance de son génie, de son intelligence, ne peuvent être l'effet du hasard. Il montre à quel point l'homme est supérieur aux animaux, combien de choses ont été créées à son usage, et comment la Providence, en s'intéressant à tout, s'intéresse particulièrement à lui.

Au troisième livre, Cotta reprend la parole, non pas, prend-il soin de dire, pour combattre maintenant l'opinion de Balbus sur tous les points comme il a combattu tout à l'heure celle de Velléius, mais plutôt pour s'expliquer avec lui sur certaines obscurités. Ce qu'il lui reproche surtout, c'est l'argumentation stoïcienne. Pourquoi, par exemple, invoquer le témoignage du vulgaire comme preuve de l'existence des dieux? La question n'est pas de savoir si le vulgaire croit en eux, mais si réellement ils existent. Ce ne sont donc pas des explications de ce genre qui établiraient la conviction sur cette première question. De même aussi les raisonnements des stoïciens sur la seconde, loin de l'éclairer, l'obscurcissent. Car Zénon d'abord, Cléanthe et Chrysippe ensuite, en étudiant la nature de tant de dieux divers, ne se sont-ils pas donné une peine aussi vaine que fastidieuse pour trouver et l'origine de chaque nom et les raisons de chaque culte? « Eh quoi! s'écrie-t-il, vous expliquez autant de dieux que d'étoiles, auxquels vous donnez

(1) Chap. 60 et suiv. Voir *Appendice*, CXIX.

ou des noms de bêtes comme la *Chèvre*, le *Scorpion*, le *Taureau*, le *Lion*, ou des noms de choses inanimées, comme le *Navire*, l'*Autel*, la *Couronne*. Vous consentez à appeler le blé *Cérès*, le vin *Liber*. Vous admettez l'apothéose de simples mortels. Et non contents d'avoir rempli le ciel du genre humain, vous y avez encore placé toutes les affections du cœur de l'homme : les *Vertus* n'ont pas seules des autels, la *Peur*, l'*Impudence*, la *Mauvaise Chance*, la *Fièvre* ont leurs temples et leur culte. Que ne mettez-vous à côté des dieux de Rome et de la Grèce ceux de l'Égypte et de tous les barbares ? A la suite de Sérapis et d'Isis, viendront les bœufs, les chevaux, les ibis, les éperviers, les aspics, les crocodiles, les poissons, les chiens, les chats, etc. Il n'y a point de raison de s'arrêter jamais dans cette multiplication sans fin, où le même dieu semble souvent se multiplier lui-même pour déconcerter la foi et la raison. N'avez-vous pas trois Diane, trois Cupidon, quatre Vénus, quatre Vulcain, cinq Mercure, cinq Apollon et cinq Minerve, sans parler des autres ? Voilà pourtant tout ce que confirment vos explications. Vos dieux sont trop nombreux [1]. Que la philosophie bannisse donc toute aberration de ce genre, si, dans nos entretiens sur l'immortalité divine, nous ne voulons dire que des choses dignes des dieux immortels. Pour moi, je ne puis les admettre tels que vous le voulez, il faut que je cherche ailleurs que dans votre doctrine s'ils existent et quels ils sont [2] ». Il passe ensuite aux deux autres propositions de Balbus : qu'il y a une Providence qui gouverne le monde et qu'elle s'intéresse particulièrement à l'homme. Mais cette partie du discours de Cotta ne nous est parvenue que fort incomplète. Quoi qu'il en soit, nous saisissons assez bien la suite que devait avoir son raisonnement. Au tableau présenté par Balbus des merveilles de la nature il

(1) Corneille, dans la tragédie de *Polyeucte*, prêtera la même parole à Sévère :

Nous en avons beaucoup pour être de vrais dieux.

(2) Depuis le chap. 16 jusqu'au chap. 26.

opposait la peinture de ses laideurs et de ses fléaux ; en regard de l'admirable mécanique du corps humain il décrivait nos besoins, nos infirmités, nos maladies ; à ce qui avait été dit sur la puissance de notre raison il répondait par nos vices et nos crimes ; et quant au dernier point, il montrait que l'énumération de tout ce qui nous est utile ne l'emporte guère sur celle de tout ce qui nous est inutile ou pernicieux, et que, si l'on se plaît à citer divers exemples d'hommes illustres qui semblent avoir été protégés par les dieux, on voit, par contre, beaucoup de gens vertueux qui vivent dans la souffrance et le malheur à côté de criminels heureux. En un mot, Cotta, usant de la facilité que lui donnait son titre d'académicien pour plaider le pour et le contre de toute question, puisait dans l'arsenal ordinaire de l'école toutes les objections capables d'infirmer les affirmations de Balbus sur la Providence, son but étant de prouver jusqu'au bout l'insuffisance de la méthode stoïcienne. Fidèle d'ailleurs à son rôle, il ne décide rien sur le fond de ces questions, ne demandant pas mieux, dit-il, que d'être réfuté et s'attendant même à être vaincu par des arguments nouveaux. Mais l'entretien est terminé. Velléius, qui, en qualité d'épicurien, nie la Providence, déclare que la vérité est dans ce que vient de dire Cotta ; Cicéron, au contraire juge que la vraisemblance est pour Balbus.

Cicéron, en effet, se rendait parfaitement compte de ce qu'il avait mis d'affectation dans la dissertation de Cotta. S'il avait laissé celui-ci s'indigner contre le grand nombre des prétendus dieux des stoïciens, ç'avait été pour mieux condamner le polythéisme ; mais il savait bien que les stoïciens eux-mêmes n'éprouvaient que du scepticisme à l'égard de ces nombreuses divinités, puisqu'ils ne voyaient en elles que des symboles, et qu'ils montraient, par leurs propres explications des noms et des cultes, combien la vérité leur semblait éloignée de la croyance vulgaire. De même, s'il avait permis ensuite à Cotta de s'étendre sur les arguments contraires à l'idée de la Providence, ce n'avait

été que parce qu'une discussion académique, pour être complète, exigeait que toute question fût envisagée sous les deux faces; mais il n'hésitait pas à se prononcer personnellement pour l'affirmative, en déclarant que la vraisemblance était du côté de Balbus. Et plus tard, dans le traité *de la Divination*[1], il confirmera cette déclaration. Après s'y être fait adresser par son frère Quintus les paroles suivantes : « Je viens d'achever la lecture de votre troisième livre *sur la Nature des Dieux;* et quoique l'argumentation de Cotta ait ébranlé mon opinion, elle ne l'a pas détruite »; — « Je le crois bien, lui répondra-t-il, car Cotta y parle pour réfuter les arguments des stoïciens bien plus que pour détruire le sentiment religieux ». Il ajoutera même que, la cause de la Providence ayant été suffisamment plaidée par Balbus, il était inutile que celui-ci reprit la parole pour répondre aux objections de Cotta.

Malgré la forme académique du dialogue, l'opinion de l'auteur n'est donc pas douteuse, et l'on ne sait, après l'avoir lu, ce qu'il faut le plus remarquer, ou la hardiesse mêlée de dextérité, avec laquelle, sans méconnaître la situation délicate que lui crée sa condition de personnage consulaire, il porte le libre examen du philosophe sur un sujet qui intéresse si directement le culte officiel de l'État, ou le merveilleux attrait qu'il sait, comme orateur et comme écrivain, donner à un entretien d'une si haute gravité. L'abbé d'Olivet a bien défini cette grâce qui se dégage de tout l'ouvrage. «Tout fleurit, dit-il[2], entre les mains de Cicéron. Il fait habiter les Grâces dans les rides mêmes de la philosophie. Orateur dans tous ses écrits, son enthousiasme ne le quitte point; mais leurs divers genres le règlent. Il donne à ses discours une âme qui se communique à ses lecteurs. On croit être de son temps, le voir, l'écouter. Que dis-je ? Ce n'est plus à lui que nous pensons dans ces dialogues. On a l'esprit occupé uniquement des personnages

(1) Chap. 5.
(2) Préface de sa traduction du *De Natura Deorum*.

qu'il met sur la scène : tantôt un épicurien, qui attaque d'un air fanfaron toutes les autres sectes, pour nous débiter après cela du même air les plus grandes folies; tantôt un stoïcien grave, savant, éloquent, qui a un zèle de religion pour ses chimères ; tantôt un académicien, qui les met hors de combat tous les deux, et qui joint à la force de ses réponses tous les égards de la politesse, tout le sel de l'enjouement. On est présent à leurs disputes, on suit leurs caractères, on rit, on admire, on est tenté de battre des mains, et pour tout dire enfin, ce n'est pas une lecture, c'est un spectacle. »

Le traité DE DIVINATIONE [1], où l'on trouve au moins autant d'originalité et d'audace que dans le *De natura Deorum*, en est comme un développement. Cicéron y suppose un entretien tenu avec son frère Quintus à sa maison de Tusculum, un jour qu'il se promenait, en sa société, dans la partie de ce domaine qu'il appelait son Lycée. Quintus lui dit qu'il vient de lire son ouvrage théologique et en prend occasion pour lui demander de s'expliquer sur la divination; car cette question, selon lui, est intimement liée à celle qu'a traitée le *De natura Deorum* : il est persuadé que, si les différents genres de divination mis en usage à Rome comportent quelque certitude, il existe des dieux, et que, s'il y a des dieux, la divination n'est point douteuse. Cicéron nie l'évidence de ces deux propositions; car l'avenir, à son avis, peut être annoncé naturellement sans l'intervention d'un dieu, et les dieux peuvent exister sans concéder au genre humain le don d'aucune divination. Mais il reconnait toute l'importance de la discussion que réclame Quintus, et il ne refuse pas de s'y engager, quoiqu'il y ait à craindre, en traitant un tel sujet, ou l'impiété, si l'on dédaigne ce qui est digne d'être respecté, ou la superstition,

(1) Mêmes mss. que pour le *De Nat. deor.* — Édit. G. H. Moser, 1828; Cf. A. Polster, *Quæs. crit. in Cic. de divin. libris*, 1874.

si l'on accorde sa croyance à ce qui ne la mérite pas[1]. Quintus se charge alors de présenter la doctrine des stoïciens et Cicéron la réfutera. Une polémique très vive, en effet, s'était engagée à propos de la divination entre Chrysippe et Carnéade, entre le stoïcisme et la nouvelle Académie.

Dans leur ardeur à combattre l'athéisme, les stoïciens avaient commis la faute de confondre la cause des devins avec celle de la Providence, que les épicuriens s'étaient alors empressés d'appeler par moquerie la vieille prophétesse du Portique[2] : « S'il y a des dieux, disaient-ils, et qu'ils ne fassent pas connaître aux hommes les choses futures, ou ils n'aiment pas les hommes, ou ils ignorent ce qui doit arriver, ou ils pensent qu'il n'y a aucun intérêt pour nous à connaître l'avenir, ou ils jugent qu'il ne convient pas à leur majesté de nous en donner avis, ou enfin ils n'ont pas de moyen de nous l'indiquer. Or la fausseté de chacune de ces cinq propositions se démontre. Il faut donc ou admettre ou rejeter du même coup la divination et les dieux[3]. » Et confiants en ce raisonnement, les habiles raisonneurs admettaient deux sortes de divination : l'une, *naturelle*, se produisant soit dans les vaticinations, soit dans les rêves, lorsque l'extase ou le sommeil dégage du corps la partie la plus intelligente de l'âme pour la mettre en rapport avec l'âme divine dont elle n'est qu'une émanation ; l'autre, *artificielle*, fondée sur l'observation des phénomènes célestes, du vol et du chant des oiseaux, des entrailles des victimes, et d'un nombre infini de signes dont la puissance divine remplit l'univers pour y manifester à nos yeux sa présence et son action[4].

Voilà la doctrine qu'expose Quintus dans le premier livre du traité *De la Divination*. Après avoir distingué les deux genres de divination et les avoir établis par un grand

(1) Chap. 4, 5 et 6.
(2) *Anus fatidica.*
(3) *De Divin.*, 38.
(4) *Id.*, 32, 33, 36.

nombre d'exemples, il affirme que, si parfois l'événement n'a pas été conforme aux prédictions, il n'en faut pas conclure que la divination n'existe pas. La science conjecturale comporte à la vérité quelque incertitude : mais ses promesses et ses menaces, comme le prouve l'histoire même de Rome, se sont trop souvent vérifiées pour qu'elle ne soit pas reconnue vraie[1]. Il passe alors en revue tous les modes artificiels et naturels de la divination. Après ce long examen, il revient à l'argumentation générale et la développe, en invoquant l'autorité des poètes, en s'appuyant aussi sur le témoignage de peuples entiers.

Le second livre est la réponse de Cicéron. Il reprend, pour les combattre, les arguments des stoïciens, et dans la revue qu'il fait, à son tour, des différents modes de pratiquer la divination, il ne laisse rien de côté : l'art des aruspices, qui comprend l'inspection des entrailles, l'observation des foudres et des prodiges, celui des augures par les auspices, la divination par les sorts, la prétendue science des Chaldéens, les vaticinations ou transports prophétiques, enfin les songes[2], tout est examiné, jugé. La plupart des faits qu'on cite, dit-il, comme arrivés conformément aux prédictions out été controuvés ou falsifiés, et s'il s'en est produit quelques-uns, ils ne prouvent rien; des prédictions faites au hasard n'ont-elles pas pu parfois, par une coïncidence fortuite, se rencontrer avec l'événement? D'ailleurs toutes en général présentent tant d'obscurité et si peu de précision qu'on peut y voir tout ce qu'on veut. Mais, en vérité, n'est-ce point une imposture qui s'adresse à la convoitise que cette divination par l'art, qui n'a pour objet aucun point de n'importe quelle science? Qu'on m'explique le rapport qu'il y a entre le cœur d'un poulet et le succès d'une bataille, ce qu'ont de commun le ciel et les lois physiques avec le petit héritage que j'attends. Et puis-je voir des fondements plus solides à la divination naturelle?

(1) Voir *Appendice*, CXX.
(2) Voir *Appendice*, CXXI.

Qu'est-ce que votre fureur qui prophétise? L'insensé est donc doué d'une vue dont est privé le sage; il faut perdre le sens humain pour avoir celui des dieux. Pourquoi aussi le songe d'une de vos nuits est-il prophétique quand mille et mille songes précédents ne l'étaient point? Connaissez-vous des signes certains qui distinguent vos songes humains de vos songes divins? Ou ne dois-je pas croire plutôt que votre esprit agité par vos craintes ou vos espérances, en rêvant à l'événement qui le préoccupait, a rencontré par hasard une prévision juste, qu'il aurait tout aussi bien et mieux encore trouvée dans la veille? Mais non, vous ne voulez pas ouvrir les yeux. Les *sorts* de Préneste n'ont plus de crédit et le temple de Delphes est muet, parce que la crédulité publique, qui faisait toute l'inspiration de la Pythie, s'en est écartée; mais des philosophes superstitieux et presque fanatiques, qui prennent à tâche de se montrer absurdes, admettent tout, et plutôt que de ne pas croire ce qui est incroyable, ils préfèrent dire que la vertu de la Pythie (vertu qui eût été éternelle, si elle eût existé), s'est évaporée de vétusté!... Pour moi, je le dis en un mot, il n'y a qu'une seule loi : tout ce qui se produit a sa cause naturelle, et le fait même qui paraît contraire à l'habitude n'est jamais contraire à la nature. Si donc un fait insolite vous étonne, tâchez d'en trouver la cause; et si elle vous échappe, tenez néanmoins pour certain que rien n'a pu arriver sans cause naturelle, et chassez ainsi la terreur que vous inspirait l'étrangeté du fait. Sans cela, « la superstition est là qui vous menace, qui vous presse et qui vous poursuit de quelque côté que vous vous tourniez; entendez-vous les paroles d'un devin, un présage, voyez-vous une victime immolée, un oiseau, un Chaldéen, un aruspice, un éclair, un coup de tonnerre, quelque objet frappé de la foudre, une production ou un événement insolite, elle est là, toujours là; et comme il ne peut se faire que quelqu'une de ces choses ne se présente à vous très souvent, vous n'avez jamais l'esprit en repos. Le sommeil même, qui passe pour faire oublier toutes les peines et tous les soucis

de la vie, vous prépare le plus d'inquiétudes et de terreurs. »

Instat enim, et urget, et, quo te cumque verteris, persequitur; sive tu vatem, sive tu omen audieris; sive immolaris, sive avem aspexeris; si Chaldæum, si aruspicem videris; si fulserit, si tonuerit, si tactum aliquid erit de cælo; si ostenti simile natum factumve quippiam: quorum necesse est plerumque aliquid eveniat : ut nunquam liceat quieta mente consistere. Perfugium videtur omnium laborum et solitudinem esse, somnus : at ex eo ipso plurimæ curæ metusque nascuntur.

Cependant, ajoute-t-il en forme de conclusion[1], « si je crois rendre un grand service à mes concitoyens et à moi-même en secouant le joug que la divination a fait peser sur la faiblesse des hommes, qu'on m'entende bien : détruire la superstition, ce n'est pas détruire le sentiment religieux, ce n'est pas refuser à la puissance divine le culte qui lui est dû. L'homme sage, au contraire, apporte autant de soin à propager la religion qui est d'accord avec la nature même, qu'à arracher toutes les racines de la superstition. »

J'ai résumé le mieux que j'ai pu cette magnifique réponse de Cicéron, modèle de noblesse et de bon sens; car j'y vois un de ces morceaux qui font époque dans l'histoire philosophique et religieuse d'un peuple. Non pas assurément qu'il n'y ait pas eu précédemment à Rome des philosophes et des poètes pour lancer, dans les écoles et sur le théâtre, quelques sarcasmes contre l'art des aruspices et des augures; nous avons eu l'occasion d'en constater dès le temps d'Ennius et de Plaute; mais c'est la première fois qu'on y mène ainsi, en langue latine, un procès en règle contre toutes les superstitions qui formaient, en somme, la plus grande part de l'édifice religieux des Romains.

Pour atténuer, il est vrai, la portée d'une telle profession de foi, on n'a pas manqué de mettre Cicéron en contradiction avec lui-même, en rappelant les passages de ses autres ouvrages où avaient été célébrés pompeusement les faux dieux et leurs prodiges, dont il est fait ici bon marché.

(1) Chap. 72.

Lorsqu'il s'était agi, par exemple, de présenter au peuple dans des harangues ou de retracer dans un poème les grands actes de son consulat, ne s'était-il pas plu à décrire en termes épiques les signes qui avaient annoncé ces glorieux événements? Lorsqu'il avait été obligé de défendre des intérêts personnels, son discours *sur la réponse des Aruspices* n'avait-il pas témoigné pour eux un profond respect? Et, dans le grand ouvrage *des Lois*, n'avait-il pas donné son approbation formelle aux pratiques de la divination, en écrivant cette phrase [1] : « Je pense qu'il y a une divination, et qu'une partie de cette science consiste dans l'art d'observer les oiseaux et tous les autres signes dont nous nous occupons. » Mais remarquez le long intervalle de temps qui s'est écoulé entre la publication du traité *des Lois* et celui-ci, remarquez aussi la différence des situations. Le *De Legibus* était un travail avant tout politique, et l'homme d'État, qui venait de s'attacher dans *sa République* à reproduire l'ancien gouvernement romain, essayait alors de montrer la bonté de toutes les institutions des ancêtres, en prenant soin d'avouer toutefois qu'elles avaient dégénéré et que le secret même s'en était perdu. Dans les harangues publiques encore plus apparaissait nécessairement l'homme politique, le personnage consulaire. Comment eût-il pu ne pas manifester devant le peuple son respect pour des institutions qui maintenaient le pouvoir entre les mains de ceux auxquels la République avait dû si longtemps son salut et sa prospérité? Ici, au contraire, comme il le dit à son frère, la foule ne les écoute pas. C'est donc le philosophe seul qui parle, et il le fait en toute liberté, ne croyant plus avoir à faire entrer dans la balance de ses jugements d'autre intérêt que celui de la vérité.

N'est-ce pas, en effet, l'accent persuasif de la vérité même que prend alors son langage élégant et précis? N'est-ce pas en elle qu'est puisée cette puissance à laquelle, dans

(1) « Divinationem, quam Græci μαντικήν appellant, esse censeo, et hujus hanc ipsam partem, quæ est in avibus, ceterisque signis disciplinæ nostræ.... » *De Leg.*, II, 13.

les siècles suivants, rendront également hommage les amis et les ennemis des faux dieux? Lorsque la lutte s'établira, lutte ardente, passionnée, comme jamais il n'en fut, entre le paganisme et la religion du Christ, les premiers défenseurs de l'Église iront chercher dans le traité *de la Divination*, comme dans celui *de la Nature des Dieux*, les armes qui leur paraîtront les meilleures pour combattre les superstitions païennes; les païens, de leur côté, fulmineront contre les mêmes livres, en demanderont la condamnation au Sénat[1], et l'empereur Dioclétien ordonnera[2] de les brûler avec la Bible !

Ces deux grands traités n'étaient pas les seuls que Cicéron eût écrits sur la théologie : un troisième, vraisemblablement plus court et qui n'avait qu'un seul[3] livre, intitulé DE FATO (du destin)[4], leur servait de complément. Mais ce

(1) « Oportere statui per senatum aboleantur ut hæc scripta, quibus christiana religio comprobetur, et vetustatis opprimatur auctoritas. » Arnob., *Advers. gentes*, Lib. III.

(2) En l'an 302.

(3) Aulu-Gelle et Macrobe, qui citent des passages de l'ouvrage, ne parlent, en effet, que d'un livre : l'un dit (*Noct. Att.*, VI, 2) « in *libro* quem de fato conscripsit » ; et l'autre (*Saturn.*, III, 16) « in *dialogo* de fato ». Cependant une phrase de l'auteur a donné lieu à diverses suppositions. On lit au ch. 17 : « Atque hoc, si placet, quale sit videamus in assensionibus, quas *prima oratione* tractavi. » Dans ce *prima oratione* quelques critiques ont voulu voir un premier livre, de sorte que, selon eux, l'ouvrage en aurait compté deux ; d'autres y ont vu une dissertation qui aurait précédé le *De Fato* avec le titre *De Assensionibus*. Mais il vaut bien mieux admettre que ces mots signifient simplement la *première partie* de la discussion même.

(4) Il ne faut pas plus confondre les mots latins *fatum* et *fortuna* que les mots grecs εἱμαρμένη et τύχη : loin d'être synonymes, ils sont en opposition absolue. De la *fortune* les anciens faisaient un être aveugle et changeant ; du *destin*, au contraire, une puissance intelligente et immuable. Presque tous les grammairiens latins admettent que *fatum* vient de *fari* (*parler*), et saint Augustin, adoptant lui-même cette étymologie, cite ces mots de la Bible : « Semel Deus locutus est. — Dieu a *parlé* une fois pour toutes ». Voilà le destin des Latins. De même les Grecs avaient fait entrer les idées de sagesse éternelle, de *parole* divine et textuellement ce mot de λόγος dans les définitions ou explications de l'εἱμαρμένη. Avant Platon

dernier ouvrage ne nous est parvenu que fort mutilé[1] et ne nous offre que des fragments d'une discussion impossible à suivre.

Ces fragments nous présentent d'abord le récit d'une conversation de Cicéron et d'Hirtius, qui était alors consul désigné; puis, la dernière partie d'une argumentation contre Posidonius; et, à la fin, une réfutation partielle de la doctrine des Épicuriens. Il semble que, dans l'ensemble de cette discussion sur la question si obscure et si difficile[2] du destin et du libre arbitre, Cicéron examinait successivement, selon sa méthode ordinaire, les diverses opinions des philosophes grecs, et qu'il y chargeait Chrysippe du soin d'établir l'influence et la nécessité du destin sans enlever à l'homme la liberté de ses pensées et de ses jugements. Or, nous savons par Aulu-Gelle, qui paraît avoir eu sous les yeux les ouvrages mêmes de Chrysippe, comment ce stoïcien définissait le *fatum*[3] : « Le destin, disait-il, est

déjà, Pythagore et Héraclite avaient professé cette doctrine; aussi lisons-nous dans Cicéron *(De Fin.*, III, 2; *Acad.*, I, 9) que Zénon n'avait rien inventé, qu'il n'avait que déguisé sous des expressions nouvelles de très anciens dogmes. — Voyez sur l'idée du *destin* chez les anciens l'analyse très claire donnée par Ginguené d'un important *mémoire* de Daunou à l'Académie des Inscriptions (1812).

Quant au *fatum* astrologique ou chaldéen, grâce auquel des visionnaires et des imposteurs prétendaient lire dans les corps célestes, en caractères mystérieux, le livre de toutes les destinées humaines, il n'a rien de commun avec la philosophie. Cependant remarquons que la vaste propagation des superstitions astrologiques fut cause que la plupart des écrivains chrétiens s'abstinrent dans la suite de se servir d'un mot dont une des acceptions leur était odieuse. Plusieurs même ne l'employèrent plus qu'avec cette signification et pour condamner la chose qu'il signifiait. Et ce fut ainsi qu'on en arriva à confondre dans certaines langues modernes l'expression de *destin* avec d'autres, dont elle était autrefois l'opposé.

(1) Mss. de Florence et de Vienne, IXe et XIe s. — Édit. Moser.

(2) « *Obscurissima et implicatissima quæstio* », disait Cicéron, au rapport d'Aulu-Gelle. *Noct. Att.*, VI, 2.

(3) « Le dieu des stoïciens, dit Cousin *(Hist. de la Phil.)* a fait le monde avec sa puissance et son intelligence; l'intelligence de Dieu, appliquée à la matière, y a mis les lois qui la gouvernent, et que le stoïcisme appelle les raisons primitives des choses, λόγοι σπερματικοί; donc le monde est un

l'ordre éternel et immuable des choses, la chaîne qu'elles forment et qui tourne éternellement sur elle-même en anneaux entrelacés par la continuité d'une succession ininterrompue. » Et comme d'autres philosophes reprochaient à cette définition d'entraîner la suppression du libre arbitre et l'irresponsabilité de l'homme, Chrysippe leur répondait : « Bien qu'il soit vrai que, par l'effet d'une loi originelle et absolue, tout est enchaîné sous l'empire du destin, cependant nos âmes ne sont soumises à cette fatalité qu'autant que le permettent et leurs qualités propres et leur nature... L'ordre, la disposition et la nécessité du destin agissent sur les genres, sur les causes premières; mais nos pensées, nos résolutions, nos actions même dépendent de la volonté et du caractère de chacun de nous. Ainsi les maux de chacun sont volontaires; c'est de leur propre mouvement que les hommes tombent dans l'erreur et, par suite, dans le vice et la misère. » Cicéron, toutefois, reconnaissait que Chrysippe, malgré la peine qu'il y avait prise, n'avait pas réussi à détruire complètement toutes les objections[1]. Mais cela ne l'empêchait pas d'envisager avec complaisance chacune de ces deux affirmations : d'une part, l'existence d'une puissance divine et intelligente avec l'ordre éternel de ses décrets; d'autre part, la liberté de l'homme avec la faculté de mériter et de démériter, liberté que proclame assez haut la voix de la conscience pour qu'elle ne puisse être infirmée par aucune argumentation sophistique; et il était porté à croire que, si de ces deux affirmations la faiblesse de notre raisonnement ne peut prouver le lien, elles n'en compor-

reflet, non dans son fond, mais dans sa forme, de l'intellignce divine; et Dieu est la raison du monde, τοῦ πάντος τὸν λόγον. Les lois du monde sont nécessaires comme la raison éternelle dont elles émanent; de là le destin des stoïciens, mais ce destin n'est que l'application de Dieu au monde : il suppose au-dessus de lui une providence qu'il représente. Le vrai stoïcisme est providentiel, et non fataliste. »

(1) « Chrysippus æstuans laboransque, quonam pacto explicet, et fato omnia fieri, et esse aliquid in nobis, intricatur hoc modo. » *Fragment* conservé par Aul.-Gel., *Noct. Att.*, VI, 2.



tent pas moins de vérité l'une et l'autre séparément et n'en sont pas moins à elles deux le fondement de la religion et de la morale[1].

V

Sans libre arbitre, en effet, point de morale ; et il eût été dommage que Cicéron n'y crût pas : nous n'aurions pas ces admirables traités qu'il a écrits, peu avant sa mort, *sur la Vieillesse, sur l'Amitié, sur les Devoirs*[2], qui sont en philosophie son principal titre de gloire, et dont la vogue, après dix-neuf siècles, s'est si peu affaiblie, qu'ils sont aujourd'hui même classés au premier rang des livres d'enseignement dans tous les grands établissements scolaires.

Le premier livre de ces trois traités, intitulé *Caton l'Ancien* ou *Dialogue sur la vieillesse* (CATO MAJOR SEU DE SENECTUTE DIALOGUS)[3], est dédié à Atticus, âgé de soixante-six ans. Dans le but de lui présenter l'apologie de la vieillesse, l'auteur y suppose une conversation de Caton le Censeur avec le second Scipion et son ami Lælius le Sage, en l'an de Rome

(1) Cf. August., *Cit. D.*, V, 8.

(2) Cicéron avait aussi écrit un traité *sur la Gloire*, *De Gloria*, qu'on possédait encore au XIVe siècle. Pétrarque en avait un manuscrit qu'il tenait de Raimond Soranzo, jurisconsulte de la cour pontificale d'Avignon ; mais, comme il le raconte lui-même (*Rerum senil.*, XV, 1), il eut l'imprudence de le confier à son vieux maître Convennole, qui, se trouvant dans la gêne, le mit en gage chez un inconnu ; et, à la mort de Convennole, l'ouvrage ne se retrouva plus. Ce fut une perte très sensible pour Pétrarque, qui professait pour Cicéron un amour allant jusqu'à l'enthousiasme, et qui recherchait les manuscrits de son auteur favori avec une infatigable curiosité. — Voy. l'étude de M. Mézières sur *Pétrarque*, chap. VII, sect. 2. — Cf. Charaux, *Quid de gloria senserit Cicero*, 1866.

(3) Mss. de Leyde (bibl. de l'Univ.), du IXe s. ; de Paris (bibl. nat. lat. 6332), du IXe s. ; id. (lat. 18420), du XIIe s. ; de Florence (bibl. Laurent.), du Xe s. ; de Munich (bibl. roy.), du XIe s. ; de Zurich (bibl. du canton), du XIIe s. — Édit. G. Lahmeyer, 1872 ; J. Sommerbrodt, 1873.

603, alors que Caton n'avait pas moins de quatre-vingt-quatre ans et pouvait donner à ses paroles tout le poids de son expérience et de sa grande réputation.

C'est Scipion qui entame l'entretien en exprimant à Caton l'admiration que lui et Lælius éprouvent à la vue d'un vieillard qui ne semble pas accablé par les incommodités du grand âge. Caton lui répond que tout le secret consiste à suivre la nature pour guide, parce qu'il n'est pas vraisemblable qu'après avoir bien rempli les autres actes du drame de la vie, elle néglige le dernier. Il reconnait qu'à l'homme déraisonnable la vieillesse peut être insupportable même au sein de l'opulence; mais il affirme que la pratique des lettres et la vertu fournissent d'excellents moyens de la rendre agréable, et il nie qu'on ait le droit de la dire misérable lorsqu'on se rappelle l'exemple du vieux Fabius Maximus, ceux de Platon, d'Isocrate et de tant d'autres. Il examine ensuite les divers reproches qu'on fait à la vieillesse; il les réduit à ces quatre principaux : qu'elle nous éloigne des affaires; qu'elle affaiblit le corps; qu'elle nous prive de presque tous les plaisirs; et qu'elle est voisine de la mort.

Sur le premier point, il établit qu'il y a des affaires que les vieillards peuvent diriger par leur intelligence sans avoir conservé de forces physiques, et que, si leurs occupations ne sont pas celles des jeunes gens, elles sont à la fois plus douces et plus importantes. Il développe sa pensée en l'appuyant d'exemples historiques, et prouve de la même façon qu'on a souvent tort de croire que la mémoire s'affaiblit par l'âge, cette faculté se conservant fort bien par l'exercice.

Quant à la force physique, qui d'ailleurs ne se perdrait pas autant sans les excès auxquels on se livre dans la jeunesse, elle n'a point d'utilité absolue pour le vieillard. Du moment qu'il reste capable d'instruire et de conseiller les plus jeunes, ne remplit-il pas son rôle? Et s'il a pris soin de cultiver son esprit, il se sera assuré toute l'énergie qui lui est nécessaire : la sagesse proverbiale de Nestor, la



fermeté bien connue d'Appius Claudius Cæcus en sont la preuve.

Mais la vieillesse, ajoute-t-on, nous prive des plaisirs et nous rend moroses. Dites plutôt, s'écrie Caton, qu'elle nous en affranchit, qu'elle nous soustrait à la honte de la volupté, et qu'en mettant un frein à nos désirs, elle nous fait connaître ce qu'il y a de bon dans la sobriété, ce qu'il y a d'heureux à nous sentir à l'abri des passions pour vivre en pleine possession de nous-mêmes. Est-il donc une félicité supérieure à celle dont jouit le vieillard, qui sait goûter la douceur des études, qui apprécie, comme M. Curius et Cincinnatus, l'agrément de la campagne et de l'agriculture, et qui, de plus, à la fin d'une vie vertueuse, reçoit la récompense de sa vertu dans l'estime générale? Après avoir appuyé sur tous ces points en homme qui a pratiqué les lettres jusque dans ses dernières années, qui vient d'écrire le *De re rustica*, et qui, au terme de sa longue carrière, est respecté de tous, il termine cette partie de sa thèse en montrant que les défauts qu'ont parfois les personnes âgées tiennent plus à leurs mœurs et à leur manque de culture intellectuelle qu'à la vieillesse elle-même.

Reste le quatrième reproche : la crainte inspirée par la proximité de la mort. Comme si la mort, dit-il, ne menaçait pas chaque jour les jeunes gens tout autant que les vieillards! Comme si les vieillards n'avaient pas eu plus que les jeunes gens le temps de se préparer à la mépriser! Et de quel mépris, en vérité, n'est-elle pas digne? Pourquoi la craindre? Ou elle est indifférente, si elle nous anéantit tout entiers, ou elle est désirable, si elle nous fait passer dans l'immortalité. Mais c'est à cette pensée fortifiante de l'immortalité qu'il s'attache; il y croit; il y trouve sa plus chère espérance[1]; et il déclare que, quand même il se tromperait en y croyant, il ne voudrait pas qu'on lui enlevât ce qui fera jusqu'à son dernier moment le plus grand charme de sa vie.

(1) Voir *Appendice*, CXXII, CXXIII.

En lisant ce dialogue, il est difficile de ne pas regretter qu'il ne s'adresse point à tout le monde : les hommes de toutes classes, de toutes conditions, en effet, ne peuvent en tirer complètement profit[1] ; il est plus spécialement écrit pour ceux qui, comme Atticus, occupent par leur fortune et par leur intelligence un certain rang dans la société. Il est permis aussi sans doute d'y relever, comme l'ont fait quelques critiques, un ou deux arguments plus spécieux que solides. Mais, ces restrictions faites, que de beautés ne renferme-t-il pas ! On y trouve à la fois une érudition sans pédanterie, un grand fond de sentiments généreux, l'amour perfectionné de la vertu, l'ordonnance d'une ingénieuse dialectique, les saillies d'une vive et flexible imagination, et un singulier bonheur d'expression, l'aménité du langage, la grâce et la fraîcheur du coloris. Jamais l'atticisme, tel qu'aimait à le définir Cicéron, n'a mieux fait sentir, goûter tous ses charmes qu'en cet ouvrage. Et voyez avec quel art est peinte la figure de Caton. En prenant à chaque instant occasion de nous parler de son caractère, de ses goûts, de ses actions, de ses écrits, le vieux censeur entretient constamment notre illusion, nous croyons l'entendre lui-même, et ce n'est qu'après réflexion que nous reconnaissons l'agrément qu'ont répandu sur la rusticité du personnage l'élégante politesse et le génie de l'écrivain.

Comme le dialogue de la *Vieillesse*, celui de l'*Amitié* porte un double titre reproduisant le nom du principal interlocuteur ; LÆLIUS, SIVE DE AMICITIA DIALOGUS[2]. Mais ici l'au-

(1) On a remarqué également qu'il n'est pas question de la femme dans le *De Senectute*. La même observation pourra s'appliquer au *De Amicitia* qui n'en fait qu'une mention insignifiante (chap. 13) ; et il est à noter que ni Platon, dans son *Lysis*, ni Lucien, dans son *Toxaris*, où ils traitent de l'amitié, n'en parlent davantage. Ce silence général s'explique par le rôle que jouait la femme honnête dans la société ancienne.

(2) Mss. de Florence (bibl. Laurent.), du xe s. ; de Paris (bibl. nat. lat. 544), du xie s. ; Munich (bibl. roy.), du xie s. ; de Paris (bibl. nat. lat. 18420), du xiie s. — Édit. G. Lahmeyer, 1881 ; P. Monet, 1895.

teur n'émet pas une dissertation fictive, entièrement inventée par lui comme celle qu'il a fait tenir à Caton. Quelques jours après la mort de Scipion l'Africain, avec qui Lælius avait été si intimement lié, cet homme d'État avait eu réellement une conversation sur l'amitié avec ses deux gendres C. Fannius et Q. Mucius Scævola; celui-ci, longtemps après, dans sa vieillesse, s'était plu à la raconter aux jeunes gens qui l'entouraient, et Cicéron, qui se trouvait alors placé sous sa direction, avait entendu son récit, dont la substance, dit-il, lui était restée dans la mémoire[1]. Il n'est pas moins à supposer qu'en prêtant les couleurs de sa propre éloquence au discours rapporté, il s'est ménagé dans cette œuvre assez de liberté pour mêler plus d'une fois sa pensée personnelle à celle de Lælius.

Quoi qu'il en soit, l'enchaînement des idées n'est pas aussi rigoureusement observé dans ce dialogue que dans le précédent; on n'y trouve pas de division bien arrêtée, de plan nettement établi dès le début et fermement suivi jusqu'à la fin, de sorte qu'il est presque impossible d'en donner en peu de mots une analyse exacte et complète.

Au début de l'entretien, Fannius et Scævola demandent à Lælius comment il a pu supporter avec fermeté la perte de Scipion; Lælius leur répond qu'il a trouvé des consolations en lui-même : car il pense que la mort n'a pas été un mal pour son ami; qu'il croit à cette immortalité de l'âme qui donne à l'homme l'espérance de retrouver ailleurs ceux qu'il a le plus tendrement aimés, et il espère aussi que le nom de son ami et le sien resteront à jamais unis dans la mémoire des hommes. Ses deux gendres lui expriment alors le désir de l'entendre parler sur ce sentiment de l'amitié, qu'il connaît mieux que personne; et lui, tout en craignant de ne pouvoir s'acquitter d'une tâche aussi difficile avec la même habileté que ceux qui font profession de ces sortes de discussions, consent cependant à leur donner satisfaction. Il commence par définir l'amitié, qui,

(1) « Ejus disputationis sententias memoriæ mandavi. » 1.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

tenir lorsqu'on n'a pu les éviter, il mêle à tous ces conseils des considérations sur les amitiés vulgaires qui reposent sur tout autre chose que sur les principes de la véritable amitié. Il en montre les inconséquences, le peu de durée et les dangers. Et il conclut par cette vérité, qu'il a d'ailleurs exprimée dès le commencement [1], « que la vertu, la vertu seule produit l'amitié et la conserve, parce que tout se trouve en elle : sympathie, stabilité, constance. »

Virtus, virtus, inquam, et conciliat amicitias, et conservat. In ea est enim convenientia rerum, in ea stabilitas, in ea constantia [2].

Bien que les idées de ce traité ne soient pas, comme nous venons de le dire, groupées avec la même méthode et la même précision que celles du dialogue *sur la Vieillesse*, il s'en dégage, il me semble, assez de netteté pour ne point permettre de doute sur le sens général de l'ensemble. Cependant le baron de Grimm et quelques autres, jaloux sans doute de se singulariser, ont prétendu que l'auteur avait eu l'intention de parler non pas de l'amitié prise dans le sens moral qu'on attache à ce mot, mais simplement des liaisons politiques. Ils ont porté la hardiesse jusqu'à affirmer que, du temps de Cicéron, le mot *amicitia* ne signifiait pas tant *amitié* que *parti*, et même ils n'ont pas craint de traiter d'ignorant quiconque ne partageait pas leur avis [3]. Que Cicéron, dans ce dialogue, comme il l'a fait d'ailleurs dans celui *de la Vieillesse* et dans tous ses ouvrages philosophiques, ait mis surtout en scène l'homme qui tient un haut rang dans la société, c'est incontestable ; mais ne suffirait-il pas de la belle définition [4] qu'il a donnée de l'amitié pour réduire à néant tout ce qu'ont pu dire les parti-

(1) Voir *Appendice*, CXXV.
(2) Ch. 27.
(3) *Corresp. littér.*, mai 1764.
(4) Et ce n'est pas seulement dans le *De Amicitia* que nous voyons le sens que Cicéron donne à ce mot ; nous le retrouvons dans le *De Nat. Deor.*, I, 44 ; dans le *De Finibus*, I, 67 ; dans le *De Officiis*, I, 17 ; etc., etc.

sans de l'opinion émise par Grimm? Le développement de cette définition dans les chapitres qui la suivent ne s'applique-t-il pas à l'affection généreuse et désintéressée qui, de deux âmes, n'en fait pour ainsi dire qu'une seule? Et peut-on nier que l'orateur n'ait trouvé, pour dépeindre parfois le noble caractère, les tendres émotions et les charmes du véritable sentiment de l'amitié, tel que nous l'entendons, toutes les grâces du langage le plus choisi, toute la douceur de la plus pénétrante éloquence? Si le *De Amicitia* plait moins généralement que le *De Senectute*, ce n'est donc pas que le lecteur y trouve développé un sujet tout autre que celui qu'il attendait; c'est, il faut l'avouer, parce que le raisonnement, lorsqu'il touche à une affection si intime de l'âme, semble en quelque sorte la déflorer, et c'est aussi parce qu'on sent fort bien qu'un traité philosophique sur pareille matière ne saurait avoir grande utilité pratique, nul savant, de quelque talent qu'il soit doué, n'étant capable d'enseigner ce qui ne s'apprend pas.

Mais si les plus beaux livres du monde ne peuvent avoir d'effet sur l'homme lorsqu'il ne porte pas naturellement en lui les qualités nécessaires pour devenir un véritable ami, tout homme, au contraire, a des devoirs à remplir, et ces devoirs s'apprennent et s'enseignent. Cicéron a consacré à cet enseignement le traité qu'il a intitulé DE OFFICIIS[1].

En l'écrivant pour son fils Marcus, il y a abandonné la forme du dialogue qui lui était habituelle, afin de pouvoir, d'un bout à l'autre, lui adresser directement ses leçons paternelles.

(1) Mss. de deux familles. La *Paléographie* de M. Chatelain donne des spécimens de ceux de Berne (bibl. de la Ville, nº 391), du IXe s.; de Leyde (bibl. de l'Univ.), du IXe s.; de Paris (bibl. nat. lat. 6601, 6602), du IXe et du XIe s.; de Londres (Brit. Mus. Harl. 2716), fort mutilé, occupant la tête des mss. de la deuxième famille. — Édit. G. F. Unger, 1852; O. Heine, 1877; Schiche, 1894.

Le sujet y est développé en trois livres, comme avait voulu le faire aussi Panætius, que Cicéron avoue avoir pris souvent pour guide[1], mais qui avait laissé son œuvre inachevée. Le premier livre traite de l'honnête; le second, de l'utile; et le troisième, de la comparaison de l'honnête avec l'utile.

Après avoir établi que, pour donner sur les devoirs des préceptes fixes, invariables et fondés sur la nature, il est nécessaire de ne pas séparer de la vertu le souverain bien, il distingue quatre sources de l'honnête : la *prudence*, la *justice*, le *courage* et la *tempérance*. Cette distinction établit la division du PREMIER livre.

1° Il s'étend peu sur la *prudence*, qui consiste dans l'intelligence de la vérité (*perspicientia veri*). Tout en vantant les avantages de la science et en signalant les effets funestes de l'erreur et de l'ignorance, il recommande d'éviter les écueils de la spéculation, de ne pas se consumer dans les recherches oiseuses et difficiles ; car tout le prix de la vertu est dans l'action.

Virtutis enim laus omnis in actione consistit[2].

2° C'est la *justice* qui fournit les développements les plus étendus. Il en voit le fondement dans la bonne foi (*fides*), c'est-à-dire dans la sincérité de nos discours et la fidélité à nos engagements.

(1) Il était naturel que Cicéron fût porté vers Panætius, qui montrait dans la doctrine stoïcienne tant d'éclectisme et de tolérance qu'Horace le regardait (*Carm.*, I, 20), comme un membre de la grande famille socratique et que Probus, qui devait s'y connaître, le transformait en platonicien. Cicéron toutefois a bien soin de prévenir qu'il ne le suit pas en simple interprète, mais que, selon sa coutume, en puisant à cette source grecque, il expose les principes conformément à sa propre façon de sentir et de la manière qui lui paraît la meilleure, «... non ut interpretes, sed, ut solemus, e fontibus eorum, judicio arbitrioque nostro, quantum quoque modo videbitur, hauriemus ». I, 2. — Cf. Thiaucourt, *Les Traités philosophiques de Cicéron et leurs sources grecques*, 1885.

(2) Ch. 6.

Fundamentum est autem justitiæ fides : id est, dictorum conventorumque constantia et veritas[1].

La première règle qu'il en donne est de ne faire de mal à personne, si ce n'est dans le cas d'une légitime défense;

Justitiæ primum munus est, ut ne cui quis noceat, nisi lacessitus injuria[1] ;

et il met en garde contre deux sortes d'injustices, celle que l'on fait, et celle qu'on laisse faire pouvant l'empêcher. Il étend les devoirs de cette vertu jusqu'aux ennemis, jusqu'aux esclaves qu'il considère comme des hommes à gages. Il ne la fait même pas consister seulement dans l'abstention de tout tort fait à autrui, il y joint d'une manière indissoluble la bienfaisance (*beneficentia*), qu'il appelle aussi la bonté ou la générosité (*benignitas vel liberalitas*), et qui réclame, pour être convenablement pratiquée, autant de discernement, autant de judicieuse clairvoyance que de zèle à secourir et à servir nos semblables. Viennent alors tous les devoirs sociaux : ceux qu'impose la patrie, la plus sacrée des sociétés[2]; ceux qui concernent la famille, société qui a pour fondement le mariage et qui est la pépinière de la République[3]; ceux qui ont rapport à l'amitié, belle et solide société que forment entre eux les gens de bien[4]; ceux enfin dont on doit s'acquitter, sans détriment pour soi, envers tous les hommes en général, même envers les inconnus[5]. Car, dit-il,

(1) Ch. 7.

(2) « Omnium societatum nulla est gravior, nulla carior, quam ea quæ cum republica est unicuique nostrum. Cari sunt parentes, cari liberi, propinqui, familiares; sed omnes omnium caritates patria una complexa est. » Ch. 17.

(3) « Quasi seminarium reipublicæ. » Id.

(4) « Omnium societatum nulla præstantior est, nulla firmior, quam quum viri boni, moribus similes, sunt familiaritate conjuncti. » Id.

(5) «... ut, quidquid sine detrimento possit commodari, id tribuatur vel ignoto. » Ch. 16.

Quoniam (ut præclare scriptum est a Platone), non nobis solum nati sumus, ortusque nostri partem patria vindicat, partem amici; atque, ut placet stoicis, quæ in terris gignantur, ad usum hominum omnia creari, homines autem hominum causa esse generatos, ut ipsi inter se aliis alii prodesse possent : in hoc naturam debemus ducem sequi, communes utilitates in medium afferre, mutatione officiorum, dando, accipiundo, tum artibus, tum opera, tum facultatibus devincire hominum inter homines societatem [1].

Comme, suivant l'admirable langage de Platon, nous ne sommes pas nés pour nous seuls, et que notre patrie, nos parents, nos amis ont tous des droits sur nous; comme, suivant les stoïciens, tout ce que la terre produit a été créé pour l'usage de l'homme, et les hommes eux-mêmes pour leurs semblables, afin qu'ils pussent s'entr'aider mutuellement, prenons ici la nature pour guide, mettons tous nos avantages en commun par un échange de services et de bienfaits réciproques; employons nos talents, nos travaux, nos facultés, à resserrer les liens qui unissent les hommes entre eux dans la société.

3° La troisième source de l'honnête, le *courage*, dans lequel il fait rentrer la magnanimité, la clémence, l'égalité d'âme, la dignité, lui fournit également bon nombre d'observations pleines de justesse et d'élévation. Il ne reconnaît d'ailleurs de vertu que dans le courage qui combat pour l'équité ; et il y montre surtout deux marques caractéristiques : le mépris des choses extérieures avec l'empire exercé sur les passions, la recherche du grand et du noble à travers les obstacles et les périls [2].

4° Enfin, sous le titre de *tempérance*, il réunit, en les résumant dans le mot *decorum* (*quod decet*, le πρέπον des Grecs), une foule de devoirs, qui tous ont pour principe la mesure, l'ordre, la convenance, une juste proportion dans les mouvements de l'âme, dans les actes, dans les paroles, dans les manières. Et ici il ne s'attache pas seulement aux questions importantes : la subordination à la raison de tous les

(1) Ch. 7.
(2) Voir *Appendice*, CXXVI.

appétits du corps, et la retenue dans nos plaisirs; le respect de notre dignité; la nécessité pour chacun de nous de rester dans notre caractère[1] et de choisir en conséquence un état, un genre de vie conforme à nos goûts et à nos aptitudes. Il indique les devoirs de bienséance qui conviennent aux différents âges et aux différentes conditions; il établit des règles relatives à la décence, à la beauté du corps, à la parure, à la démarche et aux gestes, à la façon de régler l'intérieur de sa maison, à la mesure et à l'à-propos (εὐκαιρία) que réclame le langage[2] comme la manière d'agir, à la réserve attentive dans laquelle il faut tenir ses sens, ses yeux, ses oreilles pour éviter les plus petites fautes, qui en entrainent d'autres. Il n'oublie pas non plus l'observation des usages établis, la déférence envers les hommes de mérite, les vieillards, les magistrats. Il entre, en un mot, dans les plus petits détails, dont aucun, à son avis, ne doit être regardé comme inutile.

Ut enim pulchritudo corporis apta compositione membrorum movet oculos, et delectat hoc ipso, quod inter se omnes partes cum quodam lepore consentiunt: sic hoc decorum, quod elucet in vita, movet approbationem eorum, quibuscum vivitur, ordine et constantia, et moderatione dictorum omnium atque factorum[3].

De même qu'un beau corps attire nos regards par la juste proportion de ses membres et les charme par l'accord gracieux qui en harmonise toutes les parties; ainsi cette bienséance qui se fait remarquer dans toute notre conduite, nous gagne l'estime de ceux avec qui nous vivons, en réglant, en mesurant constamment nos paroles et nos actions.

Une comparaison des devoirs entre eux, qui en fait comme une classification par ordre d'importance, termine ce premier livre, qui contient, à vrai dire, toute la morale dont les deux autres offriront le développement et l'application.

(1) Voir *Appendice*, CXXVII.
(2) Voir *Appendice*, CXXVIII.
(3) Chap. 28.



Le DEUXIÈME livre, en effet, qui traite de l'*utile*, n'a pour ıt que de montrer combien l'utile est inséparable de l'hon- ète. On a, dit Cicéron, détourné ce mot de son vrai sens ı imaginant une sorte d'honnête qui n'est pas utile, une ırte d'utile qui n'est pas honnête, et les philosophes les us sensés ne manquent pas de condamner ceux qui ont nsi séparé dans l'opinion ce que la nature avait étroite- ent uni; car il en est résulté que le vulgaire, qui n'ap- ofondit pas les choses, s'est mis à admirer souvent les ommes fourbes et adroits dont la méchanceté passait our de la sagesse. Mais il faut, ajoute-t-il, détruire cette reur; et, pour mettre en lumière ce principe que l' « hon- ète par lui-même engendre l'utile », il passe en revue les incipales situations de la vie, il démontre par un grand ombre d'observations que les meilleurs moyens de se ocurer le bonheur, d'acquérir l'estime, d'arriver aux onneurs et à la fortune, se trouvent, en définitive, dans . pratique des quatre grandes vertus qu'il a étudiées tout l'heure, la prudence, la justice, le courage et la tempé- ınce. Puis, comme il a terminé le premier livre par la omparaison des devoirs entre eux, il croit bon, pour ettre fin au deuxième, de dire un mot d'une question ouvent débattue, la comparaison des choses utiles entre les.

Le TROISIÈME livre est désigné parfois sous le nom de *traité s Collisions*, parce qu'il expose les luttes dont certains cas : conscience peuvent être l'occasion. Non pas, en vérité, ı'il puisse jamais y avoir collision entre l'honnête et ıtile, puisqu'on a prouvé que l'un et l'autre sont absolu- ent unis. Mais cette union parfois ne serait évidente que our le sage idéal des stoïciens, et comme les hommes ne nt jamais parfaits, bien des circonstances se présentent ı c'est un problème pour eux de discerner ce qui a l'appa- nce de l'honnête et ce qui semble être utile, quand les ux choses paraissent être en opposition. Il serait hon- ux assurément non seulement de priser ce qui semble ile plus que ce qui est honnête, mais même de comparer

l'un avec l'autre et le balancer entre les deux : seulement l'examen et le doute sont justifiés lorsque nous ne sommes pas bien fixés sur la valeur morale d'un acte. Cicéron cherche donc le moyen de remédier à notre embarras. Il établit d'abord comme règle générale que, le maintien de l'ordre social étant le grand but de la nature, et tout ce qui porte atteinte aux droits de l'individu tendant à dissoudre la société universelle, nous devons, pour nous conformer à la loi naturelle, éviter toute action dont nous profitons personnellement au préjudice d'autrui. Il démontre que c'est invariablement cette règle qu'observe sans hésitation, dans toutes les circonstances ordinaires, l'honnête homme qui obéit à la voix de sa conscience : celui-ci, en effet, ne s'arrête pas à un calcul qui lui ferait dire : « voilà l'honnête, et voici mon intérêt personnel » : ce honteux intérêt, il ne le confond jamais avec l'utilité véritable, qui est celle de la société ; eût-il en sa possession l'anneau de Gygès [1], il n'en abuserait pas, et s'il lui suffisait de claquer des doigts secrètement pour substituer dans son testament son propre nom à celui des héritiers, il s'en abstiendrait [2]. Pourquoi, demande alors Cicéron, ne pas recourir au même principe dans les cas douteux ? La conduite à tenir serait presque toujours facilement indiquée, et c'est ce qu'il prouve par de nombreux exemples, qu'il prend, soit dans la vie privée, soit dans la vie publique des Romains eux-mêmes. Mais ne croyez pas qu'en faisant ainsi valoir constamment la grande raison de l'ordre social, il se jette dans les exagérations où tant d'autres se sont laissé entraîner sous le prétexte de défendre cette même cause de l'intérêt public. Ses principes sont si bien établis qu'il y trouve pour toutes les questions une réponse conforme à la morale la plus pure [3]. Nul intérêt, si consi-

(1) Voir *Appendice*, CXXIX.

(2) Ch. 19.

(3) Faisons une exception pour la fameuse phrase, si souvent relevée, dans laquelle il approuve l'assassinat des tyrans : « Num igitur se adstrinxit scelere, si quis tyrannum occidit, quamvis familiarem ? Populo quidem

dérable qu'il soit, ne peut, selon lui, compenser la plus faible atteinte à la justice; le culte absolu de cette vertu donne la solution de toutes les difficultés; l'honnête, l'utile et le juste sont identiques : telle est sa conclusion. Il la fait suivre de quelques mots pour montrer combien elle est en opposition avec la doctrine des épicuriens et pour exhorter son cher Marcus à ne jamais négliger l'ensemble des devoirs qu'il vient de lui enseigner.

Cet ensemble, il est vrai, ne représente pas tous les devoirs de l'homme. Cicéron ne donne dans le *De Officiis* aucune règle ayant rapport à ce culte de la divinité qu'il proclame la première de nos obligations, de sorte que la morale religieuse en est absente, et, de plus, c'est à peine s'il y est question des obligations que nous impose le soin de notre âme. Mais il ne faut chercher dans un ouvrage que ce que l'auteur lui-même a promis d'y donner. Or Cicéron avait étudié toutes les grandes questions religieuses et celles qui concernent les moyens de nous délivrer des tourments de nos passions dans des traités spéciaux; il n'a pas indiqué l'intention d'y revenir dans celui-ci. Au contraire, il a pris soin de prévenir son fils, à qui il s'adres-

romano non videtur, qui ex omnibus præclaris factis illud pulcherrimum existimat. Vicit ergo utilitas honestatem? Imo vero honestatem utilitas est consecuta. » Ch. 4. Toutefois n'y voyons pas, comme on l'a voulu, l'expression d'une haine personnelle contre César; rien ne serait plus faux ; car, Cicéron n'y fait, en somme, que répéter la sentence édictée par la loi même de son pays, laquelle condamnait tout tyran comme traître à la patrie, comme destructeur des institutions de la République. « Il y avait, dit Montesquieu, un certain droit des gens, une opinion établie dans toutes les républiques de Grèce et d'Italie, qui faisait regarder comme un homme vertueux l'assassin de celui qui avait usurpé la souveraine puissance. A Rome surtout, depuis l'expulsion des rois, la loi était précise, les exemples reçus; la République armait les bras de chaque citoyen, le faisait magistrat pour le moment, et l'avouait pour sa défense. . C'était un amour dominant pour la patrie, qui, sortant des règles ordinaires des crimes et des vertus, n'écoutait que lui seul, et ne voyait ni citoyen, ni ami, ni bienfaiteur, ni père : la vertu semblait s'oublier pour se surpasser elle-même; et l'action qu'on ne pouvait d'abord approuver, puisqu'elle était atroce, elle la faisait admirer comme divine. » *Grand. et Décad. des Rom.*, ch. 11.

sait tout particulièrement, que son but était de lui donner des préceptes de conduite pour les diverses circonstances de la vie. Il voulait lui servir de guide dans ses rapports avec les hommes; et c'est ce qu'il a fait. Le *De Officiis* est un excellent traité de morale sociale, le meilleur assurément que nous ait laissé l'antiquité.

Je n'insisterai pas sur les qualités du style: c'est toujours la même pureté, la même clarté de langage. Peut-être a-t-il moins d'ampleur qu'ailleurs, et peut-être aussi sent-on, dans la première partie, quelques abus des formules, des définitions et des divisions. Mais si la phrase, en général, est moins oratoire et moins colorée, elle est plus simple et plus précise. Dans certains chapitres d'ailleurs, l'orateur ne laisse pas que de déployer les plus grands effets, et nous le retrouvons avec tout le feu de son éloquence dans ces morceaux véhéments du second et du troisième livre, où il accuse l'aristocratie romaine d'avoir précipité par ses injustices la chute de la République, où il dépeint César souillé de crimes et misérable au faîte des grandeurs.

Ce qui fait surtout le mérite de cet ouvrage, c'est le sentiment d'humanité dont il est rempli. Plusieurs des maximes qu'y répand Cicéron touchent presque à la charité chrétienne. Il enseigne qu'il y a des devoirs à remplir envers les coupables, envers ceux de qui nous avons reçu une injure. S'il ne s'élève pas contre le principe de l'esclavage, sur lequel repose en partie la constitution de Rome, il proclame qu'il est une justice pour toutes les classes de la société, pour la dernière aussi, celle des esclaves, à qui l'on doit une bienveillance au moins égale au prix des services qu'ils rendent. Il demande qu'on n'apporte pas dans la guerre une inutile cruauté et fixe des limites aux droits des combattants et des plus forts. Il n'adopte pas non plus le préjugé barbare qui établit des barrières infranchissables entre les différents peuples : il juge qu'on a fermé avec un soin trop jaloux les portes de la cité, et il prescrit de les ouvrir assez largement pour qu'il n'y ait plus de lois qui restreignent durement et sans motifs les rapports des



étrangers avec les citoyens. Partout il s'attache à recommander la pratique des vertus douces et bienveillantes. Exigeant qu'on s'occupe des intérêts d'autrui, il se plaît à répéter le beau mot de Térence :

Homo sum; nihil humani a me alienum puto;

et il n'hésite pas à ranger parmi les hommes injustes celui qui se contente de ne point nuire sans faire de bien à personne; car, selon lui, la justice, inséparable de la bonté, est une vertu pleine de munificence et de libéralité, qui aime mieux les autres qu'elle-même, née pour le bien d'autrui, plus que pour le sien propre. Aussi pose-t-il en règle que la générosité du juste considère non les personnes ni leur condition, mais leurs besoins; qu'elle préfère avant tout la cause de ceux qui sont dans l'indigence et la détresse, et qu'elle s'exerce envers tout le monde, mais principalement envers les faibles et les petits. L'homme d'État, en particulier, doit être toujours affable, clément et bon, savoir descendre à ses inférieurs pour ne pas les humilier, se montrer facile à se relâcher de la stricte rigueur de ses droits, et, lorsqu'il monte en juge au tribunal, garder cette indulgente modération qui, également éloignée de la colère et de la faiblesse, proportionne la punition aux intérêts de la République et de l'humanité. En un mot, le grand principe qui domine dans tout le traité *des Devoirs*, c'est que les hommes sont nés les uns pour les autres, qu'ils doivent constamment s'entr'aider, et que l'homme de bien s'attache à tout ce qui peut resserrer les liens de cette société et de cette union naturelle, parce que le fondement du droit est le penchant inné que nous avons tous à nous aimer : *natura propensi sumus ad diligendos homines, quod fundamentum juris est.*

Cette morale est si belle[1] qu'elle n'a pas eu seulement pour admirateurs les écrivains romains, tels que Pline le

(1) « On n'écrira jamais rien de plus sage, de plus vrai, de plus utile. Désormais ceux qui auront l'ambition d'instruire les hommes et de leur

Naturaliste, qui voulait qu'on ne se contentât pas de lire le livre de Cicéron, mais qu'on l'apprît par cœur; les chrétiens aussi lui ont rendu hommage. Lorsque saint Ambroise, par exemple, écrivait pour les futurs ministres de l'Église un traité portant ce même titre de *De Officiis*, il n'avait garde d'oublier les leçons du philosophe de Rome [1], et bien qu'il sût parfaitement que l'honnête homme qu'il avait à former n'était plus le citoyen d'une république, mais le candidat au ciel, il ne dédaignait pas de suivre d'assez près les traces de son modèle et dans la description des vertus principales et dans celle des qualités qui se rapportent à la bienséance. L'abbé de Saint-Cyran, comme saint Ambroise, professait pour Cicéron une haute estime et recommandait aux solitaires de Port-Royal de l'étudier attentivement, souhaitant, disait-il, « de voir tous les chrétiens pratiquer la morale de ce païen ». Non pas que les apologistes chrétiens de la morale de Cicéron aient jamais la pensée de mettre en parallèle sa parole et celle du Christ; mais ils jugent que sa doctrine est cette loi dont parle saint Paul, « tracée par la nature dans le cœur des Gentils », pour les guider au travers de l'ignorance et des ténèbres jusqu'au temps d'une plus parfaite révélation des volontés divines, et, avouant, comme l'abbé de Saint-Cyran, « que Dieu a voulu que la raison fît en lui ses plus grands efforts avant la loi de Grâce », ils regardent son système, tel qu'il l'a exposé, comme le plus complet qu'ait connu le monde idolâtre, comme le plus grand travail dont la nature humaine ait été capable pour s'élever vers le bien.

donner des préceptes seront des charlatans, s'ils veulent s'élever au-dessus de vous, ou seront vos imitateurs. » Voltaire, *Lettres de Memmius à Cicéron*. — Voir tom. II, chap. Ier de l'*Histoire des théories et des idées morales dans l'antiquité*, de M. J. Denis, et le chap. XI du travail de M. Arthur Desjardins, intitulé *Des Devoirs*, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques en 1863.

(1) « Non alienum duxi a nostro munere, ut sicut Tullius ad erudiendum filium, ita quoque ad eos erudiendos filios meos etiam ipse scriberem. » I, 7. — Cf. Thamin, *La Morale de saint Ambroise et celle de Cicéron*, 1895.

Voilà pourquoi Érasme, dans son enthousiasme, disait ne pouvoir lire de tels livres sans les embrasser et sans croire leur auteur animé d'un esprit divin [1]. Voilà pourquoi aussi le philosophe, dont l'éclectisme a puisé dans toute la science ce qu'elle avait de meilleur, est resté, quoiqu'il n'ait presque rien créé, l'auteur d'une philosophie personnelle; et pourquoi enfin cette philosophie est celle d'un homme à qui tout honnête homme, qui le connaît, fait une place en son âme.

(1) « Non possum legere librum illum Ciceronis *de Senectute*, *de Amicitia*, *de Officiis*, quin aliquoties exosculer codicem, ac venerer sanctum illud pectus afflatum cœlesti numine. » *Colloq. Convio. relig.*

CHAPITRE III

Cicéron. Ses lettres et ses correspondants.

I. Caractère général des lettres de Cicéron. — **II. Recueil des lettres** *ad* [illegible]. Titre et classement de cette collection : qualités d'esprit et de style qu'on y remarque. On y trouve le témoignage explicite des sentiments qu'il avait pour chacun des membres de sa famille et les preuves de la bonté qu'il exerçait envers ses clients comme envers tous ses amis. Correspondance avec Sulpicius, Ligarius, Marcellus, Trebatius [illegible] Rufus, [illegible]. — III. Recueil des lettres à Atticus [illegible] Services de tous genres rendus par lui à [illegible] — IV. Recueil des lettres [illegible] — V. Correspondance de Cicéron [illegible] M. Brutus et M. Brutus ad [illegible]

I

[illegible] rhétorique, comme [illegible] écrire et parler [illegible] toutes ses [illegible] scrupuleux que [illegible] orateur et [illegible] Dans ses lettres nous [illegible] les avait [illegible]

[illegible]

adresser de tous côtés un si grand nombre, qu'il les écrivait où il pouvait et à toutes les heures du jour, les unes dès son lever avant l'aurore, d'autres dans le tumulte des réceptions du matin, d'autres au Sénat, d'autres à table, d'autres même en voiture, au milieu d'un voyage[1]. Souvent il les dictait en toute hâte aux secrétaires qu'il avait près de lui, et lorsqu'il ne pouvait se servir d'eux, il ne sacrifiait pas pour cela plus de temps à l'apprêt des idées, à l'artifice du style. « J'ai coutume, dit-il à son frère, de prendre la première plume qui me tombe sous la main, et de m'en servir comme si elle était bonne[2]. » Cette rapidité qu'il mettait d'ordinaire à sa correspondance nous l'y montre à découvert sans la moindre apparence de déguisement et d'affectation. En nous donnant ainsi le premier jet de ses sentiments, ses premières impressions dans leur vivacité et leur naturel, ses lettres nous livrent sur lui-même et sur ceux avec qui il s'entretenait un grand nombre de confidences et de renseignements que nous chercherions inutilement ailleurs. Elles répandent en même temps sur les événements contemporains une lumière si vive que, dans leur ensemble, elles peuvent être, à juste titre, regardées comme des mémoires authentiques, contenant les plus importants matériaux de l'histoire romaine de cette époque. Cette valeur, qu'elles devaient avoir aux yeux des investigateurs des faits historiques, avait été reconnue, dès le temps même où elles parurent, par un historien de mérite[3], et, depuis, je ne sache pas qu'un écrivain sérieux, sauf Montaigne, qui se laissa aller un jour à une boutade incompréhensible[4], se soit jamais avisé de la méconnaître. Montesquieu, dont le jugement

(1) « Quum hæc scribebam ante lucem... » *Ad Quint.*, III, 2, 7. — « Hoc paullulum exaravi ipsa in turba matutinæ salutationis... » *Ad Brut.*, 22. — « Hæc ad te scripsi apposita secunda mensa... » *Ad Attic.*, XIV, 6. — « Hanc epistolam dictavi sedens in rheda... » *Ad Attic.*, V, 17.

(2) *Ad Quint.*, II, 15.

(3) Cornel. Nep., *Vie d'Atticus*, 16.

(4) *Essais*, I, 39.

est si sûr dans les considérations qu'il émet sur tout ce qui se rapporte aux Romains, ne se contente pas de proclamer la parfaite sincérité de la correspondance de Cicéron et de ses amis, il juge qu'elle dépeint fidèlement, et mieux que les historiens, l'état d'âme de la société d'alors[1].

Était-ce donc une chose toute nouvelle pour les personnages en vue que cette manière de s'entretenir par lettres, soit entre eux, soit avec leurs parents et leurs amis ? Assurément non. Si, en Grèce, les hommes d'État, renfermés dans d'étroites cités, où toutes les affaires se traitaient publiquement sous leurs yeux, n'avaient guère eu besoin que de la parole dans leurs relations politiques, il n'en avait pas été de même à Rome. A mesure que les frontières de la République s'étaient étendues, les principaux citoyens, que leurs fonctions administratives et militaires appelaient pour un temps dans les provinces éloignées, n'auraient pu, sans se laisser oublier, sans nuire à leurs plus grands intérêts comme à leurs plus chères affections, rester étrangers à la vie d'affaires que concentrait la grande ville, tête du monde. Sans doute ils recevaient, en quelque contrée perdue qu'ils pussent être, une sorte de journal officiel qu'on appelait *acta diurna* ; ils y trouvaient le compte rendu des assemblées législatives et des tribunaux et le récit des cérémonies publiques en même temps que la mention des phénomènes atmosphériques et des prodiges régulièrement constatés. Sans doute aussi, rien ne les em-

(1) « On peut voir dans les lettres de quelques grands hommes de ce temps-là, qu'on a mises sous le nom de Cicéron, parce que la plupart sont de lui, l'abattement et le désespoir des premiers hommes de la République à cette révolution qui les priva de leurs honneurs et de leurs occupations même, lorsque, le Sénat étant sans fonction, ce crédit qu'ils avaient eu par toute la terre, ils ne purent plus l'espérer que dans le cabinet d'un seul ; et cela se voit bien mieux dans ces lettres que dans les discours des historiens. Elles sont le chef-d'œuvre de la naïveté de gens unis par une douleur commune, et d'un siècle où la fausse politesse n'avait pas mis le mensonge partout : enfin on n'y voit point, comme dans la plupart de nos lettres modernes, des gens qui veulent se tromper, mais des amis malheureux qui cherchent à tout se dire. » *Grand. et Décad. des Rom.*, chap. XI.

pêchait de recourir à quelqu'un de ces Grecs besoigneux, qui, faisant métier de leur plume, se chargeaient, moyennant salaire, de leur adresser le récit des faits divers et des bruits scandaleux recueillis à travers les rues. Mais tout cela ne leur suffisait pas. Ils aimaient surtout à se mettre continuellement en rapport avec des hommes de marque, initiés aux questions d'État, ayant leurs entrées partout, au courant des entretiens de la haute société, capables par conséquent de leur donner à distance l'explication de bien des choses qui leur seraient restées inconnues ou inintelligibles sans cela. Ce commerce épistolaire était le seul moyen qui leur permît, en quelque sorte, de vivre encore dans Rome après qu'ils s'en étaient éloignés.

Mais, si ce moyen, à la disposition de tous, fut employé par beaucoup, nul, à coup sûr, n'en fit un usage plus fréquent que Cicéron, dont l'esprit constamment en éveil ne se détachait jamais de Rome et ne cessait d'y rechercher tout ce qui pouvait intéresser l'État, ses amis, ses ennemis et lui-même. Il n'y recourait pas seulement dans les circonstances de sa vie qui, en lui causant le plus de chagrin ou d'ennui, le forcèrent à de longs et lointains voyages, tels que son exil et son proconsulat; alors même qu'il était installé dans une de ses charmantes villas d'Italie, dont l'agrément semblait devoir si bien l'inviter au repos, sa pensée toujours inquiète lui laissait, avec la même curiosité de tout savoir, la même ardeur d'écrire à quiconque était en situation de lui donner quelque avis. A son tour, il ne négligeait pas de renseigner ses amis absents sur ce qu'ils avaient intérêt à apprendre. Et de là cette correspondance à nulle autre pareille. « Si l'on songe, dit Villemain, que l'époque où vivait Cicéron est la plus intéressante de l'histoire romaine, par le nombre et l'opposition des grands caractères, les changements des mœurs, la vivacité des crises politiques, et le concours de cette foule de causes qui préparent, amènent et détruisent une révolution; si l'on songe en même temps quelle facilité avait Cicéron de tout connaître, et quel talent pour tout peindre, on doit

sentir aisément qu'il ne peut exister de tableaux plus instructifs et plus animés[1]. »

Plus est vif l'intérêt qui s'attache à la collection des lettres écrites et reçues par Cicéron, plus on regrette tout ce qui s'en est perdu. Tiron, son affranchi et son secrétaire intime, l'avait réunie le mieux qu'il avait pu; seulement cette vaste collection passa par toutes les vicissitudes qu'ont éprouvées la plupart des grandes œuvres de l'antiquité; elle fut soumise au travail inconsidéré des abréviateurs ; les diverses parties aussi dont elle se composait disparurent; puis se produisirent d'heureuses découvertes; et, aujourd'hui, nous en avons environ neuf cents lettres, dont huit cents au moins écrites par Cicéron. Elles appartiennent à quatre des recueils primitifs de Tiron et qui ont été intitulés *epistolæ familiares* ou *ad familiares; epistolæ ad Atticum; epistolæ ad Quintum; Ciceronis epistolæ ad M. Brutum et M. Bruti ad Ciceronem*[2]. Mais il est bien certain qu'elles ne représentent qu'une faible partie de la correspondance complète. Car nous connaissons, par les citations des écrivains anciens, toute une liste d'autres recueils. Macrobe, par exemple, cite un second livre de lettres à Cornélius Népos[3], Nonius Marcellus un neuvième livre à Hirtius[4], un quatrième à Pompée[5], un troisième à César[6], un troi-

(1) *Biogr. univ.*, Michaud, tom. VIII, p. 542.

(2) Pour les lettres à Atticus, à Quintus et à Brutus, ms. de Florence (bibl. Laurent.), du XIVe s., qui est une copie du ms. de Vérone trouvé par Pétrarque et perdu aujourd'hui. Pour les lettres *Ad Familiares*, la source principale est un ms. de Florence (bibl. Laur.), du IXe s., composé de 270 f. de parchemin ; un ms. de Paris (bibl. nat. lat. 17812, du XIIe s., en 97 f. de parch., donne les huit premiers livres du même recueil. Voir, sur les études relatives aux mss. des lettres *Ad Fam.*, O Streicher. *De Cic. epistolis ad fam. emendandis* (*Commentationes philologæ Ienenses*, t. III, 1884, p. 67-214). — Édit. Wesenberg, Lip., 1872 sq., 2 v.

(3) « Cicero in libro epistolarum ad Cornelium Nepotem secundo. » *Saturn.*, II, 1, 14.

(4) Édit. Gerlach et Roth., p. 305.

(5) Id. p. 201.

(6) Id. p. 196.

sième à Octave[1], un troisième à Pansa[2], un second à Axius[3], un second au fils de Cicéron[4], un premier (ce qui en fait supposer au moins deux) à Cassius[5], etc. Nous ne pouvons que négliger les restes insignifiants conservés de tant de livres par quelques grammairiens; sans prolonger des regrets superflus, considérons-nous comme très heureux d'avoir en notre possession les quatre recueils qui ont excité la curiosité et l'admiration générales, et hâtons-nous de les examiner.

II

D'abord pourquoi ces deux titres FAMILIARES et AD FAMILIARES entre lesquels la plupart des éditeurs se sont partagés pour désigner le premier recueil? Ils ne viennent certainement pas de Tiron[6], puisqu'ils n'ont été rappelés par aucun des érudits de l'antiquité qui cherchaient le plus souvent à s'appuyer d'une si bonne autorité, et que ni l'un ni l'autre ne se trouvent en tête de la première édition, faite cependant sur un grand nombre de manuscrits fort anciens. Ils ne peuvent d'ailleurs être venus d'une même source puisqu'ils ne signifient pas la même chose. Et l'adoption qu'on en a faite est d'autant plus singulière, que des

(1) Id. p. 225 et 289.
(2) Id. p. 65. La plupart de ces lettres à Pansa comme de celles à Hirtius devaient se rapporter à la guerre contre Antoine, où ils périrent tous deux.
(3) Id. p 348. A peine connait-on ce sénateur Q. Axius, qui n'est nommé qu'en passant dans quelques-unes des lettres à Atticus. (*Ad Attic.*, III, 15; IV, 15; V, 21; X, 13.)
(4) Id. p. 188.
(5) Id. p. 190.
(6) Le titre était probablement à l'origine : *M. Tulli Ciceronis epistolarum libri XVI*, ce qui suffit aussi longtemps qu'il n'y eut pas d'autre recueil; en tout cas, ce n'était pas *Ad Diversos*, tournure qui n'est pas latine.

deux sens qu'ils présentent aucun ne convient assez aux seize livres du recueil pour les distinguer des autres lettres de Cicéron. Car on ne saurait dire que ces seize livres sont écrits dans un style plus familier que les lettres à Atticus, et il serait tout aussi difficile de prétendre qu'ils sont adressés à une foule d'amis méritant mieux que ce même Atticus le nom de *familiaris*. Cependant ceux des éditeurs modernes, qui ont le mieux reconnu combien ces deux expressions avaient été mal choisies par leurs prédécesseurs, les ont généralement conservées pour s'accommoder aux idées établies et ne pas troubler les lecteurs dans une habitude datant d'un grand nombre de siècles.

C'est le même motif qui les a déterminés à ne rien changer au premier arrangement de Tiron[1]. Il est cependant bien défectueux. Malgré la division par livres, qui semblerait indiquer une méthode scrupuleuse, l'ordre n'y consiste que dans un certain classement de pièces mises l'une à la suite de l'autre parce qu'elles ont rapport à la même personne. Le troisième livre, par exemple, ne contient que des lettres à Appius Claudius Pulcher; le huitième exclusivement des lettres de M. Cælius à Cicéron; le quatorzième des lettres de Cicéron à sa femme Térentia et aux autres membres de sa famille: le seizième et dernier, celles qui concernent Tiron. D'autres livres, composés de lettres à divers, comprennent encore des séries importantes : ainsi, le premier commence par neuf lettres écrites à P. Cornélius Lentulus; le second, par sept lettres à Scribonius Curio; le quatrième, par une correspondance de six lettres avec Servius Sulpicius Rufus; le douzième, par une correspondance de douze lettres avec C. Cassius, etc. Mais ce classement n'est pas rigoureusement observé, et il se trouve çà et là des pièces séparées du groupe dont elles auraient dû faire partie. Quant à l'ordre chronologique, il n'existe pas : non seulement on ne l'a pas suivi dans la

(1) Cf. G. Boissier, *Recherches sur la manière dont furent publiées les lettres de Cicéron*, 1863.

succession des séries, qui se présentent comme au hasard, mais pour les lettres mêmes qui forment groupe on n'a pas toujours tenu compte de leurs dates. De ce désordre il résulte parfois quelque difficulté de lecture, puisque, si l'on parcourt tout d'une traite certain livre entier, on peut, dès le commencement, s'y trouver en présence de faits postérieurs à ceux dont il est question vers la fin. Aussi y a-t-il eu des éditeurs qui, pour remédier à cet inconvénient, ont fait précéder la collection entière d'une table chronologique[1], qu'ils ont dressée le plus exactement possible; plusieurs même ont cru pouvoir agir plus radicalement[2] : mais un arrangement nouveau n'est pas sans inconvénient, lorsque, depuis environ dix-huit cents ans toutes les citations anciennes et modernes ont été faites conformément à celui de la première édition.

Du reste, quelque importance qu'on veuille prêter aux observations que soulèvent le classement et le titre de la collection, l'œuvre de Cicéron n'en conserve pas moins tout son mérite. C'est même dans ce premier recueil qu'on remarque surtout les diverses qualités de son esprit et de son style. Non pas qu'il ait jamais fait le moindre effort pour varier les agréments de sa correspondance : il ne s'y trouve, on peut le dire, aucune élégance recherchée, et les termes qu'il employait étaient toujours ceux que lui fournissait naturellement le sujet qu'il traitait. « Que pensez-vous donc de mes lettres? écrivait-il un jour à L. Papirius Pétus, qui avait cru lui plaire en lui parlant des foudres de ses expressions[3]. Ne trouvez-vous pas que je vous y parle le langage de tout le monde? On ne doit pas garder partout le même ton. Une lettre n'a rien qui ressemble à un plaidoyer ou à une harangue politique... On emploie pour elle les expressions de tous les jours. »

(1) Édition de Dransfeld, Leipsick, 1697. Voir la table donnée en tête de la traduction de l'abbé Prevost.

(2) Panckoucke, Nisard, *Coll. des Aut. lat.*

(3) « *Fulmina verborum* ». *Ad Fam.*, IX, 21.

« Verumtamen quid tibi ego in epistolis videor? Nonne plebeio sermone agere tecum? Nec enim semper eodem modo. Quid enim simile habet epistola aut judicio aut concioni?... epistolas vero quotidianis verbis texere solemus[1]. »

Mais les circonstances au milieu desquelles il écrivait ses épîtres étaient si variées, les personnages à qui il les adressait étaient si nombreux, si différents les uns des autres et par le caractère et par la position, que précisément il lui a suffi en toute occasion de rester avec chacun d'eux ce qu'il était [illegible] dans une conversation ordinaire pour montrer dans ces sortes d'écrits tantôt la douceur, la tendre émotion, la grâce, la simplicité, la finesse, tantôt la véhémence, la noblesse et l'élévation de sa généreuse nature. Il n'est pas jusqu'aux défauts de son caractère qui n'aient ajouté du relief à sa phrase comme à sa pensée. Le désir de plaire qu'il alliait si facilement à ce légitime amour de la gloire dont on lui a fait si souvent un reproche en y voulant voir quelque accès de vanité, l'engageait à faire les frais d'amabilité pour tout le monde et donnait un surcroît d'attraits à ses entretiens épistolaires, de même que la vivacité et la mobilité de ses impressions, qu'on a blâmées aussi comme le rendant trop facile à se laisser saisir et dominer par les événements, ne laissaient pas que d'y répandre plus de chaleur et d'animation.

J'ai exposé dans un chapitre précédent toute sa biographie et je ne saurais y revenir longuement ici. Mais que de renseignements ne trouve-t-on pas sur sa vie privée comme sur sa vie politique dans l'examen de ce recueil!

En ce qui concerne la première, par exemple, les lettres à Tiron. Comme elles montrent des détails touchants dans ces rapports si communs entre le maître doué [illegible] et l'esclave au parfait dévouement! Comme l'esclavage antique perd à nos yeux sa révoltante rigueur dans [illegible] plus aux mœurs adoucies qui sait [illegible] dans ce que le Caton de l'ancien

[illegible]

temps ne voulait considérer et apprécier que comme un instrument de travail! Cicéron, après avoir donné à Tiron une instruction soignée, s'était attaché de bonne heure à lui, l'avait chargé dans son intérieur de toutes sortes d'attributions et surtout de celle de secrétaire. Il en fit bientôt son confident et l'associa si bien à ses travaux littéraires[1] que, ce collaborateur absent, toute étude lui paraissait languir. « Faites, mon cher Tiron, lui écrivait-il un jour, que je vous trouve tout à fait vaillant. Votre absence est cause que mes chères études, ou plutôt les nôtres, ont langui. Cependant la lettre que m'a remise Acastus leur a fait un peu lever les yeux. Pompée est chez moi, tout gai et tout heureux, dans le moment où je vous écris. Il voulait entendre quelque chose de ma composition; mais je lui ai répondu que, sans vous, tout est muet ici. Préparez-vous donc à rendre vos services à nos Muses.»

« Ibi te ut firmum offendam, mi Tiro, effice. Litterulæ meæ, sive nostræ, tui desiderio oblanguerunt. Hac tamen epistola, quam Acastus attulit, oculos paullum sustulerunt. Pompeius erat apud me, quum hæc scribebam, hilare et libenter. Ei cupienti audire nostra, dixi, sine te omnia mea muta esse. Tu musis nostris para ut operas reddas[2]. »

En récompense d'un travail si intelligent, il l'affranchit, et tout le monde dans la famille et dans l'entourage du grand écrivain lui en sut gré : son frère Quintus, qui était en Gaule, lui écrivit même tout exprès pour le remercier de lui avoir donné par cet acte de justice un nouvel ami. Mais l'affranchi n'en resta pas moins qu'auparavant au service de celui qu'il regardait toujours comme son maître. La reconnaissance ne fit qu'augmenter son zèle. Il se fatiguait tant qu'il en tombait malade. Cicéron lui écrivait alors jusqu'à trois fois dans le même jour, lui donnant les marques les plus vives de son affection.

(1) Aul.-Gel., *Noct. Att.*, VII, 3.
(2) *Ad Fam.*, XVI, 10.

Tertiam ad te hanc epistolam scripsi eodem die, magis instituti mei tenendi causa, quia nactus eram cui darem, quam, quo haberem, quod scriberem. Igitur illa : quantum me diligis, tantum adhibe in te diligentiæ. Ad tua innumerabilia in me officia adde hoc, quod mihi erit gratissimum omnium. Quum valitudinis rationem, ut spero, habueris, habeto etiam navigationis. In Italiam euntibus omnibus ad me litteras dabis, ut ego euntem Patras neminem prætermitto. Cura, cura te, mi Tiro. Quando non contigit, ut simul navigares, nihil est, quod festines, nec quidquam cures, nisi ut valeas. Etiam atque etiam vale [1] ».

« Voici la troisième lettre que je vous écris dans le même jour, moins parce que j'ai quelque chose à vous dire, que pour profiter, comme j'en ai l'habitude, du messager que je trouve. Je ne puis donc que vous répéter de mettre autant de soin à vous bien porter que vous avez d'affection pour moi. Au nombre infini de services que vous m'avez rendus, joignez celui-là, qui de tous, sera le plus agréable. Lorsque vous aurez mis bon ordre, comme je l'espère, à votre santé, vous vous occuperez de votre voyage. Écrivez-moi à chaque occasion qui se présentera pour l'Italie, comme je n'en néglige aucune pour Patras. Soignez-vous, cher Tiron, soignez-vous. Puisque nous n'avons pu faire le trajet ensemble, il n'y a plus rien qui vous presse; ne pensez qu'à votre santé. Encore une fois, portez-vous bien. »

Aussi Tiron, touché d'une telle amitié, ne cessa-t-il jamais, même après la mort de Cicéron, de travailler à la gloire de son bienfaiteur. Jusqu'aux dernières années d'une très longue vieillesse [2], il s'occupa de lui, écrivant son histoire, donnant des éditions soignées de ses discours, collectionnant ses lettres, recueillant même ses bons mots, accomplissant enfin, pour honorer sa mémoire, tout ce qui pouvait le plus servir à la perpétuer.

Mais Cicéron fut loin de trouver toujours dans ceux qui l'entouraient ce fidèle et long attachement. Sa femme Térentia qui, elle aussi, avait, à l'origine, gagné son cœur, démérita cependant de sa tendresse. C'est en nous repor-

(1) *Ad Fam.*, XVI, 6. — Voir *Appendice*, CXXX.
(2) Il vécut plus de cent ans.

tant au quatorzième livre du recueil que nous suivons facilement les phases de l'histoire de ce ménage dont l'union, d'abord fort intime, diminue peu à peu pour faire place ensuite à l'indifférence et finir misérablement par le divorce. Les premières lettres de Cicéron à Térentia, écrites au temps de son exil, sont longues et passionnées, débordant d'un amour plein de confiance. « Que je suis malheureux ! — lui disait-il, en apprenant qu'elle était en butte à la colère de ses ennemis, — faut-il que par ma faute tant de maux soient réservés à une femme si vertueuse, si honnête, si bonne, si dévouée ! » Il lui disait encore : « Prenez soin de votre santé, et soyez convaincue que je n'ai et n'ai eu jamais rien de plus cher que vous. Adieu, chère Térentia ; en ce moment je m'imagine vous voir, et je fonds en larmes. Adieu ». Trois mois plus tard, il ajoutait même dans l'effusion de son cœur : « O ma vie, si vos maux ne doivent pas finir, je ne souhaite qu'une chose, vous revoir au plus tôt et mourir dans vos bras »,

« Me miserum ! te ista virtute, fide, probitate, humanitate, in tantas ærumnas propter me incidisse [1] ! »

« Cura, ut valeas, et ita tibi persuadeas, mihi te carius nihil esse, nec unquam fuisse. Vale, mea Terentia, quam ego videre videor, itaque debilitor lacrymis. Vale [2]. »

« Sin hæc mala fixa sunt ; ego vero te quam primum, mea vita, cupio videre, et in tuo complexu emori [3]. »

Cette correspondance cesse avec l'exil et ne reprend que plusieurs années après, lorsqu'il est gouverneur de Cilicie. Mais l'empressement n'est plus le même, les lettres se font attendre au point qu'on les croit égarées, et quand il lui arrive d'en écrire, le ton est tout différent; s'il emploie encore certains termes fort affectueux, ces expressions sont rejetées à la dernière phrase comme de simples for-

(1) *Ad Fam.*, XIV, 1.
(2) Id., 3.
(3) Id., 4.

mules de politesse, et la seule lettre qui nous reste de ce moment semble tout entière n'avoir pour but que la recommandation d'un homme dont il est nécessaire qu'on s'occupe immédiatement. Puis, après une nouvelle interruption, que produit la fin de son gouvernement de province, lorsqu'il doit de nouveau, après la bataille de Pharsale, se servir de courriers pour correspondre avec sa femme, il ne lui adresse plus chaque fois que quelques lignes écrites à la hâte. Loin de lui exprimer, comme jadis, le désir de la revoir au plus tôt, il l'engage à ne pas venir au-devant de lui, non seulement parce que le voyage est long et peu sûr, mais aussi, dit-il, parce qu'il n'y voit point d'utilité :

In viam quod te des hoc tempore, nihil est : et longum est iter, et non tutum : et non video, quid prodesse possis, si veneris[1]. »

C'est dans la société de sa fille Tullia qu'il préfère alors chercher des consolations aux calamités qui l'accablent; ses billets à Terentia sont d'une froideur de plus en plus accentuée; en lui communiquant brièvement les avis indispensables, il ne craint pas de lui avouer qu'il n'a rien de plus à lui dire :

Si quid haberem, quod ad te scriberem, facerem id et pluribus verbis, et sæpius[2]. »

et le dernier, qui la prévient de son retour prochain, ressemble tout à fait par sa sécheresse à un ordre donné par un maître à son intendant : le voici intégralement :

In Tusculanum nos venturos putamus aut nonis aut postridie. Ibi fac, ut sint omnia parata. Plures enim fortasse nobiscum erunt, et, ut arbitror, diutius ibi commorabimur. Labrum si in balineo non est : ut sit. Item cetera, quæ sunt ad victum et ad valitudinem necessaria. Vale[3].

1 Ad Fam., XIV, 12.
2 Id., 17.
3 Id., 20.

« Je compte arriver à Tusculum le jour des nones ou le lendemain (le 7 ou le 8). Ayez soin d'y tout préparer; car peut-être aurai-je avec moi plusieurs personnes et vraisemblablement nous y ferons quelque séjour. Faites qu'il y ait une cuve dans le bain, et qu'il ne manque rien des choses nécessaires à la vie et à la santé. Adieu. »

Il avait reconnu, avons-nous dit[1], que cette personne avare, loin de mériter toute sa confiance, se servait de la complicité d'un serviteur trop habile pour le ruiner et s'approprier les biens qui étaient à lui. Il croyait aussi, sans que sa dignité lui permît jamais de s'expliquer sur un tel sujet dans sa correspondance avec ses amis, avoir contre elle des motifs de plainte beaucoup plus graves. Le divorce ne se fit plus attendre.

Mais si le caractère et la conduite de Térentia empêchèrent Cicéron de lui maintenir son affection, l'amour paternel chez lui n'eut pas de bornes. Marcus, qui ne lui donna pas toujours pleine satisfaction, fut néanmoins l'objet de ses constantes préoccupations. Nous voyons dans sa correspondance du temps de l'exil combien il s'inquiétait du sort de ce fils, alors tout jeune, qu'il eût voulu avoir sans cesse dans ses bras :

« Iste vero sit in sinu semper et complexu meo[2]; »

et les conseils qu'il lui donnait plus tard dans ses traités de rhétorique et de philosophie étaient ceux du meilleur des pères. Mais le recueil *ad familiares* ne renferme pas les lettres qu'il lui adressait à cette époque. Elles ont formé une collection distincte qui n'a pas été retrouvée. Cependant nous rencontrons au seizième livre, une lettre écrite par Marcus à Tiron. Elle est supérieure à ce que nous devions attendre d'un jeune homme qui, d'après ce que nous savons de lui, éprouvait plus de goût pour le métier

(1) Voir plus haut, p. 48.
(2) *Ad Fam.*, XIV, 4.

quel le tour singulier de la pensée, l'ampleur et la nouveauté des images, la vigueur de l'expression et la vivacité de la phrase impriment un caractère tout à la fois original et grandiose. Après lui avoir dit combien il regrette de ne s'être pas trouvé près de lui dans le moment même de ce grand malheur, l'ami de Cicéron le prie de ne pas se livrer sans mesure à cette douleur domestique. Il lui rappelle que, la République ayant cessé d'être, on ne doit plus guère désirer laisser après soi une postérité désormais inutile à la patrie. Puis il lui parle d'une réflexion qu'il a faite, un jour, en revenant d'Asie, à la vue d'une foule de villes autrefois célèbres et florissantes, maintenant renversées et presque ensevelies sous leurs ruines; de quel droit, s'est-il demandé, les pauvres mortels se lamenteraient-ils amèrement sur la mort d'un être, dont la vie devait de toute nécessité finir en peu de temps, lorsqu'ils peuvent, d'un simple coup d'œil, voir les cadavres de tant de cités fameuses? Qu'est-ce aussi, ajoute-t-il, que la disparition d'une seule personne, quand on songe à tous les hommes illustres que la mort a fauchés dans les derniers temps, si féconds en calamités? Il engage donc le philosophe, dont tout le monde attend des conseils, à mettre en pratique les préceptes de sagesse qu'il donnerait aux autres. Il appuie sur cette pensée que, si quelque sentiment reste après la mort, la tendresse même que sa fille avait pour lui doit lui faire juger qu'elle s'afflige de son abattement. Et il termine par quelques mots chaleureux en faveur des amis et de la patrie qui peuvent encore avoir besoin de son secours et qu'il n'a pas le droit d'en priver par un indigne abandon de lui-même. Ce qu'on remarque surtout dans ce morceau, c'est, avec la virilité des conseils tout romains qu'il présente, un sentiment peu connu de l'antiquité : la réflexion sur les ruines des cités désolées porte dans sa pittoresque mélancolie tant de grandeur et de beauté, que saint Ambroise, ayant à consoler un cœur endolori, l'a empruntée à Sulpicius et en a fait tout naturellement une pensée chrétienne.

Je ne parle pas en ce moment de l'affection fraternelle de Cicéron pour Quintus, puisque les lettres qui portent le nom de celui-ci forment une collection spéciale dont il sera question un peu plus loin ; et, après avoir expliqué comment ce premier recueil fournit le témoignage explicite des sentiments qu'il avait pour chacun des membres de sa famille, j'y veux choisir, entre mille preuves qui pourraient y être puisées, quelques exemples de la bonté qu'il ne manquait pas d'exercer envers ses clients et envers tous ses amis, soit en les recommandant aux personnages puissants dont la bienveillance leur était le plus nécessaire, soit en leur promettant l'appui de sa parole ou en leur annonçant l'heureux effet qu'elle avait produit.

Ce fut au temps de la dictature de César qu'il déploya le plus généreusement son ardeur à les servir. Ni les difficultés les plus graves, ni l'irritation d'un vainqueur tout-puissant, ni les démarches qui devaient lui être le plus pénibles à tenter, ni même la mauvaise volonté que témoignaient parfois les intéressés n'étaient capables de l'arrêter ou de le rebuter. Dès qu'il avait entrepris le salut de l'un d'eux, rien n'égalait les efforts qu'il y consacrait : « Soyez assuré, écrit-il à Ligarius, que tous mes efforts et mon activité, tous mes soins et tout mon zèle s'emploient à votre salut. Quand je ne vous aurais pas toujours aimé très vivement, le dévouement touchant et la pieuse tendresse que montraient vos frères, pour qui j'ai toujours eu, comme pour vous, une profonde amitié, ne me permettraient, en aucun cas, de négliger l'occasion et le devoir de vous servir. Mais j'aime mieux que vous appreniez par leurs lettres que par les miennes ce que j'ai fait et ce que je fais pour vous. »

« Me scito omnem meum laborem, omnem operam, curam, studium in tua salute consumere. Nam quum te semper maxime dilexi, tum fratrum tuorum, quos æque atque te summa benivolentia sum complexus, singularis pietas, amorque fraternus, nullum me patitur officii erga te studiique munus aut tempus prætermittere. Sed quæ

faciam, fecerimque pro te, ex illorum te litteris, quam ex meis, malo cognoscere[1]. »

Rien de comparable non plus au joyeux empressement qu'il mettait à leur communiquer les bonnes nouvelles que devait bientôt confirmer un avis officiel. « Je vous félicite, lisons-nous dans une lettre à Ampius Balbus, et en toute confiance. Je ne suis pas assez imprudent pour vous donner une fausse joie, qui n'aboutirait qu'à un abattement subit et à une chute telle que rien ne pourrait plus vous relever. J'ai soutenu votre cause avec moins de ménagement qu'il ne convenait à ma propre situation. Mon affection pour vous et ces sentiments d'amitié que vous avez si bien entretenus en moi ont fait ce que ne semblait plus permettre mon peu de crédit. Il y a des promesses certaines, ratifiées, confirmées, sur tout ce qui regarde votre retour et votre sûreté. J'ai vu, j'ai entendu, j'étais présent. »

« Gratulor tibi, vereque gratulor. Nec sum tam stultus, ut te usura falsi gaudii frui velim, deinde frangi repente, atque ita cadere, ut nulla res ad æquitatem te animi possit postea extollere. Egi tuam causam apertius, quam mea tempora ferebant. Vincebatur enim fortuna ipsa debilitatæ gratiæ nostræ tui caritate, et meo perpetuo erga te amore, culto a te diligentissime. Omnia promissa, confirmata, certa et rata sunt, quæ ad reditum et ad salutem tuam pertinent. Vidi, cognovi, interfui[2]. »

Et puis considérez, dans ses lettres à l'ancien consul Marcellus[3], la tendre habileté dont il lui fallait user pour engager un républicain obstiné à profiter d'une grâce sollicitée et obtenue presque malgré lui :

« Nec eam diligere minus debes, quod deformior est, sed misereri potius, nec eam multis claris viris orbatam, privare etiam adspectu

(1) *Ad Fam.*, VI, 14.
(2) Id., VI, 12.
(3) Id., IV, 7, 8, 9, 10.



tuo. Denique, si fuit magni animi, non isse supplicem victori; vide ne superbi sit, aspernari ejusdem liberalitatem ; et, si sapientis est, carere patria, duri, non desiderare; et, si re publica non possis frui, stultum est, nolle privata [1]. »

« Loin de témoigner moins d'amour à la patrie parce qu'elle est défigurée, il vous faut avoir compassion d'elle, et, après la perte qu'elle a faite de tant d'illustres citoyens, ne pas ajouter encore à son malheur en la privant de vous. Enfin prenez garde que, s'il y a eu de la grandeur d'âme à vous refuser de supplier le vainqueur, il n'y ait de l'orgueil à mépriser sa générosité; que, s'il a pu être sage de savoir supporter l'exil, il ne soit inhumain de ne pas regretter la patrie; et que, s'il ne vous est plus possible de jouir de la République, il ne soit insensé de vous priver volontairement de vos propres foyers. »

Aussi n'est-on pas étonné des protestations de reconnaissance et de fidélité qu'il recevait après le succès de ses démarches. Marcellus lui-même, bien qu'il ne se rendît que difficilement à ses affectueux conseils, lui disait avec effusion combien il était sensible aux marques d'une amitié si zélée :

« Reliqua sunt ejusmodi, quibus ego, quoniam hæc erant tempora, facile et æquo animo carebam : hoc vero ejusmodi esse statuo, ut sine talium virorum et amicorum benivolentia, neque in adversa, neque in secunda fortuna quisquam vivere possit. Itaque in hoc ego mihi gratulor. Tu vero ut intelligas, homini amicissimo te tribuisse officium, re tibi præstabo [2]. »

« Je supportais sans peine et sans murmure la perte de tous les biens dont me privait le malheur des temps ; mais s'il fallait perdre l'amitié d'hommes tels que vous, voilà ce qu'à mon sens, ni dans la bonne ni dans la mauvaise fortune, on ne saurait supporter. C'est de votre amitié que je me félicite. Et vous verrez que vous aurez rendu service à un homme qui vous est très attaché, je vous le prouverai. »

(1) *Ad Fam.*, IV, 9.
(2) Id., IV, 11.

Remarquez d'ailleurs que ce n'étaient pas seulement les grands personnages, les Marcellus, les Torquatus [1], les Domitius [2], qui avaient le don de l'intéresser; c'étaient des amis des lettres, tels que Cæcina [3], et aussi d'obscurs citoyens, comme Trébianus [4] et Toranius [5], n'ayant d'autre titre à sa bienveillance que leur malheur. On peut dire qu'il s'était fait, à cette époque, le consolateur de tous les exilés, déployant une adresse touchante à accommoder son langage à leur situation comme à leurs sentiments, et travaillant avec un dévouement égal au salut de ceux-là mêmes d'entre eux qui n'avaient pas été sans reproche dans leur conduite à son égard.

Mais il n'était pas besoin de circonstances aussi graves pour qu'il se montrât obligeant et serviable : le cours ordinaire de la vie lui en avait souvent procuré l'occasion, et ses lettres de recommandation les plus simples ne sont pas celles qui font le moins d'honneur à son caractère. On n'y admire pas seulement, en effet, cette bonté du cœur qui donne la chaleur et la force d'expression nécessaires au succès, elles dénotent en même temps une rare probité; il y développait toujours les raisons particulières qui justifiaient son zèle, ne se contentant pas de parler de son affection pour ses protégés, mais mentionnant l'ancienneté de ses relations avec leur famille, et leur honorabilité, et leur savoir et leurs divers mérites, ne se faisant pas faute non plus de rappeler les obligations personnelles qu'il avait contractées envers eux par leurs services passés, et s'avançant parfois jusqu'à déclarer qu'il croyait son honneur même intéressé au bon accueil sollicité pour eux. Le treizième livre renferme un très grand nombre de ces sortes de lettres d'introduction, dont la plupart sont de véritables

(1) *Ad Fam.*, VI, 1 et 4.
(2) Id., VI, 22.
(3) Id., VI, 5, 6, 8.
(4) Id., VI, 10 et 11.
(5) Id., VI, 20 et 21.

modèles du genre, et dont la tournure vive et variée fait de l'ensemble une lecture on ne peut plus intéressante [1].

A côté de celles-là il en est d'autres qui montrent aussi combien Cicéron était loin de penser avoir tout fait pour un ami alors même qu'il avait réussi à l'introduire auprès d'un puissant personnage. Non content de revenir plusieurs fois à la charge pour activer la bienveillance de ce protecteur nouveau, il restait en relations suivies avec son protégé, pour l'empêcher de commettre quelque imprudence ou quelque faute, pour lui donner des avis, des encouragements et, au besoin, d'affectueuses remontrances. Sa longue correspondance[2] avec Trébatius en est un curieux exemple. Ce Trébatius Testa, très savant en droit mais très pauvre, avait besoin d'acquérir quelque fortune, et, malgré les services réels qu'il rendait à Cicéron en restant à Rome, celui-ci, sans égoïsme, l'avait vivement engagé à partir pour la Gaule, que César était en train de soumettre, afin de chercher auprès du grand général l'occasion de recevoir une part du riche butin que faisait miroiter aux yeux de tous les Romains une si belle conquête. César, qui ne demandait pas mieux que d'attirer à lui Cicéron, après avoir bien accueilli déjà un de ses amis, venait précisément de lui écrire qu'il pouvait lui en envoyer quelque autre. Les circonstances étaient donc favorables, et Trébatius s'était mis en route, muni d'une lettre de recommandation non moins pressante que pleine de grâce et d'esprit[3]. Il y était représenté comme le plus honnête, le meilleur et le plus modeste des hommes, comme un jurisconsulte doué de deux qualités essentielles à son art, une mémoire singulière, une profonde instruction. « Je ne vous demande pour lui, ajoutait la lettre, ni tribunat de légion, ni préfecture, ni autre charge déterminée. Je vous de-

(1) Voir *Appendice*, CXXXII, CXXXIII.

(2) Le livre VII ne renferme pas moins de treize lettres écrites par Cicéron à Trébatius pendant qu'il était en Gaule.

(3) On la trouvera dans l'*Appendice*, CXXXIV.

mande votre [illegible] généreuse amitié : après que je ne m'oppose pas d'ailleurs à [illegible] si cela vous plaît, vous lui accordiez la faveur [illegible] envie, de quelque charge honorable [illegible] l'ai au [illegible] tout entier : je vous le livre [illegible] la main. [illegible] dit, et le [illegible] les mains [illegible] heureuses.

[illegible] ess- [illegible] singu- [illegible] neque [illegible] Tum [illegible]

[illegible] voyage. [illegible]

quelles espérances enfin il relevait son courage tout en l'engageant à passer snr les quelques ennuis qu'ont à supporter parfois ceux qui cherchent la faveur des grands.

« Quod ille ita et accepit; et mihi sæpe litteris significavit, et tibi et verbis et re ostendit, mea commendatione sese valde esse commotum. Hunc tu virum nactus, si me aut sapere aliquid, aut velle tua causa putas, ne dimiseris : et, si qua te forte res aliquando offenderit, quum ille aut occupatione, aut difficultate tardior tibi erit visus, perferto, et ultima exspectato; quæ ego tibi et jucunda et honesta præstabo. Pluribus te hortari non debeo : tantum moneo, neque amicitiæ confirmandæ clarissimi ac liberalissimi viri, neque uberioris provinciæ, neque ætatis magis idoneum tempus, si hoc amiseris, te esse ullum unquam reperturum[1]. »

« L'accueil que César fit à ma demande, ce qu'en dirent plusieurs fois ses lettres, le langage qu'il vous a tenu, ce qu'il a déjà fait pour vous, tout montre qu'il a été sensible à ma recommandation. Puisque vous avez trouvé un tel protecteur, si vous me croyez quelque prudence et quelque attachement à vos intérêts, ne le quittez pas. Alors même que votre susceptibilité s'alarmerait de quelque tiédeur causée par ses graves préoccupations, ou par n'importe quel autre motif, prenez patience et attendez la fin, qui vous sera, je vous le garantis, avantageuse et honorable. Pas n'est besoin d'insister. Tenez-vous seulement pour averti que cette occasion une fois perdue, vous n'en trouverez jamais de meilleure pour tirer avantage et de l'amitié d'un homme illustre et généreux, et de la richesse d'une province et de votre âge. »

Trébatius finit par l'écouter, et bien lui en prit ; car César lui accorda bientôt sa confiance ; il perdit aussi un peu de cette pusillanimité au sujet de laquelle son aimable protecteur l'avait agréablement plaisanté plus d'une fois ; et quand il revint de Gaule, il rentra à Rome avec honneur

(1) *Ad Fam.*, VII, 17.

et suffisamment riche pour y vivre heureux. Il ne perdit jamais d'ailleurs ni la régularité de ses mœurs ni la droiture de son caractère [1].

Le même éloge n'a pas été mérité par cet autre ami de Cicéron, M. Cælius Rufus, un des représentants les plus marquants de la jeune génération d'alors, que j'ai décrite en parlant de Catulle, et qui, vicié de bonne heure, prodigue à plaisir un patrimoine en débauches, se ruait dans la vie publique pour y chercher la satisfaction de ses appétits malsains, sans scrupules d'aucune sorte, sans morale comme sans religion [2]. Son père, riche chevalier romain de [illegible], l'avait amené à Cicéron pour qu'il apprît de lui l'art de la parole, et le grand orateur s'était pris pour ce jeune homme, aussi spirituel, doué d'aptitude pour la politique, d'une affection qui ne se démentit jamais. Cælius eut beau s'attacher à Catilina, quand il crut Catilina le plus fort; il eut beau se porter au nombre des amis de Clodius dans le moment où le désordre de sa vie le jeta, comme Catulle, dans les bras de la fameuse Clodia, Cicéron, dès qu'il le vit revenir, l'accueillit sans rancune. Si bien même que, lorsque Clodia, pour se venger d'un humiliant abandon, accusa son ancien amant de plusieurs crimes et notamment d'un empoisonnement, ce fut lui qui, avec Crassus, se chargea de la défense, et qui par un plaidoyer vif et piquant [illegible] s'amuser, obtint [illegible] s'amender [illegible] s'établirent [illegible]

[1] [illegible] nous le [illegible] satire [illegible] poète traverse [illegible]

[2] [illegible] M. Boissier [illegible] temps de [illegible]

[3] [illegible]

rents. Lorsque Cicéron devint proconsul de Cilicie et eut besoin de quelqu'un qui lui parlât à cœur ouvert de tout ce qui se passait à Rome en son absence, il trouva en Cælius le correspondant qu'il lui fallait, actif, bien renseigné, plein de franchise. Ses lettres furent comme un journal où les mille bruits courant chaque jour, soit dans le Forum, soit dans la société, voire même la chronique scandaleuse, se trouvèrent mêlés au récit des événements importants, à l'appréciation des personnes comme des faits. Elles forment, dans le huitième livre, une des séries les plus précieuses du recueil. Il n'y manque rien, ni la malice de la pensée, ni la prévoyance politique, ni la connaissance profonde des hommes, qui, malgré l'enjouement ordinaire de l'auteur, y sont envisagés surtout par leurs méchants côtés et jugés en conséquence très sévèrement. Cælius, en effet, n'a garde de passer sous silence les défauts de ceux-là mêmes qui sont ses intimes. Curion, son complice en intrigues, « est un brouillon sur la prudence de qui on ne peut compter » et dont un acte bien combiné doit passer pour un sujet d'étonnement[1]. Dolabella, son compagnon de plaisirs, est un bavard incorrigible « qui ne saurait se taire sur une espérance, alors même qu'il aurait la certitude de tout perdre en parlant[2] ». Qu'on juge par là de la façon dont il traite les autres. Sa critique perspicace, maligne et méchante n'épargne pas les plus puissants, et sous leurs belles protestations, sous leur désintéressement apparent, elle découvre leur égoïsme et leurs plans ambitieux. « César, qui parle du bien public, n'agit que dans son intérêt personnel »[3], et pour partisans il compte « tous ceux qui ont des sujets de crainte ou de criminelles espérances. »

« Ad Cæsarem omnes, qui cum timore aut mala spe vivant, accessuros [4]. »

(1) *Ad Fam.*, VIII, 4.
(2) Id., VIII, 6.
(3) Id., VIII, 5, à la fin.
(4) Id., VIII, 14

Mais croyez-vous qu'en jugeant ainsi César et les siens, Cælius soit disposé à se déclarer contre eux dans la guerre civile¹? Pas le moins du monde. « Vous n'ignorez pas, je pense, écrit-il alors, que dans les dissensions intestines, tant que les choses se passent sans recours aux armes et par les voies civiles, on doit s'attacher au parti le plus honnête ; mais que, si l'on en vient à faire la guerre, à former deux camps opposés, il faut se ranger du côté du plus fort, et voir la cause la meilleure dans la plus sûre. »

¹ [illegible] quin homines in dissensione [illegible] sine armis certetur, honestio- [illegible] ventum sit, firmiorem : et [illegible]

[illegible] Pompée lui sautent aux [illegible] de [illegible] Il adresse [illegible] plus pressant s pour [illegible] Il sera [illegible]

gligeant les teintes propres à les adoucir. Mais, sous quelque rude aspect qu'il nous apparaisse, il faudrait se garder pourtant de lui attribuer une brutalité, une grossièreté qu'il ne montrait certainement pas dans les circonstances délicates. La meilleure preuve en est la petite lettre[1] qu'il écrivait à Cicéron alors que celui-ci, proconsul de la Cilicie, avec l'ambition d'obtenir le triomphe, avait demandé au Sénat de voter des actions de grâce aux dieux pour l'heureux résultat de la campagne qu'il venait de terminer. Caton, sans lui refuser les supplications, s'opposait à ce qu'on lui accordât un honneur plus grand, et se trouvait obligé de lui expliquer son attitude. Il le fit avec une habileté et une courtoisie remarquables, qui mirent son ami, malgré le mécontentement que devait lui causer une pareille décision, dans l'impossibilité absolue de s'en fâcher. Nous n'avons que cette seule lettre de lui, mais elle mérite d'autant plus l'attention qu'elle nous le fait voir sous un jour tout autre que celui sous lequel on l'envisage ordinairement.

A la suite de ces quelques figures tout à fait originales, et parmi les principaux personnages dont le recueil nous présente les noms, il faut citer, sans omettre César[2] et Pompée[3], Cn. Plancius, questeur de la Macédoine à l'époque où Cicéron y chercha un refuge, et qu'il défendit dans la suite de l'accusation de brigue[4]; Q. Métellus Céler, qui, étant

(1) *Ad Fam.*, XV, 5. Voir *Appendice*, CXXXVI.

(2) Il y a trois lettres de Cicéron à César; VII, 5; XIII, 15 et 16; mais celles de César à Cicéron n'ont pas été conservées; seulement il en est question dans les lettres à Atticus (IX, 6), où nous voyons que César, même après ses premiers succès, et lorsqu'il aurait pu déjà parler en maître, recourait aux avances les plus gracieuses pour s'attacher celui dont le nom aurait à lui seul donné à sa cause une apparence singulièrement meilleure.

(3) *Ad Fam.*, V, 7. — Nous avons très peu de chose de Pompée; mais nous savons que l'orgueil proverbial de ce grand homme l'empêchait de montrer dans sa correspondance la même habileté que César, et que, précisément à l'encontre des ménagements dont usait son rival, il conserva envers tout le monde, même lorsque l'état de ses affaires était devenu critique, un ton impérieux d'une insigne maladresse.

(4) *Ad Fam.*, IV, 14 et 15.

tribun pendant son consulat, l'avait empêché de haranguer le peuple au moment où il sortait de charge, mais qui, devenu consul à son tour, ne refusa pas de s'intéresser à lui dans ses malheurs[1]; le consul Cornélius Lentulus, qui s'employa avec chaleur à son rappel, et à qui, dans sa reconnaissance, il se plaisait à confier, en de graves circonstances, l'explication de sa conduite politique[2]; Appius Claudius Pulcher, son prédécesseur dans le proconsulat de la Cilicie[3]; Scribonius Curion[4], qui devait se rendre fameux par le rôle qu'il joua dans les troubles civils: P. Nigidius Figulus[5] et M. Térentius Varron[6], les deux hommes les plus célèbres de l'époque par leur érudition; M. Licinius Crassus[7], chargé du gouvernement de la Syrie, et le plus riche des Romains; l'historien L. Lucceius[8] que Cicéron sollicitait ardemment de consacrer un livre spécial au récit de son glorieux consulat; L. Papirius Pétus[9], savant épicurien; Dolabella, mari divorcé de Tullia et grand ami de César[10]; L. Munatius Plancus, dont le nom se trouve en tête de vingt-quatre lettres du X[e] livre[11], et qu'il y avait un grand intérêt à attacher à la cause de la République pour

(1) *Ad Fam.*, V, 2.

(2) Lentulus avait reçu le surnom de Spinther: mais ce n'était là qu'un sobriquet, provenant de sa ressemblance avec un comédien ainsi appelé, ce qui explique pourquoi Cicéron ne le désigne jamais de cette façon. *Ad Fam.*, I, de 1 à 9. La neuvième de ces lettres est très importante. Quant à celle du livre XII (lettre 14), elle n'est pas de ce Lentulus, mais de son fils, qui, parti pour l'Asie sous Trebonius, avec la qualité de questeur, avait pris celle de propréteur, après la mort de Trébonius, pour servir plus utilement la République.

(3) Id., III, de 1 à 13.

(4) Id., II, de 1 à 7.

(5) Id., IV, 13.

(6) Id., IX, de 1 à 8.

(7) Id., V, 8.

(8) Id., V, 12, 15. Voir *Appendice*, CXXXVII.

(9) Id., IX, de 15 à 26.

(10) Id., IX, de 9 à 14.

(11) Cicéron à Plancus, X, 1, 2, 3, 5, 6, 10, 12, 13, 14, 16, 19, 20 et 22 XIII, 29. Plancus à Cicéron, X, 4, 7, 8, 9, 11, 15, 17, 18, 21, 23 et 24.

l'empêcher de se joindre au parti de Marc-Antoine; M. Æmilius Lépidus [1], C. Trébonius [2], C. Asinius Pollion [3], Décimus Junius Brutus [4], M. Brutus [5], C. Cassius [6], Q. Cornificius [7], qui furent tous si vivement engagés dans les événements qu'entraîna le meurtre de César, et dont la correspondance montre si bien l'activité que déploya Cicéron dans sa lutte pour la liberté.

On ne peut enfin parler des correspondants de Cicéron sans mentionner Matius. C'était un homme sans ambition, grand ami de César, mais qui, à l'opposé de beaucoup d'autres, n'avait voulu tirer de cette amitié ni charges honorifiques ni bénéfices d'argent. Après la mort de celui qu'il aimait, il resta fidèle à sa mémoire, sans dissimuler ses regrets, et comme on lui en faisait un crime, comme Cicéron lui-même avait semblé partager à son égard l'intolérance patriotique du parti républicain [8], il lui écrivit une lettre, par laquelle, avec une rare éloquence et dans un fort bon style, il lui expliqua franchement tous ses sentiments. Cette lettre [9], dont je donne ailleurs la principale partie, a suffi pour l'immortaliser.

(1) Cicéron à Lépidus, X, 27; Lépidus à Cicéron, X, 34; au Sénat et au peuple romain, X, 35.

(2) Cicéron à Trébonius, X, 28; XV, 20, 21; Trébonius à Cicéron XII, 16.

(3) Pollion à Cicéron, X, 31, 32, 33.

(4) Cicéron à Décimus Brutus, XI, 5 à 8, 12, 14 à 18, 21, 22, 24, 25. Décimus Brutus à M. Brutus et à C. Cassius, XI, 1. Décimus Brutus à Cicéron, XI, 4, 9 à 13, 19, 20, 23, 26.

(5) M. Brutus et C. Cassius à Marc Antoine XI, 2, 3.

(6) Cicéron à Cassius, XII, 1 à 10; XV, 14 à 18. Cassius à Cicéron, XII, 11, 12, 13; XV, 19.

(7) Cicéron à Cornificius, XII, de 17 à 30.

(8) *Ad Fam.*, XI, 27.

(9) Id., XI, 28. Voir *Appendice*, CXXXVIII.

III

Le second recueil, composé de seize livres, n'est ni moins volumineux ni moins intéressant que le premier; mais, à l'encontre de celui-ci, il ne contient absolument que des lettres de Cicéron, et toutes sont adressées à une seule personne, à Atticus : EPISTOLÆ AD ATTICUM. Non pas que Cicéron ait fait peu de cas des lettres de ce correspondant : il en prenait grand soin, au contraire, et les avait conservées[1]; mais Atticus[2], comme nous allons le voir, était l'homme le plus habile de son temps, et, après s'être conduit durant une longue vie de façon à échapper à toutes les tempêtes politiques, il crut prudent de ne donner aucune publicité à son œuvre personnelle [illegible] cette abstention nuire considérablement à l'intelligence [illegible] devenu par cela même une sorte [illegible] sont perdues pour nous de [illegible] aux questions comme aux réponses [illegible].

[illegible] la physionomie de [illegible] tout jeune encore, son [illegible] massacré avec ses partisans par [illegible] Sylla [illegible] à jamais en dehors des [illegible] par un prodige [illegible] révolutions incessantes [illegible] les amis dans tous les [illegible] aucune part active aux [illegible]

[illegible] derniers mois de la [illegible] par égard pour [illegible] *Hist. crit.*

Il avait commencé par s'éloigner de Rome et s'était rendu chez les Athéniens. Déclarant ouvertement le goût qu'il avait pour leur civilisation, il était devenu très populaire parmi eux, et s'était acquis du même coup une réputation parmi les jeunes Romains de grande famille qui venaient terminer leur éducation en Grèce. Il avait ainsi réussi à se faire, en dehors de la politique, une célébrité, celle d'amateur éclairé des lettres et des arts[1].

Ce premier point obtenu, comme il était convaincu que la richesse est une des premières conditions de l'indépendance, il n'avait rien négligé pour devenir riche. Non seulement il avait employé son patrimoine à acheter à vil prix en Épire des champs et des pâturages d'excellente qualité, dont une bonne administration lui assurait un rapport exceptionnel; mais, cherchant un bénéfice jusque dans la littérature, il s'était entouré de copistes pour vendre lui-même aux amateurs les ouvrages des autres et était devenu pour Cicéron tout particulièrement un véritable éditeur[2]. Il avait eu recours aussi à des moyens moins nobles et presque inavouables, formant dans ses domaines des gladiateurs pour les tueries des fêtes publiques[3], et se servant d'adroits émissaires en tous pays pour placer ses fonds avec usure le plus secrètement possible[4]. Grâce à tous ces métiers, il avait déjà amassé des revenus importants quand un héritage d'environ dix millions de sesterces (plus de deux millions de francs), que lui laissa son oncle Q. Cæcilius, vint compléter magnifiquement sa fortune[5].

(1) Ce fut même pendant son séjour à Athènes que ce personnage, qui s'appelait T. Pomponius, et dont la famille se flattait de remonter jusqu'au temps des premiers rois de Rome, reçut et adopta le surnom d'Atticus.

(2) Voir dans la *Revue archéologique* un mémoire de M. Boissier, intitulé : *Atticus, éditeur de Cicéron.*

(3) *Ad Attic.*, IV, 4, 8.

(4) Il ne réussissait pas toujours à agir aussi secrètement qu'il l'aurait voulu, comme le prouve son aventure de Sicyone, dont parle indiscrètement Cicéron dans plusieurs de ses lettres. *Ad Attic.*, I, 13, 19.

(5) Corn. Nep., *Vit. Attic.*, 5.

Mais comment, avec une telle richesse, expliquer et faire excuser son éloignement des charges publiques? La doctrine d'Épicure, qui recommandait à ses adeptes l'abstention de toute activité politique, lui fournit l'explication dont il avait besoin : il se fit épicurien, non pas par attachement absolu à un système philosophique, dont il se montrait, dans les conversations intimes, assez disposé à abandonner certains principes dès qu'il était sûr de ne pas être entendu de ses coreligionnaires[1], mais par amour du repos et de la tranquillité, qu'il recherchait avant toute chose.

Fort de cette doctrine facile, qui l'exemptait d'un patriotisme périlleux, il crut enfin, après vingt-trois années d'une absence qui n'avait été interrompue que de loin en loin par de courtes apparitions, pouvoir revenir définitivement à Rome. Dès lors, de sa maison du Quirinal, riche en objets d'art de la Grèce comme en esclaves lettrés, il s'efforça de faire un rendez-vous de personnages distingués. On le vit apporter tous ses soins à se créer dans les camps les plus opposés des relations également amicales, et employer pour cela, dans une complaisance universelle, les moyens les plus divers : aux patriciens orgueilleux il fabriquait des généalogies d'une érudition quelque peu mensongère; à Caton il proposait de régir ses biens; au vaniteux Pompée il choisissait les statues pour son théâtre; à César il prêtait de l'argent[2]. La diversité de ses relations lui permettait même, dans certaines circonstances délicates et difficiles, de remplir, en quelque sorte, le rôle d'intermédiaire, soit entre les vainqueurs et les vaincus du jour, soit entre les personnages rivaux, tels qu'Hortensius et Cicéron, qui, grâce à lui, surent se réunir en très bonne intelligence et se rendre des services, que chacun à son

[1] [illegible] que Cicéron lui [illegible] représente d'ordinaire dans ses [illegible] facile, plus disposé à [illegible] qu'à discuter lui-même.
[2] [illegible]

tour pouvait mettre à profit, était un motif de plus dont il s'autorisait pour persévérer dans l'inaction et la neutralité politiques qui seules l'en rendaient capable.

Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que cette inaction opiniâtre provînt chez lui d'une complète indifférence pour tous les événements tragiques auxquels participaient les autres. Il ne laissait pas que de les suivre avec intérêt, et, comme l'atteste son biographe latin [1], il eut toujours pour le meilleur parti, celui des honnêtes républicains, une préférence non douteuse. Il se permit même, plus d'une fois, de la témoigner par ses paroles et par ses lettres [2]; mais il avait soin de ne sortir ainsi de la réserve qu'il s'était imposée qu'avec ses plus chers confidents, et, quelque émotion qu'il éprouvât, quelques vœux qu'il fît pour le gouvernement auquel, dans leur intimité, il s'avouait attaché, jamais il ne se laissa entraîner à un acte pour le défendre et le soutenir avec eux. Du reste on connaissait si bien la ligne de conduite qu'il s'était strictement tracée, qu'on ne tentait auprès de lui aucune démarche bien vive pour l'en faire dévier. Cicéron qui, dans ses traités de philosophie, ne trouvait aucun argument trop acéré pour condamner la doctrine épicurienne en ce qu'elle autorisait ses adeptes à priver la République de leurs services, se montrait là-dessus plein d'indulgence à l'égard d'Atticus : « Je connais, lui écrivait-il, la noblesse et l'élévation de votre âme, et j'ai toujours pensé qu'il n'y a entre vous et moi d'autre différence que la direction donnée par chacun de nous à notre vie : je ne sais quelle ambition m'a porté à rechercher les honneurs, tandis que d'autres motifs, qu'on ne saurait blâmer, vous ont fait préférer d'honorables loisirs. »

« Mihi perspecta est ingenuitas et magnitudo animi tui; neque ego inter me atque te quicquam interesse unquam duxi, præter voluntatem institutæ vitæ : quod me ambitio quædam ad honorum

(1) Corn. Nep., *Vit. Attic.*, 6.
(2) *Ad Attic.*, VIII, 2; X, 15; XIV, 10.

studium, te autem alia minime reprehendenda ratio ad honestum otium duxit [1]. »

De son côté, Brutus, malgré son ardent dévouement à la patrie, et dans un moment où il avait un motif tout particulier de lui faire des reproches, ne le traitait guère sur ce point avec plus de sévérité : « Je n'ignore pas, lui disait-il, quels sont vos sentiments politiques, et combien vous aimez à concevoir pour la République, contre toute espérance, des jours de bonheur. Je suis loin de vous blâmer, mon cher Atticus : votre âge, votre caractère, votre famille, tout vous fait aimer le repos, et j'ai pu en juger encore dans l'affaire de notre ami Flavius. »

« Nec ignoro quid sentias in republica, et quam desperatam quoque sanari putes posse. Nec mehercule te, Attice, reprehendo. Ætas enim, mores, liberi, segnem efficiunt; quod quidem etiam ex Flavio nostro perspexi [2] ».

Ce Flavius s'était adressé à Atticus, comme à l'ami particulier de Brutus et aussi comme au plus riche des chevaliers romains, pour le prier de mettre son nom en tête d'une liste de souscriptions ayant pour but de faciliter l'entretien de l'armée que Brutus venait de lever en Grèce. Or Atticus avait refusé carrément sa signature, répondant qu'il était tout prêt à venir en aide à Brutus personnellement en qualité d'ami, mais qu'il ne consentait pas à s'associer publiquement à un acte politique. Et son refus avait fait échouer la souscription [3]. Un pareil trait, à lui seul, suivi de si peu de colère, prouverait suffisamment et l'obstination que ce singulier républicain mettait à rester étranger à toute affaire concernant le pays, et l'étonnante complaisance avec laquelle ses amis acceptaient sa manière d'être.

(1) *Ad Attic.*, I, 17.
(2) *Epist. Brut.*, I, 17.
(3) Corn. Nep., *Vit. Attic.*, 8.



Certes il ne lui fut pas nécessaire de posséder un grand courage civique pour se conduire ainsi, et si, depuis Sylla jusqu'à Auguste, il réussit à survivre à toutes les proscriptions, ne faisant que toujours accroître son crédit et ses richesses là où tant d'autres au cœur généreux laissèrent leur fortune et leur vie, nous ne devons pas nous croire obligés pour cela de lui accorder une vive admiration. Mais nous ne pouvons nous empêcher néanmoins de nous demander de quelles grandes qualités il fut doué pour plaire à tout le monde indistinctement et pour conserver jusqu'au bout l'estime de tant de personnages distingués, voire même, malgré son manque d'action dans l'État, celle des plus ardents et des plus actifs dans leurs convictions politiques.

Joignant, dit Cornélius Népos, à une intelligence facile une physionomie et une voix de la plus grande douceur, il avait, dès sa première jeunesse, passé pour un prodige parmi ses compagnons d'étude[1]. Le soin qu'il avait donné ensuite, à Athènes, au perfectionnement de ces dons naturels, avait fait de lui un homme d'une instruction et d'une urbanité si peu communes, que Sylla, à son retour d'Asie, lors de son passage en Grèce, malgré la grande différence d'âge qui les séparait, rechercha constamment sa société, et, après l'avoir comblé d'éloges, lui fit remettre, en partant, tous les présents qu'il avait reçus lui-même des Athéniens[2]. Son savoir et son exquise politesse, auxquels les Grecs s'étaient montrés on ne peut plus sensibles, furent appréciés comme ils le méritaient par les Romains, dès qu'il se fut installé dans la maison Tamphilane[3]. Élégant

(1) *Vit. Attic.*, 1.

(2) Id., 4.

(3) « Tamphilana », tel était le nom de sa maison du mont Quirinal. Il ne possédait d'ailleurs aucune villa près de la ville ou de la mer. Il n'avait même en Italie que deux petits domaines dans le territoire d'Ardée et de Nomentum, préférant à des propriétés de pure fantaisie ses fructueux terrains d'Épire.

sans étalage de munificence, brillant sans somptuosité [1], il avait établi dans cette demeure un train qui, tout en offrant aux visiteurs le nécessaire, l'utile et l'agréable, ne ressemblait en rien à la prodigalité et ne pouvait les froisser par un orgueilleux excès de dépenses. Il n'accumulait point sur sa table [2] ces mets dispendieux, dont faisaient montre certains amphytrions de Rome; mais il avait soin d'y réunir ceux qui avaient le plus de plaisir et le plus d'intérêt à se trouver ensemble; et il les récréait, soit par la lecture de quelque ouvrage tout nouveau d'un écrivain en renom, soit par la variété d'une conversation où, sans abuser d'une érudition pédantesque, il ne profitait de la science qu'il avait acquise en toutes sortes de sujets que pour exciter les autres à faire valoir la leur.

Le charme de ses entretiens laissait à ceux qui l'avaient éprouvé un tel regret d'en être privés par une absence momentanée qu'ils désiraient aussitôt chercher une compensation dans un échange de lettres. Cicéron, dès qu'il était séparé de lui, ne pouvait s'empêcher de lui écrire à propos des moindres incidents de sa vie, et, plus tard, jusque dans sa vieillesse la plus avancée, nous savons qu'il reçut les mêmes témoignages de sympathie d'Auguste, qui ne se lassait pas de causer avec lui, et qui, chaque fois qu'il ne pouvait le voir, lui adressait presque quotidiennement quelques mots pour goûter le plaisir d'une réponse [3].

Ce qui augmentait l'attrait exercé par lui sur ses amis, c'était aussi la sûreté bien connue de son commerce. Jamais, en effet, malgré la diversité de ses relations, il ne sortit de ses entretiens et de ses lettres une indiscrétion

(1) « Elegans, non magnificus : splendidus, non sumptuosus. omni diligentia munditiem, non affluentiam affectabat. » Corn. Nep., *Vit. Attic.*, 13.

(2) Cicéron fait plus d'une allusion au peu de somptuosité de sa table (*Ad Attic.*, VI, 1 : XVI, 3); et Cornelius Népos, qui se flatte d'avoir été admis au secret des affaires domestiques d'Atticus, dit que, d'après le registre de ses dépenses, sa table ne lui coûtait régulièrement que trois mille as par mois (l'as valait alors 5 de nos centimes). *Vit. Attic.*, 13.

(3) Corn. Nep., *Vit. Attic.*, 20.

capable de nuire à quiconque lui avait fait une confidence. Jamais non plus, grâce à l'égalité de son caractère, il ne se brouilla par sa faute avec personne.

Il était, en outre, d'une extrême obligeance, allait au-devant des désirs de chacun, ne se soustrayait à aucun des services qu'il se croyait capable de rendre [1], se prêtant avec complaisance aux besoins des caractères différents; et ses bons offices avaient d'autant plus de valeur qu'on n'ignorait pas que, restant en dehors de toute ambition, dans une situation indépendante et riche, il ne réclamait jamais rien en retour de ce qu'il avait fait.

Ajoutez à cela que son inaction volontaire l'empêchait d'être considéré par n'importe qui comme un rival. Rien n'était plus contraire à sa nature que de porter ombrage à quelqu'un, et même en littérature, il semble, dans les quelques ouvrages que produisit sa plume, n'avoir pris à tâche que la gloire des autres. En prose, il écrivit des annales et des notices généalogiques, où son érudition ne laissait pas que de flatter les grandes familles de Rome; en poésie, il composa, pour une galerie de tableaux des personnages les plus distingués de la République, une collection de petites pièces, comptant chacune quatre ou cinq vers au plus, et dans lesquelles il rappelait leurs hauts faits et leurs magistratures. Il publia aussi un ouvrage en grec, et le sujet ne fut autre que le consulat de Cicéron [2].

Toutes ces considérations nous donnent d'Atticus un aspect bien différent de celui sous lequel l'envisageait Saint-Réal [3], quand il a porté sur lui un jugement plein de sévérité, dont se sont inspirés ensuite la plupart des cri-

(1) Malgré son peu de goût pour la prodigalité, il n'hésitait pas à puiser parfois dans sa bourse des sommes fort importantes pour venir en aide à ses amis. Ainsi, lorsque Brutus, abattu, se vit dans la nécessité de quitter l'Italie, il lui envoya cent mille sesterces à titre de don, et le même Brutus étant passé en Épire, il lui en fit encore, au même titre, remettre 300,000. Corn. Nep., *Vit. Attic.*, 8.

(2) Corn. Nep., *Vit. Attic.*, 18.

(3) *Césarion* ou *Entretiens divers*, 1684.

tiques. « Je suis fort entré, dit l'abbé Mongault, un des traducteurs des lettres de Cicéron, dans l'idée que M. de Saint-Réal s'est faite du caractère d'Atticus... Il était de ces hommes qui ne sont au monde que pour eux-mêmes, qui dans le commerce mettent du leur le moins qu'ils peuvent, et tirent des autres tout ce qu'ils en peuvent tirer. » On ne s'est évidemment laissé aller à le juger si rigoureusement qu'en appréciant avant toutes choses sa ligne de conduite politique. Ménager tout le monde, entretenir des relations dans tous les partis indistinctement, et se mettre par cette neutralité au-dessus de tous les événements, peut paraître, en effet, le propre d'un habile homme beaucoup plus que celui d'un honnête homme. Mais la condamnation de sa manière d'être à l'égard des affaires de l'État ne nous autorise nullement à affirmer qu'il n'y eut en lui aucun sentiment de véritable amitié. Pourquoi ne pas nous en rapporter là-dessus à ceux-là mêmes qui, ayant vécu dans son intimité, l'ont à coup sûr mieux connu que tous nos critiques modernes, auxquels peuvent apparaître assez nets les grands événements publics, mais aux yeux de qui restent naturellement cachés les mille petits incidents dont la succession compose la vie de tous les jours? Écoutons le touchant témoignage du grand homme qui, après avoir excusé son abstention politique, croyait sincèrement à son affection :

Vera quidem [illegible] diligentiae, religionis, neque me [illegible] erga me, quum a [illegible] primas defero. Vidi enim, [illegible] temporibus, et sollicitudines [illegible] gratulatio tua [illegible] te absente, [illegible] sermonis communicatio [illegible] maxime deest. Quid [illegible] esse non licet; [illegible] sustinebam, [illegible] ipsis domesticis [illegible] post discessum fratris.

te sermonesque nostros desidero. Postremo non labor meus, non requies ; non negotium, non otium ; non forenses res, non domesticæ, non publicæ, non privatæ carere diutius tuo suavissimo atque amantissimo consilio ac sermone possunt[1]. »

« Quant à cette gloire véritable qui vient de la probité, de l'attachement au devoir, de la délicatesse, je ne mets au-dessus de vous ni moi, ni personne ; de ceux qui m'aiment, après mon frère et ma propre famille, je vous mets en première ligne. J'ai vu, d'une manière à n'en pouvoir douter, dans les phases diverses de ma vie, et votre inquiétude et votre joie. Dans mes succès, votre bonheur a augmenté le mien ; et aux heures de danger, j'ai trouvé du charme en votre affection et vos encouragements. Maintenant même que vous êtes absent, je sens combien me manquent, non seulement vos conseils, que nul ne saurait me donner aussi bien que vous, mais encore l'intimité de votre conversation dont j'ai pris la douce habitude. Oui, qu'il s'agisse des affaires publiques qu'il ne m'est plus aujourd'hui permis de négliger ; ou de mes travaux du Forum, qui me servent maintenant à entretenir la considération dont j'ai besoin dans la situation qu'ils m'ont acquise ; ou de mes affaires domestiques, qui réclament encore plus vos avis depuis le départ de mon frère, partout vous me faites faute. En un mot, ni dans le travail, ni dans le repos, ni dans mes occupations, ni dans mes loisirs, ni dans les affaires du Forum, ni dans celles de ma maison, ni dans ma vie publique, ni dans ma vie privée, je ne puis plus longtemps me passer des bons conseils et des doux entretiens d'un ami tel que vous. »

Plus nous étudions les seize livres du recueil des *Lettres à Atticus*, et plus nous sommes convaincus que celui qui les écrivait ne se trompait pas en exprimant en termes chaleureux sa confiance et sa reconnaissance. Que de preuves d'amitié n'y trouvons-nous pas mentionnées ! Je ne veux pas revenir ici sur celles que nous fourniraient les passages ayant rapport aux événements de la vie politique de Cicéron[2]. En mettant Atticus au courant de tout ce qu'il

(1) *Ad Attic.*, I, 17.
(2) Voir *Appendice*, CXXXIX, CXL.

faisait, de tout ce qu'il disait, de tout ce qu'il pensait sur les affaires publiques, en lui ouvrant les moindres replis de son âme jusque dans ses faiblesses et ses hésitations les plus compromettantes, que de fois n'a-t-il pas profité de ses conseils, de ses bons avis ! Que de fois aussi Atticus n'a-t-il pas usé de ses nombreuses et diverses relations pour lui venir en aide dans les circonstances les plus délicates ou les plus pénibles ! Mais n'est-ce point dans le train régulier des choses quotidiennes, dans les occasions multiples de la vie ordinaire, que se manifeste le mieux l'action continue d'une réelle affection ? Et voyez, en examinant cette longue série de lettres [1], que de moyens Atticus s'ingéniait à trouver constamment pour témoigner efficacement la sienne.

[1] [illegible] la plus grande et la plus importante partie de la [illegible] pas sans [illegible] les dates. Le [illegible] l'année de son consulat [illegible] puisque Atticus [illegible] en [illegible], et les [illegible] se rapporte aux années [illegible] l'auteur. [illegible] mais de [illegible] l'époque de [illegible] lettres écrites pendant ce [illegible]

Cicéron a-t-il besoin d'un homme expérimenté pour affermer ses biens, Atticus met à sa disposition son habileté en cette matière. S'agit-il de quelques dettes criardes qui troublent son repos, Atticus cherche le mode le plus prompt de le débarrasser de ce souci, dût-il pour cela puiser parfois dans sa bourse personnelle. Est-il question de bâtir une villa, Atticus lui prête son architecte, choisit les statues grecques qui doivent en faire l'ornement, la munit d'une bibliothèque riche en livres des plus précieux, que classe avec soin son bibliothécaire Tyrannion. En même temps il est le confident de tous ses secrets de famille. Cicéron a-t-il à se plaindre de quelque violence de son frère, de quelque importunité de son neveu, de quelque faute de son fils, de quelque folie de son gendre débauché, c'est dans le sein d'Atticus qu'il épanche ses ennuis. Lors de ses deux divorces, c'est sur lui qu'il se repose de toutes les négociations financières, de toutes les démarches compliquées que nécessitent l'acrimonieuse animation de sa première femme et l'insistante persécution de la seconde. A la mort de sa fille, c'est de lui qu'il reçoit les premières et les plus douces consolations. « Si quelqu'un, lui écrit le malheureux père dans les premiers moments de son affreuse douleur, si quelqu'un pouvait me soulager, ce serait vous seul; et lorsque je serai en état de recevoir quelque consolation, vous serez le premier de qui j'en recevrai. »

« Quod si esset aliquod levamen, id esset in te uno; et, quum primum ab aliquo poterit esse, a te erit[1]. »

Il n'est pas enfin jusqu'au soin de sa gloire littéraire, le plus cher de ses biens, qu'il ne lui confie. C'est Atticus qui revise ses ouvrages, qui se charge ensuite de les lancer dans le monde, en les faisant lire par ses meilleurs lecteurs à la société d'élite qu'il réunit dans sa maison Tamphilane.

(1) *Ad Attic.*, XII, 16.

Ne nous expliquons-nous pas maintenant la tendresse de Cicéron à son égard ? Non moins sûr de la sagesse de ses conseils et de ses bons offices que charmé par son élégante politesse et par les agréments de sa conversation, il avait sans cesse les yeux tournés vers lui. Il avait besoin, comme il le disait, d'un homme qui l'aimât, capable de bons avis, avec qui il pût s'entretenir sans rien feindre, sans rien dissimuler, sans rien cacher.

« Hominem eum, qui me amet, qui sapiat, quicum ego colloquar, nihil fingam, nihil dissimulem, nihil obtegam[1] ; »

et dès qu'il était séparé de ce cher confident, il réclamait sa présence ; il lui semblait qu'une heure de sa conversation le soulagerait de ses soucis et de ses chagrins :

« Tu autem, qui... omnium meorum sermonum et consiliorum particeps esse soles, ubinam es ?... Multa enim me sollicitant anguntque, quæ mihi videor, aures nactus tuas, unius ambulationis sermone exhaurire posse[2]. »

Le préférant à tout le monde, il avait beau être entouré de visiteurs et même d'intimes, tels que Tiron, il se trouvait avec eux tous beaucoup plus seul que s'il n'avait eu que son unique société :

« Quamvis multi sint, magis tamen ero solus, quam si unus esses[3]. »

Il ne pouvait imaginer de bonheur parfait sans lui, et il le lui affirmait par serment :

« Ne vivam, mi Attice, si mihi non modo Tusculanum, ubi ceteroqui sum libenter, sed μακάρων νῆσοι tanti sunt, ut sine te sim totos dies[4]. »

(1) *Ad Attic.*, I, 18.
(2) Id. Voir *Appendice*, CXLI.
(3) *Ad Attic.*, XII, 51.
(4) *Ad Attic.*, XII, 3.



« Que je meure, mon cher Atticus, si ma maison de Tusculum, que j'aime beaucoup, si le séjour même des Iles Fortunées me plairait assez pour y vivre longtemps sans vous ! »

Par les marques d'amitié qu'il a pris plaisir à lui donner ainsi dans tout le cours de cette longue correspondance, Cicéron a décerné à Atticus, la plus belle, la plus enviable des récompenses. De même que cet ami, selon sa propre expression, s'était associé à ses peines comme à ses joies, il l'a associé à sa gloire et l'a fait vivre avec lui dans la postérité.

IV

Les deux derniers recueils sont loin d'avoir la même importance que les précédents. L'un porte le nom de Quintus (EPISTOLÆ AD QUINTUM FRATREM); l'autre, celui de M. Brutus (CICERONIS EPISTOLÆ AD M. BRUTUM ET M. BRUTI AD CICERONEM).

Quintus, nous le connaissons quelque peu. C'est ce frère de Cicéron, un peu plus jeune que lui, qui, après avoir reçu à Rome la même éducation, n'avait pas montré de brillantes dispositions pour l'éloquence, avait facilement renoncé à cet art en disant que « c'était bien assez d'un orateur pour une famille », et n'en avait pas moins, en profitant du crédit de son aîné, brigué avec succès les fonctions publiques. Édile, puis préteur, il obtint, à la fin de sa préture, le gouvernement de la province d'Asie, qu'il conserva près de quatre ans. Il subit ensuite, comme toute sa famille, les persécutions de Clodius, et le combattit énergiquement en exposant plus d'une fois sa vie dans cette lutte. La bravoure, en effet, ne lui manquait pas. Il en donna, un peu plus tard, de nouvelles preuves, lorsqu'il servit César en qualité de lieutenant dans l'expédition de Bretagne et dans

la guerre contre les Gaulois. L'auteur des *Commentaires* a même cité, comme un des plus beaux exploits de cette guerre, celui qu'il accomplit un jour, au milieu de populations révoltées, en tenant tête avec une seule légion, dans des retranchements élevés à la hâte, à des ennemis nombreux qui venaient de détruire une armée romaine. Quand il quitta la Gaule pour suivre son frère en Cilicie, il est probable que par son ardeur et son talent militaires il lui fut fort utile dans la guerre contre les Parthes. Enfin, il embrassa, comme lui, dans la guerre civile, le parti de Pompée; mais, après la bataille de Pharsale, il s'empressa de solliciter la clémence du vainqueur, donnant même, paraît-il, pour excuse de sa conduite hostile l'action exercée sur lui par son frère. Celui-ci, comme on le pense bien, lui sut fort mauvais gré de cette explication peu généreuse, et il y eut brouille entre eux à ce sujet. Ce fut la seule de toute leur vie. Elle fut d'ailleurs suivie d'une prompte et sincère réconciliation. Au milieu des troubles qu'entraîna le meurtre de César, ils restèrent unis dans les mêmes sentiments de fidélité au parti républicain : ils périrent presque en même temps dans les mêmes proscriptions.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire[1], Quintus était un homme instruit : il parlait le grec admirablement, avait le goût des livres rares, cultivait la poésie, la tragédie surtout, et ne dédaignait pas d'écrire en prose de petits ouvrages, tels que certains *mémoires* dont il est parlé dans une des lettres à Atticus[2], et le *De petitione consulatus*, qui nous a été conservé[3]. Mais sous cette apparence d'élégance et de

(1) Liv. IV, ch. III.
(2) *Ad Attic.*, II, 16.
(3) Ce traité *De la demande du consulat*, qui était, dans l'esprit de l'auteur, comme un manuel des candidats romains à la magistrature suprême, pourrait, si nous le jugions avec notre façon de sentir, notre éducation et nos usages, être qualifié durement de manuel de l'intrigant; car on y voit exposé tout l'appareil de précautions, de démarches, d'habiletés et presque de ruses, auxquelles il n'était pas inutile à Rome d'avoir recours pour arriver à une place qui n'aurait dû être sollicitée que par le mérite et l'honnêteté.

politesse, il y avait chez lui les emportements d'une nature fantasque et violente, la dureté d'un soldat peu civilisé. Le bonheur de sa vie privée en fut d'autant plus troublé que sa femme Pomponia, quoique sœur d'Atticus, n'avait pas elle-même un caractère facile[1]; et l'éclat de sa vie publique aussi s'en ressentit singulièrement : le pouvoir que lui donnait le gouvernement d'une province était trop absolu pour que la fougue de son tempérament ne l'entraînât pas à quelque excès; dans ses fonctions de juge il se montra barbare.

Cicéron n'ignorait ni les défauts de son frère ni les fautes que son caractère lui faisait parfois commettre; et malgré le soin qu'il a mis dans ses lettres à n'en parler qu'avec beaucoup de ménagements, nous voyons très bien les soucis qu'il en éprouvait. La première lettre du recueil surtout, qui fut adressée à Quintus pendant sa propréture en Asie, nous montre à ce sujet une grande sollicitude fraternelle. Les conseils, pleins de sagesse, de modération et d'humanité, qui y sont développés avec l'autorité que donnent le génie, l'expérience et l'honnêteté[2], font de ce morceau un véritable traité d'administration, qui eût été digne, on peut le dire, de rester continuellement sous les yeux de la plupart des gouverneurs romains, dont l'orgueil aimait à se jouer des provinces lointaines soumises à leur toute-puissance[3]. La seconde lettre, sans s'élever à la même hauteur, contient aussi quelques critiques de la conduite du propréteur : elle relève la violence de son langage et de sa correspondance en plusieurs circonstances, l'iniquité et la légèreté de quelques-uns de ses actes, faciles d'ailleurs à réparer, et sa facilité à laisser trop d'influence à son esclave Statius. Dans l'une comme dans l'autre, Cicéron insiste principalement auprès de lui sur l'intérêt qu'il y aurait

(1) Ce fut sans doute le caractère de Pomponia qui inspira à Quintus les deux épigrammes que nous avons citées tom. II, p. 579.

(2) Saint Bernard, pense-t-on, a pris cette lettre pour modèle dans le livre *de Consideratione*, adressé au pape Eugène III.

(3) Voir *Appendice*, CXLII, CXLIII.

pour sa gloire à se corriger tout à fait d'une irascibilité qui n'est pas moins incompatible avec la culture des lettres et la politesse des mœurs qu'avec les devoirs et la dignité du commandement.

« Quæ quum abhorrent a litteris, ab humanitate, tum vero contraria sunt imperio et dignitati[1]. »

Le reste du recueil n'a plus le même objet. Les deux lettres qui, avec les deux que je viens de citer, forment le premier livre, ont été écrites par Cicéron au moment de son exil, et si elles sont de celles qui ont fait encourir à l'ancien consul disgracié le reproche de faiblesse, elles témoignent du moins qu'il était moins touché de son propre malheur que de celui qui en résultait pour Quintus et pour toute sa famille. Les autres lettres, au nombre de vingt-cinq, composent le second et le troisième livre. Écrites deux ans et quatre ans plus tard, elles donnent, avec l'expression simple et naïve de l'affection que Cicéron portait à son frère, l'indication d'un grand nombre de nouvelles courantes, et par conséquent ne manquent pas d'intérêt pour l'histoire. Celles surtout qui ont été adressées en Gaule, alors que Quintus se trouvait auprès de César, sont fort instructives, non seulement sur la conduite que l'auteur cherchait à tenir en ce moment-là à l'égard du grand général, mais aussi sur les travaux littéraires des deux frères. Elles nous laissent le regret de ne pas posséder cette histoire des expéditions de César, que Quintus s'était proposé d'écrire, mais qu'il n'a pas achevée ou qui ne nous est pas parvenue: à en juger par les indications données par Cicéron[2], il avait dû s'attacher dans cet ouvrage à la

1 Et il est probable qu'il avait appuyé sur le même point dans plusieurs autres lettres précédentes, qui ont été perdues, puisque, lorsqu'il le félicite ici d'être devenu un peu plus patient et un peu plus doux dans la seconde année de son gouvernement, il attribue cette amélioration en partie à sa correspondance : « et consuetudo, et ratio, et (ut ego arbitror) meæ quoque litteræ te patientiorem lenioremque fecerunt. »

(2) « Te vero ὑπόθεσιν scribendi egregiam habere video. Quos tu situs,

peinture des lieux et des mœurs tout autant qu'au récit des faits, et nous y trouverions les plus précieux des documents sur la description géographique et morale de contrées dont la connaissance au temps ancien excite au plus haut point notre curiosité.

V

Quant au quatrième et dernier recueil, il ne nous fournit que quinze lettres de Cicéron à Brutus et dix de Brutus à Cicéron[1]. Ce n'est là évidemment qu'une très faible partie d'une collection qui était célèbre dans l'antiquité et dans laquelle Quintilien s'est plu à puiser des exemples : elle devait alors se composer de huit livres au moins, puisque le grammairien Nonius en cite le huitième. Peut-être contenait-elle les lettres écrites pendant le proconsulat de Cicéron et dont il est parlé plusieurs fois dans le recueil qui porte le nom d'Atticus[2] ; peut-être aussi y trouvait-on

quas naturas rerum et locorum, quos mores, quas gentes, quas pugnas, quem vero ipsum imperatorem habes ? » *Ad Quint.*, II, 16.

(1) L'authenticité de ces lettres a d'abord été contestée par Tunstall (*Epistola ad virum eruditum Conyers Middleton*, Cambridge, 1741 ; *Observations on the present collection of Epistles*, Lond. 1744), puis par Markland (Lond. 1745) et Huldrich (Zurich, 1797). Elle a été fortement défendue par Middleton (*Prefatory dissertation to the Epistles of M. T. Cicero to M. Brutus*, Lond. 1743) et par K. Fr. Hermann (*Vindiciæ latinitatis ep. Cic. ad Brut.* Gotting. 1844, in-4° ; *Vindiciarum Brutianarum epimetrum*, Gott. 1845, in-4°). On ne peut nier cependant qu'elles ne présentent quelques additions apocryphes et certains passages altérés. Mais, comme le recommande J. V. Le Clerc (tom. XXI, p. 455, édit. in-8°) aux critiques soupçonneux, qui ne voudraient pas croire la question décidée, il faut « nous ressouvenir que nous n'avons ici que le faible débris d'un immense naufrage, et que des erreurs de dates, des incohérences, des lacunes n'ont rien qui doivent nous étonner dans ces lambeaux échappés au ravage du temps et de l'ignorance. »

(2) *Ad Attic.*, V, 18, 20, *passim.*

les cinq lettres de recommandation, datées de l'an 707, que nous avons dans la collection *ad familiares*[1], et les lettres de consolation écrites vers la même époque par Brutus[2]. Cependant on croit généralement, d'après Nonius, qu'elle ne se composait que de lettres postérieures à la mort de César. Celles-ci devaient en former du moins la partie principale, et le recueil actuel n'en renferme pas d'autres.

On ne peut s'empêcher d'être étonné des relations amicales de deux hommes si différents de caractères. Tandis que l'un était affable, aimable, montrait dans le commerce de la vie une tolérance, une facilité naturelle, qui lui faisait tout comprendre, une mobilité d'impressions et une souplesse d'esprit qui lui faisaient abandonner parfois ses idées avec la même promptitude qu'il les avait conçues, l'autre, sombre, taciturne, examinait toutes choses sérieusement, et conduit par une logique qui ne livrait rien à la sensibilité, s'en tenait à ses premières décisions avec une inflexible âpreté, dont César s'était bien rendu compte en disant souvent de lui : « Il n'est pas indifférent que ce qu'il veut soit juste; car ce qu'il veut, il le veut fortement; — *Magni refert, hic quid velit : sed quidquid volt, valde volt*[3] ». Cette amitié, à peine commencée, avait failli se rompre dans un incident, qui d'ailleurs est tout à l'honneur de Cicéron. Brutus, malgré la rigidité de sa vertu et la droiture de son esprit, croyait, selon un préjugé du temps, ne commettre aucun mal en faisant valoir ses fonds, comme la plupart des patriciens et des chevaliers, par des prêts usuraires aux provinces et aux villes. Or Cicéron, qui avait donné à son frère des conseils si humains et si généreux sur le gouvernement des peuples vaincus, avait entendu s'y conformer lui-même dans l'exercice de son proconsulat. Quand il surprit un agent de Brutus dans une de ces affaires d'usure scandaleuses, non seulement il en marqua son

(1) *Ad Famil.*, XIII, 10-14.
(2) *Ad Attic.*, XII, 13.
(3) Id., XIV, 1.

étonnement, mais il refusa nettement d'user de son pouvoir pour la favoriser; et Atticus, dont la conscience était moins exigeante, eut beau lui écrire que « quand il ne rapporterait de sa province que la reconnaissance amicale de Brutus, ce serait beaucoup[1] », il répondit que son devoir était de préférer la justice à toute considération personnelle, et que, « tout en regrettant vivement de ne pouvoir plaire à Brutus, il regrettait bien plus encore de le trouver si différent de l'idée qu'il s'était formée de lui[2] ». Atticus, sans aucun doute, avec son habileté ordinaire, ne communiqua pas à Brutus cette réponse de Cicéron dans toute son amertume; il tenait à les voir unis, et les événements publics ne tardèrent pas à lui donner satisfaction. Ils se retrouvèrent, en effet, dans le camp de Pompée, rapprochés par les mêmes sentiments, ne s'y étant rendus l'un et l'autre que par devoir, sans illusion sur le succès final. César vainqueur ménagea Cicéron et combla Brutus de ses bontés; mais, sa dictature ne laissant à personne aucune action politique, tous les deux cherchèrent une honorable occupation dans la culture des lettres, et ce goût pour les mêmes études, non moins que leur amour pour la patrie et leur regret commun de la liberté perdue, contribua à les unir alors plus que jamais. Nous avons vu la grande place que Cicéron fait tenir à Brutus dans les magnifiques ouvrages qu'il composa coup sur coup à cette époque, et nous savons que Brutus lui dédia aussi, comme au plus digne, son traité *de la Vertu*[3].

(1) « ... quod tu ad me quibusdam litteris scripsisses, si nihil aliud de hac provincia, nisi illius benevolentiam, deportassem, mihi id satis esse. » *Ad Attic.*, VI, 1.

(2) « Accipiam equidem dolorem, mihi illum irasci, sed multo majorem, non esse eum talem, qualem putassem. » Id.

(3) Sénèque (*Consol. ad Helv. 9*) nous a conservé un passage de cet ouvrage. Brutus y raconte qu'il a vu, à Mitylène, M. Marcellus goûtant dans le silence de l'étude une félicité qu'il avait ignorée jusque-là. Il en conclut que l'exil n'empêche pas le bonheur. Le traité, dans son ensemble, avait pour but de prouver qu'on a en soi-même, lorsqu'on est sage, les moyens de vivre heureux. C'était là une des maximes stoïciennes auxquelles Brutus

Ce n'est pas ici le lieu de raconter comment Brutus, malgré les bienfaits de César, qui eût voulu se l'attacher, fut entraîné par sa logique implacable à se servir de l'assassinat comme d'un moyen légal et se laissa mettre à la tête de la conspiration qui devait délivrer Rome de la domination d'un maître. Ailleurs déjà[1] j'ai dit de quelle manière son attachement même à la légalité nuisit, le meurtre une fois commis, au succès définitif des conspirateurs. Il aurait voulu que la force du bon droit, par le seul pouvoir de l'éloquence, rétablit les affaires de la République, et bien que Cicéron eût immédiatement opiné pour des moyens plus énergiques, il lui communiqua un moment son illusion, lorsque, sur le point de partir en Grèce, il le vit à Vélie pour la dernière fois[2]. Mais il fallut bientôt se rendre à l'évidence et se lancer dans les horreurs et les incertitudes de la guerre civile. Brutus ne le fit qu'avec la réflexion et le calme qui ne l'abandonnaient jamais, et, à partir de ce moment, de graves désaccords s'élevèrent entre eux. Leur correspondance nous le fait savoir.

Cicéron qui, resté à Rome, y lutte contre la rébellion d'Antoine, les menaces des anciens soldats de César et la torpeur du Sénat, fait arme de tout bois, cherche un appui dans la naissante ambition d'Octave, dont il ne veut craindre encore aucun danger, et, dans une excitation constante, il objurgue Brutus de presser ses mouvements, d'agir le plus vigoureusement possible. Pour exciter son zèle, il ne lui dissimule pas qu'il l'a trouvé plus d'une fois moins ferme qu'il n'eût fallu, il lui rappelle les tristes résultats de ses premières résolutions, qui ont péché par la tiédeur :

« Voluntas mea, Brute, de summa republica semper eadem fuit quæ tua; ratio quibusdam in rebus (non enim omnibus) paullo for-

s'était efforcé de conformer sa vie : aussi Quintilien dit-il que le *de Virtute*, avait surtout ce mérite qu'on y sentait que l'auteur était convaincu de ce qu'il disait. (*Inst. Orat.*, X, 1).

(1) Plus haut, page 52.

(2) *Philipp.* X ; *Ad Fam.*, XII, 2.



tasse vehementior... Tu lenius...; sed quid melius fuerit, magno dolore sensimus, magno periculo sentimus [1]. »

« Sur l'ensemble de la politique, Brutus, mes vues ont toujours été les mêmes que les vôtres; mais quelquefois, je ne dis pas constamment, j'aurais voulu peut-être un peu plus de vigueur..... Vous avez préféré la douceur; mais quel eût été le meilleur parti? nous ne l'avons ensuite que trop vu, et nos périls ne nous l'apprennent que trop aujourd'hui. »

Il le blâme d'agir dans la lutte actuelle comme dans une guerre ordinaire et de montrer une clémence, qui lui paraît funeste, envers les plus coupables des révoltés, surtout envers Caïus, père de Marc-Antoine :

« Video te lenitate delectari, et eum putare fructum esse maximum : præclare quidem; sed aliis rebus, aliis temporibus, locus esse solet debetque clementiæ. Nunc quid agitur, Brute? templis deorum immortalium imminet hominum egentium et perditorum spes; nec quidquam aliud decernitur hoc bello, nisi utrum simus, necne. Cui parcimus, aut quid agimus? His ergo consulimus, quibus victoribus, vestigium nostrum nullum relinquetur [2]. »

« Je vois que le parti de la douceur a de l'attrait pour vous, et que vous le considérez comme le plus avantageux : ce sentiment est généreux; mais c'est ailleurs et en d'autres circonstances qu'on peut et qu'on doit user de la clémence. Aujourd'hui quelle est la question, Brutus? Une troupe de misérables et de scélérats menacent jusqu'aux temples des dieux; et dans cette guerre il ne s'agit de rien moins que de notre vie et de notre mort. Qui épargnons-nous? Que faisons-nous? Faut-il donc nous intéresser à des hommes, qui, s'ils étaient vainqueurs, anéantiraient jusqu'à la trace de notre existence? »

Mais Brutus n'accepte nullement un reproche à ce sujet, puisque les lois, selon lui, ne permettaient pas d'agir autrement qu'il l'a fait :

« Statuo nihil, nisi hoc, senatus aut populi romani judicium esse de iis civibus, qui pugnantes non interierint. At hoc ipsum, inquies,

(1) Epist. 25.
(2) Id. *ad fin.*

inique facis, qui hostilis animi in rempublicam homines, cives appelles. Imo justissime : quod enim nondum senatus censuit, nec populus romanus jussit, id arroganter non præjudico, neque revoco ad arbitrium meum [1]. »

« Mon avis est qu'il n'appartient qu'au Sénat ou au peuple romain de juger les citoyens qui ne sont pas morts en combattant. Mais j'ai tort, direz-vous, d'appeler citoyens ceux qui se conduisent en ennemis de l'État. Rien de plus juste au contraire ; tant qu'il n'y a ni décision du Sénat, ni ordre du peuple, je n'ai pas la présomption de juger d'avance, en ne m'en rapportant qu'à moi seul. »

Et à peine s'est-il justifié, qu'il ne se fait pas faute, à son tour, de blâmer Cicéron, jugeant fort imprudente sa facilité à faire accorder par le Sénat des honneurs exagérés à Octave :

« Multo quidem honestius judico, magisque quod concedere possit respublica, miserorum fortunam non insectari, quam infinite tribuere potentibus, quæ cupiditatem et arrogantiam incendere possint. Qua in re Cicero,... nimis credere videris spei tuæ ; statimque, ut quisque aliquid recte fecerit, omnia dare ac permittere : quasi non liceat traduci ad mala consilia corruptum largitionibus animum ... Quod si Antonius ab alio relictum regni instrumentum occasionem regnandi habuit, quonam animo fore putas, si quis, auctore, non tyranno interfecto, sed ipso senatu, putet se imperia quælibet concupiscere posse [2] ? »

« Il est plus noble, selon moi, et plus conforme aux principes de la République, de ne pas aggraver le sort des malheureux, que de prodiguer à des hommes déjà puissants tout ce qui peut encourager leur ambition et leurs prétentions. O Cicéron,... peut-être en cela vous abandonnez-vous trop à vos illusions : dès le premier service rendu, vous donnez, vous permettez tout, comme si cette prodigalité ne pouvait produire un effet funeste sur une âme et la porter au mal... Si Antoine a pu régner par les moyens de domination légués par un autre,

(1) *Epist.* 4.
(2) Id.

quels seront, je vous le demande, les sentiments de celui qui, en s'appuyant, non sur l'autorité du tyran mort, mais sur celle du Sénat même, croira pouvoir aspirer à tout? »

Cicéron lui explique alors sa conduite en résumant tout ce qui s'est fait depuis les ides de mars[1]; il lui dépeint les difficultés contre lesquelles il a dû lutter à Rome après leur entrevue de Vélie, l'obligation où il s'est trouvé d'opposer une armée puissante à l'armée d'Antoine, de recourir en conséquence aux légions spontanément offertes par Octave, de donner d'abord à celui-ci un titre qui l'autorisât légalement à servir la République, de reconnaître ensuite ses services par des récompenses qu'il avait méritées. Il affirme ne pas lui en avoir fait décerner d'autres que celles qui étaient absolument nécessaires; et il explique même à demi-mot que l'ovation qu'il lui a fait voter est moins un honneur en réalité qu'une précaution prise contre lui[2].

« Suspicor illud minus tibi probari, quod ab tuis familiaribus, optimis illis quidem viris, sed in republica rudibus, non probabatur, quod ut ovanti introire Cæsari liceret, decreverim. Ego autem (sed erro fortasse; nec tamen is sum, ut mea me maxime delectent) nihil mihi videor hoc bello sensisse prudentius. Cur autem ita sit, aperiendum non est, ne magis videar providus fuisse, quam gratus. Hoc ipsum, nimium[3]. »

« Ce que vous blâmez, je m'en doute, et ce que blâmaient vos amis, gens on ne peut plus honnêtes, mais sans expérience dans le gouvernement, c'est l'ovation que j'ai été d'avis de décerner à César entrant à Rome; et de mon côté (je me trompe peut-être, quoique je ne sois pas de ces hommes qui ne trouvent bon que ce qu'ils font), je crois, au contraire, que dans tout le cours de cette guerre, je n'ai pas émis de meilleur avis. Mais pourquoi je pense ainsi, je ne dois pas l'expliquer, de peur qu'on ne m'accuse d'avoir agi avec plus de politique que de reconnaissance. Déjà même j'en ai trop dit. »

(1) Voir *Appendice*, CXLIV.

(2) Selon l'usage, en effet, Octave devait perdre son commandement militaire après être entré dans la ville pour recevoir cet honneur.

(3) *Epistol.* 15.

Cependant Brutus, inébranlable dans son opinion, n'admet pas que Cicéron ait agi prudemment en flattant Octave. Aussi en quels termes amers sa mauvaise humeur ne va-t-elle pas s'exhaler, quand Atticus lui communiquera en partie la lettre que, par affection pour lui Brutus et pour Cassius, Cicéron vient d'écrire au puissant Octave afin de s'assurer que ses deux amis, qui se sont volontairement exilés, pourront rentrer à Rome et y retrouver tous leurs droits de citoyen.

« An tu Romæ habitare, id putas incolumem esse? Res, non locus oportet præstet istuc mihi. Neque incolumis fui Cæsare vivo, nisi postquam illud conscivi facinus : neque usquam exsul esse possum, dum servire, et pati contumelias, pejus odero malis omnibus aliis. Nonne hoc est in easdem tenebras recidisse, quum ab eo, qui tyranni nomen adscivit sibi (quum in græcis civitatibus liberi tyrannorum, oppressis illis, eodem supplicio afficiantur), petitur, ut vindices atque oppressores dominationis salvi sint? Hanc ego civitatem videre velim, aut putem ullam, quæ ne traditam quidem atque inculcatam libertatem recipere possit? Plusque timeat in puero nomen sublati regis, quam confidat sibi, quum illum ipsum, qui maximas opes habuerit, paucorum virtute sublatum videat? Me vero posthac ne commendaveris Cæsari tuo : ne te quidem ipsum, si me audies [1]. »

« Pensez-vous donc que, pour être vraiment citoyen, c'est assez d'habiter Rome? Quant à moi, c'est l'intégrité de mes droits qui m'importe et non le lieu que j'habite. Je ne me suis cru citoyen, sous la domination de César, que du jour où j'eus pris ma grande résolution ; et nulle part je ne me croirai exilé, tant que de tous les maux la servitude et la honte seront pour moi les plus odieux. Ne faut-il pas que nous soyons retombés en nos jours les plus sombres pour que ce nom de tyran qui, dans les cités grecques, appelle la mort sur les fils mêmes de ceux qui l'ont payé de leur vie, fait chez nous qu'on demande à l'homme qui s'en est emparé la grâce des défenseurs de la République et des vengeurs de la liberté ! Puis-je souhaiter de revoir, puis-je reconnaître pour ma patrie cette Rome qui, alors que la liberté lui est offerte, lui est reconquise, ne sait pas la recevoir ; qui, plutôt que d'avoir foi en elle-même, redoute dans un

(1) *Epistol.* 16. On lira le commencement à l'*Appendice*, CXXXV.



enfant le nom d'un tyran disparu, que, tout puissant qu'il était, elle a vu tomber sous le courage de quelques hommes seulement? N'implorez donc plus pour moi votre César, et, si vous m'en croyez, ne l'implorez plus pour vous-même. »

On retrouve dans cette lettre de Brutus, la seizième du recueil, l'emportement, l'arrogance, l'âpreté stoïcienne, qui lui étaient habituels et qui l'ont fait taxer souvent de dureté et d'impolitesse [1]. On s'étonne de l'y entendre faire la leçon sur un pareil ton à un homme beaucoup plus âgé et plus expérimenté que lui, fondant invariablement ses prétentions sur ce principe romanesque du stoïcisme, que le sage se suffit à lui-même, alors qu'il s'agit du gouvernement politique d'une nation, dans lequel il est nécessaire de tenir compte et des hommes et des temps et des faits. Malgré cela cependant on ne peut s'empêcher d'admirer dans cette véhémente invective la noblesse de pensées et de maximes dignes de l'ancienne Rome; et il faut que ce morceau, dans son ensemble, présente des beautés bien sensibles pour que les juges les plus éclairés de tous les temps en aient reconnu la grandeur et l'élévation. Plutarque en avait été frappé [2]; Fénelon en a fait l'éloge dans sa *Lettre sur les occupations de l'Académie française;* et Rollin, dans son *Traité des Études*, comme La Harpe, dans son *Cours de Littérature*, y ont vu un des monuments les plus appréciables de l'éloquence latine.

Quant au fond même du débat des deux amis, il est vrai que l'événement a confirmé les idées les plus pessimistes de Brutus sur le compte d'Octave. Mais cela même prouve-t-il que la conduite de Cicéron a été imprévoyante? N'a-t-il pas cédé à la nécessité en recourant à la puissance du jeune

(1) C'est l'idée que Cicéron nous donne du ton général de son correspondant, lorsqu'il dit à Atticus : « Vous me dites que Brutus vous parle de moi dans ses lettres, en termes très obligeants; son ton est tout autre lorsqu'il m'écrit, même pour me demander quelque chose; il est aigre, dur, mécontent. — Ad me autem, etiam quum rogat aliquid, contumaciter, arroganter, ἀκοινωνήτως solet scribere. » *Ad Attic.*, VI, 1.

(2) Il en donne l'analyse dans la *Vie de Brutus*, chap. 22.

général ? Ne cherchait-il pas, tout en se servant [illegible] de ses légions, à se mettre en garde contre lui ? Enfin ne pouvait-il point en ce moment avoir encore quelque bonne opinion de sa nature ? Et sa propre générosité lui permettait-elle de supposer tant de perversité, d'ingratitude et de lâcheté dans celui qui s'était montré si [illegible] [illegible] de [illegible] et si plein de respect filial envers lui-même[1] ?

Dans le recueil, malheureusement bien incomplet, de cette correspondance de Brutus, non moins que dans les trois autres, l'examen approfondi des lettres de Cicéron, où se [illegible], comme à livre ouvert, ses sentiments les plus intimes, ne cesse pas de nous montrer en lui, à côté de l'admirable écrivain, du savant philosophe et du puissant orateur, l'honnête homme et le bon citoyen.

[1] On a souvent comparé la mort de Brutus et celle de Cicéron : l'un, le [illegible] [illegible], qui, se tuant lui-même, s'écrie : « Ô vertu, tu n'es qu'un vain nom ! » et l'autre, qui, en acceptant le crime de ses meurtriers comme un [illegible] depuis longtemps [illegible], tend la tête à leur glaive sans avoir rien renié des principes de sa vie.



LIVRE SEPTIÈME

PROSATEURS CONTEMPORAINS DE CICÉRON



CHAPITRE PREMIER

Orateurs contemporains de Cicéron.

I. J. César. — II. C. Licinius Calvus et Cælius Rufus. — III. M. Calidius. Servius Sulpicius Rufus. M. Porcius Caton. M. Junius Brutus. — IV. M. Claudius Marcellus. Quintus Ælius Tubéron. Lucius Munatius Plancus. C. Asinius Pollion. M. Valérius Messala Corvinus. — V. Deux documents de l'histoire de l'éloquence à l'époque du triumvirat : édit de proscription des triumvirs ; discours d'Hortensia.

I

Pour nous le brillant éclat de l'éloquence de Cicéron a rejeté comme dans l'ombre celle de tous ses contemporains, et cet effet s'est produit d'une manière d'autant plus sensible que nous possédons une très grande partie de ses œuvres oratoires, tandis que nous n'avons rien ou presque rien des discours des autres. Il y eut pourtant, à côté de lui, pendant toute sa vie, des orateurs très renommés et dont la réputation n'était nullement imméritée. J'ai déjà parlé[1] d'Hortensius, que j'ai rattaché à la génération précédente, parce qu'il avait acquis toute la force de son talent au moment où parut Cicéron, et que son mérite, comme sa vogue, alla décroissant à mesure que s'éleva son glorieux émule. J'ai fait de même pour quelques autres, qui atteignirent l'apogée de leur célébrité quand celui-ci

(1) Liv. III, ch. III, 8.

n'était que dans la première partie de sa vie. Mais nombreux encore sont ceux qui, un peu plus âgés, ou tout à fait du même âge, ou plus jeunes que lui, ont assez bien pratiqué l'art de la parole pour s'être marqué une place honorable dans l'histoire de l'éloquence.

Le plus remarquable d'entre tous fut J. César[1]. Il n'avait que vingt-deux ans[2] quand, pour ses débuts dans la carrière oratoire, il accusa de concussion C. Dolabella, et ne prononça pas moins de trois discours[3] contre ce personnage[4], qui avait été honoré et du consulat et du triomphe. Dolabella, à la vérité, ne manqua pas, en cette circonstance, de faire rire le public aux dépens de l'accusateur, qui venait de se compromettre en Bithynie par de honteuses relations avec le roi Nicomède[5]; défendu d'ailleurs avec habileté par Hortensius et Cotta, il fut absous; et César résolut aussitôt de se retirer à Rhodes pendant quelques mois, tant pour échapper au ressentiment de l'homme puissant qu'il avait attaqué, que pour prendre quelque repos et consacrer ses loisirs à suivre les leçons d'Apollonius Molon, un des maitres d'éloquence les plus illustres

(1) Cf. H. Meyer, *Orat. roman. fragm.*, éd. Dübner, 1837, ch. LXIV.

(2) L'auteur du *Dialogue des Orateurs* dit 21 ans, mais à tort.

(3) Aul. Gel. *Noct. Att.*, IV, 16, à l'appui d'une explication grammaticale, tire un exemple de la troisième action « in Dolabellam actionis III. »

(4) Le pere de celui qui fut le gendre de Cicéron.

(5) Suétone cite les termes dont Dolabella se servait pour railler l'impudicite de César, appelé par lui « pellicem reginæ, spondam interiorem regiæ lecticæ. » Suet., *Cæs.*, 49. — Le souvenir de ce scandale ne se perdit pas, et plus tard, apres la défaite des Gaulois, les soldats, avec la liberté dont ils jouissaient, chantèrent derrière le char du triomphateur ces trois vers si connus :

« Gallias Cæsar subegit, Nicomedes Cæsarem.
Ecce Cæsar nunc triumphat, qui subegit Gallias :
Nicomedes non triumphat, qui subegit Cæsarem. »

« César a soumis les Gaules, Nicomède a soumis César. Et voyez maintenant, César triomphe, lui qui a soumis les Gaules; Nicomède ne triomphe pas, lui qui a soumis César. »

d'alors[1]. Mais, malgré le résultat négatif de sa poursuite, l'impression produite par son talent avait été vive, et Suétone affirme qu'après cette affaire il fut, sans contestation, rangé tout de suite parmi les premiers orateurs des tribunaux[2].

Aussi, à peine de retour à Rome, et dès l'année suivante, fut-il chargé par les Grecs de plaider leur cause contre Antoine devant le préteur M. Lucullus[3]. Il publia même ce plaidoyer comme les trois discours précédents; mais ils ne nous sont pas parvenus.

La première dignité qu'il dut aux suffrages du peuple fut celle de tribun militaire. Tandis qu'il en était revêtu, il aida le plus qu'il put ceux qui voulaient rétablir la puissance tribunitienne, qu'avait affaiblie Sylla. Il obtint aussi, en se servant de la proposition Plotia, le rappel de L. Cinna, son beau-frère, et de tous ceux qui, comme Cinna, s'étaient attachés à Lépidus dans les troubles civils et qui, après la mort de ce consul, s'étaient réfugiés auprès de Sertorius; il prononça à ce sujet un discours[4], où, selon sa propre expression, rappelée par Aulu-Gelle[5], « il était convaincu d'avoir déployé tout le zèle, tous les efforts, toute la diligence que réclamait sa parenté[6]. »

Pendant sa questure, il fit à la tribune aux harangues l'éloge de sa tante Julie, femme de Marius. Suétone nous a conservé un passage très curieux de cette oraison funèbre, par lequel on voit à quel point tirait orgueil de sa naissance celui-là même qui cherchait dans le peuple son principal appui :

(1) Suet., *Cæs.*, 4.

(2) « Post accusationem Dolabellæ haud dubie principibus patronis annumeratus est. » Id., 55.

(3) Ascon. ad Cicer. orat. *in toga candida*, p. 522, édit. Orelli.

(4) « Concio *pro rogatione Plotia*, » Suet., *Cæs.*, 5.

(5) *Noct. Att.*, XIII, 3.

(6) « Equidem mihi videor pro nostra necessitate non labore, non opera, non industria defuisse. »

« Amitæ meæ Juliæ maternum genus ab regibus ortum, paternum cum diis immortalibus conjunctum est. Nam ab Anco Marcio sunt Marcii reges, quo nomine fuit mater : a Venere Julii, cujus gentis familia est nostra. Est ergo in genere et sanctitas regum, qui plurimum inter homines pollent, et cærimonia deorum, quorum ipsi in potestate sunt reges [1]. »

« La race de ma tante Julie, du côté maternel, sort des rois ; du côté paternel, elle a les dieux immortels pour alliés. Car c'est d'Ancus Marcius que descendent les Marcius Rex, dont la mère de Julie portait le nom ; et c'est de Vénus que descendent les Jules, famille dont la nôtre fait partie. Il y a donc, dans notre race, et la sainteté des rois, qui ont la souveraine autorité parmi les hommes, et la majesté religieuse des dieux, dont le pouvoir s'étend sur les rois eux-mêmes. »

Il était déjà grand pontife [2] au moment où il tint le discours connu sous le nom de *Oratio pro Bithynis* ; du moins Aulu-Gelle invoque l'autorité attachée à cette fonction lorsque, parlant de la sainteté des devoirs que l'on a à remplir envers les clients, il cite l'exorde du discours pour les Bithyniens :

« Vel pro hospitio regis Nicomedis, vel pro horum necessitate, quorum res agitur, defugere hoc munus, M. Vinici, non potui. Nam neque hominum morte memoria deleri debet, quin a proximis retineatur : neque clientes sine summa infamia deseri possunt : quibus etiam a propinquis nostris opem ferre instituimus [3]. »

« L'hospitalité que j'ai reçue du roi Nicomède et l'amitié qui m'attache à ceux qui sont en cause ne m'ont pas permis, M. Vinicius, de me dérober au devoir de les défendre. Car, de même que la mémoire des morts ne peut sans impiété s'effacer dans le cœur de leurs parents, de même on ne pourrait, sans se couvrir d'infamie, abandonner ses clients, qui, les premiers après nos proches, ont droit à notre aide. »

1 Suet., *Cæs.*, 6.
2 César fut questeur en 67, édile en 65, grand pontife en 63, préteur en 62, consul en 59.
3 *Noct. Att.*, V, 13.



On pense que ce discours est le même que celui dont parle Suétone[1] et qui fut prononcé dans le Sénat pour défendre la cause de Nysa, fille de Nicomède. L'historien de César raconte que ce fut précisément à l'instant où il rappelait les obligations contractées par lui envers le roi de Bithynie qu'il fut interrompu par une apostrophe qui faisait allusion à sa conduite inavouable auprès de ce roi : « Passons sur tout cela, je vous prie, s'écria Cicéron, on n'ignore pas ce qu'il vous a donné et ce qu'il a reçu de vous. » Mais César n'était pas un homme facile à déconcerter. Il dut continuer son développement oratoire sans s'occuper de l'interruption, et peut-être même sut-il en tirer parti. Car il acceptait, en général, ou semblait accepter assez facilement les paroles malsonnantes qui lui étaient adressées à ce sujet, et un autre jour, comme, après un succès, il s'était promis un pouvoir exagéré contre ses ennemis, et qu'un sénateur s'était écrié, pour l'outrager, qu'une pareille chose serait difficile à une femme, il répliqua simplement sur le ton de la plaisanterie « que Sémiramis avait régné en Assyrie et qu'autrefois une grande partie de l'Asie avait été subjuguée par les Amazones ; — *in Assyria quoque regnasse Semiramim, magnamque Asiæ partem Amazonas tenuisse quondam*[2] ».

Il avait le titre de préteur désigné lorsque fut découverte la conjuration de Catilina. Avec ses projets ambitieux, il n'avait pas manqué d'entretenir des relations avec les chefs de la conspiration, et le jour où il s'agit, au Sénat, de délibérer sur leur condamnation, il fit jusqu'au dernier moment, pour les sauver, autant d'efforts d'éloquence qu'il lui était possible d'en tenter sans se compromettre lui-même absolument devant la haute assemblée. Contrairement à la volonté de Cicéron consul et à l'avis des préopinants qui réclamaient la peine capitale pour les coupables, il proposa pour eux, dans le but de gagner du

(1) Suet., *Cæs.*, 49.
(2) Id., *Cæs.*, 22.

temps, la prison perpétuelle avec la confiscation des biens; et, s'appuyant sur ce que ni le Sénat ni les consuls ne tenaient des lois le pouvoir de condamner un citoyen à mort, il prononça un long discours d'une habileté remarquable, qui produisit une telle impression que les résolutions les plus sévères semblèrent un moment devoir être abandonnées. Si l'on s'en rapportait à l'opinion du savant président de Brosses, il faudrait penser que Salluste nous a livré d'un bout à l'autre les termes mêmes de ce fameux discours de César. Nous posséderions ainsi une harangue complète de l'orateur, que nous ne saurions trop examiner. Mais, bien que cette composition ne nous paraisse pas inférieure à son talent, tant elle a été soignée par l'historien, il nous est impossible de croire qu'elle est de lui. D'abord, Salluste lui-même, en nous la présentant, ne nous la donne pas comme textuelle, et l'annonce, au contraire, par ces mots « *hujusce modi orationem* », ce qui ne veut pas dire « *eadem omnia verba.* » Et puis, comme l'a remarqué un très habile humaniste, Burnouf, le style sallustien ne laisse pas que d'y être sensible. Rien, à la vérité, ne nous empêche d'admettre que Salluste ait eu sous les yeux la harangue originale. Car Plutarque nous apprend que Cicéron avait fait venir ce jour-là des tachygraphes exercés pour consigner sur-le-champ par écrit les paroles des différents orateurs. Il faudrait seulement en conclure que, tout en travaillant sur une pièce authentique, l'auteur ne s'est pas fait scrupule d'en assortir la forme à sa manière. Nous n'avons donc là que la substance de l'œuvre véritable de César.

Nous connaissons encore moins celles de ses autres compositions oratoires qu'ont mentionnées les auteurs anciens, telles que les discours qu'il eut à tenir contre C. Memmius et L. Domitius[1], son plaidoyer en faveur du Samnite Décius[2],

(1) Scholiast. Ambros. ad Cicer. orat. *pro Sextio*, c. 18, 2 (p. 297, édit. Orelli); id., *in Vatin.*, 6, 3 (p. 317).
(2) *Dial. de Orat.*, 21.

l'éloge funèbre de sa femme Cornélie[1]. Les mentions qui en ont été faites ne nous en ont donné que les titres.

Une seule harangue nous a été conservée ; mais c'est une harangue militaire et elle ne se compose que de quelques lignes. Voyant, à l'approche de Juba, ses troupes effrayées par les bruits que répandaient certains alarmistes sur le nombre des ennemis, il les rassembla, et voici, rapporte Suétone, ce qu'il leur dit :

« Scitote paucissimis his diebus regem affuturum cum decem legionibus, equitum triginta, levis armaturæ centum millibus, elephantis trecentis. Proinde desinant quidam quærere ultra aut opinari, mihique, qui compertum habeo, credant : aut quidem vetustissima nave impositos, quocumque vento, in quascumque terras, jubebo avehi[2]. »

« Sachez que dans très peu de jours le roi sera devant vous avec dix légions, trente mille cavaliers, cent mille hommes de troupes légères et trois cents éléphants. Qu'on cesse donc immédiatement toute information, toute conjecture et qu'on s'en rapporte à moi qui suis renseigné ; sinon je ferai mettre les nouvellistes sur le plus vieux de nos vaisseaux, qui, livré à tous les vents, les portera n'importe où. »

Il est vrai que ses *Commentaires* font mention d'un assez grand nombre d'autres harangues prononcées par lui, soit au milieu de ses campagnes des Gaules, soit dans le cours de la guerre civile. Quelques-unes s'y trouvent même citées ; seulement elles ne le sont que sous forme de résumé et dans le style indirect. Nous n'y lisons donc pas complètement les paroles prononcées ; mais nous y saisissons du moins, avec le ton général de chaque discours, la suite régulière et la véritable substance de toutes les idées qui avaient été exprimées. Ce sont, pour ainsi dire, des procès-verbaux officiels. L'importance en est grande, de sorte qu'il me serait permis assurément d'en donner ici plusieurs exemples ; si je n'en expose qu'un[3], c'est que je

(1) Suet., *Cæs.*, 6.
(2) Suet., *Cæs.*, 66.
(3) On en trouvera deux autres dans l'*Appendice : De Bel. Gal*, l. 43;

le choisis ainsi : il marquera mieux le développement de la pensée.

Le discours dont il s'agit fut amené par les circonstances les plus graves. On était sur le point de rencontrer Arioviste ; les soldats se montraient effrayés de tout ce qu'ils avaient entendu dire par les Gaulois sur la force et la valeur des Germains, et la peur venait de gagner jusqu'aux chefs, qui, pour cacher ce sentiment, parlaient de la difficulté des chemins, du manque possible de vivres, et de la désobéissance probable des légionnaires, lorsque serait ordonnée la marche en avant. César réunit alors les centurions de tous grades :

Vehementer eos incusavit, primum quod, aut quam in partem aut quo consilio ducerentur, sibi quærendum aut cogitandum putarent. Ariovistum se consule cupidissime populi romani amicitiam appetisse : cur hunc tam temere quisquam ab officio discessurum judicaret ? Sibi quidem persuaderi, cognitis suis postulatis atque æquitate condicionum perspecta, eum neque suam neque populi romani gratiam repudiaturum. Quod si, furore atque amentia impulsus, bellum intulisset, quid tandem vererentur ? Aut cur de sua virtute aut de ipsius diligentia desperarent ? Factum ejus hostis periculum patrum nostrorum memoria, cum, Cimbris et Teutonis a C. Mario pulsis, non minorem laudem exercitus quam ipse imperator meritus videbatur ; factum etiam nuper in Italia, servili tumultu, quos tamen aliquid usus ac disciplina, quæ a nobis accepissent, sublevarent. Ex quo judicari posse quantum haberet in se boni constantia, propterea quod, quos aliquandiu inermos sine causa timuissent, hos postea armatos ac victores superassent. Denique hos esse eosdem, quibuscum sæpenumero Helvetii congressi, non solum in suis, sed etiam in illorum finibus, plerumque superarint, qui tamen pares esse nostro exercitui non potuerint. Si quos adversum prœlium et fuga Gallorum commoveret, hos, si quærerent, reperire posse, diuturnitate belli defatigatis Gallis, Ariovistum, cum multos menses castris se ac paludibus tenuisset, neque sui potestatem fecisset, desperantes jam de pugna et dispersos subito adortum, magis ratione et consilio quam virtute vicisse. Cui rationi contra homines barbaros atque

De Bel. Civ., III, 73. — Cf. *De Bel. Gal.*, I, 14 ; I, 35 ; I, 43 ; I, 45 ; VII, 52 ; *De Bel. Civ.*, I, 7 ; I, 33 ; I, 85 ; III, 90.



imperitos locus fuisset, hac ne ipsum quidem sperare nostros exercitus capi posse. Qui suum timorem in rei frumentariæ simulationem angustiasque itineris conferrent, facere arroganter, cum aut de officio imperatoris desperare aut præscribere viderentur. Hæc sibi esse curæ : frumentum Sequanos, Leucos, Lingones subministrare ; jamque esse in agris frumenta matura ; de itinere ipsos brevi tempore judicaturos. Quod non fore dicto audientes neque signa laturi dicantur, nihil se ea re commoveri : scire enim, quibuscumque exercitus dicto audiens non fuerit, aut, male re gesta, fortunam defuisse, aut, aliquo facinore comperto, avaritiam esse convictam ; suam innocentiam perpetua vita, felicitatem Helvetiorum bello esse perspectam. Itaque se, quod in longiorem diem collaturus fuisset, repræsentaturum, et proxima nocte de quarta vigilia castra moturum, ut quam primum intellegere posset utrum apud eos pudor atque officium an timor valeret. Quod si præterea nemo sequatur, tamen se cum sola decima legione iturum, de qua non dubitaret, sibique eam prætoriam cohortem futuram [1]. »

Il leur reprocha avec force, d'abord, « d'avoir voulu s'enquérir ou chercher dans leur esprit vers quel pays ou d'après quel plan on les faisait marcher. Sous son consulat, Arioviste avait ardemment recherché l'amitié du peuple romain : pourquoi donc croirait-on qu'il manquerait aussi imprudemment à son devoir ? Bien certainement, quand Arioviste connaîtra ses demandes et leur équité, il ne renoncera ni à sa bienveillance ni à celle des Romains. Mais si, poussé par la colère et la folie, il fait la guerre, qu'ont-ils à craindre ? Pourquoi désespérer de leur valeur et de sa propre vigilance ? On a vu ce que valent les menaces de cet ennemi, du temps de nos pères, lorsque, sous C. Marius, l'armée, chassant les Cimbres et les Teutons, s'acquit autant de gloire que le général : on l'a vu récemment, encore en Italie, dans le soulèvement des esclaves, bien qu'alors l'ennemi pût avoir le secours de l'expérience et de la discipline apprise chez nous. On peut juger par là de quel prix est la confiance, puisque ceux qu'on avait un instant redoutés sans motif, privés d'armes, on les avait ensuite battus, armés et victorieux. Enfin, c'est ce même peuple que les Helvètes ont combattu maintes fois, non seulement chez eux, mais encore sur son propre territoire, et dont ils ont le plus souvent triomphé, quoique eux-mêmes aient été cependant inférieurs aux troupes romaines. Ceux qu'effrayent la défaite et la déroute des

(1) *De Bel. Gal.* I, 40.

Gaulois n'ont qu'à en chercher les causes, ils verront que les Gaulois étaient fatigués par les lenteurs de la guerre ; qu'Arioviste, après s'être renfermé plusieurs mois dans son camp et ses marécages, sans rien faire qui pût montrer sa force, les a attaqués à l'improviste, lorsque ne comptant plus sur une bataille, ils étaient éparpillés, et qu'il les a vaincus par une ruse habilement conçue, plutôt que par son courage. De tels moyens pouvaient réussir avec des Barbares sans expérience ; mais sans aucun doute il n'espérait pas lui-même que les Romains s'y laisseraient prendre. Quant à ceux qui, pour dissimuler leur frayeur, prétextent des inquiétudes au sujet des vivres ou de la difficulté des chemins, ils sont bien osés de donner à croire que le général manquera à son devoir ou de vouloir le lui prescrire. Ce soin le regarde : les Séquanais, les Leuques, les Lingons fourniront le blé, qui déjà est mûr dans les campagnes ; quant aux chemins, ils en jugeront bientôt par eux-mêmes. On dit des soldats, qu'ils n'obéiront pas à ses ordres, qu'ils ne lèveront pas les enseignes, ces propos ne l'inquiètent nullement : il sait que le soldat ne se révolte que contre un général dont les fautes ont causé une défaite ou dont les actes coupables ont dévoilé la cupidité ; pour lui, sa vie entière témoigne de son intégrité, et la guerre d'Helvétie, de son heureuse fortune. Aussi va-t-il faire sans retard ce qu'il avait l'intention de différer de quelques jours, et, dès la nuit suivante, à la quatrième veille, il lèvera le camp, afin de savoir tout de suite si chez eux prévalent l'honneur et le devoir ou la peur. Si on ne le suit pas, il n'en partira pas moins avec la dixième légion toute seule, sur laquelle il peut compter ; elle sera sa cohorte prétorienne. »

On ne remarque là-dedans aucun emploi des grands moyens pathétiques. César, sans émotion apparente, expose avec énergie toutes les raisons qu'il peut faire valoir pour dissiper les craintes de ses troupes et relever leur moral. Il précise admirablement ses arguments, et ne cherche point dans les ressources de son éloquence autre chose que ce qu'il a intérêt à leur dire. Toutes les harangues des *Commentaires* ont ce même caractère de précision et de vigueur persuasive[1] : elles font partie intégrante

(1) Voir à l'*Appendice*, CLIX, la harangue adressée à ses soldats après

d'une œuvre dont l'intérêt, comme nous le verrons plus tard, ne tient pas seulement à la rapidité du récit et à l'élégance du style, mais aussi à l'inaltérable majesté du personnage qui est en scène.

Quelque importants qu'ils soient, ces résumés ne nous fournissent après tout qu'une idée approximative de la manière de parler de l'orateur : il y a toujours une grande différence entre le procès-verbal d'un discours et ce discours lui-même; le style indirect ne ressemble pas non plus à l'autre. Avec les quelques lignes que j'ai citées plus haut, c'est pourtant tout ce qui nous reste de l'éloquence de César, et la difficulté serait grande aujourd'hui de porter un jugement complet sur elle, si les écrivains anciens n'en avaient point parlé. Mais, comme rien de ce qui concerne un homme considérable ne reste indifférent à personne, les renseignements sur un point aussi intéressant ne nous font pas défaut. Pas n'est besoin, pour en avoir, d'en demander à son historien, qui affirme « qu'il égala ou surpassa, dans l'éloquence comme dans l'art militaire, la gloire des hommes les plus éminents[1]. » On en trouve chez beaucoup d'autres, qui ne peuvent être soupçonnés de partialité en sa faveur. Cicéron, par exemple, prend plaisir à louer ses qualités oratoires. « De tous les orateurs qui n'ont jamais fait autre chose, écrit-il à Cornélius Népos[2], en est-il un que vous lui préfériez? Qui l'emporte sur lui par la vivacité ou l'abondance des pensées, par la beauté ou l'élégante pureté de l'expression? » Et, dans le Brutus, il fait expliquer son propre sentiment par Atticus : « César est peut-être de tous les orateurs celui qui parle le latin avec le plus d'élégance : et ce n'est pas seulement aux bonnes habitudes de la maison paternelle qu'il doit cette qualité..., son admirable perfection tient à

l'échec de Dyrrachium. *De Bel. Civ* , III, 73. — Cf. Fabia, *De orationibus quæ sunt in Commentariis*, 1889.

(1) Suet., *Cæs.*, 55.

(2) Passage cité par Suétone. *Cæs.*, 52.

de fortes et longues études, à un travail on ne peut plus persévérant... On voit par lui que la base et le fondement de l'éloquence est une élocution correcte et vraiment latine... Prenant la raison pour guide, il corrige les défectuosités et la corruption de l'usage par l'observation constante des règles que lui dicte un goût sévère. Aussi, lorsqu'à ce choix d'expressions, nécessaire à tout Romain bien né, ne fût-il pas orateur, il ajoute les ornements de l'éloquence, ses pensées ressemblent à de beaux tableaux placés dans le jour qui leur convient. Avec ce mérite particulier qu'il joint à ceux des autres orateurs, je ne vois personne à qui il pourrait le céder. Son action oratoire est brillante, pleine de franchise et dans sa voix, dans son geste, dans toute sa personne, prend quelque chose de noble et de grand[1]. » Quintilien n'est pas moins net dans son appréciation : « Si César s'était entièrement adonné à l'éloquence, son nom parmi les Romains eût été le seul à opposer à celui de Cicéron. Il a tant d'énergie, tant de vivacité, tant de feu, qu'il semble avoir apporté dans ses discours la même ardeur que dans les combats; et tout cela est encore relevé en lui par une admirable élégance de langage, qualité spéciale dont il était on ne peut plus soigneux[2]. » Les rhéteurs et les grammairiens, répétant sur lui le même jugement, conseillent la lecture de ses discours à leurs élèves, et Marc-Aurèle, à cette lecture, s'écrie « qu'il y est retenu par des ongles crochus; — *sed me Cæsaris oratio uncis unguibus attinet*[3]. » Il est vrai que l'auteur du *Dialogue des Orateurs* émet une opinion contraire : « Pardonnons, dit-il[4], à César, tenu par de si vastes pensées et des occupations si variées, d'avoir fait en éloquence moins que ne demandait son divin génie... Qui lit aujourd'hui son plaidoyer pour le Samnite Décius... et les œuvres de tant d'autres orateurs également languissants et froids ? »

(1) Cic., *Brut.*, 72, 74, 75.
(2) *Inst. Orat.*, X, 1.
(3) Epist. M. Aurel. Cæs. ad Frontonem, I, 9, p. 21, édit. Rom.
(4) Ch. 21.

La critique est vive, mais elle perd d'autant plus d'autorité qu'elle est plus sévère, alors qu'elle se présente isolée devant l'unanimité des éloges si expressément formulés par Cicéron, Quintilien et les autres.

II

L'orgueilleux rival politique de César, Pompée le Grand, CN. POMPEIUS MAGNUS, ne l'égala point comme orateur. Il avait quelque richesse dans le style, un coup d'œil sûr et pénétrant, la voix pleine d'éclat et une grande noblesse dans le geste. Mais Cicéron, qui lui reconnait ces qualités, et qui, dans le *Brutus*, aurait fait de lui bien volontiers[1] un pompeux éloge, s'il l'avait pu, s'en abstient. « Cet homme né pour tout ce qui est grand, dit-il[2], aurait brillé davantage dans l'éloquence, si l'ambition ne l'avait porté vers la gloire plus éclatante des armes. » Nous ne devons donc pas le placer aux premiers rangs de ceux qui se distinguèrent par la parole[3].

C. LICINIUS CALVUS[4] fut de ceux-là. Un des représentants les plus remarquables de l'école des jeunes orateurs qui, en recherchant l'atticisme, trouvaient Cicéron trop abondant et lui reprochaient d'être resté trop asiatique, il n'est peut-être pas apprécié dans le *Brutus* à sa juste valeur. Cicéron, il est vrai, dit de lui qu'il ne lui a manqué que de vivre plus longtemps pour acquérir une haute réputation;

(1) Voir l'exorde du plaidoyer pour Balbus.

(2) *Brutus*, 68.

(3) On conserva pourtant assez longtemps de ses discours (*Dial. de Orat.* 37), et Valère Maxime, qui cite (VIII, 2, 8) un plaidoyer [illegible] par lui devant le [illegible] de L. [illegible] contre Helvius [illegible], rappelle (VIII, 15, 3) [illegible] devant [illegible] l'écrivain [illegible] le titre [illegible]

(4) [illegible]

mais il l'associe dans cet éloge à C. CURION[1], mort également de bonne heure et qui certes lui était de beaucoup inférieur. Le seul mérite de Curion, qui devait peu aux leçons des maîtres, consistait à débiter une multitude infinie de pensées, souvent fines, avec une grande facilité dans un style naturellement orné. Cicéron est bien obligé de reconnaître que Calvus, plus versé dans la connaissance des lettres, avait aussi un style plus fini, manié avec beaucoup de talent. Seulement, il croit devoir ajouter « que ce style, trop châtié, pour éviter l'enflure, perdait jusqu'au véritable embonpoint, et qu'affaibli par des scrupules excessifs, il ne portait plus sa lumière que dans l'esprit des auditeurs instruits et très attentifs, ne laissant, au contraire, qu'une impression fugitive sur le peuple et sur le barreau, pour qui cependant l'éloquence est faite[2]. » Nous remarquons toutefois que cette critique est immédiatement suivie d'une dissertation sur l'école romaine, dont j'ai parlé, qui se piquait d'atticisme, sans vouloir donner à ce mot le sens que lui attribuait Cicéron, et nous en concluons qu'il fallait que l'importance de Calvus ne fît aucun doute pour que ce fût à propos de lui qu'on mît en cause l'école tout entière.

Licinius Calvus sortait d'une famille plébéienne, mais illustre, et dans laquelle on comptait des tribuns et des consuls. Fils de l'orateur Licinius Macer, il avait perdu son père, à l'âge de seize ans, et le souvenir ineffaçable de cet événement tragique[3] n'avait pas peu contribué sans doute à donner à son âme et à son esprit l'ardente ténacité et l'amertume qui le caractérisaient. Un penchant prononcé pour la poésie l'entraîna tout de suite dans la société lettrée qui se réunissait autour de Catulle; sans partager tous

(1) *Brut* 81. Ce C. Curion était le troisième orateur de la même famille, fils et petit-fils de ceux dont il est parlé au tome II, page 426; ce qui a fait dire à Pline l'ancien (*Hist. nat.* VII, 41) : « Una familia Curionum, in qua tres continua serie oratores exstiterunt. »

(2) *Brut.*, 82.

(3) Voir tome II, page 430.

les goûts du poète, il fut bientôt un de ses intimes amis, et devint, auprès de lui, le chef de l'opposition qu'un groupe de jeunes écrivains menait à coups d'épigrammes acerbes contre César et ses créatures. Lui-même en écrivit qui eurent du retentissement. Mais, malgré le succès qu'ils purent avoir, ses vers ne valaient pas ses discours, et ce fut également contre les plus hardis et les plus pervers des partisans de César qu'il exerça tout d'abord son éloquence de combat.

Il avait vingt-sept ans, quand il accusa Vatinius, celui-là même que Cicéron avait si bien flétri, deux années auparavant, et qu'en ce moment il allait défendre par complaisance envers César. « Je vais plaider pour Vatinius, c'est chose facile », écrivait à son frère le grand orateur, aussi sûr de lui dans les mauvaises causes que dans les bonnes. Mais il se trompait doublement : d'abord, il n'est jamais aisé de faire l'apologie d'un homme qu'on a soi-même tout récemment accablé d'injures : et puis, dès son premier essai, Calvus ne se montra pas un adversaire ordinaire. L'auteur du *Dialogue des Orateurs* dit, en deux endroits différents[1], que, de son temps, on lisait encore avec admiration cette accusation, et Quintilien nous en a conservé quelques lignes qui peuvent nous en faire entrevoir le caractère :

« Non ergo magis pecuniarum repetundarum, quam majestatis; neque majestatis magis, quam Plautiæ legis; neque Plautiæ legis magis, quam ambitus; neque ambitus magis, quam omnium legum judicia perierunt[2]. »

« Ce n'est pas seulement la loi sur les concussions qui a péri, c'est celle de lèse-majesté; et non seulement celle de lèse-majesté, mais la loi Plautia; et non seulement la loi Plautia, mais celles contre les brigues; et non seulement celles contre les brigues, mais toutes les lois ensemble et les sanctions d'elles toutes. »

(1) Ch. 21 et 34.
(2) *Inst. Orat.*, IX, 3.

Quintilien, dans un autre passage, a cité aussi, comme exemple de la figure de rhétorique appelée *permission*, ces mots adressés à l'accusé :

« Perfrica frontem, et dic te digniorem, qui prætor fieres, quam Catonem [1]. »

« Payez d'effronterie, et osez donc dire que vous étiez plus digne de la préture que Caton. »

Nous trouvons enfin dans le même auteur, une troisième citation qui nous montre que, dans sa péroraison, l'orateur faisait craindre aux juges le scandale public de leur partialité, s'ils prononçaient l'acquittement de Vatinius :

« Factum ambitum scitis omnes, et hoc vos scire omnes sciunt [2]. »

« Il y a eu brigue, vous le savez tous, et tout le monde sait aussi que vous le savez. »

La véhémence de ce discours avait produit, à ce que raconte Sénèque le rhéteur [3] une telle impression que Vatinius hors de lui se leva de son siège et s'écria ; « Je vous le demande, juges, parce que cet homme est éloquent, faut-il que je sois condamné ? » Il fut absous cependant. César et Pompée, dans un commun accord, l'avaient voulu. Mais la réputation de Calvus n'en fut pas moins bien établie, et à partir de cette affaire il plaida souvent.

Il avait contre lui un défaut physique, très désavantageux pour ceux qui ont à paraître devant un public nombreux : sa petitesse était presque ridicule [4]. Mais son ardeur

(1) *Inst. Orat.*, IX, 2.
(2) *Inst. Orat.*, VI, 1.
(3) *Controv.*, III, 19.
(4) Son ami Catulle oppose (Carm. LIII) le grand talent de l'orateur et la petitesse de sa taille : « J'ai bien ri, dernièrement, dans l'assemblée où mon ami Calvus dévoilait merveilleusement les crimes de Vatinius, d'entendre je ne sais quel auditeur s'écrier, avec admiration et en levant les mains au ciel : « Grands dieux ! l'éloquent petit bout d'homme ! — Dii magni, salaputium disertum ! »

belliqueuse lui fournissait, pour ainsi dire, les moyens de rehausser sa taille. Il franchissait parfois son banc pour aller jusqu'à celui de ses adversaires. Un jour même, comme il défendait C. Caton contre Asinius Pollion, il demanda qu'on le placât sur un socle, en plein Forum, et mis ainsi en vue de toute la foule, il jura que, si Caton s'était rendu coupable d'un tort envers Pollion qui l'accusait, il aurait lui-même accusé Caton [1].

Nous savons que, dans les affaires qu'il eut à plaider, il se rencontra plus d'une fois avec Cicéron. Il partagea, par exemple, avec lui, Hortensius et M. Crassus, la défense de Sextius [2]. Il défendit aussi un certain Messius, qui est probablement celui qui, en qualité de tribun du peuple, avait autrefois demandé le rappel de Cicéron exilé [3] et dont celui-ci parle dans une lettre à Atticus [4] comme d'un accusé pour lequel il se prépare à plaider. Les deux orateurs, au contraire, se trouvèrent, comme dans l'affaire de Vatinius, en présence l'un de l'autre dans celle de Drusus, partisan de Pompée, poursuivi pour prévarication, et que défendait Cicéron, tandis que Calvus s'était fait le soutien de l'accusation [5]. Tous deux d'ailleurs semblent avoir éprouvé peu de sympathie l'un pour l'autre : leurs caractères, leurs opinions, leurs talents étaient on ne peut plus dissemblables.

Il est même permis de supposer que, si Calvus avait joui d'une longue vie, sa réputation, grandissant toujours, aurait fini par établir entre Cicéron et lui un contraste plus saisissant encore. Mais la mort le frappa à l'âge de trente-cinq ans. Non pas qu'il eût hâté, comme son ami Catulle, la fin de ses jours en se livrant avec excès aux plaisirs des sens; il combattait, au contraire, en lui avec une éton-

(1) Sen., *Controv.*, IV, 19.

(2) Schol. Ambros. *Ad Cic. orat. pro Sextio*, in argum., p. 292, édit. Orelli.

(3) *Orat. post red. in sen.*, 8.

(4) *Ad Attic.*, IV, 15.

(5) Il est parlé de cette accusation dans le *Dialogue des Orateurs*, ch. 21.

nante opiniâtreté tout désir de volupté, et il s'imposait pour cela de véritables tourments, s'il faut en croire Pline l'Ancien [1], de qui nous tenons qu'il s'attachait aux reins des lames de plomb, afin de conserver intacte sa volonté. Seulement ce que sa raison avait de force, il l'appliquait à l'étude, et son acharnement au travail, autant que la faiblesse de sa constitution, fut cause de cette fin prématurée.

En mourant si tôt, il laissa, avec une assez grande quantité de vers, vingt livres de discours, qu'il avait revus avec soin et que les rhéteurs proposèrent lontemps comme modèles aux jeunes gens des générations suivantes. De ces œuvres oratoires il ne nous reste pas beaucoup plus que les quelques lignes qui ont été rappelées ci-dessus; mais nous voyons l'estime dans laquelle on les tint chez les anciens par les témoignages de Quintilien et du savant précepteur de Marc-Aurèle. Fronton, en effet, en comparant entre eux les plus grands orateurs du Forum, a marqué le signe distinctif de son éloquence : « Caton, a-t-il dit, rudoie ses adversaires, Cicéron s'exalte dans son triomphe, Gracchus s'agite, Calvus lutte ». Et voici comment s'est exprimé Quintilien dans son rapide résumé des gloires littéraires de Rome : « J'ai trouvé des gens qui préféraient Calvus à tous les orateurs. J'en ai trouvé qui, sur la foi de Cicéron, croyaient que, par son excès de sévérité envers lui-même, il avait perdu de ses forces. Mais son style est noble, grave, très réservé, et fréquemment aussi véhément. Il a imité les Attiques. La mort, en le frappant trop tôt, lui a fait ce tort, qu'il eût pu ajouter à son talent, auquel, à vrai dire, il n'y avait rien à retrancher [2] ».

Non loin de Calvus on peut placer CÆLIUS RUFUS [3], qui, lui aussi, mourut fort jeune, sans avoir les mêmes habitudes de conduite et de travail. C'était, comme je l'ai déjà

(1) *Hist. nat.*, XXXIV, 50.
(2) *Inst. Orat.*, X, 1.
(3) Cf. H. Meyer, *Or. rom. fragm.*, ch. LXXX.

dépeint dans le chapitre consacré à la correspondance de Cicéron, un de ces dissipateurs de patrimoines et amateurs d'aventures galantes, qui tenaient à honneur de donner le ton pour l'élégance des manières à la jeunesse romaine. Il ne craignait pas de paraître en héros au milieu des fêtes brillantes que la fameuse Clodia donnait à ses amants dans ses jardins des bords du Tibre, ni même de l'accompagner aux bains de Baïes où il se livrait publiquement avec elle à tous les plaisirs de ce séjour aussi renommé pour ses mauvaises mœurs que pour sa beauté. Cependant, malgré tout ce dévergondage, Cælius possédait des qualités sérieuses. Lors de son arrivée à Rome, il avait suivi, durant trois années entières, très assidûment les leçons de Cicéron, qui s'était pris d'affection pour lui, et de ces leçons, qui avaient certainement contribué à développer largement ses dispositions naturelles, était résulté chez lui un talent de parole qui fut fort apprécié dès les premières affaires qu'il eut à traiter.

Il se rendait redoutable surtout par l'incision de sa parole et la facile âcreté de sa raillerie. Pour peu que son adversaire présentât quelque ridicule, il le saisissait, et rien de plus expressif alors, rien de plus mordant que les développements auxquels se livrait sa malicieuse imagination. Personne n'avait compris mieux que lui que les choses vraies au fond gagnent encore à être présentées sous une image vive et frappante, qui nous y fasse, pour ainsi dire, assister. Aussi Quintilien, quand il rappelle ce précepte, choisit-il, pour le démontrer, un des récits ironiques qui faisaient la force et l'agrément de l'éloquence de Cælius. Ce récit, donné comme exemple, est d'ailleurs le seul fragment important qui nous ait été conservé de ses discours.

Nous y voyons en scène l'ancien collègue de Cicéron dans le consulat, C. Antoine, qui n'était, on s'en est aperçu [1], qu'un triste personnage. Avant de quitter sa province de Macédoine, qu'il n'avait pas moins rançonnée que les plus

(1) Voir plus haut, dans la bibliographie de Cicéron, p. 151.

cupides des gouverneurs, il s'était flatté d'obtenir les honneurs du triomphe par une expédition facile contre quelques petits peuples voisins; mais son amour des plaisirs, qui le privait de prudence et le rendait impropre aux travaux de la guerre, l'avait fait échouer misérablement dans cette entreprise. A son retour à Rome, il fut attaqué par Cælius, qui ne manqua pas de représenter le général débauché, surpris par l'ennemi d'une manière aussi honteuse que ridicule.

« Namque ipsum offendunt temulento sopore profligatum, totis præcordiis stertentem, ructuosos spiritus geminare, præclarasque contubernales ab omnibus spondis transversas incubare, et reliquas circumjacere passim : quæ tamen exanimatæ terrore, hostium adventu percepto, excitare Antonium conabantur, nomen inclamabant, frustra cervicibus tollebant, blandius alia ad aurem invocabat, vehementius etiam nonnulla feriebat, quarum quum omnium vocem tactumque noscitaret, proximæ cujusque collum amplexu petebat; neque dormire excitatus, neque vigilare ebrius poterat; sed semisomno sopore inter manus centurionum concubinarumque jactabatur[1]. »

« On le trouve plongé dans un sommeil d'ivrogne, faisant entendre d'immenses ronflements qu'à chaque instant entrecoupent les hoquets. Autour de lui sont les compagnes choisies de ses orgies, étendues sur tous les lits, ou couchées çà et là par terre. Quand elles apprennent que l'ennemi arrive, à moitié mortes de peur, elles essayent de réveiller Antoine; elles crient son nom, elles le soulèvent par les épaules; vains efforts! Les unes lui murmurent de douces prières à l'oreille, d'autres le traitent plus durement et vont jusqu'à le frapper; mais lui qui reconnaît les voix et le contact de toutes ces femmes, leur tend les bras et veut saisir par le cou celles qui sont les plus proches. Cependant il ne peut dormir, tant on cherche à l'éveiller, ni s'éveiller, tant il est ivre. Il est emporté, dans ce demi-sommeil, sur les bras de ses centurions et de ses courtisanes. »

Le talent de Cælius, tel qu'il nous apparaît dans ce morceau, montre assez combien on devait craindre ses atta-

(1) *Inst. Orat.*, IV, 2.

ques. Son caractère d'ailleurs le portait, semble-t-il, à la vivacité des reparties, et rien ne lui donnait plus de force que l'animation d'un adversaire. Lui-même le sentait si bien qu'il ne pouvait, dit Sénèque [1], supporter quelqu'un qui fût toujours de son avis. Un jour, il soupait avec un de ses clients, homme d'une rare placidité, qui, comprenant que, dans ce tête-à-tête, il lui serait difficile de prévenir toute altercation, crut que le mieux serait de dire toujours comme son interlocuteur. Mais Cælius, impatienté d'une si monotone approbation, s'en fâcha : « Niez-moi donc quelque chose, s'écria-t-il, afin que nous soyons deux ! — *Dic aliquid contra, ut duo simus !* » On comprend qu'une humeur si belliqueuse ne dut pas être un mince avantage pour lui à une époque de troubles civils où la véhémence et l'audace des paroles dans les discussions publiques prenaient bien plus d'importance qu'en des temps réguliers. Elle dut aussi l'aider singulièrement à supporter l'attaque de ses ennemis de quelque part qu'elle vint.

Aucune agression contre lui ne fut plus vive que celle de la femme avec laquelle il s'était le plus compromis. Non seulement il lui avait fait l'affront de l'abandonner, mais, se laissant aller à sa verve sarcastique, par une cruelle allusion au prix dont on payait les plus viles courtisanes, il l'avait appelée en plein Forum « *quadrantaria* », c'est-à-dire la femme au quart d'as, et cet outrageant surnom lui était resté. La belle et orgueilleuse Clodia ne voulut point laisser une pareille injure impunie. Elle trama contre lui tout un complot qui aboutit à une accusation capitale. Je n'ai plus à revenir ici sur ce procès retentissant ; j'en ai rendu compte dans l'examen des discours de Cicéron ; car ce fut celui-ci qui soutint la cause de son ancien élève. Mais il eût été impossible à Cælius de rester muet dans une discussion qui intéressait sa personne à un si haut point : il tint à se défendre lui-même, et il le fit avec succès. Nous n'avons de son plaidoyer que quelques mots isolés et par

(1) Sen., *De Ira*, III, 8.

conséquent sans importance. Cependant Quintilien nous fait entendre qu'il sut prendre le genre d'éloquence et toutes les précautions oratoires qui convenaient le mieux à la circonstance[1]. Nous trouvons aussi dans un passage de Suétone, concernant le rhéteur Plotius, la preuve qu'il ne se départit pas ce jour-là de ses habitudes ironiques : « Cælius, dans le plaidoyer qu'il présenta pour lui-même en repoussant une accusation de violence[2], désignait Plotius comme ayant dicté cette action à Atracinus, son accusateur, et sans prononcer son nom, il l'appelait rhéteur de pain d'orge, *hordearius rhetor*, pour se moquer de sa boursouflure, de sa légèreté et de son peu de valeur[3] ».

Du discours intitulé *de Aquis* et qu'il tint pendant qu'il était édile curule, nous ne connaissons que le titre. Mais le sujet se prêtait si bien à la peinture plaisante des mœurs de ceux qui dirigeaient les travaux et la distribution des eaux, que nous pourrions affirmer de nous-mêmes que sa véhémente critique s'y donna pleine carrière. Du reste nous n'en sommes pas réduits à une simple supposition : Frontin, qui publia un ouvrage sur les aqueducs de Rome au temps de Néron, nous assure qu'à propos des irrégularités qui peuvent être commises dans le service des eaux « il ne serait possible de dire ni rien de plus ni rien de mieux que ce qu'a dit Cælius dans cette composition oratoire[4] ».

(1) *Inst. Orat.*, XI, 1. Quintilien, en louant la manière adoptée par Cælius, cite une partie de phrase qui appartenait sans doute à la péroraison du discours : « De peur qu'aucun de vous ni aucun de ceux qui sont ici pour m'accuser, ne trouve qu'il y ait eu quelque chose d'offensant dans l'air de mon visage, ou de violent dans mes paroles, ou, ce qui serait encore trop, de peu mesuré dans mes gestes... — Ne cui vestrum, atque etiam omnium, qui ad rem agendam adsunt, meus aut vultus molestior, aut vox immoderatior aliqua, aut denique, quod nimium est, jactantior gestus fuisse videatur. »

(2) *Oratio pro se de vi.*

(3) Suet., *De Claris Rhet.*, 2.

(4) *De Aquæduct.*, C. 76, p. 127, éd. Adler : « Ac de vitiis ejusmodi nec plura nec meliora dici possunt quam a Cælio Rufo dicta sunt in ea concione, cui titulus est *De Aquis*. »

Quant au fragment que nous trouvons dans le VI[e] livre de l'*Institution oratoire*, on ignore le titre du discours auquel il appartenait. Il rentre toujours dans le même ordre d'idées. C'est en parlant de la finesse et du talent oratoire tout particulier qui sont nécessaires au récit dans lequel il s'agit de railler un adversaire, que Quintilien cite comme modèle la manière dont Cælius peint l'émulation qui existait entre D. Lælius et son collègue pour se rendre à leurs gouvernements respectifs. « Ces récits, dit-il, réclament une exposition élégante et gracieuse, et surtout un excellent ton de plaisanterie dans ce que l'orateur y ajoute... Or, Cælius, après avoir exposé le tout avec beaucoup de grâce, termine ainsi :

« Hic subsecutus, quomodo transierit, utrum rate an piscatorio navigio, nemo sciebat : Siculi quidem, ut sunt lascivi et dicaces, aiebant in delphino sedisse, et sic tanquam Ariona transvectum [1]. »

« Arrivé là, comment passa-t-il? Sur un vaisseau ou sur une barque de pêcheur? Personne n'en savait rien; mais les Siciliens, qui sont badins et railleurs, disaient qu'un dauphin l'avait pris sur son dos et transporté ainsi comme un nouvel Arion. »

Quintilien d'ailleurs, si peu fait pour comprendre la nature de Cælius dans tous ses emportements, semble avoir trouvé beaucoup d'attraits à la lecture de ses œuvres. Il ne cesse de le mettre au rang des premiers orateurs et le loue pour les grâces de son esprit comme pour le mordant de son éloquence. Quand il conseille de ne pas s'en tenir à la seule imitation de Cicéron, parce que nos forces ne nous permettent pas de reproduire un seul modèle en son entier, il recommande d'emprunter à plusieurs ce qu'ils ont de bon, la force de César, l'âpreté de Cælius, l'exactitude de Pol-

(1) *Inst. Orat.*, VI, 3, 39.

lion, le goût de Calvus[1]. Et quand il fait la revue rapide de ceux qui se sont distingués dans l'art de parler, voici comment il s'exprime sur son compte, en laissant tomber un regret sur sa vie d'aventures et sur sa fin malheureuse : « Cælius a beaucoup de naturel et un ton excellent, surtout dans l'accusation. Il méritait d'avoir une meilleure conduite et une plus longue vie[2]. »

Les désordres de sa vie, sa grande facilité à changer d'opinion et de parti selon ses intérêts et ses caprices, son manque absolu de principes, voilà, en effet, ce qui, malgré les agréments de son esprit, l'élégance de ses manières, la fécondité de ses ressources, son courage et toutes ses brillantes qualités, a fait de Cælius un être incomplet en éloquence comme en politique. Cicéron, qui avait éprouvé beaucoup d'affection pour lui, et sous les auspices duquel il avait si heureusement appris ce qu'il fallait pour réussir dans la carrière, n'a pu s'empêcher, tout en rendant hommage à ses mérites, de se plaindre assez amèrement de ses fautes. « Tant qu'il m'écouta, personne ne soutint avec plus de fermeté, qu'il n'en montra dans son tribunat, la cause du Sénat et des honnêtes gens contre la folle et séditieuse popularité des pervers; et ses efforts étaient secondés par une éloquence pleine de noblesse, de dignité, et surtout d'agrément et d'urbanité. Il prononça plusieurs harangues véhémentes, trois accusations très vives, et toutes dans l'intérêt de la République. Ses plaidoyers, quoique inférieurs aux discours dont je viens de faire mention, ne sont pourtant pas à dédaigner et ne manquent certainement pas de valeur. Porté à l'édilité curule par les efforts unanimes des gens de bien, je ne sais comment, une fois que je fus loin de lui, lui-même s'éloigna de ses voies; il tomba, dès qu'il se mit à imiter ceux qu'il avait renversés[3] ».

(1) *Inst. Orat.*, X, 2, 25.
(2) Id., X, 1, 115.
(3) *Brutus*, 79.

III

Après avoir ainsi jugé Cælius dans son *Dialogue sur les Orateurs illustres*, Cicéron y parle immédiatement de M. CALIDIUS[1], qui, étant préteur désigné, avait contribué à son rappel d'exil, et qui même avait écrit[2], à cette époque, un plaidoyer devant les pontifes pour que l'emplacement de sa maison lui fût rendu. Calidius, à l'en croire, par le mélange singulier de ses qualités et de ses défauts oratoires, devait être mis à part et faisait presque à lui seul une classe spéciale. « Il revêtait les pensées les plus profondes et les plus remarquables d'une forme légère et transparente; rien de si délicat, de si flexible que le tour de ses périodes. Il faisait de la phrase ce qu'il voulait, avec une facilité que ne possédait aucun orateur. Sa diction était d'une clarté, d'une limpidité incomparable et coulait avec une aisance dont jamais rien n'interrompait le cours. Pas un mot qui ne fût mis à sa place, et, pour parler comme Lucilius, enchâssé dans le discours, ainsi que l'est chaque pièce dans un ouvrage de marqueterie. Pas un terme dur, insolite, commun ou recherché. Au lieu du mot propre, il employait l'expression figurée, mais de telle manière que, loin d'avoir l'air d'usurper la place d'une autre, elle semblait venir naturellement occuper la sienne. Rien d'ailleurs de lâche ni de décousu : tout était soumis à une mesure, sans effort visible, sans monotonie, avec une variété au contraire qui en cachait l'art. Son style brillait de ces orne-

(1) Cf. H. Meyer, *Or. rom. fragm.*, ch. LXXXII.

(2) « Exercitationis gratia », dit Quintilien, X, 1. — *De domo Ciceronis.*

(3) Rollin (*Traité des Études*, de l'Éloquence du barreau), dit « qu'il ne lit jamais le portrait que Cicéron fait de Calidius sans y reconnaître presque en tout les principaux caractères de Fléchier. »

ments d'expressions et de pensées que les Grecs appellent σχήματα et qui donnaient à tout son discours comme une parure de diamants. Quant au point même de la question que, très souvent, il faut aller chercher dans les formules des jurisconsultes, il était très habile à le saisir. Enfin, il savait disposer son plan avec art, son action était noble, et toute sa manière pleine de calme et de sagesse. » En un mot, des trois devoirs de l'orateur, instruire, plaire et toucher, Calidius en remplissait deux dans la perfection : il savait répandre sur une question la lumière la plus vive et attacher par le plaisir l'esprit de ses auditeurs. Mais il manquait au troisième, qui consiste à remuer les cœurs et à allumer les passions; la force, la véhémence, c'est-à-dire la plus essentielle des qualités, celle qui produit le véritable triomphe de l'éloquence, lui faisait absolument défaut.

Cicéron rappelle, à ce propos, comment lui-même profita de la trop grande tranquillité de Calidius dans une cause qu'il avait à plaider contre lui. Calidius accusait Q. Gallius d'avoir voulu l'empoisonner : il avait fait valoir les preuves à l'appui, les écrits, les témoignages, les révélations, les aveux des esclaves mis à la torture ; il avait disserté très savamment, très habilement sur le crime. Cicéron commença par chercher dans la cause même tous les moyens de réfutation qu'elle pouvait lui donner; ensuite il tira un argument nouveau de ce que, à peine échappé à la mort, et tenant dans ses mains les preuves de l'attentat médité contre sa vie, Calidius en parlait avec tant de mollesse, de calme et d'indifférence : « Si tout cela, lui dit-il, n'était pas une chimère, est-ce ainsi que vous parleriez ?... Où est le ressentiment du mal ? Où est l'indignation qui arrache de la bouche la moins exercée des paroles émouvantes et des plaintes amères ? Ni votre âme, ni votre corps n'ont témoigné la moindre émotion... et bien loin que vous ayez échauffé nos esprits, c'est à peine si, en vous écoutant ici, nous avons pu nous empêcher de dormir. »

Cette leçon, un peu dure, ne semble pas avoir servi beaucoup à Calidius, qui n'en continua pas moins à parler

dans les affaires suivantes avec la même élégance, la même lucidité, et aussi la même placidité. De ses autres discours d'ailleurs il ne nous est rien parvenu, pas même les titres. Nous savons seulement par une des lettres de Cælius [1] qu'il s'était défendu fort habilement contre une accusation portée par les deux frères Gallius. Nous ne pouvons donc juger ses œuvres que d'après la réputation qu'elles lui avaient acquise parmi ses contemporains, et qui se maintint longtemps après sa mort, puisque Velléius Paterculus, dressant une liste assez courte des plus éminents orateurs de cette époque, y fait figurer son nom [2].

Il est vrai que Velléius, dans cette liste, a cité aussi ce M. LICINIUS CRASSUS qui, ayant formé le premier triumvirat avec César et Pompée, fut tué dans une malheureuse expédition contre les Parthes. Mais l'historien, auprès de ce dernier nom, a pris soin d'introduire un petit mot restrictif, qui indique assez qu'il ne l'estimait pas tout à fait autant que les autres. L'activité et le travail, soutenus d'un nom en crédit et d'un grand empressement à rechercher les causes, avaient pu, en effet, porter M. L. Crassus, pendant quelques années, dans les premiers rangs du barreau; il partagea avec Cicéron la défense de plusieurs clients, tels que Cælius, Corn. Balbus et Muréna; sa phrase était correcte, ses expressions sans bassesse, et sa composition régulière. Cependant de graves défauts l'empêchèrent de briller tout à fait [3] : il avait peu d'instruction et son débit était si défectueux qu'il disait tout sur le même ton et d'une voix uniforme [4].

(1) *Ad Fam.*, VIII, 9

(2) « Quis ignorat, diremptos gradibus ætatis floruisse hoc tempore Ciceronem, Hortensium, saneque Crassum, Catonem, Sulpicium, moxque Brutum, Calidium, Cælium, Calvum, et proximum Ciceroni Cæsarem, eorumque velut alumnos, Corvinum et Pollionem Asinium. » Vell. Paterc., II, 36. — Cf. H. Meyer, *Or. rom. fragm.*, ch. LXXIV.

(3) *Brutus*, 66.

(4) Aussi ses discours étaient-ils sans doute plus appréciés à la lecture

Quant à Sulpicius, Caton et Brutus, que Velléius a mentionnés à la suite de Cicéron et d'Hortensius, auprès de César, de Calvus, de Cælius et de Calidius, ils l'ont été sans restriction, et avec raison.

Servius Sulpicius Rufus[1] sortait d'une illustre famille de Rome. Il avait reçu la même éducation que Cicéron et avait consacré ses premières années aux mêmes exercices. Il était allé à Rhodes avec lui pour perfectionner son instruction littéraire et son talent oratoire. Revenu de ce voyage, il se livra plus spécialement à l'étude du droit, devint le jurisconsulte le plus célèbre du temps et dépassa de beaucoup ses devanciers, y compris la grande famille des Scævola, dans laquelle semblait jusque-là s'être incarnée la

qu'à l'audition : on en avait conservé plusieurs, comme le prouve une mention du *Dialogue des Orateurs*, c. 37. — Remarquons, à cette occasion, que, dans ce passage, l'auteur du dialogue, voulant prouver que nul, en ces temps-là, ne parvenait, sans le secours de la parole, à une haute situation, cite aussi, comme orateurs, les Métellus, les Lentulus et les Lucullus. Cicéron parle, en effet, dans le *Brutus*, de l'éloquence plus ou moins remarquable de tous ces grands personnages. « Les deux *Métellus*, dit-il, *Céler* et *Népos*, étrangers à la plaidoirie, mais qui n'étaient dépourvus ni de talent ni de science, réussirent dans l'éloquence populaire. [Brut., 70. Cf. *Epist. Ad Attic.*, VI, 3; *Ad Fam.*, V, 4].— *Cn. Lentulus* devait plus à son débit qu'à un talent réel sa réputation d'orateur; il était loin d'avoir l'esprit qu'annonçaient son regard et son visage; il n'avait pas non plus la richesse d'élocution qu'on lui prêtait; mais des pauses habilement ménagées dans ses phrases, des exclamations, une voix douce et harmonieuse, des étonnements calculés, une ironie pleine de chaleur, faisaient oublier ce qui lui manquait... Sa médiocrité dans les autres parties de l'éloquence restait inaperçue grâce à l'action, dans laquelle il excellait. Il en était à peu près de même de *P. Corn. Sura Lentulus* (un des complices de Catilina). La dignité de sa personne, l'habileté et aussi la grace naturelle de ses mouvements, la douceur et l'étendue de sa voix, dissimulaient la lenteur de son imagination et de son débit... » [*Brut.*, 66; Cf. id., 64.] — *L. Lucullus* (celui qui fit la guerre à Mithridate jusqu'à ce qu'il fût remplacé par Pompée) joignait dans ses discours l'esprit à la gravité... *M. Lucullus* (cousin germain du précédent et qui fut aussi consul) pouvait ne pas être compté en ce qui concernait le barreau, mais se montrait un des dignes soutiens des intérêts publics. » [*Brut.* 62.]

(1) Cf. H. Meyer, *Or. rom. fragm.*, ch. LX.

jurisprudence. Cette supériorité, il la dut surtout à la science philosophique qui enseigne à relier entre elles toutes les parties d'un art par des vues d'ensemble et des principes généraux. « Cette science qui jette la lumière sur toutes les autres, il la porta, dit Cicéron [1], sur des matières où ses prédécesseurs, soit dans les consultations, soit dans les plaidoiries, ne marchaient qu'à tâtons. » A la pratique de la dialectique il joignait d'ailleurs des qualités exceptionnelles d'esprit et de jugement. Après s'être choisi comme maîtres deux hommes très habiles, Lucilius Balbus et Aquillius Gallus, il s'était montré plus habile que tous deux, prenant à chacun ce qu'il avait de meilleur pour réunir le tout en lui seul : « il avait surpassé, par sa sagacité et son discernement, la facilité vive et rapide qui, dans les consultations et la plaidoirie, distinguait Gallus, homme à l'esprit exercé et pénétrant; et par sa promptitude à résoudre les questions et à terminer les affaires, il l'emportait sur la lenteur que montrait, d'un côté comme de l'autre, le sage et savant Balbus [2]. » Ajoutez à cela une parfaite connaissance de la littérature, puisée dans de longues études préparatoires, une élégance de style qu'il était difficile d'égaler, et vous vous expliquerez comment il fut non seulement le premier jurisconsulte de l'époque, mais encore un orateur capable de soutenir avec honneur sa dignité de personnage consulaire.

Trois plaidoyers surtout avaient contribué à sa réputation d'éloquence [3]; Quintilien en parle plusieurs fois et toujours avec éloge. Dans le livre VI de son *Institution oratoire* [4], lorsqu'il conseille à l'orateur de prévoir et de discuter d'avance les objections que peut soulever l'adversaire, il rappelle que Servius Sulpicius, plaidant contre Aufidia, n'a

(1) Cic., *Brut*, 41.
(2) Id., 42.
(3) « Insignem non immerito famam tribus orationibus meruit. » *Inst. Orat.*, X, 1
(4) Id., VI, 1.

pas manqué d'user d'une précaution qui devait enlever à la défense une partie de ses moyens. Dans le livre IV [1], lorsqu'il traite de l'apostrophe, qui réunit quelquefois la concision à l'énergie, il prend encore pour exemple Servius Sulpicius, dans le procès d'Aufidia, et cette fois, il cite les termes mêmes de l'apostrophe :

« Somnone te languidum, an gravi lethargo putem oppressum ? »

« Dois-je vous croire endormi ou tombé en léthargie ? »

Cette ligne a son prix ; car elle est la seule qui nous ait été conservée de ces trois célèbres discours, dont nous ne connaissons même pas au juste les trois titres. Les autres citations que nous rencontrons dans Aulu-Gelle et quelques écrivains anciens ont toutes rapport aux ouvrages de droit du jurisconsulte [2] et ne sont pas de nature à nous donner une idée de son talent d'orateur. C'est par ses lettres à Cicéron seulement qu'il nous est permis d'en juger. J'en ai donné un spécimen dans la lettre de condoléance qu'il écrivit à son ami à l'occasion de la mort de Tullia [3] ; sa relation de l'assassinat de M. Marcellus [4] que vous trouverez à l'*Appendice*, est aussi un morceau remarquable, qui peut être considéré comme un modèle de récit.

M. PORCIUS CATON [5], qui reçut après sa mort l'appellation d'UTICENSIS du nom de la ville où il se tua, et qu'on nommait CATO MINOR pour le distinguer de Caton l'Ancien, dont il était l'arrière-petit-fils, n'est pas non plus passé inaperçu dans l'étude de la correspondance de Cicéron. Nous avons

(1) *Inst. Orat.*, IV, 2.
(2) Ces ouvrages formaient cent quatre-vingts livres, à ce que dit Pomponius, *De Orig. jur. Digest.*, I, 2.
(3) *Ad Fam.*, IV, 5, voir plus haut, p. 319.
(4) Id., IV, 12. *Appendice* CXLVI.
(5) Cf. H. Meyer, *Or. rom. fragm.*, ch. LXXII.

vu de lui une lettre écrite dans une circonstance délicate et qui dénote de la subtilité d'esprit avec une certaine aptitude pour les précautions oratoires. Il s'était, en effet, exercé de bonne heure à l'éloquence. Mais, à l'encontre des autres jeunes gens qui déclamaient publiquement dans les écoles, il s'était livré dans la solitude à cette préparation, et comme un de ses camarades lui disait, un jour, qu'on blâmait son silence : « Ce n'est rien, avait-il répondu, si l'on ne blâme pas ma conduite. Je commencerai à parler quand je pourrai dire des choses qui ne méritent pas d'être tues. » La première occasion qui l'amena dans une assemblée publique lui valut un grand succès. Les tribuns avaient l'habitude de tenir leurs audiences à la basilique Porcia, édifice dont Caton l'Ancien, durant sa censure, avait fait la dédicace, et comme il s'y trouvait une colonne qui gênait leurs sièges, ils voulaient l'enlever ou la déplacer. Caton s'opposa à ce qu'on profanât ainsi le monument consacré par son aïeul, et l'essai qu'il fit alors de sa parole et de son courage souleva l'admiration de tous. « Son éloquence, dit Plutarque, ne sentait pas la jeunesse et n'avait rien de recherché. Elle était ferme, pleine de sens et de vigueur. Mais la brièveté des pensées était relevée par une certaine grâce attrayante pour l'oreille : la sévérité du caractère de l'orateur et la gravité naturelle de son style étaient tempérées par un séduisant mélange de douceur et d'agrément. Sa voix, assez forte pour se faire entendre aisément d'une grande foule, avait une puissance, une énergie invincible et infatigable : il pouvait, comme il le fit souvent dans la suite, parler tout un jour sans être épuisé [1]. »

Après avoir rempli les fonctions de questeur avec une telle distinction qu'il avait donné à cette magistrature la dignité du consulat, il se vit fréquemment obligé de discourir devant le peuple et devant le Sénat aux assemblées

(1) *Vie de Cat.*, ch. 5.

desquels il ne manquait jamais. Les chefs de parti, qui avaient compris tout de suite qu'il n'y avait aucun espoir de le déterminer, soit par la persuasion, soit par la force, à favoriser leurs projets ambitieux, avaient bien cherché à l'éloigner de ces assemblées en lui fournissant des occupations particulières dans les affaires des tribunaux et les arbitrages. Mais il s'était aperçu du piège, et bien qu'il n'eût aucun désir ni des richesses, ni de la puissance, bien qu'il apportât à cette résolution un complet désintéressement, il s'appliquait avec un zèle assidu aux affaires publiques, dont il considérait la pratique comme le premier devoir de l'honnête homme. Il n'avait jamais en vue, dans ses discours comme dans sa conduite politique, que l'intérêt général, et alors même qu'il lui arrivait de servir ses amis en servant l'État, si ceux-ci lui en témoignaient de la reconnaissance, il ne leur cachait pas que l'État seul avait été l'objet de ses préoccupations. Clodius le démagogue, ayant calomnié auprès du peuple les prêtres et les vestales, entre autres Fabia, sœur de Térentia, femme de Cicéron, il s'éleva avec véhémence contre lui et le couvrit de confusion; mais quand Cicéron lui en adressa ses remerciements, « c'est Rome, lui dit-il, que vous devez remercier : car c'est elle que je ne cesse jamais d'avoir en vue dans tous mes actes ». Un autre jour, au contraire, Cicéron crut avoir à se plaindre de lui. A son retour d'exil et dans l'effervescence de sa victoire, l'ancien consul, après avoir fait enlever celles des tables déposées dans le Capitole, qui contenaient les actes du tribunat de Clodius, venait d'expliquer sa conduite devant le Sénat, réclamant une approbation qui, en réalité, eût été l'annulation de ces actes. Caton s'y opposa énergiquement, et tout en reconnaissant que Clodius, dans l'exercice de ses fonctions, n'avait rien fait de bon, il démontra que son élection avait été régulière et qu'il était impossible, en conséquence, d'annuler des actes légaux. Il eut même des paroles sévères pour ce qui avait été fait au Capitole, et son ami supporta ce blâme difficilement. Une impartialité aussi austère lui avait ac-

quis la considération de tous, et l'estime dans laquelle on le tenait ajoutait à son éloquence une force incomparable.

Mais jamais, sans doute, il ne fit mieux sentir l'autorité de sa parole que dans la séance mémorable où le Sénat délibéra sur le sort des complices de Catilina. César venait de parler, et l'assemblée se montrait hésitante, au point que Silanus, qui s'était tout d'abord prononcé pour le dernier supplice, avait rétracté son opinion. Il était à craindre que ce revirement inattendu n'entraînât la majorité vers l'avis le plus doux, lorsque Caton, se levant à son tour, s'opposa fortement à cet avis et par son attitude raffermit les courages. « Dès les premiers mots, explique Plutarque. il se laissa aller à toute sa véhémence en reprochant à Silanus la lâcheté de son changement; puis il s'attaqua à César, donnant à entendre que ses manières populaires, ses discours pleins d'humanité, ne tendaient qu'à bouleverser la ville, à effrayer le Sénat.

« Vous devez plutôt, lui dit-il, craindre pour vous-même et vous estimer heureux si vous réussissez à paraître innocent de tout ce qui s'est fait et à vous mettre à l'abri des soupçons, vous qui, si ouvertement et avec une telle audace, vous efforcez d'arracher à la sévérité de la justice les ennemis de la République; vous qui, indifférent au sort d'une patrie si glorieuse, sur le point d'être ruinée, ne montrez de souci et de pitié que pour des monstres qui n'auraient jamais dû naître; vous, enfin, qui témoignez la crainte qu'on ne délivre Rome, par leur mort, des massacres et de tous les périls dont elle est menacée[1]. »

Il est probable que ces paroles, citées par Plutarque, sont la traduction assez exacte du texte original, qui contenait aussi, comme l'affirme Velléius Paterculus, et comme l'exigeaient d'ailleurs les circonstances, un juste éloge du consul Cicéron. La harangue que nous lisons dans Salluste ne renferme, à la vérité, ni le passage donné par l'historien

(1) *Vie de Cat.*, ch. 23.

grec, ni celui dont parle Velléius. Mais nous ne devons guère nous en étonner; nous n'ignorons pas que Salluste, bienveillant pour César et hostile à Cicéron, était naturellement porté à écarter tout ce qui pouvait inculper l'un trop directement et faire à l'autre une trop belle part d'éloge. Du reste nous avons déjà remarqué que lui-même, en présentant les discours qu'il fait prononcer aux personnages de son histoire, ne les donne pas comme authentiques; après avoir annoncé celui de César par ces mots « *hujusce modi orationem* », il annonce celui de Caton par une expression identique « *hujusce modi verba* ». Il se réservait ainsi la faculté non seulement d'en assortir la forme à sa manière, mais encore d'en modifier quelquefois le fond au gré de ses affections politiques. Quoi qu'il en soit, et de l'avis de tous, la véritable harangue de Caton était une œuvre puissante et qui avait produit un grand effet. Grâce à la précaution prise par le prudent consul, elle avait été sténographiée comme tout ce qui fut dit le même jour au Sénat : on la conserva longtemps.

Quelques autres de ses discours eussent été difficilement pris par écrit. Car une des forces de son éloquence, comme de son caractère, était l'opiniâtreté, et quand il croyait qu'il fallait empêcher le peuple de prendre une décision qu'il jugeait funeste, il gardait la parole si longtemps et si fermement que rien absolument ne pouvait la lui enlever. Il lui arriva de remonter à la tribune immédiatement après en avoir été arraché par les licteurs. Un jour même, le tribun Tribonius, impatienté de sa résistance, le fit conduire en prison; lui, sans s'émouvoir, pendant qu'on le menait, continua sa harangue, et la foule le suivit en l'écoutant. Il parvenait ainsi par sa ténacité et son énergique sang-froid à plaire à la plèbe, qui aime assez bien ceux qui la domptent, l'entraînait à des votes contraires à ses préférences naturelles, et prenait parfois assez d'influence sur elle pour se faire craindre de César, dont elle était le meilleur appui.

Du reste il ne négligeait jamais d'user de ces dévelop-

pements qui donnent aux discours, avec de l'étendue, la richesse et la variété. Il eût donc été impossible de taxer son éloquence de stérilité, et Cicéron, qui ne cesse pas d'adresser ce reproche d'une manière générale à tous les orateurs sortis de l'école stoïcienne, a pris soin d'affirmer qu'il ne le lui appliquait pas. Les stoïciens, selon lui, étaient d'habiles dialecticiens, des architectes de paroles, qui élevaient avec beaucoup d'art l'édifice de leur argumentation, mais qui, transportés au Forum, ne montraient plus que de la pauvreté. Il reconnaissait, au contraire, dans Caton un homme qui, ayant pris de sa doctrine philosophique ce qu'il en fallait prendre, avait étudié l'art de parler à l'école des vrais maîtres et s'était exercé d'après leur méthode. « D'eux tous, disait-il, je n'en excepte qu'un, c'est Caton, stoïcien accompli et en même temps très grand orateur [1] ».

Malheureusement ce grand orateur n'avait pas dans le caractère toutes les qualités qu'il eût fallu pour faire de lui le chef et le directeur d'un parti. Comme il montrait la même ténacité sur tous les points de la politique indistinctement, sans établir de différence entre ceux qu'il faut défendre jusqu'au bout et ceux sur lesquels il est bon de se relâcher, la sévérité de son zèle détournait les hommes dont il exigeait trop, et devint plus d'une fois nuisible à sa cause. C'est ainsi que Cicéron lui reprochait d'avoir mécontenté la classe des chevaliers et le blâmait à cette occasion « de parler toujours comme dans la République de Platon et non comme dans la boue de Romulus [2] ».

On peut dire du moins qu'il ne péchait que par excès d'honnêteté. L'intégrité de sa vie était devenue proverbiale, et quand, après la bataille de Thapsus, il se fut tué à Utique pour échapper au pardon du vainqueur, sa mort, qui eut un immense retentissement, le fit apparaître à tous les partisans de la bonne cause vaincue comme un glorieux martyr, sous le nom duquel vint s'abriter leur opposition

(1) *Brutus*, 31.
(2) *Epist. ad Attic.*, II, 1.

à la dictature de César. Alors se produisit cette chose singulière que sur le corps même, pour ainsi dire, de l'illustre orateur s'éleva un combat oratoire des plus acharnés, où les uns luttèrent de toute la force de leur éloquence pour le glorifier, les autres pour le dénigrer. Cicéron, bien qu'il eût été fréquemment en désaccord avec lui, et malgré la crainte légitime qu'il éprouvait de s'exposer au courroux du dictateur, écrivit une apologie complète, par laquelle, selon l'expression de Tacite[1], il élevait Caton jusqu'aux cieux. Plusieurs écrivains à l'envi firent comme lui. César, qu'irritait cette sorte d'attaque détournée, mais qui jugeait plus habile d'y répondre par les moyens mêmes dont on se servait, chargea d'abord Hirtius de discuter et de détruire cette sorte d'apothéose ; puis, non satisfait des efforts de son ami, lui-même s'engagea dans l'action et publia tout un ouvrage intitulé l'*Anti-Caton*. Comme le prouvent les fragments qui en restent et le témoignage de Plutarque, il s'y abandonna sans réserve à l'antipathie qu'il avait constamment ressentie contre l'intègre et opiniâtre défenseur de la République. Mais la véhémence qu'il y mit ne produisit nullement l'effet qu'il en attendait. De cette lutte littéraire et politique le nom de Caton sortit plus grand que jamais, et je suppose que l'excellent citoyen eût goûté une grande joie dans le moment où il se tua, s'il lui eût été donné de prévoir que sa mort allait raffermir quelques cœurs et devenir utile à la cause qu'il avait si fidèlement défendue.

Au nombre de ceux qui avaient travaillé avec le plus de succès à sa glorification était son neveu M. JUNIUS BRUTUS[2], dont nous avons vu le nom attaché à l'un des quatre recueils de la correspondance de Cicéron. Lui aussi était un orateur distingué. Admirateur passionné de Démosthène, il s'était attaché à l'étude des Attiques, dont il cherchait

(1) *Annal.*, IV, 34.
(2) Cf. H. Meyer, *Or. rom. fragm.*, ch. LXXXIV.

surtout à reproduire la nerveuse sobriété. Il faisait partie de l'école qui, dans cette recherche de la précision et de la force, dédaignait les ornements et le pathétique. Rien n'était plus contraire au genre de Cicéron que cette éloquence, dont les adeptes critiquaient nécessairement la sienne. Aussi, comme nous l'avons remarqué, ne cessait-il dans ses ouvrages de porter la discussion sur un sujet qui le tenait fortement au cœur ; et c'était principalement Brutus, beaucoup plus jeune que lui, qu'il essayait de convaincre pour le ramener à sa manière. Mais Brutus, sur cette question, comme sur celles qui intéressaient la direction des affaires politiques, était inébranlable dans ses idées. Lorsqu'il eut reçu le traité sur l'éloquence qui a pour titre *L'Orateur*, et que son ami n'avait fait, pour ainsi dire, qu'à sa sollicitation, il lui répondit que ses principes étaient tout différents de ceux qu'exposait l'ouvrage [1]. Et ce désaccord ne cessa jamais. Nous en avons la preuve dans une lettre à Atticus, postérieure au meurtre de César, et où il s'agit du discours que Brutus venait de prononcer au Capitole. « En m'envoyant sa harangue, écrivait Cicéron [2], il me prie de la corriger avant qu'il la rende publique, et de le faire sans ménagement. Les pensées et le style y sont d'une élégance incomparable ; mais si j'avais eu un pareil sujet à traiter, j'y aurais apporté plus de chaleur... Je n'ai donc pu rien modifier; car pour le genre d'éloquence qu'il a adopté et qu'il regarde comme le plus parfait, il a dans ce discours si bien réussi qu'on ne saurait faire mieux ; mais à tort ou à raison, mon système à moi est tout autre. »

L'opposition de leurs méthodes les entraînait même parfois à envisager une même cause tout différemment. C'est ainsi que l'un, plaidant pour Milon, n'a pas considéré la question de la même façon que l'autre, composant, à titre d'exercice, un plaidoyer sur ce sujet. Le premier soutenait

(1) *Epist. ad Attic.*, XIV, 20.
(2) Id., XV, 1.

que Milon avait usé de son droit, en tuant, sans aucune préméditation, un ennemi qui l'avait attaqué par surprise; le second faisait un titre de gloire à Milon d'avoir donné la mort à un mauvais citoyen. Quintilien, qui relève le fait [1], l'explique par cette raison, que l'affaire, comme il arrive souvent, présentant plusieurs moyens de défense, chacun des deux s'était naturellement attaché de préférence à celui qui lui permettait de déployer plus facilement ses forces.

Mais tant de dissemblance dans la manière de parler et de voir ne les empêchait pas de se rendre mutuellement justice. Cicéron, tout en regrettant de n'avoir pu convertir son ami, lui donnait à tout moment les plus grands éloges et lui témoignait, en termes des plus flatteurs, l'affliction que lui causait la vue des tribunaux déserts et du Forum abandonné, puisque ce malheureux état de la République empêchait le jeune orateur de donner carrière à son talent admirable, à son profond savoir, à son activité singulière [2]. Rien de plus touchant, par exemple, que les paroles qu'il lui adresse à la fin du *Dialogue sur les orateurs illustres* : «C'est en portant les yeux sur vous, Brutus, que ma douleur se ranime, quand je pense que, dans cette carrière où, comme sur un char victorieux, votre jeunesse s'élançait glorieusement, vous avez été arrêté tout à coup par la malheureuse destinée de la République. Voilà le sujet de ma douleur, voilà la cause de mes soucis et de ceux d'Atticus, qui partage et mon affection et ma profonde estime pour vous. Vous êtes l'objet de notre sollicitude; nous désirons que vous recueilliez les fruits de votre vertu; nous souhaitons pour vous que la République redevienne telle que vous puissiez y faire revivre, en l'augmentant encore, la gloire des deux grandes maisons que vous représentez. Le Forum vous

(1) *Inst. Orat.*, III, 6. Voir Asconius, *Argum. ad Cic. orat. pro Milone*, p. 42, édit. Orelli.

(2) « Et natura admirabilis, et exquisita doctrina, et singularis industria. » *Brutus*, 6.

appartenait, la carrière était à vous ; en y paraissant, vous n'y aviez pas seulement apporté la facilité de parole que donne l'exercice, mais, par une exception unique, chez vous l'éloquence elle-même s'était enrichie des connaissances les plus sublimes, comme ces connaissances à leur tour avaient reçu tout à la fois le lustre de la vertu et celui de votre mérite oratoire. Nous sommes doublement affligés que la République soit perdue pour vous, et vous pour la République[1] ».

Peut-être bien, en s'étendant avec tant de chaleur sur l'arrêt des succès de Brutus, Cicéron avait-il une arrière-pensée politique. Peut-être ne mêlait-il à ce point l'intérêt privé de son ami à l'intérêt public que pour mieux l'engager à travailler au renversement du despotisme et au rétablissement de l'ancien gouvernement. Toujours est-il qu'il n'eût pas songé à parler de la sorte, s'il n'y avait été autorisé par la réputation avérée de Brutus, par son talent d'orateur bien connu.

Nous ne recueillons pourtant que très peu de renseignements sur ses discours chez les écrivains anciens. Nous savons qu'il en fit un en faveur du roi Déjotarus ; qu'il défendit, de concert avec Hortensius, Appius Claudius, son beau-père[2] ; qu'il prononça plus tard l'éloge de ce personnage[3] ; et nous tenons de Quintilien deux lignes tirées d'une[4] de ses compositions oratoires et que cet auteur donne comme exemple du raisonnement appelé προσαπόδοσις, lequel consiste à reprendre dans l'ordre les diverses parties de ce qui vient d'être avancé :

(1) *Brutus*, 97.

(2) *Appius Claudius Pulcher* n'était pas malhabile à parler. Il avait accusé Gabinius dans le Sénat (Cic., *ad Quint.*, III, 2) et ensuite Milon. Il était, comme orateur, très intéressant, très exercé ; il possédait, en outre, la science des antiquités, celle du droit augural et de tout le droit public (Cic.., *Brut.*, 77). Il laissa sur la science augurale plusieurs livres, dont Festus nous a conservé quelques fragments.

(3) Diomed., I, p. 364.

(4) Au sujet de la dictature de Pompée.

« Præstat enim nemini imperare, quam alicui servire : sine illo enim vivere honeste licet, cum hoc vivendi nulla conditio est[1]. »

« Il vaut mieux ne commander à personne que d'être l'esclave de quelqu'un : d'un côté, on peut vivre honorablement; de l'autre, la vie n'est pas supportable. »

Quintilien semble d'ailleurs l'avoir traité avec quelque sévérité : il lui reproche quelque part[2] d'avoir sacrifié beaucoup trop à la composition, défaut par suite duquel sa prose renfermait souvent, paraît-il, des vers ïambiques tout entiers, parfois même, chose plus grave, une fin de vers hexamètre; et, dans son catalogue littéraire du X[e] livre[3], alors qu'il le juge parfait dans ses ouvrages philosophiques, il ajoute que ceux-ci étaient de beaucoup supérieurs à ses discours. L'auteur du *Dialogue des Orateurs,* n'est pas d'un autre avis[4]. Mais nous voyons Velléius Paterculus, interprète de l'opinion générale en son temps, le classer sans réticence au nombre des orateurs les plus remarquables de la période cicéronienne.

IV

Quoique M. Claudius Marcellus ne figure pas sur la liste de cet historien, je crois devoir le mentionner ici. Car c'est dans la bouche de Brutus que Cicéron, qui a soin dans son dialogue de ne jamais parler lui-même des vivants, place un très bel éloge de ce personnage consulaire, considéré comme orateur. A l'entendre, Marcellus, qui avait puisé des trésors de science dans les leçons du philosophe

(1) *Inst. Orat.*, IX, 3.
(2) Id., IX, 4.
(3) Id., X, 1.
(4) « Brutum philosophiæ suæ relinquamus. » *Dial. de Orat.*, 21.

Cratippe, et perfectionné ses dons naturels par de continuels exercices, se distinguait par la richesse du style et le choix des expressions; l'éclat de sa voix et la dignité de son geste donnaient de la grâce et du lustre à tout ce qu'il disait, si bien que, par cet heureux concours, il semblait ne manquer d'aucune des qualités oratoires[1]. Je veux bien croire, en effet, que celui qui, le premier, avait proposé au Sénat de retirer à César le gouvernement des Gaules et fait voter cette mesure, n'était un homme ordinaire ni en politique ni en éloquence. Mais c'est précisément en songeant au rôle joué par Marcellus pendant la guerre civile et à la situation dans laquelle il se trouvait au moment même où Cicéron faisait exprimer à Brutus une louange si complète de son talent, que je me demande si les termes de cette appréciation n'ont pas été quelque peu exagérés. Le républicain qui avait pris parti pour Pompée, avait vu, comme Brutus, sa carrière oratoire et politique brisée par la dictature de César. Exilé à Mitylène, il demandait alors à l'étude des lettres une consolation et une tranquillité d'esprit qu'aucun autre moyen n'eût été capable de lui procurer. Et Cicéron, qui l'aimait beaucoup, qui se trouvait plus que jamais porté vers lui par la communauté de leurs opinions, de leur disgrâce et de leurs goûts littéraires, devait, je le soupçonne, se laisser facilement entraîner, en cette occasion, à forcer un peu le ton d'un éloge dont Marcellus allait sans nul doute avoir connaissance. Je ne retrouve d'ailleurs un pareil jugement chez aucun autre écrivain ancien. Quoi qu'il en soit, il n'est guère permis de n'en tenir aucun compte.

Il faut aussi faire mention de QUINTUS ÆLIUS TUBÉRON[2]. Son père, qui avait partagé les études de Cicéron, était resté l'ami du grand orateur et avait servi comme lieutenant auprès de son frère dans la province d'Asie. Cicéron

(1) Cic. *Brutus*, 71.
(2) Cf. H. Meyer, *Or. rom. fragm.*, ch. LXXXVI.

s'intéressa donc vivement aux études, aux premiers succès de Tubéron, et celui-ci lui en témoigna longtemps sa reconnaissance. Mais, après s'être distingué par son courage à Pharsale parmi les partisans de Pompée, non content de s'être soumis tout de suite à César, il se tourna contre ses anciens compagnons d'armes, et quand Cicéron prononça devant le dictateur son fameux plaidoyer en faveur de Q. Ligarius, ce fut lui qui, se portant accusateur, soutint le débat contre son ancien maître. Certains, il est vrai, ont attribué cette attitude à son humeur irascible [1] et au ressentiment violent qu'il avait gardé contre Ligarius, ce dernier lui ayant refusé, sur la côte d'Afrique, alors qu'il était malade et manquait d'eau, la permission de descendre à terre pour renouveler sa provision. Mais un motif semblable n'excuserait point sa conduite. Il apporta, en effet, dans ce procès, une sorte d'acharnement, ne négligea aucun effort pour obtenir la condamnation de l'accusé. Son discours devait être complet; car Quintilien, sans lui attribuer la même valeur oratoire qu'à celui de Cicéron, conseille de les lire l'un en regard de l'autre afin de bien embrasser la cause dans tous ses détails [2]. Aussi, plus il y avait mis de soin, et plus l'échec lui fut sensible. A partir de ce jour, dégoûté de l'éloquence, il y renonça. Il consacra alors tout son temps à l'étude du droit et écrivit, comme jurisconsulte, des livres qui dénotaient, à ce que dit Pomponius [3], un profond savoir, mais qu'un style un peu archaïque rendait difficile à lire.

Lucius Munatius Plancus ne fut pas non plus un orateur à dédaigner. Son père, comme celui de Tubéron, était lié avec Cicéron, de sorte que lui aussi avait reçu du roi de l'élo-

(1) Cicéron, dans une lettre à Atticus (XIII, 20), le qualifie de querelleur, φιλαίτιος.
(2) *Inst. Orat.*, X, 1.
(3) *De Origin. jur. Digest.*, 1, 2, 46.

quence, dans ses débuts oratoires, des marques de bienveillance et d'affectueux intérêt. Les succès qu'il obtint tout de suite au Forum lui ouvrirent facilement la carrière politique. Après avoir servi César en qualité de lieutenant en Gaule, en Espagne, en Afrique, il était, à la mort du dictateur, gouverneur de la Gaule Transalpine ; et deux ans plus tard, comme il occupait cette province avec le titre de consul désigné, à la tête d'une armée qui lui permettait de jouer un rôle important dans la guerre civile, Cicéron, envers qui il n'avait jamais cessé de témoigner de la déférence et de l'attachement [1], ne manqua pas de chercher à l'attacher à la cause des honnêtes gens, en lui montrant dans ses lettres que « le seul moyen d'obtenir la vraie gloire est de servir fidèlement la République [2]. » Mais Plancus, inaugurant toute une série de honteuses trahisons [3], le trompa par de chaleureuses promesses. Après la mort de Décimus Brutus, et dès qu'il eut obtenu du Sénat ce qu'il en espérait, il se mit à négocier contre le Sénat avec Octave ; puis il sacrifia au triumvirat, comme Lépide, la vie de son propre frère afin d'avoir le consulat et le triomphe ; puis il abandonna Octave pour Antoine, qu'il suivit en Égypte, où il se fit le ministre de ses débauches ; enfin, comme Antoine s'était aperçu de ses nombreuses exactions et semblait vouloir y mettre un terme, il revint à Octave en lui vendant les secrets de son rival, ainsi que son testament, dont la lecture publique produisit un scandale des plus funestes à sa cause. Et comme il était convaincu qu'il ne pouvait trop faire pour affirmer la sincérité de sa dernière conversion, il se mit dès lors à prononcer dans le Sénat les discours les plus véhéments contre l'amant de Cléopâtre, qui, dans ses orgies, ses crimes, ses attentats, ne conservait plus rien du magistrat et du citoyen romain. Il oubliait si bien en ses virulentes invectives la part qu'il avait longtemps prise à

(1) *Epist. ad Fam.*, IX, 29.
(2) Id., X, 3.
(3) Velléius l'appelle « morbo proditor ».

tout cela, qu'un jour il s'attira de l'ancien préteur Coponius cette apostrophe mordante : « En vérité, Plancus, il faut qu'Antoine ait commis beaucoup de méfaits la veille du jour où vous l'avez abandonné[1] ! » Son désir de plaire définitivement à Octave ne pouvait d'ailleurs que s'accroître à mesure que s'affermissait la fortune de l'ambitieux, qui allait entrer en pleine possession du pouvoir. Le Sénat ne connut point, après la bataille d'Actium, d'orateur plus déterminé à saisir toutes les occasions possibles de prévenir les secrètes intentions du maître. Ce fut lui qui proposa de conférer à Octave ce nom d'*Auguste* que seuls avaient porté jusqu'à ce jour les dieux immortels ; le Sénat vota avec enthousiasme cette résolution, que le peuple acclama ; et Octave s'empressa d'accepter un honneur qui lui permettait de couronner sous un nom nouveau une nouvelle vie, capable de rejeter dans l'ombre les crimes de la première. Ce coup d'éclat termina la carrière oratoire de Plancus. Ami de la bonne chère et des plaisirs, auxquels il avait pris goût en Égypte, il s'y livra avec moins de retenue que ne le comportait son rang, mais sans abandonner cependant la culture des lettres et des arts. Il fréquenta les écoles des rhéteurs, principalement celle de Porcius Latro, où Sénèque le Père nous le montre[2] donnant des avis judicieux sur la valeur comparée de certaines expressions grecques et latines. Ce n'était point, en effet, le mérite littéraire qui lui faisait défaut : nous ne pouvons en juger que par celles de ses lettres que contient le premier recueil de la correspondance de Cicéron ; mais on y reconnaît qu'il possédait un style élégant avec une habileté merveilleuse à ne rien dire qui ne fût prudemment combiné. Il ne lui manqua sans doute pour être un excellent orateur que l'honnêteté des mœurs et la droiture du caractère.

Avec lui nous pénétrons, comme on le voit, jusque dans la période du règne d'Auguste. Nous y entrerions plus pro-

(1) Vell. Paterc., IX, II, 83.
(2) *Controv.*, I, 8, 15.

fondément encore, si nous le voulions, avec C. Asinius Pollion et M. Valérius Messala Corvinus, qui tous deux, malgré le mérite incontestable de Plancus, l'emportèrent certainement sur lui par leur éloquence et ont été, à bon droit, considérés par Velléius Paterculus comme les deux orateurs les meilleurs qui aient paru pendant la dernière partie de la vie de Cicéron.

C. Asinius Pollion[1], dès sa jeunesse, avait dirigé des accusations difficiles contre plusieurs grands citoyens. Il avait même, probablement à l'instigation de César, poursuivi Caton pour violation des lois, et bien que Caton, défendu par Calvus, eût été absous, il s'était assez distingué dans cette affaire pour attirer sur lui l'attention générale. Entrant alors dans la vie politique, il s'était attaché à la cause de César et tenait le commandement de l'Espagne à la mort du dictateur. Nous avons de lui quelques lettres écrites en ce moment à Cicéron, dans lesquelles il lui promettait de se montrer hostile à quiconque aspirerait à la tyrannie, et l'entretenait incidemment de son questeur Balbus, coupable d'exactions assez semblables à celles dont il avait été question jadis dans les *Verrines*[2]. Ses protestations de dévouement à la République ne l'empêchèrent pas néanmoins de se déclarer plus tard pour Antoine, qui lui confia le gouvernement de la Gaule Cisalpine, où il resta durant trois années. Sa vie devint glorieuse. Il se distingua à la tête de son armée, et comme à l'habileté militaire il joignait l'amour des lettres, il se fit à cette époque le protecteur de Virgile, qu'il eut l'occasion de présenter à Octave, et qui tout de suite le célébra dans une de ses églogues[3]. Son élévation au consulat[4] après la paix de Brindes, à laquelle il avait activement travaillé, et la brillante expédition qu'il

(1) Né en 75 av. J.-C. — Cf. H. Meyer, *Or. rom. fragm.*, ch. LXXXVII.
(2) *Epist. ad Fam.*, X, 31, 32, 33.
(3) *Buc.*, III, v. 84 et suiv.
(4) Id., IV, v. 1-3 : « Si canimus silvas, silvæ sint consule dignæ. »

dirigea, l'année suivante, contre les Parthes, donnèrent de nouveau matière aux vers du poète [1]. Puis, à son retour, il reçut les honneurs du triomphe, et il en releva l'éclat par l'usage qu'il sut faire des dépouilles de l'ennemi : elles lui servirent à fonder la première bibliothèque publique de Rome, où, à côté de leurs œuvres, il réunit toutes les images des écrivains du passé [2]. Ainsi sa réputation de lettré ne l'intéressait jamais moins que sa gloire de général. Il semble même qu'à partir de ce jour il se soit détourné avec un certain dégoût des affaires publiques. Il était trop intelligent et trop honnête au fond pour ne pas comprendre et condamner les imprudences et la conduite d'Antoine; il se sépara de lui, mais sans le trahir. Nous tenons de Velléius Paterculus la noble réponse qu'il opposa à Octave, lorsque, partant pour Actium, celui-ci le pressa de l'accompagner : « J'ai rendu, lui dit-il, trop de services à Antoine, et j'ai reçu de lui des bienfaits trop notoires. Je m'abstiendrai de prendre part à votre lutte, et je serai la proie du vainqueur[3]. » Du reste Auguste ne lui tint pas rigueur des paroles pleines de franchise adressées à Octave : il lui témoigna jusqu'à la fin la plus profonde estime. Pollion, rendu tout entier à l'étude, avait repris le cours de cette carrière oratoire dont les débuts avaient été si brillants. Les conditions faites à l'éloquence, le milieu où elle pouvait s'exercer, étaient, à la vérité, bien changés. Mais il s'y conforma, et les discours très nombreux qu'il prononça dans cette partie de sa vie, ne lui firent pas moins d'honneur que ses autres travaux littéraires. Je dois nécessairement en reporter l'étude et l'appréciation générale à l'un des chapitres qui traiteront plus tard du règne d'Auguste.

Il en est de même de M. VALÉRIUS MESSALA CORVINUS[4], dont la jeunesse laborieuse[5] et les heureux débuts sont constatés

(1) *Buc.*, VIII, v. 6-13.
(2) Plin., *Hist. Nat.*, VII, 31.
(3) Vell. Pat., II, 86.
(4) Cf. H. Meyer, *Or. rom. fragm.*, ch, LXXXV.
(5) Les lettres à Atticus XII, 32 et XV, 17, font mention, l'une, de son

plusieurs fois dans la correspondance de Cicéron et tout particulièrement dans la lettre de recommandation que celui-ci lui remit pour Brutus au moment des préparatifs de guerre en Macédoine[1]. Messala n'avait alors que vingt-six ans, et voici en quels termes il est présenté : « Je vous envoie Messala ; quelle lettre, même minutieuse, vous apprendrait mieux que lui l'état des affaires publiques? Il les connaît parfaitement et peut vous en faire un rapport élégant et fidèle. Gardez-vous de croire, en effet, Brutus, (car s'il est inutile de vous dire ce que vous savez, je ne puis cependant passer sous silence toutes ses excellentes qualités) ne croyez pas que personne puisse l'égaler en probité, en fermeté, en vigilance, en patriotisme ; c'est au point que son éloquence, tout admirable qu'elle est, parait à peine mériter place dans son éloge. Elle-même témoigne encore de sa sagesse : car c'est dans le véritable genre oratoire qu'avec la sûreté de son goût il s'est exercé soigneusement. Tel est son zèle, telle est son ardeur à l'étude qu'on croirait qu'il ne doit presque rien à son heureux génie. Mais l'amitié m'entraîne ; ma lettre n'a pas pour but de louer Messala, surtout à Brutus, qui connaît aussi bien que moi son mérite, et mieux que moi les qualités que je loue. Si quelque chose est capable d'adoucir le chagrin que me cause son départ, c'est qu'en se rendant auprès de vous, comme auprès d'un autre moi-même, il remplit son devoir et suit on ne peut mieux le chemin de l'honneur. » En faisant, dans cette lettre, la part de ce qu'il peut y avoir de complaisance chez le protecteur, il en reste assez pour donner du protégé une idée très avantageuse. Du reste Messala se montra digne de cette belle recommandation : il servit Brutus et la cause républicaine si loyalement qu'il fut porté sur la liste de proscription des triumvirs. Il n'échappa à leurs coups que parce qu'il se trouvait à l'armée

départ pour Athènes, où il allait achever ses études, et l'autre, de son retour.

(1) *Epist. ad Brut.*, 15.

de Cassius. Il y combattit vaillamment, à la bataille de Philippes, à la tête d'une légion. Mais quand les derniers défenseurs de la liberté voulurent lui remettre le commandement général, alors que tout espoir de succès était perdu, il s'y refusa et se soumit à Octave, qui l'accueillit avec empressement. Un moment, il se sentit ensuite attiré vers Antoine. La conduite scandaleuse de celui-ci l'exaspéra, et il le lâcha complètement en quittant précipitamment l'Égypte. Attaqué pour ce fait devant le Sénat, il se défendit avec vigueur contre la lettre accusatrice d'Antoine et ne se fit point faute, pour expliquer sa désertion, de relever tout ce que les actes de son accusateur offraient de répréhensible. Ce fut dans cette harangue, croit-on, qu'en dépeignant le luxe insolent de la cour égyptienne, il parla « de l'emploi qu'on y faisait de vases d'or pour les besoins les plus répugnants[1]. » Octave lui sut gré de l'éloquence agressive dont il avait usé pour se défendre et le fit nommer consul. Les événements qui suivirent accrurent de beaucoup encore sa reconnaissance. Car Messala ne cessa de lui témoigner, tant que dura la guerre, un zèle dont l'ardeur le porta même un jour à commettre un acte de barbarie impardonnable[2]; et, de retour à Rome, il prononça devant le Sénat le discours connu sous le nom de *De statuis Antonii*[3], par lequel apparemment il réclamait de cette assemblée une résolution ordonnant la destruction des statues d'Antoine. Chargé alors du gouvernement de Syrie, puis d'une guerre en Aquitaine, il y montra des talents militaires, qui furent célébrés par le poète Tibulle[4] et lui valurent les honneurs du triomphe. Ce fut comme le couronnement de sa carrière politique ; car, nommé, quelques années plus tard, préfet de la ville, il ne garda cette charge que quelques jours seulement, et renonçant désormais aux fonc-

(1) Charisius, I, p. 103.
(2) Il fit massacrer les derniers soldats d'Antoine, à qui Didius, lieutenant d'Octave, venait de promettre la vie sauve, s'ils se rendaient.
(3) Charisius, I. p, 80.
(4) *Eleg.*, I, 3; IV, 1.

tions publiques, il revint, comme Asinius Pollion, à ses études littéraires et à ses travaux d'éloquence. On peut dire qu'à partir de ce moment il devint un des orateurs les plus actifs et les plus en vue. Mais cette partie de sa vie appartient au règne d'Auguste, et nous devons faire pour lui comme pour Pollion : bien que tous deux aient établi leur première réputation au temps de Cicéron, comme c'est au temps d'Auguste que ces amis de Mécène, de Virgile, d'Horace et de Tibulle déployèrent de la façon la plus suivie leur talent oratoire, il importe, me semble-t-il, de ne pas séparer le jugement d'ensemble qu'il y a à porter sur leurs œuvres du milieu même où, pour la plupart, elles se sont produites.

V

Il ne me reste donc plus[1] qu'à rappeler ici deux documents intéressant l'histoire de l'éloquence romaine et qui se rapportent tout à fait à l'époque du triumvirat.

(1) Il n'eût pas été difficile de donner à ce chapitre des proportions plus étendues. L. Manlius Torquatus qui, étant le collègue de L. Cotta dans le consulat, faillit être victime de la première conjuration de Catilina, et dont Cicéron vante le jugement solide et la parfaite urbanité (*Brut.*, 68); C. Memmius, le propréteur de Bithynie, orateur ingénieux et d'une éloquence douce, mais qui fit tort à son talent par son peu d'application (*Brut.* 70); Clodius, dont la fougue ameutait la plèbe; Antoine, dont l'emportement produisait quelque effet sur le Sénat (1re et 2e *Philipp.*), et qui, à l'occasion, savait aussi user d'habileté, comme le prouve sa longue lettre politique à Hirtius et à Octave (13e *Philipp.*); Q. Fufius Calénus, beau-père du consul Pansa, qui, dans le Sénat, faisait, non sans succès, quelque opposition aux résolutions dirigées par Cicéron contre Antoine; Cassius, cet aristocrate de naissance et de passion, que M. Boissier, dans son *Étude sur la Société romaine au temps de César*, nous dépeint portant en son âme aigrie toutes les haines de l'aristocratie vaincue; et d'autres hommes politiques encore auraient pu fournir quelques alinéas supplémentaires. On eût pu

Le premier est l'édit même de proscription des triumvirs. Rien de plus hypocrite, de plus audacieusement mensonger, de plus cruellement froid que cette sinistre proclamation. Les raisons spécieuses, les précautions au moyen desquelles les trois criminels s'y efforcent de donner à leur forfait sanguinaire les apparences de la justice et même de la clémence, font de ce morceau une œuvre oratoire des plus habiles et des plus perfidement conçues. Nous pouvons la juger d'un bout à l'autre, bien que le texte original ait été perdu ; car l'historien grec Appien l'a transcrite entièrement dans son ouvrage des *Guerres civiles*, en affirmant qu'il la traduisait aussi exactement que possible.

Les triumvirs commencent par rappeler au peuple de Rome de combien de bienfaits avaient été comblés par César ceux qui l'ont assassiné, en plein Sénat, à la face des dieux, en lui donnant vingt-trois coups de poignard, quoiqu'il fût revêtu de la suprême magistrature, quoiqu'il fût investi du suprême pontificat, quoiqu'il eût vaincu et soumis à la domination romaine les peuples les plus formidables. Ils énumèrent les crimes dont se sont rendus coupables les meurtriers et leurs amis, en s'emparant des magistratures, du gouvernement des provinces, des trésors de l'État, en levant des troupes, en cherchant des renforts jusque chez les plus irréconciliables ennemis de la République, en portant l'incendie et le pillage sur les villes restées fidèles, en armant les autres contre la patrie et ses défenseurs. « Personne, affirment-ils, ne nous accusera ni d'injustice, ni de cruauté, ni d'exagération dans nos

même emprunter au *Brutus* une liste considérable de noms, moins connus, qui y sont cités. Mais d'une part, il ne faut pas oublier que tous ceux qui s'occupaient des affaires publiques à Rome se trouvaient dans l'obligation de parler en certaines circonstances et qu'il ne résultait pas de ce fait que tous ils fussent doués d'éloquence ; d'autre part, il faut se rappeler aussi cet aveu de l'auteur du *Brutus* qu'en donnant une très longue nomenclature, il « a puisé jusque dans la lie, précisément afin d'établir qu'au milieu de tant d'hommes qui firent entendre leur voix, un très petit nombre seulement furent vraiment dignes de mémoire. » (*Brut.*, 69.)

mesures, si l'on considère ce qu'a éprouvé César, ce que nous avons souffert nous-mêmes. »

Ils reconnaissent avoir fait déjà justice de quelques-uns des coupables; mais au moment où ils vont se mettre en campagne contre ceux des assassins qui sont au delà des mers, ils ne croient pas pouvoir laisser les citoyens de Rome à la merci d'ennemis qui resteraient dans la ville à l'affût des moindres chances que présenteraient les événements de la guerre. Ils jugent donc que, plus leur expédition est urgente, plus ils ont le devoir d'exterminer sans retard ceux qui ont été les premiers à recourir à la force en déclarant ennemis de la patrie et les triumvirs eux-mêmes et leurs armées.

Mais ils n'étendront pas un bras vengeur sur une multitude aussi grande que celle qui était visée par la déclaration de leurs ennemis. Ils n'imiteront même pas l'exemple de Sylla, surnommé l'Heureux, qui, chargé comme eux, au milieu des dissensions civiles, de rétablir le calme dans la République, immola tous ceux que distinguaient leur fortune et leurs fonctions élevées. Cependant étant trois au pouvoir, ils ont nécessairement plus d'ennemis que Sylla tout seul. De plus, ils sont obligés de donner quelque satisfaction à l'armée qui a été outragée et proclamée coupable de trahison. Mais ils sont résolus à ne frapper que les plus scélérats, et plutôt que de faire saisir et égorger ceux-ci à mesure qu'on les rencontrerait, ils aiment mieux, par égard pour leurs concitoyens, établir et publier des tables de proscription, puisque, de cette façon, les soldats, malgré leur légitime ressentiment, ne pourront point dépasser les bornes prescrites.

Viennent alors les menaces contre quiconque prêtera asile ou secours à un proscrit, et les promesses à quiconque exécutera l'édit ou en facilitera l'exécution. « Celui qui sera convaincu d'avoir aidé à sauver quelqu'un d'entre eux, ou de l'avoir secouru, ou d'avoir été le complice de l'une ou de l'autre de ces actions, nous le plaçons, sans avoir égard à aucune excuse, et sans nulle commisération,

dans la liste des proscrits. Quant à ceux qui leur auront donné la mort et qui viendront nous en présenter les têtes, nous donnerons pour chaque tête, à l'homme de condition libre vingt-cinq mille drachmes attiques, à l'esclave dix mille drachmes attiques et de plus la liberté et les mêmes droits de cité dont son maître se trouvera jouir. Ceux qui feront connaître le lieu où sera caché un proscrit obtiendront la même récompense. Au reste, les noms de ceux qui auront reçu ces récompenses ne seront écrits sur aucun registre, afin qu'ils demeurent tout à fait inconnus[1] ».

Remarquez cette dernière précaution. Après la mort de Sylla, paraît-il, Caton, pendant qu'il était questeur, avait profité des registres laissés par le dictateur pour faire rendre gorge aux brigands qui avaient servi d'instruments à ses fureurs sanguinaires. Les triumvirs, craignant que ce souvenir ne diminuât l'ardeur de leurs aides, trouvaient le moyen de les rassurer, en leur promettant qu'on ne laisserait consigner nulle part aucune mention écrite de leurs infâmes actions.

Tel est le monument authentique d'une des plus atroces scélératesses que fournisse l'histoire des crimes de la race humaine. Les triumvirs, en promulguant ensemble cet horrible et adroit manifeste, en ont partagé également la responsabilité. Un des trois cependant dut en être plus spécialement l'auteur, en conçut le plan, en rédigea les termes, qu'il soumit à ses collègues. Or ce rôle prépondérant ne peut être attribué à Lépide : le doute n'est permis qu'entre Antoine et Octave. Quelques-uns, en effet, veulent voir[2] dans la froide férocité du document la marque du caractère d'Antoine, qui se complaisait, si l'on en croit Dion Cassius, à se faire apporter les têtes sanglantes des proscrits pendant qu'il était à table et à se rassasier de ce spectacle hideux. Mais la plupart sont d'avis que ce fut

(1) App., *Guerres civiles*, IV, ch. 2, 8-11.
(2) Ainsi voit Combes-Dounous, auteur d'une bonne traduction de l'*Histoire des Guerres civiles d'Appien*, dont je viens de citer quelques lignes.

Octave qui tint la plume. On se rappelle qu'Octave, selon le rapport de Suétone, poursuivit l'exécution de l'édit avec encore plus de ténacité qu'aucun des deux autres, et que, le jour où Lépide annonça dans le Sénat la fin prochaine des proscriptions, il se leva pour le contredire, déclarant que « quant à lui, il ne cesserait de proscrire que lorsqu'il n'aurait plus d'ennemis à craindre[1] ». On remarque, en outre, que toutes les précautions prises dans l'énoncé de la proclamation, comme la répétition de certaines idées et l'insistance mise à évoquer le souvenir de César, semblent plutôt concorder avec l'esprit habile et rusé, la manière de penser et la ligne de conduite d'Octave qu'avec la fougue ordinaire et le mode d'écrire d'Antoine. Enfin, on s'appuie sur un témoignage ancien qui n'est pas sans valeur : quand Sénèque, dans son traité *de la Clémence*, dépeint Auguste ne pouvant se résoudre à punir le complot de Cinna, il le désigne formellement comme celui qui jadis n'avait pas hésité à rédiger l'acte des triumvirs : « Il ne pouvait plus, écrit le philosophe, se résoudre à ordonner la mort d'un seul homme, lui qui, à table, avait dicté à Antoine l'édit de proscription[2] ! »

Le second document, pour n'avoir pas la même importance politique que le premier, n'en est pas moins curieux. Au moment où les hommes terrorisés n'osaient élever la voix dans le Forum, une femme, la fille de l'illustre orateur Hortensius, y vint faire entendre à la tribune des accents virils et protester avec véhémence contre une des mesures arbitraires des triumvirs. C'est d'Appien encore que nous tenons la traduction vraisemblablement fidèle de ce remarquable morceau d'éloquence, ainsi que le résumé des faits et des circonstances au milieu desquels il a été prononcé[3].

(1) Suet., *Oct. Aug.*, 27.

(2) « Jam unum hominem occidere non poterat, cum M. Antonio proscriptionis edictum inter cœnam dictarat. » *De Clem.*, I, 9.

(3) L. IV, ch. 5, 32-35.

Comme la vente des biens des proscrits n'avait pas produit une somme suffisante pour payer les récompenses promises aux assassins et à l'armée, les triumvirs venaient de dresser la liste des quatorze cents femmes les plus riches de Rome et de promulguer un décret en vertu duquel elles étaient obligées de fournir la déclaration de leurs biens et de payer ensuite comme contribution de guerre la cotisation qu'ils fixeraient à chacune d'elles. Le décret réservait en outre certaines peines à celles qui auraient dissimulé tout ou partie de leur fortune, et promettait des récompenses aux dénonciateurs de ces fraudes, qu'ils fussent esclaves ou libres. Vivement émues, les intéressées, s'étant réunies pour leur commune défense, jugèrent convenable tout d'abord de recourir aux femmes appartenant aux familles des triumvirs; la sœur d'Octave et la mère d'Antoine leur firent bon accueil, mais la femme de ce dernier, Fulvie, refusa de les recevoir. Indignées d'un tel affront, elles se rendirent alors au Forum où siégeaient les triumvirs, et fendant la presse du peuple, écartant les gardes, elles vinrent se placer auprès de la tribune, où l'une d'elles, Hortensia[1], monta aussitôt pour exprimer leur protestation.

« Ayant une requête à vous adresser, dit-elle en s'adressant aux triumvirs, suivant la marche qui convenait à des femmes de notre rang, nous nous sommes adressées d'abord aux femmes de vos familles. C'est Fulvie qui, en nous traitant indignement, nous a forcées de paraître au Forum. Déjà vous nous avez enlevé nos pères, nos enfants, nos maris, nos frères, sous prétexte qu'ils vous avaient offensés. Si maintenant vous nous ravissez nos biens, vous nous réduirez à une situation indigne de notre naissance, de notre éducation et de notre sexe. Si vous prétendez que nous ne vous avons pas fait moins de mal que les hommes, inscrivez-nous comme eux sur des listes de proscription. Mais si nous, femmes, nous n'avons jamais ni déclaré aucun de vous ennemi de la patrie, ni détruit sa maison, ni séduit ses légions, ni levé d'armée contre lui, si nous

(1) Cf. H. Meyer, *Or. rom. fragm.*, ch. LIX.

ne l'avons jamais écarté d'aucune magistrature, d'aucun honneur, pourquoi nous feriez-vous partager le châtiment, quand nous n'avons pris aucune part à l'offense?

Pourquoi prélever une contribution sur nos biens, quand nous n'avons rien eu de ces honneurs, de ces magistratures, de ces commandements d'armée, de tout ce gouvernement, en un mot, que vous vous disputez au prix de tant de calamités? Parce que, dites-vous, vous avez une guerre. Mais en quel temps la République n'a-t-elle pas eu de guerre? Et en quelle guerre les femmes ont-elles été soumises à contribution? Leur sexe les en exempte. Une fois seulement, malgré ce droit de leur sexe, nos mères ont contribué; ce fut quand Rome, sous la menace des Carthaginois, craignait pour son empire et son salut; encore contribuèrent-elles spontanément. Il ne fut point question de leurs terres, de leurs fonds, de leurs dots, de leurs maisons, toutes choses sans lesquelles ne saurait vivre une femme libre, mais uniquement de leurs bijoux et de leurs meubles précieux; il n'y eut ni évaluation obligatoire, ni appel aux dénonciations et aux accusations; sans aucune contrainte, elles se taxèrent elles-mêmes. Or, avez-vous aujourd'hui quelque crainte pour l'empire ou l'existence de Rome? Qu'une guerre survienne avec les Gaulois ou les Parthes, et vous verrez que nous serons tout autant que nos mères dévouées à la patrie. Mais aux dieux ne plaise que, dans une guerre civile, nous nous mettions à contribution pour vous aider les uns contre les autres! Nous ne l'avons fait ni pour César, ni pour Pompée. Marius n'a rien exigé de nous, ni Cinna, ni même Sylla, qui pourtant était un tyran, alors que vous, vous prétendez être les défenseurs de l'ordre et de la République. »

En entendant ces nobles et audacieuses paroles, les triumvirs, d'après le récit d'Appien, frémirent à la pensée des conséquences que pouvait avoir un tel exemple. Ils ordonnèrent à leurs licteurs d'éloigner les femmes de la tribune et de les chasser du Forum. Mais la foule, par ses murmures et son tumulte, empêcha l'exécution de leur ordre. Alors ils se levèrent, ajournant l'arrêt au lendemain. Et, le jour suivant, n'osant ni maintenir intégralement leur édit, ni donner satisfaction complète à la réclamation, ils réduisirent à quatre cents le nombre des femmes qui devaient être imposées et n'exigèrent de celles-ci qu'une contribution supportable.

Hortensia rentra dès lors dans le silence où elle serait toujours restée sans cette circonstance extraordinaire. Mais son discours fut recueilli. On le conserva dans les écoles, où il fut étudié, « non pas seulement, dit Quintilien, à cause du sexe de l'orateur [1]. ». Car « l'âme d'Hortensius, selon l'expression de Valère Maxime, semblait avoir respiré dans le discours de sa fille [2] »; et l'on se plaisait à admirer dans les paroles de cette femme aussi courageuse qu'instruite [3], digne héritière de l'ancien émule de Cicéron, la seule œuvre oratoire, la seule protestation éloquente qui se fût produite à la tribune sous la tyrannie du triumvirat.

(1) « Legitur non tantum in sexus honorem. » *Inst. Orat.*, X, 1, 6.

(2) « Revixit tum muliebri stirpe Q. Hortensius, verbisque filiæ aspiravit. » *Val. Max.*, VIII, 3, 3.

(3) C'est à propos de l'utilité des soins donnés par les parents eux-mêmes à l'instruction de leurs enfants, que Quintilien cite la harangue d'Hortensia, dont l'intelligence avait été cultivée par son père autant que celle de Tullia par Cicéron.

CHAPITRE II

L'HISTOIRE AU TEMPS DE CICÉRON.

I. Historiens dont il ne nous reste rien. — II. César. Commentaires sur la Guerre des Gaules et Commentaires sur la Guerre civile ; analyse. — III. Appréciation. — IV. Commentaires sur la Guerre d'Alexandrie, sur la Guerre d'Afrique et sur la Guerre d'Espagne. L'historien Hirtius.

I

La connaissance des faits historiques est tellement indispensable à quiconque veut pratiquer l'art de parler sur les affaires publiques, qu'il eût été singulier que, dans le temps où Cicéron et tant d'autres s'illustrèrent ou cherchèrent à se faire un nom par l'éloquence, quelques hommes instruits n'eussent pas tenté de mettre en ordre et de raconter ces faits dont l'étude était reconnue si nécessaire.

Cicéron lui-même se montra plus d'une fois disposé à se faire historien. Dans le premier livre des *Lois*, il se fait adresser par Atticus ce conseil : « Depuis longtemps on vous demande ou plutôt on réclame de vous une histoire ; car on pense que, si vous traitiez ce genre, Rome, de ce côté même, n'aurait plus rien à envier à la Grèce. Et pour vous en dire mon sentiment, il me semble que c'est pour vous une dette, non seulement envers ceux qui aiment les lettres, mais encore envers la patrie, qui serait illustrée ainsi par celui qui l'a sauvée. L'histoire, en effet, manque à notre littérature ; je le trouve moi-même, et vous me le dites souvent. Or, vous pouvez certainement répondre à ce besoin, puisque, de votre propre aveu, c'est un genre

d'écrit auquel convient tout à fait la forme oratoire. Abordez-le donc, je vous prie[1] ». Dans sa lettre à Luccéius[2], il lui dit aussi que, s'il ne peut obtenir de lui l'histoire de son consulat, il prendra le parti de s'en occuper personnellement : « Si vous ne m'accordez pas cette grâce, ou plutôt si quelque obstacle insurmontable vous en empêchait (car je ne vous crois pas capable d'opposer un refus à ma demande), peut-être serai-je forcé de prendre un parti qu'on a quelquefois blâmé : j'écrirai moi-même mon histoire, comme déjà d'ailleurs l'ont fait plusieurs grands hommes. Cependant vous n'ignorez pas qu'une telle entreprise a ses inconvénients : forcément celui qui raconte ses propres actions est très réservé sur les louanges et passe sur ce qui peut l'exposer à quelque reproche. »

D'autre part, nous voyons que, s'il était enclin à écrire l'histoire, il n'ignorait pas les règles auxquelles doit se soumettre le véritable historien ; il les explique avec précision dans son traité *de l'Orateur*. « Qui ne sait que, pour l'historien, la principale loi est de n'oser rien dire de faux, d'avoir le courage de ne rien taire de vrai, d'éviter jusqu'au moindre soupçon de faveur ou de haine? Voilà les premiers fondements de l'histoire, et tout le monde les connaît. Les matériaux de l'édifice sont les faits et les mots. Pour l'exposition des faits, il faut suivre l'ordre des temps, décrire les lieux ; et comme, en ce qui concerne les grands événements, dignes de mémoire, le lecteur a besoin de savoir la pensée qui les a préparés, puis l'exécution, et enfin le résultat, l'écrivain doit d'abord donner son appréciation sur la pensée même ; ensuite faire connaître non seulement tout ce qui s'est fait et dit, mais encore de quelle manière; et quant au résultat, en expliquer toutes les causes, en disant ce qu'il faut attribuer au hasard, à la prudence et à la témérité. Les personnages aussi ne l'intéresseront pas moins que leurs actes, et plus leur rôle leur a acquis de

(1) *De Legibus*, I, 2.
(2) *Ad famil.*, V, 12.

célébrité, plus il s'attachera à dépeindre leurs mœurs et leur caractère. Quant aux mots, il faut un style coulant et soutenu, dont rien ne contrarie la facilité, sans l'âpreté qui convient au barreau et sans les traits véhéments dont s'arme l'orateur à la tribune[1] ».

Mais ces préceptes qu'il exprimait si nettement, était-il capable de les suivre? Son amour de la gloire lui permettait-il, en racontant ses propres actions, de garder cette impartialité absolue qu'il avait raison de prescrire? Et ses habitudes oratoires, ses qualités mêmes d'orateur et d'avocat ne l'empêchaient-elles point de laisser aux récits et aux appréciations historiques le ton qui leur convient? Voilà ce que nous ignorons. Nous n'avons guère le droit de le juger sous ce rapport d'après son ouvrage sur Marius et ceux qu'il a intitulés *De Consulatu suo* et *De Temporibus suis*; car c'étaient des poëmes, et l'on ne saurait en vérité soumettre aux règles de l'histoire proprement dite des travaux qui, bien qu'ils eussent pour base et pour matière des faits historiques, n'en étaient pas moins présentés comme œuvres essentiellement poétiques. Quant aux mémoires secrets, *De suis consiliis*, auxquels font allusion plusieurs de ses lettres, et qui se rapportaient, croit-on[2], à deux époques différentes, les uns aux faits de son consulat[3], les autres aux événements qui suivirent la mort de César[4], il n'en reste absolument rien : trop de familles puissantes étaient intéressées à leur disparition pour qu'ils fussent conservés.

Q. HORTENSIUS ORTALUS s'était aussi occupé de travaux historiques. Lui qui n'avait guère voulu conserver ses discours par écrit, avait rédigé des *Annales*. Nous ne savons

(1) *De Orat.*, II, 15.
(2) Le Clerc, *Œuvr. de Cicéron*, édit. in-8, tom. XXIX, p. 52.
(3) Dion, XXXIX, 10; *Epist. ad Attic.*, II, 6.
(4) Dion, XLVI. 8; *Epist. ad Attic.*, XIV, 17. Dans cette dernière lettre, l'auteur semble distinguer les deux séries de mémoires : « Ista vero, quæ tu contexi vis, aliud quoddam separatum volumen exspectant. »

pas au juste quelle période de temps elles embrassaient; mais bien certainement, sinon dans leur ensemble, du moins en une de leurs parties, elles traitaient de la guerre sociale, puisque Velléius Paterculus, rappelant les services rendus à la République pendant cette guerre par son arrière-bisaïeul, Minatius Magius, d'Asculum, dit « que plusieurs historiens latins ont rendu hommage aux vertus de ce personnage, mais que nul ne l'a mieux fait qu'Hortensius dans ses *Annales*[1] ». Cette mention de Velléius est d'ailleurs l'unique passage d'écrivain ancien où il soit formellement question de cet ouvrage. Il est vrai que quelques commentateurs ont cru que Cicéron y a fait allusion dans la lettre à Atticus[2] où, à propos des liens douteux de Fannius l'historien avec Lælius, il dit avoir affirmé que celui-ci était le beau-père de celui-là, parce qu'il tenait le fait d'Hortensius, excellente autorité, « *de bono auctore, Hortensio, sic acceperam* ». Seulement il faut se souvenir que Cicéron, ailleurs[3], attribue à Hortensius une mémoire prodigieuse, impeccable; c'est peut-être pour cela que, dans la lettre, il lui reconnaît une autorité très forte en ce qui regarde les faits; il ne rappellerait alors ce qui concerne les rapports de Lælius et de Fannius que d'après un témoignage verbal de son ami, sans aucune allusion au témoignage écrit de ses annales. Du reste, quand même l'allusion existerait, il est évident qu'elle serait demeurée toujours inaperçue sans le mot d'éloge accordé par Velléius au travail historique du grand orateur, et, dans tous les cas, c'est le seul mot qui en a réellement conservé le souvenir.

Parmi les orateurs du temps, d'autres encore écrivirent l'histoire : tels furent C. Licinius Macer, L. Lucullus et les deux Ælius Tubéron. Cicéron, nous l'avons vu, traitait avec dédain l'œuvre de Licinius Macer; il ne refusait pas

(1) Cujus de virtutibus quum alii, tum maxime dilucideque Q. Hortensius in Annalibus suis retulit. » Vell. Paterc., II, 16.

(2) *Epist. ad Attic.*, XII, 5.

(3) *Brutus*, 88.

d'y reconnaître quelques pensées ingénieuses; mais il n'y voyait rien qui ressemblât à la science véritable, et il l'assimilait aux plus chétifs recueils latins [1]. Celle de Lucullus avait-elle plus d'importance? On serait tenté d'en douter, lorsqu'on apprend comment elle avait été le résultat d'une gageure, et de quelle façon l'auteur en parlait lui-même. Il badinait un jour, à ce que raconte Plutarque [2], avec Hortensius et Sisenna, quand il s'engagea à composer en vers ou en prose, en latin ou en grec, suivant que le sort en déciderait, le récit de la guerre des Marses, dans laquelle personnellement il avait joué un rôle actif sous les ordres de Pompée. Ce fut le grec que le sort désigna, et il écrivit son histoire en conséquence. Seulement, il prit la précaution, disait-il plus tard à Atticus, en la lui présentant, d'y semer un certain nombre de fautes contre la langue afin qu'on vît bien qu'elle était d'un Romain [3]. Mais vraisemblablement il ne parlait ainsi que par plaisanterie et pour s'assurer l'indulgence d'Atticus dans le cas où ce fin appréciateur de la littérature grecque aurait trouvé quelque défaut à sa manière d'écrire. On peut d'autant plus le supposer que Plutarque, qui ne se serait pas fait scrupule de lui infliger un blâme à ce sujet, vante au contraire son savoir et son talent sans aucune restriction. Nous n'en savons pas moins que son histoire n'était pas écrite en latin et que, par conséquent, nous n'aurions point à l'étudier ici, même si nous la possédions. Quant aux Ælius Tubéron, leur œuvre ne fut pas sans valeur. Cicéron connaissait le mérite du père, et, en écrivant à son frère Quintus, gouverneur de la province d'Asie, lui disait que cet excellent lieutenant allait trouver, dans les histoires auxquelles il était en train de travailler, de nobles modèles, qu'il aurait la force et la volonté de suivre [4]. Une citation

(1) « Ex librariolis latinis », *De Legibus*, I, 2. Voir page 357.
(2) *Vie de Lucullus*, 1.
(3) Cic., *Epist. ad Attic.*, I, 19.
(4) *Epist. ad Quint. fratr.*, I, 1, 10.

de Charisius[1], qui renvoie au quatrième livre des histoires du fils, tendrait à faire de celles-ci un ouvrage distinct de celles du père. Mais telle n'est pas, à mon sens, l'opinion qu'on doit en avoir. Je crois qu'un seul et même travail, commencé par l'un, fut terminé par l'autre; et ce qui contribue surtout à me faire penser ainsi, c'est la manière dont Denys d'Halicarnasse le cite dans ses *Antiquités romaines*, en employant le pluriel Αἴλιοι[2].

Enfin il y eut, comme c'était naturel, des historiens en dehors du groupe des orateurs. M. Pompilius Andronicus, né en Syrie, après avoir échoué à Rome dans l'école de grammaire qu'il avait essayé d'y créer, s'était retiré à Cumes. Il y composa, dans la retraite, un grand nombre de livres, dont le principal, d'après ce que rapporte Suétone[3], était un *abrégé des Annales d'Ennius*, que par misère il fut obligé de vendre à bas prix. L'acquéreur ne l'ayant pas publié, ce fut le grammairien Orbilius qui le racheta et qui eut la délicatesse de le mettre au jour sous le nom de son auteur.

Procilius, sans doute celui qui fut tribun du peuple en 56 av. J.-C., a été cité par Cicéron, Varron et Pline l'Ancien, sans que nous sachions le titre de l'ouvrage qu'il avait composé. Varron ne parle de lui qu'à propos d'explications grammaticales[4], et Pline n'invoque son témoignage qu'au sujet d'un fait insignifiant ayant rapport aux éléphants qui traînèrent le char de triomphe de Pompée[5]. Le passage de Cicéron[6], quoique très bref, a plus d'importance, en ce sens qu'il porte une sorte de jugement sur l'auteur. Le correspondant d'Atticus lisait alors les ouvrages de Dicéarque, et il dit dans sa lettre qu'il y a bien

(1) II, p. 181, à propos du mot *inimiciter*.
(2) *Antiq. rom.*, I, 7.
(3) *De illustr. grammaticis*, 8.
(4) *De Ling. latin.*, V, 148, 154.
(5) *Hist. Nat.*, VIII, 3.
(6) *Epist. ad Attic.*, II, 2.

plus à apprendre de lui que de Procilius. Ce jugement d'ailleurs ne doit pas être regardé comme une condamnation absolue de celui-ci : on pouvait, sans le mépriser, lui préférer Dicéarque, dont les considérations sur le gouvernement des peuples grecs étaient de nature à plaire à un philosophe; et la preuve qu'il n'était point méprisable, c'est que nous retrouvons son nom cité comme autorité chez des écrivains de grande valeur.

Q. Pomponius Atticus, outre un ouvrage[1], écrit en grec, sur le consulat de son ami Cicéron, et de courtes notices, en vers, destinées à être placées sous les portraits des Romains illustres, composa une sorte d'abrégé d'histoire universelle, qui embrassait l'espace de sept siècles en présentant le synchronisme des faits. Cicéron en a parlé plusieurs fois, et toujours avec un très vif intérêt : « Il faut, dit-il dans le traité intitulé l'*Orateur*, étudier l'histoire des siècles passés, surtout la nôtre, et aussi celle des principaux empires et des rois célèbres. L'ouvrage de notre cher Atticus nous a rendu cette tâche facile; en observant rigoureusement l'ordre chronologique, et sans omettre rien de mémorable, il a renfermé dans un seul volume, l'histoire de sept cents ans[2] ». Déjà, dans le dialogue du *Brutus*, Cicéron avait remercié son ami en termes chaleureux du plaisir que lui avait procuré l'envoi de ce livre : « *Cic.* Pouvais-je recevoir un témoignage d'amitié qui me fût plus agréable, ou qui vînt plus à propos que ce livre pour me tirer de l'anéantissement où j'étais plongé ? — *Brut.* Vous parlez sans doute de cet ouvrage où Atticus a embrassé en la résumant, et, comme il m'a paru, avec beaucoup d'exactitude, l'histoire universelle. — *Cic.* Oui, Brutus, c'est ce livre-là même qui m'a rendu la vie. — *Attic.* Ce que vous me dites m'est on ne peut plus agréable; mais qu'y avait-il donc dans cet ouvrage qui fût nouveau pour vous, ou qui pût vous être si utile? — *Cic.* Le nouveau n'y manquait

(1) Corn. Nep., *Vit. Attic.*, 18 ; Cf. Cic , *Epist. ad Attic.*, II, 1.
(2) *Orat.*, 34.

pas pour moi et, quant à l'utile, j'y ai trouvé, ce que j'en attendais, l'avantage de voir développé à mes regards, dans l'ordre des temps, tout le tableau du passé[1] ». Cornélius Népos n'est pas moins explicite, mais il s'attache plus particulièrement dans son appréciation à la partie romaine de ce tableau synoptique : « Atticus avait fait une étude approfondie de l'antiquité, et il en a présenté l'ensemble dans un livre où il donne toute la liste chronologique de nos magistrats. Il n'y a ni loi, ni traité de paix, ni guerre, ni fait mémorable de l'histoire romaine, qui n'y soit rapporté à sa date; et ce qui était très malaisé, il y a rattaché si habilement l'origine des grandes familles, que son ouvrage nous fait voir toute la descendance des hommes illustres[2] ».

Cornélius Népos ajoute que le même auteur, dans d'autres ouvrages distincts, avait, d'après une méthode analogue, présenté la généalogie de certaines familles. « C'est ainsi qu'à la sollicitation de M. Brutus, il a dressé la généalogie de la famille Junia, depuis son origine jusqu'à nos jours, indiquant chaque membre de cette maison, ses parents, ses dignités et l'époque où il les a obtenues. Il a donné de même, à la demande de Marcellus Claudius, de Cornélius Scipion et de Fabius Maximus, celles des Marcellus, des Fabius et des Æmilius. Rien de plus intéressant que ces écrits pour ceux qui ont quelque désir de connaître l'histoire des hommes célèbres ». En effet, ces petits ouvrages isolés pouvaient contenir des renseignements biographiques de quelque utilité; mais ils n'avaient pas assurément la même valeur que le premier. Il avait fallu pour les rédiger autant d'imagination que de crédulité dans les légendes fabuleuses des premiers temps de Rome ; et l'auteur, sans aucun doute, comme je l'ai déjà remarqué en

(1) *Brutus*, 3. Cf. *Epist. ad Attic.*, XII, 23. — M. J. Martha, dans son édition du *Brutus* (Introd. p. XIX), considère l'ouvrage d'Atticus comme la principale des sources auxquelles Cicéron avait eu recours pour la plupart des renseignements chronologiques et généalogiques dont il avait eu besoin.

(2) Corn. Nep., *Vit. Attic.*, 18.

parlant de son caractère dans le chapitre qui traite de la correspondance de Cicéron, avait usé de son amabilité et de son obligeance naturelles pour n'y faire passer les intérêts de la vérité historique qu'après les exigences de ses relations amicales.

L'affranchi de Cicéron, M. TULLIUS TIRON, qui prit un soin pieux de sa mémoire en publiant ses discours, ses lettres et peut-être aussi ses bons mots[1], voulut lui élever un monument digne de l'affection qu'il lui avait vouée, et publia sa biographie en plusieurs livres. Il était impossible que cet écrit n'eût point, de même que les généalogies d'Atticus, une tendance apologétique. Il ne semble pas cependant que les écrivains anciens l'aient considéré comme une étude historique dénuée de véracité. Plutarque ne cache pas qu'il s'en est servi, il le cite volontiers, et même lorsqu'il interprète ou rapporte un fait autrement que Tiron, il a soin d'en prévenir ses lecteurs. Quand il rappelle, par exemple, le bruit répandu dans Rome par Térentia, que Cicéron divorçait pour épouser la jeune Publilia à cause de sa beauté, il met en regard de cette version celle de Tiron, qui attribuait ce mariage aux dettes du grand homme et à la fortune considérable de la jeune fille[2]. Quand, plus loin, dans le récit de la mort de Cicéron, il fait mention de la trahison de Philologus et des tortures infligées au traître par Pomponia, il ajoute que tel est du moins le récit de plusieurs historiens, mais que Tiron n'en parle pas[3], donnant ainsi au seul silence de celui-ci un poids égal à l'affirmation des autres. L'œuvre du biographe latin ne devait donc pas manquer de mérite.

Tiron fut aussi l'auteur d'un recueil qui n'est pas sans rapport avec les études historiques. Il rassembla dans un seul livre, en les coordonnant, onze cents abréviations qui constituaient alors chez les Romains une tachygraphie,

(1) Quintil., *Instr. Orat.*, VI, 3, 5; Macrob., *Saturn.*, II, 1, 12.
(2) *Vie de Cic.*, 41.
(3) Id., 49.

c'est-à-dire une manière d'écrire assez vite pour suivre la parole. Nous avons vu comment on s'était servi de ce moyen, pour la première fois à Rome[1], lors des débats du Sénat relatifs à la conjuration de Catilina. Cicéron et Tiron avaient travaillé ensemble à le rendre pratique. Tiron chercha ensuite à le vulgariser, et publia ses *notes* auxquelles son nom resta toujours attaché, malgré le perfectionnement très sensible qu'y fit Sénèque, en les portant au nombre de cinq mille. On les employa beaucoup dans les premiers siècles du christianisme, on les enseigna dans les écoles sous le titre de *notæ Tironis et Senecæ*[2], et l'usage s'en maintint en Allemagne jusque vers la fin du x[e] siècle[3]. Vous penserez, comme moi, qu'un travail, dont l'utilité pratique a été reconnue si longtemps, ne pouvait, malgré son caractère spécial et modeste, rester ici complètement dans l'oubli. Mais revenons à l'histoire véritable.

L. Lucceius dut en être un des représentants les plus attitrés, puisque Cicéron, qui tenait tant à sa gloire, lui écrivit avec instance pour qu'il racontât en un livre particulier les faits de son consulat. « Malgré le haut prix que j'attachais d'avance à vos ouvrages, lui disait-il[4], ils ont surpassé toujours mon attente; ils m'ont tellement captivé ou passionné, que j'éprouve un vif désir de vous voir commencer au plus tôt le récit de mes actions... Et lorsque je vous dissimule si peu mon désir de vous avoir, de préférence à tout autre, pour historien de mes titres de gloire, je ne crains pas qu'on m'accuse de vouloir vous gagner par une

(1) Les Grecs n'ignoraient pas l'usage des signes abréviatifs de la parole : d'après Diogène Laërce, Xénophon les avait employés pour recueillir les conversations de Socrate.

(2) V. *Notæ Tironis et Senecæ*, dans le *Thesaurus inscriptionum* de J. Gruter, 1603; J. Tardif, *Mémoire sur les notes tironiennes*, in-8, 1852; O. Lehmann, *Quæst. de notis Tironis et Senecæ*, Leips., 1869; et surtout le travail publié récemment par M. Ém. Chatelain, *Introduction à la lecture des notes tironiennes*, 1900, in-8° de XVI-234 p. et 18 planches.

(3) La Bibliothèque nationale conserve plusieurs psautiers, antérieurs au IX[e] siècle, et copiés dans ce système des *notes tironiennes*.

(4) *Epist. ad Famil.*, V, 12.

petite manœuvre de flatterie. Un homme tel que vous ne peut ignorer ce qu'il vaut, et doit supposer plutôt de la jalousie chez ceux qui ne l'admirent pas que de la flatterie chez ceux qui le louent. » Au moment de l'envoi de cette lettre, Luccéius, qui avait presque achevé déjà l'histoire de la guerre italique ou sociale et de la lutte entre Marius et Sylla, se proposait d'étendre son travail d'une façon continue jusqu'aux événements les plus récents. Il répondit poliment à la demande de Cicéron, mais n'y accéda point. Probablement il lui répugnait d'interrompre le cours régulier de son œuvre et d'avoir l'air d'abandonner ainsi son rôle de grand historien pour celui de simple biographe. Quelques expressions de la lettre avaient pu aussi lui donner singulièrement à réfléchir : car Cicéron ne s'était pas arrêté à mi-chemin dans sa requête. « Après tout, avait-il osé dire, les bornes de la pudeur une fois franchies, on ne doit plus être effronté à demi. Je vous demande donc sans détour de célébrer mes actions plus même qu'elles ne le méritent peut-être à vos yeux et dussiez-vous pour cela enfreindre un peu les lois sévères de l'histoire; si vous sentiez en ma faveur quelque chose de cette prévention dont vous parlez agréablement dans une préface où vous déclarez qu'elle n'a jamais eu plus de prise sur vous que la Volupté sur l'Hercule de Xénophon, je vous prie de ne pas trop résister à ce mouvement, et d'accorder un peu plus à notre amitié qu'à la vérité même. » Il devenait difficile à Luccéius de concilier de telles exigences d'amour-propre avec ses devoirs d'auteur consciencieux, et l'on comprend fort bien qu'au lieu d'assumer une pareille besogne, il ait mieux aimé continuer son travail d'après le plan beaucoup plus logique qu'il s'était tracé. De cet ouvrage, qui était si apprécié, il ne nous reste malheureusement aucun fragment à citer, et nous terminerons, par la simple mention que nous en faisons, la liste[1] des principaux historiens dont

(1) Je n'ai pas compris dans cette liste l'érudit Varron, à qui je réserve un peu plus loin un chapitre presque entier.

nous n'avons rien, ou presque rien, pour étudier maintenant ceux dont nous possédons des œuvres, c'est-à-dire, dans l'ordre chronologique, CÉSAR, CORNÉLIUS NÉPOS et SALLUSTE.

II

César, après s'être fait secrètement le complice de Catilina, après avoir intrigué longtemps par ses flatteries envers le peuple, avait fini par comprendre qu'il n'arriverait à rien tant qu'il n'aurait pas une armée à lui. Pour cela il lui fallait une province qui lui permît une guerre avec un riche butin, et qui de plus ne fût pas trop éloignée, afin que le bruit de ses succès retentît à tout moment à Rome et y maintînt continuellement, avec l'admiration de ses hauts faits, la pensée de sa présence possible. Or, la Gaule, pays riche et dont les peuples aimaient à lutter les uns contre les autres, était aux portes de l'Italie. Ce fut sur elle qu'il porta son ambition. Et Caton eut beau s'écrier « qu'on allait armer la tyrannie en la plaçant dans un fort au-dessus de leurs têtes », les sénateurs, dans l'espoir peut-être que l'ambitieux trouverait la ruine de ses projets ou la mort au milieu des combats, lui donnèrent le gouvernement de la Gaule Cisalpine, de l'Illyrie et de la Gaule Narbonnaise avec quatre légions. Il y trouva aussitôt cette guerre qu'il cherchait et à laquelle il dut la prolongation de son gouvernement durant huit années (de 58 à 51). Nous en avons le récit dans les huit livres intitulés DE BELLO GALLICO COMMENTARII[1], dont voici l'analyse.

(1) Il y a deux classes des mss. des *Commentaires* de César : la première (IXe et Xe s.) ne renferme que les com. *De bello gallico;* la deuxième (XIe s. et suiv.) contient l'ensemble. Voir sur les mss. des deux classes Nipperdey, édit. Leips. 1847, p. 37-50. La *paléographie* de M. Chatelain présente des fac-similé de plusieurs : Paris (Bibl. nat. lat. 5763), IXe s.; Paris (id., 5056), XIe s.; Paris (id., 5764), XIe s., le *Thuaneus*, ayant

Le LIVRE I explique les deux grandes expéditions terminées dans la seule campagne de 58, l'une contre les Helvètes, l'autre contre Arioviste. Les Helvètes, abandonnant leur territoire pour aller s'établir dans le pays des Santons, voulaient passer par la Province. César court à Genève, coupe le pont de cette ville, et, en quelques jours, élève sur la rive gauche du Rhône un mur haut de 16 pieds et long de 19,000 pas. Forcés alors de prendre par le Jura, les Helvètes traversent le pays des Séquanes. Mais, aux bords de la Saône, ils retrouvent César, qui écrase leur arrière-garde, et qui, après une poursuite interrompue par le manque de vivres, se dirige vers Bibracte. Toute leur armée l'attaque près du mont Beuvray, non loin de l'Alène (Nièvre); il gagne sur elle une grande bataille et force les survivants à livrer leurs armes et à regagner leurs montagnes. Les Gaulois lui adressent à ce sujet leurs félicitations et leurs actions de grâce (I-XXIX). Ils lui demandent en même temps son appui contre le Germain Arioviste, chef des Suèves, qui, appelé peu auparavant par les Séquanes, avait exigé, en retour d'un service rendu, tout un tiers de leur territoire. César accède à leur requête. Il cherche d'abord à obtenir pacifiquement la retraite d'Arioviste; mais ses tentatives de conciliation sont repoussées. D'un autre côté, les Éduens lui annoncent que leurs terres sont envahies, et les Trévires, que de nouvelles troupes, fournies par les cent cantons des Suèves, s'approchent du Rhin. La Germanie tout entière a l'air de s'ébranler. A ces graves nouvelles, sans perdre un instant, il relève le moral de ses troupes qu'effrayent les récits des habitants, et, après quelques escarmouches de cavalerie, il engage près de Cernay (Haute-Alsace), entre deux affluents de l'Ill,

appartenu à J. A. de Thou, un des plus importants de la 2e cl.; Florence (bib. Laurent.), XIe s.; Leyde (bib. de l'Univ.), XIe s.; Vienne (bib. imp.), XIIe s.; Londres (Brit. mus.), XIe s.; Florence (bib. Laurent. fond. Libri, 33), XIe s. — Cf. avec éd. Nipperdey, éd. Dübner, Paris, 1867; A. Doberenz, Leips. 1875; A. Holder, Frib., 1882; Benoist et Dosson, Paris, 1893; Kübler, id.; Mensel, id.

un combat décisif où les Germains sont complètement défaits[1]. Arioviste blessé repasse le Rhin avec quelques-uns des siens, et la formidable armée des Suèves, qui s'apprêtait à envahir la Gaule, se disperse en apprenant ce désastre (XXX-LIV)[2].

LIVRE II. — Les peuples belges, les plus braves des peuples gaulois, craignant l'installation définitive des légions romaines dans le pays témoin de leurs victoires, forment une confédération puissante en vue de s'opposer aux projets de César. Celui-ci l'apprend et ne leur laisse pas le temps d'achever leurs préparatifs. Il arme en Italie deux nouvelles légions, rejoint son armée, et gagne avec elle, en quinze jours, le territoire des Rèmes, que terrorise sa soudaine arrivée, et qui se soumettent aussitôt, en lui faisant connaître tous les détails de la coalition. En vain trois cent mille combattants se présentent sur les bords de l'Aisne : une diversion faite par l'armée éduenne décide les Bellovaques à courir à la défense de leurs foyers; les autres confédérés suivent ce fatal exemple; César les poursuit, les atteint et change leur retraite en une affreuse déroute, dans laquelle ses légionnaires, sans aucun risque, tuent autant d'ennemis que la durée du jour leur permet d'en tuer (I-XI)[3]. Dès le lendemain, il envahit le pays des Suessions et se prépare à assiéger leur ville de Noviodunum, qui se rend sans combat. Les Bellovaques et les Ambiens ne résistent pas davantage (XII-XV). Mais les Nerviens,

(1) Voir *Appendice*, CXLVII, CXLVIII, CXLIX.

(2) « La défaite d'Arioviste, dit Am. Thierry, et l'expulsion des Germains firent éclater d'un bout de la Gaule à l'autre de vives démonstrations de joie et d'enthousiasme pour César. Mais lorsqu'on vit qu'il ne ramenait point en Italie ses légions victorieuses; que, loin de là, il les organisait sur le territoire affranchi comme sur sa propre conquête; qu'il gardait les otages remis entre ses mains à l'ouverture de la guerre; qu'il levait des contributions et ramassait de toutes parts des vivres, un morne abattement succéda tout à coup à l'élan de la reconnaissance publique. On craignit de n'avoir fait que changer de tyran. »

(3) « Sine ullo periculo tantam eorum multitudinem nostri interfecerunt, quantum fuit diei spatium. »

réunis aux Atrébates et aux Viromandues, osent l'attendre derrière la Sambre. Il va les y chercher, et, au moment où son infanterie est occupée à fortifier le camp, leur attaque imprévue jette dans son armée un tel désordre qu'il se trouve en ce moment dans l'impossibilité de diriger l'ensemble du combat. Déjà sa cavalerie est en fuite, son aile droite a fléchi, son camp est envahi. Il paye de sa personne[1] et combat pour la vie. Enfin, une manœuvre habile peut s'opérer. Le combat change de face et, après une lutte acharnée, les Nerviens sont écrasés. De soixante mille qu'ils étaient cinq cents seulement échappent au massacre (XVI-XXVIII). Restent les Aduatuques enfermés dans leur oppidum. César exige la remise de leurs armes, et comme il s'aperçoit qu'on ne lui en livre qu'une partie pour se servir du reste dans un acte de trahison projeté, il prend la ville et fait vendre à l'encan choses et hommes (XXIX-XXXIII).

Pendant ce temps, le jeune Crassus avec une légion parcourt, sans y rencontrer de résistance, le pays compris entre la Seine et la Loire (XXXIV).

Tant de succès produisent un si grand effet sur les barbares et sur les Romains, que plusieurs peuplades de la rive droite du Rhin envoient à César d'humbles députations, et que le Sénat décrète en son honneur quinze jours d'actions de grâce, ce que jusque-là on n'avait encore fait pour personne (XXXV).

Livre III. — Galba, envoyé pendant la campagne précédente dans le Valais pour ouvrir une route entre la Celtique et l'Italie par les Alpes pennines, vient d'être attaqué par les Véragres et a failli voir sa légion exterminée par eux (I-VI). Les cités armoricaines se sont soulevées et ont retenu en otage les officiers envoyés par Crassus pour approvisionner son armée (VII-VIII). César accourt et attaque lui-même les Vénètes. Après leur avoir pris plusieurs villes, il se rend compte qu'il ne pourra les dompter que par une victoire navale ; connaissant la puissance maritime de ce

(1) Voir *Appendice*, CL.

peuple, il a pris soin d'ailleurs d'ordonner à Brutus d'arriver au plus vite avec une flotte augmentée de contingents fournis par quelques cités gauloises. La flotte des Vénètes, battue grâce à l'heureux emploi des faux, dont s'avise Brutus, est détruite ou prise en entier. Dès lors César est facilement maître du pays. Il le traite avec une rigueur extrême, faisant tuer les sénateurs et vendre à l'encan toute la population (IX-XVI). En même temps, les peuples du nord-ouest, Aulerques, Eburoviques, Unelles et Lexoves, réunis sous la conduite de Viridovix, sont dispersés par Titurius Sabinus (XVII-XIX). Au sud, Crassus, à la suite d'un combat opiniâtre, s'empare de l'oppidum des Sontiates et, par une expédition heureuse contre les Vocates et les Tarusates, soumet l'Aquitaine presque entière (XX-XXVII). César, voyant alors toute la Gaule pacifiée à l'exception des Morins et des Ménapiens qui, seuls des peuples belges, restent encore armés, s'avance en personne jusque dans leurs forêts. Attaqué par eux, il les disperse; puis il déboise leur pays sur une grande étendue, s'empare de leurs troupeaux, et, se trouvant arrêté tout à coup par la mauvaise saison, va mettre ses troupes en leurs quartiers d'hiver dans les pays voisins, non sans avoir brûlé auparavant les bourgs et les habitations isolées qui lui sont tombés sous la main (XXVIII-XXIX).

Livre IV. — Mais, durant l'hiver, quatre cent trente mille Usipètes et Tenctères, refoulés par les Suèves, qui sont les plus puissants et les plus belliqueux des Germains, franchissent le Rhin dans le nord de la Belgique, s'établissent chez les Ménapiens et s'avancent jusque chez les Éburons et les Condruses, clients des Trévires. César, qui se défie du caractère léger et de l'esprit changeant des Gaulois, de peur d'avoir à soutenir plus tard une guerre plus grave, résout de s'opposer sans tarder à l'invasion de cette horde germaine. Dès qu'il est en contact avec elle, il engage des pourparlers, et profitant d'un incident produit pendant une trêve, il retient captifs les ambassadeurs, la surprend par une attaque soudaine, la met en fuite, l'accule sur une

langue de terre entourée d'eau, et l'extermine presque entièrement. Une partie de la cavalerie seulement a repassé le fleuve et s'est réfugiée chez les Sicambres. César la leur réclame, et sur leur refus, profitant de l'occasion pour montrer aux Germains que le Rhin ne les met pas à l'abri de toute attaque des Romains, il construit un pont, y fait passer son armée, ravage le pays des Sicambres, qui ont pris la fuite à son approche, va nouer amitié avec les Ubiens, souvent victimes de l'insolence des Suèves, et, sans se décider à attaquer ces derniers, rentre en Gaule et coupe son pont (I-XIX). Après cette course en Germanie et dans la même année, il entreprend une expédition contre la Grande-Bretagne, dans l'intention de se rendre compte de ce pays inconnu et d'en punir les habitants qui ont plusieurs fois aidé les Gaulois de leur secours. Il s'assure de la soumission des Morins, chez qui il rassemble sa flotte, prend les dispositions nécessaires contre les Ménapiens insoumis, afin de ne pas laisser d'ennemis en armes derrière lui, et s'embarque. Mais les Bretons, qui n'ignoraient pas son entreprise, s'opposent à son débarquement, qui est des plus périlleux. Son armée est un moment décontenancée ; il faut l'emploi des machines de guerre, dont les effets surprennent l'ennemi, et l'exemple du porte-aigle de la dixième légion, qui se jette à la mer, pour la réconforter et l'entraîner. Enfin, après un combat très vif, les Bretons sont repoussés, demandent la paix et livrent des otages. Cependant une tempête disperse les dix-huit navires qui portaient la cavalerie et qui regagnent le continent. Elle brise, dans la même nuit, une partie des vaisseaux qui ont amené l'infanterie et avarie presque tous les autres. Les Bretons forment aussitôt le complot d'affamer les Romains. César s'ingénie à réunir des vivres et à réparer ses flottes. Un jour, une de ses légions, envoyée à la recherche d'approvisionnements, attaquée tout à coup, court les plus grands dangers : déjà elle est entourée de toutes parts, et les évolutions des chars armés de faux, chose nouvelle pour les légionnaires, jettent le trouble dans leurs rangs, quand César vient à temps la

dégager et la ramène au camp. Peu après, le camp à son tour est attaqué. Mais ici César dispose de tous ses moyens: il range ses troupes en bataille et inflige une sanglante défaite à l'ennemi, qui demande la paix. Le vainqueur la lui accorde et, comme la flotte a été remise en état de reprendre la mer et que le temps est favorable, il part, au milieu de la nuit, avec les otages qui lui sont remis, pour le pays des Morins (XX-XXXVI). Là, les soldats de deux vaisseaux, qui ont abordé à quelque distance du reste de la flotte, sont attaqués ; César envoie à leur secours toute sa cavalerie qui met les assaillants en fuite et en tue un grand nombre. Dès le lendemain, il envoie T. Labiénus contre les Morins révoltés, qui tombent presque tous en son pouvoir, et Q. Titurius avec L. Cotta contre les Ménapiens, dont les champs sont ravagés, les récoltes coupées, les habitations incendiées. Les légions sont alors placées pour l'hiver chez les Belges; et le Sénat, ayant reçu par les lettres de César le compte rendu de tous ces événements, décrète vingt jours d'actions de grâce (XXXVII-XXXVIII).

Livre V. — César ordonne la construction d'une flotte pour une deuxième expédition en Grande-Bretagne. Avant de partir, il va chez les Trévires régler au profit de Cingétorix un différend qui s'est élevé entre celui-ci et son beau-père Indutiomare. Puis, il donne rendez-vous aux contingents gaulois dans le port Itius. Dumorix, un des chefs, essaye d'empêcher les autres de participer à l'expédition et, voyant sa tentative échouer, prend la fuite; mais il est poursuivi et mis à mort (I-VII). Le départ a lieu et le débarquement s'opère au même endroit que l'année précédente. César est victorieux dans une première rencontre; mais une tempête, qui endommage sa flotte à l'ancre, l'oblige de s'arrêter quelque temps: ce n'est qu'après avoir réparé ce désastre et mis ses vaisseaux à sec dans son camp, qu'il retourne à l'ennemi. Sa marche en avant lui permet d'étudier les ressources et la géographie du pays, les mœurs et la tactique militaire des Bretons, dont l'armée, considérablement accrue, se trouve commandée

par Cassivellaunus. Il le bat, force le passage de la Tamise en sa présence, s'empare de sa ville principale, et par une nouvelle défaite l'amène à traiter. Ayant obtenu des otages et la promesse d'un tribut annuel, il retourne sur le continent (VIII-XXIII). La disette l'y force à disséminer ses quartiers d'hiver sur une vaste étendue; il ordonne de les fortifier, et en même temps envoie Lucius Plancus avec une légion punir, chez les Carnutes, les assassins du roi Tasgétius, son protégé. Mais la grande dispersion des cantonnements excite l'audace de certains chefs gaulois. Les Éburons attaquent le camp de Q. Titurius Sabinus. Ce général, sur le conseil perfide d'Ambiorix, qui l'engage à faire sa jonction avec le quartier le plus rapproché du sien, se met en marche avec Cotta, dont la résistance à partager cette décision a été longue. Leur légion, bientôt attaquée, est massacrée ; eux-mêmes sont tués. Fier de ce succès, Ambiorix part tout de suite chez les Aduatuques et les Nerviens : il les soulève et vient attaquer avec eux le camp de Q. Cicéron. Vainement Cicéron écrit à César : les routes sont coupées, les messages n'arrivent pas. Il a la sagesse de repousser des propositions identiques à celles qui ont causé la perte de Sabinus, défend ses retranchements avec énergie, repousse un assaut formidable d'un nombre considérable d'assaillants, et s'attire par sa fermeté l'admiration de ses soldats, qui tiennent à honneur de se montrer dignes d'un tel chef. Deux centurions surtout se font remarquer par leur belle conduite[1]. Enfin, un esclave gaulois parvient à porter une lettre à César. Le proconsul prend des mesures rapides, fait exécuter au plus vite par Crassus et Fabius un ordre de concentration, et court à l'ennemi. Les assiégeants marchent à sa rencontre; il feint d'avoir peur pour les attirer dans une position désavantageuse, les y amène en effet, et par une attaque soudaine les met en pleine déroute. Après en avoir tué un grand nombre, il cesse de les poursuivre, et se rend au camp de

(1) Voir *Appendice*, CLI.

Cicéron : il le félicite lui et sa vaillante légion où il trouve à peine un homme sur dix sans blessure (XXIV-LII). A la nouvelle de cette défaite d'Ambiorix, Indutiomare et les Trévires, qui de leur côté attaquaient le camp de Labiénus, s'en éloignent immédiatement. Mais César décide de ne pas retourner en Italie de tout l'hiver. La Gaule entière, moins les Éduens et les Rèmes, lui est suspecte. Les Sénonais d'ailleurs ne cachent pas leur hostilité, et les Trévires ne restent pas longtemps tranquilles. Indutiomare, après avoir fait condamner dans une assemblée martiale son gendre Cingétorix, resté fidèle aux Romains, y déclare qu'il est appelé par les Sénonais, les Carnutes et d'autres encore, qu'il va d'abord s'emparer du quartier de Labiénus et qu'il ravagera ensuite le pays des Rèmes. Mais Labiénus, solidement fortifié, ne craint rien. Il se laisse provoquer plusieurs fois sans répondre aux insultes de l'ennemi pour le rendre de plus en plus imprudent; puis, ayant reçu secrètement les renforts qu'il attendait, il fait subitement une sortie générale, ordonne à ses cavaliers de poursuivre avant tous Indutiomare, dont il a mis la tête à prix, et cette tête lui est apportée au milieu de la déroute sanglante des Trévires. Les Éburons et les Nerviens, qui étaient en train de se réunir, se dispersent : le calme se rétablit pour le reste de l'hiver (LIII-LVIII).

LIVRE VI. — Mais César ne s'y trompe pas. Craignant des troubles plus graves, il ordonne de nouvelles levées et se fait envoyer d'Italie des soldats par Pompée. En effet, les Trévires font alliance avec Ambiorix et les Germains; les Sénons et les Carnutes se concertent et refusent de se rendre à l'assemblée générale qu'il a convoquée. Il envahit leurs terres : l'intervention amicale de ses fidèles Éduens sauve les Sénons, et les Carnutes doivent aussi leur salut à celle des Rèmes non moins fidèles. Il réserve sa colère pour les Trévires et surtout pour Ambiorix et les Éburons. Mais, pour être libre dans ses mouvements, il soumet d'abord les Ménapiens. Pendant ce temps, les Trévires, avant d'avoir reçu le secours attendu des Germains, sont en-

traînés dans un piège par Labiénus, qui en fait un grand massacre. César, à son retour de chez les Ménapiens, les trouve vaincus et, afin de compléter l'isolement des Éburons et d'Ambiorix, se décide à passer en Germanie (I-VIII). Pour la seconde fois il jette un pont sur le Rhin, bat au loin la rive droite, et fait reculer les Suèves dans leurs forêts. Cette expédition lui fournit l'occasion de relever, par la comparaison des Germains et des Gaulois, un grand nombre de renseignements fort intéressants sur les deux pays comme sur les mœurs, les usages, les croyances et l'organisation politique[1] des deux peuples (IX-XXVIII). Après qu'il a pris ses mesures pour interrompre entre eux toute communication, il se tourne définitivement contre les Éburons. Son lieutenant L. Manicius Basilus, détaché en avant avec la cavalerie, par l'effet du hasard, tombe sur Ambiorix au moment où celui-ci ne se garde pas, et lui enlève ses équipages de guerre, mais il ne réussit pas à s'emparer de lui. César divise alors son armée : il laisse à Aduatuca tous ses bagages sous la garde d'une légion commandée par Q. Cicéron, ordonne à Labiénus de se rendre avec trois légions vers la frontière des Ménapiens, envoie Trébonius avec trois autres ravager la partie du pays qui confine aux Aduatuques, et part lui-même à la tête d'un même nombre de légions vers l'Escaut, en fixant le septième jour pour le retour général. Dans l'intervalle, un gros incident se produit à Aduatuca. Les Sicambres qui ont su que tous les peuples voisins sont appelés à l'extermination des Éburons, et qui sont accourus pour participer au pillage, apprennent qu'ils peuvent faire plus de butin au camp de Cicéron, et peu s'en faut qu'ils ne s'en emparent ; la légion, surprise, ne s'y maintient qu'après avoir subi des pertes très sensibles. César, revenant à la fin du jour convenu, ne voit d'ailleurs dans cet événement qu'un des faits fortuits de la guerre, et, comme les Sicambres se sont hâtés de partir chez eux, il reste entièrement attaché au châti-

(1) Voir *Appendice*, CLII, CLIII.

ment des Éburons. Ses dix légions avec les contingents des cités alliées portent le pillage, l'incendie et la mort partout. Mais Ambiorix s'échappe. Après cette terrible exécution de tout un peuple, le proconsul convoque dans la capitale des Rèmes l'assemblée des Gaules, condamne au dernier supplice Accon, l'ancien instigateur de la révolte des Sénons, établit pour l'hiver six légions chez ces derniers, deux chez les Trévires, deux chez les Lingons, et retourne, selon sa coutume, en Italie (XXIX-XLIV).

Livre VII. — La mort d'Accon et le traitement infligé aux Éburons n'ont fait qu'exciter la haine des Gaulois, sans les terrifier : la nouvelle des troubles qui se sont produits à Rome leur donne l'espoir que César sera retenu en Italie, et ils comptent d'ailleurs lui couper toute communication avec son armée. Les Carnutes prennent l'initiative de la révolte et massacrent les Romains à Génabum. L'Arverne Vercingétorix soulève une partie de la Gaule, qui lui donne le commandement en chef. Il envahit le territoire des Bituriges, qui, voyant les Éduens impuissants à leur porter secours, entrent dans la ligue. César revient à la hâte, met Narbonne à l'abri des menaces de Luctérius, organise la défense de la Province, franchit les Cévennes malgré six pieds de neige, et porte la désolation sur le territoire des Arvernes. Puis, repassant les montagnes, il longe le Rhône et la Saône à marches forcées, traverse tout le pays des Éduens et arrive au milieu de ses légions. Il se décide à se porter au secours des Boïens, menacés par Vercingétorix, qui assiège Gorgobine. Dès le lendemain, il arrive à Vellaunodunum, ville des Sénons, dont il obtient la reddition le troisième jour. Deux jours après, il est chez les Carnutes, devant Génabum, qu'il prend et brûle au milieu de la première nuit. Profitant aussitôt du pont de cette ville, il passe la Loire et va mettre le siège devant Noviodunum, ville des Bituriges, qui se trouve sur sa route. Vercingétorix accourt à la défense de cette place, mais César bat sa cavalerie et s'empare de la ville (I-XIII). Le chef gaulois, prenant alors la résolution d'éviter les

batailles et d'affamer l'ennemi, fait adopter aux siens un nouveau plan de guerre. Plus de vingt villes sont brûlées par les habitants eux-mêmes. Mais Avaricum, la capitale du pays, est épargnée. César l'assiège. L'opération est longue et difficile : elle est entravée par les diversions de Vercingétorix; les assiégés montrent une ardeur, une opiniâtreté à toute épreuve. Enfin l'assaut est donné. Avaricum succombe : tout y est mis à sac, et de quarante mille habitants huit cents à peine peuvent se réfugier au camp de Vercingétorix. Cependant, comme celui-ci était d'avis qu'on brûlât la capitale aussi bien que les autres villes, ce désastre, qui confirme ses prévisions, accroît encore son autorité. Le commandement lui est maintenu et il contracte de nouvelles alliances (XIV-XXXI). Le printemps venu, César, après avoir accordé quelque répit à ses soldats et réglé un différend survenu chez les Éduens, reprend la campagne. Il envoie Labiénus avec quatre légions contre les Sénons et les Parises et conduit lui-même le reste de l'armée contre Gergovie, capitale des Arvernes. Vercingétorix, après lui avoir coupé un moment le passage de l'Allier, le devance sur les hauteurs qui couvrent la ville et rend difficile la situation du camp romain. César ne l'améliore qu'après quelque temps par la prise d'une colline. Mais des chefs Éduens, gagnés par les Arvernes, forment un complot et soulèvent leur pays contre lui. Il est donc sur le point de renoncer au siège commencé, quand il découvre une position négligée par l'ennemi. Il forme aussitôt un plan d'attaque contre le camp gaulois. Malheureusement les soldats, une fois dans le camp, se laissent entraîner par le succès et, malgré les ordres reçus, veulent pénétrer par escalade dans la ville. Ils sont repoussés et sept cents d'entre eux périssent avec quarante centurions. Ne voulant pas partir sur cet échec, César engage, les jours suivants, quelques escarmouches de cavalerie où il a le dessus. Alors il part, repasse l'Allier. Il apprend que les Éduens l'ont définitivement trahi et viennent d'incendier Noviodunum en se partageant les pro-

visions et les bagages qui y étaient accumulés. Cette défection le met dans un tel péril qu'on lui conseille de retourner dans la Province. Mais il ne peut sans lâcheté délaisser dans le nord les légions de Labiénus ; par des marches forcées de jour et de nuit, il gagne la Loire, la traverse sans perte, et se dirige vers le pays des Sénons (XXXII-LVI). De son côté, Labiénus a eu à lutter contre la ligue du nord, dont l'habile et vieux chef Camulogène a choisi Lutèce pour quartier général. Labiénus veut d'abord attaquer la ville par le sud et se trouve arrêté par le marais (de la Bièvre). Il rétrograde jusqu'à Mélodunum (Melun), prend le bourg, saisit toutes les barques qu'il trouve, et descend la Seine pour attaquer Lutèce par le nord. Camulogène brûle la ville et les ponts et se retire sur les hauteurs de la rive gauche. Il sait que les Bellovaques s'arment sur les derrières de Labiénus, de sorte que ce général devra accepter le combat pris entre deux ennemis. Mais Labiénus trompe sa vigilance et passe la Seine sur un point où il ne peut que lui opposer une partie de ses forces. Puis, les deux armées se trouvant en présence, une action très meurtrière s'engage, dans laquelle le chef gaulois perd la vie. Ce succès permet à Labiénus d'opérer sa retraite et de gagner le pays des Sénons, où il fait sa jonction avec César (LVII-LXII). En ce moment la Gaule entière est soulevée : Vercingétorix en est le chef. Il fait une tentative contre la Province. César, manquant de cavalerie, en obtient de la Germanie et se porte vers le point attaqué. Vercingétorix accourt lui barrer le passage; mais, après un combat de cavalerie qui lui est défavorable, il bat en retraite sur Alésia, où les Romains le suivent et l'assiègent. Un nouvel engagement tenté sous les murs de la ville n'ayant pas mieux réussi, il envoie ses cavaliers chez les confédérés avec ordre de ramener, au bout de trente jours, au secours de la place tout ce qui est capable de porter les armes. César, tout en activant le siège, met alors son camp en état de défense contre l'armée de secours qui doit arriver. Elle

arrive, en effet, forte de huit mille cavaliers et d'environ deux cent quarante mille fantassins. Mais elle vient se briser contre l'inexpugnable rempart des légions. César supporte tous les assauts qu'on lui donne. Un grand combat général finit par s'engager[1], où, après les péripéties les plus épiques, la multitude des Gaulois est battue, mise en fuite, dispersée. Les défenseurs d'Alésia n'ont plus qu'à accepter les conditions du vainqueur : Vercingétorix se livre; tous ses compagnons sont réduits en esclavage, sauf les Éduens et les Arvernes, dont César tient à s'attacher les cités. Elles lui font aussitôt leur soumission, et quand il prend ses quartiers d'hiver, le Sénat, qu'il a informé de sa victoire décisive, décrète vingt jours d'actions de grâce (LXIII-XC).

C'est ici que s'arrêtent les *Commentaires sur la Guerre des Gaules* écrits par César. Et de fait, la chute d'Alésia, avec la dissolution définitive de la confédération gauloise, peut être considérée comme la fin même de la grande guerre. Il y eut bien encore, dans les quelques mois qui suivirent, quelques mouvements partiels à prévenir ou à réduire. Les Bituriges, les Carnutes[2], et les Bellovaques encoururent la colère du proconsul; Ambiorix fut rejeté de nouveau au delà du Rhin et le pays des Éburons ravagé; les Trévires, les Andes, puis tous les peuples de l'Ouest et du centre furent successivement soumis; les Carduques enfin, qui prolongèrent la résistance dans leur ville d'Uxellodunum, punis d'une façon cruelle pour donner à tous un dernier et terrible exemple. Mais, après cela, César ne chercha plus qu'à calmer chez les vaincus par toutes sortes de ménagements le souvenir de leur défaite, donnant les plus grands soins surtout à s'attacher la Province, et comptant bien sur cette habile conduite pour trouver bientôt en ses anciens ennemis des instruments capables de servir ses vues personnelles dans les luttes civiles qui se préparaient.

(1) Voir *Appendice*, CLIV.
(2) Voir *Appendice*, CLV.

Tous ces faits et la plupart de ces ménagements ont été ou expliqués ou indiqués dans un VIIIe LIVRE, qui a été écrit non par lui, mais par Hirtius, son lieutenant. Ce livre complémentaire ne parut qu'après sa mort, tandis que les sept qui sont de lui furent publiés, non pas successivement, mais en une seule fois, vraisemblablement peu après la défaite de Vercingétorix, c'est-à-dire dans le courant de l'année 51. Ils forment la première série de ses mémoires.

La seconde, que nous possédons aussi, est intitulée COMMENTARII DE BELLO CIVILI : elle donne l'histoire de sa guerre contre Pompée jusqu'à la guerre d'Alexandrie, soit le récit des événements qui remplirent les années 49 et 48, et se compose de trois livres.

Au début du LIVRE I, nous voyons les dispositions qu'on prend à Rome contre le vainqueur des Gaules. On a distrait de son armée deux légions sous prétexte qu'on en avait besoin contre les Parthes, et ces deux légions restent en Italie sous les ordres de Pompée. Le consul L. Lentulus, à peine installé, fait décréter par le Sénat « que César ait à licencier ses troupes dans un délai prescrit sous peine d'être déclaré ennemi de l'État », et, sans laisser à ses parents le temps de l'avertir, sans permettre aux tribuns du peuple d'user de leur droit d'opposition, fait déclarer la patrie en danger. On ordonne des levées dans toute l'Italie, on fait fabriquer des armes, on demande de l'argent aux municipes, on en prend dans les temples (I-VI). A la nouvelle de ces événements, César part avec la légion qu'il a sous la main à Ariminum, où il trouve les tribuns du peuple qui ont quitté Rome pour se réfugier vers lui. Il y reçoit un député de Pompée, à qui il fait porter cette proposition que tous deux aient une entrevue, qu'ils se rendent dans leurs gouvernements, licencient leurs troupes en même temps et laissent Rome agir en liberté dans ses comices. Mais Pompée répond par écrit qu'il n'ira en Espagne qu'après que César aura quitté Ariminum et renvoyé ses

soldats (VII-X). César dès lors juge la guerre inévitable. Sans coup férir, il occupe Pisaurum, Ancône, Iguvium, Auximum, et, tandis que la terreur règne à Rome et que Pompée se retire en deçà de Capoue, il parcourt le Picenum tout entier. La résistance de Domitius Ænobarbus dans Corfinium l'arrête sept jours; mais la place ne reçoit aucun secours, elle se rend, et la générosité que montre le vainqueur à l'égard des prisonniers ébranle le zèle de ses ennemis. De nouvelles soumissions se produisent. Ses légions sont maintenant au nombre de six, et c'est à marches forcées qu'il se rend à Brindes où est parti Pompée avec toutes ses forces. Cependant quand il y arrive, les consuls et la plus grande partie de l'armée se sont déjà embarqués pour Dyrrachium, de l'autre côté de l'Adriatique, et il n'occupe la ville qu'au moment où Pompée lui-même profite de sa flotte pour quitter le port (X-XXVIII). Faute de vaisseaux suffisants, il renonce à le poursuivre pour le moment. Il envoie Valérius et Curion dans la Sardaigne et la Sicile, dont la soumission est immédiate, et, maître de l'Italie et des îles, il rentre à Rome où il se plaint au Sénat des outrages qu'on lui a fait subir. Mais il n'y perd point de temps : il veut avant tout s'assurer l'Espagne, province pompéienne, dont les nombreuses troupes auxiliaires et la cavalerie pourraient, pendant qu'il irait combattre Pompée, attaquer la Gaule et l'Italie (XXIX-XXXIII). Marseille, que d'anciens bienfaits ont attachée de cœur à son rival, l'arrête à son passage; il la fait assiéger par Trébonius et Brutus, et franchit les Pyrénées. Il se trouve, d'abord, dans une position difficile, campé dans un étroit espace, entre la Sègre et la Cinca, cerné et affamé. Mais il construit des bateaux, franchit la Sègre, a bientôt des provisions, et peut attaquer à son tour les deux généraux pompéiens, Pétréius et Afranius. Il devine tous leurs plans, les prévient dans toutes les positions qu'ils désirent occuper. Il les cerne enfin au point qu'il pourrait les écraser, s'il le voulait, et que ses soldats lui reprochent de ne pas profiter de l'occasion que lui a fournie sa tactique. C'est

une pensée généreuse qui l'en empêche : il se rappelle que ce sont des Romains qu'il a devant lui, et il aime mieux que les deux généraux soient contraints par leurs propres troupes à mettre bas les armes sans combat[1] (XXXIV-LXXXVII).

LIVRE II. — Tandis que ces événements se passent en Espagne, Trébonius assiège Marseille. La flotte des Marseillais, augmentée de certains vaisseaux envoyés par Pompée, est battue par celle de Brutus; mais ils n'en continuent pas moins à se défendre avec ardeur. Ils ont même recours à la ruse et à la trahison pour détruire les travaux d'approche au milieu d'une trêve. Ce moyen ne leur réussit pas plus que leur courage. Les machines d'attaque sont reconstituées rapidement, et ils se trouvent réduits à la dernière extrémité. Trébonius, qui a reçu l'ordre de ne pas prendre la ville d'assaut pour en éviter le pillage, attend l'arrivée de César ((I-XVI). Celui-ci, la soumission de l'Espagne Citérieure accomplie par la défaite de Pétréius et d'Afranius, a soin de s'assurer de l'Ultérieure que commande Varron. Les villes d'ailleurs s'ouvrent à lui; Varron, qui ne fait que quelques tentatives pour s'opposer à sa marche, se voit abandonné de la moitié de ses troupes, et vient à Cordoue lui livrer, avec sa caisse militaire, l'état des vivres et des vaisseaux de sa province. César affermit les bonnes dispositions de tous par les récompenses qu'il distribue aux uns et les conditions généreuses qu'il accorde aux autres. Puis il passe par Cadix et Tarragone, de là gagne Narbonne et se rend à Marseille au moment où Domitius s'en échappe avec un seul vaisseau à la faveur d'une bourrasque, qui empêche Brutus de le poursuivre. César, par égard pour l'antique origine de cette ville, la traite avec quelques ménagements, y laisse deux légions, et part pour Rome, où Lépide vient par une loi de le faire créer dictateur (XVII-XXII). La fortune toutefois ne sourit pas à tous ses lieutenants. Curion, qui est passé de Sicile en Afrique

(1) Voir *Appendice*, CLVI, CLVII, CLVIII.

pour y combattre l'armée du pompéien Attius Varus, après quelques succès insignifiants, se trouve avoir devant lui, près d'Utique les forces considérables du roi Juba, venu au secours de Varus parce qu'il est uni à Pompée par les liens de l'hospitalité paternelle. Trompé par de faux rapports sur ces forces et leur chef, il leur livre une grande bataille où il se fait tuer pour ne pas survivre à sa défaite. Une terreur panique s'empare alors de son armée, dont une petite partie seulement peut regagner les vaisseaux pour retourner en Sicile. Presque tout le reste est massacré sous les murs d'Utique, en présence même de Varus, qui n'ose s'opposer à la colère du roi Numide, lequel entre à cheval dans la ville et s'en retourne presque immédiatement dans son royaume (XXIII-XLIV)[1].

Livre III. — César garde la dictature onze jours, le temps d'accomplir quelques mesures nécessaires; mais il n'abdique qu'après avoir présidé les comices consulaires et s'être fait nommer. Il se rend alors à Brindes afin de s'embarquer pour l'Épire. Pompée, qui a eu une année entière pour faire ses préparatifs, est à la tête de neuf légions romaines, de nombreuses troupes auxiliaires et de sept mille chevaux. Lui ne trouve à Brindes de navires de transport que pour quinze mille fantassins et six cents chevaux. Il échappe heureusement à la flotte de Bibulus chargé de l'arrêter au passage et débarque sans incident. Seulement ses vaisseaux, qu'il renvoie immédiatement pour amener le complément de son armée, sont saisis et détruits. Il prend néanmoins l'offensive. Oricum et Apollonie lui ouvrent leurs portes; mais il est prévenu par Pompée dans le mouvement qu'il tente contre Dyrrachium, et les deux armées restent de longs jours dans le voisinage l'une de l'autre. César attend Antoine, à qui il a donné l'ordre de réunir à Brindes une nouvelle flotte et de lui

(1) Remarquons, avec Ciacconius, qu'une partie de ce deuxième livre manque. En effet, on n'y trouve pas plusieurs événements auxquels César se réfère dans le livre suivant.

conduire le reste de ses légions (I-XXV). Enfin, Antoine, profitant d'un vent favorable, traverse le détroit, passe en vue de Dyrrachium, et débarque quatre légions avec huit cents chevaux dans le port Nymphée, à trois milles au-dessus de la ville de Lissus, qui se donne à lui. Simultanément César et Pompée se dirigent au plus vite de son côté, mais, les légions césariennes ayant réussi à opérer leur jonction, Pompée retourne sur ses pas et choisit une position à Asparagium. César, après avoir passé quelques jours à sonder les dispositions de la Thessalie, de l'Étolie et de la Macédoine, ne tarde pas à l'y suivre. Il lui offre vainement le combat. Par une manœuvre habile, il réussit alors à se placer entre lui et Dyrrachium, où sont ses magasins, et le force ainsi à venir, comme lui, camper près de cette ville. Seulement Pompée, qui conserve ses communications avec la mer et qui ne craint pas le manque d'approvisionnements, refuse d'engager toute action décisive; et César conçoit l'audacieuse pensée, bien que l'armée de son rival soit de beaucoup supérieure en nombre à la sienne, de l'enfermer dans une longue ligne de postes retranchés. Durant plusieurs mois les escarmouches se suivent. Plusieurs sont graves. Un des postes, un jour, est cerné, et il pleut tant de traits que pas un des soldats qui le défendent n'y reste sans blessure. La disette devient on ne peut plus pénible. Enfin une attaque malheureuse contre le camp pompéien manque d'amener un désastre[1]. César se rend compte de la difficulté de son entreprise, et, comme son lieutenant Domitius est sérieusement menacé par Scipion, arrivé d'Orient en Thessalie avec deux légions, il se décide à mener ses forces contre ce dernier, espérant bien que son départ précipité donnera assez de confiance aux Pompéiens pour les entraîner à sa suite et leur faire abandonner le voisinage de leur flotte (XXVI-LXXVIII). Ses prévisions se réalisent : Pompée marche au secours de Scipion, comme lui-même au secours de Domitius; mais

(1) Voir *Appendice*, CLIX.

c'est lui qui va le plus vite et qui fait le premier sa jonction. Gomphi, Métropolis et les autres villes de Thessalie, à l'exception de Larisse occupée par Scipion, se soumettent aussitôt. Cependant Pompée rejoint aussi Scipion et le renfort considérable de celui-ci donne aux Pompéiens une telle présomption qu'ils ne s'entretiennent plus que de leurs récompenses et de leurs vengeances prochaines : ils pensent moins aux moyens de vaincre qu'à la manière dont ils useront de la victoire[1]. De son côté, César, après avoir donné à ses troupes le temps de se remettre de l'affaire de Dyrrachium, enseigne à sa cavalerie un nouveau moyen de combattre et prend toutes ses dispositions pour la grande bataille qui se prépare près de Pharsale. Sa tactique et le courage de ses soldats lui donnent la victoire. Pompée, dès qu'il voit, contre toute attente, sa cavalerie repoussée, se retire du champ de bataille, comptant qu'on ne l'attaquera pas jusque dans ses retranchements ; mais son rival n'est pas de ceux qui laissent un succès inachevé ; son camp est envahi; il saute sur un cheval et s'enfuit tout d'une traite jusqu'à l'embouchure du Pénée[2]. Quinze mille des siens sont tués; vingt-quatre mille se livrent au vainqueur, qui les traite avec clémence (LXXIX-XCIX). A la nouvelle de ce désastre, les lieutenants de Pompée, D. Lælius et Cassius, qui attaquaient l'un Brindes et l'autre la Sicile, s'en éloignent avec leurs flottes (C-CI). Quant à César, il quitte tout pour se mettre à la recherche de Pompée et l'empêcher de lever ailleurs de nouvelles troupes. Le fugitif, qui s'est embarqué à Mitylène, gagne la Cilicie, puis Chypre, où il apprend que les habitants d'Antioche doivent lui fermer leurs portes, et, abandonnant alors le projet d'aller en Syrie, se rend à Péluse, où se trouve par hasard, avec des troupes nombreuses, le jeune roi Ptolémée qui fait la guerre contre sa sœur Cléopâtre. Il lui demande de le recevoir à Alexandrie, et au moment où il débarque, trahi

(1) Voir *Appendice*, CLX.
(2) Id., CLXI.

par les favoris du prince, il est tué par eux. César, à sa poursuite avec quatre mille hommes, arrive peu après et apprend le tragique événement. Le peu de troupes qu'il a avec lui excite l'audace des Égyptiens; il se renforce à la hâte de quelques légions appelées d'Asie, et entend user de sa qualité de consul romain pour régler le différend de Ptolémée et de sa sœur. Pendant qu'il détient auprès de lui la personne du jeune roi, l'armée royale, forte de vingt mille hommes et commandée par Achillas, lui déclare la guerre. Il occupe le Phare, se fortifie dans un quartier de la ville et fait demander des vivres et des secours aux contrées voisines. C'est le commencement de la guerre d'Alexandrie (CII-CXII).

Un livre spécial, intitulé COMMENTARII DE BELLO ALEXANDRINO, nous fournit le récit de cette guerre. Deux autres livres, ayant pour titres, l'un COMMENTARII DE BELLO AFRICANO, et l'autre COMMENTARII DE BELLO HISPANIENSI, nous donnent aussi la narration des événements qui se produisirent en Afrique et en Espagne à la suite de la bataille de Pharsale jusqu'à la ruine complète des derniers défenseurs de la cause républicaine. Je rendrai compte plus loin de ces trois ouvrages particuliers, qui n'ont pas été écrits par César. Pour le moment, il s'agit d'apprécier son œuvre personnelle[1], c'est-à-dire les dix livres qui viennent d'être analysés.

III

Rien de plus intéressant assurément que les deux sujets qui y sont traités.

Si nous considérons d'abord la première série des *Commentaires*, nous trouvons nos pères dans les vaillants adver-

(1) Je n'insisterai pas ici sur une erreur grossière de quelques anciennes éditions, où l'œuvre de César est attribuée à un érudit du VII[e] siècle, du nom de Celsus, lequel en avait publié le texte revisé. C'est sans plus de raison qu'on l'a considéré aussi comme l'auteur des autres livres de

saires de César; Paris même fut l'un de leurs champs de bataille; et bien que la fortune ne leur ait pas été favorable, il nous est permis de nous complaire au récit des hauts faits qui ont accompagné leur défaite. « Grâce à César, dit D. Nisard, tout ce qui, dans ce monde, a une connaissance des lettres latines, sait qu'il y a dix-huit siècles les Gaulois donnaient les premiers exemples de ce courage proverbial qui nous a fait appeler par nos ennemis mêmes les premiers soldats du monde. Nous trouvons comme inhérents à ce sol qui fut celui de la France, le sentiment de l'honneur national, déjà vif et énergique avant même qu'il y eût une nation, et cet amour de la gloire, notre passion, notre patriotisme à nous, notre travers peut-être. Il y a d'ailleurs deux causes engagées dans la lutte entre Rome et la Gaule : l'indépendance gauloise et la civilisation. L'une ne nous touche guère moins que l'autre; car, si nous nous intéressons, comme descendants des Gaulois, aux efforts et aux souffrances de la Gaule défendant son indépendance, comme la première des nations civilisées, nous faisons des vœux pour que la civilisation triomphe. Nous sommes Gaulois contre les Romains envahissant la terre d'autrui; nous sommes Romains contre la Gaule barbare. Que les Gaulois succombent bravement, c'est assez pour la gloire de nos origines; mais la raison veut qu'ils succombent. Voilà ce qui fait des *Mémoires de César sur la Guerre des Gaules* un livre unique : le vainqueur n'y intéresse pas moins que le vaincu [1]. »

Le sujet de la seconde série des *Commentaires* est plus vaste. On voit César, à peine sorti de la Gaule, commencer et mener à pas de course une guerre sans précédent, dont le théâtre embrasse toutes les parties connues de la terre,

commentaires. Et la *Vie de César*, imprimée sous le nom de ce Celsus dans plusieurs éditions, n'est pas de lui non plus : Ch. Schneider a démontré qu'elle est de Pétrarque (*Petrarchæ historia Julii Cæsaris*. Leipzig, 1827.

(1) D. Nisard. *Les quatre grands historiens latins*, I, 3.

et dont le prix est l'empire du monde. En même temps que le grand capitaine si l'on étudie l'événement, à travers la discrétion de l'écrivain, on saisit les causes et la nature des guerres civiles; on comprend combien, en de telles crises, au milieu des passions surexcitées, la modération devient impuissante, et comment, l'État une fois bouleversé, l'ascendant et la fortune d'un homme peuvent faire en un moment qu'il devienne tout à lui seul. Là encore nous nous retrouvons. « Nous aussi, remarque l'auteur que je viens de citer, nous avons souffert de la maladie qui travaillait Rome au temps de César, et c'est par ce trait de ressemblance que les *Mémoires snr la Guerre civile* nous touchent de si près. Nous aussi, nous avons vu tout un ordre social disparaître, et un homme remplaçant toutes choses, lequel a disparu lui-même pour s'être cru plus fort que ce qu'il avait rétabli. Si la guerre des Gaules nous intéresse comme Français, la guerre civile nous intéresse comme fils de la révolution et de l'empire. »

Mais, si les deux sujets ont pour nous un intérêt si vif, la manière dont ils ont été traités doit-elle nous inspirer une confiance absolue? Le vainqueur des Gaulois et de Pompée a-t-il toujours raconté les faits avec une parfaite bonne foi? A-t-il jugé ses ennemis avec impartialité? A-t-il, en toutes circonstances, exposé sa propre conduite en en donnant, sans dissimulation aucune, les véritables motifs? Voilà la question qui, vu son importance, se présente narellement la première à l'esprit de quiconque entreprend la lecture des *Commentaires* [1].

Il est certain que ce ne fut pas seulement le goût de la littérature qui l'engagea à écrire ses mémoires. Je sais bien

(1) Voir H. Dresler, *Quelques mots sur la valeur historique des Comment. de César*, 1831 ; Rotels, *De fide et auctoritate Comm. Cæsaris*, 1832; Bresemer, *Remarque sur la valeur historique des Comm. de César*, 1835; G. Dœring, *De Cæsaris fide historica*, 1837; K. Krügemann, *Remarques sur la sincérité historique de César*, 1842; A. Platen, *De fide et auctoritate Cæsaris de Bel. gal. comment.*, 1854.

que, dans le cours de ses guerres et aux heures les plus critiques de sa fortune, il lui arriva plus d'une fois d'étonner les Romains par la publication d'ouvrages qu'ils n'attendaient point d'un homme occupé des plus graves soucis; son traité de grammaire *l'Analogie* leur arriva du fond des Gaules en même temps que l'annonce de ses exploits, et à la veille de la bataille de Munda, il leur envoya d'Espagne un petit poème en vers *(Iter)*, dans lequel il leur donnait ses impressions de voyage. C'étaient là des œuvres qui n'avaient aucun rapport avec sa gloire de général et d'homme d'État, et dans lesquelles il ne pouvait avoir en vue que sa réputation de lettré. Mais il était impossible que le même désintéressement politique se retrouvât dans ses mémoires. Puisqu'il avait conduit ses entreprises guerrières en Gaule sans en avoir reçu l'ordre du Sénat, il était bien obligé de s'attacher toujours à les représenter comme des mesures défensives, commandées par la nécessité. Et dans le *De Bello Civili*, puisque, en réalité, il s'était mis en dehors de la légalité, il n'eût pu, sans se condamner lui-même, obéir à sa conscience pour apprécier tous ses actes. Aussi voyez, dès le début du premier livre, avec quel soin, sans dire un mot de son ambition personnelle, il énumère et les injustices commises à son égard, et les outrages auxquels il est en butte de la part de ses ennemis, et les précautions prises par ceux-ci pour s'assurer le pouvoir, et les scandales du Forum, et les protestations en sa faveur des tribuns du peuple ; tout cela pour donner ensuite comme naturelle et toute logique sa déclaration de guerre au Sénat, sans parler autrement de ce fameux passage du Rubicon, sur lequel, au contraire, de même que la poésie[1], l'histoire a insisté avec raison, et qui était un crime. Ce seul exemple ne suffit-il pas à montrer l'art avec lequel l'auteur des *Commentaires*

(1) On se rappelle le passage de *La Pharsale*, ou Lucain, nous dépeignant César sous sa tente dans la nuit qui précéda le passage du Rubicon, fait apparaître tout à coup l'image éloquente de la patrie devant le parricide qui prépare son crime.

sait grouper tous les faits qui lui sont favorables, en passant légèrement sur le reste? Son art est d'autant plus habile, qu'il ne parle jamais de lui qu'à la troisième personne, qu'il semble ainsi ne pas attacher à ses actes plus d'intérêt qu'à ceux des autres, qu'il les raconte tous également avec la même simplicité, et que cette absence d'apprêt, si nous n'y prenons garde, nous empêche de suspecter sa véracité.

Cependant il ne faudrait pas pousser ce reproche à l'excès. S'il est vrai que, toutes les fois qu'il s'agit des motifs de ses guerres, nous devons le tenir quelque peu en suspicion, et s'il faut reconnaître qu'il lui est arrivé parfois de pécher sciemment par omission, il ne s'en suit pas que les détails qu'il fournit soient faux et qu'il altère la vérité dans le récit des faits pris chacun en particulier. Il les raconte, au contraire, très exactement.

On ne peut même pas dire qu'il ne rend pas justice à ses ennemis et qu'il cherche à les déprécier. Quand il se permet quelque critique de leur caractère et de leurs mœurs, elle est méritée. C'est ainsi qu'il reproche aux Gaulois leur empressement à rechercher des informations, à les accepter sans contrôle, et à en tirer hâtivement des déterminations imprudentes.

« Sunt in consiliis capiendis mobiles et novis plerumque rebus student... Est enim hoc Gallicæ consuetudinis, uti et viatores etiam invitos consistere cogant, et, quid quisque eorum de quaque re audierit aut cognoverit, quærant, et mercatores in oppidis vulgus circumsistat, quibusque ex regionibus veniant quasque ibi res cognoverint, pronuntiare cogant. His rebus atque auditionibus permoti, de summis sæpe rebus consilia ineunt, quorum eos in vestigio pænitere necesse est, cum incertis rumoribus serviant et plerique ad voluntatem eorum ficta respondeant [1]. »

« Prompts à former des résolutions et avides de nouveautés, les Gaulois ont l'habitude d'arrêter bon gré mal gré les voyageurs pour

(1) *De Bell. Gall.*, IV, 5.

les interroger sur ce qu'ils savent ou ce qu'ils ont entendu dire ; le peuple des villes entoure les marchands, qu'il oblige à raconter de quel pays ils viennent et ce qu'ils y ont appris. Souvent, déterminés par ces bruits et par ces rapports, ils prennent sur les affaires les plus importantes des décisions dont ils ont bientôt à se repentir, pour s'être fixés à des nouvelles qui n'ont rien de certain et à des réponses que, la plupart du temps, on accommode à leur fantaisie. »

Il leur reproche avec la même raison l'esprit de faction qui les divise et dont il comprend d'autant mieux le danger pour eux qu'il se sert lui-même de leurs dissensions intestines dans l'intérêt de sa conquête.

« In Gallia, non solum in omnibus civitatibus atque in omnibus pagis partibusque, sed pæne etiam in singulis domibus factiones sunt ; earumque factionum principes sunt qui summam auctoritatem eorum judicio habere existimantur, quorum ad arbitrium judiciumque summa omnium rerum consiliorumque redeat... Hæc eadem ratio est in summa totius Galliæ : namque omnes civitates in partes divisæ sunt duas [1]. »

« Il y a des factions chez les Gaulois, non seulement dans chaque cité, dans chaque bourgade, dans chaque division de bourgade, mais presque dans chaque famille. A la tête de ces factions sont les hommes qui jouissent du plus grand crédit et c'est à eux qu'appartient la décision suprême dans toutes les entreprises et toutes les délibérations... Il en est de même pour les intérêts généraux de la Gaule : toutes les cités forment deux partis. »

Et n'est-ce pas fort justement aussi qu'après avoir dépeint la fatuité des Pompéiens se partageant d'avance ses propres dépouilles et les magistratures de la République, il blâme, quand il entre dans le camp de Pompée, le luxe insolent qu'il y rencontre :

« In castris Pompeii videre licuit triclinia strata, magnum argenti pondus expositum, recentibus cespitibus tabernacula constrata,

(1) *De Bell. Gall.*, VI, 11. Nous avons malheureusement conservé en tout cela des traces d'atavisme bien sensibles.

L. etiam Lentuli et nonnullorum tabernacula protecta edera ; multaque præterea, quæ nimiam luxuriam et victoriæ fiduciam designarent : ut facile æstimari posset, nihil eos de eventu ejus diei timuisse, qui non necessarias conquirerent voluptates. At hi miserrimo ac patientissimo exercitui Cæsaris luxuriem objiciebant, cui semper omnia ad necessarium usum defuissent [1]. »

« Dans le camp de Pompée, s'étalaient des tables dressées, des buffets chargés d'argenterie, des tentes couvertes de gazon frais, quelques-unes même, comme celle de L. Lentulus, ombragées par un feuillage de lierre, et bien d'autres choses encore indiquant avec un luxe excessif l'assurance de la victoire ; il était aisé de voir qu'il n'y avait pas eu de doute sur le succès chez des hommes qui recherchaient à ce point la volupté. Et c'étaient eux pourtant qui accusaient de mollesse l'armée de César, si pauvre, mais si énergique, et qui toujours avait suppporté la privation des choses les plus nécessaires. »

Mais ces critiques, et surtout le ton sarcastique employé dans ce dernier passage, sont on ne peut plus rares dans les *Commentaires*. César y remarque plus volontiers les qualités de ses adversaires que leurs défauts. Il note, en passant, les actes de courage de leurs simples soldats ; tel le fait dont il est témoin au siège d'Avaricum :

« Accidit, inspectantibus nobis, quod, dignum memoria visum, prætermittendum non existimavimus. Quidam ante portam oppidi Gallus, qui per manus sevi ac picis traditas glebas in ignem e regione turris projiciebat, scorpione ab latere dextro trajectus exanimatusque concidit. Hunc ex proximis unus jacentem transgressus, eodem illo munere fungebatur ; eadem ratione ictu scorpionis exanimato alteri successit tertius et tertio quartus ; nec prius ille est a propugnatoribus vacuus relictus locus quam, restincto aggere atque ex omni parte submotis hostibus, finis est pugnandi factus [2]. »

« Alors se passa sous nos yeux un fait que nous ne croyons pas devoir taire, et qui est vraiment digne de mémoire. Devant la porte de la ville, un Gaulois lançait du haut d'une tour sur nos ouvrages

(1) *De Bell. Civ.*, III, 96.
(2) *De Bell. Gall.*, VII, 25,

en feu des boules de suif et de poix, qu'on lui passait de main en main. Frappé dans le flanc droit d'un trait de scorpion, il tombe mort. L'un de ses voisins passe par dessus son cadavre et recommence la même manœuvre; il est tué par un nouveau trait et de la même manière. Un troisième combattant le remplace, puis un quatrième succède à ce dernier. Et ce poste ne fut abandonné que lorsque l'incendie de notre terrasse étant éteint, et l'ennemi repoussé de toutes parts, on cessa de combattre. »

Et quand il se trouve en présence d'un chef remarquable, il ne dissimule en rien son mérite. Jamais, à la vérité, il n'arrête sa narration pour tracer le caractère de l'homme qu'il a sous les yeux; mais il nous le montre si bien agissant et parlant dans les situations diverses où le place la fortune, que nous avons de lui comme un portrait vivant. L'image de Vercingétorix, quoique celle d'un vaincu, a traversé les siècles, et le jeune chef gaulois, en qui nous voyons réunies l'intelligence aux vastes conceptions, l'intrépidité, la fermeté, la patience, l'éloquence et la générosité, nous apparaît, malgré son insuccès, comme le premier héros de notre race, le digne ancêtre de tous ces jeunes généraux de notre première République, qu'improvisa grands hommes, aux jours de danger, l'amour sacré de la patrie.

On ne peut pas avancer non plus qu'il s'attribue à lui-même les vertus qu'il ne pratique pas. Il ne se donne pas, dans son *de Bello Gallico*, pour un conquérant généreux et clément. La clémence, il l'exercera plus tard, lorsque, dans les guerres civiles et après ces guerres, l'intérêt politique la lui commandera. Mais, pour l'instant, s'il croit utile d'inspirer la terreur à ceux qu'il combat, il ravage de vastes territoires, détruit les moissons, incendie les villages et les habitations isolées, met les villes à sac, égorge ou vend à l'encan des peuples entiers : c'est le droit du plus fort, il en use, et il le dit[1]. Si même il juge qu'il y a profit

(1) *De Bell. Gall.*, II, 33; III, 16; III, 29; VI, 34; VI, 43; VII, 28, etc.

à transgresser les lois de la guerre, en retenant prisonniers des hommes revêtus du caractère inviolable d'ambassadeurs, il ne se prive pas d'une perfidie qui doit lui rapporter un succès facile, et, sans l'expliquer autrement que par l'exemple qu'il en aurait reçu de l'ennemi, il la dit aussi [1]. Enfin, quand il lui arrive de ne pas exercer dans toute sa cruauté la rigueur de la victoire, ne croyez pas qu'il prête à cette modération relative un mobile généreux; il la motive nettement par l'intérêt. Après la prise d'Alésia, s'il ne distribue pas tous ceux qui y sont comme butin de guerre entre ses soldats, s'il fait une exception pour les contingents éduens et arvernes, c'est, il a soin de vous en prévenir, parce qu'il veut essayer par leur entremise de se rattacher leurs cités :

« Reservatis Æduis atque Arvernis, si per eos civitates recuperare posset, ex reliquis captivis toto exercitu capita singula prædæ nomine distribuit [2]. »

Ne cherchez donc pas dans ses récits les notes émues, les développements pathétiques; vous n'y trouverez aucune marque de sensibilité touchante. Il se plaira bien à vous raconter la rivalité de deux centurions, qui se sont élancés ensemble contre les rangs serrés des Nerviens pour savoir qui des deux l'emporterait par son courage [3], ou la valeureuse action d'un porte-aigle qui, lors du premier débarquement en Bretagne, s'est précipité de son navire dans l'eau pour entraîner à sa suite les légionnaires hésitants.

« Atque, nostris militibus cunctantibus maxime propter altitudinem maris, qui decimæ legionis aquilam ferebat, contestatus deos ut

(1) *De Bell. Gall.*, IV, 33. A ce propos, Caton opinait devant le Sénat que, « loin de voter des actions de grâce pour les victoires de César, il eût fallu le livrer aux ennemis pour empêcher les dieux de faire retomber sur la République l'expiation de sa perfidie. » Plutarque, *Vie de César*, chap. 22.

(2) *De Bell. Gall.*, VII, 89.

(3) Id., V, 44.

ea res legioni feliciter eveniret : « Desilite, inquit, milites, nisi vultis aquilam hostibus prodere : ego certe meum rei publicæ atque imperatori officium præstitero. » Hoc cum voce magna dixisset, se ex navi projecit atque in hostes aquilam ferre cœpit. Tum nostri, cohortati inter se ne tantum dedecus admitteretur, universi ex navi desiluerunt. Hos item ex proximis navibus cum conspexissent, subsecuti hostibus appropinquarunt[1]. »

« Nos soldats hésitaient, surtout à cause de la profondeur des eaux, quand le porte-aigle de la dixième légion, après avoir invoqué les dieux pour que l'honneur de la journée revînt à sa légion, s'écria : « Compagnons, sautez à la mer et suivez-moi, si vous ne voulez livrer l'aigle aux ennemis; pour moi certes j'aurai fait mon devoir envers la République et le général. » A ces mots, prononcés d'une voix forte, il s'élança du navire et porta l'aigle vers les Bretons. Alors les nôtres, s'exhortant mutuellement à ne point souffrir une telle honte, sautèrent tous hors du vaisseau; et, à cette vue, ceux des autres navires auprès d'eux les imitèrent et marchèrent à l'ennemi. »

Il ne se plaira pas moins à vous dire comment un de ses lieutenants, enfermé dans son camp par un nombre considérable d'ennemis, a su par sa fermeté y maintenir et sauver une légion réduite, sans secours possible, à ses propres forces[2]; ou bien encore comment un autre, par une manœuvre pleine d'habileté, a réussi à dégager son armée mise en péril par la tactique d'un chef gaulois expérimenté[3]. Mais vous vous trompez si vous pensez trouver dans ce qu'il exprime autre chose que le contentement placide du chef mécanicien qui, disposant d'une machine compliquée, en note, après l'avoir surveillée et réglée, la marche régulière et la solidité. Pour lui les hommes sont des rouages dont il dirige l'ensemble.

Pas plus que les hommes, les événements ne lui arrachent l'expression d'une émotion. Apprend-il, au retour d'une course de dévastation dans le pays des Éburons, que

(1) *De Bell. Gall.*, IV, 25.
(2) Q. Cicéron. *De Bell. Gall.*, V, 39-45.
(3) Labiénus. *De Bell. Gall.*, VII, 59-62.

les troupes laissées à la garde de ses provisions ont été surprises et plus que décimées par les Sicambres, il ne voit dans ce fait que le jeu des hasards de la guerre et juge simplement que, « si la fortune a beaucoup fait pour l'invasion soudaine de l'ennemi, elle a fait plus encore pour ses légionnaires, qui ont fini par repousser les barbares, lorsque ceux-ci étaient presque maîtres des retranchements et des portes du camp. »

« ... multum fortunam in repentino hostium adventu potuisse indicavit; multo etiam amplius, quod pæne ab ipso vallo portisque castrorum barbaros avertisset[1]. »

Subit-il une grave défaite, comme à Gergovie dans la guerre des Gaules, comme à Dyrrachium, dans la guerre civile, nous le voyons garder tout son sang-froid, supporter sans plainte le coup du sort qui a déjoué ses calculs, remonter le moral de ses troupes par le calme de ses discours, et chercher immédiatement dans son génie la ressource nouvelle qui doit réparer le mal[2]. Les plus importantes victoires ne produisent pas plus d'effet sur lui que les désastres. Lisez ce qu'il dit de la reddition de Vercingétorix et d'Alésia[3], son plus grand triomphe; trois lignes lui suffisent :

« Mittuntur de his rebus ad Cæsarem legati. Jubet arma tradi, principes produci. Ipse in munitione pro castris consedit; eo duces producuntur. Vercingetorix deditur, arma projiciuntur[4]. »

(1) *De Bell. Gall.*, VI, 42.
(2) *De Bell. Gall.*, VII, 47-56; *De Bell. Civ.*, III, 69-75.
(3) On avait voulu retrouver Alésia à Alaise-les-Salins, à 26 kil. sud de Besançon; mais, d'après les travaux archéologiques les plus sérieux, il semble préférable d'identifier cette ancienne place forte des Gaulois avec Alise-Sainte-Reine, sur le mont Auxois, près de Semur (Côte-d'Or). On a élevé sur le mont Auxois une statue de Vercingétorix : l'œuvre est de Millet; le piédestal de Viollet-le-Duc. — Ribault de La Chapelle, en 1834, et le capitaine Girard, en 1864, ont écrit la *Vie de Vercingétorix*.
(4) *De Bell. Gall.*, VII, 89.

« A ce sujet on envoie des députés à César. Il ordonne de livrer les armes, de lui amener les chefs. Lui-même prend place en avant du camp, sur un retranchement : c'est là que les chefs sont amenés. Vercingétorix lui est livré; les armes sont jetées à ses pieds. »

Et remarquez combien peu de commisération il témoigne pour le grand homme qui, à la tête de simples barbares, l'a tenu en échec si longtemps : « *Vercingetorix deditur* »; et c'est tout[1]. La mort tragique de Pompée, dans le *de Bello Civili*, est notée de la même manière. Quand, à la poursuite de cet adversaire encore à craindre, quoique vaincu, il arrive à Alexandrie, et qu'on lui annonce la nouvelle imprévue du meurtre, vous ne trouvez chez lui ni un mot d'indignation contre le crime, ni un mot de pitié pour l'homme, ni une considération quelconque sur l'événement[2].

Dans le commencement, je l'avoue, cette insensibilité absolue m'irrite : je suis tenté de croire qu'un écrivain, que rien n'émeut, et qui, en rapportant ses propres actions, les présente comme celles d'un homme guidé dans sa conduite par le seul mobile de l'intérêt politique, n'a ni cœur ni conscience. Je suis obligé néanmoins peu à peu de reconnaître que de la continuité même de son impassibilité se dégage une véritable grandeur : il finit, en planant au-dessus des hommes et des faits, par prendre le caractère d'une divinité que rien d'humain ne serait assez grand pour atteindre. Et ce qui semblait tout d'abord devoir me détacher de lui, m'attire, m'arrête, me captive. Non seulement c'est son manque de passion qui devient ainsi la chose la plus capable de m'entraîner à lui donner ma confiance,

(1) « César seul, parmi les spectateurs de cette scène, ne fut point ému. Il envoya son vaillant adversaire à Rome, et, après l'avoir tenu pendant six ans dans un cachot, il le fit tuer le jour où il monta en triomphe au Capitole. » *Amédée Thierry.*

(2) Voici ce qu'il y a : « Alexandriæ de Pompeii morte cognoscit; — il apprend à Alexandrie la mort de Pompée. » *De Bell. Civ.*, III. 106.

mais c'est cela encore qui, en l'exemptant des moindres déclamations, permet à sa narration une allure dont la correcte aisance et l'agilité m'enchantent.

Tout, en effet, s'y précipite avec ordre, et la chaine des faits s'y déroule sans que rien en arrête le rapide développement. Plans de campagne, moyens employés, obstacles à vaincre, résultats obtenus, sont exposés, dans l'ordre logique que suit la chronologie des faits, avec une précision si lumineuse, que les yeux du lecteur, après avoir successivement perçu tous les détails de chaque campagne, en conservent très nettement la vue d'ensemble. Rien de plus propre à faire valoir la gloire du général et du stratégiste que la rapidité de ces récits dénués de tout artifice oratoire. On saisit mieux que dans n'importe quelle démonstration verbeuse la netteté de ses conceptions, la justesse de ses prévisions, l'habileté et la diligence apportées à l'exécution de ses desseins, la fécondité de ses ressources, sa manière de tenir ses soldats en haleine, son ascendant sur tous. Aucune dissertation technique n'eût pu donner aussi bien qu'eux l'exacte idée d'expéditions qui étaient des chefs-d'œuvre de science militaire. Voilà pourquoi les plus grands capitaines des temps modernes les ont toujours lus avec admiration. Le savant Albert Pighe, de Campen[1], les expliquait à François Ier; Henri IV en faisait ses délices et les traduisait[2]; Condé s'y attachait à ce point qu'il allait avec eux étudier sur place la stratégie. « Les campements de César firent son étude,

(1) L'ouvrage d'Alb. Pighe comprenait trois volumes manuscrits qui sont aujourd'hui : l'un au British Museum, le second à la bibliothèque Nationale et le troisième à la bibliothèque de Chantilly.

(2) Cette traduction, dont ont parlé Casaubon dans sa *Préface de Polybe* et l'abbé Brizard dans ses *Amours de Henri IV pour les lettres*, n'a jamais été publiée. Mais il est peut-être intéressant, à propos de ce travail d'un des plus grands rois de France, de rappeler qu'une traduction du 1er livre des *Commentaires sur la Guerre des Gaules*, écrite par Louis XIV, tout jeune, sous le titre de *Guerre des Suisses*, a été publiée en 1651. Paris, imprim. roy., pet. in-folio orné de 4 planches.

nous dit Bossuet. Je me souviens qu'il nous ravissait en nous racontant comment, en Catalogne, dans les lieux où ce fameux capitaine, par l'avantage des postes, contraignit cinq légions romaines et deux chefs expérimentés à poser les armes sans combat, lui-même avait été reconnaître les montagnes et les rivières qui servirent à ce grand dessein ; et jamais un si digne maître n'avait expliqué par de si doctes leçons les *Commentaires de César*. » Napoléon Ier, lui aussi, les appréciait : il les annotait en les lisant et nous a laissé sur eux tout un précis écrit sous sa dictée [1].

A la vérité, cette manière rapide de noter les événements ne répond pas à l'idéal qu'on se fait du genre historique. Quand elle veut être complète, l'histoire trace, dans des portraits étudiés, le caractère de ses personnages, met ses récits en tableaux, et n'épargne aucune des considérations qui sont de nature à donner jusque dans leurs causes les plus secrètes l'explication des faits qu'elle raconte. C'est ce qu'on trouve, à divers degrés de perfection, dans les ouvrages de Salluste, de Tite-Live, de Tacite. Et parce que César n'a pas suivi la même méthode, bien des gens, même éclairés, le placent au-dessous de chacun de ces trois historiens. Répondons-leur que César n'était nullement tenu, dans les livres qu'il intitulait simplement *Commentaires*, d'observer les règles ordinaires de la composition

(1) *Précis des Guerres de J. César, par l'empereur Napoléon, écrit sous la dictée de l'empereur*, par Marchand, Paris, Gosselin, 1836, in-8. — Voir aussi pour le mérite des *Commentaires* de César sous le rapport militaire : *Mém. milit. sur les Grecs et sur les Romains*, par Ch. Guischard, La Haye, 1756, 2 vol. in-4°; *Mém. crit. et hist. sur plusieurs points d'antiquités militaires*, par le même, Berlin, 1773, 4 vol. in-8°; *Commentaire sur les Comment. de César*, par J. F. Rœsch, Halle, 1783, in-8°; *Mélanges et Remarques, surtout sur César*, etc., *pour servir de continuation au Comm. des Commentaires de M. Turpin de Crissé sur Montecuculli*, par le général Warneri, Varsovie, 1782, in-12 ; *Les Campagnes de J. César dans les Gaules. Études d'archéologie militaire*, par F. de Saulcy, Paris, 1862; *Conquête des Gaules*, par L. Fallue, Paris, 1862; *Histoire de J. César*, par Napoléon III, 1865-66.

historique; qu'il n'est point équitable de comparer entre eux deux genres d'écrits absolument différents; et qu'après tout, le genre de César étant celui qui contient le plus de qualités discrètes, la préférence qu'ils accordent aux autres ne tient sans doute qu'au peu de pratique qu'ils ont de cet auteur : « Le seul défaut littéraire des Mémoires de César, dit D. Nisard[1], c'est que l'étude seule, et pour ainsi dire la pratique de l'auteur, en peuvent faire goûter les perfections discrètes et cachées. Les ouvrages de ce genre passent par-dessus bien des têtes, j'entends même des têtes bien faites. Ils n'avertissent pas l'esprit; ils ne lui font pas d'avances. » Mais les maitres de l'art d'écrire ne s'y sont jamais trompés. Cicéron, malgré son goût si prononcé pour les développements oratoires, a reconnu tout le génie littéraire de César : « Les Commentaires sur ses campagnes, dit-il, méritent vraiment d'être loués. Ils se présentent avec simplicité, avec pureté, avec grâce, et sans aucune pompe de langage, comme un beau corps sans parure. En voulant préparer des matériaux où puiseraient les historiens futurs, il a peut-être fait plaisir à des gens sans goût, qui seront tentés de charger ces récits d'ornements frivoles; mais, quant aux gens sensés, il leur a ôté l'envie d'écrire. Car, il n'y a rien, dans l'histoire, qui ait plus de charme qu'une brièveté correcte et lumineuse[2]. » Les historiens eux-mêmes ne lui ont pas ménagé la louange. Tacite s'est servi, en parlant de lui, de cette magnifique épithète « *Summus auctorum divus Julius*[3] ». Suétone, citant Hirtius, a presque répété les termes de Cicéron : « Tout, chez César, est d'un goût si parfait qu'il semble moins avoir procuré qu'enlevé aux écrivains la faculté d'écrire l'histoire après lui[4]. » Et parmi les modernes, l'appréciation est la même; voici quelques lignes de l'éloge qu'a fait des *Commentaires* le

(1) Ouvrage cité plus haut.
(2) *Brutus*, 75. — Cf. Rollin, *Traité des Études*, L. I, fin de l'art. 3.
(3) *De moribus Germanorum*, ch. 28.
(4) Suet., *Cæs.*, 56.

célèbre Jean de Müller, auteur de la grande *Histoire de la Confédération suisse* : « Je sens que César me rend infidèle à Tacite : il est impossible d'écrire avec plus d'élégance et de pureté. Il a la vraie précision, celle qui consiste à dire tout ce qui est nécessaire, et pas un mot de plus. Il écrit en homme d'État, toujours sans passion. Tacite est philosophe, orateur, ami zélé de l'humanité ; et, à tous ces titres, il se passionne parfois : si je m'en fie aveuglément à lui, il peut me mener trop loin. Avec César, je ne cours jamais ce risque... Une élégance merveilleuse, une harmonie toujours appropriée à la gravité du sujet, et, par-dessus tout, une singulière égalité de style et une mesure toujours parfaite [1]. »

Ce style dont les qualités ont été si vantées par les anciens et par les plus estimés des critiques modernes, a cependant trouvé chez nous quelques juges très sévères. D'après Bayle, par exemple, « César est parfois si obscur, que, si l'on entend ce qu'il veut dire, c'est moins par la force des paroles que par la considération du sujet qu'il traite » ; et le même auteur affirme, dans un autre passage des *Nouvelles de la république des lettres*, que, « si le prince de Condé s'avise jamais d'écrire la relation de ses campagnes selon la manière trop négligée du conquérant de la Gaule, il peut s'assurer que le livre ne sera pas admiré des connaisseurs [2]. » Plusieurs non contents d'adresser à César ce reproche de négligence, s'attachent en grammairiens à appuyer leur dire sur des preuves, et montrent avec complaisance, en énumérant les détails, comment il a laissé revenir les mêmes mots trop près l'un

(1) *Lettres de Jean de Müller à ses amis de Bonstetten et Gleim*, Paris, 1811, in-8°, pp. 178-184.

(2) Sept. 1686 ; juin 1865. Voir aussi le dictionnaire de Bayle à l'art. César, où il dit « qu'il y a peu de partisans de l'antiquité assez prévenus pour soutenir que les Mémoires du duc de La Rochefoucauld ne sont pas meilleurs que ceux de l'écrivain latin. »

de l'autre[1], a répété inutilement les substantifs après les pronoms relatifs[2], n'a pas relié suffisamment ses phrases entre elles, et en a changé les sujets avec une facilité qui pouvait devenir gênante pour le lecteur. Certains même, voyant en tout cela de si grands défauts qu'ils ne peuvent, disent-ils, les accorder avec les témoignages d'admiration de l'antiquité, s'en emparent pour en déduire la preuve d'interpolations dans les manuscrits. Une telle sévérité n'a pas sa raison d'être. La répétition des mots n'a jamais été regardée par les Romains comme une chose à éviter; leurs meilleurs écrivains l'employaient toutes les fois qu'il la jugeaient utile ou commode; et Cicéron ne s'en faisait point faute. Quoique plus rare, celle des substantifs après les pronoms relatifs se retrouve aussi chez eux ; elle était d'un usage courant dans les documents officiels et le style administratif. Les constructions de phrases dont il est parlé n'ont rien non plus d'absolument choquant ; elles concourent pour la plupart à la rapidité de la narration. Et quant au choix même des mots, principale base de cette qualité essentielle qu'on appelait « *elegantia* », personne ne nie que César n'y ait porté son attention. Lorsqu'il écrivait les *Commentaires*, il venait de publier son ouvrage de grammaire l'*Analogie*, où il avait établi précisément que l'art de parler et d'écrire repose avant tout sur le choix des expressions[3]. Il ne se mit pas en contradiction avec lui-même, et il est facile de remarquer, par le soin qu'il a pris d'éviter certaines formes et certains mots, par l'acception précise des termes qu'il a employés, combien en cette matière il se montra toujours scrupuleux[4]. En fait, la prétendue

(1) Ainsi, dans la citation de la page 454, on remarquera la répétition des mots *cognoverit, cogant* et *rebus*.

(2) Exemple : « Erant omnino *itinera* duo, quibus *itineribus* domo exire possent. » *De Bell. Gall.*, I, 6.

(3) «... quum ad te ipsum de ratione loquendi accuratissime scripserit, primoque in libro dixerit, verborum delectum originem esse eloquentiæ. » *Brutus*, 72.

(4) Les meilleures éditions des *Commentaires sur la Guerre des*

négligence, relevée par un excès de critique, n'est autre qu'une simplicité voulue : elle n'est nullement en désaccord avec cette pure clarté, cette grâce, et cette beauté sans parure dont a parlé Cicéron, et qui font que, plus on lit un pareil ouvrage, plus on en goûte le charme[1].

IV

Passons aux quatre livres de *Commentaires* qui n'ont pas été écrits par César, l'un concernant la huitième campagne des Gaules, les trois autres, celles d'Égypte, d'Afrique et d'Espagne. J'ai indiqué plus haut la matière du premier. J'en ai même désigné pour auteur Aulus Hirtius. Non pas qu'il n'y ait absolument aucun doute sur ce point : déjà, au temps de Suétone, les avis étaient partagés, et plusieurs remplaçaient le nom d'Aulus Hirtius par celui de G. Oppius[2]. Celui-ci, sans contredit, possédait en littérature les connaissances nécessaires ponr composer un travail d'histoire : il en donna plusieurs fois la preuve ; car Plutarque invoque quelque part son autorité[3] ; Suétone parle d'un ouvrage écrit par lui pour combattre la prétention de Cléopâtre qui voulait que son fils fût du sang de

Gaules, publiées à l'usage des élèves de l'enseignement secondaire, font ressortir dans leurs notes de nombreux exemples de cette attention de l'auteur.

(1) Le goût de cette lecture a entraîné le grave et judicieux Montaigne à en donner l'appréciation suivante : « Certes, ie lis cet aucteur avec un peu plus de reverence et de respect qu'on ne lict les humains ouvrages ; tantost le considerant luy mesme par ses actions et le miracle de sa grandeur ; tantost la pureté et inimitable polissure de son language, qui a surpassé non seulement touts les historiens, comme dict Cicero, mais à l'adventure Cicero mesme. » *Essais*, II, 10.

(2) « ... alii Oppium putant, alii Hirtium, qui etiam Gallici belli novissimum imperfectumque librum suppleverit. » Suet., *Cæs.*, 56.

(3) *Vie de Pompée*, 10.

César [1] ; et le grammairien Charisius cite aussi de lui une Vie de Cassius et une Vie du premier Scipion l'Africain [2]. Mais quelque incontesté qu'ait paru son talent, c'est à Hirtius que l'opinion générale et la mieux établie attribue le VIIIe livre du *de Bello Gallico*.

Nous n'ignorons pas ce que fut ce personnage. Il descendait d'une riche famille plébéienne, originaire de Ferentinum chez les Herniques. Comme tous ceux des Romains qui aspiraient aux charges publiques, il s'était exercé à l'éloquence. Il suivit César dans la guerre des Gaules et y gagna son estime et son affection. Il resta aussi à ses côtés pendant une grande partie de la guerre civile. Mais son amitié pour César ne l'empêchait pas, lorsqu'il était à Rome, de fréquenter chez Cicéron, dont il recherchait les doctes entretiens, et qui ne laissait pas que de lui reconnaître du talent. Une lettre dans laquelle le grand orateur parle de lui à Volumnius, montre bien qu'il l'appréciait : « Vous regrettez d'être privé de mes déclamations et vous seriez, dites-vous, jaloux d'Hirtius, si vous ne l'aimiez ; jaloux de son éloquence, je le veux bien, mais non de l'avantage qu'il a de m'entendre [3]. » Hirtius lui prouva son amitié en allant de sa part au-devant de César, lors du retour d'Afrique, pour le réconcilier avec lui. La toute-puissance de son protecteur lui valut alors de grands honneurs. Nommé préteur en 46, il obtint, l'année suivante, le gouvernement de la Gaule Belgique, que d'ailleurs il n'exerça pas personnellement. A la mort du dictateur, il se déclara contre Antoine. Élu consul avec C. Vibius Pansa, il tomba malade, et Rome entière lui témoigna à cette occasion le plus vif intérêt. C'est un passage de la pre-

(1) Suet., *Cæs.*, 52.

(2) Charisius, I, p. 147. Teuffel (Tom. I, ch. 197, 3) suppose que le premier de ces deux écrits était dirigé directement ou indirectement contre Cassius, le meurtrier de César, tandis que le deuxième établissait un parallèle entre César et Scipion l'Africain l'Ancien, parallèle qui devait être tout à l'avantage du dictateur.

(3) *Epist. ad Fam.*, VII, 33; Cf. *ad Fam.*, IX, 16; *de Fato*, 1.

mière *Philippique* qui nous l'apprend : « Compterez-vous pour rien, dit Cicéron à Antoine, ce que vous avez vu, l'intérêt que Rome attachait à la vie d'Hirtius ? On savait bien déjà l'estime qu'avait pour lui le peuple romain, l'attachement sans égal de ses amis, l'extrême tendresse des siens ; mais nous souvenons-nous d'avoir jamais vu pour quelqu'un les gens de bien aussi inquiets et le peuple tout entier aussi alarmé ? Non, pour personne[1]. » Une des *Philippiques* suivantes fait l'éloge de son dévouement à la patrie : « Où donc est allé notre courageux consul, Hirtius, mon collègue, mon ami ? Et dans quel état de souffrance et de faiblesse ? Mais la débilité du corps n'a pas abattu chez lui les forces de l'âme. Il a jugé sans doute qu'une vie dont il était redevable aux vœux du peuple romain, il devait l'exposer pour la liberté de Rome[2]. » En effet, il ne la ménagea pas ; parti avec Vibius Pansa pour combattre Antoine, qui assiégeait Brutus dans Modène, il périt au milieu de la victoire remportée près de cette ville.

L'œuvre littéraire d'Hirtius n'est pas considérable[3]. Il n'écrivait, semble-t-il, que lorsqu'il y était vivement engagé par quelqu'un qui lui en faisait un devoir. Il répondit, sous forme de lettre, par tout un livre, dont il ne nous reste rien, à l'éloge de Caton écrit par Cicéron ; mais César, avant de se décider à publier lui-même son *Anti-Caton*, le lui avait formellement demandé. Et il ne fallut rien moins que les sollicitations réitérées de Corn. Balbus pour qu'il se déterminât à entreprendre l'important travail des *Commentaires*. Il en a fait l'aveu dans sa préface :

« Coactus assiduis tuis vocibus, Balbe, cum cotidiana mea recusatio non difficultatis excusationem, sed inertiæ videretur

(1) *Philip.*, I, 15.
(2) Id., VII, 4.
(3) Cicéron nous a conservé une lettre d'Hirtius en la joignant à une de celles qu'il a écrites à Atticus *Ad Attic.*, XV, 6.

deprecationem habere, rem difficillimam suscepi. Cæsaris nostri Commentarios rerum gestarum Galliæ, non competentibus superioribus atque insequentibus ejus scriptis, contexui, novissimumque imperfectum ab rebus gestis Alexandriæ confeci usque ad exitum, non quidem civilis dissensionis, cujus finem nullum videmus, sed vitæ Cæsaris. Quos utinam qui legent scire possint quam invitus susceperim scribendos, quo facilius caream stultitiæ atque arrogantiæ crimine, qui me mediis interposuerim Cæsaris scriptis. »

« Vos instances, Balbus, et la crainte de voir mes refus continuels imputés à ma paresse plutôt qu'à la difficulté de la tâche, m'ont engagé dans une entreprise on ne peut plus audacieuse. Les Commentaires de notre César sur ses expéditions dans les Gaules ne se liant pas à ceux qu'il a écrits sur les guerres qui ont suivi, je les y ai rattachés : j'ai, de plus, continué le dernier ouvrage qui laissait le récit inachevé, à partir des affaires d'Alexandrie, jusqu'à la fin non pas de nos guerres civiles, dont nous ne voyons pas encore le terme, mais jusqu'à la fin de sa vie. Puissent ceux qui me liront être bien convaincus que je n'ai composé ce travail qu'à mon corps défendant, et puisse cette conviction les empêcher de m'accuser d'une sotte présomption, pour m'être ainsi mêlé aux écrits de César. »

C'est la première partie du travail entrepris, celle qu'Hirtius composa, comme il le dit, pour combler le vide laissé par César entre ses deux séries de mémoires, qui forme le VIII° livre du *de Bello Gallico*. L'auteur s'y révèle comme un écrivain exercé. Son plan est bien ordonné, le choix des mots satisfaisant. On lui reproche seulement une disposition trop grande à admirer tous les actes de César, ce qui exige du lecteur une certaine circonspection. Et son style décèle trop l'attention qu'il a mise à imiter celui du maître. Sa recherche de l'élégance se fait sentir : la répétition fréquente de termes et de tournures de phrases qu'il affectionne particulièrement, l'abus des relatifs et des conjonctions, l'expression de la même idée sous deux formes différentes, et la manière d'introduire parfois dans sa prose, en vue de l'harmonie, des vers ïambiques et des vers hexamètres tout entiers [1], montrent tout le mal

(1) Dans la même phrase, vers ïambique « cujus mali sors indicit

qu'il se donnait pour atteindre à la précision, à la clarté, à la grâce dont il louait César ; et ses efforts mêmes, en rendant sa narration quelque peu maniérée, y ont jeté une sorte de langueur et de monotonie. Malgré des qualités littéraires de premier ordre, la vie et l'agilité du modèle ne s'y retrouvent pas.

Quant à la seconde partie de la tâche qu'il s'était imposée, celle qui consistait à continuer le récit des événements de la guerre civile depuis les commencements de la guerre d'Alexandrie jusqu'à la mort du dictateur, il ne l'a pas accomplie lui-même tout entière. Les trois livres qui exposent tous ces événements sont trop différents entre eux pour qu'on y reconnaisse la plume d'un seul et même écrivain.

En voici l'analyse.

Des soixante-dix-huit chapitres dont se compose le livre intitulé *de Bello Alexandrino*, les trente-trois premiers seulement sont consacrés à la guerre d'Alexandrie proprement dite. L'auteur prend la narration des faits à l'endroit précis où l'ont laissée les Commentaires du *de Bello Civili*, c'est-à-dire au moment où, la guerre étant déclarée, César se fortifie dans le quartier de la ville qu'il occupe, y tenant avec lui le jeune roi et l'aînée de ses sœurs, Cléopâtre, tandis que la fille cadette de Ptolémée, Arsinoé, qui considère le trône comme vacant, enlève le commandement des troupes royales à Achillas, représentant de son frère, pour le confier à l'eunuque Ganymède. Celui-ci entreprend un travail immense pour priver d'eau les Romains, perspective qui les remplit quelque temps de terreur. Mais César calme leur appréhension, leur fait suspendre tout autre ouvrage pour travailler à creuser des puits et leur procure l'eau douce nécessaire (I-IX). Deux jours après, il apprend qu'une légion de secours, envoyée par Domitius, gouverneur de l'Asie, vient d'aborder à l'ouest d'Alexandrie ; il va la

Remis », et vers hexamètre « Re — mis quibus ille dies fungendi muneris obve — nerat. » VIII, 12.

chercher avec ses vaisseaux et bat, au retour, la flotte égyptienne, qui lui barre le passage (X-XI). Ganymède reconstitue immédiatement une flotte plus nombreuse que celle des Romains et veut affronter de nouveau un combat sur mer. La fortune s'y déclare encore contre lui. Mais les troupes qu'il a eu la prudence de placer sur les môles protègent sa retraite. César, qu'irrite cet obstacle, résout de mettre tout en œuvre pour s'emparer de l'ile et de la jetée qui y conduit. Il obtient d'abord un brillant succès : il déloge les Égyptiens de leurs retranchements, en tue beaucoup, en fait six cents prisonniers et réussit à mettre une garde dans le château bâti au bout du pont le plus voisin du Phare. Seulement, le lendemain il attaque l'autre pont, plus proche de la ville, dont la prise doit enlever à l'ennemi tout moyen de communication avec la mer. Celui-là est mieux fortifié, mieux défendu. Une imprudence, commise par une partie de ses troupes, permet sur un point de l'attaque une surprise qui produit bientôt un effet désastreux. Après avoir combattu pour la vie, lui-même est obligé de regagner sa galère, et, comme il la voit sombrer sous le poids des fuyards, de se jeter à l'eau pour nager jusqu'à un des navires éloignés[1]. Il perd ce jour-là plus de huit cents hommes, dont quatre cents légionnaires (XII-XXI.) Cependant le moral de ses troupes n'est pas atteint. Elles redoublent de zèle. Les Égyptiens feignent alors d'être fatigués et de la longueur de la guerre et de la tyrannie de Ganymède. Ils prient César de leur rendre leur jeune roi, qui fera cesser toute hostilité. César croit devoir céder à leur prière. Mais le roi, une fois libre, rend la guerre plus violente que jamais (XXII-XXIV). Cette trahison d'ailleurs ne change rien à la force des deux armées, et celle des Romains reçoit un secours important. Mithridate de Pergame, envoyé dès le début en Syrie et en Cilicie pour y chercher des renforts, en ramène par terre des troupes nombreuses, assiège Péluse, s'en empare, marche droit vers

(1) Voir *Appendice*, CLXII.

Alexandrie et rencontre un premier corps d'armée qu'il met en déroute. César, qu'il a prévenu, le rejoint, avant qu'il soit attaqué par l'ensemble des troupes royales. On combat deux jours de suite; le roi périt dans la fuite. César se rend aussitôt à Alexandrie, où il entre en vainqueur, reçoit la soumission du peuple entier, lui donne pour reine Cléopâtre, qui épouse le plus jeune de ses frères, et éloigne Arsinoé [1]. Quand tout est réglé, il prend le chemin de la Syrie (XXV-XXXIII). Ici l'auteur du livre raconte les événements qui s'étaient produits en Syrie et qui nécessitaient l'intervention personnelle de César. Il dit comment Pharnace, roi du Bosphore, avait profité de la guerre civile pour chasser de la Petite-Arménie et de la Cappadoce Déjotarus et Ariobarzane, et comment, après avoir battu Domitius, qui voulait rétablir ces deux princes, il était devenu maître de la plus grande partie de l'ancien royaume de son père, où il exerçait alors d'affreuses cruautés (XXXIV-XLI). Ces développements sur la Syrie en amènent d'autres sur les parties du monde où s'étaient passés dans le même temps des faits ayant une grande importance dans l'histoire générale de la guerre civile. L'Illyrie, dont la défense avait été remise à Cornificius et à Gabinius, s'était vue fortement inquiétée par Octavius. Gabinius était même mort de détresse à Salone où il s'était retiré avec les débris de ses troupes à la suite d'un grave échec, et Octavius avait déjà conçu l'espoir de s'emparer de la province, quand l'activité de Cornificius et la valeur de Vatinius, appelé de Brindes avec sa flotte, arrêtèrent le cours de ses succès et, en définitive, le forcèrent à s'éloigner. L'Espagne, elle aussi, avait été troublée : les exactions extraordinaires et les cruautés du propréteur Q. Cassius Longinus y avaient causé les plus graves désordres (XLII-LXIV). Après tous ces détails, l'auteur revient à l'expédition de César en Syrie, expédition peu longue :

(1) Voir *Appendice*, CLXIII.

dans la première grande bataille l'armée de Pharnace est complètement détruite et le royaume de Pont reconquis. César est d'autant plus content de la rapidité de ce résultat[1], que les nouvelles reçues par lui d'Italie le pressent d'y retourner (LXV-LXXVIII).

Le livre des *Commentaires sur la guerre d'Afrique* se compose de quatre-vingt-dix-huit chapitres. Le récit commence au moment même du débarquement de César près d'Adrumète. Bien qu'il n'ait avec lui que trois mille fantassins et cent cinquante cavaliers, il essaye de surprendre cette ville; mais, déçu dans son espoir, il est obligé de gagner Ruspina et Leptis, où il s'établit en attendant de nouvelles troupes. Quelques jours après qu'il a reçu un premier renfort, comme il s'éloigne de Ruspina avec trente cohortes pour chercher des vivres, il rencontre tout à coup Labiénus à la tête d'une innombrable cavalerie. Grâce à la vaillance des vétérans, il la fait reculer, et malgré le secours que Labiénus reçoit aussitôt de Pétréius et de Cn. Pison, il le bat, de façon à pouvoir regagner lentement et en bon ordre ses retranchements (I-XX). Il s'y fortifie plus que jamais. Sa situation devient difficile. Non seulement il craint la famine; mais Scipion a rejoint Labiénus avec huit légions et trois mille chevaux, et le roi Juba s'est mis en route pour aider les Pompéiens avec cent vingt éléphants et une nombreuse armée. Heureusement les Mauritaniens, qui sont restés fidèles à la cause césarienne et ont repoussé récemment une attaque de Cn. Pompée, font en Numidie une diversion qui rappelle Juba à la défense de son royaume; d'un autre côté, Salluste enlève les magasins pompéiens dans l'île de Cercina et en envoie les provisions au camp de César; enfin deux légions nouvelles, de la cavalerie et des troupes légères y arrivent de Lilybée (XXI-

(1) C'est en parlant de cette expédition terminée si promptement que César écrivait à un ami de Rome ces mots si connus : « veni, vidi, vici; — je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu. »

XXXIV). Sans tarder, César reprend l'offensive. Cependans trois mois se passent en manœuvres de tous genres, surtout autour de la ville d'Uzita, occupée par Scipion. Il se produit bien quelques incidents de guerre plus ou moins graves, mais sans aucun résultat décisif. Scipion, Labiénus, Caton cherchent à augmenter leurs ressources sans y réussir autrement que par l'arrivée de Juba qui s'est résolu à laisser défendre son royaume par un lieutenant. César, de son côté, dont la puissance s'est visiblement accrue, reçoit des soumissions nombreuses et de nouveaux alliés. Un seul convoi lui amène aussi le dernier complément de ses troupes, soit quatre mille légionnaires, quatre cents cavaliers et mille archers et frondeurs. Ses ennemis n'osent plus accepter en rase campagne le combat qu'il leur présente à plusieurs reprises (XXXV-LXXIX). Pour les y contraindre, il abandonne à l'improviste ses campements et se porte avec toutes ses forces sur Thapsus, ville de la plus grande importance, que Sciption ne peut lui abandonner sans honte. Il en forme le siège et construit à la hâte un fort sur le seul passage par où du secours pourrait y être introduit. Les Pompéiens accourent, en effet, et trouvant le passage coupé, se mettent en mesure de s'établir en trois camps dans les environs. Il les attaque aussitôt, en prenant soin d'ordonner à sa flotte de stationner derrière eux. Malgré leur nombre et leurs éléphants, la panique jette chez eux le désordre[1]; leurs trois camps sont enlevés; dix mille hommes sont tués; tout se disperse (LXXX-LXXXV). César, qui n'a perdu que cinquante des siens, laisse Rebilus devant Thapsus avec trois légions et se porte sur Utique, que tient Caton. Mais ni les habitants de cette ville, ni les fuyards qui s'y sont réfugiés, ne veulent la défendre. Caton se perce de son épée[2]. Et quand le vainqueur arrive, après s'être fait ouvrir sur son passage Uscéta et Adrumète, rien ne s'oppose à son entrée; il ne

(1) Voir *Appendice*, CLXIV.
(2) Id., CLXV.

lui reste qu'à régler le sort des vaincus. Il se rend ensuite à l'appel des habitants de Zama, où il reçoit la soumission des Numides et apprend que Juba et Pétréius, repoussés de partout, viennent de se tuer. La plupart des chefs qui l'ont combattu d'ailleurs meurent presque en même temps : Considius égorgé par son escorte de Gétules ; Afranius et Faustus massacrés dans une émeute de soldats ; Scipion englouti dans la mer avec le vaisseau qui le portait en Espagne. Toute l'Afrique est pacifiée. César retourne à Rome, en passant par la Sardaigne, où il punit d'une amende les Sulcitains, qui, pendant la guerre, ont prêté leur aide à la flotte de Nasidius (LXXXVI-XCVIII).

Cependant l'aîné des fils de Pompée, Cnéus, son frère Sextus, Labiénus et Varus, avec les survivants des Pompéiens d'Afrique et d'Asie, étaient passés en Espagne. Ils y rallumèrent la guerre et y devinrent assez puissants pour que César se vit obligé encore une fois de marcher contre eux. Cette campagne est le sujet du livre de Commentaires intitulé *de Bello Hispaniensi*. On y voit le dictateur, dès son arrivée, faire introduire un secours dans la ville d'Ulia et diriger ses troupes sur Cordoue, puis, ne pouvant attirer Cnéus dans la plaine, se porter sur Atégua, la plus forte de ses places, qu'il investit et réussit, après quelques péripéties, à prendre sous les yeux mêmes du général ennemi, campé entre cette ville et Ucubis (I-XIX). Cnéus lève alors son camp et se retranche dans Ucubis. Obligé bientôt d'en sortir de peur d'y être tout à fait enfermé, il ne cherche plus qu'à profiter des moyens défensifs que lui fournit la nature montagneuse du pays pour traîner la guerre en longueur. De là des incidents nombreux, sans affaire décisive. Enfin, les deux armées entières sont en présence près de Munda : un grand combat devient inévitable. L'affaire est très chaude[1] ; mais, sans que César y perde ... de mille des siens, trente mille Pompéiens succombent

(1) Voir *Appendice*, CLXVI.

au VIII [illegible]
serait vraiment [illegible]
un travail [illegible]

(1) [illegible]
d'Achille [illegible]

On ne désigne pas non plus d'ordinaire Hirtius pour l'auteur du *de Bello Africano*. Non pas que ce livre présente des défauts aussi graves que l'autre : quoique les détails y soient nombreux, on remarque bien qu'ils ne sont pas donnés sans choix et sans méthode ; le style y est courant, assez correct ; on lit, en somme, toute la narration sans embarras et sans fatigue. Mais l'exposition, parfois ampoulée ne marque pas le même goût que celle d'Hirtius ; la partialité témoignée par l'écrivain y est plus naïve, beaucoup moins adroite ; le vocabulaire ne possède pas la même abondance[1] ; la phrase, enfin, a des constructions tout autres.

C'est sans contredit le *de Bello Alexandrino* qui, par son mérite et ses particularités de langage, peut le mieux entrer en comparaison avec le VIII[e] livre du *de Bello Gallico*. On a voulu, il est vrai, surtout dans ces derniers temps, y reconnaître deux mains différentes. Cependant on pourrait sans inconvénient, il me semble, s'en tenir à l'opinion la plus générale qui admet, sans preuves absolues, je le reconnais, que l'un et l'autre sont également d'Hirtius[2]. Il les aurait écrits dans les années 44 et 43, peu avant de mourir. Dans tous les cas, il faut supposer que la mort l'ayant empêché de donner suite au projet qu'il avait fait connaître dans sa première préface d'écrire toute l'histoire de la guerre civile jusqu'à la fin de la vie de César, des partisans du dictateur, officiers subalternes peut-être de son armée, se sont chargés d'achever la tâche commencée au moyen de notes laissées à cette intention[3]. Car, si l'on tenait absolument à considérer, sans les disjoindre, les

(1) Le mot *interim* est répété soixante-huit fois.

(2) C. Nipperdey, *De supplementis commentariorum Cæsaris*, Berlin, 1846 ; id., édition critique des *Commentaires*, Lips., 1847, pp. 8-34 ; Cf. id., *Annot. crit.*, Fr. Dübner, Paris, 1867, 2 vol. in-4°.

(3) Ed. Wölfflin et A. Miodonski attribuent à Pollion les commentaires sur la guerre d'Afrique : *C. Asini Polionis de Bello africano comm.*, Lips., 1889. — Cf. Landgraf, *Recherches sur César et ses continuateurs*, 1888.

quatre ouvrages successifs qui complètent les Commentaires de César, on trouverait dans cet ensemble un de ces corps disparates, dont parle Horace, au beau buste de femme terminé misérablement en queue de poisson, une de ces compositions sans unité dont la fin et le commencement ne concordent point :

« .... ut turpiter atrum
Desinat in piscem mulier formosa superne ;
.... ut nec pes nec caput uni
Reddatur formæ. »

Ad Pis., v. 3-9.

CHAPITRE III

CORNÉLIUS NÉPOS.

I. Ce qu'on sait de sa vie et de son caractère. Ses ouvrages perdus : poésie; histoire littéraire ; ouvrages historiques intitulés *Chronica* et *Exempla* ; études géographiques ; correspondance avec Cicéron. — II. Biographies : Vie de Caton ; Vie d'Atticus ; *De Viris illustribus*. Vies des grands généraux ; comment la paternité de cet ouvrage a été attribuée à Probus ; ce qu'il faut penser de l'opinion qui en fait une simple abréviation d'une œuvre plus développée. — III. Analyse et appréciation.

I

Cornélius Népos était originaire du même pays que le poète Catulle. Du moins on s'accorde à dire qu'il naquit à Hostilia[1], bourg important du territoire de Vérone, dans cette partie de l'Italie qui formait la Gaule Cispadane et que les Romains avaient dénommée *Gallia togata*. De là l'épithète de Gaulois que lui a donnée Ausone[2], tandis que Catulle l'appelait Italien[3]. Les renseignements sur lui ne sont pas nombreux. On sait qu'il perdit un fils tout jeune

(1) Aujourd'hui *Ostiglia*. On y a élevé une statue à Cornélius Népos le 2 mai 1868.

(2) « Quem Gallia præbuit » ; *épître d'Ausone à Drépanius Pacatus Latinus*.

(3) *Epigr*., 1. — Cf. Pline l'Anc., *Hist. nat*, III, 18 : « Padi accola » ; et Pline le Jeune, Let., IV, 28.

en l'an 44[1]. On sait également qu'il fut l'ami de Catulle, qui lui a dédié ses vers; qu'il vécut dans l'intimité de Pomponius Atticus; et qu'il eut aussi des relations très suivies avec Cicéron[2]. L'amitié de ces hommes célèbres, sur laquelle il n'est permis d'avoir aucun doute, prouve qu'il occupait à Rome une situation fort honorable. Il semble néanmoins n'avoir jamais exercé aucune fonction publique, et Pline le Jeune le nomme, auprès de Virgile, parmi les écrivains qui ne parvinrent pas au rang de sénateur, bien que par leurs vertus ils eussent été dignes de cette illustration[3]. Peut-être tint-il, comme Atticus, à rester complètement à l'écart des dissensions politiques. Il était républicain cependant et ne se faisait point faute de montrer dans ses écrits combien peu il approuvait l'usurpation de César : il y louait[4] le Spartiate Agésilas, qui, sommé de mettre fin à ses victoires et de ramener son armée en Grèce, obéit à l'ordre des magistrats comme s'il eût été un simple particulier; il y louait[5] le vertueux Corinthien Timoléon, « qui aima mieux obéir aux lois de sa patrie que lui commander — *ut patriæ parere legibus, quam imperare, satius duxerit* ». Mais ses préférences pour la liberté et son amour de la République ne se témoignèrent sans doute jamais par une collaboration active à une lutte quelconque. Vraisemblablement il était de ces gens de bien, dont il ne parlait peut-être qu'en faisant un retour sur lui-même, quand il disait, à propos du peu d'aide effective fournie par eux à Thrasybule contre les tyrans d'Athènes :

« Jam tum illis temporibus fortius boni pro libertate loquebantur, quam pugnabant[6]. »

(1) Cic., *Ad Att.*, XVI, 14.
(2) Aul. Gel., *Noct. Att.*, XV, 28.
(3) Pline le Jeune, Let., V, 3.
(4) Agésilas, 4.
(5) Timoléon, 1.
(6) Thrasybule, 2.

« Déjà en ce temps-là, les honnêtes gens parlaient plus courageusement pour la liberté qu'ils ne combattaient pour elle. »

Aussi, plus heureux que les combattants, traversa-t-il, sans en être atteint, la tourmente des discordes civiles. On ne connaît pas plus la date exacte de sa mort que celle de sa naissance; mais il survécut à Atticus, dont il a raconté lui-même les derniers moments, et Pline l'Ancien, sans fixer précisément l'année, dit qu'il mourut sous le règne d'Auguste[1].

Les ouvrages de Cornélius Népos furent très nombreux. Il composa quelques vers. Le genre érotique, qui était alors si fort à la mode, parce qu'il avait été cultivé par les poètes Alexandrins et parce qu'on y était convié par les mœurs relâchées du temps, avait eu quelque attrait pour lui. Sans doute aussi l'exemple de son ami Catulle n'avait pas peu contribué à l'entraîner un moment de ce côté. Mais ce n'était point vers la poésie que se portaient ses dispositions naturelles; la science des faits et des antiquités, l'histoire proprement dite, la géographie et l'histoire littéraire, voilà surtout ce qui l'attira.

Malheureusement, de même que ses vers, la plupart de ses autres écrits se sont presque totalement perdus.

Suétone parle d'un livre qui traitait, en fait d'histoire littéraire, de la distinction entre le lettré et l'érudit (*quo distinguit litteratum ab erudito)*, et les quatre lignes qu'il en cite sont les seules qui nous en restent :

« Litteratos quidem vulgo appellari, ait, eos, qui aliquid diligenter et acute scienterque possint aut dicere, aut scribere : ceterum proprie sic appellandos poetarum interpretes, qui a Græcis γραμματικοί nominentur[2]. »

« Cornélius Népos y dit que l'on a l'habitude d'appeler *litterati* ceux qui peuvent, soit verbalement, soit par écrit, traiter un sujet avec

(1) *Hist. nat.*, IX, 39 : « divi Augusti principatu obiit. »
(2) Suet., *De Illustr. Gramm.*, 4.

soin, finesse et savoir; mais qu'à vrai dire on doit ainsi nommer les interprètes des poètes, que les Grecs appellent γραμματικοί. »

Ce livre n'avait pas la même importance que le travail d'histoire qui est cité[1] sous le titre de *Chroniques* ou sous celui d'*Annales* par différents écrivains de l'antiquité, et dont nous n'avons aussi que des fragments insignifiants. Catulle, dans sa dédicace, le célèbre comme une composition qui a réclamé de son auteur un grand savoir et beaucoup de labeur. « A qui dédier, dit-il, mon petit livre badin?... A toi, Cornélius; car tu voulais bien attacher quelque prix à ces bagatelles, quand déjà, seul des Italiens, tu osais développer toute l'histoire du monde en trois livres, et des livres savants, par Jupiter! et laborieux[2]. » Il ressort de ce passage que les *Chronica* embrassaient l'histoire universelle et se composaient de trois parties. Ce devait être un résumé dans le genre de ceux qu'entreprirent aussi Atticus et Varron; et l'on peut supposer que la division qui y était adoptée, répondait à celle des Grecs, dont les recherches se portaient sur trois époques distinctes : les temps incertains, ἄδηλα, les temps fabuleux, μυθικά, et les temps historiques, ἱστορικά. Cette conjecture est d'autant plus admissible que plusieurs passages des apologistes chrétiens prouvent que l'auteur avait exposé, dans une de ces parties, conformément à la méthode philosophique d'Évhémère, l'origine humaine de Saturne et de certains autres dieux du paganisme.

L'ouvrage intitulé *Exempla* ne laissait pas que d'être étendu : il se composait de cinq livres au moins, puisque nous trouvons dans Aulu-Gelle[3] une citation du livre V[e]. Mais les fragments en sont rares. L'exemple qu'invoque

(1) Aul. Gel., *Noct. Att.*, XXVII, 21; Jornandes, *De rebus getic.*, 2.
(2) « . . . . ausus es, unus Italorum,
Omne ævum tribus explicare chartis,
Doctis, Jupiter! et laboriosis. »
(3) *Noct. Att.*, VII, 18.

l'écrivain des *Nuits Attiques*, en voulant prouver combien la foi du serment était regardée comme inviolable chez les anciens Romains, a rapport aux prisonniers d'Annibal qui, après la bataille de Cannes, furent mis par lui en liberté provisoire, à la condition de revenir à son camp dans le cas où le Sénat romain ne souscrirait pas à leur échange. « Cornélius Népos, dans le cinquième livres de ses *Exemples*, dit Aulu-Gelle, rapporte qu'un assez grand nombre de sénateurs avaient été d'avis de renvoyer sous bonne garde à Annibal ceux qui refusaient de retourner en captivité; que cependant cette proposition avait été repoussée par la majorité; mais que ceux qui n'étaient pas retournés au camp d'Annibal se virent en butte à tant de mépris et d'exécration, que la vie leur devint à charge et qu'ils se donnèrent la mort. » Dans un autre exemple figurait le nom de Mamurra, ce triste personnage, si justement déchiré par les épigrammes de Catulle, qui avait été préfet des ouvriers de César en Gaule, et dont la demeure fastueuse, mieux encore que les vers du poète, prouvait qu'il possédait en effet tout ce qu'avait possédé la Gaule Chevelue. Le premier à Rome, au dire de Cornélius Népos, répété par Pline le Naturaliste[1], il avait fait revêtir d'incrustations de marbre les parois de sa maison, et toutes les colonnes de l'édifice étaient de marbre massif de Caryste ou de Luna. Un tel nom, rapproché du passage d'Aulu-Gelle, indique le sens général de l'ouvrage entier, qui était comme une sorte de morale en action, où l'auteur établissait le contraste entre les vertus, la simplicité des mœurs de la Rome antique et le luxe effréné, les mœurs dégénérées des Romains de son temps.

Le mérite du travail qu'il avait composé sur la géographie nous est inconnu : nous en ignorons même le titre. Pline, en un certain endroit, blâme l'auteur de la crédulité dont il y avait fait preuve en mentionnant quelques traditions fabuleuses attachées à des pays comme Lixos, célèbre

(1) *Hist. nat.*, XXXVI, 7.

par le jardin des Hespérides et ses arbres aux fruits d'or. « On s'étonnera moins, dit le Naturaliste, des miraculeuses et menteuses narrations des Grecs, si l'on songe que, même de nos jours, nos écrivains ont donné sur ces pays des récits presque aussi étranges... L'avide curiosité de Cornélius Népos l'a fait facilement entrer dans bien d'autres détails[1]. » Ce reproche pourtant n'a pas empêché Pline d'avoir recours très souvent à l'autorité de Cornélius[2]; et comme les autres géographes anciens, tels que Pomponius Méla, dans son *de Situ Orbis*, et Solin, dans son *Polyhistor*[3], l'ont également cité, il est permis de croire que ses connaissances géographiques n'étaient pas à dédaigner.

La correspondance très étendue qu'il eut avec Cicéron, avait été réunie en plusieurs livres[4]; mais ce recueil spécial, qui existait encore au IVe siècle, de même que beaucoup d'autres[5], a disparu. Lactance nous en a conservé quelques lignes curieuses, qui montrent que Cornélius ne faisait pas grand cas de l'étude de la philosophie, parce qu'il se sentait obligé de tenir en médiocre estime le plus grand nombre de ceux qui l'enseignaient :

« Tantum abest, ut ego magistram esse putem vitæ philosophiam, beatæque vitæ perfectricem, ut nullis magis existimem opus esse magistris vivendi, quam plerisque, qui in ea disputanda versantur. Video enim magnam partem eorum, qui in schola de pudore et continentia præcipiant argutissime, eosdem in omnium libidinum cupiditatibus vivere[6]. »

« Je suis si éloigné de considérer la philosophie comme la règle de la vie et la source du parfait bonheur, qu'à mon avis il n'y a personne

(1) *Hist. nat.*, V, 1.

(2) *Hist. nat.*, II, 67; III, 17 et 19; IV, 12; VI, 2, 11 et 31; IX, 17 et 39; X, 23; XIII, 17; XXXIII, 11; XXXV, 3; XXXVI, 6 et 8; etc.

(3) Pomponius Méla écrivait sous le règne de Claude, et Solin au IIIe siècle. Voir pour toutes les allusions à cet ouvrage de Cornélius Népos l'édition critique de C. Halm, Lips. Teubner, 1871.

(4) Le IIe livre est cité par Macrobe, *Saturn.*, II, 1.

(5) Voir plus haut, page 308.

(6) Lact., *Inst. div.*, III, 15.

qui ait plus besoin de guides pour se conduire que ceux qui en agitent ordinairement les questions. Je remarque en effet que la plupart de ceux-là mêmes, qui émettent dans l'école les préceptes les plus subtiles sur la pudeur et la continence, vivent dans le désir continu de toutes les voluptés. »

Bon nombre d'ailleurs d'autres auteurs de l'antiquité[1] ont parlé de cette correspondance, et nous trouvons dans Cicéron lui-même une allusion qui y est faite[2]. C'était au moment où le grand homme venait de publier le *de Finibus* et le *de Senectute*, Atticus lui avait fait part du plaisir que Népos avait goûté à cette lecture, et Cicéron lui dit : « J'attends la lettre de Népos. Se peut-il donc qu'il soit curieux de mes ouvrages, lui qui d'ordinaire ne lit pas ce genre d'écrits dont je fais ma gloire? » Par un hasard extraordinaire cette allusion à leur commerce épistolaire note, comme le passage de Lactance, l'indifférence de Cornélius à l'égard de l'enseignement philosophique. Ainsi s'explique pourquoi il n'y avait dans son œuvre aucun livre sur cette matière.

Du reste le dissentiment qui existait à ce sujet entre lui et Cicéron ne nuisit nullement à leurs relations. Elles durèrent autant qu'ils vécurent tous deux, et quand Cicéron fut mort, Népos se fit honneur en restant fidèle à son souvenir. Il ne cessa de le célébrer, le louant comme orateur, comme philosophe, et exprimant les plus vifs regrets de ce qu'il n'avait pas aussi employé son talent à écrire l'histoire :

« Non ignorare debes, unum hoc genus latinarum litterarum adhuc non modo non respondere Græciæ, sed omnino rude atque inchoatum morte Ciceronis relictum. Ille enim fuit unus, qui potuerit et etiam debuerit historiam digna voce pronuntiare : quippe qui oratoriam eloquentiam, rudem a majoribus acceptam, perpoliverit, philosophiam, ante eum incomptam, latinam sua conformaverit oratione. Ex quo dubito, interitu ejus utrum respublica, an historia magis doleat[3]. »

(1) Suet., *Cæsar.*, 9; Amm. Marcel., 26; Prisc., 8.
(2) *Ad Attic.*, XVI, 5.
(3) *Fragm.*

« L'histoire, vous devez le savoir, est le seul genre de composition où la littérature latine ne réponde pas encore à celle des Grecs; c'est même un art laissé par la mort de Cicéron dans toute l'imperfection du début. Lui seul pouvait, devait donner à l'histoire un accent digne d'elle, lui qui a perfectionné l'art oratoire, que nos pères nous avaient transmis dans sa grossièreté, et qui a prêté à la philosophie latine, jusqu'alors inculte, les grâces de son élocution. Aussi ne sais-je laquelle des deux doit le plus déplorer sa perte, ou la République ou l'histoire. »

Dans un temps où il était loin de pouvoir trouver un intérêt personnel à le faire, il écrivit la biographie de son ami et attacha à cette composition toute l'importance qu'elle méritait, puisque, d'après le témoignage d'Aulu-Gelle, il y consacra plusieurs livres[1].

II

La biographie était, à vrai dire, le genre historique qu'il pratiquait le plus volontiers. Outre la *Vie de Cicéron*, il écrivit, comme nous le tenons de lui-même, avec assez de développement, la *Vie de Caton l'Ancien*, puis la *Vie d'Atticus*, la seule des trois que nous possédions. Le plus vaste de tous ses ouvrages était aussi un travail biographique. Nous n'en connaissons pas exactement l'étendue; mais certainement il était considérable : Aulu-Gelle[2] en cite le XIII[e] livre, et le grammairien Charisius[3] le XV[e] et le XVI[e]. Sous le titre de *de Viris illustribus* il comprenait les vies des

(1) « M. Ciceronis, ut qui maxime, amicus familiarisque fuit. Atque is tamen in *primo librorum*, quos de vita illius composuit, errasse videtur, quum..... » *Noct. Att.*, XV, 28. Aulu-Gelle y relève une erreur de date au sujet du plaidoyer pour Sextus Roscius.

(2) *Noct. Att.*, XI. 8.

(3) Charis., I, p. 141.

grands généraux étrangers, celles des grands généraux romains, celles des rois, celles des historiens grecs, celles des historiens romains, et probablement aussi celles des orateurs, des poètes[1] et des grammairiens. Les hommes illustres s'y trouvaient classés d'après le genre particulier de leur célébrité, et chacune de ces grandes divisions comportait, dans des livres parallèles, deux parties affectées l'une aux étrangers (*exterarum gentium* ou *græci*) et l'autre aux Romains. Mais de tout cela il ne nous reste que les *Vies des grands généraux des nations étrangères*[2] auxquelles se trouvent jointes une très courte biographie de Caton et la *Vie d'Atticus.*

La petite biographie de Caton faisait sans doute partie de celui des livres du *de Viris illustribus* qui avait rapport aux historiens romains. Il ne faut pas la confondre avec la *Vie de Caton,* que je viens de citer, qui formait un travail à part, et qui est perdu. Les dernières lignes en marquent bien la distinction :

« Hujus de vita et moribus plura in eo libro persecuti sumus, quem separatim de eo fecimus rogatu T. Pomponii Attici. Quare studiosos Catonis ad illud volumen relegamus. »

« Nous nous sommes étendu davantage sur la vie et sur le caractère de ce personnage dans l'histoire particulière que nous avons donnée de lui à la demande de T. Pomponius Atticus. Nous renvoyons à cet ouvrage les lecteurs qui seraient désireux de mieux étudier Caton. »

Elle ne contient, en effet, que trois chapitres, d'une page chacun. Après l'énumération des fonctions publiques remplies par Caton, le rappel des principales circonstances de sa vie, et quelques mots de portrait, elle donne de son grand travail historique, *des Origines*, une analyse, qui, quoique

(1) Suétone fait allusion au livre qui comprenait les vies des poètes romains. *Vita Terentii,* 1 et 3.

(2) *De excellentibus ducibus exterarum gentium.*

brève, ne laisse pas que de renfermer des renseignements très précieux.

La vie d'Atticus, elle, presque certainement, a été composée en dehors du *de Viris illustribus*. Non pas que je veuille dire par là que Népos ait jugé Atticus indigne de figurer au nombre des hommes célèbres; je pense, au contraire, qu'il l'avait placé parmi eux et qu'il lui avait réservé, comme à Caton, quelques pages du livre des historiens. Mais son amitié le porta à faire pour l'aimable épicurien quelque chose de semblable à ce qu'il avait écrit pour le rigide censeur, en donnant sur son compte, dans un travail à part, plus de détails que n'en comportait le *De Viris*. Et tandis que des deux biographies de Caton nous avons seulement la plus petite, nous aurons reçu la plus détaillée de celles d'Atticus. Cet ouvrage est un peu trop apologétique. Nous ne pouvons ignorer d'ailleurs que les quatre derniers chapitres seuls furent écrits après la mort du personnage ; les dix-huit premiers l'avaient été de son vivant. L'auteur a bien marqué l'endroit précis où a été repris son travail, puisque nous lisons à la fin du dix-huitième chapitre :

« Hactenus, Attico vivo, edita hæc a nobis sunt. Nunc quoniam fortuna nos superstites ei esse voluit, reliqua persequemur; et, quantum poterimus, rerum exemplis lectores docebimus, sicut supra significavimus, suos cuique mores plerumque conciliare fortunam. »

« Tout ce que nous avons dit jusqu'ici d'Atticus a été publié par nous de son vivant. Maintenant, puisque le sort a voulu qu'il mourût le premier, nous poursuivrons jusqu'à la fin l'histoire de sa vie, et, autant que nous pourrons, nous montrerons à nos lecteurs, par l'exposé même des faits, combien il est vrai, comme nous l'avons affirmé plus haut, que notre fortune est le plus souvent l'ouvrage de notre caractère. »

Il ne faut donc pas s'étonner de quelque excès de louange : c'est la biographie d'un ami et d'un ami qui de-

vait la lire. Malgré cela, tous les détails qui y sont relatés nous intéressent, et l'ensemble fait ressortir une image, qui n'est pas du tout infidèle, de l'homme que nous avons longuement étudié lorsqu'il s'est agi des correspondants de Cicéron[1].

Pendant longtemps on crut n'avoir de Népos que ces deux biographies d'Atticus et de Caton : par suite d'une imposture de copiste ou d'une erreur de commentateur, on ne le considérait point comme l'auteur des *Vies des grands généraux*. Æmilius Probus, grammairien qui vécut vers la fin du IVe siècle, avait présenté à l'empereur Théodose un exemplaire de cet ouvrage avec une dédicace de six distiques très médiocres, où, sans nommer Népos, il s'attribuait la paternité du volume, écrit, disait-il, par son aïeul, par son père et par lui-même :

Si rogat auctorem, paulatim detege nostrum
Tunc domino nomen : me sciat esse Probum.
Corpore in hoc manus est genitoris avique meaque.

Voulait-il, par ces mots « *auctorem me sciat* », faire entendre simplement qu'il était l'auteur de la dédicace ? Et par le vers suivant voulait-il dire qu'il ne s'agissait que d'un travail de transcription ? La chose est possible, car l'expression « *in hoc corpore* » désigne plutôt l'ensemble des feuilles que la composition intellectuelle, et le mot *manus*, qui vient immédiatement après, avec l'indication de la collaboration manuelle de l'aïeul, du père et du fils, est encore plus significatif. Toujours est-il que, le nom de Népos n'y figurant pas, l'ensemble du morceau, soit par l'inhabileté de Probus à s'exprimer en vers, soit par un motif moins pardonnable, manque de netteté. Et la confusion, qui pouvait en résulter, se produisit en effet. La première édition publiée à Venise en 1471 par Pierre Cornerus, donna Probus pour le véritable auteur du livre. Les éditeurs qui

(1) Voir page 334. — Voir deux extraits de cette vie à l'*Appendice*, CLXVII, CLXVIII.

suivirent, sans remarquer combien le style y est différent de celui du IVe siècle, sans être arrêtés non plus par les allusions fort transparentes de l'écrivain à une époque qui ne pouvait être celle de Théodose, répétèrent la même erreur durant un siècle. Il fallut, pour la rectifier, le savoir du célèbre commentateur Lambin, qui, dans la préface de son édition de 1569, au moyen de preuves nombreuses et concluantes, réussit à rétablir Népos dans ses droits. Mais alors se fit jour une opinion mixte. Comme on ne pouvait plus voir en Probus l'auteur original des *Vies*, pour ne pas le réduire au simple rôle de copiste, on fit de lui un abréviateur. Il nous aurait livré un résumé de l'œuvre première, en s'appropriant en grande partie les expressions et les manières de Népos, mais en y introduisant les fautes qui s'y trouvent. La preuve, dit-on, de ce travail de seconde main est la brièveté des biographies.

Mais que devient cette nouvelle opinion, si l'argument sur lequel on l'appuie est absolument détruit par les paroles mêmes de Népos, affirmant à plusieurs reprises qu'il n'a pas voulu entrer dans de longs développements? Lisez ce qu'il écrit après avoir rapporté un exemple du désintéressement d'Épaminondas :

« Plurima quidem proferre possemus; sed modus adhibendus est, quoniam uno hoc volumine vitas excellentium virorum concludere constituimus, quorum separatim multis millibus versuum complures scriptores ante nos explicarunt[1]. »

« Nous pourrions produire beaucoup d'autres exemples; mais il faut nous borner, puisque nous avons tenu à renfermer dans ce seul volume les vies de beaucoup d'hommes illustres qu'ont prises isolément les écrivains nos prédécesseurs pour les expliquer en bien des milliers de lignes. »

Voyez aussi comment il commence la biographie de Pélopidas :

(1) XV. Épaminondas, 4.

« Pelopidas, Thebanus, magis historicis, quam vulgo notus. Cujus de virtutibus dubito quemadmodum exponam, quod vereor, ne, si res explicare incipiam, non vitam ejus enarrare, sed historiam videar scribere; si tantummodo summas attigero, ne rudibus litterarum græcarum minus lucide appareat, quantus fuerit ille vir. Itaque utrique rei occurram, quantum potero, et medebor quum satietati, tum ignorantiæ lectorum [1]. »

« Le Thébain Pélopidas est plus connu des historiens que du vulgaire. Aussi ne sais-je comment parler de lui. Je crains, en m'engageant dans les développements, d'avoir l'air d'écrire, non pas une vie particulière, mais une histoire générale; et, d'un autre côté, si je me borne à effleurer les faits, il est possible que ceux qui ne connaissent pas les écrivains grecs, ne conçoivent pas une idée bien nette du mérite de l'homme. J'éviterai autant que possible l'un et l'autre écueil et tâcherai d'instruire suffisamment le lecteur sans le fatiguer par trop de détails. »

Il n'est pas jusqu'à la préface qui n'indique déjà l'adoption de ce laconisme, auquel il restera fidèle dans tout le cours du livre. Il y explique, en effet, comment, pour apprécier sainement les étrangers, il faut les juger d'après les usages et les lois de leur propre pays, et dès qu'il a fourni quelques exemples à l'appui de sa thèse, il cesse de la développer, disant évidemment, par le terme *magnitudo* dont il se sert, que, le tout devant être proportionné, il ne veut point donner au préambule une étendue qui ne serait pas en rapport avec l'*étendue* de l'ouvrage.

« Sed plura persequi tum magnitudo voluminis prohibet, tum festinatio, ut ea explicem, quæ exorsus sum. »

« Je n'en dirai pas plus; ainsi l'exigent et l'étendue de ce livre et mon empressement d'entrer en matière. »

En somme, l'opinion, d'après laquelle il ne faudrait voir dans les vies qui sont entre nos mains qu'un résumé fait après coup par Probus d'un travail détaillé, ne repose sur

(1) XVI. Pélopidas, 1.

aucune raison valable. C'est bien l'œuvre de Cornélius Népos que nous possédons; et si nous lui en reconnaissons le mérite à lui seul, c'est lui seul aussi que nous rendrons responsable des imperfections qu'on y relève.

III

Elle comprend : 1° une série de vingt biographies de généraux illustres; 2° une notice rappelant des noms de rois qui ont été aussi de grands généraux; 3° deux biographies de chefs Carthaginois. Les vingt premières sont celles de Miltiade, Thémistocle, Aristide, Pausanias, Cimon, Lysandre, Alcibiade, Thrasybule, Conon, Dion, Iphicrate, Chabrias, Timothée, Datame, Épaminondas, Pélopidas, Agésilas, Eumène, Phocion et Timoléon [1]. Sur ces vingt personnages, il y a dix-neuf Grecs, savoir : onze Athéniens, trois Spartiates, deux Thébains, un Corinthien et un Syracusain; le seul qui n'appartienne pas à la race hellénique est le Carien Datame. La notice sur les rois ne fournit qu'une simple nomenclature en trois chapitres : le premier sur quelques rois des Perses; le second sur des rois de Macédoine, d'Épire et de Sicile, Philippe, Alexandre-le-Grand, Pyrrhus et Denys l'Ancien; le troisième sur quelques-uns des successeurs d'Alexandre. L'auteur indique le motif du peu de détails fournis sur cette catégorie de chefs d'armée : il a écrit déjà un livre particulier sur les rois illustres, *de regibus*, et il ne veut pas répéter ce qu'il a dit précédemment. Il ajoute même que, s'il vient de donner la vie d'Agésilas, c'est parce que ce général ne fut roi que de titre, comme tous les rois de Sparte :

(1) Voir *Appendice*, CLXIX, CLXX.

« Namque eos (reges) attingere noluimus, quod omnium res gestæ separatim sunt relatæ..... Lacedæmonius autem Agesilaus, nomine, non potestate, fuit rex; sicut ceteri Spartani [1]. »

Quant aux deux chefs Carthaginois, dont les biographies terminent le livre, Amilcar et Annibal, ils méritaient, dit-il, de ne pas être passés sous silence, puisqu'il est bien certain que l'Afrique n'a jamais produit de plus grands et de plus habiles généraux qu'eux deux :

« Non incommodum videtur non præterire Amilcarem et Annibalem; quos et animi magnitudine, et calliditate, omnes in Africa natos præstitisse constat [2]. »

Les reproches adressés à cet ouvrage n'ont pas manqué. Le premier de tous porte sur le choix même des personnages et l'on s'est demandé avec raison pour quel motif des hommes comme Brasidas, Aratus, Philopœmen et Cléomène III n'ont pas été classés parmi les généraux illustres de la Grèce. Un tel oubli ne s'explique point. On a remarqué aussi qu'il est arrivé plus d'une fois à Népos de ne pas observer dans ses biographies l'ordre chronologique des faits. Peut-être cela tient-il au désir de mettre en relief au moment le plus opportun certains traits du héros en question. Mais, chose plus grave, il n'y a pas que les dates qui sont bouleversées: les événements, les hommes eux-mêmes sont quelquefois confondus. C'est ainsi qu'il ne fait qu'un seul personnage de Miltiade, père de Cimon, le vainqueur de Marathon, et de l'oncle de celui-ci, Miltiade, fils de Cypsélus, qui conduisit une colonie d'Athéniens dans la Chersonèse [3] et y fonda une souveraineté. C'est ainsi que, dans le troisième chapitre de la vie de Lysandre, il confond deux voyages de ce général en Asie, lesquels eurent lieu à un intervalle de sept ans [4]. Après

(1) XXI. *De regibus*, 1.
(2) *De regibus*, 3.
(3) I, Miltiade, 2. Cf. Hérodote, VI, 34 et suiv.
(4) Xénoph., Hellen., III, 4, 7-10; Diodor., XIV, 13.

avoir invoqué, pour la vie de Thémistocle, le témoignage de Thucydide, il se met en contradiction avec cet historien[1], et parle d'une expédition des Athéniens contre Corcyre[2], antérieure aux guerres médiques, prenant ainsi les Corcyréens pour les Éginètes dont il s'agit dans Thucydide. Le second chapitre de la vie de Cimon présente le récit de la victoire de Mycale, remportée par lui : or, la bataille qui eut lieu à Mycale, au nord de l'embouchure du Méandre, avait été gagnée, neuf années auparavant, en 479, par le Spartiate Léotychidas et l'Athénien Xantippe, tandis que Cimon fut victorieux près de l'embouchure de l'Eurymédon. La vie de Dion fait mention du séjour de Platon en Sicile, mais sans distinguer les voyages que le philosophe y fit à trois époques différentes, et la réception pompeuse dont il y fut honoré est attribuée à Denys le père tandis qu'elle devrait l'être à Denys le fils. Si l'on compare avec le récit net et détaillé de Thucydide[3] la fin du second chapitre et le commencement du troisième de la vie de Pausanias, on relève encore la même confusion des temps et des événements. En un mot, il y a des erreurs historiques dans les *Vies des Grands Généraux*. Cependant il est facile de constater que Népos avait consulté les meilleurs auteurs; car, s'il semble avoir négligé certaines sources importantes telles qu'Hérodote, qu'il ne cite jamais, il est certain qu'il ne laissa pas que de pratiquer Thucydide, Xénophon, Éphore, Théopompe, Timée, Philiste, Polybe, Caton l'Ancien. Seulement sa mémoire le trahissait ou ses notes n'étaient point prises avec un soin suffisant. Voilà pourquoi sans doute Quintilien ne l'a pas cité dans son énumération des historiens latins.

Peut-être aussi jugea-t-il que les petites biographies de Népos ne pouvaient entrer en comparaison avec les *Vies*

(1) II, Thémist., 2.

(2) Quant aux Corcyréens, ils eurent une difficulté avec les Corinthiens, et loin de les combattre, Thémistocle, pris pour arbitre, se prononça en leur faveur. Cf. Plutarque, *Vie de Thémistocle*.

(3) Thuc., I, 130-134.

des hommes illustres de Plutarque. En effet, bien que ce soit le *De Viris illustribus* qui a donné, je pense, au philosophe de Chéronée l'idée première de ses fameux parallèles [1], je ne crois pas qu'on puisse de bonne foi placer le biographe latin sur la même ligne que Plutarque. Celui-ci l'emporte de beaucoup comme narrateur et comme peintre. Non pas que Népos ne réussisse pas souvent à peindre ses grands capitaines avec une précision parfaite; non pas qu'il ne sache présenter l'intérêt dramatique d'une situation : les portraits d'Alcibiade et d'Épaminondas, ceux de Thémistocle, d'Eumène et d'Agésilas ressortent d'une manière très nette; et rien n'est plus saisissant, dans la vie de Datame, que le spectacle de cet audacieux Carien, luttant, avec les seules ressources d'un génie fertile en stratagèmes, contre les forces entières du vaste empire d'Artaxercès [2]. Mais le plan que s'est tracé l'auteur le met dans l'obligation d'user toujours des moyens les plus laconiques : c'est par quelques traits vifs et saillants qu'il met en relief une figure; c'est souvent par une seule pensée qu'il caractérise tout le drame d'une longue action. Les récits pathétiques, les digressions étendues, les rappels d'anecdotes et de bons mots, les détails intéressant la vie

(1) Il ne faut pas oublier, ce qui a été dit, que, pour chaque catégorie d'hommes illustres, généraux, historiens, poètes, etc., il y avait un livre réservé aux Romains et un autre réservé aux étrangers. L'idée des *parallèles* est très clairement exprimée dans la dernière phrase de la vie d'Annibal, qui termine le livre des généraux étrangers : « Il est temps de terminer ce livre des étrangers et de commencer l'histoire des généraux Romains, afin que, par le parallèle établi entre les uns et les autres, on puisse juger quels sont ceux qui méritent la préférence. — Sed nos tempus est hujus libri facere finem, et Romanorum explicare imperatores, quo facilius, collatis utrorumque factis, qui viri præferendi sint, possit judicari. »

(2) « Artaxercès était ému, parce qu'il savait bien qu'il avait affaire à un homme courageux et actif, qui toujours, après avoir médité un projet, apportait autant d'audace à l'exécuter qu'il y avait mis de réflexion avant d'agir. — Artaxerces commotus, quod intelligebat, sibi cum viro forti ac strenuo negotium esse, qui, quum cogitasset, facere auderet, et prius cogitare, quam conari, consuesset. » XIV, *Datame*, 7.

domestique de ses grands hommes, tous ces développements d'ordres divers qui, avec la variété, donnent un si grand charme à la narration de Plutarque, lui sont interdits. Ne cherchez donc pas plus longtemps à mettre en présence l'une de l'autre deux œuvres qui ne sont vraiment pas comparables, puisque leurs auteurs ne s'y sont point proposé le même but. Dites, si vous le voulez, avec La Harpe, « que Rome n'a pas eu de Plutarque »; mais pensez en même temps que C. Népos était capable d'écrire autre chose que ce qu'a dit ce critique, « un sommaire des actions principales de ses héros, semé de réflexions judicieuses[1] ». A défaut d'autres preuves, la seule *Vie d'Atticus* en serait une suffisante.

Du reste, malgré tous les reproches qui lui sont faits au sujet de sa chronologie et de ses erreurs comme pour son laconisme, non stérile, mais un peu sec, il ne faut pas oublier ses qualités. Il en a de précieuses, et Rollin, dans son *Traité des Études*, les a bien marquées : « Son style, dit-il, est pur, net, élégant; la simplicité, qui en fait un des principaux caractères, est mêlée d'une grande délicatesse, et relevée de temps en temps par des pensées nobles et solides. Mais ce qui me parait le plus estimable dans cet auteur, c'est un goût marqué pour les grands principes d'honneur, de probité, de vertu, de désintéressement, d'amour du bien public, qu'il semble avoir dessein d'insinuer dans tous ses écrits. » Personne, en effet, n'a jamais nié l'honnêteté de sa pensée, la pureté de sa morale : il met le même soin à flétrir l'ambition et les perfidies d'un Lysandre et d'un Pausanias qu'à louer les vertus et le patriotisme d'un Aristide et d'un Thrasybule. Son jugement est sain. La précision et l'élégance de son style n'ont pas été non plus contestées. Atticus disait de lui qu'il était le meilleur écrivain de Rome après Cicéron, et Cicéron lui

(1) *Cours de Littér.*, 1re part., III, 3. — Cf. Mably, *La manière d'écrire l'histoire*, 2e entretien.

appliquait l'épithète de divin « *ille quidem* ἄμβροτος [1]. » Ceux des commentateurs qui ont tenu à attribuer son œuvre à Probus se sont bien efforcés d'y trouver un certain nombre d'incorrections de langage, afin de rendre leur thèse plus vraisemblable. Ils ont relevé quelques mots rarement employés dans le latin classique [2], quelques-uns même dont on ne rencontre pas ailleurs [3] d'autre exemple; ils ont remarqué plusieurs formes peu ordinaires de noms et de verbes [4] et aussi plusieurs irrégularités de syntaxe [5]. Mais quel est l'écrivain sur lequel on ne puisse entreprendre un

(1) *Epist. ad Attic.*, , XVI, 5.

(2) Tels sont les mots : *Assecla*, le suivant de quelqu'un (*Attic.* 6); *Astu*, la ville par excellence en ce qui concerne les Grecs, Athènes (*Alcib.* 6); *donicum*, au lieu de *donec* (*Amilc.* 1); *ignotus*, dans le sens actif, qui ne connait pas (Agés. 8) ; *progenitor*, ancêtre (Agés. 7).

(3) *Communitas*, affabilité condescendante (*Milt.* 8); *deutor*, j'abuse (*Eum.* 11); *demigratio* et *præoccupatio* (*Milt.* 1 ; *Eum.* 3); *sal*, dans le sens de grâce (*Attic.* 13),

(4) Dans les noms : l'accusatif *Salaminam* au lieu de *Salamina* (*Thém.* 2 et 3); le génitif *Neocli*, *Pericli* pour *Neoclis* et *Periclis* (*Thém.* 1; *Alcib.* 2); la forme contracte *barbarum* pour *barbarorum* (*Milt.* 2); et dans les verbes : l'emploi de l'auxiliaire *forem* au plus-que-parfait du subjonctif, *forent adducti* (*Eum.* 12); l'emploi du verbe *habere* avec un participe passif, *percepta habuit præcepta* (*Attic.* 17).

(5) *Mille* et le superlatif *inimicissimus*, pris comme substantifs, *mille hominum* (*Dat.* 8); *inimicissimum suum* (*Annib.* 12); le génitif de qualité pour exprimer l'âge, *annorum quinque et quadraginta* (*Eum.* 13); la jonction d'un génitif ou d'un ablatif de qualité à un adjectif, *fortissimum virum maximique consilii* (*Timol.* 4); le remplacement du pronom réfléchi par *is*, *ea*, *id;* l'accusatif après les verbes *præstare*, surpasser, et *instare*, presser; la préposition *cum* avant le relatif, *cum quibus* (*Milt.* 1); la préposition *in* supprimée dans un grand nombre de cas : *eum magno fore periculo* (*Dat.* 5), *Athenis*, *splendidissima civitate* (*Alcib.* 11), *domos suas; domum Charonis* (Thém. 4; Pélop. 2); *composito* pris adverbialement pour *ex composito* (Dat. 6); la locution *contra ea* remplaçant *contra* (Agés. 2); l'accord du relatif avec le nom en apposition qu'il précède, *decem millia armatorum*, *quæ manus* (Milt. 5); des tournures elliptiques, comme *explicare imperatores* pour *vitas imperatorum* (Annib. 13); l'omission fréquente du pronom personnel sujet d'une proposition infinitive; *non dubitare* suivi de l'infinitif, au lieu d'être construit avec *quin* et le subjonctif, *non dubito fore plerosque* (*Préf.*) ; *Si verum est* construit avec *ut* et le subjonctif au lieu d'être

travail du même genre? Cicéron lui-même, dont le style est devenu pour nous le modèle parfait de la latinité, ne s'est pas montré constamment scrupuleux observateur de l'usage et de toutes les règles grammaticales : il n'est pas impossible de noter chez lui plus d'une de ces formes précisément qui ont été signalées comme étranges dans les *Vies des Grands Généraux*[1]. L'intervention d'un contemporain de Théodose eût laissé dans ce livre des marques d'impureté autrement sensibles que celles-là, et jamais Probus, en s'y appliquant, n'eût été capable de reproduire cette phrase simple, claire, naturelle, élégante sans effort, qui ne peut appartenir qu'à la meilleure époque de la littérature romaine. Ce sont ces qualités de bon écrivain et d'honnête homme qui font placer Cornélius Népos entre les mains des jeunes gens, dès leur début dans les études classiques. Il est regrettable seulement qu'il ne présente pas en même temps le caractère de grand historien qu'il va nous être permis de reconnaître à Salluste.

suivi de l'infinitif (Annib. 1). — Voir sur la langue et le style de Cornélius Népos : A. Monginot, édit. in-8° et in-16 (Paris, 1868, 1894); Antoine, (1894); puis les livres, avec notes en allemand, qui ont eu plusieurs éditions, de C. W. Reinhold, J. Siebelis, R. M. Horstig, F. W. Hinzpeter; et particulièrement Bernhard Lupus, *der Sprachgebrauch des Corn. Nep.* (Berlin, 1876), C. Nipperdey, *Spicilegium criticum in Corn. Nep.* I, II (Berlin, 1877). — Quant aux mss., dont le nombre est grand, ils ne sont pas antérieurs au XIIe s.; la plupart sont du XVe s. et proviennent d'un même original. Les plus anciennes et les meilleures copies de cet archétype sont celles de Ginafius ou de Daniel, la *Leidensis*, la *Parcensis* de Louvain.

(1) On trouve, par exemple, dans Cicéron, le superlatif *inimicissimus* pris substantivement : *ubi vidit fortissimum virum, inimicissimum tuum (Pro Milon.* 9); l'emploi du verbe *habere* avec un participe passif : *de Cæsare satis dictum habeo;* des constructions analogues à *si verum est* suivi de *ut* avec le subjonctif : *sin autem illa veriora, ut idem interitus sit (De Amic.* 4); *verisimile non est ut ille homo anteponeret* (*In Verr.* IV, 6).

CHAPITRE IV

SALLUSTE.

I. Étude de l'homme : sa vie et son caractère. — II. Étude de l'écrivain : ses divers ouvrages. Sujet de sa grande *Histoire*. — III. Analyse de son livre sur la conjuration de Catilina. — IV. Analyse de son livre sur la guerre de Jugurtha. — V. Appréciation du *Catilina*. — VI. Appréciation du *Jugurtha*. — VII. Considérations générales sur le style, sur la langue et sur le mérite de Salluste.

I

C. Sallustius[1] *Crispus* naquit à Amiterme, ville du pays des Sabins (en l'an 86 avant J.-C.), sous le septième consulat de Marius et le second de Corn. Cinna. Sa famille était plébéienne et obscure, ce qui n'empêcha pas son père de l'envoyer à Rome pour y achever son instruction. Les détails que nous tenons d'écrivains contemporains sur la vie qu'il y mena pendant sa jeunesse nous font concevoir une bien triste opinion de ses mœurs. Il se mit, dit-on, de la société de ceux qui se livraient à tous les raffinements de la débauche, et les folles dépenses auxquelles l'entraîna sa mauvaise conduite causèrent la ruine, le désespoir, peut-être même la mort de son père. Mais le plaisir ne lui fit point oublier l'étude, et les vices de la grande ville, tout en per-

(1) Je prends l'orthographe ordinaire du nom, sans rechercher, comme on l'a fait souvent, s'il faut l'écrire par une ou deux L. Voir là-dessus Vossius, *de Histor. lat.*, I, 15.

vertissant son cœur, n'enlevèrent pas de son esprit l'empreinte austère du pays natal. « Les exemples de corruption dont sa jeunesse fut entourée, dit le président de Brosses, le séduisirent sans l'aveugler. Il eut toujours des lumières très justes sur le bien et sur le mal; mais réservant toute sa sévérité pour ses discours, il mit une entière licence dans ses actions;... et par un malheur commun à grand nombre de gens à talents, il ne fut pas moins méprisable par son cœur qu'estimable par son esprit. » Malgré sa dépravation, il sut du moins ne pas prendre une part active, comme la plupart de ses compagnons de débauches, aux complots de Catilina, et ne pas s'oublier, comme eux, corps et âme, dans les orgies et les entreprises criminelles. Il conçut de bonne heure cette pensée, qu'il exprima plus tard dans la préface d'un de ses ouvrages[1] que pour l'homme qui se livre uniquement à ses sens, sans donner de soins à son intelligence, il n'y a point de différence entre la vie et la mort, l'une comme l'autre pour lui étant vouée à l'oubli ; et que celui-là vit réellement et jouit de l'existence, qui, par un travail conforme aux dons qu'il a reçus de la nature, se prépare pour l'avenir les moyens d'acquérir un nom glorieux. Il n'avait d'ailleurs, nous a-t-il dit lui-même[2], aucun goût « ni pour le désœuvrement, ni pour l'agriculture et la chasse, occupations serviles ». Il ne s'occupa donc qu'à fortifier par la lecture et la méditation la vigueur naturelle de son esprit; et comme la carrière du barreau ne semblait pas devoir lui fournir le succès qu'il enviait, ce fut surtout à l'histoire et à la politique qu'il s'attacha dans l'étude de la littérature grecque. Il y avait pour guide un maître qu'il conserva toujours pour ami, Atéius Prætextatus, rhéteur athénien, qui s'était donné lui-même le surnom de Philologus, et qui tenait à Rome une école très fréquentée[3].

(1) *Catilin.*, 2.
(2) Id., 4.
(3) Suet., *De Illust. Gramm.*, 10.

On ne sait pas précisément à quelle époque Salluste parvint à la questure. Sans doute il l'obtint, dès qu'il fut légalement en âge de la briguer, l'année même de l'exil de Cicéron et du tribunat de Clodius. Toujours est-il qu'il fut nommé tribun en 53. C'était le moment des scènes tumultueuses et des sanglants désordres que causaient à Rome les deux factions ennemies de Clodius et de Milon. Salluste haïssait Milon, qui, l'ayant surpris un jour en commerce illicite avec sa femme Fausta[1], l'en avait puni, non seulement en le mettant à contribution pour une forte somme, mais en le faisant rudement fustiger par ses esclaves[2]. Il vivait dans l'intimité de Clodius, trempait dans toutes ses intrigues, qui lui permettaient de satisfaire sa haine personnelle et d'arriver en même temps au pouvoir. Jamais circonstances ne furent plus favorables à l'esprit de vengeance et de parti. Le vertueux Caton, il est vrai, en n'employant, pour capter les suffrages, que les moyens autorisés par la loi, se voyait refuser les dignités qu'il sollicitait. Mais ce contraste ne semblait nullement toucher ceux sur qui se portait la préférence du peuple. Salluste ne craignait même pas dans la suite d'en tirer vanité : « Que l'on considère, dit-il dans un de ses préambules, en quel temps j'ai obtenu les magistratures, et quels hommes n'ont pu y parvenir[3]. »

Pendant son tribunat il fit presque toujours opposition à Pompée. Il ne se rapprocha de lui que lorsqu'il le fallut pour nuire à Milon. On sait, en effet[4], qu'après le meurtre de Clodius, la multitude, excitée par les discours de Salluste et ceux de son collègue Q. Pompéius Rufus, avait envahi, saccagé et incendié le palais Hostilius, où se réunissait le Sénat; que Milon, tout meurtrier qu'il était, avait osé se porter accusateur contre les incendiaires, s'était ef-

(1) La fille du dictateur Sylla, qui ne manqua pas seulement avec Salluste à son devoir de femme mariée.

(2) Aul.-Gel., *Noct. Att.*, XVII, 18.

(3) *Jug.*, 4,

(4) Voir plus haut, p. 40.

forcé d'obtenir en cette occasion l'appui de Pompée et avait vu repousser ses avances. Or, le bruit s'étant répandu que, pour se venger de ce refus, Milon avait tenté de recourir à l'assassinat, Salluste alla avec deux de ses collègues chercher Pompée pour qu'il déposât à ce sujet devant le peuple. Mais cette déposition fut assez vague et n'eut point de résultat. Milon voulut alors couper court à tout par un coup d'audace : il gagna deux tribuns qui feignirent d'être contre lui et le traînèrent au Forum en le sommant de se justifier du meurtre de Clodius. Il avait eu la précaution de convoquer tous ses partisans, et déjà il avait commencé son apologie, quand Salluste et les autres tribuns arrivèrent avec des bandes armées. On se battit. Le désordre continua les jours suivants ; la République fut déclarée en danger ; et, après une tentative infructueuse des amis de César pour l'élever au consulat, Pompée obtint cette magistrature. Salluste avait travaillé pour César ; mais les efforts faits en faveur de celui-ci ayant échoué, il n'eut garde de s'opposer à l'élévation de Pompée, dont la puissance allait se tourner contre Milon. Le premier soin du consul, en effet, fut d'ordonner qu'on informât sur les violences commises. La division de la question fut accordée, et tandis que Salluste et Munatius formaient opposition en ce qui concernait les incendiaires, le meurtrier de Clodius fut immédiatement poursuivi. Personne, on se le rappelle, n'apporta plus de zèle à sa défense que Cicéron. Aussi Salluste qui, pendant tout le procès, ne cessa de haranguer contre l'accusé, se déchaîna-t-il également contre son défenseur au point de vouloir l'impliquer dans l'accusation. Le fait est attesté dans le plaidoyer du grand orateur : « Vous savez, juges, dit-il, que, lorsqu'il était question de cette commission, il y en eut qui osèrent avancer que, si le meurtre avait été commis par Milon, il avait été conseillé par un personnage plus important. C'était moi que signalaient comme un brigand et un assassin ces hommes abjects et pervers[1] ». Par ces termes si méprisants « *abjecti homines*

(1) *Pro Milone*, 18.

et perditi » il faut entendre, comme le fait remarquer Asconius Pedianus[1], qui tient la première place parmi les commentateurs anciens de Cicéron, les deux tribuns Q. Pompéius Rufus et Salluste. Du reste, l'inimitié mutuelle de Salluste et de Cicéron était si bien connue de leurs contemporains qu'un rhéteur, se livrant à un exercice très fréquent dans les écoles d'alors, composa deux déclamations, qui sont arrivées jusqu'à nous, et dans lesquelles chacun d'eux s'adresse au Sénat en invectives virulentes contre son adversaire[2].

Il ne semble pas toutefois que Cicéron se soit occupé à son tour d'impliquer Salluste dans le procès des incendiaires, qui, pour avoir été suspendu, n'en suivit pas moins de très près celui de Milon. Plusieurs des principaux coupables furent condamnés, comme ils le méritaient; mais, soit que Salluste ait eu l'habileté de se réconcilier au plus vite avec les tribuns amis de Milon, soit qu'on n'ait pu relever contre lui que ses discours sans aucune participation effective à l'acte criminel, il ne fut point poursuivi. Il ne tarda pas pourtant à recevoir la peine de sa conduite. Prenant motif de la dépravation de ses mœurs, dès l'an 50, les censeurs Appius Pulcher et L. Calpurnius Pison lui infligèrent une flétrissure des plus dures en le rayant du nombre des sénateurs.

La guerre civile lui procura bientôt l'occasion d'y être réintégré. César, vainqueur des Gaulois, s'armait en se déclarant le défenseur de la cause populaire; Salluste, qui, dans l'exercice du tribunat, avait déjà travaillé en faveur de l'ambitieux, n'hésita pas à se rendre dans son camp : démagogue depuis longtemps et mécontent, il y avait sa place toute marquée. L'effet du bon accueil qu'il y reçut ne

(1) Ascon. Ped., *In oratione pro Milone*.

(2) On nomme, comme en étant l'auteur, soit M. Porcius Latro, soit un certain Vibius Crispus, sur lequel on manque de renseignements. Elles n'ont d'autre mérite que quelque véhémence avec une reproduction assez réussie des deux styles imités.

se fit pas attendre. Redevenu questeur, il rentra dans le Sénat, deux ans après en être sorti, mais, si l'on en croit certains témoignages, sans se rendre plus digne que par le passé de sa haute situation et sans se signaler dans sa questure autrement que par sa vénalité. Grâce à César, il n'en fut pas moins élevé à la préture en l'an 46. Il avait alors quarante ans. Il se maria, l'année suivante, avec Térentia, dont Cicéron venait de se séparer, et qui, « en sortant de cette maison, dit saint Jérôme, où elle eût dû puiser la sagesse dans sa plus pure source, ne rougit pas d'aller se jeter dans les bras de l'ennemi de son premier mari[1]. »

Lorsque César eut résolu d'aller combattre en Afrique les débris de l'armée pompéienne, rassemblés par Scipion et Caton, il chargea Salluste de l'embarquement des légions destinées à cette campagne. Mais les soldats, après l'avoir suivi par la route de Capoue jusqu'à la mer, quand ils apprirent où on voulait les envoyer, eux qui croyaient avoir mérité le repos par tant d'années de service, refusèrent d'obéir, réclamèrent les récompenses dont la promesse leur avait été faite après la journée de Pharsale, et, résistant à ses menaces comme à ses prières, se mutinèrent jusqu'à tourner leurs armes contre lui. Il dut fuir devant eux et les laisser marcher vers Rome[2]. César seul vint à bout de leur résistance, quand il les joignit dans le Champ de Mars, en les apostrophant par le mot fameux de *Quirites*, qui signifiait qu'il ne les regardait plus comme soldats ; ils le supplièrent alors de revenir sur le licenciement ainsi prononcé et de procéder à leur nouvel enrôlement; ce qu'il fit, non sans tenir rigueur à la dixième légion, qui avait apporté à ses réclamations plus d'ardeur que les autres, et à laquelle il ne pardonna qu'en Afrique, tout en l'exposant

(1) Après Salluste, elle épousa le célèbre orateur Messala Corvinus, lui survécut et eut encore un quatrième mari, Vibius Rufus, qui fut consul sous Tibère. Elle ne mourut, selon Eusèbe, qu'à l'âge de cent dix-sept ans. — Hieron., *Adv. Jovinum*, I.

(2) Appien, *de la Guerre civ.*, III, 70.

aux occasions les plus dangereuses. Le dictateur d'ailleurs ne rendit pas Salluste responsable de cette rébellion ; et la mission qu'il lui confia peu de jours après le débarquement en Afrique, montre assez qu'il ne manquait pas de confiance en ses talents militaires. Comme les provisions faisaient défaut, il le détacha avec un certain nombre de vaisseaux pour aller s'emparer des magasins de l'ennemi dans l'île Cercina[1] : il lui donna les ordres les plus précis et lui recommanda surtout d'agir avec une grande célérité. L'expédition eut un plein succès : Décimius qui tenait l'île Cercina, s'enfuit sur un esquif; les habitants ouvrirent leur port; et Salluste, ayant trouvé dans les magasins une grande provision de blés, en chargea ses transports, et revint l'apporter à César[2]. En récompense de ses services, lorsque la bataille de Thapsus, la mort de Caton et celle de Juba eurent mis fin à la guerre, il reçut, avec le titre de proconsul et le commandement d'un corps d'armée, le gouvernement de la Numidie[3].

Ce fut apparemment pendant ce séjour en Numidie qu'il conçut l'idée d'un des grands ouvrages historiques dont nous entreprendrons tout à l'heure l'examen, et qu'il prit soin de réunir la plupart des renseignements nécessaires au travail projeté. Malheureusement pour sa réputation il ne s'attacha pas seulement à s'instruire sur la nature, l'origine et l'histoire du pays qu'il administrait ; il n'en connut que trop toutes les ressources; et lui, dont les écrits condamnèrent toujours avec tant de vigueur le péculat et la corruption des hommes d'État de son temps, il commit tant d'exactions et de rapines, montra tant d'avidité, que Dion Cassius a pu écrire « qu'il avait été préposé, de nom, au gouvernement, mais, de fait, à la ruine de cette province[4]. » Après être parti de Rome entièrement dépourvu

(1) *De Bell. African.*, 8.
(2) Id., 34.
(3) Id., 97.
(4) Dion Cas., XLIII.

de ressources, il y revint avec une fortune immense. Les Africains se plaignirent; ils essayèrent d'intenter une action contre lui; mais son crédit, et la protection de César, à qui, dit-on, il avait remis une forte somme, firent échouer leurs démarches et lui laissèrent la tranquille jouissance de ses richesses mal acquises.

Le meurtre de son tout-puissant protecteur mit fin à sa carrière politique. Il ne songea plus qu'à se créer une retraite aussi luxueuse et agréable que possible. Ayant acheté un vaste terrain sur le mont Quirinal, dans le quartier appelé *les hautes rues* (*alta semita*), le plus sain de la ville, il y fit construire une magnifique maison, qu'il orna d'un grand nombre d'œuvres artistiques, et qu'il entoura de ces fameux jardins qui furent vantés par les anciens comme la plus délicieuse des promenades. Il en fit un véritable palais, à ce point qu'Auguste n'en trouvera point de plus beau pour abriter ses plaisirs, et que des empereurs tels que Vespasien, Nerva, Aurélien, abandonneront la demeure ordinaire des Césars pour s'y fixer tout à fait. Cette splendide habitation de ville ne lui suffit même pas. Il acquit à grands frais d'importants domaines et la maison de plaisance que César avait fait bâtir dans la petite ville de Tibur (Tivoli), où les gens de marque avaient coutume de se rassembler dans la belle saison. Dès lors, sans tenir compte des murmures publics qu'autorisait l'origine de tant de luxe, il vécut, tantôt à Rome, tantôt à la campagne, au milieu de tous les agréments que procure l'opulence, occupant les loisirs de ses neuf dernières années à ses études historiques, et jouissant de la société d'hommes de mérite comme Messala Corvinus, Cornélius Népos, Nigidius Figulus, et Horace, à qui Mécène avait fait don d'une maison précisément à Tibur, et qui déjà se faisait connaître. Il mourut, en l'an 36, sous le consulat de Cornificius et du jeune Pompée, dans sa cinquante et unième année, sans autre héritier qu'un fils adoptif, petit-fils de sa sœur.

Tel fut l'homme. Je n'ai cherché à rien dissimuler de sa

vie. Si j'ai délaissé un certain nombre de détails désavantageux, accumulés comme à plaisir par des écrivains anciens, ses ennemis[1], j'ai relevé, sans exception, les faits les plus saillants, les moins contestables, et je n'ai accordé d'excuses ni à ses débauches, qui se prolongèrent au delà des premières années de jeunesse, ni à son excessive turbulence de tribun, ni à ses concussions de gouverneur de province. On pourrait pourtant essayer de le faire, en rappelant que ses mœurs et ses procédés lui furent communs avec presque tous les Romains de son temps; et il serait permis de remarquer en outre que, s'ils ont été attaqués beaucoup plus que ceux d'un grand nombre d'autres personnages qui n'étaient pas meilleurs que lui, la seule cause en est sans doute dans l'honnêteté même de ses écrits, rien ne nous indisposant davantage contre un homme vicieux que les discours de morale que nous lui entendons tenir. « Il resta déshonoré, lisons-nous en effet, dans Dion Cassius, par les livres mêmes qu'il avait écrits, pour avoir tenu une conduite absolument opposée aux leçons données par ses ouvrages... ceux-ci sont en public la table d'affiche où sa propre condamnation se trouve inscrite[2]. » Mais, puisque nous avons vu, par l'exposé sincère de son cœur et de ses passions, tout le mauvais côté de Salluste, considérons maintenant la meilleure partie de son être, c'est-à-dire son esprit et ses livres. Après l'homme, étudions l'historien.

(1) Lenæus, affranchi de Pompée, afin de venger son patron, pour qui Salluste n'avait point caché son peu de sympathie, écrivit contre l'historien tout un libelle des plus injurieux (acerbissima satira, dit Suétone, *De Illustr. Grammat.*, XV), qui put devenir la source de plus d'une calomnie. L'invective prêtée à Cicéron par un auteur contemporain, et composée comme exercice de rhétorique, ne doit pas être considérée non plus comme un travail impartial.

(2) Dion Cass., XLIII.

II

Les ouvrages de Salluste furent, dans l'ordre chronologique : le récit de la conjuration de Catilina en un livre; celui de la conquête de Numidie par les Romains en un seul livre également, intitulé *Jugurtha;* et l'histoire d'une partie du VIIe siècle de Rome, en cinq livres, peut-être inachevée.

On lui a attribué aussi une déclamation contre Cicéron, deux lettres à César sur le gouvernement de l'État, et un travail géographique sur le Pont-Euxin. J'ai dit plus haut ce qu'il faut penser de l'*Invectiva in Ciceronem*, qui aurait été prononcée par lui au Sénat; Quintilien, qui la connaissait[1], croyait à son authenticité; mais certainement il s'est trompé. Les deux lettres *ad Cæsarem senem de republica ordinanda*[2] ne sont pas de lui non plus. Quelques érudits allemands, tels que C. Spandau[3], lui en accordent pourtant la paternité, et le président de Brosses fait de même; d'autres, comme L. Hellwig[4], émettent une opinion moyenne et lui laissent la paternité de la seconde en lui refusant celle de la première. Mais généralement on est d'avis qu'elles ne sont pas conformes à sa manière de penser, ni même à sa manière d'écrire, la recherche de l'archaïsme s'y trouvant,

(1) *Inst. Orat.*, XI, 1.

(2) La première de ces deux épitres se compose de treize chapitres, la seconde n'en a que huit. Dans les deux, l'auteur se montre un adroit flatteur de César, dont il cherche les moyens d'assurer et d'organiser la domination. On y trouve de belles idées, un juste discernement des causes de la corruption de la République, et, dans la seconde surtout, d'habiles conseils sur des réformes toutes compatibles avec l'affermissement du pouvoir d'un seul. Je donne l'exorde de cette deuxième lettre à l'*Appendice*, CLXXI.

(3) *Eine Sall. Studie*, Baireuth, 1869, 31 p. in-4°.

(4) *De genuina Sall. ad Cæs. epistola cum incerti alicujus suasoria juncta*, Merseburg, 1873.

dans l'imitation du style, sensiblement exagérée. Il est permis de croire qu'elles sortent d'une école de rhétorique de l'Empire, appartenant, soit, comme le voudrait H. Jordan[1], à la fin de l'époque des Flaviens, soit, comme le pense Orelli[2], au temps de Fronton et de Marc-Aurèle. Quant à la *Description du Pont-Euxin*, il n'est pas douteux que Salluste en a fait une. Le poète Rufus Festus Aviénus, dans son poème des *Régions maritimes* (*Ora maritima*), s'adressant à son ami Probus, le cite en ces termes : « Tu m'as demandé, s'il t'en souvient, quelle est la situation du Palus-Méotide. Je savais que Salluste l'avait décrit et je n'ignorais pas qu'il avait suivi dans cette description tous les auteurs d'une autorité reconnue ; aussi à la description remarquable dans laquelle ce peintre si expressif et si vrai a mis sous les yeux la forme et l'image des lieux par le charme de son style, nous avons joint bon nombre de documents empruntés aux livres de beaucoup d'écrivains[3] ». Divers grammairiens, entre autres Nonius Marcellus[4] et Servius[5], ont également mentionné cette description. Seulement le président de Brosses et plusieurs critiques ont pensé que Salluste ne l'avait écrite qu'incidemment, lorsque, dans le quatrième livre de son *Histoire*, il traitait de la guerre de Mithridate, tandis que F. Schœll et d'autres savants d'Allemagne, jugeant qu'il n'est pas probable qu'une simple digression de ce genre ait pu être citée et désignée à plusieurs reprises et par divers écrivains sous un titre particulier, ont cru que la *Description du Pont-Euxin* formait un ouvrage géographique à part. Dans tous les cas, nous ne pouvons qu'en regretter la perte ; car il n'en reste que quelques fragments.

Une perte assurément plus regrettable est celle de cette *Histoire* même dont elle faisait peut-être partie. Ce grand

(1) *De suasoriis ad Cæs. senem de rep. inscriptis*, Berlin, 1868, 32 p.
(2) *Historica critica eclogarum ex Sall. Hist.*, Zürich, 1833.
(3) *Or. marit.*, Lib. I, v. 32-41.
(4) Au mot *Proximum*.
(5) *Ad Æn.*, III, v. 533.

ouvrage, adressé à Lucullus, fils du vainqueur de Mithridate, contenait le récit des *Événements civils et militaires arrivés dans la République romaine depuis le consulat de Lépide et de Catulus* jusqu'à la publication de la loi Manilia, c'est-à-dire depuis la mort de Sylla jusqu'au temps de la grande puissance de Pompée. « *Res populi romani, M. Lepido, Q. Catulo, coss., ac deinde militiæ et domi gestas composui* », disait l'auteur en commençant[1]. Le plan qu'il annonçait ne visait guère qu'une période d'une douzaine d'années[2]. Mais comme, dans des chapitres préliminaires, après avoir tracé le tableau du gouvernement et des mœurs des Romains, il donnait d'une manière abrégée les démêlés de Marius et de Sylla, en remontant, par leur origine, au temps de la conquête de la Numidie, on peut dire que son *Histoire* avait l'avantage de relier entre eux ses deux livres précédents, qu'elle racontait ce qui s'était passé depuis la guerre de Jugurtha jusqu'à l'époque de la conjuration de Catilina. L'ensemble de son œuvre, les trois ouvrages compris, embrassait donc un espace de cinquante-cinq ans. Il est bien fâcheux que celui des trois qui servait ainsi de trait d'union aux deux autres, ne nous ait pas été conservé comme eux : la matière en était beaucoup plus vaste, beaucoup plus variée[3]; il avait pu y apporter tout l'épanouissement de son talent, toute la maturité de son esprit. Ce n'est pas que nous n'en possédions des fragments : les grammairiens de l'antiquité et les vieux glossateurs en ont très souvent cité une ou deux lignes pour l'originalité des expressions et des tournures de phrases; Sénèque, Quintilien, Aulu-Gelle, Isidore de Séville et surtout saint Augustin, dans son livre de la *Cité de Dieu*, nous en ont livré

(1) Fragment tiré de Priscien, *Inst. gram.*, XV, 3.

(2) « Bis senos per annos » Auson., *Id.*, IV, 61, sqq.

(3) Outre les événements intérieurs depuis les troubles civils excités par Lépidus après la mort de Sylla jusqu'au rétablissement du pouvoir tribunitien par Pompée, il y avait la guerre de Sertorius, la guerre de Spartacus, la guerre contre les pirates et les victoires de Lucullus contre Mithridate.

quelques passages moins courts; enfin, deux lettres[1] et quatre discours entiers[2], qui en faisaient partie, ont été retrouvés par Pomponius Létus dans un manuscrit du Vatican[3], qui contenait la copie de nombreux morceaux du même genre extraits des anciens historiens. En joignant ses longues et minutieuses recherches à toutes celles de ses devanciers, le président de Brosses est parvenu à rassembler plus de sept cents de ces divers fragments. Il a même fait plus; il les a classés, conformément à la division connue de l'ouvrage, en cinq livres, dans l'ordre qui lui a paru le plus naturel, et a procuré au lecteur le moyen de les lire avec suite en suppléant aux très nombreuses et très importantes lacunes. Ce travail a encore été complété et amélioré par un professeur d'Erfurt, F. Kritz. Mais, quelque curiosité que mérite une étude de cette nature où la rare sagacité et l'érudition des deux savants se sont donné pleine carrière, et quelque importance que puisse avoir par elle-même une collection de fragments si nombreux, il est bien évident qu'on ne saurait y chercher matière à un jugement sur Salluste. Il n'est possible de l'apprécier qu'en examinant les deux ouvrages que le temps a épargnés : son *Catilina* et son *Jugurtha*[4].

En voici d'abord l'analyse.

(1) L'une de Cn. Pompée au Sénat (*Appendice*, CLXXII), l'autre de Mithridate au roi Arsace. Racine a médité cette dernière pour le portrait qu'il a tracé de Mithridate dans sa tragédie.

(2) Discours d'Æm. Lépidus à ses partisans; de L. Philippe au Sénat pour appuyer Catulus contre les prétentions de Lépidus; du consul C. Cotta au peuple, qui s'était soulevé contre les patriciens à l'occasion d'une disette; du tribun M. Licinius Macer au peuple, pour l'abolition des lois de Sylla en ce qui concernait la puissance tribunitienne.

(3) Ms. du Vat. (lat. 3864) du IXe s. On trouve aussi des fragments de la grande histoire de Salluste dans d'autres mss. Cf. mss. de Rome (bib. du Vat. Reginensis, 1283); ms. d'Orléans (bib. de la ville, n° 169).

(4) Les mss. de ces deux ouvrages se divisent en deux classes : ceux de la 1re, du IXe et du Xe s., ont une longue lacune dans le *Jugurtha* (103, 2 — 112, 3); les plus importants sont les deux mss. de Paris (bib.

III

Le *Catilina* ne comprend que soixante et un chapitres assez peu étendus. Les quatre premiers forment une préface, dans laquelle l'auteur expose les motifs qui l'ont engagé à écrire et pourquoi, ayant résolu de raconter quelques-uns des principaux épisodes de l'histoire de Rome, il a choisi tout d'abord celui-ci. Puis il entre en matière par le portrait de son personnage principal, et il explique l'influence redoutable d'un tel homme, en montrant comment aux vertus et aux exploits des anciens Romains[1], auxquels il n'a manqué que des historiens pour jouir d'une gloire égale à celle d'Athènes, ont succédé tous les vices d'une décadence causée par l'excès de la prospérité, la chute de Carthage, la domination de Sylla (I-XIII). Dans une ville où règne l'immoralité la plus éhontée, Catilina, qui lui-même a donné l'exemple de tous les désordres, trouve facilement des partisans. Un premier complot tramé avec Antonius et Pison n'a pas eu de suite. Mais il n'en prépare qu'avec plus de soin l'exécution de son projet. Non seulement il tient sous sa main une foule de jeunes gens qu'il a de mille manières formés au crime, mais il recherche dans les diverses classes et jusque dans les premiers rangs de l'État tous ceux que leurs mécomptes et leurs passions ou leurs appétits et leur ambition peuvent pousser vers une révolution. Il trouve des appuis dans l'ordre des sénateurs comme dans celui des chevaliers. Il

nat. lat. 16024 et 16025) du IXe s.; ceux de la 2e classe, du XIe s., sans lacune, contiennent des interpolations. — Édit. princeps, 1470; édition W. Lange, 1833; Gerlach, 1823-70; Dietsch, 1843-64; Jacobs-Wirz, 1866; H. Jordan, 3e éd. achevée par P. Krueger, 1887; Lallier (*Jug.*) avec introd. et not., 1885; Antoine (*Catil.*) avec introd. et not., 1888.

(1) Voir Appendice CLXXIII.

commence par faire à chacun d'eux des promesses conformes à leurs besoins et à leurs vœux. Puis, quand il est sûr de les avoir gagnés, il rassemble[1] ceux sur l'audace desquels il peut le plus compter, il les présente les uns aux autres, pour qu'ils puissent connaître leurs forces, et leur adresse un discours bien fait pour exciter leur ardeur[2] : il leur promet l'abolition des dettes, la proscription de leurs ennemis, la possession des magistratures et des sacerdoces, le pillage et toutes les suites ordinaires de la guerre et de la victoire. Il leur montre l'appui qu'ils doivent attendre et des anciens soldats de Sylla, actuellement ruinés, et de la grande masse des citoyens écrasés par l'usure des riches. Il leur confie que Pison, dans l'Espagne citérieure, P. Sittius, en Mauritanie, favorisent son dessein, et que C. Antonius, candidat comme lui dans les prochaines élections consulaires, qui est son ami intime, et que presse, comme tant d'autres, le besoin d'argent, se concertera avec lui, dès qu'ils seront consuls tous deux, pour commencer l'action au plus tôt. Enfin, après leur avoir recommandé de déployer le plus de zèle possible en vue des élections, il les attache, s'il faut en croire les bruits qui couraient à Rome, par un serment exécrable, en faisant passer à la ronde des coupes remplies d'un mélange de vin et de sang humain (XIV-XXIII).

Mais, à la suite d'une indiscrétion commise par Q. Curius, la conjuration est divulguée, et, sous le coup de la frayeur que répand cette révélation, c'est Cicéron qui est nommé consul avec C. Antonius. Cet échec de Catilina consterne les conjurés, mais sans produire sur lui d'autre effet qu'une excitation plus grande encore. Pendant toute l'année, il prend des mesures nouvelles, fait amasser des armes en plusieurs localités d'Italie qui lui sont favorables, augmente à Rome le nombre de ses complices, admet parmi eux des femmes et entre autres Sempronia. Cependant les

(1) Juin 690.
(2) Voir *Appendice* CLXXIV.

embûches qu'il dresse au Champ de Mars contre Cicéron échouent, et les élections lui sont encore une fois défavorables. Alors, voyant que ses manœuvres clandestines tournent à sa confusion, il se décide à recourir à la violence. Après avoir envoyé des émissaires dans plusieurs régions de l'Italie et fait armer les conjurés, il réunit, au milieu de la nuit[1], les principaux d'entre eux chez M. Porcius Læca, stimule leur énergie, leur donne connaissance de ses résolutions ; il ira se mettre lui-même à la tête des armées italiennes dès qu'à l'intérieur il se sera défait de Cicéron, qui est le plus grand obstacle au succès de l'entreprise. Le chevalier C. Cornélius et le sénateur L. Wargantéius promettent d'assassiner sans retard le consul. Mais celui-ci, qui entretient adroitement des intelligences avec Curius, est prévenu à temps ; il échappe au danger, et convoque aussitôt le Sénat, qui lui confère des pouvoirs extraordinaires. Des ordres immédiats sont donnés pour combattre partout la conjuration. L'effroi se répand dans Rome[2] : les précautions mêmes, que l'on prend pour y assurer la tranquillité, y jettent l'alarme. Dans ces circonstances, Catilina, pour mieux dissimuler, se présente au Sénat. Accueilli par un discours foudroyant de Cicéron[3], il veut y répondre ; mais les murmures de l'assemblée l'en empêchent, et il se retire en proférant des menaces (XXIV-XXXI).

Il va rejoindre en Étrurie son lieutenant Mallius, laissant à Rome ceux des siens qui doivent préparer l'incendie de la ville et le massacre des bons citoyens. Après un échange d'explications écrites entre Mallius et Q. Marcius Rex et une lettre dans laquelle Catilina lui-même explique à Q. Catulus qu'il a recours à la révolte, non pas dans son propre intérêt et pour rétablir ses affaires, comme on l'en accuse en le calomniant, mais bien pour défendre la cause de tous les opprimés, le Sénat le déclare, ainsi que Mallius, ennemi

(1) Nuit du 6 au 7 nov. 691.
(2) Voir *Appendice*, CLXXV.
(3) Première Catilinaire.

public, investit du commandement de l'armée le consul C. Antonius, dont Cicéron s'est assuré le dévouement, et charge ce dernier de veiller à la sûreté de la ville. Ce qui rend déplorable la situation de la République, c'est le grand nombre de partisans déclarés ou secrets[1] qu'attache à la conjuration non seulement la corruption des mœurs, mais le réveil de l'esprit de parti, causé par le rétablissement des privilèges du tribunat, qui inspire, dès la première occasion, aux jeunes ambitieux, l'espoir de trouver leur propre élévation dans l'abaissement devenu possible de l'aristocratie toute-puissante. On voit partir pour le camp de Catilina des jeunes gens appartenant aux meilleures familles, tels que cet Aulus Fulvius, que son père, le sénateur, fait arrêter en chemin et mettre à mort. L'activité de Lentulus, à l'intérieur de Rome, profite de ces dispositions pour recruter encore de nouveaux adhérents; il en cherche partout, et jusque chez les étrangers. Par l'intermédiaire de P. Umbrinus, il s'efforce de gagner les députés des Allobroges, peuple écrasé de dettes et belliqueux, qui pourrait bien, selon lui, se décider à apporter l'appui de ses armes à la cause de la révolution (XXXII-XL). Mais, après beaucoup d'hésitations, ces députés consultent le patron de leur nation, Q. Fabius Saga, qui révèle à Cicéron les manœuvres tentées auprès d'eux. Tandis que les troubles se manifestent dans certaines parties de l'Italie, tandis que Lentulus et Céthégus achèvent à Rome les apprêts de l'incendie et du massacre, le consul obtient des Allobroges de feindre le plus grand zèle pour la conjuration. Sur son conseil, ils réussissent à avoir des preuves écrites du complot, quittent Rome avec Volturcius, porteur d'une lettre de Lentulus à Catilina, et se font arrêter au pont Milvius par les agents envoyés à cette intention[2]. Avant que cette nouvelle soit sue, Cicéron envoie chercher les principaux conjurés, et les conduit dans le temple de la Concorde, où il a con-

(1) Voir *Appendice*, CLXXVI.
(2) Nuit du 2 au 3 décembre.

voqué à la hâte le Sénat. Sur les preuves écrites qu'il produit, sur les aveux de Volturcius et les dépositions des Allobroges, le Sénat décide que Lentulus, Céthégus, Statilius, Gabinius et Céparius seront maintenus en état d'arrestation (XLI-XLVII).

Dès que les détails du complot sont connus, un revirement complet se produit dans les dispositions du peuple, pour qui Cicéron devient l'objet d'un vif enthousiasme. Le Sénat d'ailleurs a la sagesse de repousser la dénonciation calomnieuse qu'un certain Tarquinius dirige contre Crassus, et le consul refuse de se prêter à une intrigue de Catulus et de Pison contre César. Cependant les amis de Lentulus et de Céthégus se concertent pour les délivrer; des troubles se manifestent. Le consul, après avoir pourvu aux mesures de sûreté, convoque le Sénat[1] pour délibérer sur le sort des détenus, déclarés traîtres à la patrie. César, avec autant d'adresse que d'éloquence, cherche à leur sauver la vie, en se prononçant pour leur détention perpétuelle avec confiscation de leurs biens. Caton réfute énergiquement son discours, réclame la peine capitale, et la décision du Sénat est conforme à son avis. C'est ainsi que s'affirme en ces circonstances la grandeur romaine, due de tout temps au mérite singulier d'un petit nombre de citoyens, parmi lesquels César et Caton, dont l'auteur établit le parallèle[2], sont rangés par lui comme les deux hommes les plus remarquables de leur époque. La décision du Sénat prise, Cicéron fait exécuter immédiatement Lentulus et ses complices dans le Tullianum (XLVIII-LV).

Jusqu'ici Catilina, à la tête de son armée, a pris soin d'éviter tout combat, dans l'espoir que le succès des conjurés à Rome lui rendra la victoire facile. En apprenant leur échec, il cherche à passer en Gaule; mais le chemin lui est coupé; la bataille est inévitable. Il exhorte ses soldats, prend ses dispositions en face des légions du consul Anto-

(1) 5 décembre.
(2) Voir *Appendice*, CLXXVII.

nius, qui, retenu par la goutte, en confie le commandement à Pétréius. L'action est on ne peut plus vive, acharnée [1]. Les lieutenants et les soldats de Catilina se font tuer vaillamment, lui-même se précipite au plus épais de la mêlée et y trouve la mort [2]. L'armée de la République, au milieu de la joie du triomphe, déplore des pertes considérables (LVI-LXI).

IV

Le *Jugurtha* a plus d'étendue que l'ouvrage précédent. Il comprend cent quatorze chapitres, dont les premiers, de même que ceux du *Catilina*, forment une préface [3], où Salluste développe les idées qu'il s'est faites sur la nature et la grandeur véritable de l'homme, comme sur l'avantage qu'il trouve, dans un temps de corruption générale, à s'éloigner des affaires publiques pour exercer son esprit à des travaux littéraires. Il explique ensuite qu'il a choisi pour sujet d'étude la guerre de Jugurtha, non seulement parce qu'elle a été importante, meurtrière et longtemps indécise, mais parce qu'elle a fourni au peuple la première occasion de combattre avec succès l'orgueil et la puissance de l'aristocratie. Toutefois, avant de raconter les faits mêmes de cette guerre, intimement liés à la politique intérieure de Rome, il doit, dit-il, en montrer l'origine et remonter aux événements qui contribuent à la faire comprendre (I-V).

A Masinissa, roi des Numides, qui avait rendu de grands services aux Romains dans la seconde guerre punique et en avait été généreusement récompensé, avait succédé son fils Micipsa. Celui-ci avait deux fils, Adherbal et Hiempsal,

(1) Janvier 1892; bataille de Pistoie.
(2) Voir *Appendice*, CLXVIII.
(3) Voir *Appendice*, CLXXIX.

et un neveu, Jugurtha, dont il prenait soin comme de ses propres enfants. Jugurtha, dès sa première jeunesse, excite par son courage et ses qualités l'admiration des Numides, au point que Micipsa, inquiet pour ses fils, et avec l'intention de l'exposer aux périls de la guerre, le met à la tête des troupes auxiliaires demandées par Scipion pour le siège de Numance[1]. Sa docilité, sa bravoure, son intelligence lui méritent l'estime et l'amitié de tous : il noue des relations avec les jeunes officiers qui, en lui faisant connaître la corruption de Rome, lui apprennent qu'il lui sera facile d'aspirer au trône; Scipion, de son côté, lui donne les plus sages conseils et, après la prise de Numance, lui remet à l'adresse de son oncle une lettre de félicitation fort chaleureuse. Micipsa, dont l'inquiétude s'accroît, ne croit rien faire de plus habile que de le gagner par des bienfaits : il l'adopte, l'institue son héritier conjointement avec ses fils et, au moment de mourir, les lui recommande publiquement de la manière la plus touchante en les exhortant tous les trois à l'union (V-X)[1].

Mais, lui mort, dès la première entrevue, leur discorde éclate. Jugurtha, qui a été offensé par Hiempsal, le fait assassiner. Adherbal déclare la guerre au meurtrier. Il est vaincu et se réfugie à Rome, où il réclame justice, mais où le suivent aussitôt les ambassadeurs de Jugurtha[1]. Grâce à leurs démarches, le Sénat se borne à décider l'envoi d'une commission pour partager la Numidie entre les deux compétiteurs, et les commissaires, corrompus par Jugurtha, font un partage tout en sa faveur. L'auteur entre, à ce propos, dans quelques développements sur la géographie du pays, sur l'histoire des peuples qui l'occupent et sur celle de la domination romaine. Au moment dont il s'agit, les Romains gouvernent par leurs magistrats presque toutes les villes ayant appartenu aux Carthaginois; le roi Bocchus, que Rome n'a encore connu ni comme allié, ni comme ennemi, commande aux Maures; et les Numides

(1) Voir *Appendice*, CLXXX, CLXXXI, CLXXXII.

occupent le reste. Malgré la grosse part qui lui a été faite, Jugurtha ne s'en contente pas: c'est toute la Numidie qu'il ambitionne. Adherbal, poussé à bout par ses outrages, est obligé de lui livrer bataille : vaincu de nouveau et assiégé dans Cirta, il s'adresse à plusieurs reprises au Sénat. Deux nouvelles commissions viennent en Afrique, chargées de faire cesser les hostilités; la seconde, composée d'hommes importants, est même présidée par M. Scaurus, prince du Sénat. Mais tous ces personnages, d'un caractère équivoque, s'en vont sans rien résoudre. Eux partis, Cirta capitule, et Jugurtha, après avoir massacré les Italiens qui ont été du parti d'Adherbal, le fait mourir dans les tortures (XI-XXVII).

A cette nouvelle, le Sénat s'assemble et, sous la pression de l'indignation populaire, que provoquent les harangues d'un tribun désigné, C. Memmius, la guerre est enfin décrétée. En vain Jugurtha envoie à Rome son fils et deux autres agents munis d'or, on leur ordonne de quitter l'Italie sous dix jours. Le consul Bestia Calpurnius passe en Afrique avec une armée. Il s'y laisse corrompre ainsi que celui qu'il a pris pour lieutenant, M. Scaurus, et revient après avoir accepté une feinte soumission du roi Numide. Memmius s'élève alors dans de nombreux discours au peuple contre l'avarice et les prévarications des grands. Il fait si bien que le préteur Cassius est chargé d'une mission en Afrique et en ramène Jugurtha, muni de sa parole contre tout danger, pour fournir des explications sur sa conduite et celle de ses complices. Le roi, avec son habileté ordinaire, gagne à prix d'argent le tribun Bæbius, qui, le jour des explications venu, lui défend, dans l'assemblée du peuple, de répondre aux questions posées par Memmius. Il se joue indignement du peuple et de Rome entière. Il fait assassiner, dans la ville même, par Bomilcar, qui reste impuni, un petit-fils de Masinissa, Massiva, qu'on portait comme prétendant au trône de Numidie. Ses moyens de corruption paraissent si redoutables qu'il reçoit l'ordre de s'en aller. Il quitte Rome en la traitant de ville à vendre.

Le consul Albinus, successeur de Calpurnius, qui reprend les hostilités, en abandonne bientôt la direction à son frère Aulus pour se trouver à Rome le jour des comices ; Aulus met le siège devant Suthul en plein hiver; attiré dans une embuscade et trahi par ses centurions, il est réduit à conclure une paix honteuse, dont le Sénat refuse de ratifier le traité; et Albinus qui, à son retour, voudrait laver cet affront, trouve une telle indiscipline dans l'armée, qu'il n'ose tenter avec elle aucune entreprise. Tant de désordre et d'incapacité permet au tribun C. Mamilius de réclamer une enquête contre tous ceux qui se sont faits les complices de Jugurtha, et les poursuites sont exercées avec d'autant plus de rigueur, que le peuple veut une bonne fois tirer vengeance de cette aristocratie qui ne sait employer qu'à s'enrichir la toute-puissance qu'elle s'est assurée depuis la défaite des Gracques (XXVIII-XLII).

C'est un homme énergique et incorruptible, Métellus, qui est alors envoyé en Afrique. Avant tout il réorganise l'armée [1], et, quand il la tient disciplinée, sans tenir compte de propositions de soumission que lui adresse Jugurtha, il envahit la Numidie, s'avance avec la plus grande circonspection, s'assure la possession de la ville importante de Vaga en y mettant une garnison, et reçoit une seconde ambassade de la même façon que la première. Jugurtha, ne pouvant se servir de ses moyens habituels, forcé de combattre, essaye de surprendre l'armée romaine près du fleuve Muthul : Métellus s'aperçoit du piège, prend ses dispositions en conséquence, et habilement secondé par Rutilius et Marius, sort vainqueur d'un long et difficile combat. A partir de ce moment, les deux adversaires luttent d'habileté, se surveillant et s'inquiétant mutuellement. Métellus va bien mettre le siège devant Zama, et Jugurtha ne peut dégager la place, mais elle ne se rend point, et, une tentative d'escalade dirigée par Marius ayant échoué, l'armée romaine se retire dans ses quartiers

(1) Voir *Appendice*, CLXXXIII.

d'hiver. Peu s'en faut que la guerre ne se termine alors ; car le principal lieutenant de Jugurtha, Bomilcar, avec qui Métellus est entré en relations secrètes, sur la promesse qui lui est faite de ne pas être inquiété pour sa conduite personnelle, trahit son roi et par de perfides conseils le décide à se soumettre complètement. C'est au dernier moment et après avoir déjà livré une partie de ses éléphants, de ses armes et de ses trésors, quand il s'agit de se livrer lui-même, que Jugurtha revient tout à coup sur sa décision et reprend la volonté de continuer la lutte. Sur ces entrefaites, Métellus apprend que le Sénat le proroge pour un an dans son commandement (XLIII-LXII).

Un désaccord se produit entre lui et son questeur, Marius. Celui-ci, qui a conscience de son mérite et dont l'ambition vient d'être exaltée par la prédiction d'un aruspice, veut se rendre à Rome pour briguer le consulat, difficilement abordable aux plébéiens. Métellus, dans son orgueil aristocratique, fait des objections à son départ, et Marius, qu'irritent les obstacles, recourt à l'intrigue : il profite d'une insulte prétendue faite par Métellus à Gauda, petit-fils de Masinissa, et agit en sorte que ce prince et la plupart des Romains établis en Afrique s'entendent pour adresser à Rome une lettre postulant le remplacement, par Marius lui-même, d'un général dont le ton dédaigneux et les airs superbes ont indisposé tous ceux qui l'entourent (XLV).

Cependant Jugurtha rentre en scène, en faisant massacrer par surprise la garnison de Vaga. Métellus marche aussitôt sur cette ville, s'en empare au moyen d'une ruse et tire vengeance de ceux qui l'ont trahi. Bomilcar d'ailleurs travaille toujours à la perte du roi ; de concert avec Nabdalsa, un des chefs Numides les plus puissants, il trame un projet de meurtre; mais une lettre de lui, saisie par le secrétaire de son complice, ayant été portée à Jugurtha, il paye de sa vie son lâche attentat. Toutefois le roi, de peur d'exciter une sédition dans une partie de la

Numidie, feint de croire à l'innocence de Nabdalsa, qui lui affirme qu'il avait l'intention de lui livrer personnellement la lettre; son esprit est désormais en proie à la défiance; à la suite de ce complot, il craint ses sujets autant que ses ennemis. De son côté, Métellus, instruit de la triste fin de Bomilcar, fait de nouveaux apprêts de guerre, et n'attendant plus de grands services de Marius, qu'il n'aime pas, lui permet de partir. L'arrivée de Marius à Rome excite au Forum un vif enthousiasme; le peuple le désigne consul, et peu après, sur la proposition du tribun Manlius Mancinus, malgré la décision prise récemment par le Sénat, lui confère par acclamation la province de Numidie. Pendant ce temps, Jugurtha subit une défaite, se réfugie dans Thala, y est poursuivi, et ne s'en échappe qu'à la faveur de la nuit. Thala tombe au pouvoir de Métellus. La ville de Leptis, située entre les deux Syrtes, et à laquelle reste attaché le souvenir du dévouement héroïque des frères Philènes[1], lui demande une garnison et un gouverneur romain, qu'il s'empresse d'accorder. De Thala Jugurtha s'est enfui à travers les déserts. Il gagne le pays des Gétules, où il se refait une armée et forme alliance avec Bocchus, roi de Mauritanie. Tous deux marchent sur Cirta, où sont déposés le butin, les prisonniers et les bagages des Romains. Métellus réussit à couvrir la ville. C'est alors qu'il apprend que Marius, dont il connait déjà l'élévation au consulat, vient d'être appelé à lui succéder. Il ne montre pas en cette circonstance la noble résignation qu'une grande âme oppose à la fortune, et ne s'attache plus qu'à traîner la guerre en longueur, tout en négociant avec Bocchus pour le séparer de Jugurtha (LXVI-LXXXIII).

Marius, après avoir levé à Rome et dans l'Italie de nouvelles troupes, que le Sénat n'ose pas lui refuser, après s'être attaché de plus en plus le peuple par ses discours contre la noblesse et par ses promesses de prompte victoire, arrive en Afrique où il reçoit le commandement des mains

(1) Voir *Appendice*, CLXXXIV.

du lieutenant Rutilius. Quant à Métellus, qui n'a pas voulu opérer lui-même cette transmission de pouvoir, il revient à Rome où il est mieux reçu qu'il n'aurait osé l'espérer. Marius commence par exercer le courage de ses nouveaux soldats dans plusieurs engagements partiels; puis, pour réduire un ennemi qui fuit constamment devant lui, il forme le plan d'attaquer successivement ses places principales. C'est Capsa, ville de la plus grande importance, située dans une forte position, au milieu d'un pays désert, qu'il a d'abord en vue. Grâce à une diversion qu'il fait opérer par son lieutenant Manlius, il s'en empare, et ce succès remplit les siens d'ardeur. Il se rend maître alors d'un grand nombre de villes et va mettre le siège devant une forteresse qui, placée près du fleuve Muluccha sur un rocher d'une hauteur prodigieuse, renferme le trésor royal. Il y est arrêté quelque temps par les plus grandes difficultés; mais le hasard et la témérité d'un soldat Ligurien lui révèlent un sentier inconnu[1], et tandis qu'il trompe les assiégés par une attaque ouverte, un détachement, qui monte par ce sentier, prend le fort par escalade. Peu après, il reçoit d'Italie un corps considérable de cavalerie, que lui amène le questeur Sylla, homme d'une incontestable supériorité et qui, par ses qualités, gagne bientôt son amitié tout en se rendant cher à l'armée. Dans ces conjonctures qui le réduisent à l'extrémité, Jugurtha, pour resserrer son alliance avec Bocchus, lui promet, en cas de succès, l'abandon d'une partie de la Numidie. Les deux rois réunissent leurs forces, fondent à l'improviste sur les Romains, les enveloppent et, après une lutte acharnée, se croient vainqueurs, quand, le matin, Marius, qui a rallié ses soldats, fond sur les leurs profondément endormis et en fait un grand carnage. Malgré ce succès, Marius ne se relâche nullement de sa vigilance en se mettant en route pour ses quartiers d'hiver; et bien lui en prend; car il est attaqué de nouveau près de Cirta. Dans

(1) Voir *Appendice*, CLXXXV.

un grand combat, où Sylla lui rend les services les plus signalés, il inflige une défaite sanglante aux deux alliés (LXXXIV-CI).

Arrivé à Cirta, il ne tarde pas à recevoir de Bocchus des propositions de paix, au sujet desquelles il lui adresse Manlius et Sylla avec ses conditions. Mais, ces pourparlers n'ayant pas abouti, il reprend les hostilités. En son absence, Bocchus, après réflexion, envoie de nouveaux députés, qui sont reçus avec bienveillance par Sylla et, à son retour, il les autorise à partir pour Rome, où le Sénat ne se montre pas hostile à un traité. Il donne alors à Sylla une escorte de cavalerie et d'infanterie et le charge d'aller s'aboucher avec Bocchus. Au milieu de la route, Sylla rencontre le fils du roi, Volux, à la tête aussi d'une escorte, et se joint à lui. Il tombe tout à coup au milieu de l'armée de Jugurtha et se croit trahi. Volux lui donne la preuve de sa bonne foi en lui faisant traverser sans incident le camp des Numides. Ils arrivent enfin auprès de Bocchus. L'entrevue officielle a lieu en présence d'un envoyé de Jugurtha; mais des pourparlers secrets s'établissent aussitôt et, tandis que Sylla demande à Bocchus de trahir le roi de Numidie, celui-ci presse son allié, qui est en même temps son beau-père, de lui livrer Sylla. Après bien des hésitations, Bocchus se décide en faveur des Romains; il attire dans un piège Jugurtha, qui est fait prisonnier et conduit à Marius. La fin de cette longue guerre vaut immédiatement à Marius un second consulat. On lui confie le commandement de la Gaule, où les armes romaines viennent d'éprouver un échec, et le triomphe lui est décerné (CII-CXIV)[1].

V

De ces deux livres le plus connu est le *Catilina*, peut-être parce que, placé en tête de toutes les éditions classiques, il est l'objet d'une étude spéciale dans l'enseignement des

établissements scolaires, et sans doute aussi à cause de la nature du sujet, un complot qui mettait l'existence même de Rome en péril promettant plus d'intérêt que les efforts d'un petit roi Numide qui cherchait à se soustraire au joug des Romains. Le rôle joué par Cicéron dans l'histoire de la conjuration, rôle qui jeta tant d'éclat sur son consulat et dont il ne cessa de tirer gloire dans tous ses écrits, peut également avoir été un des motifs qui ont attiré sur cet ouvrage la plus grande attention des lecteurs. Il est pourtant le moins parfait des deux; et cela se comprend, puisque ce fut l'œuvre de début de Salluste. La chronologie n'y est pas toujours fixée avec certitude, et la composition manque parfois de régularité, en ce sens que la rhétorique y tient trop de place et que la grande extension donnée aux développements philosophiques semble accuser chez l'auteur quelque indifférence à l'égard des faits matériels. Il peint, en effet, admirablement le désordre moral auquel la République est en proie, et il trouve, pour tracer ce tableau de la corruption romaine, les couleurs les plus expressives; mais il ne nous fait voir avec la même clarté ni les motifs de l'entreprise de Catilina ni les liens qui unissaient entre eux ses divers complices. Il y a encore dans son récit bien d'autres points dont l'obscurité ne satisfait pas notre intelligence. Quand il nous apprend, par exemple, que Catilina faisait entrer des femmes dans son complot, comptant sur elles pour soulever les esclaves et incendier la ville [1], nous nous demandons, sans trouver de réponse à la question, pourquoi un conspirateur, qu'on nous a présenté comme entouré depuis longtemps d'assassins et de criminels de tous genres, a besoin des femmes pour accomplir l'incendie projeté. Quand nous lisons [2] la lettre adressée par Catilina, après son départ de Rome, à Q. Catulus, prince du Sénat, nous cherchons en vain l'explication de l'intimité qui avait pu s'établir entre deux

(1) Ch. XXIV.
(2) Ch. XXXV.

hommes que devaient séparer absolument leurs caractères et leurs intérêts. Salluste ne nous dit pas non plus pourquoi, au même moment, une foule de jeunes nobles, restés jusque-là étrangers à la conspiration, partiront tout à coup pour le camp de Catilina[1]. Enfin, nous ne trouvons pas suffisante la seule raison qu'il nous présente du revirement subit qui se produisit dans l'opinion de la plèbe à l'égard des conspirateurs. « Elle trouva, nous dit-il, leur projet d'incendie cruel, monstrueux et désastreux, particulièrement pour elle, puisque toute sa fortune à elle consistait dans des choses d'usage journalier et ses vêtements. »

« Incendium vero crudele, immoderatum, ac sibi maxime calamitosum putabat ; quippe cui omnes copiæ in usu quotidiano et cultu corporis erant[2]. »

Mais les bruits d'incendie n'avaient-ils pas déjà circulé depuis longtemps? Et s'il y eut une réaction dans les classes inférieures immédiatement après les révélations des députés Allobroges, ne fut-ce pas surtout à cause de ce fait même qui devint avéré, que les conjurés avaient fait appel, pour la ruine de Rome, à ces Gaulois, qui l'avaient autrefois saccagée et qui depuis étaient toujours restés dans la tradition nationale le plus haïssable comme le plus redoutable des peuples? L'immixtion d'une telle nation dans le complot ne dut-elle point paraître à tous une trahison suprême et impressionner vivement la foule? Salluste, par son silence, nous ferait croire, au contraire, qu'elle ne produisit aucun effet et ne fut pour rien dans le changement des sentiments de la plèbe.

Le manque de précision en quelques passages de son récit n'est après tout qu'un défaut assez léger en comparaison du manque de sincérité dont on l'accuse. C'est La Harpe qui a relevé ce dernier grief avec le plus de véhémence : « Cicéron, dit-il, a marqué les deux principaux

(1) Ch. XXXIX.
(2) Ch. XLVIII

devoirs de l'historien, de ne rien dire de faux, et de ne rien omettre de vrai. Salluste est irréprochable sur le premier article : et comment ne le serait-il pas? Il parlait d'événements publics dont tous ses lecteurs avaient été témoins. Mais il est une autre espèce de mensonge très familier à la haine, le mensonge de réticence; et celui-là, moins choquant que l'imposture formelle, est aussi coupable et plus lâche, parce que la méchanceté se cache pour ne pas rougir. Le Sénat décerne des actions de grâce à Cicéron, conçues dans les termes les plus honorables, pour avoir délivré la République du plus grand danger sans effusion de sang. C'est un acte public et solennel, dont tous les historiens font mention : Salluste n'en parle pas. Catulus et Caton, dans une assemblée du Sénat, donnent à Cicéron le nom glorieux de Père de la Patrie, que Pline, Juvénal et tant d'autres écrivains ont rappelé, et que la postérité lui a conservé : Salluste n'en parle pas. Les magistrats de Capoue, la première ville municipale d'Italie, décernent à Cicéron une statue pour avoir sauvé Rome pendant son consulat : Salluste n'en parle pas. Enfin le Sénat lui accorde un honneur dont il n'y avait point d'exemple : il ordonne ce qu'on appelait des *Supplications* dans les temples, et ce qui n'avait jamais lieu que pour les triomphateurs. Cette distinction inouïe est assez remarquable : Salluste n'en parle pas. Il y a plus : qu'on lise son histoire de la guerre de Catilina; tout y est parfaitement détaillé, excepté ce que fit Cicéron, sans lequel rien ne se serait fait. Est-ce là la fidélité de l'histoire? Est-ce là remplir son objet le plus utile et le plus respectable, celui de montrer la punition du crime et la récompense de la vertu? Mais comme la passion raisonne mal! Comment Salluste n'a-t-il pas senti que ce silence, qui, dans un homme indifférent, serait une omission condamnable, dans un ennemi était une bassesse odieuse? En se taisant sur des faits publics, croyait-il les faire oublier? Croyait-il que d'autres ne les écriraient pas? N'a-t-il pas dû prévoir que ces réticences perfides n'auraient d'autre effet, si ce n'est qu'on saurait à ja-

mais que ces honneurs avaient été décernés à Cicéron, et que Salluste n'en avait rien dit ?[1] »

Comme vous le pensez bien, plusieurs critiques ont présenté la réfutation de la vigoureuse accusation de La Harpe. Il est vrai, ont-ils répondu, que Salluste ne s'est pas arrêté à rapporter *in extenso* les décrets du Sénat. La rapidité de sa narration ne le lui permettait pas. Mais a-t-il méconnu pour cela les services de Cicéron ? N'a-t-il pas montré « qu'après la découverte de la conjuration, la plèbe l'éleva jusqu'aux nues, en témoignant sa joie et son allégresse comme si elle eût été arrachée à la servitude ? »

« Plebes, conjuratione patefacta, Ciceronem ad cælum tollere ; velut ex servitute erepta, gaudium atque lætitiam agitabat[2] ».

N'a-t-il pas dépeint également la reconnaissance et l'enthousiasme du Sénat dans cette scène où il a représenté Catilina essayant d'injurier le consul et traité aussitôt par tous les sénateurs d'ennemi public et de parricide ?

« Obstrepere omnes, hostem atque parricidam vocare[3] »

N'a-t-il pas parlé de la première *Catilinaire* comme d'un discours lumineux, utile à la République et, en ajoutant que cette harangue avait été publiée, n'a-t-il pas pris soin d'indiquer ainsi la source précise où l'on pouvait puiser les détails dans lesquels il n'avait pas le temps d'entrer ?

« Tum Tullius consul orationem habuit luculentam atque utilem reipublicæ, quam postea scriptam edidit[4]. »

Un ennemi lâchement méchant eût-il si bien décrit l'anxiété patiotique dont fut saisi Cicéron, quand il apprit qu'on avait réussi à arrêter Volturcius avec les députés Allobroges ?

(1) Cours de Littér., 1re Part. L. III, ch. 1.
(2) Ch. XLVIII.
(3) Ch. XXXI.
(4) Id.

« At illum ingens cura atque lætitia simul occupavere. Nam lætabatur, conjuratione patefacta, civitatem periclis ereptam esse : porro autem anxius erat, in maxumo scelere tantis civibus deprehensis, quid facto opus esset ; pœnam illorum sibi oneri, impunitatem perdundæ reipublicæ credebat [1]. »

« Alors il ressentit à la fois une joie et une inquiétude très vives. Il se réjouissait de ce que, par la découverte de la conspiration, Rome était arrachée au danger, mais il se demandait avec anxiété ce qu'il fallait faire de citoyens si considérables convaincus du plus grand des attentats. Les châtier, c'était assumer sur lui une rude responsabilité, et leur impunité, croyait-il, perdrait la République. »

Et, dans ce récit, Cicéron n'est-il pas à l'instant résolu à tout encourir pour sauver sa patrie? Où est donc ce mensonge de réticence dont parle La Harpe? Où est donc cette méchanceté qui se cache pour ne pas rougir?

Quoi qu'en pensent ces bienveillants critiques, je crois néanmoins que Salluste n'a pas été d'aussi bonne foi qu'ils veulent bien le dire. Il était absolument impossible de garder un silence complet sur Cicéron, et il me semble que, si on ne lui eût donné strictement que la part d'éloges qu'on ne pouvait décemment lui refuser, c'eût été déjà chercher à rabaisser son mérite. Mais ce minimum de louanges n'a même pas été accordé. Lorsque, par exemple, à propos des mesures de précaution prises contre les conjurés, Salluste ne trouve, pour caractériser la conduite du vigilant défenseur de l'État, que les mots de *ruse* et d'*artifices* [2] ; lorsque, racontant la fameuse délibération où fut décidé le châtiment des coupables, il ne dit pas un mot du courageux discours prononcé par le consul ; lorsqu'il prend soin même de faire disparaître de la harangue de Caton tout ce qu'elle comportait d'honorable pour Cicéron ; j'ai le droit de penser que l'historien n'a pas su dominer complètement les sentiments personnels de l'homme, et qu'il lui est arrivé plus d'une fois d'obéir à sa haine en cou-

(1) Ch. XLV.
(2) « Neque illi ad cavendum dolus aut astutiæ deerant. » Ch. XXVI.

vrant, tantôt d'appréciations insuffisantes, tantôt d'un silence habilement calculé, la gloire de son ennemi.

En revanche, il est visible que ses sympathies étaient pour César. D'un bout à l'autre de l'ouvrage il cherche à détourner de son protecteur le soupçon d'avoir en quoi que ce soit favorisé les desseins de Catilina; et s'il s'attache presque uniquement à l'étude des causes morales de l'entreprise révolutionnaire, s'il évite avec tant de soin toute allusion aux attaques dirigées contre le gouvernement du Sénat par l'opposition régulière et légale, dont César était alors le chef, c'est pour nous affermir dans la pensée qu'entre ce dernier et le parti de l'anarchie il n'y a jamais eu aucun rapport. Non seulement cette préoccupation le gêne dans son exposition au point de la rendre obscure, puisqu'elle lui commande de laisser dans l'ombre un des côtés les plus intéressants de la situation politique; mais elle l'entraîne à dénaturer certains faits : de même que nous l'avons vu retrancher du discours de Caton les éloges adressés à Cicéron, nous le voyons maintenant en supprimer les paroles qui inculpaient César. C'est ce sentiment de partialité qui le pousse à une digression intempestive, à laquelle il n'arrive que par une transition extrêmement pénible. Après qu'il a présenté à sa manière la harangue de Caton et fait connaître la décision prise par le Sénat à l'égard des coupables, il interrompt tout à coup sa narration et se met à disserter sur les causes de la grandeur romaine, qu'il attribue à la vertu singulière d'un petit nombre de citoyens. « Mais, ajoute-t-il, comme une mère épuisée, Rome, pendant bien des générations, n'enfanta plus un homme de grand mérite. Toutefois, de mon temps,... il s'en est rencontré deux d'un mérite supérieur.... »

« Siculi effeta parente, multis tempestatibus haud sane quisquam Romæ virtute magnus fuit. Sed memoria mea, ingenti virtute.... fuere viri duo[1]. »

(1) Ch. LIII.

Vous croyez apparemment, puisqu'il ne s'est agi dans le livre que de la conjuration de Catilina, qu'il va être question ici des deux hommes qui se sont le plus signalés en la combattant, c'est-à-dire Cicéron et Caton ? Pas du tout. La digression n'a été faite que pour amener le parallèle de Caton et de César. Cette page d'ailleurs est écrite de main de maître et tous les termes en sont parfaitement choisis, fort habilement pesés ; il est bien certain aussi que César n'a pas été moins illustre que Caton. Mais était-ce le moment de le faire apparaître comme un des deux représentants de la grandeur romaine, en éliminant du rang des grands hommes celui-là qui, seul dans la circonstance, venait d'obtenir, comme il le méritait, du peuple et du Sénat le titre de Père de la patrie?

Quant à Catilina, Salluste s'est-il montré partial à son égard, en montrant contre lui autant d'animosité qu'il a témoigné de complaisance envers César? La question a été soulevée par des commentateurs[1] qui se sont appuyés, pour y répondre affirmativement, sur l'autorité de Napoléon Ier. « Aujourd'hui (22 mars 1822), dit *le Mémorial de Sainte-Hélène*, l'Empereur lisait dans l'histoire romaine la conjuration de Catilina; il ne pouvait la comprendre telle qu'elle est tracée. Quelque scélérat que fût Catilina, observait-il, il devait avoir un objet: ce ne pouvait être celui de gouverner Rome, puisqu'on lui reprochait d'avoir voulu y mettre le feu aux quatre coins. L'Empereur pensait que c'était plutôt quelque nouvelle faction à la façon de Marius et de Sylla, qui, ayant échoué, avait accumulé sur son chef toutes les accusations banales dont on les accable en pareil cas. Quelqu'un fit observer à l'Empereur que c'est ce qui lui serait infailliblement arrivé à lui-même, s'il eût succombé en vendémiaire, en fructidor et en brumaire...» L'anecdote est curieuse; mais elle ne prouve rien. Qu'on prête à Catilina, malgré ses vices et ses crimes, quelque générosité

(1) Notamment par Ch. Du Rozoir, dans ses *Observations sur la conjuration de Catilina*, en tête de sa traduction de Salluste.



d'âme, je le veux bien ; qu'on prétende qu'il a été recueilli sur lui des faits imaginaires, tels que la présentation d'une coupe remplie de sang humain à tous ses complices le jour de leur serment général[1], chose d'ailleurs dont Salluste n'a parlé que comme d'un bruit populaire, c'est possible; qu'on ajoute même que, s'il avait réussi, il aurait été loué, comme César l'a été, je l'admets encore; car il y a eu et il y aura malheureusement dans tous les temps des hommes disposés à louanger le succès, quel qu'il soit. Mais en quoi tout cela modifie-t-il le jugement à porter sur la conduite des conspirateurs et sur le caractère de la conspiration ? Ne reste-t-il pas avéré que le but des conjurés était le bouleversement de la République, sans autres moyens que le meurtre, l'incendie et le pillage ? Peut-on trouver du génie chez Catilina ? Ose-t-on avancer qu'il y a eu chez lui un grand dessein capable, je ne dis pas de justifier, mais d'expliquer son attentat ? Et comment deux ennemis tels que Cicéron et Salluste, l'un dans le parti aristocratique, l'autre dans celui de la démocratie, se fussent-ils trouvés d'accord pour parler de lui dans les mêmes termes, s'il ne les avait point mérités? Qu'on ne cherche donc pas, à propos de Catilina, des preuves nouvelles de la partialité de l'historien, on n'en découvre que trop d'autre part, et, en tombant dans l'excès, on encourrait soi-même le reproche qu'on lui adresse.

Je voudrais également qu'on ne le blâmât pas d'avoir introduit dans sa narration, à la manière des historiens grecs et surtout de Thucydide, qu'il aimait à prendre pour modèle, de longs discours prêtés aux personnages les plus en vue. Je sais très bien qu'une pareille licence serait condamnable chez un historien moderne. Et puis je n'examine pas si ces habitudes oratoires étaient celles qui convenaient le mieux à l'éloquence romaine : Quintilien, tout en faisant à Salluste un mérite de sa brièveté, ne conseillait guère aux orateurs d'imiter le style rapide et coupé qui dominait

(1) Ch. XXII.

dans ses harangues[1]. Je demande seulement qu'on ne considère pas celles-ci comme des morceaux purement artistiques, comme de vaines pièces de rhétorique, qu'il serait possible de supprimer sans nuire à l'exposition générale des caractères et des faits. Je trouve que, loin de former d'oiseuses digressions, elles sont, au contraire, pour l'ouvrage d'un intérêt capital : elles y répandent la clarté et l'animation, condensant en elles tout un faisceau d'idées lumineuses auxquelles l'historien n'eût pu s'arrêter dans le récit, et vivifiant, pour ainsi dire, dans la bouche des personnages eux-mêmes, ces réflexions qui deviennent partie intégrante de l'action. Quand nous étudierons Tite-Live, nous verrons que lui non plus n'a pas négligé un si puissant moyen d'éclairer et de mouvementer sa narration, et si nous trouvons dans la forme de son éloquence plus de nombre et plus d'abondance, nous ne découvrirons certainement dans le fond de ses discours ni une étude plus pénétrante des hommes, ni une vigueur de pensée plus apte à les remettre en vie. Lisez l'allocution de Catilina aux conjurés, le discours de César au Sénat, la réplique de Caton, vous devenez comme les spectateurs de ces scènes historiques ; vous comprenez, vous voyez la fougueuse audace du chef du complot, l'habile diplomatie du politique, la sévère austérité de l'homme de bien ; et par un phénomène remarquable, que produit la science consommée de l'auteur, il se fait que de discours fictifs, ou entièrement imaginés, ou en grande partie arrangés par lui, jaillit pour vous la perception d'une résurrection véridique des êtres.

En même temps que ses harangues, rien ne montre mieux chez Salluste la connaissance profonde des caractères, que les passages où sont expressément dépeintes les personnes dont il avait à rappeler les actions. Ses portraits sont tracés avec un art infiniment recherché, avec une précision d'analyse incomparable. De même qu'il assemble des qua-

(1) « Vitanda est etiam illa Sallustiana, quanquam in ipso virtutis locum obtinet, brevitas et abruptum sermonis genus. » *Inst. Orat.*, IV, 2.

lités qui semblent opposées et qu'on n'imaginerait pas se pouvoir trouver dans un même individu, il sait démêler de la diversité dans certaines qualités qui paraissent tout à fait identiques: « esprit hardi, rusé, souple, dit-il de Catilina, capable de tout feindre et de tout dissimuler; — animus *audax, subdolus*, varius; cujus rei libet *simulator ac dissimulator* [1] ». Chose plus délicate encore, il marque la différence spéciale qu'amène dans chaque vice et chaque vertu l'impression singulière subie par la personne: la probité de Caton n'est pas la même que celle d'un autre; l'ambition de César ne ressemble pas à celle de n'importe quel politique [2]: la méchanceté de Catilina se distingue par le dérèglement de ses mœurs comme par celui de son esprit, dont « l'exaltation lui fait concevoir des desseins extraordinaires, incroyables, chimériques; — *vastus animus immoderata, incredibilia, nimis alta semper cupiebat* [3] »; l'élégante Sempronia, dont l'esprit est agréable, qui chante et danse avec une perfection peu séante à une personne honnête, et que Catilina juge digne d'être introduite dans le complot, n'est pas une de ces femmes corrompues qui n'ont exercé leur hardiesse que dans le plaisir: dès le premier mot nous sommes renseignés sur ce dont elle est capable: « elle avait commis plus d'un crime d'une *audace virile*; — multa sæpe virilis audaciæ facinora commiserat [4] ». Et ainsi nous n'apprenons pas seulement que tel et tel ont été ou modérés et sages, ou ambitieux et hardis, nous savons distinctement quelle espèce de modération et de sagesse ou d'ambition et d'audace ils ont eue [5].

Voilà comment, à côté des quelques défauts qu'on regrette d'avoir à constater dans le *Catilina*, il y a des qualités de premier ordre, qui font de cet ouvrage de début une œuvre remarquable et à laquelle on se plaît.

(1) Ch. V.
(2) Ch. LIV.
(3) Ch. V.
(4) Ch. XXV.
(5) Voir sur l'habileté des grands historiens anciens à dépeindre les per-

VI

Mais le génie de Salluste se manifeste bien plus dans son livre sur la guerre de Jugurtha. Dans celui-ci on ne peut guère relever, en cherchant partout, que deux fautes de composition, et encore n'ont-elles pas beaucoup de gravité. L'une se trouve au début: les quatre premiers chapitres, tout en exprimant avec élévation de très belles idées, n'en sont pas moins un lieu commun de philosophie, qui pourrait être placé de la même manière en tête de n'importe quel autre travail historique, de sorte que Quintilien s'est trouvé autorisé à dire que le « *de Bello Jugurthino*, comme le *de Bello Catilinario*, s'ouvre par des considérations complètement étrangères au sujet[1] ». L'autre[2] est l'anecdote des frères Philènes : malgré l'admiration que mérite l'acte d'héroïsme de ces deux Carthaginois morts volontairement et de sang-froid pour leur patrie, l'intérêt historique, qui se rattachait à leur souvenir dans le pays même où s'était accompli leur noble sacrifice, n'explique pas suffisamment le récit, merveilleusement fait d'ailleurs, d'une action si ancienne et qui n'a aucun rapport avec la guerre en question. Le

sonnages ce qu'en dit Saint-Evremond, *Observations sur Plutarque, Salluste, Tacite.*

(1) « Crispus Sallustius, in Bello Jugurthino et Catilinario, nihil ad historiam pertinentibus principiis orsus est. » *Inst. Orat*, III, 8.

(2) Ch. LXXIX. On la pardonne plus aisément que la première : « Je serais bien fâché, dit Lamothe-Levayer, dans son *Jugement de Salluste*, qu'on crût qu'en remarquant cette digression, je la voulusse condamner. Elle me semble très belle et je ne pense pas qu'on puisse blâmer aucune sorte d'épisodes, si ce n'est lorsqu'on s'en sert mal à propos. » — « Pour nous, dit aussi Ch. du Rozoir, loin de blâmer cette digression, qu'un traducteur (l'abbé Cassagne) a appelée *étrangère et mendiée*, admirons de bonne foi les beautés de détail qu'elle renferme. » *Observations sur la Guerre de Jugurtha.*

reste est irréprochable[1]. L'exposition, d'une netteté parfaite, ne laisse rien à désirer, et la narration, par l'étroite liaison des faits, donne toute satisfaction à l'esprit. En même temps que l'auteur nous décrit, d'une manière précise et rapide, la série des événements militaires qui, sur le sol d'Afrique, laissent la fortune comme en suspens entre le roi Numide et les généraux Romains, il a le talent de retenir constamment nos regards sur Rome, où la soif des richesses, la vénalité de tous les ordres fournit à l'ennemi plus de force que ses armes, où le duel du peuple et de l'aristocratie donne à la guerre sa véritable direction.

Comme il s'agit d'ailleurs d'événements antérieurs d'une vingtaine d'années à sa naissance, Salluste se sent à l'aise : se dégageant de préoccupations personnelles, il juge dès lors les hommes sans partialité, et le sentiment même qui le porte, en politique, vers le parti populaire ne l'empêche nullement, lorsqu'il présente des considérations sur les troubles intérieurs de Rome, de reconnaître, à l'occasion, les abus de ceux qui n'avaient d'autre but que leur propre élévation, en prétextant le bien public, et qui, ni dans la lutte, ni surtout dans la victoire, ne savaient pas mieux que les nobles garder les bornes de la modération. « On ne saurait croire, dit-il à propos de l'information ordonnée, sur la proposition du tribun C. Mamilius, contre ceux qu'avait corrompus l'or de Jugurtha, avec quelle énergie, avec quelle ferme décision, le peuple vota cette loi, plus par haine de la noblesse, à qui elle préparait bien des

(1) On a bien cherché à faire à Salluste un grief du silence qu'il a gardé sur la fin de Jugurtha, mort dans le Tullianum après avoir orné le triomphe de Marius. Mais ce silence est suffisamment justifié : ce n'est pas la vie de Jugurtha qu'il écrivait, c'est la guerre de Numidie, et cette guerre se trouvait terminée par le fait même de la captivité de Jugurtha. Pourquoi se serait-il arrêté à dépeindre un supplice, qui ne fut point autre que celui de n'importe quel chef ennemi pris les armes à la main? Dire sa captivité, c'était tout dire : et il valait bien mieux que l'historien donnât, comme il l'a fait, les derniers mots du livre au vainqueur, en qui résidait en ce moment l'espoir de la République menacée par les Gaulois.

write
sty

maux, que par zèle pour le bien public : tant était grande la fureur des partis !... Les enquêtes se firent avec dureté, avec violence, d'après des bruits vagues, d'après le caprice de la multitude ; comme l'avait fait souvent la noblesse, le peuple, en cette circonstance, se montra immodéré dans la victoire. »

« Sed plebes incredibile memoratu est quam intenta fuerit quantaque vi rogationem jusserit, magis odio nobilitatis, cui mala illa parabantur, quam cura rei publicæ : tanta lubido in partibus erat !... Sed quæstio exercita aspere violenterque, ex rumore et lubidine plebis ; ut sæpe nobilitatem, sic ea tempestate plebem ex secundis rebus insolentia ceperat [1]. »

Il ne dissimule rien chez personne, ni vertus, ni fautes. Bien que Métellus appartienne au parti de la noblesse, il rend hommage à l'honnêteté de sa vie, à l'intégrité de son caractère, à la patiente énergie apportée par lui dans le rétablissement de la discipline d'une armée qu'avait désorganisée la corruption de ses prédécesseurs, à la prudence de ses mouvements stratégiques, à l'habileté de ses négociations ; et s'il lui reproche sa morgue aristocratique comme son peu de résignation à supporter une disgrâce, il ne nous donne pas moins de lui la plus haute idée. Par contre, Marius a beau, dans son élévation au consulat et au commandement de la province d'Afrique, représenter le triomphe de la cause populaire, il ne se fait point faute de condamner les mauvais moyens employés par lui pour atteindre ce but de son ambition :

« Quæ res Marium cum pro honore quem affectabat, tum contra Metellum vehementer accenderat. Ita cupidine atque ira, pessumis consultoribus, grassari, neque facto ullo neque dicto abstinere, quod modo ambitiosum foret ; milites, quibus in hibernis præerat, laxiore imperio quam antea habere ; apud negotiatores, quorum magna multitudo Uticæ erat, criminose simul et magnifice de bello loqui...

(1) Ch. XL.

[Prætera Gaudam] Marius anxium aggreditur atque hortatur ut contumeliarum in imperatorem cum suo auxilio pœnas petat... Itaque et illum et equites Romanos, milites et negotiatores, alios ipse, plerosque pacis spes impellit, uti Romam ad suos necessarios aspere in Metellum de bello scribant, Marium imperatorem poscant[1]. »

« Ceci (la réponse ironique de Métellus), en redoublant l'ardent désir de Marius pour la dignité convoitée, l'irrite vivement contre son général. Dès lors il n'écouta plus que les conseils les plus pernicieux de l'ambition et de la colère ; il ne recula devant aucune parole, devant aucun acte propre à lui gagner des suffrages : des soldats qu'il commandait dans leurs quartiers d'hiver, il n'exigea plus la même discipline ; devant les marchands romains, qui se trouvaient en grand nombre à Utique, il émit sur la guerre des propos pleins de malignité et de forfanterie... En même temps il s'aboucha avec le prince Gauda mécontent, l'engageant à s'allier à lui pour tirer vengeance des insultes du général... Et Gauda, et les chevaliers romains, tant militaires que négociants, poussés par lui, et surtout dans l'espoir d'une paix plus prompte, écrivirent à leurs amis de Rome pour critiquer amèrement la manière dont Métellus conduisait la guerre, et demandèrent Marius pour général. »

La brutalité, toute plébéienne, du langage du nouveau général, les erreurs auxquelles l'entraînait parfois dans son commandement d'Afrique son audace guerrière, la part qu'en certains cas nous devons faire au hasard dans ses entreprises les plus heureuses, nous sont également dévoilées. C'est ainsi qu'à propos du siège du fort de Mulucha, nous voyons que « le hasard répara sa témérité et fit que d'une faute il tira de la gloire. — *Sic forte correcta Marii temeritas gloriam ex culpa invenit*[2]. »

Et quand Sylla, de race patricienne, apparaît comme questeur sur le théâtre de la guerre, la régularité des égards qu'il a pour son général, formant contraste avec l'ancienne conduite de Marius envers Métellus, est bien marquée : nous le voyons chercher à se rendre cher à l'armée par ses

(1) Ch. LXIV, LXV.
(2) Ch XCIV.

nombreux bienfaits autant que par son courage dans l'action et sa sagesse dans le conseil, « sans toutefois, attaquer jamais la réputation du consul, ni celle d'aucun homme estimable, comme le font d'ordinaire ceux qu'entraîne un désir coupable de popularité; — *Neque interim, quod prava ambitio solet, consulis aut cujusquam boni famam lædere*[1]. » En outre l'importance des services rendus par Sylla est constatée jusqu'au bout sans restriction; et si Marius, en sa qualité de général, recueille à lui seul l'honneur d'avoir terminé la guerre, tout ce qui nous est dit des périlleuses négociations de l'habile questeur auprès du roi Bocchus nous apprend combien son consul lui est redevable du triomphe[2].

Ici, nous pouvons donc accorder toute notre confiance à l'auteur : dans les jugements qu'il porte sur les hommes sa sincérité est entière. De même, en ce qui concerne les choses et les faits, l'application qu'il montre à la recherche de la vérité ne comporte aucun doute. Il a étudié son sujet avec le plus grand soin, ne se fiant pas seulement à la tradition orale, mais consultant toutes les sources à sa disposition. Outre les *Mémoires* de Sylla, de Scaurus, de Rutilius Rufus, et les *Histoires* de Sisenna, il a lu les livres écrits par les Numides et qu'avait collectionnés le roi Hiempsal. Il a aussi, pendant son séjour en Afrique, visité lui-même la plupart des lieux témoins de la guerre. Sans doute il ne

(1) Ch. XCVI.

(2) On sait à quel point ce souvenir devint plus tard insupportable à Marius. Ses ennemis, raconte Plutarque, attribuaient le commencement et les principaux exploits de la guerre à Métellus, et les derniers avec la consommation finale, à Sylla. Celui-ci se plaisait à se servir, comme de cachet, d'un anneau sur lequel il avait fait graver le fait de la reddition de Jugurtha entre ses mains par le roi Bocchus. Et Bocchus, pour s'insinuer dans les bonnes grâces des Romains, avait dédié au temple de Jupiter Capitolin des images de la Victoire, qui portaient des trophées, et auprès d'elles l'image de Jugurtha, livré par lui-même entre les mains de Sylla., Cela devint une des causes de la grande haine des deux hommes. Cf. Val.-Max., VIII, ch. 14, 4; Tit. Liv., *Epitome*, LXVI; Florus, III, 1; Plin., *Hist. nat.*, XXXVII, 4.

fournit pas sur les divisions des royaumes, sur la description générale du pays, sur les mœurs des habitants, les renseignements complets auxquels est tenue l'histoire moderne; la géographie était alors une science peu pratiquée, et nous avons pu remarquer dans quelles limites restreintes César s'est renfermé en parlant des peuples auxquels il avait affaire. Mais même sous ce rapport on sent l'effort d'un esprit capable d'observer et d'instruire. A-t-il occasion de parler des Leptitains, il nous indique l'origine et la situation de leur ville, et en peu de mots il nous donne l'idée de leurs usages, de leurs lois et du régime sous lequel ils vivaient[1]. Fait-il mention du mariage de Jugurtha avec une des filles de Bocchus, il n'oublie pas de remarquer qu'une telle union n'est point de nature à cimenter bien fort l'alliance politique de deux rois dans un pays soumis à la coutume, qu'il blâme, de la pluralité des femmes[2]. Explique-t-il la manière de combattre de Jugurtha, ses embûches au milieu des ravins, ses fuites à travers les déserts, la tactique guerrière du chef Numide est si bien rendue et les coutumes locales se sont maintenues avec tant de persévérance, que dans les difficultés avec lesquelles les Romains furent aux prises nous retrouvons exactement celles-là mêmes qu'eurent à surmonter nos généraux français dans leur longue lutte contre Abd-el-Kader. Après tant de siècles nous constatons encore, jusque dans les choses de notre temps, la vérité des peintures de la vie africaine faites par l'historien latin[3].

Dans ce goût du vrai, comme dans son impartialité, il a puisé, me semble-t-il, une force nouvelle pour rendre mieux encore que dans le *Catilina*, et par ses harangues et par ses descriptions, les traits distinctifs des personnages et

(1) Ch. LXXVIII.
(2) Ch. LXXX.
(3) Sur la valeur de ces descriptions voir le livre de M. Boissière : *Esquisse d'une histoire de la Conquête et de la domination romaine dans le nord de l'Afrique*. Paris, 1879.

l'intérêt dramatique des diverses situations où les avaient placés les événements. Quel contraste, dès le début du récit, entre la figure énergique de Jugurtha, qui, plein de vigueur et de valeur, s'élève au trône à force de mérite, mais dont l'ambition ardente s'apprête à ne reculer devant aucun forfait, et la faiblesse, la douceur, la nature accommodante et craintive d'Adherbal ! Quelle scène touchante que celle où le vieux roi Micipsa, à sa dernière heure, implorant la pitié de son fils adoptif pour ceux que sa mort va laisser sans protecteur, lui donne ces conseils de concorde et de modération, qui, trois siècles plus tard, paraîtront si beaux à l'empereur Septime Sévère, que, sentant sa fin prochaine, il enverra l'*oraison divine* (ainsi l'appelle l'historien Spartien) à Caracalla ! Nous sommes pris d'attendrissement quand nous lisons l'éloquente supplication qu'Adherbal adresse au Sénat, et dans laquelle, sous les prières de l'opprimé, nous sentons l'indifférence des maîtres du monde pour la justice. C'est avec netteté que se détache du tableau des intrigues et de la corruption auxquelles la République était en proie chacun de ceux qui y figurent : voici le prince du Sénat Scaurus, chez qui la hauteur patricienne cache une savante cupidité ; le consul Calpurnius Bestia, général prévoyant, habile, énergique, mais qui, dès que l'or brille à ses yeux, ne pense plus à l'honneur qu'il doit tirer de tant de qualités; le tribun Memmius, qu'excite la haine de la noblesse encore plus que l'amour du peuple ; le tribun Bæbius, dont la vénale complicité détruit tout l'effet de l'honnête conduite du préteur L. Cassius et permet à Jugurtha d'assassiner impunément un de ses parents au milieu même de Rome, en présence de la majesté du Sénat et de la souveraineté du peuple, qui devaient prononcer sur ses crimes. Plus loin, lorsque Jugurtha, à son tour trahi, combattu avec ses propres armes, a failli périr victime d'un complot tramé, à l'instigation de Métellus, par son confident Bomilcar et son lieutenant Nabdalsa, voyez avec quelle énergie sont exprimées ses angoisses :

« Neque post id locorum Jugurthæ dies aut nox ulla quieta fuit; neque loco neque mortali cuiquam aut tempori satis credere, civis hostisque juxta metuere, circumspectare omnia et omni strepitu pavescere, alio atque alio loco, sæpe contra decus regium, noctu requiescere interdum somno excitus, arreptis armis, tumultum facere : ita formidine, quasi vecordia, exagitari... Eodem tempore Jugurtha, amissis amicis, quorum plerosque ipse necaverat, ceteri formidine, pars ad Romanos, alii ad regem Bocchum profugerant, cum neque bellum geri sine administris posset, et novorum fidem in tanta perfidia veterum experiri periculosum duceret, varius incertusque agitabat. Neque illi res neque consilium aut quisquam hominum satis placebat; itinera præfectosque in dies mutare, modo advorsum hostis, interdum in solitudines pergere, sæpe in fuga, ac post paulo in armis spem habere, dubitare virtuti an fidei popularium minus crederet : ita, quocumque intenderat, res advorsæ erant[1]. »

« Dès lors pour Jugurtha il n'y eut plus de repos ni le jour ni la nuit. Nulle part, avec personne et en aucune circonstance, il ne se croyait en sûreté; sujets et ennemis lui étaient également suspects; il épiait tout ce qui l'environnait et était saisi d'épouvante au moindre bruit; il couchait la nuit tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, sans tenir compte souvent de la dignité royale; parfois il se réveillait en sursaut, saisissait ses armes et donnait l'alarme; en un mot, les terreurs qui l'agitaient ressemblaient au délire...., Cependant, privé de ses amis (la plupart avaient péri par ses ordres et les autres, par crainte, s'étaient réfugiés chez les Romains ou chez le roi Bocchus), Jugurtha, qui ne pouvait faire la guerre sans aides, mais qui trouvait dangereux d'éprouver la fidélité de nouveaux lieutenants, après tant de perfidie de la part des anciens, vivait dans l'incertitude et l'irrésolution. Mécontent de sa situation, de ses plans et de tout le monde, il changeait chaque jour d'itinéraire et d'officiers; tantôt il marchait vers l'ennemi, tantôt il s'enfonçait dans les déserts; il mettait à certains moments son espoir dans la fuite, et peu après dans ses armes; il ne savait s'il devait plus se défier de la valeur de ses sujets que de leur fidélité; enfin, de quelque côté qu'il se tournât, tout lui était contraire[2]. »

(1) Ch. LXXII-LXXIV.

(2) De ce morceau on peut rapprocher le passage du *Télémaque* (Livre III) où Fénelon a, dans le personnage de Pygmalion, dépeint la misérable situation de Cromwell. Villemain, dans sa *Vie de Cromwell*, par une

Dans les derniers chapitres, remarquez aussi la situation où se débat le roi Bocchus, bien décidé à une trahison, mais qui, ne sachant s'il doit livrer son gendre à Sylla ou Sylla à son gendre, flotte longtemps au milieu des plus inquiétantes perplexités, fait tour à tour des promesses à l'un et à l'autre, et ne retrouve le calme qu'à partir du moment où il lui a fallu absolument choisir entre les deux perfidies[1]. Mais, avant d'arriver à cette scène finale, ne manquez pas surtout de donner votre attention au portrait de Sylla. Salluste l'a renfermé en quelques lignes[2] : chaque mot y est expressif et marque avec précision un des traits de cet homme extraordinaire, lettré, doué d'une grande âme, passionné pour le plaisir, plus passionné encore pour la gloire, éloquent, habile, facile en amitié, doué d'une profondeur de génie étonnante pour tout feindre, prodiguant toutes choses et surtout l'argent, le plus heureux des hommes jusqu'à sa victoire sur ses concitoyens, et néanmoins de talents tels qu'ils ne furent jamais inférieurs à sa fortune. « Vous connaîtrez dans l'éloge de Sylla, dit Saint-Evremond, qui a fait de ce portrait une étude particulière, que son naturel s'accommodait heureusement à ses desseins. La République alors étant divisée en deux factions, ceux qui aspiraient à la puissance n'avaient point de plus grand intérêt que de s'acquérir des amis, et Sylla n'avait point de plus grand plaisir que de s'en faire. La libéralité est le meilleur moyen pour gagner les affections :

peinture du même genre, semble bien aussi s'être inspiré de Salluste : « Menacé par de continuels complots, effrayé de vivre au milieu des haines innombrables qu'il avait soulevées contre lui, épouvanté du prix immense que l'on pouvait attacher à sa mort, redoutant la main d'un ami... il n'habitait jamais deux jours de suite la même chambre, craignait ses propres gardes, s'alarmait de la solitude; sortait rarement, par de brusques apparitions, au milieu d'une escorte nombreuse; changeait et mêlait sa route, et, dans la précipitation de ses voyages, portait quelque chose d'inquiet, d'irrégulier, d'inattendu, comme s'il avait toujours eu à déconcerter un plan de conspiration ou à détourner le bras d'un assassin. »

(1) Ch. CVIII-CXIII.

(2) Ch. XCV.

Sylla savait donner toutes choses. Parmi les choses qu'on donne, il n'y a rien qui assujettisse plus les hommes et assure tant leurs services que l'argent qu'ils reçoivent de nous; c'est en quoi la libéralité de Sylla était particulièrement exercée : *rerum omnium, pecuniæ maxime largitor*. Il était libéral de son naturel, libéral de son argent par intérêt. Son loisir était voluptueux; mais ce n'eût pas été donner une idée de ce grand homme que de le dépeindre avec de la sensualité et de la paresse, ce qui oblige Salluste de marquer le caractère d'une volupté d'honnête homme, soumise à la gloire, et par qui les affaires ne sont jamais retardées; de peur qu'on ne vînt à soupçonner Sylla d'une mollesse où languissent d'ordinaire les efféminés : *voluptatum cupidus, gloriæ cupidior; otio luxurioso esse, tamen a negotiis numquam voluptas remorata*. Il était le plus heureux homme du monde avant la guerre civile; mais ce bonheur n'était pas un pur effet du hasard, et sa fortune, quelque grande qu'elle fût toujours, ne se trouva jamais au-dessus de son industrie : *Atque illi felicissimo omnium hominum ante civilem victoriam, numquam super industriam fortuna fuit*. »

VII

De tout ce qui précède on est en droit de conclure que Salluste, dans sa *Guerre de Jugurtha*, s'est presque entièrement débarrassé de ses défauts de composition, qu'il y a déployé des qualités que son premier ouvrage ne possédait pas, et que celles-là même dont il avait fait preuve, il les a portées à un degré supérieur.

Son style également s'est amélioré, en acquérant plus de souplesse. Tout y est lié, nuancé, fondu; l'art en est moins apparent et par suite plus louable. Le caractère, en effet, le plus saillant de ce style, je l'ai déjà dit à propos des

harangues, est la fameuse concision que Quintilien appelait *Sallustiania brevitas*, et qui est imitée de Thucydide[1]. Peut-être est-il arrivé à Salluste, en certains cas, de la porter un peu trop loin. C'est à tort pourtant qu'on la lui a reprochée quelquefois comme une prétention; car elle n'est devenue réellement fautive que dans ceux à qui lui-même servit de modèle à son tour, mais qui outrèrent sa brièveté comme à plaisir, recherchèrent le discours haché, les mots tombant tout court, à l'improviste, et se firent une mode de l'obscurité[2]. Sénèque le philosophe parle d'un certain Arruntius, qui, en écrivant ainsi une histoire des guerres puniques, avait couru au devant des défauts qu'il n'est que trop facile de rencontrer en un tel genre, mais dans lesquels, ajoute-t-il, Salluste personnellement n'était tombé que très rarement. Du reste, chez celui-ci, la concision n'était pas seulement un effet de l'imitation, elle tenait aussi et surtout à son tour d'esprit particulier; aussi y a-t-il trouvé une manière excellente et bien à lui d'exprimer ses idées; presque toujours il a échappé à l'obscurité que n'avait point évitée Thucydide, tout en atteignant une perfection de brièveté qui a fait dire à Sénèque le rhéteur « qu'il a vaincu en quelque sorte l'historien grec sur son propre terrain[3] ».

Si personne ne fut plus que lui avare de mots, personne

(1) Cf. Dolega, *De Sallustio imitatore Thucydidis, Demosthenis, aliorumque scriptorum græcorum*, Bresl., 1871.

(2) « Sic Sallustio vigente, amputatæ sententiæ, et verba ante exspectatum cadentia, et obscura brevitas, fuere pro cultu. Arruntius, qui *Historias belli punici* scripsit, fuit Sallustianus, et... » Sénèque cite alors plusieurs phrases d'Arruntius, imitées de Salluste d'une manière ridicule; et il ajoute : « Quæ apud Sallustium rara fuerunt, apud hunc crebra sunt et pæne continua; nec sine causa : ille enim in hæc incidebat, at hic illa quærebat. » *Epist.*, CXIV.

(3) « Cum sit præcipua in Thucydide virtus brevitas, hac eum Sallustius vicit et in suis illum castris cecidit. » *Controv.*, IX, 1, 13. Quintilien trouvait aussi que pour une oreille attentive et savante il ne pouvait y avoir rien de plus parfait que cette brièveté de Salluste : « qua nihil apud aures vacuas atque eruditas potest esse perfectius. » *Inst. Orat.*, X, 1. Dans le même chapitre il disait encore : « immortalem Sallustii velocitatem. »

non plus n'apporta plus de soin à les choisir[1]. Lorsqu'il employait des termes en usage, il était très exact à en retenir la vraie propriété[2]; mais son choix s'étendait bien au delà, et il ne faisait aucune difficulté de recourir aux termes vieillis. Il avait même une prédilection marquée pour le vocabulaire de Caton, l'auteur des *Origines*, où il allait puiser les expressions énergiques qu'il ne trouvait pas dans le langage courant. Le grammairien Prætextatus, son ancien maître et son ami, avait beau se montrer contraire à cette liberté, il ne tenait sur ce point aucun compte de ses avis. Il était convaincu que les vieux mots donnent au discours autant de majesté que de force, et qu'en outre ils réveillent l'esprit du lecteur par leur singularité, en joignant à l'autorité du langage ancien l'espèce de grâce nouvelle qu'ils retirent du non-usage. En cela assurément il n'avait pas tort, et s'il avait fait un très sobre emploi des archaïsmes, s'il ne s'en était jamais servi que pour satisfaire aux besoins de sa pensée, nul doute qu'on ne se fût point attaché là-dessus à le blâmer bien fort. Seulement on a relevé dans quelques-unes de ses phrases, et notamment dans un passage de la harangue de Marius, certaines expressions tout à fait archaïques[3], qui semblent avoir été amenées dans le discours sans nécessité et par la seule fantaisie de l'auteur. De là le reproche d'Asinius Pollion[4], l'épigramme citée par Quintilien[5], et le propos moqueur

(1) « Electissimus pensator verborum », lit-on dans saint Augustin, *De vita beata*.

(2) « Proprietatum in verbis retinentissimus », Aul. Gel., *Noct. Att.*, X, 20.

(3) Comme le mot *prosapia*, dont Quintilien critique l'emploi purement fantaisiste.

(4) Pollion disait de Salluste qu'il avait toujours, entre deux expressions, choisi la plus ancienne. Ce reproche est curieux de sa part, car ses contemporains le blâmaient lui-même précisément d'avoir abusé des expressions vieillies.

(5) *Inst. Orat.*, VIII, 3 : « Et verba antiqui multum furate Catonis,
Crispe, Jugurthinæ conditor historiæ. »

d'Auguste[1]. Ajoutons toutefois que, si ce goût de l'ancien langage et cette couleur archaïque lui ont attiré quelques critiques, ils lui ont valu, d'autre part, des admirateurs passionnés. N'oublions pas, dans tous les cas, qu'ils ont été pour quelque chose dans la formation générale du style qui lui appartient en propre et dont on ne saurait contester la puissance[2].

Une autre singularité, plus remarquable encore, c'est qu'à l'emploi de ces formes anciennes se joignait celui d'expressions et de manières de dire toutes nouvelles. Le premier des Romains, Salluste écrivait l'histoire politique : il n'était pas seulement, comme ceux qui l'avaient précédé, le narrateur des événements, il en étudiait à fond l'enchaînement, il en recherchait les causes morales, il s'en faisait le juge. Ce qui dominait dans ses récits, c'était non pas les

(1) « Qui imiterez-vous, cette fois ? dit Auguste en plaisantant dans une lettre à Marc-Antoine. Userez-vous des mots que Salluste a pris dans *les Origines* de Caton, ou de l'enflure de l'école asiatique ? » Fragment conservé par Suétone, *Oct.*, ch. 86.

(2) Voir J. F. Deltour, *De Sallustio Catonis imitatore*, Paris, 1859; G. Brünnert, *De Sallustio imitatore Catonis, Sisennæ aliorumque veterum historicorum romanorum*, Iéna, 1873; P. Schültze, *De Archaismis Sallustianis*, Halle, 1871. En dehors de cette question spéciale, un grand nombre de travaux ont été publiés sur le style de Salluste. Il est impossible de résumer ici toutes les observations auxquelles ont prêté sa langue et sa grammaire. Une des plus notables est celle qui porte sur l'emploi on ne peut plus fréquent de l'infinitif : Salluste y avait recours non seulement pour peindre une série d'actions simultanées ou rapides, mais encore d'une manière isolée pour remplacer un verbe à un mode personnel : il employait même, contrairement à l'usage, des verbes passifs à l'infinitif historique. Les principaux ouvrages à consulter sont : Badstübner, *De Sallustii dicendi genere*, Berlin, 1863; A. Laws, *De dicendi genere Sallustii*, Rössel, 1864; N. Ostling, *De elocutione Sallustii*, Upsala, 1862; Bussmann, *De temporum et modorum apud Sallustium usu*, Greifswald, 1862; W. Lilie, *Observat. gramm. in Sallust.*, Jauer, 1870; A. Anschütz, *Selecta capita de syntaxi Sallust.*, Halle, 1873; Uri, *Quatenus apud Sallustium sermonis plebei vestigia appareant*, 1886; et surtout l'ouvrage de M. Constans, *De sermone Sallustiano*, Paris, 1880, qui donne un excellent résumé de tous les travaux antérieurs à 1880.

faits, mais l'expression des actes par la peinture des mœurs et des caractères. Or la langue latine n'avait jamais été exercée par les historiens à exprimer ces rapports intimes entre les faits matériels et les pensées d'ordre moral. La lumière du style avait bien quelquefois, comme dans les *Commentaires* de César, éclairé les actions des hommes, qui sont comme les images visibles de leurs pensées; mais elle n'avait pas encore rendu visibles les pensées elles-mêmes. Et ce fut précisément là le caractère original du style de Salluste. L'élévation de sa raison, grâce à laquelle il conserva toujours, malgré les fautes de sa vie, le sens du beau et du bien, lui permit de tout saisir d'une vue nette; et la pénétration de son intelligence, qui lui révélait les ressorts compliqués de l'âme comme les différents mobiles du cœur, lui fit inventer dans les mots les acceptions, les délicatesses et les nuances dont la langue avait besoin pour répondre aux détails si fins et si variés de l'intérieur psychique de l'homme. Par ce travail de création[1] il a étendu le domaine de la langue de son pays du côté de la politique et de la morale historique : il a fait œuvre de maitre, en contribuant, pour sa part, à la composition de cette belle latinité, dont le corps, comme celui de la République, s'est formé de conquêtes successives.

Pourquoi faut-il qu'un si grand écrivain, à qui beaucoup de connaisseurs, et des meilleurs, n'ont pas craint, ainsi que le poète Martial[2], d'accorder le premier rang parmi les historiens latins, que Quintilien semblait placer au-dessus de Tite-Live[3], et pour qui Tacite lui-même professait une

(1) Aul.-Gel., *Noct. Att.*, IV, 15 : « novandi studium Sallustii »; *id.* I, 15 : « novatori verborum Sallustio. » Cf. id., VI, 17; X, 21. — Cf. D. Nisard, *Les quatre grands hist. lat.; Sall.*, ch. 3.

(2) *Epigr.*, XIV, 191 : « Hic erit, ut perhibent doctorum corda virorum,
Primus romana Crispus in Historia. »

(3) « Quintilien croit, dit Rollin (*Traité des Études*, II, 3), faire beaucoup d'honneur à Tite-Live, après avoir relevé son mérite, de dire que, par tant d'excellentes qualités, mais d'un genre tout différent de celles de Salluste, il est venu à bout d'atteindre à l'immortelle réputation que ce

profonde admiration[1], ait eu comme homme, une conduite sur laquelle se sont appuyés ses détracteurs pour mettre en doute la sincérité des belles leçons exprimées dans ses ouvrages? « Oui, dit-on, il a rudoyé comme un Caton ses contemporains, il a été le censeur impitoyable des vices d'autrui[2]; mais ces maximes austères qu'il émettait sur la corruption des mœurs, sur la soif de l'argent et sur le luxe effréné des riches, il les a écrites, au milieu d'un palais sans pareil, sur des tables d'or payées des dépouilles de l'Afrique! Son indignation n'a été qu'une attitude de commande, et derrière ses protestations d'amour pour le bien et l'honnête se cachait le calcul d'un habile s'étudiant à tromper la postérité. » Mais, est-il juste de le taxer ainsi de fourberie? D'abord, a-t-il essayé de dissimuler ses fautes autant qu'on se plaît à le dire? N'a-t-il pas, au contraire, lorsqu'il s'est mis à écrire dans les dernières années de sa vie, commencé son premier ouvrage par une sorte de confession, dans laquelle il a rappelé sa faiblesse contre les séductions d'une ambition mauvaise, *ambitio mala*, et parlé

dernier s'est acquise par sa merveilleuse brièveté (*Inst. Orat.*, X, 1). » Ailleurs (*Inst. Orat.*, II, 5), Quintilien indique la lecture de Tite-Live comme préférable à celle de Salluste pour les enfants, « parce que Salluste est un historien d'un ordre plus élevé, *et hic historiæ major est auctor*, et qu'il faut avoir déjà profité de ses études pour le comprendre, *ad quem tamen intelligendum jam profectu opus est* ».

(1) Tacite se faisait gloire de l'imiter et l'appelait « rerum romanarum florentissimus auctor ». *Annal.*, III, 30. Quant à Tite-Live, si l'on s'en rapporte à Sénèque le Rhéteur, la jalousie l'aurait empêché de se montrer équitable envers Salluste, qu'il accusait d'avoir fait, dans son *Histoire*, de nombreux emprunts à Thucydide et d'avoir gâté ce qu'il avait pillé. « Tite-Live, dit Sénèque, donnait la supériorité à l'historien grec parce que celui-ci lui inspirait moins de crainte et qu'il comptait se mettre plus facilement au-dessus de Salluste, après avoir mis Salluste au-dessous de Thucydide. » *Controv.*, IV, *Decl.* 24. Mais il n'est pas nécessaire, je crois, de supposer à Tite-Live un calcul si peu honorable : son talent et celui de Salluste sont si dissemblables qu'une telle opposition à elle seule a très bien pu l'entraîner à quelque grosse erreur dans l'appréciation de son prédécesseur.

(2) « Gravissimus alienæ luxuriæ objurgator et censor. » Macrob., *Saturn.*, II, 9.

du moment où son esprit trouvait enfin le repos après bien des misères et des périls? *animus ex multis miseriis atque periculis requievit.* Cet aveu, que rien, remarquez-le bien, ne nécessitait, n'était-il pas comme un acte public de repentir? Et puis, je suppose même qu'il se soit abstenu d'une telle confession, s'en suivrait-il qu'on aurait le droit de le traiter d'hypocrite? Certes il n'était jamais arrivé à cet excès de dérèglement où tombent les pervers qui ne suivent pas seulement le vice, mais l'approuvent; il avait agi dans cet état d'esprit naturel à l'humanité, que décrit l'adage

Video meliora proboque,
Deteriora sequor;

il avait fait mal sans cesser de voir bien [1]. Pourquoi donc, le jour où il vit bien sans plus mal faire, n'aurait-il pas été sincère en exprimant noblement la vérité? Cette vérité, nul historien ne l'a recherchée plus sérieusement que lui, nul ne s'est montré plus instructif et moins sujet à l'erreur: « Chez lui, dit saint Augustin, le vrai s'embellit sans jamais s'altérer; —*Sallustius nobilitatæ veritatis historicus* [2]. »

(1) « Le cœur humain renferme bien assez de contradictions pour expliquer naturellement et ses nobles aspirations vers le bien et ses déplorables entrainements vers le mal. Je crois qu'il faut distinguer en Salluste l'homme spéculatif de l'homme pratique. L'un était fort et l'autre faible. » De Gerlache, *Études sur Salluste et sur quelques-uns des principaux historiens de l'antiquité.* 4e éd., Bruxelles, 1876, page XXXIII.

(2) *Cité de Dieu,* L. I, ch. 5.

CHAPITRE V

L'Érudition au temps de Cicéron. — Varron.

I. Érudits divers. Grammairiens et rhéteurs. Personnages de marque se livrant à l'érudition. Jurisconsultes. Nombreux polygraphes. P. Nigidius Figulus. — II. M Térentius Varron. Sa vie, son caractère, son heureuse vieillesse. — III. Grand nombre de livres publiés par lui en dehors de ses *Ménippées*. — IV. Ses ouvrages philosophiques. Les *Logistorici* et le *De Philosophia*. — V. Ses ouvrages de grammaire et de critique. Le *De lingua latina*. — VI. Ses ouvrages d'histoire et de théologie. *Livres des Antiquités humaines et divines*. Le *De gente populi romani* et le *De vita populi romani; l'Ætion liber* et les *Hebdomades* ou *Livres des images*. — VII. Ouvrages scientifiques; traités divers. Le *De re rustica*.

I

Le tableau des prosateurs contemporains de Cicéron ne serait pas complet si à tous les noms mentionnés dans les chapitres précédents nous n'ajoutions ceux de plusieurs grammairiens et rhéteurs, qui acquirent, à cette époque, une certaine notoriété par leurs écrits comme par leur enseignement, et ceux de quelques autres érudits, dont un surtout mérite d'arrêter particulièrement notre attention.

Lucius Plotius Gallus fut un des professeurs de rhétorique et de grammaire qui parurent dès le début de cette période. C'est de lui que Cicéron écrivait à Marcus Titinius : « Je me rappelle que dans mon enfance le premier qui enseigna en latin fut un certain Lucius Plotius. Il y avait foule à ses leçons, et les plus studieux allaient

s'exercer chez lui. Je regrettais vivement de ne pouvoir faire de même; mais j'étais retenu par l'autorité des hommes les plus instruits, qui pensaient que l'esprit avait plus à gagner aux exercices grecs[1]. »

Le Gaulois MARCUS ANTONIUS GNIPHON savait également bien le latin et le grec. Après avoir été le précepteur de J. César encore enfant, il avait ouvert une école, où il ne stipulait aucun salaire; mais ce désintéressement excitait davantage la libéralité de ses disciples. On dit d'ailleurs que des personnages en vue suivirent ses cours et que Cicéron, entre autres, ne dédaigna pas de les fréquenter alors qu'il était déjà préteur. On dit aussi qu'il écrivit beaucoup; son principal ouvrage était un traité en deux volumes, intitulé *de Latino Sermone*[2].

ORBILIUS PUPILLUS, né à Bénévent, abandonné de bonne heure à lui-même par suite de la mort de ses parents, avait rempli d'abord les fonctions d'appariteur auprès des magistrats, puis s'était acquitté très honorablement du service militaire dans l'armée de Macédoine. Revenant alors aux études de sa jeunesse, il s'était livré à l'enseignement dans sa patrie. Il ne se rendit à Rome qu'à l'âge de cinquante ans, sous le consulat de Cicéron, et y vécut très vieux. Il était d'un caractère violent non seulement envers ses rivaux, qu'il ne cessait d'attaquer dans ses discours, mais encore envers ses élèves; si bien qu'Horace, dans une de ses épitres[3], l'a qualifié de *fouetteur*. Faut-il chercher dans ce mauvais caractère et cette excessive sévérité la cause du peu de profit qu'il tira de son rude labeur? Il est certain que son école ne lui procura pas la fortune. Car, dans un ouvrage de son extrême vieillesse, il déclarait qu'il était pauvre et qu'il habitait sous les tuiles. Dans un livre intitulé l'*Inconséquence*, il se plaignait aussi des injustices

(1) Cette lettre est perdue : nous devons ce fragment à Suétone, *De Claris Rhetoribus*, 2.

(2) Suet., *De Illustr. Grammat.*, 7.

(3) *Epist.*, II, 1, 70.

que les professeurs ont à souffrir des prétentions et des dédains des parents. Il jouissait néanmoins d'une grande réputation et, du temps de Suétone, on voyait encore, à gauche du capitole de Bénévent, sa statue de marbre, qui le représentait dans l'attitude du professeur, assis, couvert du pallium, ayant près de lui deux portefeuilles [1].

ATTÉIUS PRÆTEXTATUS était un affranchi, né à Athènes. Il avait pris de lui-même le nom de *Philologus*, parce que, à l'exemple d'Ératosthène, qui se l'était donné le premier, il se flattait d'avoir des connaissanees nombreuses et variées. Il publia, en effet, une grande quantité de traités sur les sujets les plus divers : « Souvenez-vous, écrivait-il à son ami Lælius Herma, de recommander aux autres mon magasin de matériaux, où, comme vous le savez, j'en ai réuni de toute sorte en huit cents livres. »

« Hylen nostram aliis memento commendare : quam omnis generis coegimus, uti scis, octingentos in libros [2]. »

Il se plaisait également à rappeler dans ses lettres qu'il avait eu pour élèves un grand nombre de jeunes gens de distinction, tels que les deux Claudius, Appius et Pulcher, qui s'étaient même fait accompagner par lui dans leur gouvernement. On sait du reste dans quelle intimité il vécut avec Salluste et, après la mort de celui-ci, avec Asinius Pollion. A tous les deux il se rendit utile : à l'un il fournit un résumé de toute l'histoire de Rome pour y choisir ses sujets ; à l'autre il donna des préceptes sur l'art d'écrire.

J'ai dit, dans un des chapitres consacrés à l'étude de la poésie [3], ce qu'il faut penser de VALÉRIUS CATON, non moins célèbre par son enseignement que par ses poèmes, et dont les leçons passaient pour avoir formé bon nombre des poètes contemporains. Bien qu'il fût d'un naturel plus

(1) Suet., *De Illustr. Gramm.*, 9.
(2) Fragment conservé par Suétone, *De Illustr. Grammat.*, 10.
(3) L. IV, ch. III, 1.

doux qu'Orbilius Pupillus, il n'acquit pas plus de fortune que lui et, de même que lui, mourut pauvre à un âge très avancé, comme nous l'apprennent ces vers fort élogieux de Bibaculus :

« Catonis modo, Galle, Tusculanum
Tota creditor urbe venditabat.
Mirati sumus, unicum magistrum,
Summum grammaticum, optimum poetam,
Omnes solvere posse quæstiones,
Unum difficile expedire nomen[1]. »

On peut citer encore CORNÉLIUS ÉPIDACUS, affranchi de Sylla, qui compléta, dit-on, le dernier livre des mémoires du dictateur, et qui écrivit des traités sur les poèmes épiques et sur les surnoms[2]; LAMBÉRIUS ÉROS, dont Brutus et Cassius furent les disciples et dont le désintéressement courageux était tel que, dans les débuts de son professorat, au temps de Sylla, il avait reçu gratuitement dans son école les enfants des proscrits; CURTIUS NICIAS, qui s'attacha à Cnéus Pompée et à Caïus Memmius, auteur d'un commentaire sur les satires de Lucilius, et dont Cicéron parle en plusieurs de ses lettres[3] non sans reconnaître son mérite; LENŒUS, qui, après avoir suivi Pompée, dont il était l'affranchi, dans presque toutes ses expéditions, ouvrit, après sa mort, une école de grammaire, resta fidèle à sa mémoire dans tous ses discours, écrivit plusieurs ouvrages[4], et se fit, dans un libelle virulent, le détracteur de Salluste à cause d'un jugement sévère porté par cet historien sur le

(1) « Les créanciers, Gallus, allaient dernièrement par toute la ville proposant l'achat de la propriété de Caton à Tusculum; et nous nous étonnions qu'un maître sans pareil, un grammairien consommé, un poète excellent, qui savait résoudre toutes les questions, se trouvât embarrassé devant ce seul article. » Le mot *nomen* forme ici un jeu de mots difficile à rendre, signifiant *substantif* en langage grammatical et *titre de créance* (article de comptes) en langue de droit.

(2) L'un de ces traités est cité par M. Victorinus, et l'autre par Charisius.

(3) *Ad fam*, IX, 10; *Ad Attic.*, XII, 36.

(4) Pline les cite plusieurs fois : *Hist. Nat.*, XV, 39; XXV, 2.

caractère du grand homme; OTACILIUS PILITUS, qui eut pour disciple Cnéus Pompée, dont il raconta la vie ainsi que celle du père; ÉPIDIUS[1], dont les leçons furent suivies par Marc-Antoine et par Octave, et qui peut-être est le même que celui dont parle Pline le Naturaliste à propos de mémoires remplis de récits prodigieux[2]; le Sicilien SEXTUS CLODIUS, professeur tout à la fois d'éloquence grecque et d'éloquence latine, connu par son esprit mordant, et grand ami de Marc-Antoine, qui, dès qu'il fut consul, par une générosité contre laquelle s'éleva Cicéron[3], lui assigna d'un seul coup deux mille arpents d'une excellente terre de Léontium exempte de toutes charges[4].

En dehors des écoles de grammaire et de rhétorique nous voyons aussi, dans les dernières années de la République, l'érudition recherchée sous toutes ses formes par des personnages de marque. CÉSAR, par exemple, écrivit deux livres de grammaire intitulés *De Analogia*[5]. APPIUS CLAUDIUS, prédécesseur de Cicéron dans le proconsulat de Cilicie, composa un ouvrage sur la science augurale. L. AURUNCULÉIUS COTTA, lieutenant de César, publia un livre sur la constitution romaine. Le chevalier C. MATIUS porta son étude sur les produits de l'agriculture considérés dans leur application et sur la gastronomie[6]. La science du droit surtout qui, non moins que l'éloquence et la gloire des armes, menait aux distinctions et aux charges publiques, était en grand honneur. CICÉRON, sans avoir jamais, à proprement parler,

(1) Vossius l'appelle ELPIDIUS, *de Rhet. natur. et constit.*, 13.

(2) *Hist. Nat.*, XVII, 25 : « Dans les mémoires d'Épidius on trouve même des arbres qui parlent »

(3) *Pro lege Manilia*, 12.

(4) Suet., *De Claris rhet.*, 5.

(5) Cic. *Brut*, 72; Aul. Gel., *Noct. Att.*, XIX, 8. — Macrobe (*Sat.* I, 16) et Pline (*Hist. Nat.*, XVIII, passim) parlent aussi d'un traité astronomique *De astris*, qui fut peut-être composé sous sa direction, mais qu'il n'écrivit sans doute pas lui-même, puisque Suétone n'en dit rien.

(6) « Il écrivit avec un très grand soin, dit Columelle (*De r. r.*, XII, 44), trois ouvrages : le *Cuisinier*, l'*Appréteur de poissons* et le *Confiseur*. »



exercé l'état de jurisconsulte, s'était adonné avec zèle à la jurisprudence, comme le prouvent tous ses discours et ses écrits : il l'avait apprise du fameux Q. Mucius Scævola, ainsi que ce C. AQUILLIUS GALLUS, son collègue dans la préture, qui devint un de ceux dont les leçons furent le plus utiles à SERVIUS SULPICIUS RUFUS.

De tous les jurisconsultes du temps celui-ci fut sans contredit le plus célèbre. J'ai assez parlé de lui dans le chapitre des orateurs pour n'avoir plus à revenir sur son éloge. Ajoutons seulement ici qu'auprès de lui se formèrent d'autres érudits du même genre très remarquables, tels que C. AULUS OFILIUS et P. ALFÉNUS VARUS. Le premier, quoiqu'il fût grand ami de César, qui comptait sur lui pour l'aider à réunir en un code tout le droit civil alors en usage, mourut dans un âge avancé sans avoir jamais brigué les honneurs publics ; il écrivit, avec un commentaire sur les édits des préteurs, un grand nombre de livres dont plusieurs sont cités dans le Digeste. L'autre, en qui certains scoliastes ont voulu voir le même personnage que le cordonnier dont parle Horace dans ses satires[1], parvint au consulat et publia, entre autres ouvrages, un recueil en quarante livres, dont il reste beaucoup de fragments insérés dans les Pandectes de Justinien.

A peu près sur le même rang qu'eux se placèrent le protégé de César, C. TRÉBATIUS TESTA, dont il a été question dans la correspondance de Cicéron[2] ; et l'orateur Q. ÆLIUS TUBÉRON, contre qui Cicéron défendit Ligarius[3] et dont les écrits sont souvent cités dans le Digeste.

Mentionnons encore A. CASCELLIUS, qui se signala par son esprit caustique et l'indépendance de son caractère : jamais il ne consentit à composer une formule de droit qui eût sanctionné un des actes des triumvirs, la force et la vic-

(1) *Sat.*, I, 3, 130.
(2) Voir plus haut, p. 325.
(3) Id., p. 151.

toire n'étant pas à ses yeux un titre légitime [1], et à ceux de ses amis qui l'exhortaient à modérer ses propos hardis contre le dictateur, il répondait : « Deux choses, que les hommes regardent comme très fâcheuses, me donnent beaucoup de liberté : je suis vieux et sans enfants. » Ses sentiments l'avaient empêché de pousser sa carrière politique au delà de la questure ; mais il écrivit beaucoup. Il est regrettable que ses ouvrages de jurisprudence aient complètement péri : déjà, au temps de Pomponius, il ne restait plus de lui qu'un recueil de bons mots, intitulé *Bene dicta*, qui disparut aussi dans la suite.

On voit par la citation de ce recueil, comme par tous les exemples cités précédemment, que les érudits ne s'attachaient pas toujours à un seul genre d'étude. Un de ceux qui se fit le plus remarquer par l'étendue de ses connaissances et la variété de ses écrits fut P. Nigidius Figulus. Grammairien, rhéteur, jurisconsulte, astronome et physicien, il avait surtout attiré l'attention publique par ses travaux théologiques. Comme on savait qu'il avait fait une étude approfondie des doctrines des Chaldéens et des Orphiques, on lui avait fait une réputation de magicien, ayant le pouvoir de prédire l'avenir, de retrouver les objets volés et même de ressusciter les morts [2]. C'était d'ailleurs un excellent citoyen, doué d'une grande fermeté de caractère, et qui, en philosophe fidèle à la doctrine de Pythagore, n'hésitait jamais à quitter ses livres pour se mêler aux affaires publiques et servir ardemment la patrie lorsqu'il la croyait menacée. Sénateur, il avait montré à Cicéron un dévouement absolu dans les circonstances les plus difficiles de son consulat, avait été chargé par lui de recevoir les dépositions relatives à la conjuration de Catilina. Quand César entra en révolte contre la loi, il se rangea

(1) Val. Max., VI, 2, 12.

(2) Suétone (*Oct. Aug.*, XCIV) raconte que, le jour de la naissance d'Auguste, Nigidius avait annoncé qu'il venait de naître un maître au monde. Et Dion (XLV, 1) dit que Nigidius excellait tellement dans les connaissances du ciel qu'on le soupçonnait de s'occuper de sciences illicites.

parmi les défenseurs de la République, alla combattre à Pharsale pour la liberté. Aussi fut-il exilé et, comme il n'était pas homme à flatter, à implorer le vainqueur, il ne revit plus son pays: il mourut un peu avant le meurtre du dictateur, laissant un nombre considérable d'ouvrages sur toutes sortes de matières [1].

Quel que fût son renom cependant et quelque fécondité qu'il eût montrée, un autre l'emporta encore sur lui. L'érudition avait son principal représentant dans Varron.

II

M. TÉRENTIUS VARRON, né en l'an 116 avant notre ère, appartenait à une famille plébéienne, mais depuis longtemps illustre et qui avait compté parmi ses membres des édiles, des tribuns et des consuls. Ce nom même de Varron avait été conquis dans la guerre d'Illyrie par un Térentius qui s'était emparé d'un chef ennemi ainsi appelé.

(1) Aulu-Gelle cite plusieurs fois (*Noct. Att.*, X, 5, 1; XVII, 7, 5; XIX, 14, 3), son grand ouvrage de grammaire *Commentarii grammatici*, qui probablement ne comptait pas moins de trente livres. Le même auteur mentionne un traité sur la science augurale (*Noct. Att.*, XVI, 6, 12; VII, 6, 10). Macrobe (III, 4, 6) parle du dix-neuvième livre d'une œuvre théologique intitulée *de Diis*. Cicéron fait l'éloge de ses nombreux écrits sur les sciences naturelles (Tim., 1). Servius (Æn., I, 43) nomme un de ses traités d'astronomie, *Sphæra græcanica;* Aulu-Gelle (*Noct. Att.*, II, 22, 31) en nomme un autre, *De Ventis*. Macrobe (III, 16, 7) cite le quatrième livre d'un traité de zoologie, *De animalibus;* Servius (Æn., I, 178) un ouvrage sur la génération, *De hominum naturalibus;* etc. Voir, pour l'énumération de ses œuvres, M. Herz, *De P. Nigidii Figuli studiis atque operibus* (Berlin, 1845). De tant d'écrits il ne reste que des fragments, qu'ont réunis A. Riccobonus (Basel, 1579), Rutgers (*Variæ lectiones*, 1618) et R. Merkel, dans son édition des *Fastes* d'Ovide. (Berol. 1844.)

De ses premières années nous ne savons presque rien. Il était né à Réate, au milieu du pays sabin, gardien fidèle de ces vieilles traditions pour lesquelles il devait montrer tant d'attachement durant toute sa vie ; et il reçut certainement avec une forte éducation l'instruction la plus soignée. Son maître, Ælius Stilon, le plus célèbre grammairien du temps, à qui Lucilius avait dédié ses satires, joignait à la connaissance approfondie des systèmes de la Grèce celle des antiquités nationales, de la langue et de tous les écrivains latins : les leçons d'un tel homme ne purent que lui inspirer, avec le goût du passé, celui du travail intellectuel et des études les plus variées. Peut-être Stilon fut-il heureux aussi de le mettre en rapport avec le vieil Attius, qui n'était pas moins grammairien que poète, et qui semble avoir honoré le jeune homme de sa bienveillance, puisque, plus tard, grammairien à son tour, Varron, à ce que l'on croit, lui dédia un de ses ouvrages.

Son éducation toutefois eût paru imparfaite, si, comme la plupart des jeunes Romains appartenant à de riches familles, il ne fût allé la compléter en Grèce. Cicéron nous dit y avoir suivi, en même temps[1] que lui, les leçons du philosophe Antiochus d'Ascalon. Cicéron était pourtant de dix ans moins âgé ; mais son témoignage est formel, et rien ne nous autorise à ne pas croire à cette communauté d'études, puisque Varron avait pu arriver à Athènes plusieurs années avant lui et s'y être attardé.

Toujours est-il que, s'ils quittèrent la Grèce l'un et l'autre à la même date, Varron avait trente-cinq ans lorsqu'il revint à Rome, et ce fut alors, comme je l'ai dit dans un des chapitres précédents[2], qu'il composa celles des satires *Ménippées* qui ont trait à cette philosophie dont il venait d'achever l'étude. Mais les travaux littéraires n'étaient considérés à Rome que comme une sorte d'oisiveté, et pour

(1) « ...eas res, quas tecum *simul* didici », dit-il à Varron au début de l'entretien que supposent *les Académiques*. I, 1.

(2) L. IV, ch. III, 4.

un homme apparenté à d'anciens dignitaires de l'État, il n'était que temps de s'occuper des affaires publiques.

Après s'être montré quelque peu au barreau, sans y briller[1], et avoir épousé la fille de Fundanius, il fut associé aux fermiers des revenus publics. En même temps il trouva occasion d'entrer en relations suivies avec Pompée. Au moment où celui-ci devait aller combattre Sertorius en Espagne et n'avait pas encore choisi la route de terre pour s'y rendre, Varron lui adressa son *Ephemeris navalis* pour le prémunir contre les dangers de la mer. Peu après, Pompée, désigné consul pour la première fois, eut spontanément recours à lui pour se renseigner sur celles de ses attributions nouvelles qu'il connaissait le moins. «Comme il avait passé sa vie dans les camps, dit Aulu-Gelle[2], Pompée se trouvait ignorer la manière de présider le Sénat et les questions d'administration civile ; il pria donc M. Varron, son ami, de composer un traité *isagogique* (εἰσαγωγικόν) qui lui apprît ce qu'il devait faire et dire lorsqu'il aurait à consulter le Sénat.» Et l'écrivain composa aussitôt un petit traité rempli des conseils qui lui étaient demandés.

Pompée lui en sut gré. Lors de la guerre contre les pirates, il le mit, en qualité de préteur, avec Plotius Varus, à la tête de celle de ses flottes qui était chargée de surveiller la mer entre Délos et la Sicile. Pline raconte que, pendant ce commandement, il avait songé à exécuter le vaste projet, conçu par Pyrrhus, de relier par un pont les deux rivages de Grèce et d'Italie à l'endroit où, entre Hydronte et Apollonie, ils sont le moins distants[3]; mais le temps lui manqua, ses fonctions l'obligeant à se porter à chaque instant d'un point sur un autre. Sa conduite d'ailleurs fut on ne peut plus glorieuse : dans un des engagements qu'il dirigeait, il sauta tout armé sur un vaisseau ennemi dont il s'empara personnellement et mérita ainsi

(1) Saint Augustin, qui admire son savoir pour tout le reste, avoue qu'il n'était pas grand orateur. *De Civit. Dei*, VI, 2.

(2) *Noct. Att.*, XIV, 7.

(3) « Quinquaginta M non amplius. » *Hist. Nat.*, III, 16.

la première couronne rostrale qu'ait obtenue un officier romain [1].

Après un si bel exploit, il est probable que Pompée ne se priva point de ses services dans la guerre contre Mithridate. Nous n'avons pas sur ce point de certitude absolue ; mais Pline, toutes les fois qu'il a occasion de parler des pays traversés alors par l'armée romaine et des richesses prodigieuses rapportées comme butin pour figurer au triomphe du général vainqueur, cite si volontiers [2] les passages des ouvrages de Varron [3] qui en parlaient, qu'il semble, en les donnant, s'appuyer de l'autorité d'un témoin oculaire.

Si l'amitié que Varron éprouvait pour Pompée ne l'empêcha pas de condamner, d'accord avec tous les honnêtes gens, la formation du premier triumvirat, et s'il osa, comme nous en avons déjà fait la remarque dans l'étude des *Ménippées*, diriger sa verve satirique sur le *monstre à trois têtes* (Τρικάρανος), il n'accepta pas moins, l'année de ce triumvirat, d'aller, en qualité de *vigintivir*, établir une colonie de vétérans à Capoue. Il réussit ensuite à s'élever aux magistratures les plus recherchées, fut édile avec Muréna [4], puis triumvir, puis tribun du peuple, et remplit cette dernière fonction avec grand honneur sans jamais permettre à ses collègues de transgresser les prescriptions du vieux droit [5].

C'était, en somme, un homme d'un caractère ferme et qui ne descendait jamais à la bassesse d'un courtisan, mais qui savait néanmoins s'arranger de façon à ne pas se com-

(1) Pline n'en cite que deux : M. Varron, couronné par Pompée ; M. Agrippa, couronné par Auguste, tous les deux pour le même acte accompli dans des guerres également dirigées contre des pirates. *Hist. Nat.*, XVI, 3.

(2) *Hist. Nat.*, VI, 15 ; VI, 19 ; XXXIII, 47 ; XXXVII, 5.

(3) Sans doute les *Legationum libri*.

(4) Du moins Pline (*Hist. Nat.*, XXXV, 49) et Vitruve (II, 8) parlent d'un Varron collègue de Muréna, qu'on a tout lieu de supposer être lui.

(5) Aulu-Gelle (*Noct. Att.*, XXX, 12) cite un passage du XXI[e] livre des *Antiquités* de Varron, dans lequel l'auteur se félicitait lui-même de la fermeté montrée pendant son tribunat.

promettre inutilement. Il se plaisait du reste à mettre le crédit dont il jouissait au service de ses amis. Cicéron, dans les moments difficiles qu'il eut alors à supporter, eut recours à lui plus d'une fois, et si, au milieu d'une crise de découragement, où il soupçonnait tout le monde, il douta, un jour, de ses bons services en l'accusant presque de dissimulation et de trahison[1], il ne tarda pas à lui rendre justice et à le louer d'un zèle véritable, qui n'excluait pas la sagesse.

Cette prudence qui caractérisait Varron fut mise à une rude épreuve lors de la guerre civile. Bien qu'il n'eût pas de mauvais rapports avec César et qu'il fût de ceux qui s'affligeaient d'une guerre fratricide, tout son passé s'opposait à ce qu'il refusât un commandement dans les armées de Pompée. Il partit donc pour diriger celle de l'Espagne Ultérieure, et peut-être se flattait-il de n'avoir pas dans ce poste à jouer un rôle actif. La conduite un peu hésitante qu'il montra, dès le début, et que César rappelle assez malicieusement dans ses *Commentaires*[2], ferait même croire qu'il eut un moment l'idée de se réserver le plus possible pour avoir un moyen plus tard d'intervenir auprès des deux rivaux en qualité de pacificateur. Seulement la paix était impossible. Il le comprit, et quand il connut les premiers succès remportés par Afranius, lui-même, à ce que dit insidieusement César, « se laissant aller au mouvement de la fortune », fit tous les préparatifs nécessaires pour combattre énergiquement. Mais les faits trompèrent son attente : César, victorieux, se dirigea de son côté ; les villes espagnoles firent défection : Gadès même, où Varron croyait prolonger la résistance, chassa les troupes qu'il y avait mises ; réduit à l'impuissance, il se soumit. Il le fit de la meilleure grâce du monde, livrant au vainqueur, avec les contributions levées sur la province, toutes ses provisions et ses vaisseaux[3]. Puis, il partit pour l'Épire,

(1) *Epist. ad Attic.*, II, 25.
(2) « Se quoque ad motum fortunæ movere cœpit. » *De bell. civ.*, II, 17.
(3) Id., 18-20.

où se trouvait Pompée, et alla se remettre fidèlement au service de son général en chef. L'accueil, comme on le pense bien, ne fut guère plus chaleureux que celui qui, dans le même temps, était fait à Cicéron. Tous deux ne conservaient aucun doute sur le résultat de la lutte : Cicéron le disait, Varron, avec plus de réserve, laissait deviner sa pensée ; et l'un comme l'autre étaient mal vus de ceux chez lesquels persistait l'illusion la plus trompeuse. Varron n'en resta pas moins à l'armée jusqu'à la bataille de Pharsale ; après quoi, tout étant perdu, il revint à Rome.

Dès lors il se tint soigneusement à l'écart des affaires publiques, se livrant tout entier à ses chères études, que, même au milieu de ses fonctions officielles et de ses préoccupations politiques, il n'avait jamais complètement négligées. Il se sentait là dans son véritable élément, et, à vrai dire, ce repos dans le travail intellectuel, que lui créaient les événements, était le plus grand bonheur dont il pût jouir. Bien différent en cela de Cicéron, il n'avait à déplorer ni prépondérance personnelle perdue ni ambitions déçues : au milieu de ses travaux ne se glissait aucun regret amer sur lui-même, aucune perspective troublante qui pût en altérer la douceur et le calme : il apparaissait à Cicéron lui-même « comme un véritable grand homme, qui, presque seul retiré dans le port au milieu de tant d'orages, y savait recueillir les fruits de la science [1] ». César qui se rendait bien compte de sa parfaite tranquillité, lui avait facilement accordé le complet oubli du passé. Il lui témoigna bientôt plus que de la clémence : par une faveur qui pouvait être acceptée sans humiliation, il répondit à tous ses goûts en lui confiant le soin de réunir les livres nécessaires à la formation d'une bibliothèque publique [2] ; et quand le savant, gardant malgré cela toute sa liberté d'écrivain, composa

(1) « Quum enim te semper magnum hominem duxi ; tum, quod his tempestatibus es prope solus in portu, fructusque doctrinæ percipis... » *Epist. ad fam.*, IX, 6.

(2) Suet., *Cæs.*, 44.

l'éloge funèbre de Porcia, sœur de Caton, le dictateur eut le bon esprit de n'y voir qu'une œuvre littéraire ne comportant aucun souvenir qui fût de nature à troubler leurs excellents rapports.

Mais lorsque le meurtre imprévu de César le surprit dans sa retraite, Varron eut-il l'espoir d'un relèvement de la République? S'associa-t-il, sinon par des actes, du moins par des écrits à ceux qui entreprirent de la défendre? Son ouvrage *De vita populi romani*, qui date sans doute de ce moment et où respirait tout son amour pour les vieilles institutions, renfermait-il, dans la quatrième partie qui traitait des événements contemporains, quelques traits qui déplurent à Antoine? On ne sait, mais la chose est vraisemblable. Malgré sa prudence ordinaire, exprima-t-il aussi trop ouvertement la défiance que lui inspirait l'ambition d'Octave? Un mot de Cicéron semble nous l'indiquer[1].

Dans tous les cas, le fait certain est l'animosité d'Antoine contre lui et la condescendance d'Octave à la satisfaire. Antoine avait commencé par s'emparer de sa belle maison de Casinum et par transformer ce lieu de vertueuses études « en un repaire de la débauche[2] »; lorsqu'il eût conclu avec Octave une alliance momentanée, le nom de Varron fut porté sur leur liste de proscription. Varron, à la vérité, trouva de nombreux amis qui travaillèrent à son salut; Calénus, l'un d'eux, réussit, en le cachant, à lui épargner le sort de Cicéron. Mais la douleur que lui causèrent le pillage de sa maison, la dispersion de ses livres et la perte d'une partie de ses propres ouvrages[3], dut être grande.

Cependant le calme revint. Le savant, amnistié, put rentrer en possession de ses biens et se remettre à l'étude. Ses quinze dernières années furent absolument tranquilles. Au milieu de l'affection des siens, en compagnie de sa femme

(1) « Varroni quidem displicet consilium pueri; mihi non. » *Epist. ad Att.*, XVI, 9.
(2) « ... libidinum deversorium. » *Philipp.*, II, 41.
(3) Aul. Gell., *Noct. Att.*, XIV, 7.

Fundania, pour qui il écrivit son beau traité *de l'Agriculture* (*De re rustica*), devenu l'objet du respect et de l'admiration de tous, y compris Auguste, il ne cessa pas un seul instant de travailler. « Ce n'est, dit Valère-Maxime[1], qu'en cessant de vivre qu'il cessa d'écrire. » Et il mourut à l'âge de près de quatre-vingt-dix ans, après avoir vu, par une gloire spéciale, lors de la formation de la grande bibliothèque publique, à laquelle Asinius Pollion consacra les dépouilles de la Dalmatie, son buste, le seul des écrivains vivants[2], érigé dans ce sanctuaire des lettres au milieu de tous ceux des grands hommes du passé.

III

On comprend qu'une telle opiniâtreté à l'étude et une si longue vie lui aient permis d'écrire un grand nombre d'ouvrages. Mais ce nombre est vraiment étonnant : on évalue à environ six cents celui des livres dont se compose l'ensemble de ses œuvres. Quelques-uns, à la vérité, traitaient les mêmes sujets, et plusieurs n'avaient exigé qu'un soin de compilation, le tout néanmoins représentant quelque chose de prodigieux à saint Augustin, qui lui-même était pourtant un rude travailleur ; « Il a tant lu, disait-il[3], qu'on ne sait où il a pris le temps d'écrire, et il a tant écrit qu'il serait presque impossible de lire toutes ses œuvres. »

Nous en avons la liste presque complète. Une lettre de saint Jérôme, écrite à sainte Paule, en énumérait déjà les plus importants et en citait une série de trente-neuf qui, à

(1) VIII, 7, 3.

(2) « M. Varronis in bibliotheca, quæ prima in orbe ab Asinio Pollione ex manubiis publicata Romæ est, unius viventis posita imago. » Plin., *Hist. Nat.*, VII, 31.

(3) *De civ. Dei*, VI, 2.

eux seuls, ne comprenaient pas moins de quatre cent quatre-vingt-six livres; saint Jérôme, à qui cette énumération paraissait fastidieuse, n'avait pas été plus loin et n'avait pas transcrit jusqu'au bout le curieux *index* qu'il empruntait sans doute à quelque ancien grammairien. Mais M. G. Boissier, en excellent érudit, a voulu compléter, autant que possible, la lacune produite par la malencontreuse impatience de l'écrivain ecclésiastique, et, transcrivant fidèlement tous les titres d'ouvrages de Varron qu'il a trouvés cités dans les auteurs anciens, en a recueilli trente [1] qui ajoutent une centaine de livres aux précédents. Ce calcul d'ailleurs concorde assez bien avec les renseignements que nous tenons de Varron. Il se donnait, dans la préface des *Hebdomades*, comme âgé de quatre-vingt-quatre ans et auteur de quatre cent quatre-vingt-dix livres. Il aurait donc écrit environ cent autres livres dans les six dernières années de sa vie, alors que son éloignement absolu des affaires, la collection de matériaux qu'il avait précédemment amassés, et la perfection de son érudition lui rendaient, malgré son grand âge, le travail plus facile que jamais. « L'homme, s'était-il dit [2], n'est qu'une bulle d'air, à plus forte raison le vieillard; aussi faut-il que je me presse et qu'avant de partir de la vie je réunisse tout mon bagage — *sarcinas colligam antequam proficiscar e vita.* »

Ce bagage de l'infatigable polygraphe, πολυγραφώτατος, comme l'appelait Cicéron [3], était une véritable encyclopédie. Son savoir avait embrassé toutes les branches des connaissances humaines : poète, philosophe, grammairien et critique, antiquaire, historien et théologien, mathématicien, physicien, agronome, il avait abordé tous les sujets avec la passion profonde d'apprendre lui-même et d'enseigner aux autres; il fut, en tout, selon l'expression fort juste des écri-

(1) *Ét. sur la vie et les ouvrages de Varron*, p. 36. Voir la note de la p. 611 du tom. II.
(2) *De re rust.*, I.
(3) *Epist. ad Att.*, XIII, 18.

vains latins, *Romanæ eruditionis parens*, le père de l'érudition chez les Romains.

Malheureusement de tant d'ouvrages divers le temps n'a presque rien épargné. Deux seulement sont entre nos mains : le traité *de l'Agriculture* et l'ouvrage *sur la Langue latine;* encore ce dernier se présente-t-il à nous dans un état bien incomplet. De tous les autres nous ne possédons que des fragments ou même de simples titres. Il est pourtant intéressant de jeter un coup d'œil sur une œuvre aussi considérable, et de chercher, en groupant à part chaque genre de sujets, à examiner le talent de Varron sous toutes ses formes.

Je n'ai plus à considérer en lui le poète, dont j'ai donné une appréciation suffisante, mais si, en examinant ses satires *Ménippées,* j'ai eu occasion de noter son grand amour pour la philosophie, je n'ai pu alors parler de ses travaux philosophiques. Le moment est venu d'en dire quelques mots.

IV

Dans cette catégorie de ses ouvrages les LOGISTORICI avaient été les premiers en date. C'était, comme les *Ménippées,* un recueil de compositions indépendantes les unes des autres, dont le nombre, d'après le catalogue de saint Jérôme, était de soixante-dix, mais dont seize à peine nous ont laissé leur titre d'une manière certaine. Ces titres portent uniformément un nom d'homme suivi de l'énoncé du sujet, comme *Caton, de l'éducation des enfants,* (CATO, DE LIBERIS EDUCANDIS); *Marius, de la fortune,* (MARIUS, DE FORTUNA); *Tubéron, de l'origine de l'homme,* (TUBERO, DE ORIGINE HUMANA); *Atticus, des nombres,* (ATTICUS, DE NUMERIS); *Curion, du culte des dieux,* (CURIO, DE CULTU DEORUM); *Sisenna, de l'histoire,* (SISENNA, DE HISTORIA); etc. Ils ressemblent à ceux de

certains dialogues de Cicéron, tels que *Lælius, De amicitia ; Cato major, De senectute ;* et cette ressemblance, non moins que le mot de *Logistorici* appliqué à ces compositions, nous fait supposer qu'elles étaient également des dialogues où le rôle principal appartenait au personnage très connu dont le nom se trouvait ainsi désigné. Les personnages d'ailleurs étaient toujours, comme on le voit, parfaitement choisis pour discourir en connaissance de cause sur le sujet énoncé. Non pas que Varron s'astreignît à les représenter avec leur caractère tout entier : Caton l'Ancien, par exemple, le rude défenseur des mœurs, semble avoir été quelque peu adouci dans le dialogue sur l'éducation et y avoir donné, tout en restant fidèle aux vieilles traditions, dont il était l'interprète le plus autorisé, des conseils sagement appropriés aux nécessités de la civilisation du temps. Dans les *Logistorici*, comme dans les *Ménippées*, l'auteur avait surtout un but pratique. Aussi semble-t-il y avoir cherché rarement les hautes spéculations, renfermant volontiers les discours de ses interlocuteurs dans les règles de conduite et les préceptes de morale, plus faciles à comprendre. C'est ce qui faisait dire à Cicéron que là, comme dans ses satires, il avait touché à la philosophie « suffisamment pour en donner le goût, mais pas assez pour l'enseigner[1] ».

Cicéron lui avait donc conseillé d'entreprendre quelque ouvrage purement philosophique, et c'est ce qu'il fit, au moins dans deux traités : l'un, en trois livres, intitulé DE FORMA PHILOSOPHIÆ, dont nous ne connaissons que le titre, cité par saint Jérôme, et l'autre, en un seul livre, intitulé DE PHILOSOPHIA, dont nous trouvons l'analyse dans saint Augustin[2]. Il y examine cette question du souverain bien à laquelle Cicéron attachait tant d'importance qu'il affirmait qu'en l'éclaircissant « on découvre le vrai chemin de la vie[3]. » Il commence par énumérer les solutions qu'elle

(1) « Ad impellendum satis, ad edocendum parum. » *Acad.*, II, I, 3.
(2) *De civit. Dei*, XIX, 1-3.
(3) « Cognitis rerum finibus... inventa vitæ via est. » *De Fin.*, V, 6.

peut recevoir, et, par un long calcul, dans les détails duquel il se complait, il en compte deux cent quatre-vingt-huit. Mais, cherchant ensuite les points de ressemblance qui rapprochent tant d'opinions différentes, il arrive, par des éliminations successives, à réduire à trois les différences essentielles. L'âme, pense-t-il, est une substance, et le corps en est une autre, la première sans contredit supérieure à la seconde; mais leurs rapports présentent trois hypothèses. Ou l'âme seule est l'homme, si le corps n'est pour elle que ce qu'est le cheval au cavalier; ou bien le corps seul est l'homme, n'ayant avec l'âme d'autre rapport que celui de la coupe au breuvage qu'elle contient; ou bien enfin, l'homme n'est ni l'âme seule, ni le corps seul, mais l'un et l'autre joints ensemble, comme un attelage de deux chevaux réunis. Entre ces trois opinions il faut faire un choix. C'est la troisième qu'adopte Varron, qui conclut, conformément aux doctrines de l'Académie, que le souverain bien de l'homme se compose du bien du corps et de celui de l'âme, c'est-à-dire de la vertu accompagnée non seulement des biens sans lesquels elle ne peut subsister, mais aussi de ceux dont elle n'a pas besoin. Considérant alors les moyens d'en jouir, il se demande quel est le genre de vie le meilleur, et il ne le voit ni dans la vie purement active, ni dans la vie purement contemplative, mais dans celle qui est un mélange des deux. Car ce n'est pas en nous-mêmes seulement que nous devons, selon lui, rechercher le bonheur : nous le trouvons aussi dans le bien que nous voulons aux autres et dans les devoirs dont nous nous acquittons à leur égard, soit qu'il s'agisse de nos parents et de nos amis, soit que notre affection s'étende de la famille à la cité, soit qu'elle embrasse toute l'humanité, et qu'elle s'élève même jusqu'aux dieux que la philosophie donne pour amis au sage.

Je passerai presque sous silence le livre intitulé SENTENTIÆ, recueil de deux cent cinquante pensées, qu'on a données comme ayant été extraites des ouvrages de Varron, mais dans lesquelles, sauf quelques exceptions, on ne retrouve



ni son style, ni son esprit, et dont quelques-unes même semblent en contradiction absolue avec son caractère et sa vie. Il est possible que plusieurs d'entre elles, conformes à ses opinions, et qui, par leur tour délicat et piquant, rappellent celles que nous avons relevées dans les *Ménippées*, soient réellement de lui. Mais, en général, ou elles ne lui appartiennent pas, ou elles ont été singulièrement altérées.

Tenons-nous en au *De philosophia* et aux *Logistorici*[1]. Varron nous y apparaît fidèle disciple de son maître Antiochus d'Ascalon et partisan des doctrines de l'ancienne Académie. C'est sous cet aspect aussi que Cicéron nous le montre en le faisant intervenir dans la discussion des *Académiques*. Remarquons toutefois que ses opinions n'excluaient pas un certain éclectisme. L'étude qu'il avait faite de tous les systèmes et qui lui avait permis de tourner en ridicule, dans ses *Ménippées*, les erreurs excessives de chacun d'eux, ne lui avait pas moins montré ce que chacun pouvait offrir de bon. Il ne faut donc pas trop s'étonner de trouver parfois dans ses ouvrages de grammaire, d'histoire, de théologie et de science des doctrines empruntées à Zénon, à Pythagore, à Platon, à Épicure : il cherchait toujours pour la matière spéciale qu'il avait à traiter les idées qui lui paraissaient les meilleures, et s'il avait, en somme, une prédilection marquée pour l'Académie, il usait cependant de la liberté qu'Antiochus, assez éclectique lui-même dans son enseignement, ne défendait nullement à ses élèves.

(1) Cf. Chappuis, *Fragm. des ouvrages intitulés Logistorici, Hebdomades*, etc., Paris, 1868, 112 p.

V

C'est ainsi que Varron se vantait de devoir à Cléanthe, le chef attitré de l'école stoïcienne après Zénon, une partie de son succès de grammairien : « En travaillant, disait-il, je n'ai pas veillé seulement à la lampe d'Aristophane, mais à celle de Cléanthe. — Non solum ad Aristophanis lucernam sed etiam ad Cleanthis lucubravi [1]. » Il avait, en effet, puisé dans ses études philosophiques un premier avantage sur les autres grammairiens latins, celui de pouvoir s'élever dans ses théories jusqu'aux premières règles de la science du langage. En même temps, sa vaste érudition, la connaissance qu'il avait prise des vieux ouvrages, des livres sacrés de Rome et de l'Italie, lui en avait procuré un second, non moins grand, en lui donnant le moyen d'étendre ses investigations pratiques jusque sur les premiers âges de la langue nationale et d'y rechercher d'une manière moins incertaine la forme des mots latins à leur origine ou dans les premières phases de leur vie. Plusieurs titres de traités, qu'il avait composés sur ces matières et qui sont perdus pour nous, suffiraient à montrer l'attrait persévérant qu'elles avaient eu pour lui : tels sont le DE UTILITATE SERMONIS, le DE GRAMMATICA, le DE ANTIQUITATE LITTERARUM, le DE ORIGINE LINGUÆ LATINÆ. Mais tous ces ouvrages n'avaient servi, pour ainsi dire, que de préparation et d'introduction à celui qui devait confirmer pour toujours sa réputation en ce genre de savoir, le fameux traité DE LINGUA LATINA, auquel il travailla longtemps et dont Cicéron, qui se glorifiait d'en obtenir la dédicace [2], avait attendu pendant plusieurs années la publication avec la plus vive impatience.

(1) *De ling. lat.*, V, 9.
(2) Trois livres sont adressés à Septimius et les autres à Cicéron.

Des vingt-cinq livres dont se composait le *De lingua latina*, six seulement (du V[e] au X[e]), et non sans lacunes, sont parvenus jusqu'à nous [1]. Varron toutefois ayant, à la fin du VII[e] et au commencement du VIII[e] livre, exposé le plan de l'ouvrage, nous pouvons nous en rendre compte. Après un premier livre consacré à la considération générale du sujet, il y avait trois parties distinctes : la première, qui traitait de l'étymologie, recherchait comment les dénominations latines avaient été appliquées aux choses [2]; elle se composait de six livres formant deux subdivisions : trois livres exposant ce qu'on avait dit contre l'étymologie, ce qu'on avait dit en sa faveur, ce qu'on pouvait en dire [3] pour en établir les règles; les trois autres, selon ces règles, expliquant les mots qui désignent le lieu et les choses qui s'y trouvent, puis les mots qui désignent le temps et les choses qui se font dans le temps, puis enfin les expressions créées par les poètes. Les mots primitifs une fois connus, la seconde partie, qui traitait de l'analogie, montrait comment leurs flexions, — que l'auteur appelle leurs déclinaisons [4] — en produisent des familles d'autres. De même que la première partie, elle se composait de six livres, subdivisés en deux sections : trois livres exposant ce qu'on avait dit contre l'analogie, ce qu'on avait dit pour elle, et ce qu'on devait en dire; les trois autres expliquant les flexions ou déclinaisons des mots dans l'ordre précédemment suivi pour leur étymologie. A elle seule, la troisième partie comptait autant de livres que les deux autres réunis. Elle traitait de la syntaxe, c'est-à-dire de la manière d'assembler [5] tous les mots pour en faire des phrases.

(1) Les mss. assez nombreux du XV[e] s. du *De lingua latina* sont des copies du ms. de Florence, *le Laurentianus*, du XI[e] s. — Cf., pour les ouvrages de grammaire de Varron, en général, A. Willmanns, *de Varr. libris gramm. scripsit reliquiasque subjecit*, Berlin, 1864, 226 p. in-8.

(2) « Quomodo vocabula essent imposita rebus in lingua latina. »

(3) « Quæ contra eam dicerentur, volumine primo; quæ pro ea, secundo; quæ de ea, tertio. »

(4) « Quemadmodum ea in casus declinarentur. »

(5) « Quemadmodum ea conjungerentur. »

Il eût été difficile, on l'avouera, de marquer avec plus de rigueur les divisions d'un travail aussi vaste. Mais Varron, en développant les diverses parties de ce plan, avait-il montré la même netteté qu'en le dressant? Assurément non; et il ne faut pas lui en faire un reproche; car, avec les moyens dont il disposait à l'époque où il vivait, il ne le pouvait pas. « Épaisses, disait-il [1], sont les ténèbres de la forêt où je fais mes recherches; pour conduire où je veux aller il n'existe pas de chemin frayé, et dans les sentiers que je suis il y a bien des obstacles pour arrêter ma marche. » Son grand mérite est d'avoir, le premier chez les Romains, montré dans cet ouvrage le mécanisme des langues et les principes qui président à leur formation : sans pouvoir, comme les savants modernes qui connaissent les langues orientales, étudier tous les idiomes dans leurs rapports mutuels pour en établir la filiation, il lui arrivait néanmoins de porter parfois ses recherches, en dehors de la Grèce, sur les peuples voisins des Romains, il s'efforçait avec obstination d'arriver aux mots qui sont à eux-mêmes leur propre racine, *ad initia rerum* [2]; et si, dans ses étymologies, on retrouve encore trop souvent des explications semblables à celles des grammairiens ses prédécesseurs [3], qui s'étaient contentés de montrer en cette matière la subtilité et l'ingéniosité d'un esprit agréable, on y rencontre aussi des observations toutes nouvelles et beaucoup plus sérieuses, fruits de sa profonde érudition et de la connaissance qu'il avait acquise des modifications apportées par le temps à la forme comme au sens des mots de la langue latine. Ne nous moquons donc pas de lui, comme on se plait à le faire, au sujet des erreurs qu'il nous est facile aujourd'hui de relever dans le *De lingua latina*; sachons-lui gré, au contraire, des quelques renseignements

(1) *De ling. lat.*, V, 5.—Cf. Henry, *De Sermonis origine Varro quid senserit*, 1883.
(2) *De ling. lat.*, V, 8. — Voir *Appendice*, CLXXXVI.
(3) *Appendice*, CLXXXVII.

qu'y a puisés la philologie moderne, et rappelons-nous la grande renommée qu'eut, en son temps, cet ouvrage de grammaire devant lequel s'éclipsèrent aussitôt tous ceux qui l'avaient précédé.

Mais la grammaire, chez les Romains, ne comprenait pas seulement les études grammaticales proprement dites, elle s'étendait à l'explication des poètes[1], à ce que nous appelons la critique. On y joignait même ordinairement la rhétorique. De celle-ci nous n'avons pas beaucoup à dire en ce qui concerne Varron. Car, bien qu'il eût pris la peine de publier ses discours, dont saint Jérôme cite deux recueils sous les titres d'ORATIONES et de SUASIONES, bien qu'il eût composé des éloges funèbres (LAUDATIONES), dont Cicéron faisait un certain cas[2], il est certain qu'il ne brilla jamais par l'éloquence et qu'il ne se trouva jamais en situation de recommander un traité de rhétorique par sa réputation d'orateur. Il en avait composé un dont nous n'avons connaissance que par une citation de Priscien et qui n'avait eu sans doute d'autre intérêt pour lui-même que de satisfaire son désir d'être universel. Mais il n'en a pas été de même de la critique à laquelle il s'est attaché avec autant d'ardeur qu'à l'étude des mots.

Outre deux ouvrages DE POEMATIS et DE COMPOSITIONE SATURARUM, il a publié sur le théâtre en particulier toute une série d'études dont les titres THEATRALES LIBRI, DE ACTIONIBUS SCENICIS, DE SCENICIS ORIGINIBUS, DE ACTIBUS SCENICIS, DE PERSONIS, DE DESCRIPTIONIBUS, indiquent assez l'ensemble des questions qu'il y embrassait : les origines de l'art théâtral, l'introduction du théâtre à Rome, les compositions dramatiques, l'arrangement des actes, et même la disposition de la scène avec ses décors et ses acteurs. A la critique doctrinale joignant aussi la critique historique, en même temps qu'il écrivait sur les divers genres de poésie, il s'est appli-

(1) Quintil., *Inst. Orat.*, I, 4 : « Hæc igitur professio in duas partes dividatur : recte loquendi scientiam et poetarum enarrationem. »
(2) *Acad.*, I, 2.

qué à l'étude des poètes, en les classant, dans le DE PROPRIETATE SCRIPTORUM et le Περὶ χαρακτήρων, d'après leurs qualités, leurs défauts, leur caractère propre. Nul doute qu'il ne se soit occupé quelquefois de ceux de la Grèce[1], mais l'important travail qu'il avait intitulé DE POETIS était tout entier réservé aux poètes nationaux. Un de ceux-ci, Plaute, en qui Ælius voyait le principal représentant de la vieille langue des Romains[2], avait surtout captivé son admiration. Il lui a consacré deux ouvrages entiers, ayant pour titres, l'un QUÆSTIONES PLAUTINÆ, l'autre DE COMŒDIIS PLAUTINIS; et c'est, semble-t-il, à propos de l'auteur comique que s'est le mieux exercé son jugement. En ce temps-là il n'y avait pas moins de cent trente et une comédies qui portaient le nom de Plaute, mais les meilleurs grammairiens reconnaissaient que la plupart n'étaient pas de lui. Varron, après avoir cherché dans chacune d'elles les vers, les expressions, les situations, la manière d'écrire et de penser de son auteur favori, en fit un classement définitif: il en restitua plusieurs au poète Plautius, dont la seule ressemblance du nom avait causé une confusion; il en attribua beaucoup à d'anciens comiques, dont les œuvres lui semblèrent avoir été simplement retouchées; il n'en reconnut comme absolument authentiques que vingt et une. Ces dernières reçurent aussitôt le nom de *Varroniennes*, et la sentence exprimée par cette critique, reconnue judicieuse, paraît les avoir recommandées à la postérité puisque, à l'exception d'une seule, nous les possédons toutes.

(1) Aul. Gel., *Noct Att.*, III, 11; XVII, 4.
(2) Quintil., *Inst. Orat.*, X, 1.

VI

La saine critique, dont Varron a donné une si grande preuve en littérature à propos de Plaute, ne s'est pas constamment retrouvée dans ses travaux historiques[1]. On peut même dire que, trop curieux de toutes choses, s'il s'y est montré chroniqueur intéressant et complet érudit, il y a rarement fait œuvre de véritable historien. Mais son patriotisme élevé s'y déployait toujours ; semblant écrire sous l'inspiration du vers d'Ennius, tant admiré de Cicéron[2],

« Moribus antiquis res stat romana virisque »

il avait pris à tâche de rendre à ses contemporains l'amour et le respect des pratiques anciennnes, des vieux usages, de toutes les traditions du passé, sur lesquelles il était convaincu que reposait la grandeur de Rome.

Au nombre de ces travaux il en est un pourtant auquel il serait injuste de ne pas reconnaître des qualités qui, à côté de celles toujours dominantes de son érudition, la rapprochent sensiblement de l'histoire dans toute sa grandeur; je veux parler des *Antiquités humaines et divines* — ANTIQUITATUM RERUM DIVINARUM HUMANARUMQUE LIBRI. C'est celui de ses ouvrages d'ailleurs qui, par l'importance des sujets, permettait le mieux à sa science universelle de se produire dans le plus vaste développement, celui aussi qui, sans contredit, lui procura le plus de gloire.

Il se composait de quarante et un livres, formant comme l'annonce bien le titre, deux grandes divisions, où, d'après un même plan, étaient traitées deux matières différentes, d'abord les choses humaines, puis les choses religieuses.

(1) En écrivant, par exemple, sur les familles troyennes établies en Italie par Énée le livre *De familiis trojanis*, ne semble-t-il pas avoir ajouté foi aux généalogies menteuses qu'imaginaient des annalistes grecs pour plaire aux grandes maisons de Rome ?

(2) *De Rep.*, V.

L'histoire des origines et des premiers temps de Rome occupait les vingt-cinq premiers livres, les seize autres étaient consacrés aux questions intéressant le culte des dieux et la théologie romaine. Si les *Antiquités humaines* étaient ainsi placées avant les *Antiquités divines*, c'est que dans celles-ci Varron se proposait pour but de rechercher beaucoup moins l'essence et la nature des dieux que les institutions et les rites établis pour les honorer. « Car, disait-il[1], le peintre existe avant le tableau, le maçon avant l'édifice; de même les cités existaient avant les institutions qu'elles ont faites. »

Un livre, qui ne renfermait probablement que des observations générales sur l'homme considéré au point de vue purement physique, servait d'introduction aux *Antiquités humaines*, qui étaient ensuite divisées en quatre parties, (personnes, lieux, temps, choses), toutes quatre uniformément composées de six livres. 1° Dans la première partie, Varron, remontait jusqu'aux Troyens, racontait, avec les aventures d'Énée, l'ensemble de ces légendes primitives dont Virgile devait bientôt s'emparer pour en faire le fond de son immortel poème; puis, sans passer sous silence les souvenirs les plus précieux qui se rapportaient aux cités voisines, il notait tout ce qui avait illustré le passé de Rome depuis sa fondation jusqu'à une époque qu'on ne peut préciser mais certainement postérieure à la prise de la ville par les Gaulois. 2° Les six livres suivants, qui traitaient de la géographie de l'Italie, dépeignaient le climat, la prodigieuse fertilité et l'admirable beauté du pays; les particularités de chaque contrée avec ses monts, ses eaux et ses villes; Rome enfin, avec ses divers quartiers et ses édifices, dont les noms étaient sans doute expliqués avec plus de détails historiques que dans le *De Lingua latina*. 3° La troisième partie concernait la chronologie. Après une étude approfondie du calendrier romain[2], accompagnée d'observations

(1) August., *De civ. Dei*, VI, 4.
(2) Macrob., *Saturn.*, I, 12; I, 15; I, 16.

sur les systèmes chronologiques de différents peuples[1], elle établissait les dates des principaux faits de l'histoire nationale, et fixait tout particulièrement, par un calcul qui fut aussitôt admis par tous les Romains, celle de la fondation de leur ville. 4° Les six derniers livres passaient en revue la constitution du pays, les lois et les magistratures établies depuis l'origine de la République. Ils auraient eu pour nous un intérêt tout particulier, et ce sont malheureusement ceux dont il reste le moins de fragments.

Le plan des *Antiquités divines* ne nous est pas moins connu: nous le tenons de saint Augustin, qui s'était beaucoup servi de cette seconde moitié du grand ouvrage de Varron pour y chercher tous les renseignements possibles sur la vieille religion qu'il combattait. Il y avait d'abord, comme de l'autre côté, un livre d'introduction ; mais, par opposition à l'autre, il se composait de considérations sur l'âme et les besoins religieux. Ne nous trompons pas toutefois. Les spéculations métaphysiques n'étaient point appelées à prendre une place importante dans les *Antiquités divines*. La religion ne devait être aux yeux de Varron, pour son enseignement public, que l'institution utile par excellence, fondement même de la cité[2], lien d'union de tout un peuple par la communauté des pratiques, moyen aussi de le gouverner et d'assurer la solidité de l'État en rendant plus respectables les magistratures, les institutions politiques auxquelles se mêlaient constamment les idées religieuses. S'il se montrait moins rigoureux que le grand pontife Scævola, et si, ne dédaignant pas, comme lui, d'une manière absolue les récits des poètes et les explications des philosophes, il admettait volontiers que la théologie mythique et la théologie naturelle ont eu quelque influence sur la religion civile, celle-ci n'en restait pas moins le fond de son sujet. La religion officielle, dans son application

(1) Aul. Gel., *Noct. Att.*, III, 2.
(2) Lire tout ce qui a rapport à Rome dans la *Cité antique*, de F. de Coulanges.

pratique, dans ses rites, voilà ce qu'il entendait considérer avant tout.

Adoptant alors le même procédé que pour les *Antiquités humaines*, il reprenait, en ce qui concernait le culte, sa division en quatre parties : hommes, lieux, temps et choses, et il en ajoutait une cinquième réservée aux dieux. Chacune de ces cinq parties se subdivisait elle-même d'une manière uniforme en trois livres. Les trois premiers livres, qui concernaient les hommes, traitaient des Pontifes, des Augures et des Quindécemvirs. Ceux de la deuxième partie, concernant les lieux, parlaient des autels privés, des temples, des lieux sacrés. Dans les trois suivants, qui avaient rapport au temps, c'est-à-dire aux jours de fête, il était question des féries, des jeux du cirque et des jeux du théâtre, qui, on le sait, étaient de création religieuse et ne commençaient jamais sans l'accomplissement des rites prescrits. La quatrième partie, qui avait pour objet les choses, c'est-à-dire les sacrifices, comprenait les consécrations, les sacrifices privés, les sacrifices publics. Enfin, des trois derniers livres, réservés aux dieux, le premier était consacré aux dieux certains (*Dii certi*), le second aux dieux incertains (*Dii incerti*), le troisième aux dieux principaux ou choisis (*Dii præcipui vel selecti*).

Il suffit de savoir ce qu'on entendait par ces trois catégories de dieux et sous quel jour Varron les étudiait pour comprendre tout de suite combien peu la métaphysique intervenait dans cette partie même de l'ouvrage qui traitait de la divinité. Chaque événement de la vie étant placé par la religion romaine sous la surveillance d'un dieu spécial, chacun de ces dieux avait des fonctions d'autant mieux définies qu'elles étaient peu étendues. Le plus souvent aussi le nom qu'ils portaient indiquait l'occasion pour laquelle il fallait les invoquer. De plus les pontifes avaient pris soin de les inscrire dès l'origine dans les livres sacrés qu'on appelait *Indigitamenta*[1]. Voilà pourquoi on les appelait *dieux*

(1) Du verbe *indigitare*, prier.

certains. Mais leur nombre était considérable, les *Indigitamenta* les avaient réunis sans ordre, et Varron s'efforçait dans son XIVe livre, de les classer régulièrement en deux groupes: ceux qui protégaient directement l'homme et présidaient aux divers accidents de sa vie; ceux qui veillaient à ses besoins les plus importants, tels que sa nourriture, son habillement, sa demeure, etc. Les *Dieux incertains*, au contraire, étaient ceux que les événements avaient successivement introduits à Rome avec les peuples étrangers. Apollon, Latone, Déméter, Dionysos, Perséphone, Esculape, Cybèle, étaient d'abord arrivés avec leur culte (*græco ritu*). Une infinité d'autres les avaient suivis. Toute cette mythologie étrangère, qui était loin d'avoir chez les autres peuples la précision qu'avait à Rome la mythologie nationale, avait donné lieu aux combinaisons les plus confuses en se mêlant à cette dernière. C'est ainsi qu'on avait assimilé le dieu romain Consus à Poseidon Hippios; Mater Matuta, la déesse du matin, à Leucothoé; le vieux Portunius à Palémon; Sémo Sancus à Hercule; Picumnus et Pilumnus à Castor et Pollux; Nério, la femme de Mars chez les Sabins, soit à Athéné, soit à Aphrodite; etc. Tout récemment encore s'était produite une nouvelle invasion avec Isis, Osiris, Anubis, Sérapis, Harpocrate et toutes les divinités égyptiennes. Varron, grâce à sa science personnelle des antiquités romaines et à celle des mythologues étrangers qu'il consultait, cherchait, au XVe livre, à apporter quelque remède à cette confusion, quelque éclaircissement à tant d'incertitude. Dans le XVIe enfin, par un classement qui ne tenait à aucune considération sur l'importance des attributions des dieux, mais qu'il faisait dépendre uniquement de la vogue plus ou moins grande du culte de chacun d'eux, il dressait la liste des dieux *principaux* ou *choisis*, et il en nommait vingt, à savoir: Janus, Jupiter, Saturne, le Génie, Mercure, Apollon, Mars, Vulcain, Neptune, le Soleil, Orcus, Liber, la Terre, Cérès, Junon, la Lune, Diane, Minerve, Vénus et Vesta. Après avoir établi cette liste, il entrait, à la vérité, dans une disserta-

tion métaphysique, où, avec son éclectisme bien connu, il exprimait la doctrine stoïcienne sur le dieu unique, âme du monde, principe animé qui, se mêlant à la masse de l'univers, la gouverne par le mouvement et la raison[1]. Et peut-être se réservait-il à lui-même et aux esprits d'élite le privilège de la croyance à cette unité absolue de la divinité. Mais il ne s'y arrêtait pas; l'explication de la mythologie se trouvait aussitôt dans la diffusion même de cette âme du monde, se répandant à travers les éléments et y donnant naissance à une foule de dieux, émanations d'elle-même. Il avait soin de ne pas aborder l'importante question de savoir s'il fallait leur reconnaître une existence réelle, une vie propre, ou ne voir en eux que de simples personnifications d'attributs divins. Revenant, sans tarder, à la liste des dieux *principaux* ou *choisis*, il montrait leurs rapports avec les phénomènes de la nature et s'efforçait d'expliquer par ces rapports leurs attributions et leur culte. La théologie de Varron, on le voit, ne réclamait pas beaucoup de philosophie; elle réduisait toutes les questions religieuses à leurs côtés pratiques; l'auteur avait pris pour rôle non pas de rechercher la vérité des croyances, mais la vérité historique de ce qui se rapportait à ces croyances; et les *Antiquités divines*, tout en ne traitant que des choses religieuses, n'étaient pas moins une œuvre d'érudition et d'histoire que les *Antiquités humaines*.

Elles eurent la bonne fortune de paraître à un moment où elles allaient être fort utiles. Le temps est proche, en effet, où Auguste, désirant donner pour appui à une nouvelle forme de gouvernement la religion des ancêtres, à laquelle était attachée la gloire du passé, appellera le respect sur les cérémonies du culte, en maintiendra les anciennes prescriptions, et voudra mériter le double surnom de « fondateur et restaurateur de tous les temples[2] ».

(1) « Anima motu ac ratione mundum gubernans ». August., *De civ. Dei*, VII, 6.
(2) « Templorum omnium conditor ac restitutor ». Tit. Liv., IV, 20.

Il faudra recourir alors aux *fastes* et surtout aux *antiquités divines* qui les ont expliqués et ordonnés. Les poètes chanteront les vieilles légendes de l'histoire nationale et les origines des cérémonies religieuses de Rome : Ovide, le poète des *Fastes*, n'ira pas moins que le chantre de la grande épopée latine puiser aux livres de Varron. Bientôt aussi apparaîtra la religion du Christ; les vieilles croyances seront battues en brèche, et à ceux qui les combattront comme à ceux qui les défendront s'imposera la nécessité de se livrer à l'étude de ce grand ouvrage dont les uns et les autres confirmeront également la réputation.

Cette réputation d'ailleurs, dès le jour de la publication, avait été grande. Rome entière eut le sentiment du patriotisme qui avait inspiré l'auteur. On admira dans son œuvre non seulement le travail et le savoir considérables qu'elle avait exigés, mais aussi le but qu'elle avait atteint, en établissant, aussi nettement qu'il était possible, les origines et tous les titres de noblesse de la grande famille, de la cité, reine du monde. Écoutons les paroles que lui adresse Cicéron, interprète de l'admiration générale : « Étrangers dans notre ville, lui dit-il, nous errions comme des voyageurs; vos livres nous ont, pour ainsi dire, ramenés en nos foyers, et, grâce à vous, nous pouvons enfin reconnaître qui nous sommes et en quels lieux nous vivons. C'est vous qui avez fixé l'âge de la patrie et la date des événements; c'est vous qui nous avez enseigné les règles des cérémonies sacrées et des sacerdoces; les usages de la paix et ceux de la guerre; la situation des contrées et des localités; toutes les choses divines et humaines, avec leurs noms, leurs caractères, les devoirs qu'elles imposent, et les causes qui leur ont donné naissance[1]. » On n'eût pu mieux dire, ni dire davantage en peu de mots.

L'importance et la célébrité des *Antiquités divines et humaines* rejetèrent naturellement dans l'ombre les travaux historiques que Varron avait publiés jusque-là et qui

(1) *Acad.*, I, 3.

d'ailleurs étaient loin d'avoir la même valeur. Ses trois livres d'ANNALES, et ceux qu'il avait désignés sous les titres de TRIBUUM LIBER, DE INITIIS URBIS ROMÆ, DE FAMILIIS TROJANIS, DE REBUS URBANIS[1], n'avaient pas grande étendue et ne traitaient guère que des points particuliers. Mais le succès des *Antiquités* ne l'empêcha pas de reprendre plus tard quelques questions qu'il y avait dejà traitées et d'en faire l'objet de deux ouvrages qu'il n'est pas permis de passer sous silence.

Dans le DE GENTE POPULI ROMANI, composé de quatre livres, l'auteur dressait la généalogie du peuple romain en remontant jusqu'à ses plus anciens aïeux, et en s'efforçant de fixer les dates au moyen d'ingénieux synchronismes qui accordaient entre elles les chronologies des différentes cités. Les deux premiers livres traitaient des temps fabuleux et de la période antérieure à la guerre de Troie; les deux autres étaient consacrés à la chronologie des rois du Latium, mise en regard de celle des peuples grecs, et enfin aux deux premiers rois de Rome. S'y conformant à la doctrine d'Évhémère, qui tenait les dieux pour des hommes divinisés, il portait le goût des calculs chronologiques jusqu'à vouloir les leur appliquer; mais, si sa science pouvait paraître singulière quand elle se mêlait ainsi aux récits fabuleux, elle y perdait du moins toute aridité, et elle atteignait dans l'étude des faits véritables des résultats tels que les critiques anciens, toutes les fois qu'ils en ont parlé, n'ont jamais manqué de lui rendre témoignage.

Le second des deux ouvrages était intitulé DE VITA POPULI ROMANI et comprenait aussi quatre livres. Mais ici cette division en quatre livres avait peut-être[2] un sens particulier. Il est possible que l'auteur, par une pensée analogue à celle que Florus exprimera plus tard dans sa préface, ait

(1) Ce dernier n'était peut-être pas une étude historique. M. Boissier (p. 169), contrairement à l'opinion de Ritschl, est disposé à croire que c'était une sorte de tableau des occupations de la ville par opposition à celui des travaux champêtres décrits dans le *De re rustica*.

(2) M. G. Boissier, ouvr. cité, p. 188-190.

eu l'intention de marquer ainsi les quatre âges de la vie du peuple romain, voyant son enfance dans l'époque des rois, qui faisait le sujet du premier livre; sa jeunesse dans le temps où s'étaient opérées et la constitution de la République et la conquête de l'Italie, matière du deuxième livre; son âge viril dans les guerres puniques et la prépondérance définitive de Rome; sa décrépitude dans les guerres civiles et les événements contemporains que déplorait certainement le quatrième livre. Dans cette dernière partie, en effet, Varron s'indignait des ruines causées par les ambitieux et de la « gangrène sanglante (c'est son expression) qui semblait s'être répandue dans tous les membres du peuple romain.[1] » Sa noble indignation fut suivie de près de sa proscription prononcée par Antoine, et, comme on l'a vu déjà dans l'histoire de sa vie, elle en avait été probablement la cause.

A tous ces ouvrages, composés tant après qu'avant les *Antiquités*, on pourrait encore en joindre deux, qui ont rapport à l'histoire, mais qui, à proprement parler, sont moins des travaux d'historien que des livres d'instruction à l'usage des moins savants. Ils étaient intitulés, l'un ÆTION LIBER, et l'autre HEBDOMADES SEU IMAGINUM LIBRI; ils avaient l'un et l'autre une forme particulière assez curieuse.

L'*Ætion liber*[2] était un recueil d'explications sur l'origine et la raison de certains faits et de certains usages; mais ces explications y étaient données par demandes et par réponses, selon le procédé adopté chez nous pour les catéchismes et quelques livres d'instruction élémentaire. En formules[3] précises Varron y donnait les résultats de ses

(1) « Per omnes articulos populi hanc mali gangrænam sanguinolentam permeasse. » Cf. Nonius, v. *gangræna*.

(2) Ce titre d'*Ætion* était emprunté à certains ouvrages de Callimaque et de l'école Alexandrine, αἴτια.

(3) Formules comparables sans doute à celles qu'on trouve dans le livre de Plutarque, Αἴτια ῥωμαϊκὰ, où l'historien grec a dû faire de nombreux emprunts à l'*Ætion liber* de Varron.

savantes recherches à ceux qui, n'ayant ni le temps ni le savoir nécessaires pour approfondir eux-mêmes les questions, désiraient néanmoins en connaître les solutions.

Les *Hebdomades seu imaginum libri* étaient de courtes notices sur les grands hommes illustres de tous les pays et de tous les temps, et chacune de ces notices était accompagnée non seulement d'un distique qui en résumait la pensée pour mieux la fixer dans les esprits, mais encore d'un dessin représentant le personnage soit d'après les statues, les bustes, les images fidèlement conservées, soit, lorsque toute image authentique manquait, d'après les traits de convention qu'avait fournis l'imagination. Ainsi Varron, dans le désir de donner de l'attrait à son enseignement, avait imaginé d'instruire en récréant par le dessin, comme on le fait chez nous au moyen des livres illustrés. Et cette invention, dont il ne devait rien à personne, avait eu le plus grand succès, si l'on s'en rapporte aux termes magnifiques dont se sert, pour la juger, Pline le Naturaliste[1].

VII

Il n'y avait pas que l'histoire que Varron voulût vulgariser. « Toutes les sciences, disait-il, ont été créées en vue de quelque utilité *utilitatis alicujus causa omnium artium*

(1) En insérant sept cents portraits d'hommes célèbres dans ses *Hebdomades*, Varron, selon Pline, a accordé à ces hommes un don si généreux « que les Dieux eux-mêmes peuvent le leur envier; car non seulement il leur a donné l'immortalité, mais en les envoyant par toute la terre, il a fait qu'ils sont présents et visibles partout. — Inventor muneris etiam diis invidiosi quando immortalitem non solum dedit, verum etiam in omnes terras misit, ut præsentes esse ubique, et credi possent. » *Hist. nat.*, XXXV, 2. Ce lyrisme des expressions employées par Pline a même fait supposer à quelques critiques qu'il s'agissait ici d'une invention considérable comme l'impression sur toile au moyen de gravures sur bois. Letronne a démontré qu'il est impossible d'admettre une pareille opinion. *Revue des Deux-Mondes*, juin 1837. — Voir, d'autre part, un mémoire curieux de M. Deville. *Acad. de Rouen*, 1847.

extitisse principia[1] »; et il avait cherché, en les étudiant, et en résumant la plupart de ses études dans des livres d'un abord facile[2], à en livrer le profit au plus grand nombre de lecteurs possible. L'ouvrage, si souvent cité par les anciens, les DISCIPLINARUM LIBRI, malgré son étendue, n'était qu'un résumé des connaissances utiles à acquérir; chacun des neuf livres dont il se composait était consacré à une matière spéciale, et nous savons par Vitruve[3] que l'architecture elle-même y figurait. Les mathématiques, il est vrai, mêlées peut-être à des considérations philosophiques[4], avaient été savamment développées en neuf livres dans le DE PRINCIPIIS NUMERORUM[5] que cite une lettre de saint Jérôme. Mais la science de l'astrologie avait été résumée en un seul livre, DE ASTROLOGIA. Le DE MENSURIS[6] n'avait aussi qu'un livre. Il avait réduit aux mêmes proportions son traité DE GEOMETRIA, bien que la géométrie comprît alors une foule de matières que depuis on en a détachées. La science de la navigation, avec tout ce qui pouvait s'y rapporter, comme les pronostics du temps et la connaissance des mers, des îles et des côtes, avait surtout attiré ses préoccupations pratiques; et ses ouvrages, intitulés EPHEMERIS NAVALIS, LIBRI NAVALES, DE ÆSTUARIIS, ORA MARITIMA, LITTORALIA, étaient devenus d'un usage quotidien, à cette époque où les voyages maritimes étaient encore bien redoutables et où pourtant la plupart des

(1) Cité par Cassiodore.

(2) Parfois même le livre didactique, quelque élémentaire qu'il fût, lui paraissait comporter trop de gravité, et il s'en tenait alors à la forme épistolaire, soit qu'il eût à répondre au désir effectif d'un ami, curieux de quelque renseignement, soit que, par une correspondance fictive, dans ses *Epistolicæ quæstiones*, il adressât à tous l'explication de quelque question intéressante choisie par lui.

(3) Vitr. VII, pref.

(4) Conjecture de Ritschl.

(5) Cet ouvrage doit être confondu sans doute avec les *Libri numerorum* dont parle saint Augustin.

(6) Probablement aussi il ne faut voir qu'un seul ouvrage sous les deux titres *De mensuris* et *Mensuralia*.

citoyens devaient s'y soumettre par suite des expéditions militaires, des relations commerciales et de l'extension au loin des magistratures de l'État.

Mais de tous les sujets étudiés par Varron au point de vue pratique, il en est un qui devait lui plaire tout particulièrement, parce qu'il lui permettait mieux que les autres d'étaler son amour des vieilles mœurs. L'agriculture n'avait-elle pas été traitée par Caton l'Ancien, qui y avait vu l'école des vertus antiques? Le patriotisme de Varron ne pouvait la laisser dans l'oubli. Il lui a consacré le DE RE RUSTICA, et, par un sort singulier, qui n'est pas sans analogie avec celui dont a été favorisé le *De re rustica* de son illustre devancier, c'est le seul de ses ouvrages qui nous soit parvenu tout entier. Je ne le cite après [1] les autres que pour ce motif, afin de nous y arrêter plus à l'aise.

Ce traité se compose de trois livres, précédés d'une préface que l'auteur adresse à sa femme [2]. Il y a réuni et résumé, lui dit-il, pour qu'elle les y trouve même après sa mort, toutes les notions que lui ont fournies sur l'agriculture et sa propre expérience et celle des autres. C'est là, remarquons-le, un premier point sur lequel il diffère de Caton : il ne se contente pas autant que lui des observations personnelles qu'il a relevées en faisant valoir ses terres, il a recours à tout ce qui a été écrit jusque-là sur la matière, et de plus, il a, tout autour de lui et dans ses voyages, établi des comparaisons dont il sait tirer profit [3]. A cette différence s'en joint une autre, non moins importante, et qui saute aux yeux tout de suite, c'est l'ordre méthodique qu'il y adopte. Nous avons vu précédemment combien grande est la confusion des cent soixante-deux

(1) Nous tenons de lui-même (*De re rust.*, I, 1) qu'il avait quatre-vingts ans au moment où il écrivait ce traité, par conséquent antérieurement à beaucoup d'autres.

(2) *Appendice*, CLXXXVIII.

(3) « Ea erunt ex radicibus tribus trinis, et quæ ipse in meis fundis colendo animadversi, et quæ legi, et quæ a peritis audii. » *De re rust.*, L. 1.

chapitres de Caton, qui, à l'exception des cinq premiers, ont l'air de se succéder comme des notes prises au jour le jour, et dont l'ensemble ressemble plus à un recueil de recettes qu'à un traité véritable. Varron, au contraire, procède avec art; dès le premier chapitre son plan entier est dessiné nettement :

« Brevius de ea re conor tribus libris exponere, uno de agricultura, altero de re pecuaria, tertio de villaticis pastionibus; hoc libro circumcisis rebus, quæ non arbitror pertinere ad agriculturam. Itaque prius ostendam quæ secerni oporteat ab ea, tum de his rebus dicam, sequens naturales divisiones. »

« Je m'efforcerai d'abréger en vous exposant le sujet en trois livres, dont le premier aura pour objet l'agriculture en général, le second l'élève des bestiaux, et le troisième le produit qu'on peut retirer des autres animaux de la propriété rurale. J'élaguerai du premier livre tout ce que je regarde comme ne tenant pas à l'agriculture, je commencerai donc par dire comment je circonscris la matière, après quoi je la traiterai, en suivant les divisions naturelles. »

Et, en effet, ses divisions une fois établies, il les suit sans jamais en dévier. Dans le premier livre (*De agricultura*) il étudie 1° le sol et les éléments qui le composent, l'emplacement qui convient le mieux à l'établissement d'une ferme, la construction des étables, des bergeries, des celliers, et les précautions à prendre en ce qui concerne l'entourage des lieux exploités; 2° le mobilier qui est comme inséparable du sol à cultiver, et dans lequel il faut distinguer : les hommes, instruments intelligents du travail, puis les animaux, qui les aident dans la besogne comme dans la garde de la propriété, puis tous les instruments inanimés; 3° les travaux eux-mêmes, considérés dans les préparatifs qu'ils nécessitent et dans les lieux où ils doivent se faire; 4° enfin, avec le cours du soleil et de la lune, les époques convenables pour chaque genre de culture et pour chaque genre de travail, c'est-à-dire pour semer, récolter, cueillir et conserver les moissons et les fruits.

Le second livre (*De re pecuaria*), qu'il adresse particulièrement à son ami Niger Turranius, possesseur de troupeaux fort importants sur les bords de la Macra, comprend, dit-il, « la science qui consiste à acquérir des bestiaux et à les élever dans le but de retirer le plus grand profit possible de ce qui a donné son nom [1] à l'argent monnayé et qui est la source de toute richesse ». Il y passe successivement en revue : 1° les trois classes du menu bétail : brebis, chèvres et porcs; 2° les trois classes du gros bétail : bœufs, ânes et chevaux; 3° les deux dernières classes de bêtes qu'il faut encore avoir au milieu des bestiaux, les mulets et les chiens, et, pour complément, les pâtres. Chaque catégorie d'animaux est considérée sous un triple point de vue : acquisition, entretien, produit de vente; et un dernier chapitre est consacré au produit particulier du lait, du fromage et de la laine.

Le troisième livre (*De villaticis fructibus*), adressé à Q. Pinnius, un de ses riches voisins de campagne, traite des animaux, autres que les bestiaux, qu'un grand propriétaire rural peut élever chez lui pour en tirer profit ou agrément. L'auteur y parle d'abord des basses-cours et des volières, renfermant les volatiles de tous genres : les uns, à qui le séjour de la terre suffit, comme les paons, les tourterelles, les grives; les autres, qui réclament l'eau non moins que la terre, tels que les oies, les sarcelles, les canards. De là il passe au gibier : lièvres, chevreuils, sangliers, que contient un clos spécial; puis à une autre catégorie d'animaux élevés en dehors de ce clos, les loirs, les escargots, les abeilles; et, au sujet de ces dernières, il entre dans une foule de détails fort intéressants, que Virgile fera volontiers reparaître dans ses *Géorgiques*. Il termine par l'étude des différents viviers réservés, selon l'eau qu'on y entretient, aux poissons des rivières et à ceux de la mer.

Les divisions et subdivisions nombreuses qu'on remarque dans chacun de ces trois livres montrent avec quel ordre

(1) Bétail, *pecus*; argent monnayé, *pecunia*.

et quelle précision il marche à travers toutes les questions que comporte son sujet. Elles pourraient même faire croire, présentées comme je viens de les donner, précisément pour en faire ressortir la netteté, qu'elles n'ont pu s'appliquer qu'à un travail didactique d'une extrême sécheresse. On se tromperait en le pensant. Si le *De re rustica* passe, sous le rapport de la science spéciale qu'il renferme, pour le traité le meilleur qu'ait produit la littérature latine, l'ouvrage ne se lit pas moins avec un véritable plaisir : la partie technique n'y manque pas d'agréments.

Elle y est encadrée, sous la forme du dialogue, dans une petite action dramatique, qui varie avec chaque livre. Dans le premier, l'action se passe, pendant la fête des Semailles, au temple de *Tellus*, dont le gardien a rassemblé chez lui quelques amis. Quand Varron, invité comme eux, arrive, il les trouve occupés à considérer une carte de l'Italie peinte sur la muraille, et le gardien est absent parce qu'il a été appelé chez l'édile chargé du soin du temple. En l'attendant ils conversent; naturellement l'entretien, qui s'engage sur cette belle terre d'Italie que représente la carte, les amène à parler de l'agriculture; chacun des interlocuteurs se charge de développer la partie de cette science qu'il connaît le mieux. Mais l'absence du gardien se prolonge, toute l'agriculture y passe; et à peine le sujet est-il épuisé, qu'un esclave en larmes vient annoncer que l'absent vient d'être assassiné. Après la surprise produite par une telle nouvelle, tous s'éloignent, plus émus, dit Varron par une allusion d'une satirique tristesse à l'état alors si tourmenté de la ville, « plus émus du malheur arrivé à l'homme, qu'étonnés de voir un pareil événement se produire à Rome; — *de casu humano magis querentes quam admirantes id Romæ factum.* »

L'entretien du second livre ne se termine pas d'une manière aussi tragique. L'auteur le fait remonter au temps où il commandait une flotte pendant la guerre des pirates; il suppose qu'étant en Épire, pays réputé par l'importance de ses bestiaux, il a réuni quelques amis, grands proprié-

taires de troupeaux, comme il l'était lui-même, et les plus aptes par conséquent à tenir avec lui sur cette matière une conversation féconde en renseignements utiles. Remarquons, en passant, que la partie concernant l'élève des porcs se trouve traitée par Scrofa, dont le nom qui signifie *la truie*, est bien approprié au sujet, sans cesser pour cela d'être honorifique pour le personnage qui le porte, puisque Varron prend soin de rappeler l'acte de courage qui en a été l'origine.

Mais c'est dans le troisième livre que l'action dramatique a le plus de vivacité. Durant les comices de l'édilité, son ami Axius et lui, pour attendre le retour de leur candidat, vont se mettre à l'abri du soleil sous l'abri public, où ils trouvent l'augure Appius Claudius dans l'agréable compagnie de Cornélius Mérula, Fircellius Pavo, Minutius Pica et Petronius Passer. A la vue de tant d'hommes qui portent des noms d'oiseaux[1], Axius, aborde en riant l'augure qui est au milieu d'eux :

« Recipis nos, inquit, in tuum ornithona, ubi sedes inter aves? — Ille, Ego vero, inquit, te præsertim, cujus aves hospitales etiam nunc ructor, quas mihi apposuisti paucis ante diebus in villa Reatina. »

« Puisque vous êtes assis au milieu de vos oiseaux, lui dit Axius, voulez-vous nous recevoir dans votre volière?—Certainement, répond Appius, vous surtout, puisqu'il me semble encore manger les excellents oiseaux dont vous m'avez régalé, il y a quelques jours, dans votre propriété de Réate. »

Et les voilà parlant aussitôt des volières et des oiseaux qu'elles renferment, ne se faisant pas faute, comme on le pense bien, de plaisanter plus d'une fois sur leurs propres noms. Mais leur entretien se trouve coupé à tous moments par les incidents de l'élection : tantôt c'est une bruyante discussion qui s'élève auprès d'eux parce qu'on vient de

(1) Merle, paon, pie, moineau.

surprendre un électeur qui jetait dans l'urne plusieurs bulletins à la fois; tantôt c'est un appariteur du consul qui vient chercher l'augure Appius dont la présence au Forum est devenue nécessaire; vers la fin même, lorsque vont être proclamés les résultats du scrutin, tous les interlocuteurs disparaissent pour aller les entendre, sauf Varron et Axius, qui persistent seuls à traiter le sujet jusqu'au bout, et qui d'ailleurs n'y perdent rien, puisqu'ils apprennent aussitôt la victoire de leur candidat et l'accompagnent alors au Capitole.

On peut dire, à la vérité, que l'action dramatique, ainsi développée, ne fait pas partie intégrante du sujet : la preuve en est dans la facilité avec laquelle nous venons d'analyser l'une et l'autre. Mais cette action n'en reste pas moins un agrément pour le lecteur, sans lui créer une distraction intempestive, puisque les divers incidents qu'elle amène ne se produisent jamais qu'à propos pour marquer un léger repos entre les principales divisions de l ouvrage.

A cet agrément de la composition il faut joindre le mérite de la pensée et de l'expression. La langue, sans doute, n'est pas, dans le *De re rustica*, exempte de cette recherche de l'archaïsme dont j'ai parlé[1] et qui se retrouvait plus ou moins dans tous les ouvrages de Varron; mais le style n'y est pas le même, à beaucoup près, que dans le *De lingua latina*. Ce style semble emprunter aux occupations champêtres, qu'il décrit, quelque chose de la couleur poétique et de la sève des champs. C'est celui d'un vieillard aimable, dont rien n'a pu flétrir l'imagination, et qui aime à reposer sa vue et son esprit sur des tableaux agréables. Que de développements heureux[2] ne pourrait-on pas citer de

(1) Liv. IV, ch. III, 4; tom. II, page 611. — Il est probable que les mss. que nous avons du *De re rustica* ont eu tous pour même source un ms., aujourd'hui perdu, de la bibliothèque de Saint-Marc de Florence, le *Marcianus*. La meilleure de ces copies est le ms. de Florence (bibl. Laurent., 51, 4) qui date de la 1re partie du XVe s. Cf., H. Keil, *Observ. crit. in Catonis et Varronis de r. r. libros*, Halle, 1849.

(2) Voir *Appendice*, CLXXXIX-CXCII.

chacun des trois livres et surtout du troisième! Quelle description charmante, par exemple, que celle de la merveilleuse volière dont il avait enrichi sa chère villa de Casinum! Et puis, comme à côté de l'amabilité du vieillard apparaît constamment son expérience! Des peintures riantes et animées sa pensée s'élève aux plus nobles considérations : il trouve pour parler de ses esclaves des expressions généreuses, qui ne seraient jamais venues à l'esprit du rude Caton; et si, se pliant aux exigences du temps, il introduit nécessairement un certain luxe dans l'exploitation de la grande propriété rurale, afin de mieux enseigner les divers modes de profits industriels qu'elle comporte, il ne juge pas moins les choses en profond moraliste et en excellent citoyen. L'agriculture l'attache parce qu'il voit en elle la véritable richesse de la patrie, le souvenir de tous les vieux usages des premiers Romains, dont elle a fait le tempérament entier, la force comme la vertu.

Ainsi, le *De re rustica*, concourant au double but que poursuivait partout Varron, ne nous montre pas seulement l'écrivain curieux de la science et désireux de la transmettre au plus grand nombre; il nous montre également, ne l'oublions pas, ce même patriote qui, dans les *Ménippées*, dans les *Logistorici*, dans le *De lingua latina*, dans les *Antiquités divines et humaines*, et dans l'immense ensemble de ses œuvres diverses, a constamment voulu rappeler tout ce qui avait participé au passé glorieux des ancêtres afin de mieux attacher ses concitoyens à leur pays et à ses lois. Si en une sorte d'encyclopédie il a résumé toutes les connaissances acquises jusqu'à lui, il l'a fait en zélé défenseur des institutions républicaines: à ce double titre, il semble avoir fermé dignement la longue période d'histoire littéraire que nous venons de parcourir, comme il semble aussi, en prolongeant sa vieillesse jusque dans les premières années du règne d'Auguste, nous avoir menés à la nouvelle période dont je vais entreprendre incessamment l'étude.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE CINQUIÈME

Cicéron. Sa vie et ses discours

LIVRE SIXIÈME

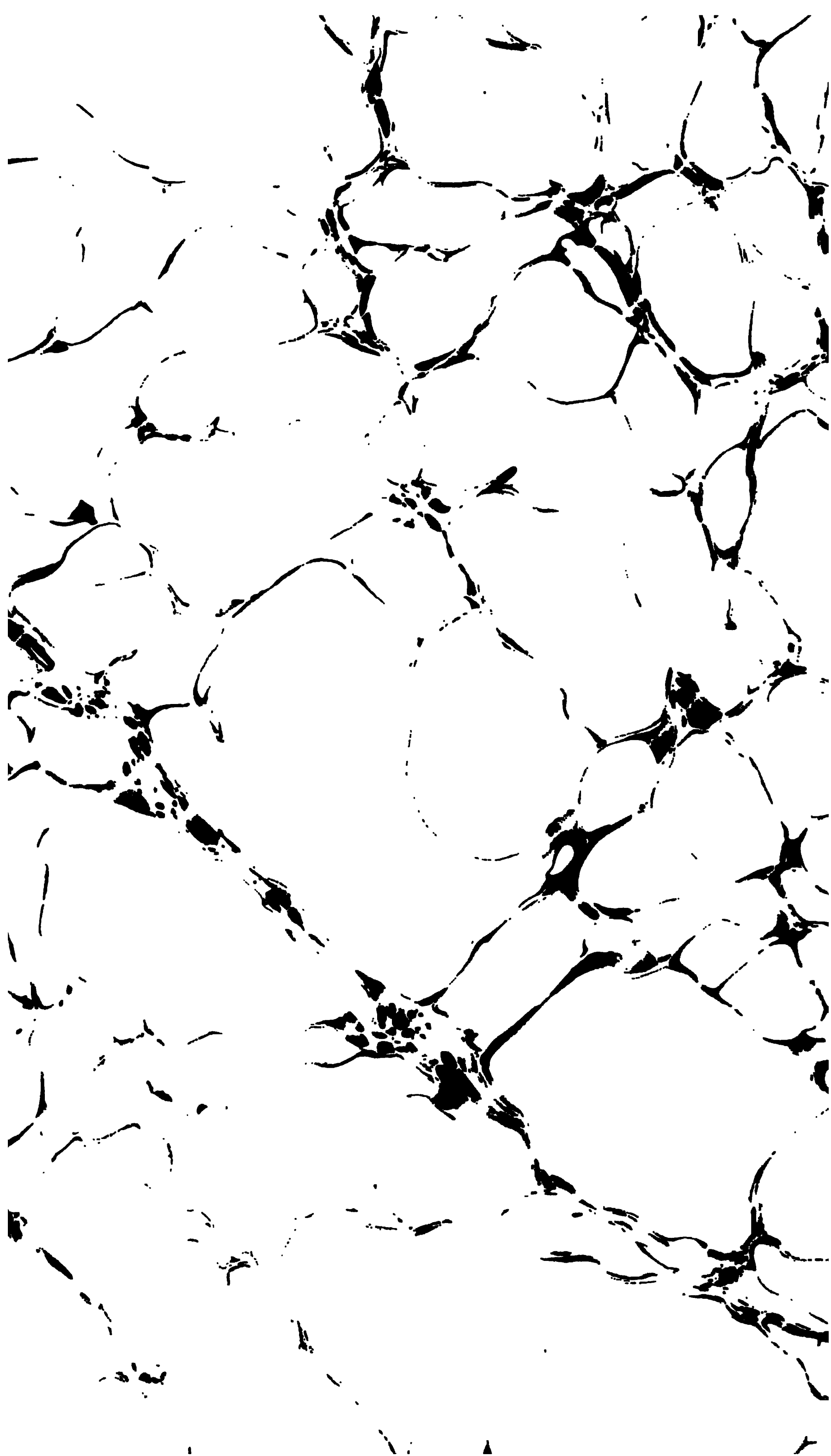
Cicéron. Ses traités de rhéthorique; ses œuvres philosophiques; ses lettres et ses correspondants

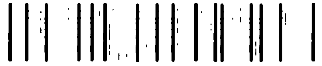
LIVRE SEPTIÈME

Prosateurs comtemporains de Cicéron

(L'APPENDICE *forme le tome quatrième.*)

Paris. — Imprimerie A. Reiff, 3, rue du Four.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02762 9735